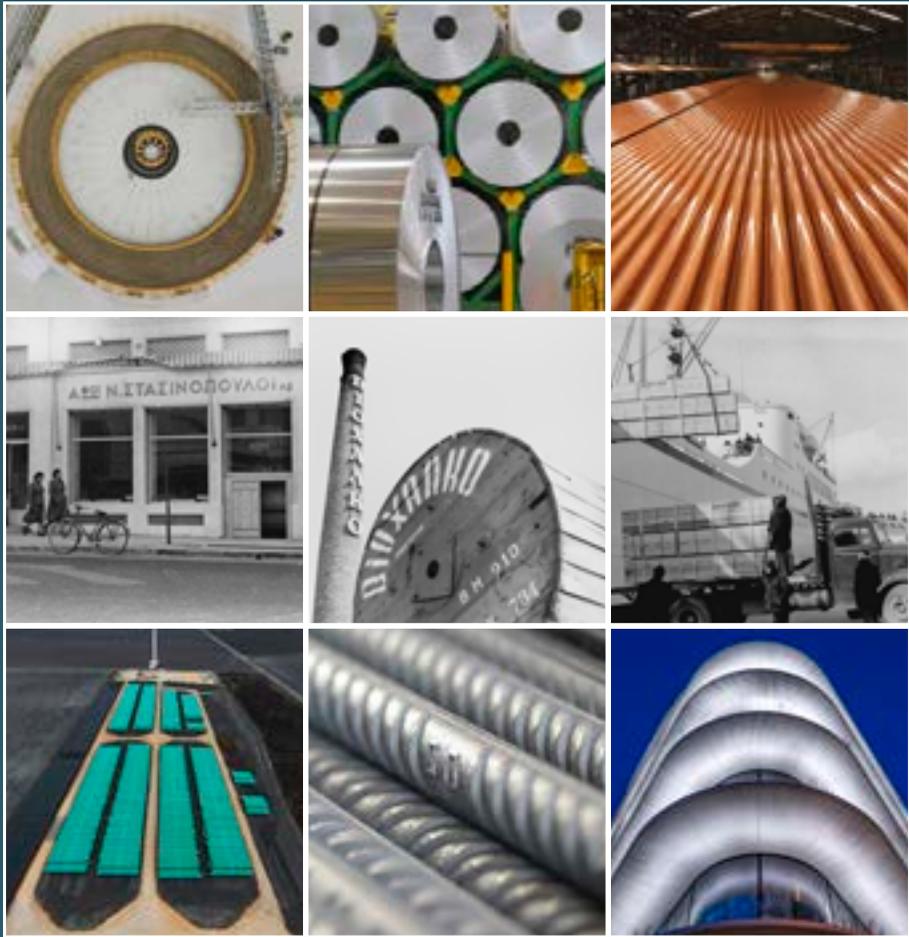


VIOHALCO

100 ANS





Viohalco S.A. (« Viohalco », « la Société », ou « la Holding ») prépare et publie des états financiers consolidés au format ESEF en français et en anglais. La Société est cotée sur Euronext Bruxelles, où sa langue officielle de publication est le français, et sur la bourse d'Athènes (Athex), où sa langue officielle de publication est l'anglais. En outre, la Société met à disposition ses états financiers consolidés au format pdf en français, en anglais et en grec. Les états financiers consolidés préparés au format ESEF par la société en français et en anglais sont tous deux des « versions ESEF officielles » des états financiers consolidés annuels qui déchargent la Société des obligations incluses dans la directive sur la transparence. Les états financiers consolidés disponibles en format pdf sur le site web de la Société, www.viohalco.com, ainsi que les états financiers consolidés préparés au format ESEF dans une autre langue que le français ou l'anglais sont donc considérés comme des versions et traductions non officielles. Les versions officielles ESEF prévalent sur toutes les versions non officielles et traduites. Les versions officielles ESEF des états financiers consolidés annuels de la Société sont disponibles sur le site web de la Société.

Table des matières

A. Viohalco	4
B. Message du Président du Conseil d'administration	6
C. Segments d'activité	8
D. Principaux résultats financiers en 2024	12
E. Performance par segment d'activité	21
F. Événements postérieurs à la clôture	70
G. Risques et incertitudes	72
H. Déclaration relative à la durabilité 2024	78
I. Déclaration de gouvernance d'entreprise	194
J. Annexe – Autres Mesures de la Performance (AMP)	208
K. États financiers consolidés 2024 et rapport du commissaire	216
L. Déclaration des personnes responsables	304
M. États financiers statutaires simplifiés	306
N. Glossaire	308

A. Viohalco

**Viohalco S.A. est cotée sur Euronext Bruxelles (VIO)
et à la Bourse d'Athènes(BIO).**

- **Cenergy Holdings S.A.**
une filiale de Viohalco, est cotée sur Euronext Bruxelles et à la Bourse d'Athènes (CENER).
- **ElvalHalcor S.A.**
et **Noval Property R.E.I.C.**,
filiales de Viohalco, sont cotées à la Bourse d'Athènes (ELHA, NOVAL)

RÉSEAU
COMMERCIAL

DANS

18

PAYS

PRODUITS
DISTRIBUÉS

DANS

95

PAYS

Viohalco S.A. (« Viohalco ») est une société holding belge qui détient des participations dans des sociétés leaders dans le domaine du traitement des métaux, qui interviennent dans la fabrication durable des produits en aluminium, en cuivre, de câbles, en acier et de tubes d'acier.

Les sociétés de Viohalco fournissent des produits de qualité supérieure à caractère innovant destinés à de nombreux secteurs de marchés, dont l'emballage (rigide, semi-rigide et flexible), le transport (automobile, construction navale, transport routier et ferroviaire), le bâtiment et la construction, les réseaux d'énergie et d'électricité (énergie offshore, services publics et réseaux électriques, énergie renouvelable, gaz et combustibles liquides), le chauffage, la ventilation, la climatisation et la réfrigération (« CVC&R »), l'approvisionnement en eau, les télécommunications, l'impression, ainsi que diverses applications industrielles.

Le segment dédié à la recherche et au développement (« R&D ») et à la technologie de Viohalco se concentre sur l'innovation de produits, la recherche industrielle, le développement technologique, les applications d'ingénierie et les services

d'application commerciale afin de garantir que ses entreprises maintiennent une qualité de produit et de service supérieure.

Viohalco est également active dans le secteur de l'immobilier, majoritairement en Grèce, principalement par le biais d'une société d'investissement immobilier de premier plan (« REIC »).

Les sites de production des sociétés de Viohalco, implantés en Grèce, en Bulgarie, au Royaume-Uni, en Roumanie et en Macédoine du Nord ainsi que les participations dans des sites de production en Turquie et aux Pays-Bas, bénéficient du soutien d'un vaste réseau marketing et commercial. Ce réseau est composé de filiales commerciales, d'agents et de distributeurs qui permettent aux sociétés de Viohalco d'offrir un support client complet à l'échelle mondiale.

Dans tous les segments, les sociétés de Viohalco proposent des produits et des services qui s'alignent sur les mégatendances mondiales actuelles en matière de durabilité. Cela reflète leur capacité à répondre à l'évolution des besoins et des engagements des clients, ainsi que leur engagement en tant qu'entreprises responsables à opérer de manière durable.

Ventes dans le monde entier



Ces mégatendances comprennent un engagement croissant en faveur d'une économie circulaire à faibles émissions de carbone, reflété par une demande croissante de produits facilement recyclables, à forte teneur en matières recyclées ; une transition claire vers la neutralité climatique en s'éloignant de la consommation de combustibles fossiles grâce à l'utilisation de sources d'énergie renouvelables ; une urbanisation durable reflétée par les bâtiments à haut rendement énergétique et l'e-mobilité, ainsi que les avancées technologiques continues.

Une part significative des produits et services des sociétés de Viohalco répond directement à ces mégatendances. Ceux-ci comprennent notamment :

- les emballages en aluminium recyclable utilisant des matières premières secondaires ;
- l'aluminium dans la fabrication de produits légers et à haut rendement énergétique ;
- les produits en cuivre à haute teneur en matières recyclées destinés à l'efficacité énergétique et aux

applications numériques ;

- les produits en acier recyclable pour la construction et l'ingénierie ;
- les câbles facilitant le déploiement de l'énergie renouvelable ;
- les tubes d'acier soutenant la transition énergétique ; et
- les activités telles que le développement de bâtiments durables.

Le rapport de gestion sur les comptes consolidés, prescrit par l'article 3:32 du Code belge des sociétés et des associations (le « CSA »), inclut les obligations d'information réglementaires de la Société et se compose des sections suivantes :

- Revue des activités (pages 8-77) ;
- Déclaration relative à la durabilité (pages 78-193) ;
- Déclaration de gouvernance d'entreprise (pages 194-207).

Le rapport de gestion doit être lu conjointement avec les états financiers consolidés audités de Viohalco.

B. Message du Président du Conseil d'administration

De solides performances dans un environnement difficile

Tout au long de l'année 2024, Viohalco a su naviguer avec succès dans un environnement économique volatil. Malgré les pressions inflationnistes encore présentes et la faiblesse de la croissance européenne, nous avons obtenu de bons résultats. En effet, l'EBITDA ajusté a enregistré une hausse de plus de 12% pour atteindre 604 millions d'euros et le bénéfice consolidé avant impôt a également augmenté pour atteindre 274 millions d'euros.

Améliorations opérationnelles notables dans les segments clés

Chacun de nos segments d'activité a joué un rôle primordial dans notre réussite :

Aluminium : nos investissements dans l'usine Elval ont porté leurs fruits et ont permis d'améliorer l'efficacité et de doper les ventes en dépit d'un contexte marqué par des défis macroéconomiques. Notre choix stratégique de nous tourner vers le secteur automobile a abouti à une collaboration fructueuse avec les principaux constructeurs automobiles européens. Combinés à une meilleure rentabilité, ces efforts ont entraîné une hausse de 64% du flux de trésorerie disponible en glissement annuel et une réduction de la dette à 585 millions d'euros.

Cuivre : nous avons capitalisé sur des conditions de marché favorables, optimisé notre gamme de produits et diminué les coûts, notamment en réduisant notre facture énergétique et en tirant davantage parti des rebuts. En poursuivant ses investissements visant à élargir sa capacité de production

à forte valeur ajoutée, Sofia Med continue de renforcer sa position dans le secteur.

Câbles : notre segment Câbles a connu une année record marquée par une forte demande, en particulier pour les câbles d'énergie à basse et moyenne tension, et par un portefeuille de projets en pleine expansion. L'EBITDA ajusté a augmenté de 20% en glissement annuel pour s'élever à 183 millions d'euros. L'attribution de nouveaux projets, notamment les raccordements de parcs éoliens offshore et les projets d'interconnexions, a permis à notre carnet de commandes de totaliser 3,01 milliards d'euros. Pour soutenir cette croissance, nous avons investi 217 millions d'euros dans le développement de nos usines à Corinthe, Thiva et Eleonas, ainsi que dans la construction d'une nouvelle installation à Baltimore, dans le Maryland (États-Unis).

Tubes d'acier : nos marges se sont améliorées grâce à des niveaux de production plus élevés, une meilleure combinaison des projets et une grande utilisation de nos capacités. La demande croissante du secteur de l'énergie pour des solutions de transport de carburant sûres et efficaces a renforcé notre position de fabricant de premier plan de pipelines de gaz naturel, d'hydrogène et de dioxyde de carbone.

Acier : le segment Acier a été confronté à de forts vents contraires provoqués par la baisse de la demande européenne, des importations à bas coût et des prix élevés de l'énergie. En dépit de ces difficultés, nous sommes restés le leader du marché en Grèce et avons maintenu nos positions en Bulgarie, en Europe centrale et en Europe du Nord. Notre

engagement pour une solide chaîne d'approvisionnement en rebuts nous a permis de garantir un service et une livraison stables. Pour que le secteur sidérurgique européen se maintienne dans la durée et devienne compétitif, l'UE doit appliquer des règles de commerce équitable, resserrer les quotas d'importation, empêcher les fuites de rebuts et garantir des prix de l'électricité compétitifs. Ces mesures sont indispensables pour que ce secteur puisse continuer à contribuer à l'économie et à l'emploi.

Immobilier : notre division immobilière a obtenu d'excellents résultats ; Noval Property a enregistré une croissance à deux chiffres de son chiffre d'affaires locatif ainsi que des gains significatifs de valeur de marché. La forte demande en propriétés durables en Grèce a généré de forts taux d'occupation et des occasions d'investissement. Nous avons franchi une étape importante en juin 2024 avec la cotation de Noval Property à la Bourse d'Athènes à la suite de l'augmentation fructueuse de son capital social pour un montant de 52,7 millions d'euros.

Respect constant des objectifs de durabilité

La durabilité reste au cœur de notre stratégie à long terme. Nous avons accompli des progrès considérables pour atteindre nos objectifs de durabilité en 2024, année où nous avons mis en œuvre pour la première fois la directive relative à la publication d'informations en matière de durabilité par les entreprises (CSRD). Notre Déclaration relative à la durabilité mise à jour couvre désormais toutes les filiales de Viohalco, ce qui témoigne de notre engagement encore plus fort pour la transparence et les pratiques commerciales responsables. Cette année, nos filiales ont adopté une

approche structurée vis-à-vis de la durabilité en réalisant une évaluation complète de la double importance, conformément aux exigences ESRS. Les informations qui en découlent orienteront le développement de futures initiatives et objectifs d'amélioration à mesure que nous continuerons à avancer vers un avenir plus durable.

Bien positionnés pour l'avenir

Nos perspectives d'évolution restent caractérisées par un engagement indéfectible en faveur de la croissance et de l'innovation.

Nous continuons de surveiller les récents changements des marchés mondiaux suite à l'imposition de droits de douane sur les importations américaines et les potentielles répercussions que cela aura sur les coûts de production ainsi que les chaînes d'approvisionnement.

Grâce à sa structure bien diversifiée, sa présence sur une large gamme de marchés et ses investissements continus dans l'excellence opérationnelle, Viohalco dispose d'une base solide et robuste.

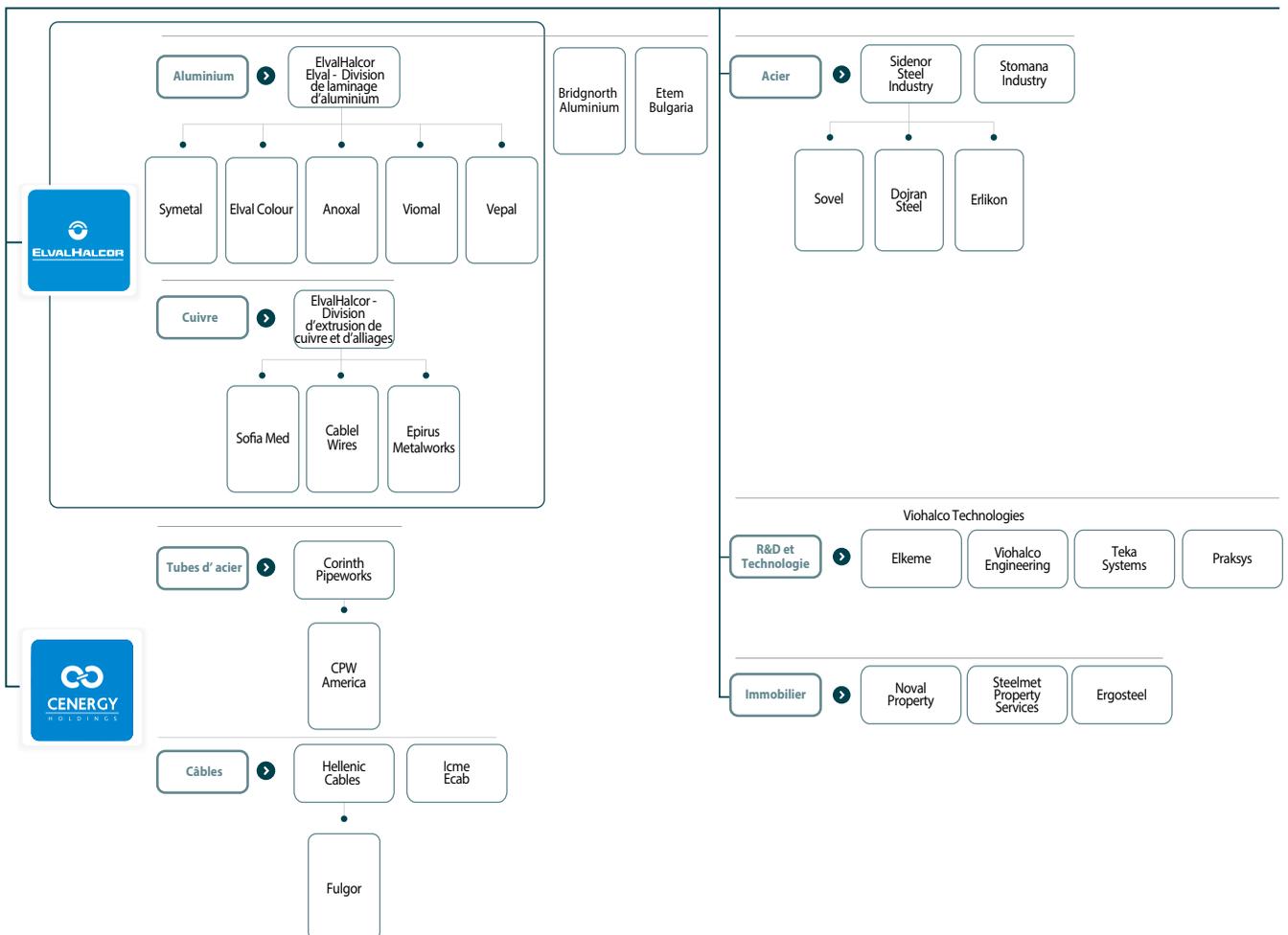
Nikolaos Stassinopoulos

Président du Conseil d'administration

C. Segments d'activité

Viohalco détient un portefeuille de sociétés qui interviennent dans les sept segments d'activité ci-dessous.

VIOHALCO



Aluminium

Le segment Aluminium de Viohalco opère par l'intermédiaire de sa division de laminage d'aluminium (« Elval »), ses filiales Symetal S.A. (« Symetal »), Elval Colour S.A. (« Elval Colour »), Vepal S.A. (« Vepal »), Viomal S.A. «Viomal», Anoxal S.A. «Anoxal», Bridgnorth Aluminium Ltd (« Bridgnorth Aluminium ») et Etem Bulgaria S.A. (« Etem Bulgaria »).

Ce segment se concentre sur une expertise avancée en métallurgie, laminage et extrusion pour développer des produits en aluminium personnalisés qui offrent une valeur à long terme.

Les solutions et produits laminés à plat et extrudés en aluminium sont utilisés pour de nombreux marchés haut de gamme et pour des applications variées dont l'emballage, le transport, le bâtiment et la construction, le CVC&R, les impressions, l'énergie, l'industrie et l'ingénierie.

Cuivre

Par l'intermédiaire de sa division d'extrusion de cuivre et d'alliages (« Halcor ») et de ses filiales (Sofia Med S.A. « Sofia Med », Epirus Metalworks S.A. « Epirus Metalworks », Cable Wires S.A. « Cable Wires ») et les coentreprises NedZink BV et HC Isitma, le segment fabrique un large éventail de produits en cuivre, en laiton et en alliages de cuivre haute performance, ainsi que des produits en zinc-titane. La division d'extrusion de cuivre et d'alliages a une longue histoire et une solide expérience dans le développement de produits qui renforcent sa présence commerciale mondiale.

Les filiales du segment Cuivre de Viohalco offrent des solutions innovantes et à valeur ajoutée. Les principales catégories de produits incluent les tubes en cuivre et extrudés pour une large gamme d'applications, y compris la plomberie, le CVC&R, les énergies renouvelables, la construction, l'ingénierie, l'automobile, la production médicale et industrielle, tous types de flans de monnaie, douilles et godets pour balles et de fils émaillés.

Câbles

Le segment Câbles de Viohalco est composé de trois sociétés : Hellenic Cables S.A. Hellenic Cables Industry S.A. (« Hellenic Cables »), sa filiale basée en Grèce Fulgor S.A. (« Fulgor ») et sa société liée basée en Roumanie Icme Ecab S.A. (« Icme Ecab »), ci-après collectivement désignées par « sociétés de Hellenic Cables ».

Les sociétés de Hellenic Cables fabriquent des câbles d'alimentations terrestres et sous-marins, des câbles de télécommunications et des composés. Ensemble, elles forment le plus important consortium de producteurs de câbles en Grèce et dans le sud-est de l'Europe et exportent vers plus d'une cinquantaine de pays. L'un des avantages fondamentaux des sociétés de Hellenic Cables est leur capacité à proposer des solutions clés en main à leurs clients.

Tubes d'acier

Corinth Pipeworks S.A. (« Corinth Pipeworks »), qui possède une unité de production de pointe en Grèce et s'appuie sur son expertise étendue pour réaliser des projets complexes à l'échelle internationale, est un fournisseur de tubes d'acier et de profilés creux pour les secteurs de l'énergie et de la construction.

Les catégories de produits principales de Corinth Pipeworks sont :

- Tubes d'acier pour les pipelines onshore et offshore pour le transport de combustibles gazeux et liquides, de CO₂ et d'hydrogène. Ils sont fabriqués à l'aide de technologies avancées, notamment des unités de soudage par induction haute fréquence (« HFW »), des unités de soudage à l'arc submergé hélicoïdal (« HSAW ») ou dans l'unité de soudage à l'arc submergé longitudinale (« LSAW/JCOE ») ;
- Tubes de forage en acier utilisés dans les forages exploratoires (« OCTG ») ;
- Profilés pour le secteur de la construction.

Corinth Pipeworks jouit d'une expérience prouvée et de solides antécédents dans la réalisation de projets complexes dans le monde entier pour le secteur de l'énergie, à la fois onshore et offshore. En tant que fournisseur reconnu et agréé de grandes sociétés pétrolières et gazières et par de nombreux sous-traitants en ingénierie, approvisionnement et construction (« EPC »), Corinth Pipeworks est un partenaire de choix pour de nombreux projets d'infrastructures critiques.

Acier

Sidenor Steel Industry S.A. (« Sidenor Steel Industry »), Stomana Industry S.A. (« Stomana Industry ») et leurs filiales occupent une place de leader dans la production de produits sidérurgiques dans le sud-est de l'Europe.

Fortes d'une large expertise et de plus de 70 ans d'expérience dans la production et la distribution de produits en acier, les sociétés du segment Acier possèdent un vaste portefeuille de produits sidérurgiques longs, plats et en aval.

Les sociétés du segment Acier offrent une gamme de produits et de solutions à valeur ajoutée à destination des secteurs du bâtiment et de la construction, de l'ingénierie mécanique, de l'énergie, de la construction navale, du transport routier et ferroviaire, de l'industrie automobile, ainsi que pour le secteur de l'extraction minière.

Afin d'obtenir un équilibre optimal entre souplesse opérationnelle et commerciale et productivité, le segment Acier a adopté une structure opérationnelle centrée sur les points suivants :

- mini-laminoirs ;
- opérations en aval pour la transformation de produits sidérurgiques ; et
- ventes et distribution.

Immobilier

Viohalco est active dans le secteur de l'immobilier par l'intermédiaire de Noval Property, une société d'investissement immobilier (« REIC ») de premier plan ; de Steelmet Property Services S.A., qui fournit une large gamme de services immobiliers ; et d'Ergosteel S.A., une société d'ingénierie de la construction exerçant ses activités en tant que sous-traitant général et directeur de projet et de construction.

Noval Property est l'une des plus grandes sociétés d'investissement immobilier de Grèce cotée à la Bourse d'Athènes. La société détient un portefeuille d'investissement diversifié et résilient de 60 propriétés comprenant des immeubles de bureaux, des centres commerciaux, des parcs commerciaux, des installations logistiques, des immeubles résidentiels et des actifs résidentiels et hôteliers, d'une superficie locative totale d'environ 343.000 m².

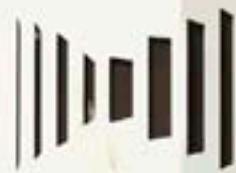
La stratégie d'investissement de Noval Property est centrée sur le développement de sa réserve captive d'actifs pour libérer de la valeur, ainsi que sur l'acquisition de nouveaux actifs immobiliers. La société cible la croissance du capital et la génération de revenus en enrichissant son portefeuille d'investissement avec des propriétés modernes, de haute qualité et durables sur le plan environnemental.

R&D et Technologie

Le vaste portefeuille de Viohalco comprend également des sociétés et des centres dédiés à la recherche et au développement (« R&D ») qui opèrent au sein de ses filiales. Ces centres soutiennent la croissance durable grâce au développement de produits à valeur ajoutée innovants, de solutions efficaces pour l'optimisation des processus industriels et commerciaux et de la recherche concernant la performance environnementale des usines de fabrication.

Remarques :

- *Cenergy Holdings S.A. (« Cenergy Holdings ») a été créée en 2016, à la suite de la fusion transfrontalière par absorption de Corinth Pipeworks Holdings S.A. et de Hellenic Cables S.A. Holdings Société Anonyme. Cenergy Holdings est cotée sur Euronext Bruxelles et à la bourse d'Athènes.*
- *En décembre 2017, la fusion par absorption d'Elval par Halcor qui a été renommée ElvalHalcor Hellenic Copper and Aluminium Industry S.A. (« ElvalHalcor ») a été réalisée. ElvalHalcor est cotée à la bourse d'Athènes.*



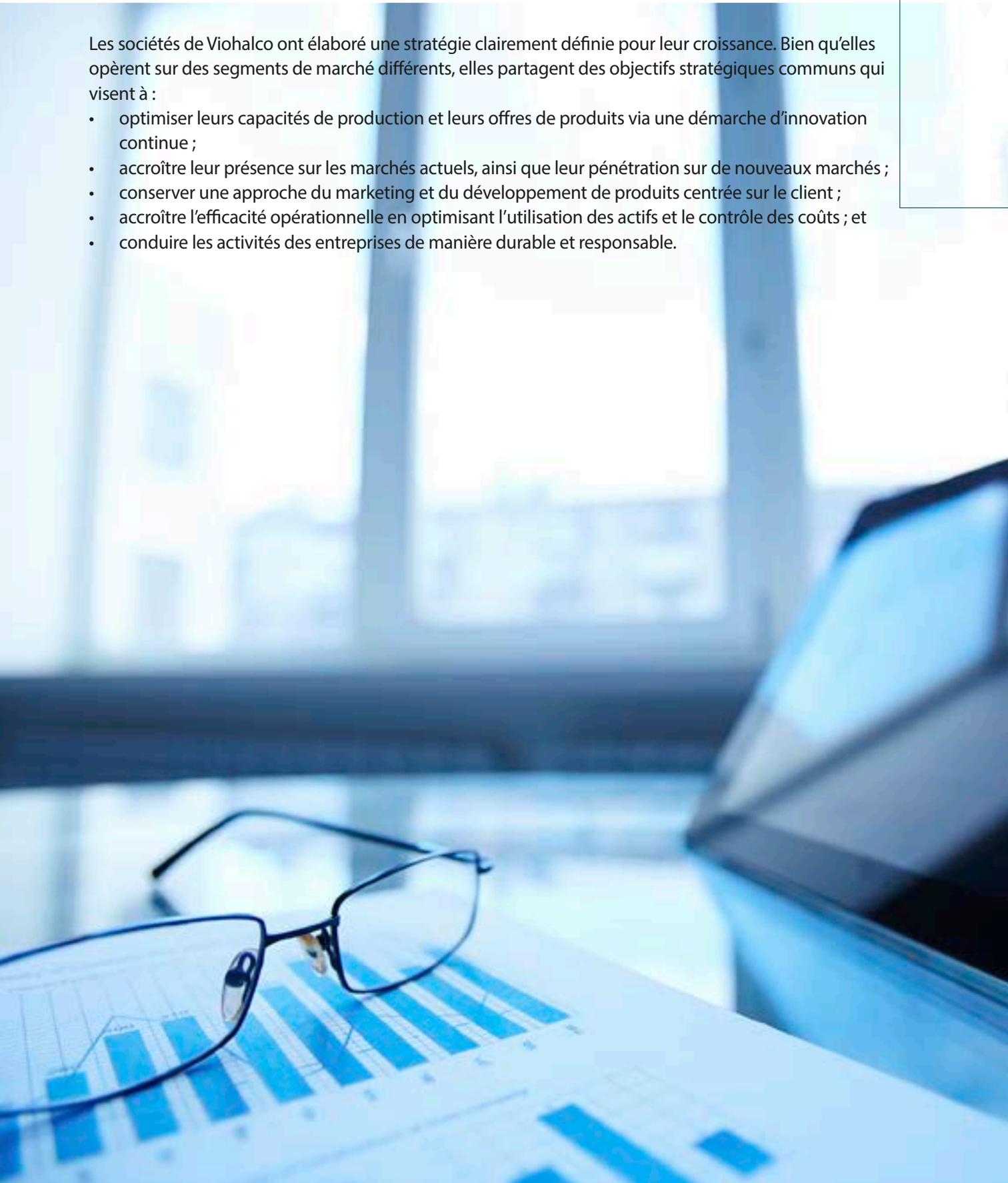
BUTTERFLY

26A

D. Principaux résultats financiers en 2024

Les sociétés de Viohalco ont élaboré une stratégie clairement définie pour leur croissance. Bien qu'elles opèrent sur des segments de marché différents, elles partagent des objectifs stratégiques communs qui visent à :

- optimiser leurs capacités de production et leurs offres de produits via une démarche d'innovation continue ;
- accroître leur présence sur les marchés actuels, ainsi que leur pénétration sur de nouveaux marchés ;
- conserver une approche du marketing et du développement de produits centrée sur le client ;
- accroître l'efficacité opérationnelle en optimisant l'utilisation des actifs et le contrôle des coûts ; et
- conduire les activités des entreprises de manière durable et responsable.



Principaux résultats financiers

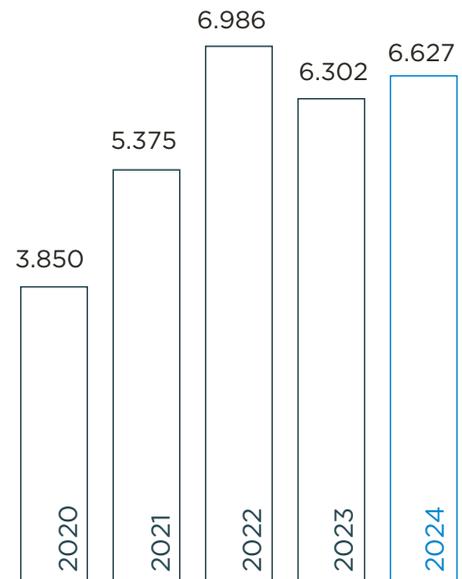
- Le **chiffre d'affaires consolidé** a atteint 6,6 milliards d'euros contre 6,3 milliards d'euros en 2023.
- La **rentabilité opérationnelle consolidée (EBITDA ajusté)** s'est élevée à 604 millions d'euros, contre 537 millions d'euros en 2023, la plupart des segments ayant amélioré leur performance opérationnelle.
- Le **bénéfice consolidé avant impôt** a augmenté pour atteindre 274 millions d'euros, contre 91 millions d'euros pour l'exercice 2023, en raison de l'effet comparatif positif sur l'EBITDA de la stabilisation des prix des métaux et de la réduction des charges financières.
- La **dette nette** a diminué de 360 millions d'euros pour atteindre 1.513 millions d'euros,

grâce à une gestion efficace du fonds de roulement, soutenue également par des augmentations de capital réussies à la lumière de la cotation de Noval Property REIC à la bourse d'Athènes et des plans d'expansion de Cenergy Holding aux États-Unis.

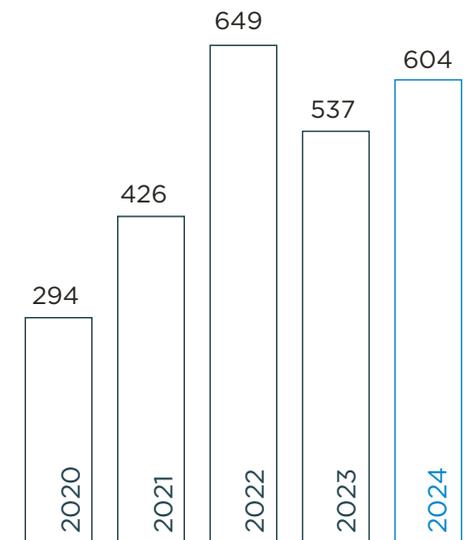
- Le **ratio dette nette/EBITDA** à 2,5 vs. 4,2 en 2023, en raison d'une forte rentabilité opérationnelle et d'une amélioration de la position d'endettement.
- Proposition d'un **dividende brut*** de 0,16 euro par action.

** Le dividende net final peut être différent, car les autorités fiscales belges imposent une retenue à la source et des formalités de conformité fiscale, en fonction de la résidence fiscale de l'actionnaire.*

■ Chiffre d'affaires en millions d'euros



■ EBITDA ajusté en millions d'euros



Aperçu opérationnel

- Le segment Aluminium a enregistré des tendances positives en termes de ventes et de rentabilité, grâce aux récents investissements réalisés dans l'usine d'Elval, qui ont permis une utilisation optimale des capacités, une efficacité opérationnelle accrue et une augmentation des ventes.
- Les performances du segment Cuivre ont bénéficié d'une gamme de produits optimisée, de la baisse des prix de l'énergie, d'une utilisation accrue de la ferraille, d'une réduction des coûts et d'un prix moyen du cuivre favorable
- Dans le segment Câbles, l'amélioration de la composition des ventes a stimulé la croissance et amélioré les performances. L'exécution efficace de projets offshore et onshore de grande envergure est restée le principal facteur de rentabilité du segment.

- Le segment Tubes d'acier a poursuivi les bonnes performances de l'année précédente. L'augmentation de la rentabilité opérationnelle est due à l'accroissement des volumes de production, à l'amélioration de la répartition des projets et à l'utilisation d'une capacité élevée.
- La performance du segment Acier est restée faible, suite à la forte baisse de la demande d'acier en Europe et les vents contraires macroéconomiques. Malgré ces conditions, le segment a conservé sa position de leader sur le marché grec et a maintenu sa présence sur les marchés clés de Bulgarie, d'Europe centrale et d'Europe du Nord
- La division immobilière a enregistré des résultats solides, grâce à une stratégie axée sur le développement de nouvelles propriétés et l'amélioration des actifs existants, en capitalisant sur la forte demande des locataires pour des bâtiments durables et de haute qualité en Grèce.

Aperçu

Les rapports financiers de Viohalco sont divisés en deux sections, sur la base de leurs caractéristiques commerciales et de leurs indicateurs de performance distincts.

Division Industrielle					Division Immobilière
Aluminium	Cuivre	Câbles	Tubes d'acier	Acier	

La division industrielle, qui englobe les segments Aluminium, Cuivre, Câbles, Tubes d'acier, Acier, R&D et Technologie, et la division immobilière, qui comprend les investissements immobiliers de Viohalco et les sociétés immobilières.

La division industrielle

Faits marquants

6,58 milliards d'euros

Chiffre d'affaires

2023 :
6,26 milliards d'euros

583 millions d'euros

EBITDA ajusté

2023:
519 millions d'euros

260 millions d'euros

Bénéfice avant impôt

2023:
80 millions d'euros

398 millions d'euros

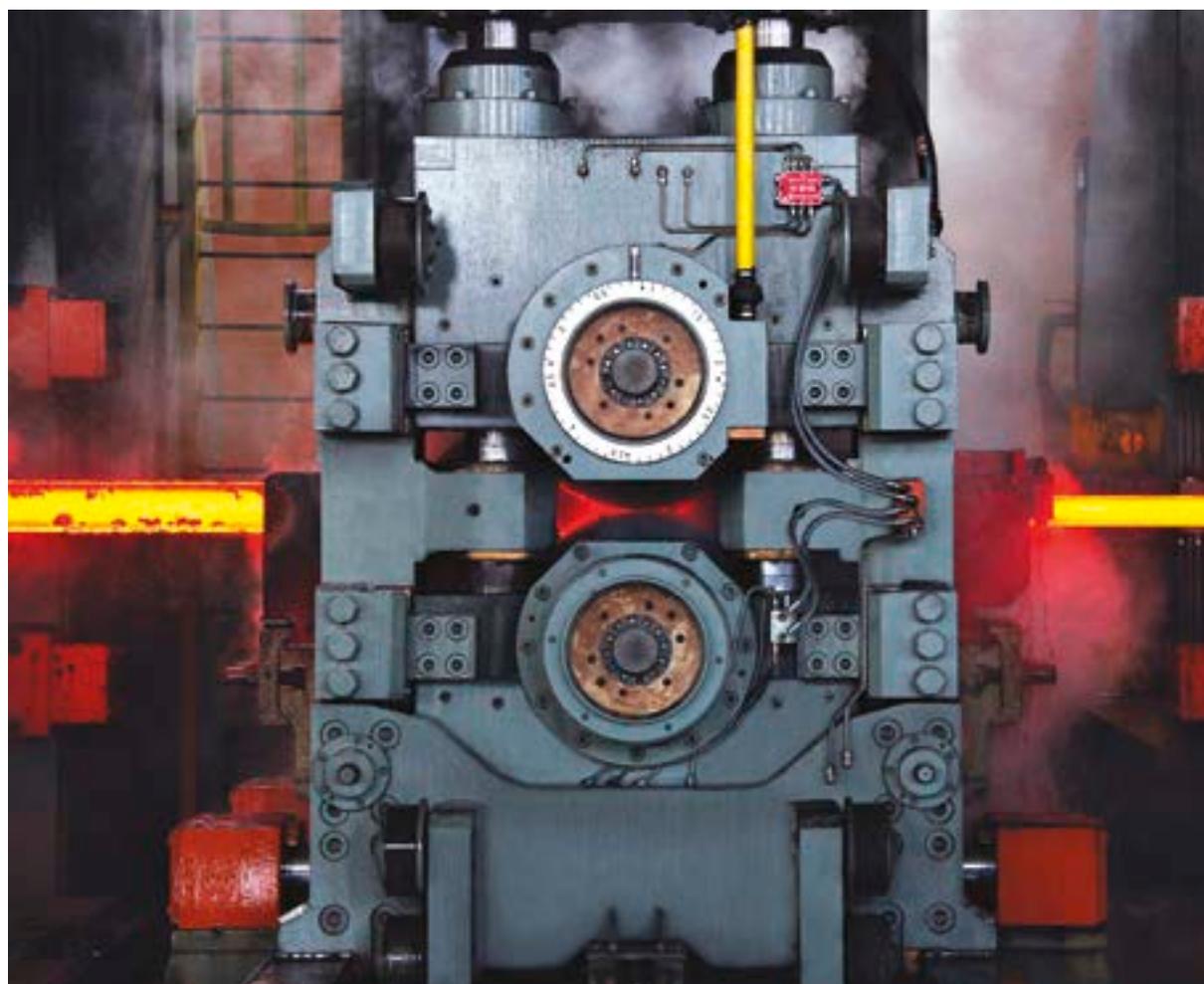
Dépenses d'investissement

2023:
281 millions d'euros

2.4 x

Dette nette / EBITDA

2023:
4.2 x



■ Division industrielle - Tableau financier

Montants en milliers d'euros	2024	2023
Chiffre d'affaires	6.584.603	6.263.772
Marge brute	706.713	559.499
EBITDA	569.863	411.381
EBITDA ajusté	583.491	519.264
EBIT	429.193	272.127
EBIT ajusté	442.821	380.010
Résultat financier net	-164.704	-181.267
Bénéfice avant impôt	259.613	80.163
Immobilisations corporelles (PP&E)	2.477.678	2.222.756
Dette nette	1.377.614	1.720.072
CapEx	398.478	280.583

Le **chiffre d'affaires** de la division industrielle s'est élevé à 6,58 milliards d'euros. La **rentabilité opérationnelle (EBITDA ajusté)** de la division industrielle s'est élevée à 583 millions d'euros.

La division industrielle de Viohalco comprend les segments suivants : Aluminium, Cuivre, Câbles, Tubes d'acier et Acier.

- Les ventes et la rentabilité du **segment Aluminium** ont augmenté, ce qui a stimulé le flux de trésorerie disponible (en hausse de 64 % en glissement annuel) et réduit la dette à 585 millions d'euros. Les investissements dans l'usine d'Elval ont amélioré l'efficacité et les ventes, malgré les défis macroéconomiques. Dans le secteur de l'extrusion, une réorientation stratégique vers l'industrie automobile a permis de mener à bien des projets avec les principales entreprises européennes du secteur.
- La performance du **segment Cuivre** s'est améliorée grâce aux prix favorables du cuivre, à une gamme de produits optimisée, à la baisse des prix de l'énergie, à l'augmentation de l'utilisation de la ferraille et à la réduction des coûts. Les optimisations et les investissements en cours visent à accroître la capacité de production de produits à haute valeur ajoutée et à élargir la gamme de Sofia Med.
- L'amélioration du mix des ventes et de l'activité des projets dans le **segment Câbles** a stimulé la croissance et la performance. L'exécution efficace de projets de premier plan et l'utilisation d'une capacité élevée ont augmenté l'EBITDA ajusté (+20% en glissement annuel) à 183 millions d'euros. La forte demande de câbles d'énergie à basse et moyenne tension a soutenu la

rentabilité. L'attribution de nouveaux projets, notamment des interconnexions et des parcs éoliens offshore, a porté le carnet de commandes à un niveau record de 3,01 milliards d'euros. En 2024, 217 millions d'euros ont été principalement investis dans l'expansion des usines de Corinthe, Thèbes et Eleonas, en Grèce et dans la construction d'une nouvelle usine à Baltimore, dans le Maryland (USA).

- Le **segment Tubes d'acier** a amélioré ses marges en 2024 grâce à une augmentation de la production, à une meilleure répartition des projets et à une utilisation élevée des capacités. La vigueur du marché du transport de gaz combustible, stimulée par les prix élevés de l'énergie et le besoin de sécurité énergétique, a conduit à davantage de projets de gazoducs. Le segment a consolidé sa position de niveau 1 comme producteur de tubes d'acier pour le transport du gaz naturel, d'hydrogène et de dioxyde de carbone.
- Le **segment Acier** a réussi à maintenir sa position de leader en Grèce, malgré une baisse continue de la demande européenne. Les défis externes, notamment les importations à bas prix, les prix élevés de l'énergie et l'inflation, ont eu un impact sur les performances. Malgré cela, le segment a conservé sa position dominante sur le marché en Grèce et a maintenu sa présence en Bulgarie, en Europe centrale et en Europe du Nord, avec une croissance modeste des ventes pour certains produits. La résilience de la chaîne d'approvisionnement en ferraille a permis de garantir la stabilité des livraisons et du service.

La division immobilière

Faits marquants

43 millions d'euros

Chiffre d'affaires

2023:
38 millions d'euros

21 millions d'euros

EBITDA ajusté

2023:
18 millions d'euros

343 mille m²

GLA*

2023:
343 k m²

98.7%

Taux d'occupation**

2023:
98,1%

35 millions d'euros

Dépenses d'investissement

2023:
27 millions d'euros

*Fait référence au portefeuille d'actifs immobiliers de Noval Property. ** Fait référence au portefeuille productif du chiffre d'affaires de Noval Property.

Au sein de la **division immobilière**, Noval Property a enregistré des résultats solides, réalisant une croissance à deux chiffres des revenus locatifs d'une année sur l'autre et des gains de juste valeur. L'accent mis par la division sur les nouvelles propriétés et l'amélioration des actifs existants a stimulé les performances, en tirant parti de la forte demande des locataires pour des bâtiments durables en Grèce.

En juin 2024, Noval Property est entrée à la Bourse d'Athènes à la suite d'une augmentation de capital réussie de 52,7 millions d'euros, y compris la conversion du prêt convertible de la BERD.

Viohalco applique le modèle du coût historique pour les immeubles de placement, tandis que certaines filiales immobilières suivent le modèle de la juste valeur. En 2024, Noval Property a déclaré un bénéfice avant impôt de 51 millions d'euros sur la base du modèle de la juste valeur, tandis que le bénéfice avant impôt sur la base du coût historique s'élevait à 16 millions d'euros. Au 31 décembre 2024, la valeur de l'actif brut de son portefeuille d'investissement s'élevait à 648 millions d'euros, la valeur de l'actif net atteignant 519 millions d'euros.

Durabilité

En 2024, les filiales de Viohalco ont fait des progrès significatifs en matière de développement durable, marquant la première année de la mise en œuvre de la directive sur les rapports de développement durable des entreprises (CSRD). La déclaration de durabilité, qui sera publiée dans le rapport annuel 2024 le 15 avril 2025, couvrira toutes les filiales de Viohalco, quelle que soit leur taille ou leur activité, et s'aligne sur les états financiers consolidés des entreprises. Cette étape souligne l'engagement des entreprises de Viohalco en faveur de la transparence de l'information et de la gestion environnementale et sociale. Au niveau des segments, les filiales ont adopté une approche structurée et mené une analyse de la double importance conformément aux exigences des normes ESRS, qui constitue la base des rapports de durabilité de cette année. Ces résultats guideront l'élaboration et la mise en œuvre des futures initiatives de développement durable et des objectifs d'amélioration.

Relever les défis du changement climatique, qui comprennent à la fois les risques de transition et les risques physiques contribue à l'économie circulaire, la garantie d'un approvisionnement responsable et le respect de normes élevées en matière de santé et de sécurité au travail - est resté une priorité essentielle pour les filiales de Viohalco. Des investissements substantiels, tant en ressources humaines que financières, ont été réalisés pour réaliser des améliorations continues dans ces domaines critiques. Les informations relatives à la durabilité sont également au centre des préoccupations des parties prenantes, notamment les clients, les institutions financières et les investisseurs. Ces groupes

recherchent activement des détails sur les caractéristiques de durabilité des produits, les performances de durabilité des filiales et les engagements à long terme en matière de gestion des impacts et d'efforts de décarbonisation.

Perspectives

Avec un portefeuille diversifié, un positionnement compétitif, une production optimisée et une forte demande mondiale à long terme pour des produits durables, les entreprises de Viohalco restent bien positionnées pour l'avenir.

Le segment Aluminium de Viohalco continue de faciliter la transition vers des solutions de produits hautement recyclables et économes en énergie qui favorisent le développement durable et le progrès technologique dans les industries modernes. La demande croissante d'emballages à forte teneur en matières recyclées, d'infrastructures économes en énergie et l'adoption croissante de véhicules électriques et légers devraient soutenir une dynamique positive tout au long de l'année 2025.

Dans le segment Cuivre, les initiatives planifiées d'optimisation des processus et les investissements stratégiques devraient permettre d'accroître la capacité de production de produits à haute valeur ajoutée et d'élargir le portefeuille de produits de Sofia Med, soutenant ainsi une croissance continue. La demande à long terme et les macro-tendances fondamentales restent favorables au segment.

Dans le même temps, les segments Câbles et Tubes d'acier devraient continuer à croître, alimentés par la transition inévitable vers l'électrification, le déploiement à grande échelle des solutions d'énergie renouvelable, la nécessité d'étendre les réseaux, ainsi que la demande croissante pour le transport d'hydrogène et de captage et de stockage du carbone (CSC). Les deux segments, qui ont achevé ou sont en train d'achever d'importantes expansions de capacité, sont bien positionnés pour la croissance future.

Alors que le secteur de la construction en Grèce devrait rester dynamique, la demande européenne d'acier dans les secteurs de la construction et de l'industrie manufacturière devrait rester faible au début de l'année 2025, avant de se redresser progressivement.

Enfin, dans le domaine de l'immobilier, l'accent stratégique mis par Noval Property sur le développement de nouvelles propriétés et l'amélioration des actifs existants devrait donner un nouvel élan, la société capitalisant sur la forte demande des locataires pour des bâtiments durables et de haute qualité en Grèce.

Les sociétés de Viohalco évaluent en permanence la situation des droits de douane envisagés et imposés aux États-Unis. Même si l'exposition directe aux États-Unis est limitée et que la capacité

de ce pays pour les produits concernés est limitée et ne peut pas satisfaire entièrement la demande locale, il est presque certain que cela aura des répercussions sur les échanges commerciaux

mondiaux de matériaux et de marchandises. Le modèle diversifié des sociétés de Viohalco est un facteur positif qui peut contribuer à atténuer tout effet négatif direct ou indirect.

■ Aperçu financier

Chiffres clés financiers consolidés

Montants en milliers d'euros	2024	2023
Chiffre d'affaires	6.627.306	6.301.957
Marge brute	732.145	578.867
EBITDA	593.131	436.033
EBITDA ajusté	604.497	537.447
EBIT	445.839	290.404
EBIT ajusté	457.205	391.818
Coût financier net	-167.178	-187.796
Bénéfice avant impôt	273.649	91.324
Bénéfice de l'exercice	210.817	66.516
Bénéfice attribuable aux propriétaires	161.092	48.233

En 2024, le **chiffre d'affaire consolidé** de Viohalco a augmenté pour atteindre 6,63 milliards d'euros (2023: 6,30 milliards d'euros).

L'**EBITDA ajusté consolidé** a augmenté à 604 millions d'euros (2023 : 537 millions d'euros), en raison de l'amélioration de la performance opérationnelle de la plupart des segments.

Le **coût financier net** a diminué pour atteindre 167 millions d'euros (2023 : 188 millions d'euros), en raison d'une bonne

gestion du fonds de roulement et de la baisse des taux d'intérêt.

Le **bénéfice consolidé avant impôt** pour la période s'est élevé à 274 millions d'euros, contre 91 millions d'euros en 2023.

Le **bénéfice net consolidé après impôt et intérêts minoritaires** s'est élevé à 161 millions d'euros (2023 : 48 millions d'euros) ; le bénéfice par action s'est élevé à 0,62 euro (2023 : 0,19 euro).

Montants en milliers d'euros	31/12/2024	31/12/2023
Immobilisations corporelles et incorporelles	3.110.121	2.805.429
Autres actifs non courants	128.109	116.789
Actifs non courants	3.238.230	2.922.219
Stocks	1.762.590	1.610.467
Créances clients et autres débiteurs (incl. actifs sur contrats)	838.177	955.613
Trésorerie et équivalents de trésorerie	696.720	395.015
Autres actifs courants	35.181	36.397
Actifs courants	3.332.667	2.997.491
Total des actifs	6.570.897	5.919.710
Capitaux propres	2.364.138	1.959.371
Emprunts et dettes financières	1.314.673	1.442.138
Autres passifs non courants	240.959	217.304
Passifs non courants	1.555.632	1.659.442
Emprunts et dettes financières	843.462	779.297
Dettes fournisseurs et autres créditeurs (incl. passifs sur contrats)	1.731.220	1.463.473
Autres passifs courants	76.445	58.127
Passifs courants	2.651.127	2.300.897
Total des capitaux propres et passifs	6.570.897	5.919.710

Les **dépenses d'investissement** pour l'année se sont élevées à 434 millions d'euros et sont principalement attribuables aux investissements suivants :

- Les investissements dans le **segment Aluminium**, d'un montant de 74 millions d'euros, concernent principalement des investissements dans l'usine d'extrusion en Bulgarie pour la fabrication de produits automobiles et d'autres améliorations opérationnelles dans les usines d'aluminium en Grèce et au Royaume-Uni.
- Les investissements dans le **segment Cuivre** se sont élevés à 24 millions d'euros, principalement liés à l'augmentation de la capacité de production des laminoirs et à l'amélioration de la gamme de produits, permettant la fabrication de produits de nouvelles largeurs et épaisseurs.
- En ce qui concerne le **segment Câbles**, les dépenses d'investissement pour 2024, d'un montant de 217 millions d'euros, concernent principalement la mise en œuvre de l'augmentation de capacité prévue dans l'usine de câbles offshore de Corinthe, en Grèce ; de nouvelles lignes de production et de nouveaux équipements pour les usines de câbles terrestres de Thèbes, en Grèce et le terrain destiné à la nouvelle installation de câbles aux États-Unis et les dépenses relatives nécessaires à son développement.
- Les dépenses d'investissement dans le **segment Tubes**

Acier se sont élevées à 41 millions d'euros et sont liées à la modernisation de l'usine de Thèbes (Grèce).

- Les investissements dans le **segment Acier**, d'un montant de 34 millions d'euros, concernent principalement des investissements d'amélioration opérationnelle dans les aciéries, axés sur le respect de l'environnement et l'efficacité de l'utilisation des ressources.
- Les investissements **immobiliers** de 35 millions d'euros sont principalement liés aux travaux de construction d'immeubles de bureaux et de logements à Athènes, en Grèce.
- Les investissements **dans les autres segments**, d'un montant de 8 millions d'euros, sont principalement liés aux acquisitions du port de Thisvi en Grèce par la filiale de Viohalco, Diavipethiv, et à d'autres investissements réalisés par les autres filiales du secteur.

La réduction de 23% du **fonds de roulement** s'explique principalement par l'amélioration organique du cycle cash-to-cash, en particulier dans les segments Aluminium, Câbles et Tubes d'acier.

La **dette nette** a baissé pour s'établir à 1.513 millions d'euros (31 décembre 2023 : 1.873 millions d'euros), en grande partie grâce aux améliorations du fonds de roulement et grâce à l'augmentation de capital réussie de Cenergy Holdings ainsi qu'à l'introduction de Noval Property à la bourse d'Athènes.

■ Performances par segment

Montants en millions d'euros		Chiffre d'affaires		EBITDA		EBITDA ajusté		EBIT		EBT	
Segments		2024	2023	2024	2023	2024	2023	2024	2023	2024	2023
Division industrielle	Aluminium	2.020	1.887	160	95	159	153	102	35	63	-7
	Cuivre	1.749	1.721	111	91	110	107	94	72	67	36
	Câbles	1.163	991	189	140	183	152	165	120	118	73
	Tubes d'acier	568	580	92	64	94	66	81	54	63	25
	Acier	1.008	1.014	18	22	39	42	-8	-5	-46	-41
	Autres activités	77	69	-1	-	-1	-1	-6	-4	-5	-6
	Total	6.585	6.264	570	411	583	519	429	272	260	80
	Immobilier*	43	38	23	25	21	18	17	18	14	11
	Consolidé	6.627	6.302	593	436	604	537	446	290	274	91

* Outre Noval Property, la division immobilière de Viohalco comprend d'autres entités liées aux opérations immobilières. Il convient de noter que Viohalco applique le modèle du coût historique aux immeubles de placement, tandis que certaines filiales de la division immobilière, telles que Noval Property, suivent le modèle de la juste valeur. En 2024, le bénéfice avant impôt de Noval Property, basé sur le modèle de la juste valeur, s'est élevé à 51 millions d'euros.





E. Revue par segment

ALUMINIUM	22
CUIVRE	28
CÂBLES	38
TUBES D'ACIER	44
ACIER	52
IMMOBILIER	58
R&D ET TECHNOLOGIE	64



ALUMINIUM



2024

2.020

**CHIFFRE
D'AFFAIRES**

(en millions d'euros)

2023: 1.887

2024

160

EBITDA

(en millions d'euros)

2023: 95

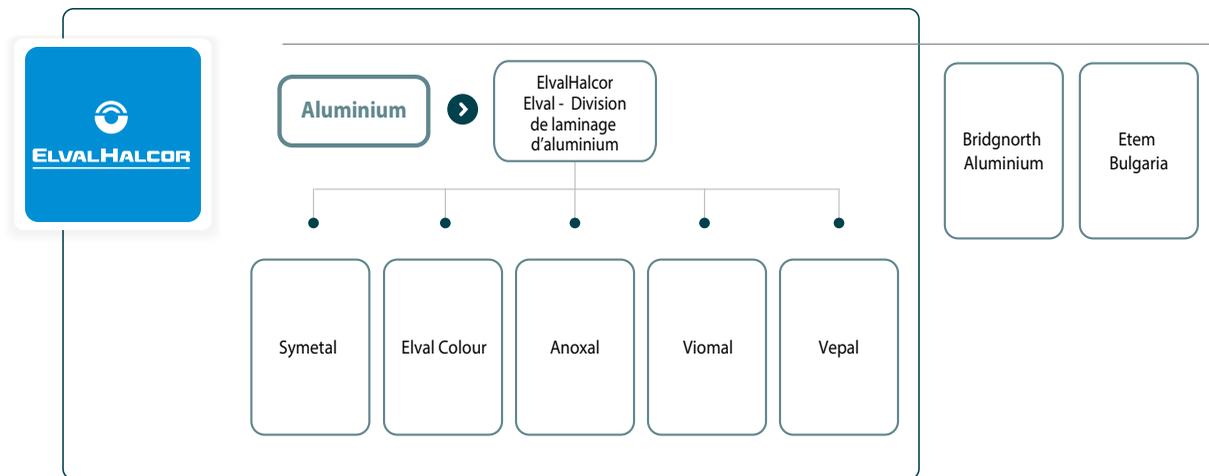
2024

159

**EBITDA
ajusté**

(en millions d'euros)

2023: 153



Activités

Le segment Aluminium de Viohalco fabrique une variété de produits laminés et extrudés en aluminium pour divers marchés et applications, par le biais de sa division de laminage d'aluminium (« Elval ») et de ses filiales Symetal, Elval Colour (et sa filiale en Espagne, Spain Elval Colour Iberica), Vepal, Viomal, Anoxal, Bridgnorth Aluminium et Etem Bulgaria.

Le segment Aluminium offre des produits laminés et des solutions pour :

- l'emballage (solutions d'emballage rigides et souples, boîtes de conserve et cannettes, capsules, produits ménagers, emballages pharmaceutiques et aseptiques) ;
- le transport (industrie automobile, maritime, ferroviaire et transport routier, ainsi que le secteur CVC&R) ;
- la construction (bobines et tôles d'aluminium mates et revêtues pour l'ensemble de l'enveloppe des bâtiments, tels que les panneaux composites en aluminium etalbond®, tôles et feuillards prérevêtus orofe® et Ydoral® pour applications en toitures et gouttières, Elval ENF ondulé) ;
- les applications industrielles (tôles, bobines et cercles d'aluminium pour des applications d'ingénierie générales, d'énergies renouvelables et ménagères) ;
- les bobines lithographiques, utilisées comme substrat dans la fabrication de plaques d'impression ;
- les produits extrudés ;
- les applications industrielles de l'aluminium (profilés en aluminium et barres marchandes en alliage dur pour une utilisation industrielle, des applications d'ingénierie générales, du bâtiment, énergétiques et dans le transport) ;
- les applications automobiles (produits laminés à plat pour des pièces, des composantes et des applications CVC&R structurelles internes, profilés en aluminium extrudés passés par un outillage et un usinage particuliers et utilisés pour des châssis de voiture, des systèmes de suspension, des portières et des profilés en aluminium décoratifs pour les barres de toit, panneaux en aluminium composite pour des applications automobiles spéciales).



Sites de production

Les sociétés du segment Aluminium de Viohalco exploitent les sites de production de pointe suivants :

Usine	Priorité à la production	Capacité de production annuelle	Certification des systèmes de qualité et de gestion
Usine de laminage d'Elval (Enophyta - Grèce)	<ul style="list-style-type: none"> Le principal site de production du segment Aluminium Produits laminés à plat pour des applications modernes dans les secteurs des emballages, du bâtiment et de la construction, du transport maritime, routier et ferroviaire, de l'automobile, de l'industrie, de l'énergie, des accessoires de cuisine et des marchés CVC&R. 	450.000 tonnes	ISO 9001:2015, IATF 16949:2016, ISO 14001:2015, ISO 45001:2018, AS9100D, ISO 27001:2013 ISO 50001:2018, Norme de performance ASI, Norme relative à la chaîne de contrôle ASI. Usine certifiée pour la conception, la production et les ventes de produits en aluminium laminés/peints. Certifié pour la fabrication de produits laminés en aluminium pour les industries automobile et aéronautique. Usine certifiée pour la production, l'approvisionnement et la gestion responsables de l'aluminium. Certification par tous les grands organismes de classification (ABS, BV, DNV.GL, KR, LRS, RINA et NK) en tant que fabricant accrédité de produits pour la construction navale.
Usine de laminage de feuilles d'aluminium Symetal (Enophyta - Béotie, Grèce)	Feuilles d'aluminium nues d'épaisseurs et de compositions d'alliages variées pour différents usages, notamment les emballages souples pour l'industrie pharmaceutique, les contenants alimentaires, les batteries pour véhicules électriques et diverses autres applications techniques	52.000 tonnes	ISO 9001:2015, ISO 14001:2015, ISO 50001:2018, ISO 45001:2018, Norme de performance ASI
Usine de transformation de feuilles d'aluminium Symetal (Mandra - Attique, Grèce)	<ul style="list-style-type: none"> Transformation des feuilles d'aluminium pour des applications du secteur de l'emballage Revêtement et/ou laminage de feuilles d'aluminium destinées à des produits utilisés dans les secteurs alimentaire, pharmaceutique et du tabac Production de vernis (le vernis est un matériau auxiliaire important pour l'usine de transformation des feuilles d'aluminium) 	31.500 tonnes	ISO 9001:2015, ISO 14001:2015, ISO 50001:2018, ISO 45001:2018, ISO 15378:2017, ISO 22000:2018, FSSC 22000 (V5.1), Certification FDA/IMS, Certification FSC® pour la chaîne de contrôle FSC-C127612 (FSC-STD-40-004 V3-1), Norme de performance ASI
Elval Colour (Agios Thomas - Grèce)	<ul style="list-style-type: none"> Vaste gamme de produits en aluminium prérevêtu et de panneaux en aluminium composite pour les applications de construction extérieure et intérieure, l'impression numérique, l'identification d'entreprise et la signalisation. Fabrication d'une série de produits très performants, dédiés à l'amélioration de l'efficacité environnementale des bâtiments, à l'accroissement de la durabilité des façades et toitures, tout en limitant l'impact sur l'environnement. 		ISO 9001:2015, ISO 14001:2015, ISO 45001:2018, ISO 50001:2018, ISO 14064:2018
Anoxal (Agios Thomas - Grèce)	<ul style="list-style-type: none"> Recyclage et coulage d'aluminium Fabrication de billettes et de brames 	50.500 tonnes	ISO 9001:2015, ISO 14001:2015, ISO 45001:2015
Viomal (Nea Artaki - Eubée, Grèce)	<ul style="list-style-type: none"> Volets roulants en aluminium pour fenêtres et portes de garage Systèmes de moustiquaire Production de filets plissés 	Produits de 36.500.000 mètres de long	ISO 9001:2015, ISO 14001:2015
Vepal (Thèbes - Grèce)	Produits en aluminium pour les industries de la construction, agroalimentaire et automobile	40.500 tonnes	ISO 9001:2015, ISO 14001:2015, ISO 45001:2018
Bridgnorth Aluminium (Bridgnorth - Royaume-Uni)	Produits laminés à plat pour des applications modernes dans les secteurs de l'impression, des emballages, du bâtiment et de la construction, du transport routier, de l'automobile, de l'industrie et de l'énergie.	127.000 tonnes	ISO 9001:2015, ISO 14001:2015, ISO 45001:2018, Norme de performance ASI (v2.2017)
ETEM – Gestamp Bulgaria (Sofia - Bulgarie)	Profilés pour des applications industrielles dans les secteurs du transport, 30 milliers tonnes de l'automobile, de la construction navale, de l'électronique et du photovoltaïque	30.000	Accréditation en tant que fournisseur de premiers et deuxièmes rangs pour l'industrie automobile. Certification pour la production de profilés en aluminium résistants en cas d'accident. IATF 16949:2016, ISO 9001:2015, ISO 14001:2015, ISO 45001:2018, Qualicoat, EN 15088:2005, ISO 27001:2022, TISAX, ASI

Principaux éléments financiers

Performance financière 2024

Malgré des défis économiques et géopolitiques importants, le chiffre d'affaires du segment Aluminium a progressé de 7 % pour atteindre 2.020 millions d'euros (2023 : 1.887 millions d'euros). Ce résultat a été atteint grâce à la forte dynamique des solutions de produits commercialisées dans le secteur de l'emballage, où les ventes ont augmenté de plus de 12,9 %. Malgré les conditions difficiles du marché qui ont affecté la demande et les prix des feuilles d'aluminium au premier trimestre, la tendance s'est inversée à partir du deuxième trimestre, en raison de l'augmentation des ventes d'emballages souples et de feuilles d'aluminium vernies.

La croissance globale des volumes dans le segment Aluminium est largement attribuable à l'utilisation optimale des capacités à la suite des récents investissements dans l'usine d'Elval. La rentabilité du secteur s'est améliorée avec un bénéfice avant impôts de 63 millions d'euros et un EBITDA ajusté ayant atteint 159 millions d'euros en 2024 contre 153 millions d'euros en 2023. La baisse des pertes comptables sur métaux de 4,6 millions d'euros (contre 46,8 millions d'euros en 2023) et les ajustements positifs au repos ont entraîné un EBITDA de 160 millions d'euros et un EBIT de 102 millions d'euros, contre 95 et 35 millions d'euros respectivement en 2023.

Une meilleure rentabilité, associée à une réduction de 117 millions d'euros du fonds de roulement grâce à des initiatives proactives et à un CapEx inférieur de 74 millions d'euros, a permis de générer de solides flux de trésorerie disponibles.

Pour l'avenir, l'industrie mondiale de l'aluminium se trouve à la croisée de l'innovation, de la durabilité et de la croissance. La demande de solutions en aluminium continue d'être motivée par les préférences des clients pour des emballages à haut contenu recyclé, des infrastructures économes en énergie et l'adoption croissante de véhicules électriques et légers. La gamme de produits très diversifiée et la portée géographique du segment Aluminium positionnent bien la société pour capitaliser sur les tendances positives à long terme du marché soutenant la demande croissante en aluminium. La société continue de miser sur ses avantages concurrentiels et reste engagée afin de favoriser des partenariats solides en faveur d'une chaîne de valeur de l'aluminium durable.

En 2024, Bridgnorth Aluminium a connu une forte reprise de la demande, après une année précédente difficile. La société a clôturé l'année près du budget, stimulée par une performance opérationnelle robuste et des résultats financiers solides au quatrième trimestre 2024. Bridgnorth Aluminium a enregistré des améliorations significatives en termes de rendement et a réussi à réduire sa base de coûts, dépassant ainsi les attentes budgétaires, malgré les défis persistants en matière d'approvisionnement, en particulier pour les cargaisons transitant par la mer Rouge. Pour l'avenir, l'entreprise reste

déterminée à optimiser ses opérations et à stimuler sa croissance en 2025 et au-delà, en tirant parti de la demande croissante des clients existants et nouveaux.

En 2024, Etem Gestamp s'est concentré sur l'industrie automobile, en augmentant la capacité d'extrusion et en installant des machines pour de nouveaux projets avec Audi et Porsche. Cela a mené à des revenus et un EBITDA records, les ventes automobiles représentant 67 % du total des ventes. La société a également obtenu un nouveau projet avec Volvo Trucks et a maintenu une solide base de clients au niveau industriel. En dépit des défis dans le secteur automobile, les perspectives pour 2025 sont positives, avec de nouveaux projets d'OEM haut de gamme assurant une croissance stable.

Perspectives

Pour l'avenir, l'industrie mondiale de l'aluminium se trouve à la croisée de l'innovation, de la durabilité et de la croissance. La demande de solutions en aluminium continue d'être motivée par les préférences des clients pour des emballages à haut contenu recyclé, des infrastructures économes en énergie et l'adoption croissante de véhicules électriques et légers. La gamme de produits très diversifiée et la portée géographique du segment Aluminium positionnent bien la société pour capitaliser sur les tendances positives à long terme du marché soutenant la demande croissante en aluminium. Le groupe continue de miser sur ses avantages concurrentiels et reste engagé afin de favoriser des partenariats solides en faveur d'une chaîne de valeur de l'aluminium durable.

Pour l'avenir, Bridgnorth Aluminium reste déterminé à optimiser ses opérations et à stimuler sa croissance en 2025 et au-delà, en tirant parti de la demande croissante des clients existants et nouveaux.

En dépit des défis dans le secteur automobile, les perspectives pour 2025 sont positives, avec de nouveaux projets d'OEM haut de gamme assurant une croissance stable.

De plus amples informations sur les différentes sociétés sont disponibles sur leur site web :

À propos d'Elval : www.elval.com

À propos de Symetal : www.symetal.gr

A propos de Bridgnorth Aluminium :

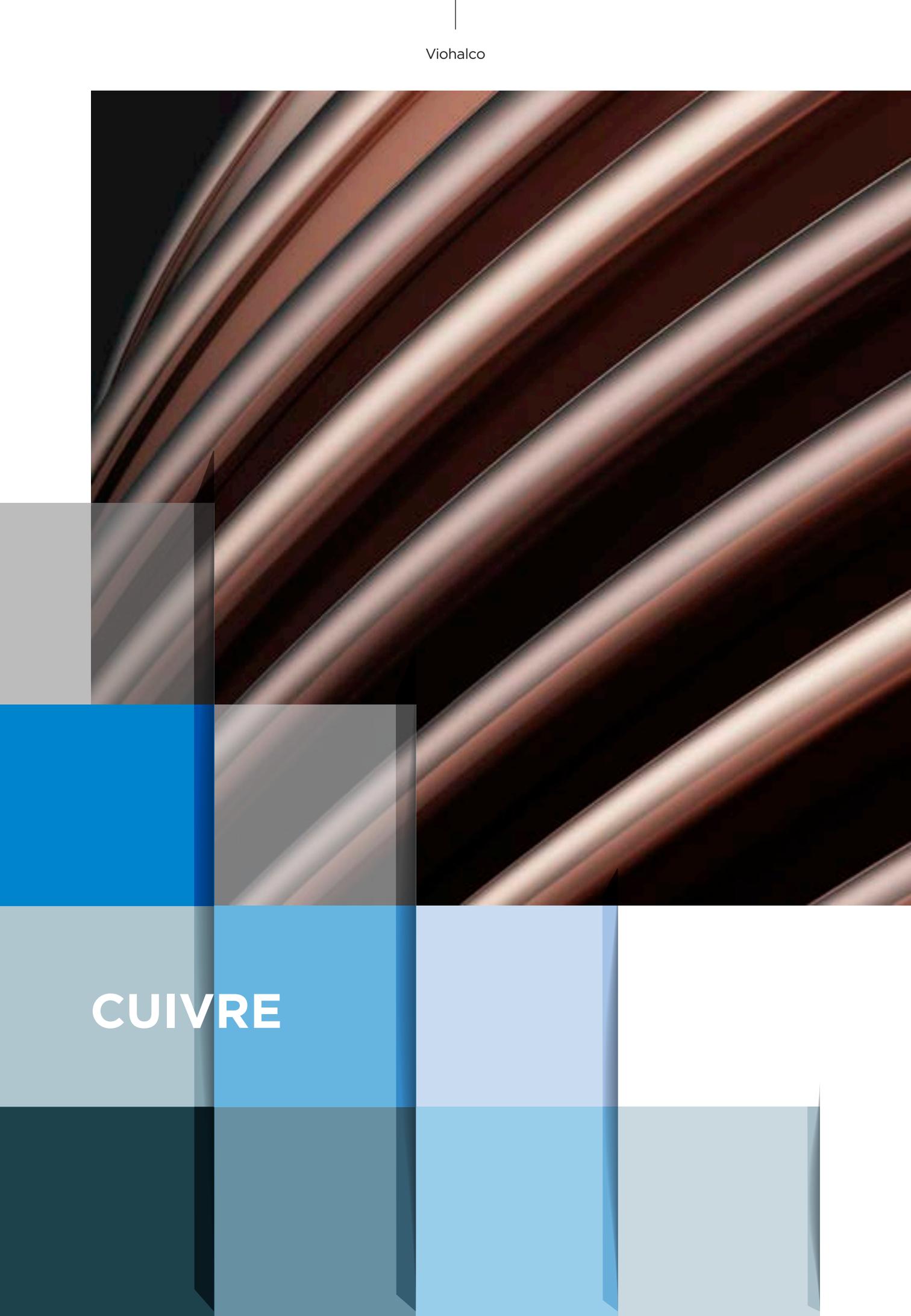
www.bridgnorthaluminium.co.uk

À propos d'Elval Colour : www.elval-colour.com

À propos de Viomal : www.viomal.com

À propos d'Anoxal : www.anoxal.gr





CUIVRE

2024

1.749

**CHIFFRE
D'AFFAIRES**

(en millions d'euros)

2023: 1.721

2024

111

EBITDA

(en millions d'euros)

2023: 91

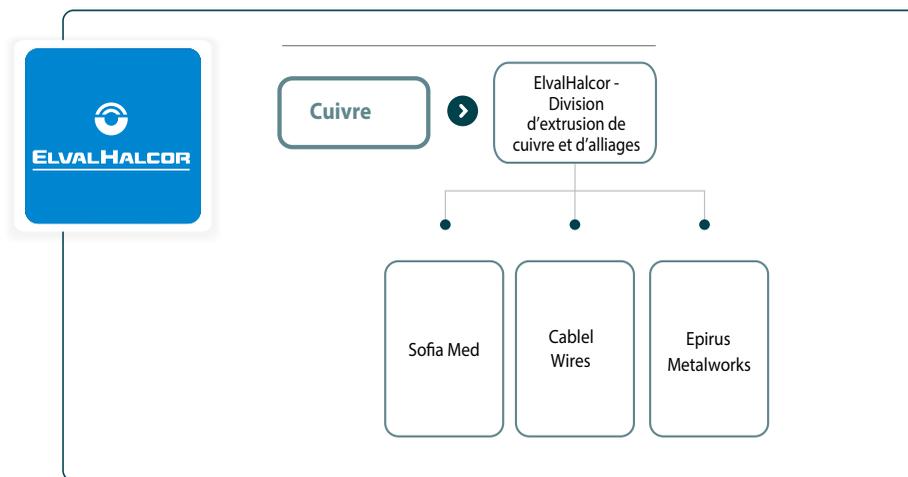
2024

110

**EBITDA
ajusté**

(en millions d'euros)

2023: 107



Activités

Les sociétés du segment Cuivre fabriquent un large éventail de produits en cuivre, en laiton et en alliage de cuivre haute performance ainsi que des produits en zinc-titane. Le segment comprend une division d'extrusion de cuivre et d'alliages (« Halcor ») et ses filiales Sofia Med S.A., Epirus Metalworks S.A., Cable Wire et les coentreprises NedZink BV et HC Isitma.

Halcor offre une gamme de produits diversifiée qui comprend des tiges et des tubes en cuivre et en alliage de cuivre et des produits extrudés et laminés. Elle cherche en permanence à développer son réseau et sa part de marché, tant en Europe que dans le reste du monde, par le biais de ses filiales et partenaires commerciaux, et en pénétrant de nouveaux marchés, en investissant dans des technologies innovantes et durables et en fournissant des produits et solutions à forte valeur ajoutée.

Les principales catégories de produits proposées par Halcor et le segment Cuivre sont :

- Tubes en cuivre : Talos® XS, Talos® Ecutherm, Cusmart®, Talos® Plastic Coated, Talos® Gas, Talos® Med, Talos® ACR, Talos® ACR Inner Grooved, Talos® ACR Ecutherm™, Talos® ACR Ecutherm II, Talos® Geotherm, Talos® Ecutherm Solar, Talos®, Solar Plus, Talos® ACR Linesets, Talos® Form, Talos®
- Sprinkler, Talos® XS, Talos® Plated, Talos® S80 et Talos® S60.
- Produits laminés : bandes de toutes formes (dont ligne d'étamage à chaud), bandes et tôles pour toitures DOMA®, feuilles, tôles, disques, cercles et plaques dans tous les alliages comme le cuivre, le laiton et les alliages spéciaux haute performance.
- Produits extrudés : barres conductrices, tiges, fils et profilés en cuivre, pièces préfabriquées avec, en option, revêtement de surface en étain et argent (galvanoplastie), tiges et tubes en alliage de cuivre, sections et fils.
- Flans de monnaie : flans monochromes, bagues extérieures pour flans bicolores, flans intérieurs pour flans bicolores, flans bicolores galvanisés et flans bicolores assemblés dans une large gamme de couleurs et de combinaisons de matériaux.
- Douilles et godets pour balles utilisés pour les munitions de petit calibre
- Cercles : Grande variété de diamètres de cercles en laiton et en cuivre pour la décoration, les cymbales, les chaudières et l'industrie.
- Produits laminés zinc-titane : bobines, tôles, feuilles, accessoires.
- Fils émaillés : fils en cuivre ronds et rectangulaires, fils en aluminium ronds, fils de soudage en cuivre.



Sites de production

Les sociétés du segment Cuivre exploitent les sites de production suivants :

Usine	Priorité à la production	Capacité de production annuelle	Certification des systèmes de qualité et de gestion
Fonderie Halcor (Enophyta, Grèce)	<ul style="list-style-type: none"> • Produits semi-finis en cuivre et alliages de cuivre (laiton) sous forme de billettes et de brames. 	180.000 tonnes	ISO 9001:2015, ISO 14001:2015, ISO 45001:2018, ISO 50001:2018, ISO 46001:2019
 Tubes en cuivre Halcor (Enophyta, Grèce)	<p> Tubes en cuivre pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> • les applications de CVC&R, notamment le chauffage, la ventilation, la climatisation, la réfrigération, les échangeurs thermiques, les systèmes et raccords de pompe à chaleur. • Installations de construction, y compris la plomberie, le chauffage, le chauffage au sol et la climatisation, réseaux de gaz naturels et intérieurs, CVC&R, l'application de système solaire, les réseaux industriels, les réseaux et les raccords de gaz médicaux. • Les applications d'énergie renouvelable, y compris les panneaux solaires, les réseaux de systèmes solaires, le chauffage et le refroidissement géothermiques. • Les applications industrielles, y compris l'ingénierie électrique et mécanique. 	80.000 tonnes	ISO 9001:2015, ISO 14001:2015, ISO 45001:2018, ISO 50001:2018, ISO 46001:2019
Usine d'extrusion pour produits en alliage de cuivre et de laiton Halcor (Enophyta, Grèce)	<ul style="list-style-type: none"> • Tiges et sections creuses et pleines en alliage de cuivre • Fils et barres en alliage de cuivre • Tubes en alliage de cuivre sans soudure de diverses coupes transversales 	40.000 tonnes	ISO 9001:2015, ISO 14001:2015, ISO 45001:2018, ISO 50001:2018, ISO 46001:2019 Produits conformes à plusieurs certifications qualité (EN, DIN, BS, ASTM, JIS)
Usine de traitement du cuivre et des alliages en cuivre Sofia Med (Sofia, Bulgarie)	<ul style="list-style-type: none"> • Produits laminés haute performance en cuivre et laiton • Barres conductrices en cuivre • Tiges et profilés • Fils • Options de revêtement de surface en étain et argent par plaquage 	145.000 tonnes	ISO 9001:2015, IATF 16949:2016, ISO 14001:2015, ISO 50001:2018, ISO 45001:2018, ISO 26000:2010
Usine de fils émaillés Cablel Wires (Livadia, Grèce)	<ul style="list-style-type: none"> • Fils émaillés en cuivre et en aluminium (ronds et rectangulaires) • Fils de cuivre nus 	8.500 tonnes/an fils émaillés 3.500 tonnes/an fils nus	ISO 9001 : Normes 2015, IATF 16949 : 2016, ISO 14001 :2015, ISO 45001:2018, ISO 50001:2018 Tous les fils émaillés sont fabriqués conformément à la norme IEC 60317-0-1 et sont testés conformément aux normes IEC 60851- (1-6).
Epirus Metalworks (Ioannina, Pogoni Grèce)	<ul style="list-style-type: none"> • Tous types de flans de monnaie • Bagues pour flans bicolores • Cercles • Douilles et godets pour balles 	12.000 tonnes	ISO 9001:2015, ISO 14001:2015
HC Isitma (Gebze, Turquie)	<ul style="list-style-type: none"> • Tubes en cuivre pré-isolés • Tubes ondulés pour évacuation de climatisation 	10.000.000 m.	
NedZink (Budel-Dorplein, Pays-Bas)	<ul style="list-style-type: none"> • Produits laminés en zinc-titane pour façades et toits en surfaces naturelles et pré-patinées en bobines, feuilles, bandes, gouttières 	36.000 tonnes	NEN-EN-ISO 9001:2015

Principaux éléments financiers

Performance financière 2024

Le segment Cuivre a enregistré un chiffre d'affaires de 1.749 millions d'euros contre 1.721 millions d'euros en 2023, principalement tiré par la hausse du prix moyen du cuivre sur le LME, qui est passé de 7.842 euros à 8.454 euros l'année passée. Toutefois, les conditions économiques difficiles ont continué à exercer une pression sur les volumes de ventes, en particulier pour les tubes en cuivre et les produits extrudés en alliage de cuivre. Malgré ces défis, les volumes de ventes de la filiale Sofia Med sont restés résilients, la Société tirant parti de sa position forte sur un marché très concurrentiel. Le volume des ventes des produits laminés à plat a légèrement diminué de 2,4 %, tandis que les ventes de barres conductrices ont connu une légère baisse de 0,7 %.

Le segment a augmenté sa rentabilité opérationnelle (EBITDA ajusté) de 3 %, atteignant 110 millions d'euros (2023 : 107 millions d'euros). Cette amélioration a été soutenue par un mix de produits plus favorable, des prix de l'énergie plus bas, une utilisation accrue des rebuts dans la production et une réduction des coûts grâce à l'optimisation des processus. En ce qui concerne Sofia Med, son positionnement stratégique et son large portefeuille de produits axés sur des produits plus fins et de grande valeur, permettant à la société de gagner des parts de marché et d'améliorer sa rentabilité.

Le bénéfice avant impôt a augmenté de manière significative pour atteindre 67 millions d'euros en 2024, contre 36 millions d'euros en 2023, principalement en raison d'une augmentation du résultat des bénéfices liés au métal de 11,4 millions d'euros (contre 11,4 millions d'euros en 2023).

Perspectives

Des initiatives d'optimisation des processus et des investissements stratégiques ont été lancés pour accroître la capacité de production de produits de grande valeur et augmenter la gamme dimensionnelle du portefeuille de produits existant de Sofia Med. Ces projets devraient être achevés en 2025.

De plus amples informations sur les différentes sociétés sont disponibles sur leurs sites web respectifs :

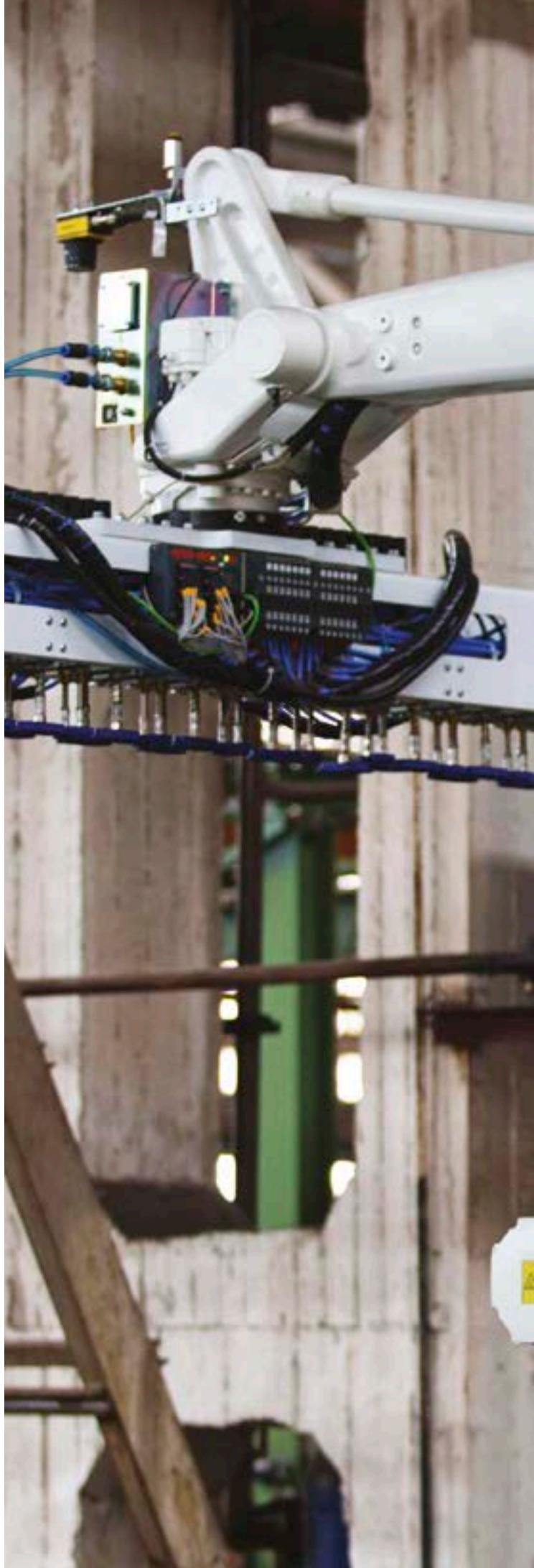
À propos de Halcor : www.halcor.com

À propos de Sofia Med : www.sofamed.com

À propos de Cablel Wires : www.cablelwires.com

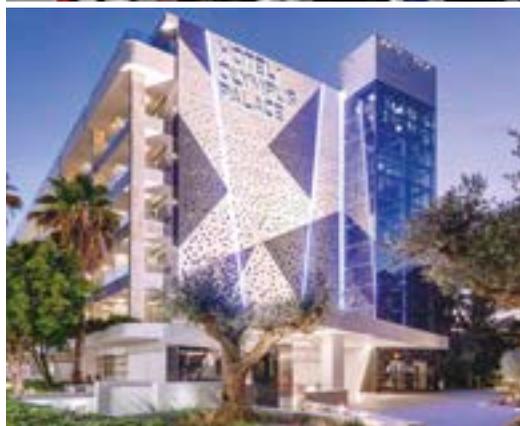
À propos d'Epirus Metalworks : www.epirusmetalworks.com

À propos de NedZink : www.nedzink.com





Produits en aluminium



Produits en cuivre



ElvalHalcor S.A.



Formée en décembre 2017, la fusion par absorption d'Elval, une société européenne leader du laminage d'aluminium, et Halcor, le plus grand producteur de tubes en cuivre en Europe, ElvalHalcor Hellenic Copper and Aluminium Industry S.A. (« ElvalHalcor ») est à la pointe des industries de l'aluminium et du cuivre, avec un engagement en faveur d'une croissance durable, d'une technologie de pointe et d'une présence sur le marché mondial.

ElvalHalcor est le plus grand producteur de tubes en cuivre de la région EMOA (Europe, Moyen-Orient et Afrique) et possède la deuxième plus grande usine de laminage d'aluminium en Europe en termes de capacité de laminage à chaud.

En tant qu'entité issue d'un regroupement, ElvalHalcor exploite les synergies dans la technologie, la recherche, le développement et l'innovation (R&D), les approvisionnements,

le marketing, les infrastructures et la durabilité pour produire des solutions à valeur ajoutée de haute qualité pour ses clients à l'échelle internationale. Le succès d'ElvalHalcor découle de son approche centrée sur le client, de ses stratégies d'exportation solides et de son innovation continue alimentée par des investissements ininterrompus dans la recherche et le développement (R&D).

La société compte plus de 85 ans d'expérience, une solide base d'actifs de production répartis entre 15 sites industriels, une présence sur le marché dans plus de 90 pays et un personnel talentueux et hautement expérimenté.

ElvalHalcor est un acteur majeur sur le segment des métaux non ferreux. La société relève avec efficacité les défis du contexte commercial en pleine mutation, tout en générant de la valeur pour ses parties prenantes à travers son développement et sa croissance durable.



■ **ElvalHalcor intervient sur plusieurs marchés dynamiques et en pleine croissance, notamment :**

- emballage
- transport terrestre, maritime et ferroviaire
- automobile
- transport terrestre, maritime et ferroviaire
- chauffage, ventilation, climatisation et réfrigération (« CVC&R »)
- bâtiment et construction
- énergies renouvelables
- construction navale
- réseaux d'énergie et d'électricité
- équipements électroniques et électriques
- approvisionnement en eau ; et
- applications industrielles et d'ingénierie.

ElvalHalcor est basée en Grèce et cotée à la Bourse d'Athènes (ELHA).

De plus amples informations sur ElvalHalcor sont disponibles sur le site web de la société : www.elvalhalcor.com



CÂBLES



2024

1.163

**CHIFFRE
D'AFFAIRES**

(en millions d'euros)

2023: 991

2024

189

EBITDA

(en millions d'euros)

2023: 140

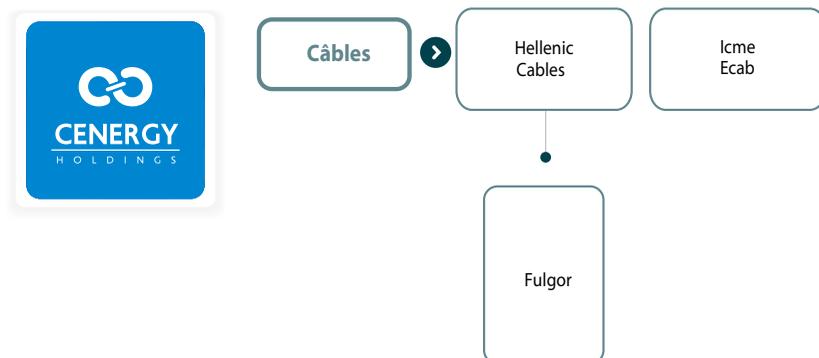
2024

183

**EBITDA
ajusté**

(en millions d'euros)

2023: 152



Activités

Le segment Câbles comprend trois sociétés : Hellenic Cables S.A., Hellenic Cables Industry (« Hellenic Cables ») basée en Grèce et sa filiale Fulgor S.A. (« Fulgor »), et sa société liée basée en Roumanie Icme Ecab S.A. (« Icme Ecab »). Ci-après collectivement désignées par l'expression « sociétés de Hellenic Cables ».

Les sociétés de Hellenic Cables sont des fournisseurs accrédités auprès de certains des plus grands opérateurs de réseaux d'électricité à l'international. Elles disposent de l'un des sites de production de câbles sous-marins parmi les plus grands et les plus avancés au monde. Elles proposent différents produits, notamment des câbles d'alimentation sous-marins et terrestres (faible, haute et très haute tension), des câbles de télécommunication, des fils émaillés, des fils en cuivre et des composés.

Au cours de la décennie écoulée, les sociétés de Hellenic Cables se sont collectivement positionnées comme le plus grand producteur de câbles en Grèce et dans le sud-est de l'Europe. Leur activité, largement orientée à l'international, est exportée vers plus d'une cinquantaine de pays dans le monde.

Leurs principales catégories de produits sont les suivantes :

- Câbles d'alimentation : câbles sous-marins et terrestres de basse, moyenne, haute et très haute tension, câbles sous-marins composites (alimentation et fibre optique), câbles de commande, câbles pour applications industrielles et installations externes, câbles ignifuges, ininflammables et sans halogène, câbles marins, conducteurs en cuivre et en aluminium, conducteurs ACSR et ACSS/TW ;
- Câbles de télécommunication : câbles téléphoniques traditionnels, câbles de centraux téléphoniques et de transmission de données (réseaux locaux), en fibre optique (monomodale et multimodale), câbles sous-marins en fibre optique et câbles de signalisation ;
- Composés en plastique et en caoutchouc : composés plastiques PVC, composés plastiques à base de polyoléfine, sans halogène et à faible dégagement de fumées et composés en caoutchouc.

Au cours des dernières années, le groupe Hellenic Cables, déjà connu pour la fourniture de câbles destinés à différentes applications, est devenu un prestataire de services à part entière à même de réaliser des projets complets clés en main, tant pour les réseaux onshore qu'offshore.

Hellenic Cables a mis en place en interne un bureau de gestion de projets (BGP) dédié et de grande envergure, qui réunit du personnel hautement qualifié capable d'assurer la fourniture et l'installation de systèmes de câbles sous-marins et souterrains de moyenne à très haute tension, de systèmes de câbles sous-marins à fibre optique sans répéteur, ainsi que de systèmes souterrains à fibre optique.

Le BGP propose à ses clients les services suivants :

- Des services d'installation de systèmes de câbles souterrains de haute à très haute tension, ainsi que de tous les systèmes de câbles sous-marins de Hellenic Cables.
- Les réparations et les remplacements de systèmes d'interconnexion souterrains pour les câbles de haute tension, ainsi que de systèmes de câbles offshore et à fibre optique.
- Les services OEM (fabricant de matériel d'origine), notamment la conception, la fabrication et le conditionnement.
- Les applications personnalisées pour une mise en œuvre optimale des systèmes déjà installés.
- Les services de supervision, pour les produits fournis par des tiers, en particulier lors de l'installation de câbles souterrains et sous-marins.
- L'assistance technique, en matière de conception, solutions de maintenance pour les câbles souterrains et sous-marins, assistance post-installation, etc.
- Les services de transport et de stockage pour tous les types de produits de Hellenic Cables.
- La formation et l'information des clients, soit directement, par des collaborateurs expérimentés et spécialisés de Hellenic Cables, soit par l'intermédiaire de sociétés de conseil technique renommées.
- La fourniture du matériel de remplacement, comme des pièces de rechange pour la maintenance des systèmes d'énergie et de télécommunications installés, tout au long de la durée de vie de chaque interconnexion conçue.

De grandes entreprises de services publics en Europe ont octroyé aux sociétés Hellenic Cables et à sa filiale Fulgor plusieurs projets à forte visibilité. Ce succès souligne les positions de chef de file que les sociétés de Hellenic Cables se sont forgées tant sur le marché de la fabrication de câbles sous-marins que dans le secteur mondial plus large des énergies offshore.

Au cours du quatrième trimestre 2022, Hellenic Cables a acquis un site industriel en Béotie, en Grèce centrale. Ce site industriel couvre une superficie de 245.718 m² et comprend 49.674 m² de bâtiments et de surfaces couvertes.

Le site est en cours de conversion en un centre d'excellence unique et dédié qui regroupera les activités de fabrication, de test et de développement de câbles de basse tension, ainsi que de télécommunication, activités actuellement dispersées sur de nombreux sites. Cette expansion, dont l'achèvement est prévu d'ici fin 2025, devrait permettre à Hellenic Cables de rationaliser la production sur l'ensemble de ses sites de fabrication grecs et de répondre de manière optimale à la demande croissante en produits tout en satisfaisant les attentes plus élevées des clients et des parties prenantes dans le domaine en plein essor de l'électrification et de la transition énergétique. En 2024, le transfert d'une partie des lignes de production de câbles basse tension et de fibre optique de l'usine voisine de Thèbes a été

achevé ; le site est devenu opérationnel à partir de la mi-2024 et le développement global de l'infrastructure est en bonne voie.

Nouveau site de fabrication de câbles à Baltimore, Maryland, États-Unis

Le 2 juillet 2024, Cenergy Holdings a annoncé que son Conseil d'administration avait pris la décision finale d'investir pour établir un site de fabrication de câbles à Baltimore, Maryland, aux États-Unis. Dans le cadre de ce plan, Hellenic Cables America a acquis une propriété riveraine de 153.800 mètres carrés à Wagner Point à Baltimore en 2024. Le Groupe prévoit que la construction commencera à plein régime d'ici mi-2025, la nouvelle usine devant produire des câbles terrestres de basse, moyenne et haute tension d'ici la fin de l'année 2027. Le coût estimatif total du développement de l'usine, y compris l'acquisition de la propriété, est d'environ 200 millions de dollars américains.

Sites de production

La base d'actifs de production du segment Câbles compte cinq usines :

Usine	Priorité à la production	Certification des systèmes de qualité et de gestion
Usine de production de câbles d'alimentation et en fibre optique Hellenic Cables (Thèbes, Grèce)	<ul style="list-style-type: none"> • Câbles d'alimentation de basse tension (« LV ») • Câbles d'alimentation de moyenne tension (« MV ») • Câbles d'alimentation de haute 	ISO 9001:2015, ISO 14001:2015, ISO 45001:2018, ISO 50001:2018, ISO 22301:2019, ISO 27001:2013, ISO 14064-1:2018, Opérateur économique agréé (OEA), Échelon 4 de
Port et usine de câbles sous-marins Hellenic Cables (Corinthe, Grèce)	<ul style="list-style-type: none"> • Câbles d'alimentation sous-marins de moyenne tension • Câbles d'alimentation sous-marins de haute tension • Câbles sous-marins en fibre optique • Câbles sous-marins composites • Câbles d'alimentation de basse, moyenne et haute tension 	ISO 9001:2015, ISO 14001:2015, ISO 45001:2018, ISO 50001:2018, ISO 22301:2019, ISO 27001:2013, ISO 14064-1:2018 Opérateur économique agréé (OEA), Échelon 4 de l'échelle de culture de sécurité (« Safety Culture Ladder »), fils machine en cuivre VCA/SCC, Pétrochimie 2017/6.0
Usine de câbles électriques et de télécommunications Hellenic Cables (Thèbes, Eleonas, Grèce)	<ul style="list-style-type: none"> • Câbles d'alimentation de basse tension (« LV ») • Câbles pour installations intérieures, énergie, câbles de commande, câbles pour applications industrielles et externes • Câbles sans halogène, blindés et flexibles • Câbles de télécommunication en fibre optique (FO) 	L'usine est en cours de certification.
Usine de câbles d'alimentation et de télécommunications Icme Ecab (Bucarest, Roumanie)	<ul style="list-style-type: none"> • Câbles pour installations intérieures, énergie, câbles de commande, câbles pour applications industrielles et externes • Câbles d'alimentation de basse et moyenne tension • Câbles ignifuges, ininflammables et sans halogène • Câbles en caoutchouc et d'exploitation minière • Câbles de télécommunication, de signalisation et LAN/de données • Câbles marins pour applications spéciales (y compris la signalisation, le contrôle à distance et la transmission de données) • Câbles conducteurs en cuivre et en aluminium • Composés en plastique et en caoutchouc 	ISO 9001:2015, ISO 14001:2015, ISO 45001:2018, ISO 14064-1:2018, ISO 50001:2018
Usine de composés en plastique et caoutchouc Hellenic Cables (Enophyta, Grèce)	<ul style="list-style-type: none"> • Composés en PVC et en caoutchouc 	ISO 9001:2015, ISO 14001:2015, ISO 45001:2018, ISO 50001:2018, ISO 27001:2013, ISO 14064-1:2018, ISO 22301:2019, ISO 50001:2018 Opérateur économique agréé (OEA)
Usine de produits d'emballage en bois Lesco Ltd (Blagoevgrad, Bulgarie)	<ul style="list-style-type: none"> • Enrouleurs et palettes en bois 	ISO 9001:2015, ISO 14001:2015, ISO 45001:2018

Principaux éléments financiers

Performance financière 2024

Le chiffre d'affaires pour le segment Câbles a atteint 1.163 millions d'euros (+17 % en glissement annuel), la croissance étant principalement due à l'activité projets (croissance de +57 % du chiffre d'affaires en glissement annuel). L'EBITDA ajusté a atteint 183 millions d'euros (croissance de 20 % l'EBITDA ajusté en glissement annuel) avec des marges à 15,7 % contre 15,3 % en 2023. L'amélioration de la rentabilité du segment a été principalement tirée par l'augmentation de la contribution aux revenus provenant des projets et des marges élevées constantes. Dans le secteur des câbles, la forte demande a permis à l'unité commerciale de maintenir des marges bénéficiaires satisfaisantes.

Tout au long de l'année 2024, Hellenic Cables a maintenu sa forte dynamique en matière d'appels d'offres, avec plusieurs nouveaux prix gagnés dans les secteurs de l'éolien offshore, des marchés d'interconnexion et des projets onshore, ainsi que des contrats-cadres. Au bilan, Hellenic Cables a obtenu de nouvelles commandes, comprenant des projets ponctuels et des contrats-cadres à plus long terme. En conséquence, le carnet de commandes du segment a atteint 3,01 milliards d'euros au 31 décembre 2024, soit son niveau le plus élevé à ce jour (2,5 milliards d'euros au 31 décembre 2023).

Dans le même temps, plusieurs projets ont été livrés, en totalité ou en partie. Parmi les exemples notables figurent l'installation de projets d'interconnexion clés en main pour Lavrio – Serifos/Serifos – Milos (phase 4 de l'interconnexion des Cyclades en Grèce, avec une longueur totale de câble de 170 km), la production de câbles d'interconnexion de 66 kV pour la phase C du parc éolien offshore de Doggerbank au Royaume-Uni, la finalisation du parc éolien offshore Revolution aux États-Unis et du parc éolien offshore Hai Long à Taïwan. En outre, la production de câble d'exportation à trois conducteurs sous-marins de 105 km, 220 V, pour le projet OstWind 3 en Allemagne a été achevée fin 2024. Plusieurs autres projets, tels que Thor, Baltyk II, East Anglia 3 et Dolwin Kappa, ont progressé comme prévu.

Perspectives

Le segment Câbles maintient ses perspectives financières solides à moyen terme, car son carnet de commandes continue de croître et les expansions de capacité progressent comme prévu. La demande accrue pour les solutions d'énergie renouvelable en Europe, la demande croissante d'électricité dans le monde entier et l'amélioration des réseaux électriques dans les pays développés sont quelques-unes des tendances majeures pour la prochaine décennie au moins. Ces tendances ont considérablement accru le rôle stratégique des câbles dans l'économie mondiale et, à leur tour, soutiennent directement tous les plans d'expansion de la fabrication en cours dans le segment, en alimentant le carnet de commandes. En outre, la demande en produits de câbles (basse tension, moyenne tension et télécommunications) sur tous nos principaux marchés reste forte et les commandes augmentent grâce à des contrats cadres à long terme. Enfin, l'augmentation réussie du capital social permettra au segment d'établir une empreinte de production locale sur le marché américain des câbles onshore. Tous ces éléments dressent des perspectives positives pour le segment pour 2025 et à moyen terme.

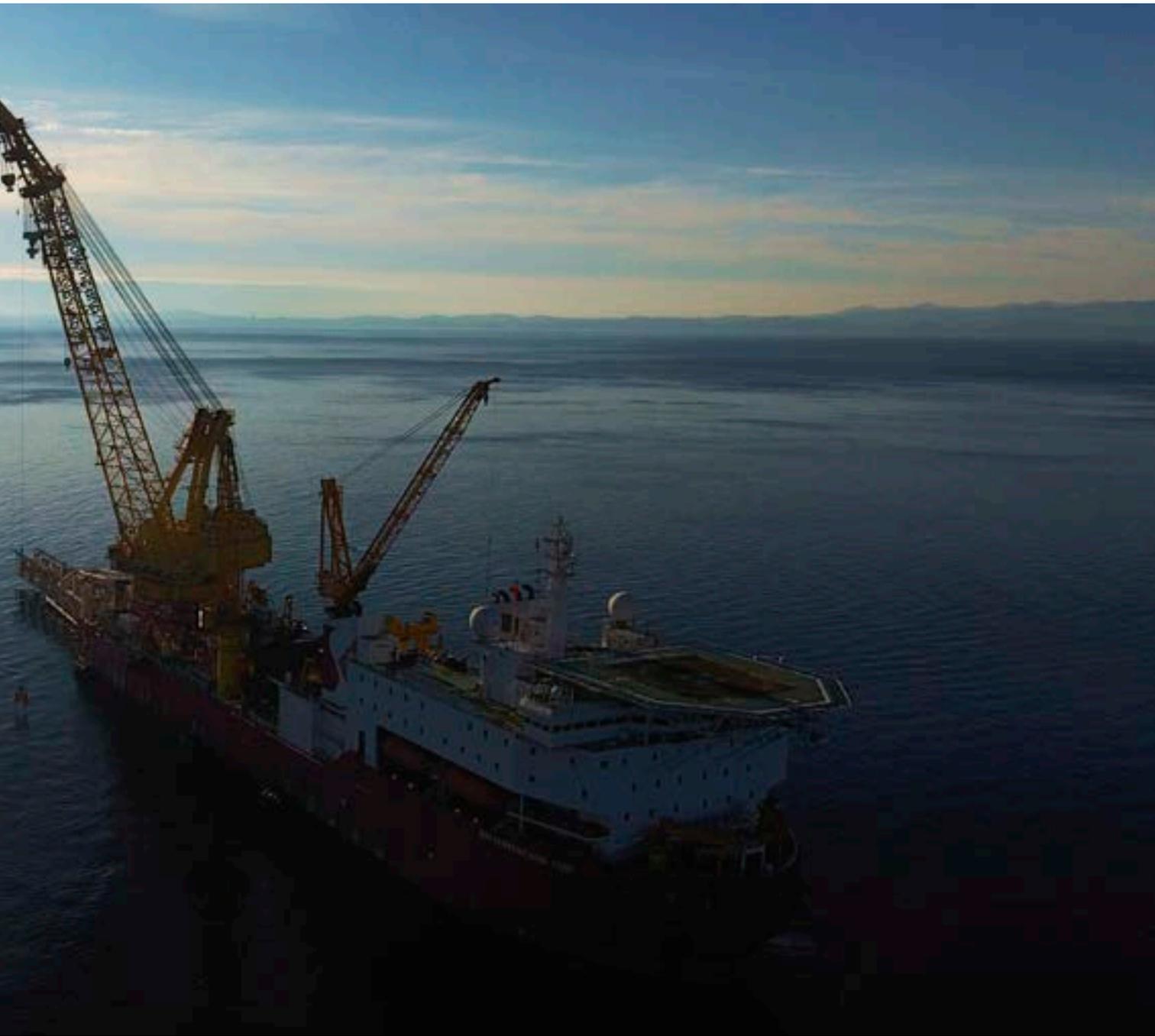
De plus amples informations sur Hellenic Cables sont disponibles sur le site web : www.hellenic-cables.com







TUBES D'ACIER



2024

568

**CHIFFRE
D'AFFAIRES**

(en millions d'euros)

2023: 580

2024

92

EBITDA

(en millions d'euros)

2023: 64

2024

94

**EBITDA
ajusté**

(en millions d'euros)

2023: 66



Activités

Corinth Pipeworks Pipe Industry S.A. (« Corinth Pipeworks ») est un fournisseur mondial leader de tubes et de profilés creux en acier de haute qualité destinés aux secteurs de l'énergie et de la construction.

Une filiale de Cenergy Holdings, issue de la fusion transfrontalière de Corinth Pipeworks et de Hellenic Cables, la société possède une expérience vaste et éprouvée dans la mise en œuvre de projets complexes pour le secteur de l'énergie dans le monde entier, à la fois onshore et offshore.

Les produits de Corinth Pipeworks sont conçus pour répondre à divers besoins énergétiques et de construction, notamment :

- Tubes pour le transport de gaz naturel et de combustibles fossiles, onshore et offshore ;
- Pipelines de transport d'hydrogène ;
- Pipelines soutenant la capture et le stockage du carbone (CCS) ;
- Tubes d'extraction de pétrole et de gaz (forages OCTG) ;
- Profilés creux pour la construction ;
- Tubes pour le transport d'eau et de combustibles non fossiles.

Services :

- Livraison finale sur site ;
- Solutions de stockage ;
- Essais de laboratoire de service acide ;

- Essais de matériaux et de corrosion (par le biais du laboratoire accrédité de Corinth Pipeworks) ;
- Laboratoires d'essais sur l'hydrogène ;
- Services de revêtement de tubes ;
- Services de revêtement de lestage en béton (CWC) ;
- Tolérances strictes des tubes pour les applications spécialisées ;
- Longueurs fixes et services de double assemblage ;
- Services de découpe de tubes ;
- Conseils techniques et sélection de matériaux.

Corinth Pipeworks opère dans une usine de fabrication à la pointe de la technologie avec un accès direct aux installations portuaires dédiées au port de Thisvi, situé à seulement 1,5 km de l'usine. Cette proximité minimise les coûts de transport des matières premières, améliore la compétitivité des produits et garantit des délais de livraison plus courts.

Le port est entièrement équipé de grues, de chariots élévateurs et d'autres machines, en conformité avec le Code international pour la sûreté des navires et des installations portuaires (ISPS).

CPW America, basée à Houston, aux États-Unis, promeut les produits de Corinth Pipeworks et fournit un service client dédié à la clientèle située en Amérique du Nord et du Sud, ainsi qu'aux clients d'autres sociétés de Viohalco.

Sites de production

Le segment Tubes d'acier exploite le site de production suivant :

Usine	Priorité à la production	Capacité de production annuelle	Certification des systèmes de qualité et de gestion
Usine et port Corinth Pipeworks (Thisvi, Grèce)	<ul style="list-style-type: none"> • Tubes d'acier soudés pour le transport des gaz et combustibles liquides, de l'hydrogène et du CO₂ (CCS) • Profilés pour le secteur de la construction • Revêtement de lestage en béton (permettant une offre de services complète de gazoducs offshore mise à disposition sur un site unique) 	>1.300 milliers de tonnes	ISO 27001:2013, ISO 9001:2015, ISO 14001:2015, ISO 45001:2018, ISO 50001:2018, API Q1, API-5CT-0509, API-5L-0396, ISO 3834-2, AD 2000- Merkblatt W0 & HPO, PED 2014/68/EU, EN 10219-1:2006, ISO 17025:2017, ZETOM EN ISO 3183:2019, ASME B31.12



Principaux éléments financiers

Performance financière 2024

Le chiffre d'affaires du Segment Tubes d'acier s'élève à 568 millions d'euros (2023 : 580 millions d'euros), tandis que le **bénéfice avant impôt** s'élevait à 63 millions d'euros et l'EBITDA ajusté s'élevait à 94 millions d'euros (croissance de 42 % de l'EBITDA ajusté en glissement annuel) avec une amélioration significative des marges (2024 : 16,2 % par rapport à 2023 : 11,0 %).

Cette augmentation de la rentabilité s'est expliquée par les volumes de production plus élevés, des projets à marge plus élevée et un niveau élevé d'utilisation des capacités. La hausse constante des prix de l'énergie et la nécessité d'emprunter d'autres voies de transport du gaz naturel ont maintenu la demande pour les pipelines, plusieurs projets étant relancés et précipités à la phase d'exécution. Dans cet environnement commercial encourageant, Corinth Pipeworks a confirmé sa position de fabricant de tubes d'acier de premier plan pour le transport de gaz naturel, d'hydrogène et de dioxyde de carbone.

Tout au long de l'année, Corinth Pipeworks s'est concentré sur la réussite de projets prestigieux, tels que le projet Tamar de Chevron, le projet Leviathan en Israël, les projets de capture et de stockage du carbone (CCS) aux États-Unis, la production d'un grand projet de pipeline en Australie, plusieurs projets en Italie pour Snam, les projets de pipeline offshore composés de tubes d'acier HFW en mer du Nord et en mer de Norvège et le projet de pipeline offshore profond Neptun d'OMV Petrom en

Roumanie.

En outre, la réalisation des initiatives d'amélioration de la capacité de l'HSAW et d'optimisation de la LSAW a permis de résoudre les problèmes de goulots d'étranglement dans la production.

Dans le même temps, le carnet de commandes s'élevait à 430 millions d'euros au 31 décembre 2024, de nouveaux projets ayant été sécurisés en 2024 dans le monde entier.

Perspectives

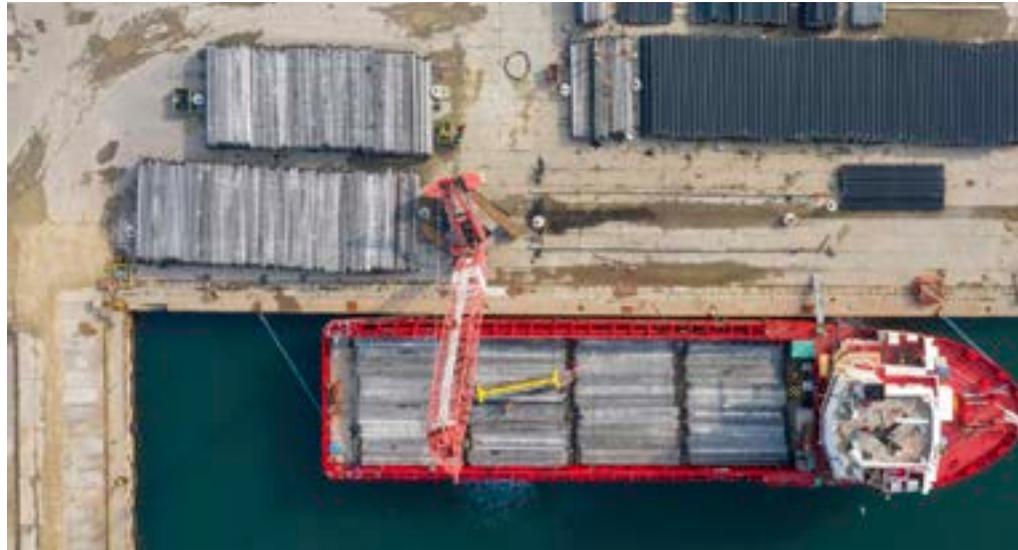
Le segment Tubes d'acier commence la nouvelle année avec un carnet de commandes solide et une position concurrentielle solide sur un marché globalement positif. Les derniers investissements dans la ligne HSAW se combinent avec une forte demande pour des projets LSAW de grand diamètre et des capacités avancées en aval afin de créer un environnement propice pour saisir de nouvelles opportunités. À l'avenir, Corinth Pipeworks s'attend à ce que le secteur des combustibles gazeux continue d'être le principal combustible de transition dans le monde, un environnement favorable compte tenu de la forte présence de l'entreprise à l'échelle mondiale. En outre, la voie vers la transition énergétique et une économie sobre carbone soutient de grands projets CSC à court terme et des projets d'infrastructure pour l'hydrogène à plus long terme, deux domaines où Corinth Pipeworks s'est avérée chef de file sur le marché.

De plus amples informations sur Corinth Pipeworks sont disponibles sur son site web : www.cpw.gr

Produits de câbles



Produits de tubes d'acier



Cenergy Holdings S.A.





Cenergy Holdings S.A. (« Cenergy Holdings ») (fondée en 2016) est une société holding belge qui détient des participations dans des sociétés industrielles positionnées sur des secteurs à forte croissance, y compris le transport d'énergie, les énergies renouvelables et la transmission de données.

Le portefeuille de Cenergy Holdings s'articule en deux segments d'activité:

- Hellenic Cables, ses filiales et Icme Ecab constituent les sociétés de Hellenic Cables. Collectivement, les sociétés de Hellenic Cables font partie des plus grands producteurs de câbles en Europe. Les Sociétés de Hellenic Cables fabriquent des câbles d'alimentation, de télécommunications et sous-marins.
- Corinth Pipeworks l'un des principaux fabricants mondiaux de tubes et de profilés creux en acier pour les secteurs de l'énergie et de la construction.

Ces deux entités disposent de sites de production de pointe et offrent une gamme de produits variés sur divers marchés.

Cenergy Holdings est cotée à Euronext Bruxelles et à la Bourse d'Athènes (CENER).

De plus amples informations sur Cenergy Holdings sont disponibles sur le site web :

www.cenergyholdings.com



ACIER



2024

1.008

**CHIFFRE
D'AFFAIRES**

(en millions d'euros)

2023: 1,014

2024

18

EBITDA

(en millions d'euros)

2023: 22

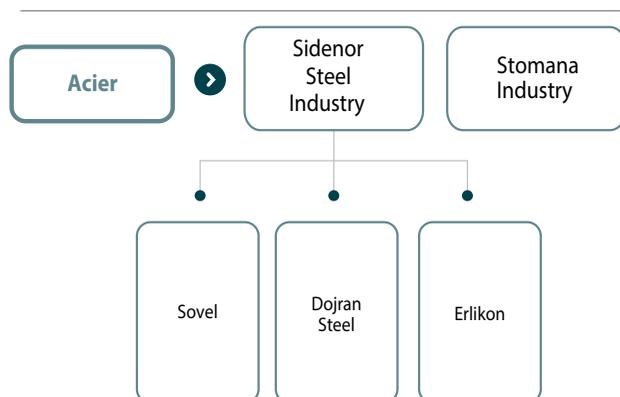
2024

39

**EBITDA
ajusté**

(en millions d'euros)

2023: 42



Activités

Sidenor Steel Industry S.A. (« Sidenor Steel Industry »), Stomana Industry S.A. (« Stomana Industry ») et leurs filiales occupent une place de leader dans la production de produits sidérurgiques et sont les principaux recycleurs d'acier dans le sud-est de l'Europe. Fortes de plus de 70 ans d'expérience et d'expertise dans la production et la distribution de produits en acier, les sociétés du segment possèdent un vaste portefeuille de produits finis sidérurgiques longs et plats et en aval.

Sidenor et Stomana Industry présentent la Déclaration environnementale de produit (« Environmental Product Declaration » ou EPD) pour certains produits qu'ils proposent à leurs clients, reflétant leur engagement à exercer leurs activités de façon responsable et à réduire leur empreinte environnementale en Europe.

Les sociétés du segment Acier proposent un large éventail de produits et solutions à valeur ajoutée à destination du secteur du bâtiment et de la construction (bâtiments, travaux routiers, stations de métro, ponts, centres commerciaux et barrages hydroélectriques), de l'ingénierie mécanique, du secteur de l'énergie, de la construction navale, du transport routier et ferroviaire, de l'industrie automobile, ainsi que des applications pour les opérations d'extraction minière.

La gamme de produits est structurée comme suit :

- Système d'armature intégré SD : Acier d'armature pour béton SD, treillis renforcés en étrier SD, treillis spéciaux latéraux Sidefit, treillis effilés SD, cages préfabriquées

en étriers Sidefor et Sidefor Plus, fibres d'acier Inomix et poutrelles en treillis ;

- Fils machines pour tréfilage à froid et applications pour treillis ;
- Aciers spéciaux de qualité (SBQ) ;
- Plaques d'acier ;
- Barres en acier marchand : barres carrées laminées à chaud, barres plates laminées à chaud, barres rondes laminées à chaud, barres laminées à angle égal et canaux UPN ;
- Billes de broyage en acier ;
- Fils de soudure et électrodes ;
- Produits en fil galvanisé ;
- Fils galvanisés plats et ronds pour le renforcement des câbles électriques ; et
- Produits tubulaires : tubes d'acier pré-galvanisé, d'acier laminé à froid et d'acier laminé à chaud de section ronde, carrée ou rectangulaire.

Afin d'obtenir un équilibre optimal entre souplesse opérationnelle et commerciale et productivité, le segment Acier a adopté une structure opérationnelle centrée sur les points suivants :

- Mini-laminoirs ;
- Opérations en aval pour la transformation de produits sidérurgiques ; et
- Ventes et distribution.

Sites de production

Les sociétés du segment Acier exploitent les six sites de production dédiés suivants :

Usine	Priorité à la production	Capacité de production annuelle	Certification des systèmes de qualité et de gestion
Sidenor Steel Industry (Thessalonique, Grèce)	<ul style="list-style-type: none"> Fils machine Acier d'armature pour béton SD (barres et bobines) Billettes coulées Barres en acier marchand 	Fonderie : 800.000 tonnes Laminoin produits longs : 800.000 tonnes	ISO 9001:2015, ISO 14001:2015, ISO 45001:2018, ISO 50001:2018, ISO14064, SustSteel Produits certifiés en vertu des normes EN, DIN, ELOT, SR, SRPS, BDS, MKC
Usine Sovel et utilisation exclusive des installations portuaires (Almyros, Grèce)	<ul style="list-style-type: none"> Billettes Acier d'armature pour béton SD Bobines SD Treillis métalliques SD Treillis renforcés en étrier SD Treillis spéciaux Sidefit Étriers préfabriqués Sidefor et Sidefor Plus 	Fonderie : 1.350.000 tonnes Laminoin produits longs : 1.200.000 tonnes	ISO 9001:2015, ISO 14001:2015, ISO 45001:2018, ISO 50001:2018, SustSteel Produits certifiés en vertu des normes EN, BS, DIN, ELOT, SR, SRPS, BDS, HRN, MKC EPD (Déclaration environnementale du produit)
Stomana Industry (Pernik, Bulgarie) et port de Svishtov West (Bulgarie)	<ul style="list-style-type: none"> Plaques quarto laminées à chaud Aciers spéciaux de qualité (SBQ) Acier d'armature pour béton SD Billes d'acier Semi-produits de coulée continue (billettes, blooms et brames) Profilés soudés 	Fonderie : 1.400.000 tonnes Laminoin produits longs : 600.000 tonnes Laminoin produits plats : 400.000 tonnes Profilés soudés laminoir : 45.000 tonnes	ISO 9001:2015, ISO 14001:2015, ISO 45001:2018, ISO 50001:2018, SustSteel, Produits conformes aux normes EN, DIN, ISO, ASTM, BDC, MKS, Lloyd's Register, DNV, RINA, ABS, MKC, BV, Turkish Lloyd's Règlement 305/2011. Directive No.2014/68. AD2000. Réglementation britannique (sortie UE) 2020 No.1359. EPD (Déclaration environnementale du produit) ISO 14064:2018
Erlikon (Thessalonique, Grèce)	<ul style="list-style-type: none"> Électrodes de soudure Fils plaqués en cuivre Fils galvanisés Blindages d'acier galvanisé pour câbles d'alimentation, y compris des câbles sous-marins (ronds et plats) Treillis galvanisés en rouleaux et feuilles et gabion Fils noirs et recuits et brillants Fibres en acier pour l'armature du béton 	Électrodes : 4 milliers de tonnes de fibres d'acier : 1 ;300 tonnes de fils cuivrés : 3.000 tonnes Fils galvanisés : 32.000 tonnes Machines d'emboutissage : 40.000 tonnes	ISO 9001:2015, ISO 14001:2015, ISO 45001:2018 Produits conformes aux normes BS, EN, DIN, ASTM, AWS, LRQA, LR, ABS, BV, DNV
Dojran Steel (Nikolic, Macédoine du Nord)	<ul style="list-style-type: none"> Barres en acier marchand Acier d'armature pour béton SD Treillis métalliques Treillis hexagonaux à double torsion (serasanetti) Treillis galvanisés en rouleaux et feuilles Électrodes recouvertes de cuivre 	Laminage de produits longs : 120.000 tonnes 20.000 tonnes 2.000 tonnes 12.000 tonnes 2.000 tonnes	ISO 9001:2015, ISO 14001 : 2015, ISO 45001:2018, ISO 50001:2018 Produits certifiés en vertu des normes DIN 488, SRPS EN 10080:2008, BDS 9252:2007, BDS EN 10080:2005 et EAD 200039-00-012
Domoplex Ltd (Limassol, Chypre)	<ul style="list-style-type: none"> Tous types de treillis de fils soudés de renfort en acier 	12.000 tonnes	ISO 9001:2015 Site également équipé de son propre laboratoire de contrôle de qualité

Principaux éléments financiers

Performance financière 2024

En 2024, le chiffre d'affaires du segment Acier s'est élevé à 1.008 millions d'euros, contre 1.014 millions d'euros en 2023, tandis que le segment a enregistré une perte avant impôt de 46 millions d'euros (2023 : perte avant impôt de 41 millions d'euros).

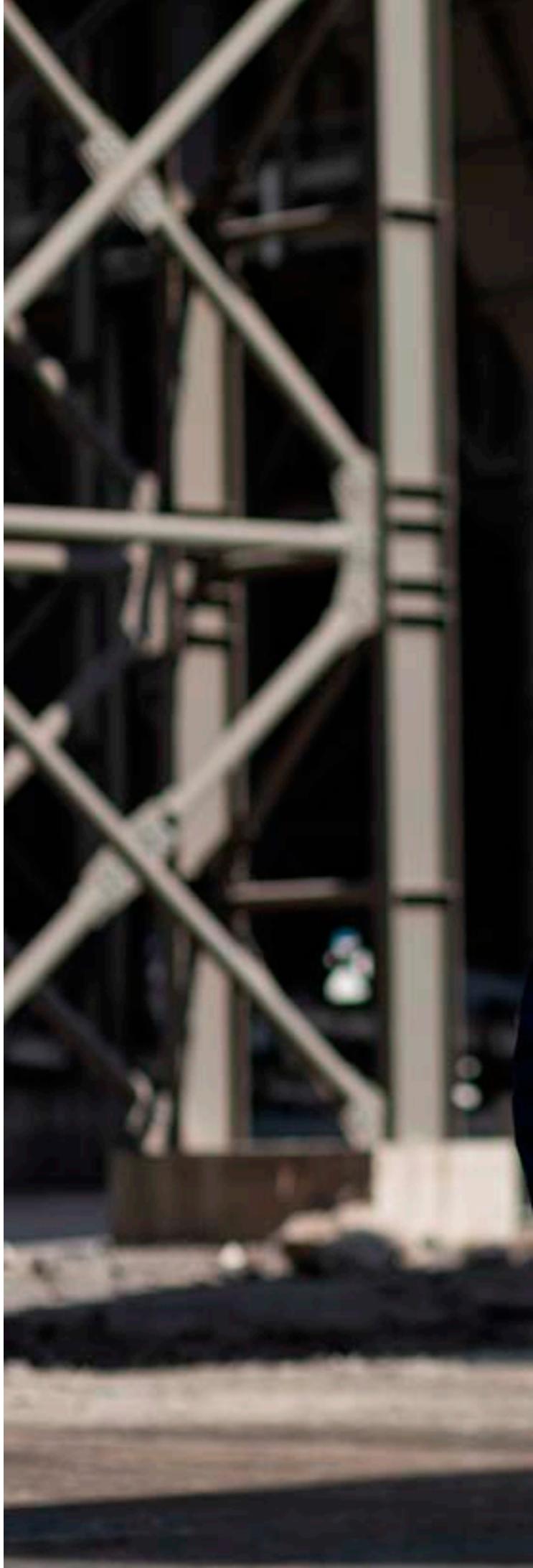
La tendance à la baisse du marché européen de l'acier, qui a débuté au deuxième trimestre 2022, s'est poursuivie en 2023 et 2024. La capacité excédentaire mondiale d'acier et les importations agressives des producteurs à faible coût ont entraîné une baisse des écarts, impactant la performance du segment. Néanmoins, les ventes de barres d'armature et de mailles se sont poursuivies en Grèce, soutenues par une croissance soutenue dans le secteur de la construction. Les ventes d'acier d'armature et de treillis renforcés ont légèrement augmenté malgré les défis externes, tels que le ralentissement du secteur de la construction dans l'UE, une inflation et des taux d'intérêt élevés, une hausse des coûts et des pénuries de matériaux. Notamment, les ventes au comptant de barres d'armatures sur le marché israélien ont connu une certaine croissance. Les ventes de barres en acier marchand sont restées stables dans les pays des Balkans, mais ont diminué dans d'autres régions en raison de la hausse des coûts de transport. Les ventes des plaques quarto ont dû faire face à la pression suite à l'augmentation des importations par les producteurs à faible coût. Toutefois, cette tendance a été partiellement atténuée par les ventes dans les pays scandinaves et baltes, où les plaques quarto à faible teneur en carbone de Stomana Industry procuraient un avantage concurrentiel. Les ventes d'acier spécial ont été affectées par le ralentissement du secteur européen de la construction mécanique, malgré l'augmentation des activités de forgeage. La baisse des écarts de prix s'est poursuivie dans toutes les catégories de produits, suivant la tendance de 2023. Enfin, en 2024, les projets initiés par le secteur de l'acier ont porté sur l'optimisation de la gestion des ressources dans la production.

L'approvisionnement en rebuts du segment Acier est resté résilient, assurant une livraison stable des produits et la performance du service, malgré les vents contraires macroéconomiques et les coûts énergétiques élevés.

Perspectives

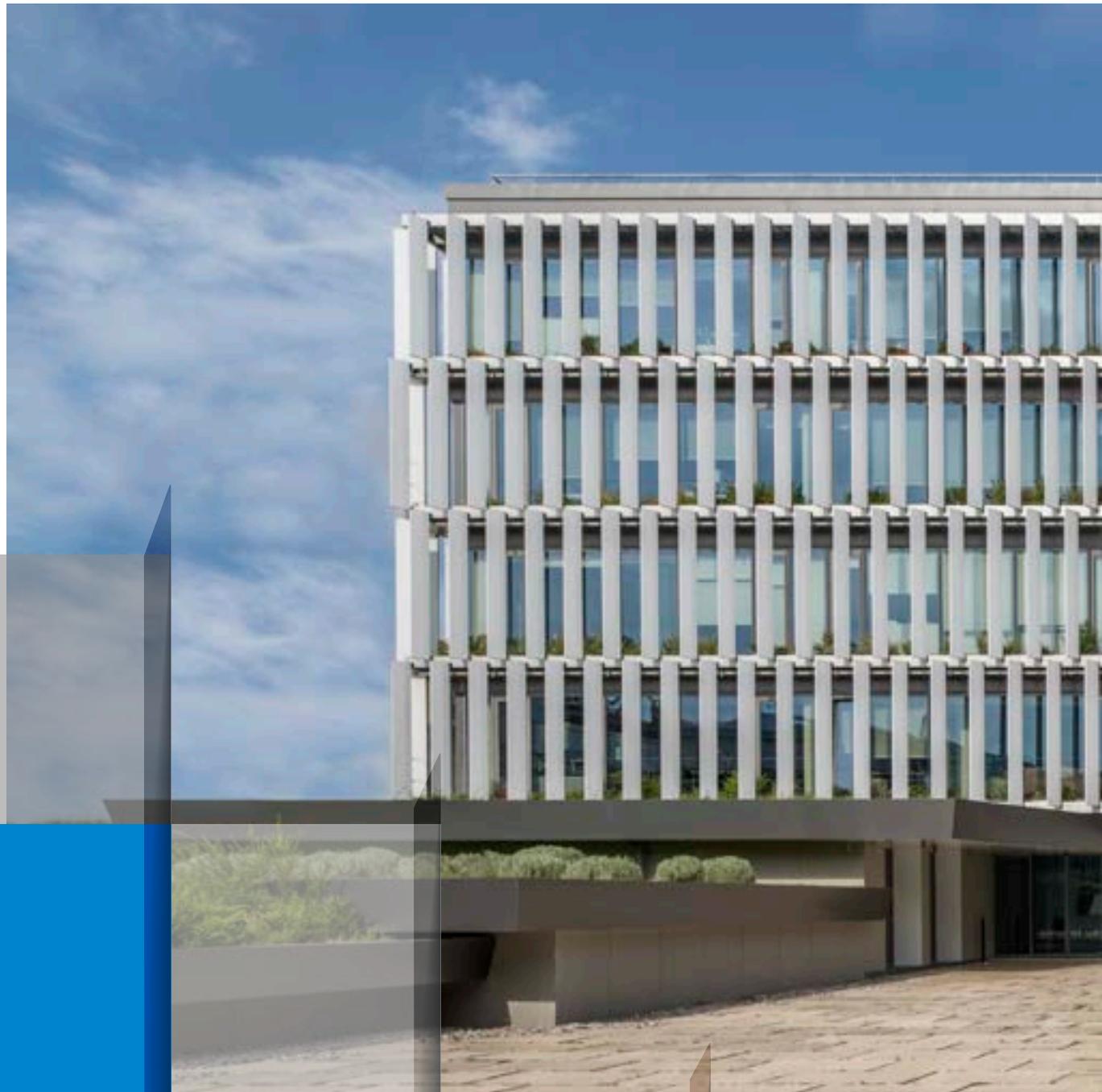
À l'avenir, le secteur de la construction en Grèce devrait maintenir sa dynamique de croissance. Toutefois, la demande européenne d'acier dans les secteurs de la construction et de l'industrie manufacturière devrait rester faible début 2025, avant de se redresser progressivement. Les principaux défis sont les coûts de l'énergie et la concurrence continue des importations à bas prix.

De plus amples informations sur le segment Acier sont disponibles sur le site web de Sidenor : www.sidenor.gr





СТОМАНА
ИНДУСТРИ АД



IMMOBILIER



2024

43

**CHIFFRE
D'AFFAIRES**

(en millions d'euros)

2023: 38

2024

23

EBITDA

(en millions d'euros)

2023: 25

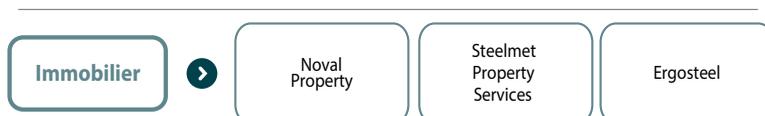
2024

21

**EBITDA
ajusté**

(en millions d'euros)

2023: 18



Activités

Viohalco est active dans le secteur de l'immobilier par le biais de ses filiales en investissant, développant et gérant des biens immobiliers de nature commerciale.

Le segment comprend Noval Property, une société d'investissement immobilier (« REIC ») de premier plan, Steelmet Property Services S.A., qui fournit une large gamme de services immobiliers, de gestion de propriétés et des installations, et Ergosteel S.A., une société d'ingénierie de la construction exerçant ses activités en tant que sous-traitant général et directeur de projet et de construction.

Noval Property est l'une des plus grandes sociétés d'investissement immobilier de Grèce, avec une présence dans toute la Grèce et une présence sélective en Bulgarie. La société dispose d'un portefeuille bien diversifié et résilient, avec des baux à long terme et une diversité de locataires solide, qui couvre toutes les principales classes d'actifs, y compris les bureaux, les établissements hôteliers, les centres commerciaux, les parcs commerciaux et les biens logistiques et résidentiels.

Soutenue par une structure de capital solide, Noval Property met en œuvre un plan d'investissement centré sur la croissance durable et la génération de revenus, en améliorant et en enrichissant son portefeuille immobilier équilibré avec des bâtiments de haute qualité, intelligents et certifiés en matière de gestion environnementale.

En décembre 2021, Noval Property a émis un emprunt obligataire vert d'un montant de 120 millions d'euros pour financer le plan d'investissement stratégique de la société. Cette obligation verte, qui est la troisième obligation verte émise sur le marché des capitaux grec, est cotée à la Bourse d'Athènes et figure dans la section « ATHEX BONDS GREENet » récemment introduite sur la Bourse d'Athènes.

Suite à la cotation de la société à la Bourse d'Athènes et à l'augmentation de son capital (y compris la conversion du prêt convertible de la BERD) de 52,7 millions d'euros en juin 2024, Noval Property poursuit sa stratégie d'investissement, non seulement en ce qui concerne sa réserve captive et les développements existants, mais aussi en ce qui concerne de nouvelles acquisitions.

Biens immobiliers

Fin 2024, le portefeuille de Noval Property comprenait 60 propriétés. Les principaux actifs générateurs de revenus du portefeuille de Noval Property sont les suivants :

Bureaux	Le campus de bureaux Orbit	115 Avenue Kifissias, Athènes, Grèce
Vente au détail	Centre commercial River West	96-98-100 Avenue Kifissou, Egaleo, Athènes, Grèce
Vente au détail	IKEA Megastore	96-98-100 Avenue Kifissou, Egaleo, Athènes, Grèce
Hôtellerie	Hôtel Wyndham Grand Athens 5*	Place Karaiskaki, Athènes, Grèce
Vente au détail	Parc commercial Mare West	Corinthe, Grèce
Vente au détail	River West Open	1-3-5 rue Proodou, Egaleo, Athènes, Grèce
Bureaux	Immeuble de bureaux 16, rue Himaras	Maroussi, Athènes, Grèce
Bureaux	Immeuble de bureaux 33, rue Amarousiou Chalandriou	Maroussi, Athènes, Grèce
Bureaux	Immeuble de bureaux 57, rue Ethnikis Antistaseos	Chalandri, Athènes, Grèce
Bureaux	Immeuble de bureaux Butterfly	26A rue Apostolopoulou, Chalandri, Athènes, Grèce



Principaux éléments financiers

Performance financière 2024

En 2024, la division immobilière de Viohalco a réalisé un chiffre d'affaires de 43 millions d'euros (2023 : 38 millions d'euros), tandis que le bénéfice avant impôt sur le revenu a atteint 14 millions d'euros (2023 : 11 millions d'euros). Il convient de noter que Viohalco applique la méthode du coût historique aux immeubles de placements, tandis que sa filiale immobilière clé, Noval Property, suit le modèle de la juste valeur. Sur la base de cette méthode, le bénéfice avant impôt de Noval Property en 2024 s'élève à 51 millions d'euros.

Au 31 décembre 2024, le portefeuille diversifié de Noval Property comprenait 61 propriétés, principalement en Grèce et de manière sélective en Bulgarie, dont une propriété détenue indirectement par une coentreprise avec un fonds immobilier. Le portefeuille inclut des bureaux, des centres commerciaux, des parcs commerciaux, des installations logistiques et des actifs résidentiels et hôteliers, pour une superficie locative totale d'environ 343.000 m². Noval Property a enregistré une augmentation de 13 % en glissement annuel de la juste valeur de son portefeuille d'investissements, y compris les prêts et la participation en coentreprise, à 648 millions d'euros.

Cette solide performance a été tirée par la gestion active des actifs immobiliers existants et la demande croissante de bâtiments durables de haute qualité en Grèce. De plus, Noval Property a bénéficié des progrès du développement dans sa réserve diversifiée, qui comprend des projets de bureaux, résidentiels, logistiques et à usage mixte.

Les étapes principales de 2024 sont les suivantes :

- la livraison d'un nouveau centre logistique à Mandra, Attique, à son locataire, obtenant la certification LEED de niveau Or ;
- un contrat de location pour environ 30 % de la partie résidentielle du projet résidentiel à usage mixte de Noval Property qui est en cours de réaménagement au 40-42, rue Ardittou à Mets ; et
- un contrat de location entre The Grid S.A. (une coentreprise entre Noval Property et Brook Lane Capital) et EY Greece pour louer des locaux de bureaux dans deux des quatre bâtiments du campus de bureaux « The Grid » à Marousi, Athènes.

En ce qui concerne les propriétés existantes, une fréquentation accrue et une augmentation du chiffre d'affaires des actifs de détail, ainsi que des revenus locatifs plus élevés provenant des contrats de location nouveaux et renouvelés, ont contribué à des résultats positifs.

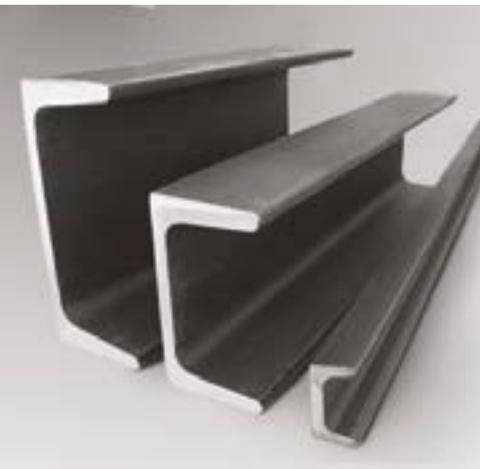
Perspectives

Suite à son introduction à la Bourse d'Athènes, Noval Property reste résolue à appliquer sa politique d'investissement.

Cela signifie libérer la valeur de son portefeuille existant tout en visant de nouvelles acquisitions axées sur des biens immobiliers modernes, de haute qualité et écologiques.

De plus amples informations sur Noval Property sont disponibles sur son site web : www.noval-property.com

Produits en acier



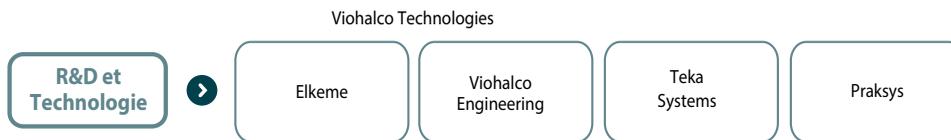
Immobilier





R&D ET TECHNOLOGIE





Activités

Les sociétés de Viohalco consacrées à la recherche et au développement (« R&D »), ainsi que les départements R&D des usines de production se concentrent sur :

- le développement de nouveaux produits à forte valeur ajoutée ;
- l'offre de solutions efficaces pour l'optimisation des processus industriels et commerciaux ;
- l'amélioration de l'efficacité et de la performance environnementales des usines ; et
- le développement de solutions pour les secteurs de l'industrie, de l'énergie et de l'environnement (notamment des solutions pionnières dans les domaines ERP, CRM, BI, de la traçabilité, etc.).

Les activités du segment sont portées par quatre sociétés :

1. Elkeme Hellenic Research Centre for Metals S.A. (« Elkeme »). L'activité d'Elkeme comprend la recherche industrielle appliquée et le développement et l'analyse technologiques portant sur les quatre principaux secteurs de métaux (aluminium, cuivre, acier et zinc). Elkeme propose des services R&D&I et des solutions techniques en vue de nouveaux produits et assure l'optimisation des produits et des processus de production existants. Elkeme est certifié ISO 9001:2015 et opère également un laboratoire d'analyses chimiques accrédité ISO 17025:2017.
2. Teka Systems - Solutions d'affaires. Teka Systems est une entreprise leader en technologie commerciale en Grèce et en Europe du Sud-Est, fondée en 1975. Elle possède une vaste expérience de la conception, de la mise en œuvre et de la prise en charge de projets SAP ERP, ServiceNow, Salesforce et OpenText à grande échelle. Teka Systems offre les meilleures solutions dans un écosystème SAP et s'intègre de manière optimale afin de profiter de tous les avantages des projets de transformation numérique.
3. Praksys S.A. (« Praksys ») développe, commercialise et supervise la mise en place de nouvelles technologies dans le domaine de l'acier structurel et des armatures de béton. Elle a développé Synthesis™, un système unique pour la préfabrication à l'échelle industrielle de l'acier d'armature. Praksys a également développé un progiciel complet pour accompagner sa technologie, y compris des composants, telles que la conception du produit, les commandes de la machine, la commande en ligne, la planification de la production et la logistique.
4. Viohalco Engineering S.A. possède une vaste expérience des projets très exigeants en matière de conception, d'ingénierie et de construction pour les industries de l'acier, de l'aluminium, du cuivre, de l'électricité et des câbles de télécommunication. Elle est également spécialisée dans l'installation et la mise en service d'équipements industriels et l'automatisation des processus grâce à l'intégration de nouvelles technologies dans les projets, ainsi que dans les solutions d'économie d'énergie et la sécurité des systèmes d'accès.

Les activités de R&D des sociétés de Viohalco sont les suivantes :

- Le centre technologique Elval est engagé dans une vaste série de projets dont les tâches principales sont les suivantes :
 - Conception d'alliage et recherche métallurgique avancée pour la conception de produits et de processus.
 - Développement d'alliages et de procédés sur mesure pour

répondre aux exigences des clients et aux défis techniques de l'utilisation du produit final.

- Amélioration continue des gammes de fabrication d'Elval pour l'optimisation des ressources, la réduction des temps de production et des propriétés proposant des produits homogènes.
- Utilisation optimale des rebuts et réduction de l'utilisation d'aluminium primaire, en se concentrant sur la minimisation de l'empreinte carbone globale d'Elval, l'augmentation du contenu de recyclage et la préservation des ressources naturelles.

Le Centre vise à obtenir de l'aluminium laminé à plat de qualité supérieure, à réduire l'inventaire des produits intermédiaires et finaux, à optimiser le rendement, à réduire la consommation énergétique et les émissions de CO₂.

Les initiatives notables du département technologie d'Elval comprennent :

1. Amélioration des alliages pour l'industrie de l'emballage afin de maximiser les niveaux de contenu recyclé de canettes de boisson et ainsi réduire considérablement les émissions de carbone.
 2. Développement de nouveaux produits pour les pièces non structurelles pour l'industrie automobile et plaques de refroidissement de batterie pour les véhicules électriques, un marché qui devrait croître de manière significative dans les années à venir.
 3. Développement en interne d'optimiseurs de production conçus pour augmenter la capacité des machines et trouver le mélange optimal de matières premières pendant la coulée.
 4. Des systèmes de vernis métalliques innovants pour l'industrie agroalimentaire ainsi que pour le secteur du bâtiment et de la construction, afin de répondre aux normes élevées des clients.
 5. Mise en œuvre de la Maîtrise statistique des procédés (MSP) par le biais de systèmes logiciels avancés pour surveiller les paramètres de production importants à chaque étape du processus de fabrication.
 6. Intégration de systèmes de contrôle de surface de supervision IA pour optimiser l'inspection de la qualité des produits intermédiaires, garantissant ainsi une qualité élevée et constante du produit final.
 7. Adoption de technologies d'apprentissage automatique et d'intégration des modèles de production prédictifs pour observer, analyser, tester et modifier les paramètres techniques de production.
- **Département technologie de Symetal :** développe des technologies qui introduisent et garantissent des techniques de conception de surfaces innovantes et des caractéristiques mécaniques améliorées. Ces technologies permettent un contrôle d'affinité poussé des feuilles d'aluminium pour les stratifiés et les revêtements, ainsi qu'une mise en forme parfaite.
 - **Département R&D d'Elval Colour :** en collaboration avec des architectes et des fournisseurs de matériaux, développe des couleurs par l'identification et



l'expérimentation afin de créer de nouveaux pigments, des surfaces et des modèles innovants. Le département numérise également la mesure des couleurs pour le contrôle de la qualité et développe des technologies de revêtement en coopération avec les fournisseurs d'équipements et de revêtements afin d'étudier des processus de revêtement plus respectueux de l'environnement et des consommateurs, qui consomment moins d'énergie et contiennent moins voire pas de composés organiques volatils (COV). Il développe des composés polymères pour accélérer la productivité et améliorer la résistance au feu, et explore la recyclabilité et la fonctionnalité des matériaux. Il mène également des projets de R&D internes et conjoints, ainsi que de nouvelles méthodes d'identification et d'analyse des performances à long terme des matériaux. Elval Colour participe à de nombreux projets en cours avec des universités portant sur les méthodes d'évaluation des performances des matériaux, les études de marché et l'impact à long terme des matériaux de revêtement sur l'environnement. Elle participe également aux Comités techniques de normalisation européens pour les publications et mises à jour des normes.

- **Centre R&D de Bridgnorth Aluminium :**

développe des produits pour les clients nouveaux et existants grâce à la conception d'alliages, aux tests en laboratoire et aux essais expérimentaux réalisés en usine. Nos laboratoires de métallurgie et de chimie effectuent un travail considérable de mesure et de contrôle des propriétés des surfaces et des matériaux en vrac pour les produits nouveaux et existants. L'équipe de R&D apporte également son expertise technique à chaque étape du processus de production, depuis le moulage jusqu'aux finitions en passant par le laminage final à froid. Elle collabore également avec des experts universitaires britanniques et participe à des projets de recherche industrielle financés par le gouvernement visant à explorer les technologies émergentes, telles que la technologie de batterie pour le secteur automobile.

- **Département technologie d'Halcor :**

gère les projets de R&D, en générant de nouveaux produits

améliorés qui fournissent des solutions à valeur ajoutée aux clients et aux utilisateurs finaux. Les nouveaux alliages sont conçus pour répondre aux exigences des technologies d'application, telles que les alliages de cuivre haute résistance pour les systèmes de réfrigération haute pression, les alliages de laiton sans plomb pour les pièces et raccords de plomberie durables, la structure métallurgique améliorée des tubes en cuivre et en laiton qui offrent des capacités de mise en forme élevées pour les applications spéciales dans le CVC&R et l'automobile. Halcor propose un service technique client (STC) dédié qui assure le transfert des résultats de R&D vers la conception et l'optimisation de produits personnalisés, tels que des tubes en cuivre et en laiton conçus pour des courbures et des expansions complexes, des tubes en cuivre conçus pour des taux de pression précis selon le type de réfrigérant, la personnalisation de tubes en cuivre préalablement isolés avec conception et production en interne de l'isolation thermique pour améliorer leur réaction au feu, la sélection des conditions de brasage optimales dans les joints de tube, la conception de tiges et de fils en laiton adaptés à des conditions d'usinage spécifiques ou encore la consultation technique sur la compatibilité chimique avec l'eau et d'autres mélanges chimiques.

- **Laboratoire de transfert thermique des tubes d'Halcor :**

Ce laboratoire thermique est l'un des rares laboratoires dédiés à la R&D dans le monde capables de mesurer les performances de transfert de chaleur de tubes lisses et à rainures internes (IGT). Les tubes en cuivre sans soudure TALOS®IGT sont dotés de rainures internes qui améliorent considérablement le transfert de chaleur en cas d'évaporation ou de condensation des réfrigérants. Les données des tests réalisés dans son laboratoire permettent à Halcor d'offrir une assistance technique spécialisée aux fabricants d'échangeurs thermiques dans le but d'optimiser la conception de leurs échangeurs thermiques pour améliorer leur efficacité énergétique.

- **Projets de R&D industriels d'Halcor :**

- Teaching Factory : le Centre de compétences Teaching

Factory est une nouvelle entité juridique à but non lucratif qui propose des services de formation, techniques et de conseil dans des domaines tels que l'assistance à distance fondée sur les technologies de l'industrie 4.0, les robots collaboratifs autonomes, les technologies de réalité augmentée/virtuelle, l'amélioration continue (Lean 6σ), les simulations de processus et de production, le traitement avancé des matériaux, les solutions 5G et la numérisation de l'usine de production.

- Trineflex : projet de recherche sur la transformation des industries de procédés à forte consommation d'énergie à travers l'intégration de la flexibilité de l'énergie, des processus et des matières premières, grâce à la mise en œuvre d'un programme global de maintenance prédictive.
- Des doctorats industriels sur la conduction ont été lancés avec l'université de Patras sur le sujet du jumeau numérique hiérarchique des processus de production.

- **Département de développement des produits et processus (PPD) de Sofia Med :**

les principales responsabilités de ce département sont notamment le développement de nouveaux produits, la mise en place de méthodes pour produire les matériaux de la plus grande qualité au coût le plus bas possible, le maintien d'un niveau de qualité maximal, l'excellence du service client et l'homologation réussie de nouveaux clients. Au cours de l'année 2024, le PPD a continué à optimiser les processus de production en ciblant principalement la réduction du temps de production et de la consommation énergétique, ainsi que l'augmentation du taux de recyclage. Cela a permis d'améliorer la productivité de certains produits, de réduire les coûts, mais aussi d'accroître la capacité et donc la production de l'année. Dans le même temps, le PPD a mis davantage l'accent sur l'assistance technique aux clients, conformément à la décision stratégique de l'entreprise d'étendre sa présence sur des marchés et des clients exigeants dans les secteurs de l'automobile et de l'énergie.

- Epirus Metalworks a développé et a commencé à vendre des flans de monnaie BPS (acier laitonné). Le produit est utilisé avec succès par le client.
- Sociétés de Hellenic Cables : Le département R&D, composé d'une équipe pluridisciplinaire d'ingénieurs et de scientifiques, a mené de nombreuses initiatives dans le développement de produits, la recherche appliquée et les collaborations stratégiques. En tirant parti d'outils logiciels de pointe et d'installations de test modernes, l'équipe de R&D s'est concentrée sur l'amélioration de la qualité des produits, l'optimisation des conceptions pour une meilleure rentabilité et la réduction des impacts environnementaux. Cette année, l'accent a été mis sur le soutien de la stratégie de l'entreprise visant à élargir son portefeuille de produits et à l'aligner sur les objectifs de durabilité.
- L'équipe de R&D a franchi des étapes importantes dans le développement de produits, y compris la certification et l'innovation dans les technologies de câbles sous-marins et onshore. Les principaux développements ont inclus la certification de câbles d'interconnexion dynamiques de 66 kV, la fabrication de câbles sous-marins d'interconnexion de 132 kV et la conception de systèmes de câbles terrestres de 90 kV respectueux de l'environnement. Des progrès ont également été réalisés dans les câbles capables de résister à des contraintes mécaniques sévères en eaux profondes, les systèmes de surveillance des contraintes et le développement de nouveaux matériaux recyclables pour les composants de câbles. De plus, la recherche appliquée a permis de mettre au point de nouveaux systèmes de mesure internes pour les tests de résistance, de contrainte et de matériaux, complétés par la mise en œuvre d'algorithmes d'apprentissage automatique pour prédire la performance des câbles dans diverses conditions.

Hellenic Cables a collaboré activement avec des universités, des instituts de recherche et des groupes industriels de premier plan à travers l'Europe. La participation à des programmes de recherche de haut niveau de l'UE tels que NEXTFLOAT, Offshore Energy Hub, MUSICA et TRIERES illustre son leadership dans les technologies avancées pour les énergies renouvelables et les solutions d'hydrogène. La société a également contribué de manière significative aux normes mondiales par son implication dans les groupes de travail de la CEI et du CIGRE. Ces efforts ont positionné Hellenic Cables comme un innovateur clé dans l'industrie, comme en témoignent de nombreuses publications, présentations de conférences et partenariats dans sept projets conjoints.

- Le Centre de R&D de Corinth Pipeworks se concentre sur l'optimisation d'un vaste éventail de processus de fabrication et de revêtement de tubes par (a) des productions d'essais internes continus, (b) la modélisation de processus spécifiques et (c) des protocoles avancés de test de matériaux. Le but de la R&D de la société est de développer des produits pour des applications exigeantes (par exemple, service acide, offshore profond, applications à haute contrainte comme le dévidage), d'améliorer l'uniformité des produits et d'élargir chaque gamme de production de l'usine, ainsi que de développer des techniques avancées de contrôle destructif, anticorrosion et non destructif offrant des solutions de pointe. Corinth Pipeworks a conclu avec succès une vaste campagne de R&D axée sur le transport en toute sécurité de l'hydrogène à haute pression grâce à des tests spécialisés de pipelines en acier de grand diamètre/haute résistance et la société est le premier fabricant de tubes à fournir une solution techniquement et économiquement viable sur cette application. La société a de surcroît installé dans les locaux de son usine de Thisvi un laboratoire de pointe pour les tests des tubes d'hydrogène à haute pression, soutenant ainsi pleinement à la fois ses clients et son programme de R&D innovant. Ainsi, les tubes produits aujourd'hui et installés dans le réseau de gaz actuel pourront acheminer le mix énergétique de demain. Le potentiel de l'hydrogène dans la construction d'un mix énergétique durable et dans la réalisation des objectifs mondiaux de décarbonisation est considérable et, dans ce contexte, Corinth Pipeworks fournit à ses clients les solutions qui leur permettront d'atteindre leurs objectifs. Les résultats de cette initiative de R&D réussie ont déjà été mis à l'épreuve cette année, avec la livraison de plusieurs projets de pipelines internationaux certifiés pour l'hydrogène.

Performance financière 2024

Les dépenses de R&D (à la fois passées en charges et capitalisées) en 2024 s'élevaient à 34 millions d'euros. Le montant indiqué se fonde principalement sur les dispositions du manuel de Frascati (norme de conduite de l'OCDE pour les enquêtes et la collecte de données sur la R&D) et sur les normes internationales d'information financière (« IFRS ») pertinentes.

De plus amples informations sur les différentes sociétés sont disponibles sur leurs sites web respectifs :

À propos d'Elkeme : www.elkeme.gr

À propos de Teka Systems : www.tekasystems.gr

Autres activités



Les autres activités représentent essentiellement les dépenses engagées par la société mère (holding), de même que les résultats des sociétés qui opèrent dans le segment R&D et Technologie, dans la fabrication de produits en céramique (Vitruvit) et dans le segment Récupération des ressources. La perte avant impôt s'est élevée à 5 millions d'euros (2023 : perte avant impôt de 6 millions d'euros).

F. Événements postérieurs à la clôture



Le 6 mars 2025, le Conseil d'administration de Viohalco a décidé de proposer à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra le 27 mai 2025, l'approbation d'un dividende brut de 0,16 euro par action.



G. Risques et incertitudes





Le Conseil d'administration de Viohalco est responsable de l'évaluation et de la surveillance du profil de risques des filiales de Viohalco. Étant donné que Viohalco est une société holding qui ne possède ni infrastructures de production, ni clients, ni fournisseurs, ni personnels (en dehors des salariés employés à des fonctions administratives), les risques qui l'affectent sont imputables à ses filiales et à leurs opérations, fournisseurs, clients et personnels. Par conséquent, chaque société de Viohalco est responsable de l'identification, de la mesure, de l'analyse, de l'atténuation, du contrôle et du suivi de ses propres risques.

À cette fin, il existe un ensemble de directives communes qui fixent un cadre à la Gestion des Risques d'Entreprise « GRE » et s'appliquent à toutes les sociétés de Viohalco. Ces lignes directrices comprennent des principes et une carte détaillée des risques (piliers et catégories de risque) pour identifier et gérer les risques de manière cohérente et efficace dans toutes les filiales. Ce cadre fournit également des orientations sur les meilleures méthodes de gestion des risques et favorise les échanges sur les problématiques en question.

La Direction exécutive de Viohalco est chargée, en consultation avec le Conseil d'administration et un service d'audit interne indépendant, d'évaluer les risques éventuels et leurs mécanismes de contrôle à l'échelle des filiales. En vertu de cette évaluation, Viohalco doit considérer si les filiales sont parvenues, de manière proactive et efficace, à atténuer les risques identifiés pour les ramener à un niveau acceptable.

Le processus GRE de Viohalco suit les étapes suivantes :

- a) Identification des principaux risques et mesure/analyse de leur impact potentiel et de leur probabilité. Cette démarche est réalisée au niveau de la société puisque l'ensemble des risques financiers, opérationnels, de conformité et stratégiques sont liés à leurs propres opérations.
- b) Gestion des risques et réponse par la prise en compte des contrôles en place et la sélection, la hiérarchisation et la mise en œuvre d'actions appropriées. Cette étape est également conduite au niveau de chaque société sur la base des principes généraux fixés par le cadre GRE.
- c) Contrôle et suivi de l'environnement interne et externe pour repérer les éventuelles évolutions des risques et les risques émergents, en veillant à ce que le contrôle de l'environnement des risques reste efficace. Chaque société contrôle ses risques et les réponses qu'elle apporte à la lumière des directives communes du cadre GRE, mais avec ses propres procédures, systèmes et mécanismes mis en place par la Direction de chaque société en interne.

Une analyse consolidée de la performance financière de toutes les filiales, y compris des risques potentiels, est effectuée au niveau de la Direction exécutive de Viohalco par le département d'audit interne. Le bilan de cette analyse est présenté au Comité d'audit et au Conseil d'administration. Le Comité d'audit surveille l'efficacité des systèmes de contrôle interne des filiales et enquête régulièrement sur certains aspects spécifiques du contrôle interne et de la gestion des risques.

Principaux risques

Les risques sont classés en deux principales catégories : « risques financiers » et « risques liés à l'activité ».

Les risques financiers comprennent les risques de marché qui concernent l'activité de chaque filiale (tels que les risques liés aux cours de change, aux taux d'intérêt et aux produits de base), de même que le risque de crédit, le risque lié aux flux de trésorerie et le risque de liquidité. Les risques liés à l'activité, globalement définis comme regroupant l'ensemble des risques hors bilan, sont ventilés en sous-catégories pour mieux comprendre et réagir aux différents risques :

Les risques opérationnels et technologiques, à savoir le risque de perte découlant de l'inadaptation ou de la défaillance des processus, des équipes et des systèmes ou encore d'événements extérieurs.

Les risques de conformité et de réputation, à savoir les impacts négatifs (économiques comme les amendes, les pénalités, etc., et autres comme l'exclusion de marchés, etc.) découlant du non-respect des règles et normes en vigueur. Par exemple, l'impact sur l'image de marque, l'atteinte à la réputation de la société et le risque comptable.

Les risques stratégiques, à savoir les risques liés à l'environnement commercial au sens large (contexte macro-économique, sectoriel, etc.), au marché, à la concurrence, ainsi que le processus décisionnel sur un horizon à moyen-long terme, et qui sont susceptibles d'avoir un impact sur la continuité et la rentabilité des activités.

Risques financiers

Risque de taux d'intérêt

Des fluctuations importantes des taux d'intérêt peuvent exposer les filiales de Viohalco à une hausse des coûts d'emprunt, une diminution du rendement des investissements et/ou une baisse de la valeur des actifs. Les sociétés ont pour règle de ne pas prendre de positions spéculatives sur les taux d'intérêt, mais plutôt de suivre des stratégies de couverture, par exemple en faisant correspondre la durée de l'actif et du passif. Cependant, compte tenu de l'environnement actuel des taux d'intérêt, chaque entité s'efforce, dans la mesure du possible, d'obtenir des lignes de financement à taux fixe (et bas) afin de couvrir ses besoins en capitaux à moyen et long termes pour éviter les variations des flux de trésorerie. En cas de nécessité, les filiales de Viohalco utilisent des instruments dérivés pour couvrir tout risque de taux d'intérêt résiduel. Des règles et des limites strictes, propres à chaque entité, régissent alors le recours à ces instruments.

Risque de change

Viohalco détient des participations dans un grand nombre de sociétés dont les usines de production et les relations commerciales s'étendent à l'échelle mondiale. Les sociétés sont ainsi exposées à des pertes potentielles financières (transactions), comptables (conversion) et économiques du fait de la volatilité des cours de change.

Les sociétés gèrent ce risque avec prudence, en mettant en œuvre des couvertures naturelles chaque fois qu'elles le peuvent (notamment en faisant correspondre les devises des opérations de vente et d'achat anticipées, des créances et des dettes) et utilisent des produits de couverture standards, à l'instar des contrats à terme - forwards, si nécessaire.

Risque lié aux produits de base

La plupart des sociétés de Viohalco sont des acteurs industriels dont les produits de base sont des matériaux bruts ferreux et non ferreux. Les fluctuations des cours des produits de base (notamment les métaux, et plus particulièrement le cuivre, le zinc

et l'aluminium) peuvent ainsi les exposer à une baisse des marges sur les profits ou à des pertes sur les transactions.

Les contrats à terme - future négociés sur le London Metal Exchange « LME » proposent le choix de couverture évident pour les sociétés actives sur ce segment. Tout d'abord, tous les contrats de vente et d'achat qui fixent les prix des métaux sont compensés sur une base journalière et la position nette ouverte sur le produit de base est couverte par des contrats à terme (futures) sur le LME, de sorte que l'exposition des sociétés de Viohalco au risque de volatilité des cours des produits de base est limitée.

En outre, les filiales de Viohalco peuvent être affectées par les fluctuations des prix de l'énergie. Ce risque est impacté par la guerre en Ukraine et les tensions commerciales géopolitiques mondiales. Le suivi des indices de prix et des prévisions, ainsi que les mécanismes de couverture pour les contrats à plus long terme sont utilisés pour protéger les sociétés contre les fluctuations significatives des prix du gaz naturel et de l'électricité.

Risque de liquidité

Pour les sociétés industrielles, comme celles qui constituent la majeure partie du portefeuille de Viohalco, le risque de liquidité est le risque qu'une entreprise ait un accès insuffisant à des financements disponibles sans délai pour honorer ses engagements financiers en temps voulu. Les deux éléments clés sont le risque lié au flux de trésorerie à court terme pour couvrir les fluctuations du fonds de roulement et le risque de financement à long terme. Ce dernier implique le risque de ne pas obtenir des prêts au moment où l'activité en a besoin ou que de tels fonds ne soient pas disponibles pendant la durée nécessaire ou à des niveaux de coût acceptables. Ce risque peut provenir de fluctuations saisonnières, d'interruptions de l'activité, de dépenses d'investissements non prévues, d'une hausse des coûts opérationnels, d'un marché de financement trop étroit ou d'autres motifs ayant pour effet une disponibilité insuffisante de la trésorerie. Les sociétés de Viohalco surveillent en permanence leurs besoins en flux de trésorerie et présentent trimestriellement des prévisions glissantes (« rolling forecasts ») mensuelles afin d'assurer une disponibilité suffisante en liquidités et en facilités de crédits renouvelables pour couvrir leurs besoins opérationnels. Par des rapports financiers mensuels, elles suivent étroitement les indicateurs de flux de trésorerie opérationnels, ainsi que les ratios de liquidité et d'endettement. Elles évaluent en continu la disponibilité en financements, tant sur les marchés locaux qu'à l'international.

Enfin, les sociétés de Viohalco atténuent le risque de liquidité par une gestion prudente des flux de trésorerie, dont l'optimisation du fonds de roulement, et par le maintien de lignes de financements engagées, mais non utilisées auprès de divers établissements financiers. Ainsi, les filiales parviennent à satisfaire leurs besoins de financement ou leurs passifs éventuels.

Risque de crédit

La commercialisation de produits auprès de nombreux clients établis dans des régions géographiques et des secteurs très variés à travers le monde crée inévitablement un risque de crédit pour les sociétés de Viohalco dont les clients pourraient ne pas honorer leurs obligations. Ce risque de crédit peut être accentué lorsqu'une part significative des ventes se concentre sur un segment ou un secteur en particulier ou encore sur un nombre restreint de clients.

Ce risque est fortement atténué (a) en évitant la concentration des créances de tout type, (b) en procédant à des vérifications solides et fréquentes sur la solvabilité des clients par le biais des agences de notation de crédit, (c) en fixant des conditions de paiement et des limites de crédit, (c) en exigeant des sûretés réelles ou autres (p. ex., des lettres de garanties) pour les titres des créances, dès que possible et, pour finir, en ayant largement recours à l'assurance crédit.

Risques liés à l'activité

A. Risques opérationnels et technologiques

Risque lié à l'efficacité des canaux de distribution

Des canaux de distribution mal positionnés ou peu performants peuvent affecter la capacité des filiales de Viohalco à accéder de manière efficace et effective aux marchés existants et aux nouveaux clients et utilisateurs finaux potentiels.

Les filiales de Viohalco gèrent l'efficacité de leurs réseaux de vente en nommant des responsables commerciaux par projet/marché. La révision régulière des budgets est utilisée pour évaluer et surveiller l'efficacité des canaux de distribution et pour atténuer les risques connexes.

Risque lié aux fournisseurs et à l'approvisionnement

La disponibilité des matières premières essentielles, des métaux, de l'énergie et d'autres produits de base clés peut menacer la capacité des sociétés de Viohalco à fabriquer des produits de qualité à des prix compétitifs en temps opportun. Ainsi, toutes les sociétés visent constamment à minimiser la probabilité qu'un tel risque se produise. Parmi les mesures adéquates employées pour limiter ce risque figurent le maintien d'une vaste base de fournisseurs bien diversifiée au plan géographique, lorsque cela est possible, l'existence de listes de matériaux alternatifs, l'établissement de contrats de niveaux de service avec les principaux fournisseurs et la réduction de la dépendance au marché au comptant par le biais de contrats à long terme.

TPM | Gestion par des tiers

Pour aider à prévenir, atténuer et gérer les risques qui sapent l'approvisionnement responsable, les filiales de Viohalco collectent, vérifient et archivent des informations sur leurs clients, fournisseurs, sous-traitants et autres tiers avec lesquels elles font régulièrement affaire. Compte tenu de la tendance croissante des événements de blanchiment d'argent et des mises à jour des régimes de sanctions à l'échelle mondiale en raison de conflits géopolitiques, les filiales de Viohalco examinent et prennent, dans la mesure du possible, toutes les mesures nécessaires pour s'assurer qu'elles ne sont pas impliquées dans des relations d'affaires interdites et des échanges commerciaux avec des pays, des entreprises et/ou des matériaux qui pourraient être perçus comme ayant des liens avec le blanchiment d'argent et/ou sont sanctionnés. En outre, aucune transaction illégale n'a lieu afin de protéger la réputation des entreprises et d'éviter d'éventuelles amendes de la part des autorités de surveillance à l'échelle mondiale.

Risque d'interruption des opérations

Le risque de défaillance des équipements, des systèmes, des équipes, des services ou des processus peut menacer la capacité des sociétés de Viohalco à poursuivre leurs activités. La continuité de l'activité étant un facteur critique de la production industrielle, toutes les filiales de Viohalco assurent une maintenance approfondie de leurs installations en fonction de programmes de maintenance précis élaborés par leurs départements de maintenance spécialisés. L'équipement et les lignes de production des usines sont également systématiquement modernisés afin d'intégrer les nouvelles technologies, de l'intelligence artificielle (IA) et réduire le risque d'obsolescence. Toutes les pièces détachées et les consommables sont évalués selon leur état critique, et les niveaux des stocks de sécurité font l'objet d'une surveillance. Certaines usines, installations et lignes de production sont interchangeables. Elles ont été configurées de manière à permettre un déplacement et une continuité de la production au besoin. Ce risque est réduit dans une large mesure en mettant en place des polices d'assurance contre le risque d'interruption de l'activité.

Risque de défaillance produit

Des produits défaillants ou non performants peuvent exposer les sociétés de Viohalco à des réclamations de la part des clients, à des

réclamations pendant la période de garantie, à des réparations sur le terrain, à des retours de produits, à des réclamations en responsabilité du produit, à des contentieux ainsi qu'à une perte de revenus, de parts de marché et une atteinte à la réputation.

Pour atténuer de manière proactive le risque provenant de défauts réels de leurs produits ou faisant l'objet d'une réclamation, les sociétés de Viohalco ont mis au point des systèmes rigoureux de gestion de la qualité au sein de leurs usines. Elles appliquent des procédures de contrôle de la qualité précises et formalisées, tout en conservant une police d'assurance adéquate à l'encontre de ce type de réclamations. Les procédures de contrôle de la qualité comprennent des tests d'échantillons par lot de production ou au niveau de chaque produit lors de phases de production spécifiques, l'installation d'équipements de suivi à certains stades définis de la production, ainsi que sur des lignes de production et des centres de travail pour identifier les défauts et la mise en place de systèmes de traçabilité de bout en bout, entre autres. Par ailleurs, les sociétés de Viohalco disposent de polices d'assurance en responsabilité produit.

Risque lié aux technologies de l'information (IT)

Le risque lié aux technologies de l'information est généralement défini comme la probabilité de survenance d'une menace particulière (déclenchée accidentellement ou intentionnellement en se servant d'une vulnérabilité) et l'impact qui résulte de la survenance de cette menace sur les systèmes et processus informatiques.

La plupart des sociétés de Viohalco se caractérisent par une forte intensité de capital et dépendent fortement des systèmes informatiques pour guider et optimiser la production. Les systèmes informatiques supportent de nombreux risques qui surviennent naturellement dans l'environnement de production, et donc dans l'environnement commercial global, et qui peuvent entraîner des pertes ou une responsabilité légale. Ces risques peuvent découler d'une interruption due à une panne des équipements informatiques, à des sinistres, à des erreurs humaines, de même qu'à l'utilisation, la divulgation, la modification, ou la destruction d'informations non autorisées, entre autres.

L'identification adéquate des écarts qui peuvent faire naître des risques, l'évaluation de la maturité des contrôles en place et l'identification et la mise en œuvre d'actions de réduction des risques constituent un processus permanent qui doit prendre en considération l'évolution des menaces, des contrôles et du cadre réglementaire. L'identification et l'application continues de contrôles appropriés et proportionnels qui limitent l'exposition aux menaces susvisées sont indispensables pour l'intégrité des systèmes informatiques dans toutes les sociétés et constituent une obligation légale.

Viohalco conduit des évaluations des risques et des analyses d'écarts par rapport aux risques opérationnels informatiques et de sécurité de l'information pour évaluer et améliorer en permanence sa posture globale par rapport au risque informatique, ainsi que de se conformer au Règlement général sur la protection des données 2016/679/UE (« RGPD »).

Outre l'utilisation des normes sectorielles relatives à la protection des données et des systèmes, les sociétés de Viohalco font appel aux services de Teka Systems, une filiale de Viohalco dont l'activité est centrée sur la mise en œuvre, la personnalisation et le support des systèmes informatiques. Teka est le centre de compétence officiel de Viohalco et propose un support sur mesure à propos des applications et des logiciels aux sociétés industrielles de Viohalco selon les besoins.

Risque lié à la confidentialité

Viohalco reconnaît la nécessité de protéger les données à caractère personnel, non seulement pour se conformer aux

exigences légales du Règlement général sur la protection des données 2016/679/UE et d'autres lois en vigueur, mais également en raison de la valeur ajoutée et de l'avantage concurrentiel qu'elle offre. La Société s'engage à protéger les données à caractère personnel des employés, des clients, des fournisseurs, des partenaires et des investisseurs. L'objectif est de respecter les normes internationales et les meilleures pratiques et de minimiser ainsi les risques liés à la vie privée des personnes et la confidentialité de leurs données à caractère personnel. À cette fin, Viohalco a adopté et mis en œuvre une politique de protection des données à caractère personnel, défini des rôles, procédures et contrôles spécifiques pour la protection des données à caractère personnel dans l'ensemble des activités de ses filiales, et a mis en place des mécanismes de contrôle des actions d'atténuation des risques et leur amélioration continue.

B. Risques de conformité et de réputation

En réponse aux obligations liées aux inscriptions en bourse de Viohalco, la société a mis en place les structures et les procédures nécessaires afin de garantir leur respect continu et de protéger sa réputation. Cela comprend l'adoption de sa Charte de gouvernance d'entreprise, qui couvre des questions telles que la responsabilité des administrateurs et des dirigeants, les principes d'une bonne gouvernance, le délit d'initié et les conflits d'intérêts.

Des lois et règlements s'appliquent à de nombreux aspects des opérations des filiales de Viohalco, y compris sans s'y limiter, les lois relatives au travail, les réglementations relatives à la santé, la sécurité et l'environnement, les permis de construire et les licences d'exploitation, entre autres.

Viohalco exige, de toutes ses sociétés en portefeuille, qu'elles respectent l'ensemble des lois et règlements en vigueur, que ce soit au niveau local, européen ou international. Ceux-ci peuvent porter sur les questions de santé et de sécurité sur les sites de production, le droit du travail et les droits de l'homme, la protection de l'environnement, la lutte contre la corruption, les pots-de-vin et la fraude financière. Viohalco requiert de ses filiales qu'elles développent leurs propres politiques relatives à toutes ces questions et qu'elles soient seules responsables de leur respect.

Des précisions supplémentaires sont disponibles à la section « Déclaration non financière » du présent rapport.

C. Risques stratégiques

Risque lié au pays

Des mesures politiques défavorables peuvent menacer les ressources des filiales de Viohalco ainsi que leurs futurs flux de trésorerie dans un pays où elles ont investi, dont elles dépendent pour un volume d'affaires important ou encore dans lequel elles ont conclu un contrat important avec une contrepartie soumise aux lois de ce pays.

Les sociétés suivent également de manière continue les évolutions de l'environnement international et national et adaptent en temps voulu leur stratégie commerciale et leurs politiques de gestion des risques afin de minimiser l'impact des conditions macroéconomiques sur leurs activités.

Politiques commerciales internationales (droits de douane)

Les tensions commerciales mondiales se sont considérablement intensifiées, marquées par une série de modifications des droits de douane et de contre-mesures entre les grandes économies. Les droits de douane représentent un risque important pour les entreprises importatrices/exportatrices en augmentant le coût des matières premières ou le prix final des marchandises exportées.

En outre, les droits de douane peuvent perturber les chaînes d'approvisionnement, entraînant des retards et des inefficacités

si d'autres sources sont nécessaires. Les droits de douane de rétorsion d'autres pays peuvent également limiter les possibilités d'exportation, affectant les flux de revenus. L'incertitude réglementaire entourant les politiques commerciales peut davantage compliquer les décisions de planification et d'investissement à long terme.

Risque lié au secteur

Les évolutions concernant les opportunités et les menaces, les capacités de leurs concurrents et d'autres conditions touchant les segments d'activité des filiales de Viohalco peuvent menacer l'attrait ou la viabilité à long terme de ces secteurs. Le risque lié au secteur qui se rapporte au secteur d'activité précis dans lequel les filiales de Viohalco interviennent tient principalement au caractère cyclique de la demande et au taux de remplacement de certains produits.

Les sociétés gèrent ce risque en développant les exportations vers les marchés mondiaux afin de répartir leur exposition cyclique entre les régions géographiques. Le risque de remplacement est pris en charge par le biais d'une différenciation au niveau du mix de produits, par exemple en faisant évoluer une part de la production vers des produits présentant un taux de remplacement inférieur.

Risque lié à la concurrence

Les actions des concurrents ou des nouveaux entrants sur le marché peuvent mettre à mal l'avantage concurrentiel d'une société de Viohalco, voire menacer sa capacité de survie. Par conséquent, les questions de stratégie liées à la concurrence sont évaluées dans le cadre du processus budgétaire annuel et du plan stratégique de toutes les sociétés de Viohalco.

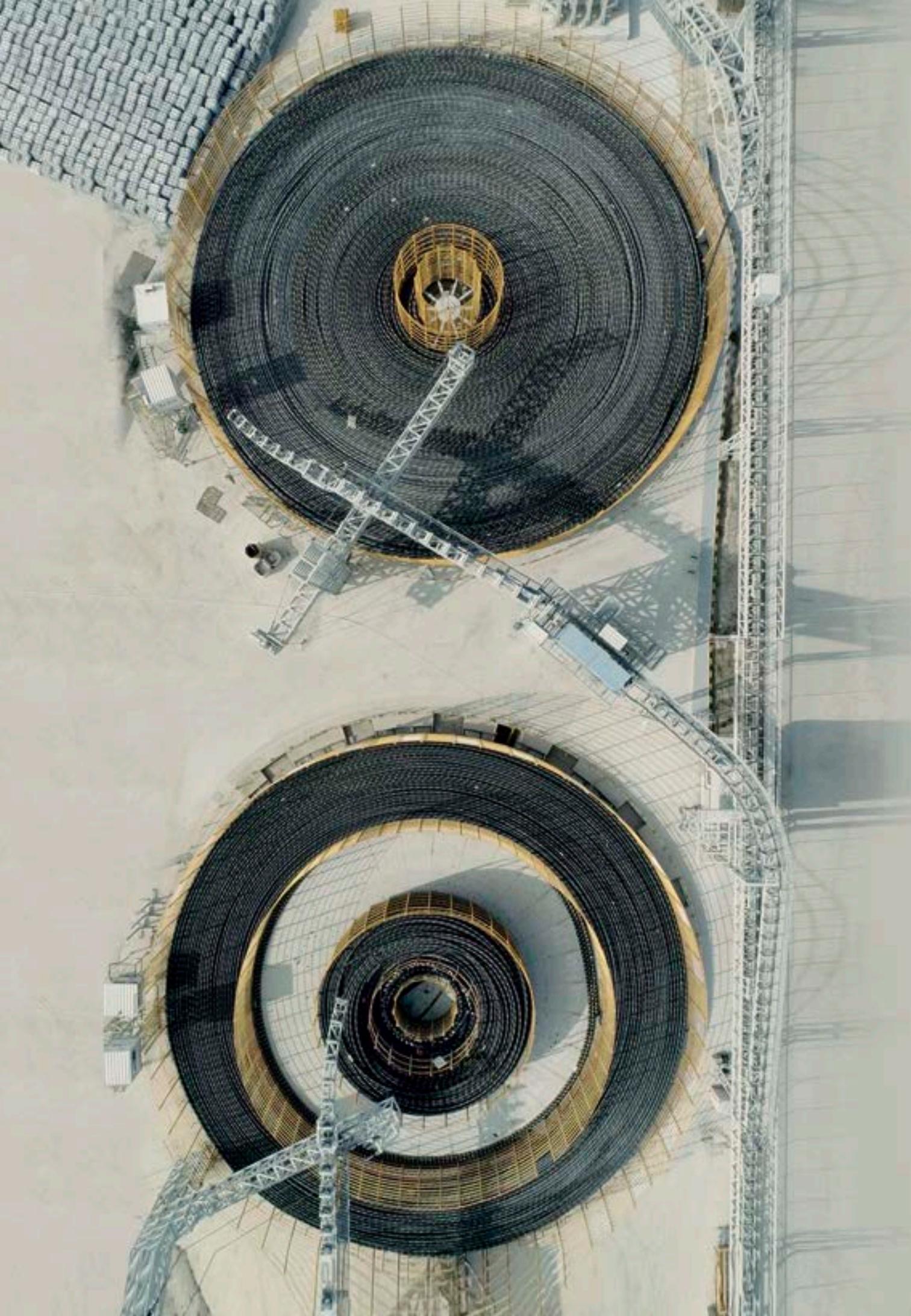
L'exposition au risque lié à la concurrence est suivie par un examen quotidien des informations de marché. Parmi les mesures visant à limiter ce risque, figurent un fort engagement envers la qualité tout au long de la phase de production, une politique de tarifs compétitifs au niveau des produits de base et un objectif de produits à marge élevée.

Risque lié aux innovations technologiques

La technologie évoluant rapidement, les sociétés du portefeuille de Viohalco doivent assurer une innovation et un investissement adéquats pour rester à jour. L'absence d'investissements dans les infrastructures technologiques nécessaires pour accompagner efficacement les besoins actuels et futurs des activités pourrait affecter les ventes, les coûts et les revenus.

En outre, les sociétés peuvent ne pas réussir à tirer parti des avancées technologiques pour obtenir ou conserver un avantage concurrentiel ou elles risquent d'être exposées à des actions de leurs concurrents ou de remplaçants qui savent exploiter la technologie pour que leurs produits, services et processus affichent une qualité supérieure et soient plus performants en termes de coûts et/ou de délais.

Les sociétés de Viohalco gèrent principalement ce risque stratégique par la conclusion de contrats d'assistance technique et de transfert de connaissances avec les chefs de file mondiaux des différents secteurs dans lesquels elles interviennent. Toutes les sociétés de Viohalco investissent fortement dans la R&D et coopèrent avec des organismes scientifiques et des centres de recherche internationaux de premier plan. Cette priorité accordée à la technologie et à l'innovation s'illustre également par la présence de départements de R&D dédiés au sein d'un certain nombre de sociétés de Viohalco.



H. Déclaration relative à la durabilité 2024





Introduction

BP-1

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2024, la Société publie pour la première fois ses informations en matière de durabilité (ci-après également la « Déclaration relative à la durabilité » ou « Rapport sur le développement durable ») conformément à l'article 3:32/2 du Code des sociétés et des associations, y compris le respect des normes européennes d'information en matière de durabilité (« ESRS ») applicables. Cela inclut :

- La conformité du processus mis en œuvre par la Société pour identifier les informations publiées dans la déclaration relative à la durabilité (le « processus ») est conforme à la description énoncée dans ESRS 2 IRO-1 ; et
- La conformité des informations fournies dans la section « Taxonomie de l'UE » de la déclaration relative à la durabilité avec l'article 8 du règlement de l'UE 2020/852 (le « Règlement de la taxonomie »). Le contenu de la déclaration relative à la durabilité a fait l'objet d'un rapport d'assurance limitée conformément à la norme ISAE 3000 (révisée). Le rapport de l'auditeur indépendant sur une mission d'assurance limitée se trouve à la page 190.

Les déclarations consolidées relatives à la durabilité font partie du rapport de gestion sur les comptes consolidés de la Société, dont la publication a été approuvée par le Conseil d'administration le 6 mars 2025.

Base et périmètre consolidés

La déclaration relative à la durabilité a été préparée sur une base consolidée et couvre le même périmètre que le rapport financier. Toutes les déclarations sur les stratégies, les politiques, les actions, les métriques et les cibles se réfèrent au groupe consolidé et, lorsqu'ils ne figurent pas séparément comme segment opérationnel ou filiales séparées, en tant que secteurs d'activité ou filiales individuelles, à la Société.

Le rapport couvre l'ensemble de la chaîne de valeur consolidée et, lorsqu'il est significatif, fournit des informations sur les activités en amont et en aval conformément aux normes ESRS.

La consolidation de toutes les données quantitatives suit les principes ci-dessus, sauf indication contraire dans la méthode comptable placée à côté de chaque point de données déclaré dans les tableaux des sections E, S et G.

Pour une bonne compréhension des impacts, risques et opportunités importants, les informations communiquées sont ventilées par activité commerciale significative. En tant que société holding orientée vers les entreprises industrielles, la ventilation comprend cinq segments d'activité industriels, un segment opérant dans les activités immobilières, et un segment lié aux sociétés de services et non industrielles. Le

segment Recherche, Développement et Innovation (R&D&I), référencé dans la section financière comme un segment autonome, est inclus dans le segment des « sociétés de services et non industrielles » car il partage des caractéristiques non financières similaires avec toutes les autres sociétés de services et non industrielles. Le périmètre de chacun des segments agrégés est présenté dans le tableau suivant :

■ **Tableau 1 : Limites de l'information en matière de durabilité et ventilation par segment**

Segment d'activité	Entreprises concernées	
Aluminium	Anoxal S.A. Elval Colour S.A. Elval, la division de laminage de l'aluminium d'ElvalHalcor S.A. Bridgnorth Ltd	ETEM Gestamp extrusions S.A. Symetal S.A. Vepal S.A. Viomal S.A.
Cuivre	Cablel Wires S.A. Epirus Metalworks S.A. Halcor, la division d'extrusion d'alliages de cuivre d'ElvalHalcor S.A. Sofia Med AD	
Acier	Aeiforos S.A. Aiforos Bulgaria S.A. Anamet S.A. Dojran Steel LLCOP Erlikon S.A. Etil S.A.	Inos Balcan DOO Sidenor Industrial S.A. Sovel S.A. Stomana Industry S.A. Stomana Engineering S.A. Vitruvit S.A.
Câbles	Fulgor S.A. Hellenic Cables S.A. Hellenic Cables America CO.	Icme Ecab S.A. Lesco Romania S.A. Lesco EOOD
 Tubes d'acier	Corinth Pipeworks S.A	
Immobilier	Noval Property REIC	
Services et non industriel	Alurame Anamet DOO Antimet S.A. Attiki S.A. Base Metals S.A. Cenergy Holdings S.A. CPW America Co CPW Solar S.A. CPW Wind S.A. Dia.Vi.Pe.Thi.V S.A. Eanep Almyrou S.A. Elval Colour Iberica S.A. Elviok S.A. Elkeme S.A Ergosteel S.A. Etem Bulgaria S.A. Flocos S.A. Genecos S.A. Hellenic Cables Trading CO. Humbel Ltd International Trade S.A. Jostdex Limited Metal Agencies Ltd Metalco S.A.	Metalign S.A. Novometal DOO Port Svishtov West S.A. Praksis S.A. Praksis BG S.A. Reynolds Cuivre S.A. Sidebalk Steel DOO Sideral SHRK Siderom Steel SRL Steelmet Cyprus Ltd Steelmet Properties S.A. Steelmet Romania S.A. Steelmet Financial Services S.A. Techor S.A. Techor Romania S.A. Tepromkc AG Terra Middle East AG Teka Systems S.A. Teka Engineering S.A. Viener S.A. Viexal S.A. Viohalco Engineering S.A. Wagner Point Properties LLC Warsaw Tubulars Trading SP.ZO

Changements dans la préparation et la présentation de l'information sur la durabilité par rapport à la période précédente

Comme il s'agit de la première année de reporting basée sur

les normes ESRS, la Société ne signale aucun changement dans la préparation ou la présentation de la déclaration relative à la durabilité et aucune erreur au cours des périodes précédentes.

Présentation d'informations comparatives

Lorsque des métriques ont déjà été rapportées, des informations comparatives sont présentées. Les informations comparatives contenues dans la déclaration relative à la durabilité et les informations y afférentes sont présentées sur une base volontaire et n'ont pas fait l'objet de procédures d'assurance raisonnable ou limitée, sauf indication contraire dans les sections pertinentes de la déclaration relative à la durabilité. En ce qui concerne les métriques nouvellement introduites, la Société utilise les dispositions transitoires pour la première année conformément à ESRS 1.

Signalement d'erreurs importantes dans des périodes antérieures

La Société n'a relevé aucune erreur importante dans les informations sur la durabilité présentées dans le rapport annuel pour l'exercice terminé le 31 décembre 2023.

Informations sur la propriété intellectuelle

Aucune information sur la propriété intellectuelle, le savoir-faire ou les résultats de l'innovation n'a été omise dans la déclaration relative à la durabilité.

Informations sur les questions en cours de négociation

Aucune information sur les développements imminents ou les questions en cours de négociation n'a été omise dans la déclaration relative à la durabilité.

L'utilisation de dispositions de mise en œuvre progressive

Dans cette déclaration relative à la durabilité, la Société n'utilise pas la possibilité d'omettre les informations requises par l'ESRS.

Références à d'autres parties du rapport annuel

Lorsque des informations ont été publiées dans d'autres parties du rapport annuel, la Société a eu recours au concept d'incorporation par référence, des renvois ayant été insérés dans les cas pertinents.

Estimations et incertitudes

Dans le cas où des estimations ont été utilisées ou dans le cas où il y a des incertitudes quant aux résultats liés aux indicateurs présentés dans la déclaration, ceci est divulgué avec les mesures respectives dans chaque section thématique.

Les données et hypothèses utilisées pour préparer la déclaration relative à la durabilité concordent, dans la mesure du possible, avec les données et hypothèses financières correspondantes utilisées dans les états financiers de l'entreprise.

Estimations de la chaîne de valeur

Des informations sur la chaîne de valeur ont été communiquées dans plusieurs sections de la déclaration relative à la durabilité. Ces informations concernent la description de la chaîne de valeur en amont et en aval des sociétés de Viohalco, le devoir de diligence dans la chaîne de valeur, les émissions indirectes de gaz à effet de serre (GES) de périmètre 3, les ressources entrantes, le programme d'approvisionnement responsable et les offres de produits des filiales. Toutes les estimations sont présentées avec les indicateurs respectifs dans la section correspondante de la déclaration relative à la durabilité.

Informations prospectives

Lorsqu'elle communique des informations prospectives conformément aux ESRS, la direction de la Société est tenue de préparer les informations prospectives sur base d'hypothèses publiées concernant les événements qui pourraient se produire dans l'avenir et les actions futures possibles de la société. Le résultat réel est susceptible d'être différent puisque les événements prévus ne se produisent souvent pas comme prévu. Les informations prospectives se rapportent à des événements et à des actions qui ne se sont pas encore produits et qui pourraient ne jamais se produire.

Autres actes législatifs ou normes et cadres généralement acceptés en matière d'informations en matière de durabilité en fonction desquels ces informations ont été incluses dans la déclaration relative à la durabilité.

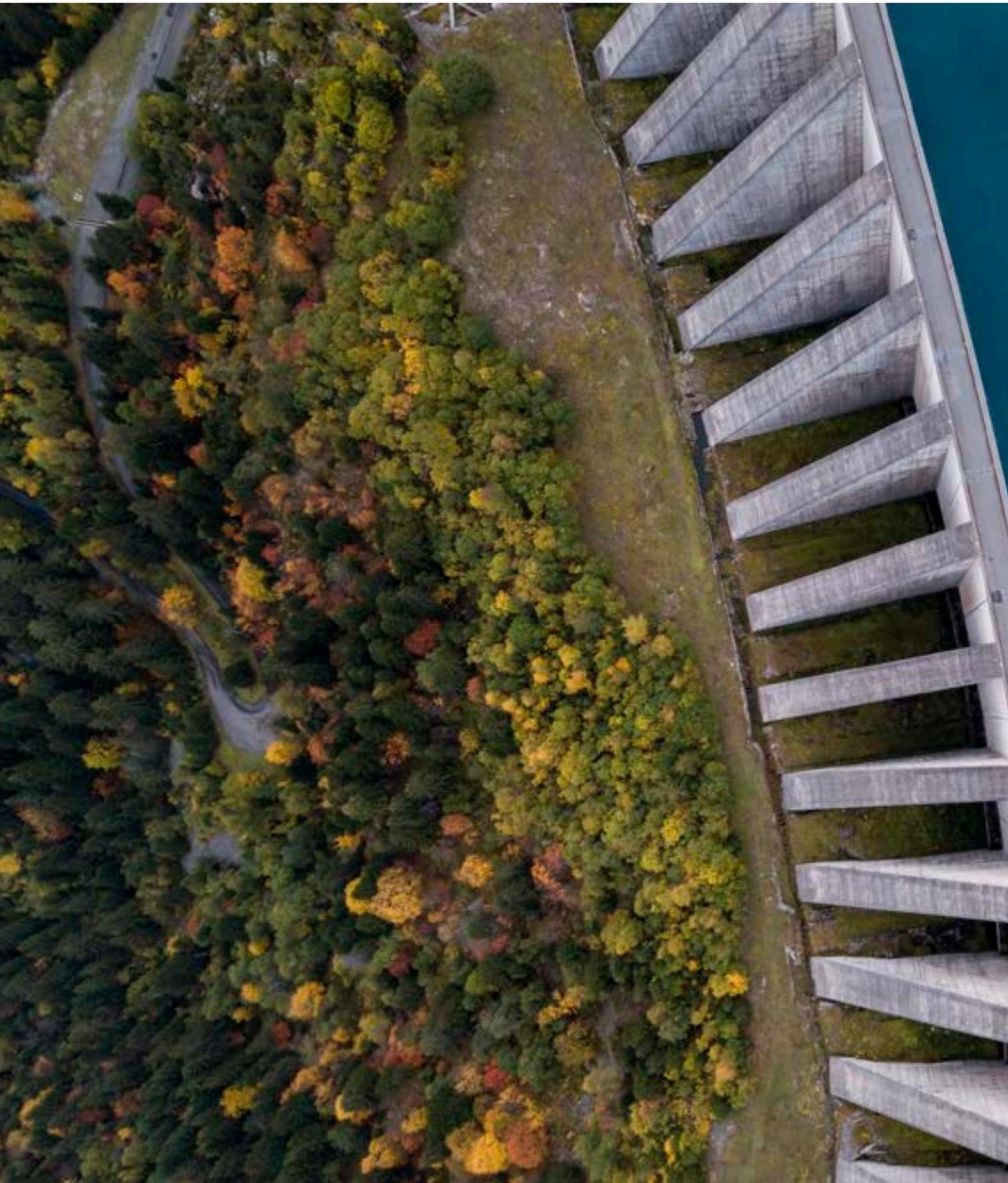
Outre les points de données associés aux résultats de l'évaluation de la double importance et requis par les normes ESRS, cette déclaration relative à la durabilité comprend d'autres éléments d'informations communiquées volontairement, jugées non-matériels basées sur les résultats de l'évaluation de la double importance. Ces éléments d'information non-matériels communiqués volontairement fournissent des informations supplémentaires que Viohalco communique en rapport avec les normes et cadres de reporting volontaire et généralement acceptés, ainsi que celles des institutions financières, en matière de durabilité. Elle intègre des informations relatives au Groupe de travail sur les informations financières liées au climat (TCFD). En outre, elle soutient les efforts de Viohalco pour être efficace dans les évaluations ESG pertinentes pour l'indice ESG d'ATHEX. En outre, elle inclut les évaluations ESG complétées reçues des institutions financières.

Dans la déclaration relative à la durabilité, ces éléments d'information communiqués volontairement sont clairement identifiables par le lecteur et accompagnés de la mention suivante : « Cette section est une divulgation volontaire, qui n'est pas requise par les normes ESRS, compte tenu du résultat de l'évaluation de la double importance menée par l'entreprise » et marquée de ce symbole spécifique .

Les sous-thèmes pertinents qui doivent être divulgués sur une base volontaire concernent certains textes d'opinion et d'information, ainsi que les exigences de publication suivantes des normes ESRS :

- Mécanisme d'ajustement des émissions de carbone aux frontières
- E5-5 Ressources sortantes
- S1-9 Métriques sur la diversité
- S1-17 Cas, plaintes et incidences graves en matière de droits de l'homme
- Notations de durabilité des entreprises
- G1-1 Culture d'entreprise et politiques en matière de conduite des affaires
- G1-3 Prévention et détection de la corruption et des pots-de-vin
- G1-4 Cas avérés de corruption ou versements avérés de pots-de-vin

Faits marquants de 2024



■ Evaluation de la double importance

Les sociétés de Viohalco ont mis à jour en 2024 l'évaluation de la double importance, au niveau des segments, afin d'identifier les impacts, les risques et les opportunités les plus importants sur les questions de durabilité conformément aux exigences ESRS.

■ Programme d'approvisionnement responsable

Les sociétés de Viohalco ont lancé une initiative d'approvisionnement responsable qui vise l'évaluation et l'engagement des principaux fournisseurs en ce qui concerne les pratiques environnementales, sociales et de gouvernance.

■ Programme de rémunération des cadres

Les filiales de Viohalco relient les programmes de rémunération variable de la direction aux questions essentielles liées au développement durable, afin d'encourager ainsi des performances élevées et promouvoir l'importance des questions de durabilité dans l'ensemble de l'organisation.

■ Rapport sur les émissions de périmètre 3

Les sociétés de Viohalco ont conclu en 2023 le calcul de toutes les catégories d'émissions de périmètre 3 sur la base des orientations du Protocole sur les GES, afin d'identifier et de justifier quelles catégories sont les principales pour les activités des sociétés de Viohalco. Les émissions pour 2024 sont rapportées pour les 9 catégories d'émissions les plus importantes liées aux activités commerciales des filiales, qui représentent la grande majorité des émissions totales de périmètre 3.

■ Processus de diligence raisonnable en matière de droits de l'homme

Afin de s'aligner sur les garanties minimales de la taxonomie de l'Union européenne, les sociétés de Viohalco ont développé un processus de diligence raisonnable en matière de droits de l'homme, en désignant un responsable des droits de l'homme et en élaborant une procédure d'évaluation approfondie des risques en matière de droits de l'homme.

44,7

millions d'euros

DÉPENSES
ENVIRONNEMENTALES

23,5

millions d'euros

DÉPENSES DE SANTÉ
ET DE SÉCURITÉ

237.000

HEURES
DE FORMATION

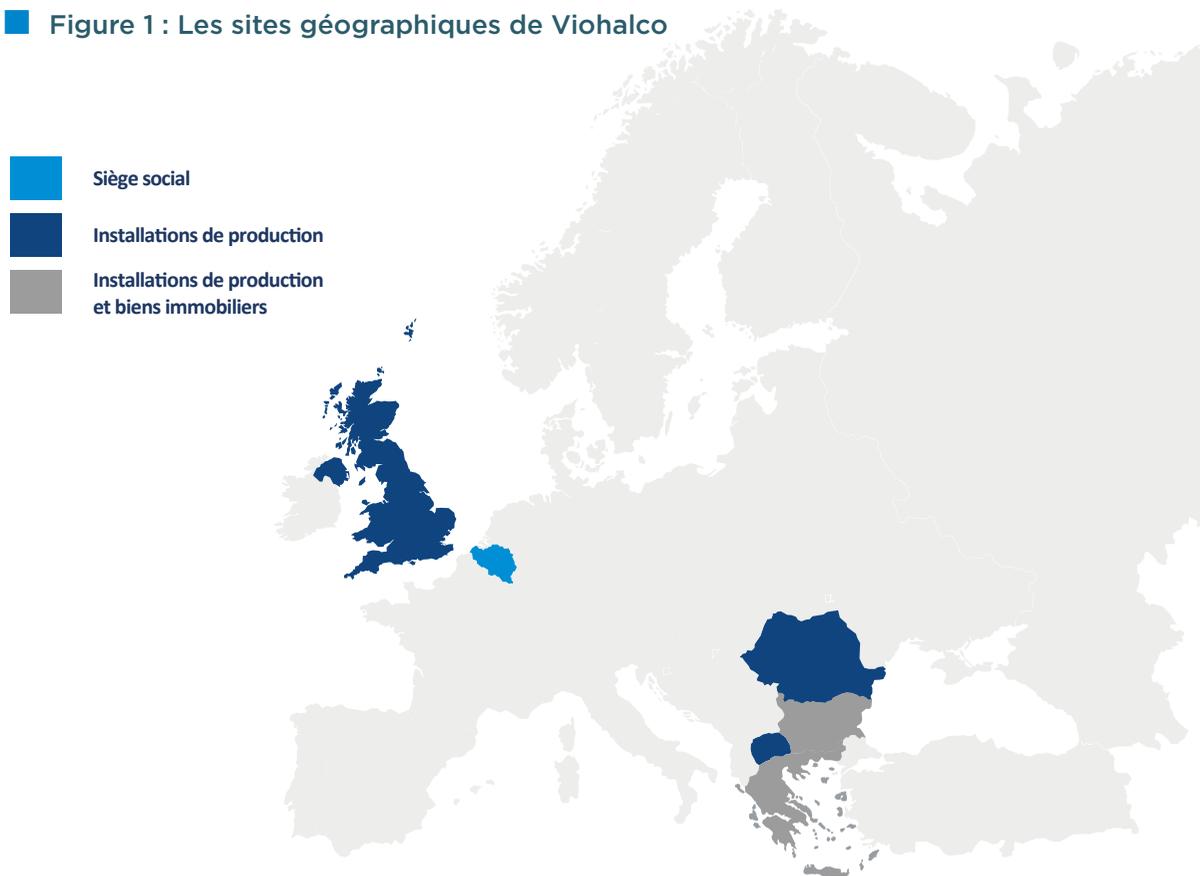
Informations générales (ESRS 2) Modèle économique et chaîne de valeur

SBM-1; BP-2

Viohalco est une société holding belge cotée sur Euronext Bruxelles (VIO) et à la Bourse d'Athènes (BIO). Elle regroupe les principales sociétés de transformation des métaux qui fabriquent des produits en aluminium, en cuivre, de câbles, d'acier et de tubes d'acier dans toute l'Europe. Les sites de production sont

situés en Grèce, en Bulgarie, au Royaume-Uni, en Roumanie et en Macédoine du Nord, c.-à-d. les pays dans lesquels Viohalco détient la majorité des parts et gère le contrôle des filiales qui y sont implantées. Viohalco est également active dans le segment Immobilier, majoritairement en Grèce et de manière sélective en Bulgarie.

Figure 1 : Les sites géographiques de Viohalco



Le portefeuille de Viohalco comprend une gamme de marchés dynamiques, notamment :

- bâtiment et construction
- emballage
- transport (automobile, construction navale et ferroviaire)
- réseaux énergétiques (énergie offshore, services publics et réseaux électriques, énergies renouvelables, gaz et combustibles liquides)
- HVAC&R (chauffage, ventilation, climatisation et réfrigération)
- alimentation en eau
- télécommunications
- impression, et
- diverses applications industrielles.

Tableau 2 : Effectif total par zone géographique*

Pays	Segment Aluminium			Segment Cuivre			Segment Acier			Segment Câbles		
	2022	2023	2024	2022	2023	2024	2022	2023	2024	2022	2023	2024
Grèce	2.192	2.274	2.356	1.217	1.119	1.059	1.289	1.409	1.341	1.485	1.736	2.067
Bulgarie	295	291	299	741	769	802	1.129	1.205	1.189	56	57	53
Royaume-Uni	452	374	314	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Macédoine du Nord	0	0	0	0	0	0	288	303	273	0	0	0
Roumanie	0	0	0	0	0	0	0	0	0	660	683	717
Autres pays	0	0	0	0	0	0	29	27	24	0	0	0
Total	2.939	2.939	2.969	1.958	1.888	1.861	2.735	2.944	2.827	2.201	2.476	2.837

Pays	Segment Tubes d'acier			Segment Immobilier			Segment non industriel			Chiffres consolidés		
	2022	2023	2024	2022	2023	2024	2022	2023	2024	2022	2023	2024
Grèce	665	785	880	48	53	55	684	772	867	7.580	8.148	8.625
Bulgarie	0	0	0	0	0	0	47	40	26	2.268	2.362	2.369
Royaume-Uni	0	0	0	0	0	0	19	19	18	471	393	332
Macédoine du Nord	0	0	0	0	0	0	0	0	0	288	303	273
Roumanie	0	0	0	0	0	0	52	53	33	712	736	750
Autres pays	0	0	0	0	0	0	174	167	148	203	194	172
Total	665	785	880	48	53	55	976	1.051	1.092	11.522	12.136	12.521

* Les valeurs incluent tous les travailleurs salariés (« salariés » tels que définis dans les directives ESRS) et les travailleurs non-salariés (les « travailleurs non-salariés » ou « travailleurs externes » tels que définis dans les directives ESRS) des sociétés concernées. Les salariés sont considérés comme les travailleurs à temps plein et à temps partiel ayant des contrats permanents ou à durée déterminée, les salariés, les stagiaires, les membres du conseil d'administration, les indépendants ou les consultants ayant un contrat par l'intermédiaire d'entreprises externes couvrant des besoins permanents. L'effectif comprend tous les travailleurs, indépendamment des congés de maternité, des absences de longue durée et des congés sans solde. Les travailleurs non-salariés sont ceux qui ne sont pas payés par l'entreprise ou par un autre moyen, mais par un prestataire tiers, pour répondre à des besoins fixes et permanents. Le contrat avec le fournisseur/prestataire tiers doit être conclu sur la base des jours/heures de travail et non sur la base d'un projet. Le nombre de travailleurs salariés et non-salariés est calculé en faisant la moyenne mensuelle des effectifs, puis en faisant la moyenne de tous les mois.

En outre, le portefeuille de la Société comprend un segment dédié à la technologie et à la R&D, composé de sociétés concentrées sur l'innovation de produits, la recherche industrielle, le développement technologique, les applications d'ingénierie et les services d'application ERP. De plus, Viohalco possède plusieurs sociétés commerciales et de services. Par le biais de sa société d'investissement immobilier (« REIC ») de premier plan, Noval Property, Viohalco crée de la valeur en investissant et en développant commercialement des bureaux, des installations logistiques, des centres commerciaux, des établissements hôteliers et des bâtiments résidentiels. Viohalco fournit également une large gamme de services immobiliers à ses filiales par l'intermédiaire de Steelmet Property services S.A. Des informations détaillées concernant la gamme de produits, le marché desservi ainsi que le chiffre d'affaires total par segment sont présentés dans la section « Performance par segments d'activités » du présent rapport annuel (p. 21). Au cours de la période de référence, aucun produit ou service n'a été interdit sur aucun marché dans le monde.

Le modèle de production des filiales de Viohalco est centré sur la production secondaire des métaux et le traitement des métaux en aval. La production secondaire de métaux fait référence à la refonte de métaux primaires ou au recyclage de matières premières secondaires à partir de déchets post et pré-consommation. Le traitement des métaux en aval désigne le traitement mécanique des produits intermédiaires (brames, billettes, fil machine, etc.) après le raffinage initial ou la refusion du métal, tels que la fabrication de composants ou de produits finis à partir du métal raffiné. Il convient de noter que dans le cas du segment Tubes d'acier, la principale matière première utilisée dans la fabrication des tubes d'acier est traitée par laminage à chaud de l'acier.

À la fin de leur cycle de vie utile, la plupart des produits dans tous les segments d'activité de Viohalco sont recyclables et peuvent être réintroduits dans la chaîne de valeur avec peu de gaspillage ou de perte de qualité, comme le montre la figure 2. Les avantages actuels pour les clients comprennent l'accès à des produits de haute qualité, innovants et durables qui répondent à l'évolution des tendances mondiales en constante évolution en matière de durabilité. Ces produits sont conçus pour soutenir les projets d'infrastructure et divers marchés, garantissant fiabilité et performance. Pour les investisseurs, Viohalco offre un portefeuille diversifié avec de fortes perspectives de croissance et un engagement envers des pratiques durables, ce qui améliore la valeur et la stabilité à long terme. D'autres parties intéressées bénéficient de l'engagement de Viohalco en matière de pratiques éthiques, les droits de l'homme et la responsabilité environnementale, ce qui favorise un impact positif sur la société et l'environnement.

Les activités en amont dans le traitement des métaux commencent, dans le cas de la production de métaux primaires, par l'exploitation minière et le traitement des minerais, où les minerais sont extraits de la terre et traités pour éliminer les impuretés. La production de métaux primaires suit, impliquant le raffinage du minerai traité et la fusion pour produire les métaux de base (aluminium, cuivre, acier) que les filiales de Viohalco utilisent. Dans le cas des matières premières secondaires, les déchets de pré et post-consommation sont collectés, triés et transportés vers les filiales. La dernière étape des activités en amont concerne le transport des métaux primaires des installations de fusion vers un traitement ultérieur. Chaque étape des activités en amont est cruciale pour assurer un approvisionnement régulier en matières premières de qualité pour le traitement en aval. Pour assurer un approvisionnement régulier en matières premières, les filiales de Viohalco ont établi des partenariats solides avec un groupe diversifié de fournisseurs fiables de matières premières et de sociétés de transport et mettent en œuvre des procédures de test rigoureuses pour s'assurer que les matériaux répondent aux spécifications requises.

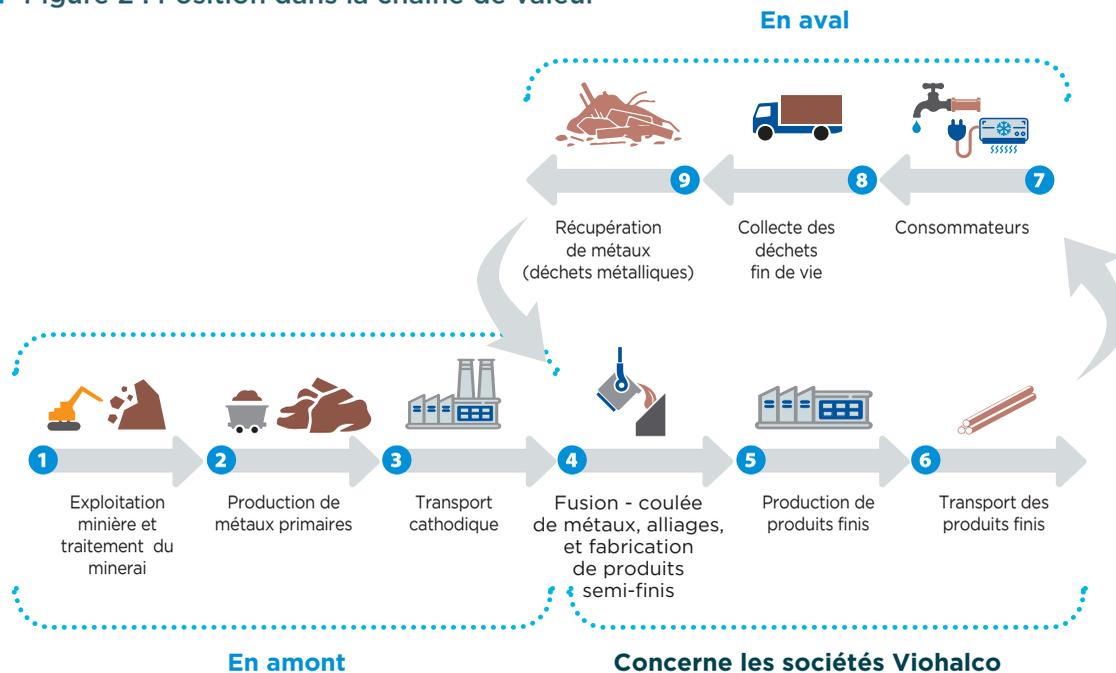
Les activités en aval impliquent la transformation ultérieure de produits intermédiaires en produits finis ou leur distribution directe aux utilisateurs finaux. Une fois les produits utilisés, l'étape suivante est la collecte en fin de vie, où les produits métalliques utilisés ou jetés sont rassemblés. Les matériaux collectés sont ensuite traités pour la récupération des métaux, transformant les déchets en matières premières réutilisables. Les filiales de Viohalco soutiennent une économie circulaire, améliorant la durabilité et réduisant l'impact environnemental, tout en créant des approvisionnements rentables en matières premières pour la production future. Le cycle de vie des produits des filiales de Viohalco varie en fonction de leur utilisation. Il peut aller de quelques semaines pour un emballage durable en aluminium jusqu'à plus d'un demi-siècle pour l'acier de construction et les câbles d'alimentation.

Les sociétés de Viohalco accordent la priorité à la santé et à la sécurité en mettant en œuvre des plans d'amélioration annuels et en offrant des programmes complets de formation des employés à leurs employés. Ces initiatives visent à assurer un environnement de travail sûr et à améliorer les compétences et les connaissances du personnel. En se concentrant sur ces domaines, les sociétés de Viohalco visent non seulement à améliorer les opérations internes et à améliorer leurs performances dans les domaines concernés, mais aussi à positionner les sociétés comme des partenaires commerciaux de valeur et de confiance pour leurs clients. De plus, à travers leurs actions de décarbonation, les sociétés de Viohalco

aident leurs clients à atteindre leurs objectifs de durabilité et de climat en fournissant des matériaux ayant un impact environnemental global plus faible, contribuant ainsi à réduire l’empreinte carbone de leurs propres produits. Cela permet non seulement de renforcer les partenariats, mais aussi à favoriser l’amélioration continue pour toutes les parties concernées et

de la société dans son ensemble. Enfin, grâce à l’engagement et à la sélection des meilleurs fournisseurs, les filiales visent à s’assurer que leurs produits, tout au long de leur cycle de vie, ont été fabriqués dans le respect de normes élevées en matière d’éthique, de travail et d’environnement.

■ Figure 2 : Position dans la chaîne de valeur



En s’engageant principalement dans la production de métaux secondaires et dans le traitement des métaux en aval, les sociétés de Viohalco ont une empreinte environnementale opérationnelle beaucoup plus faible que leurs homologues de la production primaire. La production de métaux secondaires est beaucoup moins gourmande en ressources, offrant des avantages tels que la diminution de la consommation d’énergie, la réduction des émissions de gaz à effet de serre, la réduction de la consommation d’eau ainsi que des émissions de polluants atmosphériques.

Stratégie de développement durable

SBM-1

Viohalco et ses filiales s’engagent pleinement à respecter les principes de durabilité qu’elles ont intégrés à leur stratégie et à leurs processus de prise de décision. Viohalco a créé un cadre global de durabilité pour les activités de ses filiales. Nous avons établi une stratégie de durabilité en évaluant les risques et les opportunités et en les intégrant à la stratégie commerciale. La stratégie de durabilité comprend sept politiques d’entreprise de base, comme indiqué dans la section précédente, couvrant un large éventail de questions essentielles en matière de durabilité. Différentes métriques qualitatives et quantitatives, des contrôles de diligence raisonnable internes et externes, ainsi que la conformité réglementaire permettent de surveiller l’application de ces politiques.

Dans le cadre d’une approche d’amélioration continue, les filiales de toutes les zones géographiques et de tous les segments définissent des objectifs et cibles de développement durable et les intègrent aux opérations commerciales. Les objectifs de toutes les filiales industrielles comprennent le remplacement progressif

de l’approvisionnement en électricité par des sources d’énergie renouvelables en tenant compte de la disponibilité et du rapport coût-efficacité, l’engagement en faveur de cibles de réduction des émissions de carbone à court et à long terme, l’évaluation des fournisseurs de premier plan sur les questions de durabilité, et un plan d’action d’amélioration sur cinq ans, qui a débuté en 2022, pour la santé et la sécurité. Les principales parties intéressées directement touchées sont les employés, les fournisseurs et la nature en tant que partie prenante silencieuse, le reste des parties intéressées devant être considéré comme indirectement touché. Vous trouverez plus d’informations à ce propos dans les sections pertinentes de la déclaration relative à la durabilité.

La stratégie commerciale et durable des sociétés de Viohalco prend également en compte les défis importants auxquels les filiales sont confrontées en ce qui concerne les projets critiques visant à améliorer les performances en matière de durabilité et à réduire l’impact environnemental. Les coûts élevés associés à la mise en œuvre de technologies de pointe et de pratiques durables peuvent peser sur les budgets et entraver la faisabilité des projets. Ces projets nécessitent souvent des dépenses d’investissement substantielles et des coûts opérationnels permanents qui peuvent dissuader les entreprises de poursuivre ces initiatives. En outre, les matières premières telles que l’aluminium à faible intensité de carbone et l’acier à faible intensité de carbone à l’aide des technologies de pointe ont une valeur ajoutée significative par rapport aux métaux primaires produits avec des technologies traditionnelles, de sorte que, à moins que le client ne soit prêt à payer pour cette valeur ajoutée, il est impossible pour les filiales de Viohalco de poursuivre l’achat de ces alternatives à faible intensité de carbone. La concurrence de sociétés tierces proposant

des alternatives moins chères complique encore davantage le paysage. La plupart des entreprises clientes accordent la priorité aux coûts et à la compétitivité des prix plutôt qu'aux caractéristiques de durabilité, ce qui rend difficile pour ceux qui investissent dans des technologies durables de rivaliser en termes de prix.

Cette pression sur les prix peut conduire à une réduction de la part de marché des entreprises engagées dans la durabilité et, en fin de compte, saper leurs efforts pour se différencier. Dans les marchés mondialisés, les entreprises doivent faire face à une demande fluctuante, à des normes réglementaires variées et aux facteurs géopolitiques susceptibles d'affecter les chaînes d'approvisionnement et les calendriers de production. La complexité du commerce international peut introduire des défis supplémentaires liés au respect des réglementations environnementales, ce qui conduit à des pratiques incohérentes d'une région à l'autre. En outre, la disponibilité limitée de matières premières, en particulier celles à contenu recyclé, pose des défis importants à la chaîne d'approvisionnement. À mesure que la demande de matériaux durables augmente, l'approvisionnement en intrants devient plus difficile, entraînant des retards de production potentiels et une augmentation des coûts qui bien souvent n'est pas correctement reflétée dans le prix de vente, car la plupart des clients ne sont pas disposés à payer un supplément pour un produit dont l'empreinte environnementale est plus faible. La dépendance à un approvisionnement limité de métaux recyclés peut créer des vulnérabilités, en particulier en période de forte demande ou de volatilité du marché.

Enfin, il existe des risques liés à la réticence des clients et des consommateurs à supporter le coût supplémentaire des produits durables. Bien qu'il y ait une prise de conscience croissante de la durabilité et des questions environnementales, de nombreux consommateurs continuent de donner la priorité aux coûts plutôt qu'à la durabilité, ce qui limite le supplément de prix que les entreprises peuvent demander pour des produits plus durables. Cette réticence peut créer un environnement difficile pour les entreprises, car elles peuvent avoir du mal à justifier les coûts plus élevés associés à ces initiatives.

D'autre part, outre les risques identifiés, il existe également des opportunités importantes liées à la stratégie de développement durable des entreprises. Les produits des sociétés de Viohalco jouent un rôle essentiel dans la lutte contre le changement climatique et la transition énergétique. Ils fournissent des composants clés pour les systèmes d'énergie renouvelable, tels que les éoliennes et les panneaux solaires, et fournissent les produits nécessaires à la modernisation des réseaux énergétiques. De plus, en utilisant des métaux recyclés pour répondre aux besoins en matières premières, ils minimisent la consommation d'énergie et les émissions liées à l'extraction des matières premières, favorisant ainsi une économie plus durable et à faible intensité de carbone. Les sociétés de Viohalco sont bien placées pour tirer parti de ces opportunités, en mettant à profit leur expertise et leurs produits innovants pour favoriser une économie plus durable et à faible intensité de carbone.

Gouvernance en matière de durabilité

GOV-1 ; GOV-3 ; GOV-5 ; BP-2

Viohalco reconnaît que sa stratégie de développement durable repose sur une structure de gouvernance efficace concernant les questions de durabilité au sein de son conseil d'administration afin que les politiques et initiatives de la Société soient correctement supervisées de la mise en œuvre dans toutes les filiales. Des informations concernant la composition, les rôles et les responsabilités ainsi que l'expérience et l'expertise du membre du Conseil d'administration figurent dans la section « Déclaration de gouvernance d'entreprise » du rapport annuel 2024 de Viohalco (p. 194).

Pour y remédier, la Société a établi une structure de gouvernance en matière de durabilité afin de créer de la valeur à long terme pour toutes les parties intéressées et de promouvoir les principes de durabilité au sein de l'organisation et de toutes ses filiales. À cette fin, le Comité d'audit a été chargé d'assister le Conseil d'administration à superviser des pratiques de durabilité des filiales de Viohalco. Le Comité d'audit se réunit au moins quatre fois par an et est chargé de superviser les tâches suivantes :

- l'identification des impacts, risques et opportunités significatifs (IRO) constatés au niveau des filiales et consolidés au niveau de la Société,
- la mise en œuvre par la direction générale de la diligence raisonnable et des résultats et de l'efficacité des politiques, des mesures, des métriques et des cibles associés aux IRO
- la supervision et la validation du rapport de durabilité de la Société.

Le Comité d'audit est informé des résultats des évaluations de la double importance, menées régulièrement par les filiales (généralement tous les trois ans ou plus tôt si nécessaire), et les impacts, risques et opportunités matériels pertinents identifiés (IRO). Sur base de ces résultats, le Comité supervise la façon dont la direction des filiales intègre les IRO importants dans leur stratégie commerciale et leur processus de gestion des risques, ainsi que les mesures appropriées prises pour atténuer les effets négatifs et les risques identifiés et pour saisir toute opportunité pertinente. Les informations concernant l'identité du Comité d'audit figurent dans la section « Déclaration de gouvernance d'entreprise » du rapport annuel 2024 de Viohalco (p. 194).

Steelmet SA, une filiale de Viohalco, est chargée de fournir des services aux sociétés de Viohalco dans le but de les soutenir et de promouvoir les meilleures pratiques dans tous les segments d'activité. Steelmet offre une gamme complète de services et travaille, en étroite collaboration, avec toutes les sociétés de Viohalco pour développer des solutions sur mesure, rationaliser les opérations et offrir des services cohérents, fiables et axés sur les résultats. En outre, Steelmet est responsable de la consolidation de toutes les informations en matière de durabilité des filiales, telles que la consolidation des résultats de l'évaluation de la double importance, la diligence raisonnable de la mise en œuvre de la politique, l'atténuation des risques sur les risques importants, etc.

Steelmet dispose d'un Comité de pilotage de développement durable composé des différentes fonctions de l'entreprise (développement durable, énergie, ressources humaines, approvisionnement, juridique, finance, etc.), et des représentants pour les questions de durabilité des cinq segments industriels et du segment immobilier. Les principales responsabilités du Comité de pilotage de développement durable sont, entre autres, la mise en œuvre de la stratégie de développement durable, l'adoption de politiques, l'identification des impacts, risques et opportunités les plus importants sur la base de l'évaluation de la double importance, et l'élaboration d'indicateurs clés de performance pour surveiller la performance en matière de durabilité. Le Comité, qui se réunit au moins une fois par trimestre, examine et surveille les tendances, les réglementations et les meilleures pratiques internationales liées au développement durable et collabore avec d'autres départements de l'entreprise pour intégrer les principes de développement durable dans les opérations, l'approvisionnement, etc. Le Comité de pilotage de développement durable collabore avec les parties intéressées internes et externes et rend compte des progrès et des développements en matière de durabilité par rapport aux années précédentes de manière responsable et transparente, par le biais du rapport annuel sur le développement durable.

Steelmet a nommé un directeur adjoint du Comité de pilotage

de l'énergie et du développement durable qui conseille, promeut les meilleures pratiques et dirige l'intégration du développement durable dans toutes les sociétés de Viohalco. Le directeur adjoint du Comité de pilotage de l'énergie et du développement durable relève directement du chef des services de Steelmet, qui est responsable de tous les services généraux fournis par Steelmet aux filiales ; ce directeur adjoint agit en tant qu'expert en la matière qui conseille le Comité de pilotage de développement durable et informe le Comité d'audit de la Société sur toutes les questions de durabilité mentionnées ci-dessus avec une responsabilité de supervision. Au niveau des filiales, un coordinateur de développement durable est affecté à chaque filiale pour coordonner les différentes fonctions, faciliter les actions pertinentes et la mise en œuvre du processus de diligence raisonnable, identifier et gérer les incidences, les risques et les opportunités importants, et signaler les progrès sur des indicateurs de développement durable sélectionnés au moins une fois par semestre. Les personnes chargées de cette tâche sont des employés hautement expérimentés, compétents et bien informés dans les domaines liés au développement durable. La fixation des cibles, l'identification et le suivi des incidences, des risques et des opportunités importants sont effectués par la direction de chaque filiale avec l'aide du département développement durable de Steelmet.

Viohalco, en tant que société holding, ne met pas en œuvre de système d'incitation lié aux questions de durabilité pour les membres du Conseil d'administration. Pour plus amples informations sur la politique de rémunération, consultez la section correspondante de la « Déclaration de gouvernance d'entreprise » (p. 194). Cependant, les filiales de Viohalco ont lié les régimes de rémunération variable de la direction aux questions critiques du développement durable, incitant à la haute performance et promouvant l'importance des questions de durabilité à travers l'organisation. Soulignant le rôle crucial de la haute direction dans les initiatives de développement durable, des programmes d'incitation spécifiques ont été mis en place couvrant 20% de la rémunération variable. Pour 2024 en particulier, l'accent a été mis sur l'amélioration de la santé et de la sécurité et la gestion de l'environnement. La performance en matière de gestion de l'environnement n'a pas été évaluée par rapport à des objectifs spécifiques de réduction des émissions de GES fixés par les entreprises, mais sur la base d'un ensemble d'indicateurs relatifs à la gestion de l'environnement, aux objectifs et à la formation en matière d'environnement, ainsi qu'aux mesures de prévention de la pollution. En ce qui concerne la santé et la sécurité, le plan incitatif était axé sur la mise en œuvre de projets de dépenses en immobilisations, des compétences en santé et sécurité, les questions de gouvernance de la sécurité, ainsi que la mise en œuvre de plusieurs nouvelles procédures opérationnelles normalisées de programmes hautement prioritaires.

La performance est évaluée par rapport à des cibles pertinentes spécifiques, qui ont été déterminées en fonction de la performance actuelle des filiales sur ces sujets. Le programme de rémunération variable lié aux questions de durabilité est examiné par les dirigeants de Steelmet et ajusté, si nécessaire, sur une base annuelle en tenant compte de l'expérience des années précédentes, des objectifs actuels de l'entreprise ainsi que des références de l'industrie. Ces programmes utilisent des indicateurs clés de performance (ICP) bien définis et des cibles établies selon les niveaux de référence des pratiques industrielles, avec des possibilités d'amélioration progressive dans des domaines ciblés sur une période donnée.

Transparence dans la publication d'informations en matière de durabilité

En raison de l'importance accordée récemment aux questions de durabilité par la communauté des investisseurs ainsi que les critères de sélection des clients, Viohalco et ses

filiales considèrent la transparence dans les rapports de développement durable comme essentielle à la crédibilité et à l'efficacité des rapports, qu'ils soient au niveau de l'entreprise ou du produit. La transparence est considérée comme fondamentale pour instaurer la confiance et la crédibilité, renforcer la confiance des investisseurs et des clients et impliquer les parties intéressées afin de leur permettre d'évaluer la performance réelle de l'entreprise et de la tenir responsable de ses pratiques en matière de durabilité.

Par conséquent, Viohalco et ses filiales évaluent toutes les déclarations ou affirmations qui présentent les caractéristiques de développement durable des produits pour leur transparence et leur justification afin de garantir leur crédibilité auprès des consommateurs et de l'opinion publique.

L'« Ecoblanchiment » est considéré comme un risque inhérent pour toutes les entreprises qui tentent de gagner des parts de marché par des déclarations trompeuses et non fondées sur les caractéristiques de durabilité de leurs produits. Les allégations de développement durable, mais surtout, les déclarations liées au climat peuvent donner une fausse idée d'une gestion adéquate des risques et d'une exposition au coût du faible carbone en reliant les émissions de carbone actuelles à une capacité de production de neutralité carbone ou climatique à court, moyen ou long terme.

Toutes les déclarations des filiales de Viohalco sont étayées par des engagements et des cibles transparents, objectifs, accessibles au public et vérifiables et présentées dans un plan de mise en œuvre détaillé et réaliste qui montre comment ces engagements peuvent être atteints dans le cadre des normes sur lesquelles ils sont fondés, les hypothèses formulées concernant les progrès technologiques, tout en faisant référence aux ressources nécessaires à leur réalisation.

Les engagements des filiales de Viohalco en matière de climat, projetés jusqu'en 2050, nécessitent la transformation des processus de production par de multiples partenaires dans la voie de production primaire d'aluminium, de cuivre, d'acier et de polymères ainsi que dans la logistique (c.-à-d. transport maritime et routier). Pour que les entreprises remplissent ces engagements, elles s'appuient sur les déclarations et engagements publics disponibles de leurs partenaires. Cette transformation nécessite l'avancement et le déploiement à grande échelle de plusieurs technologies de manière rentable, mais surtout à l'échelle mondiale. À l'heure actuelle, rien n'indique que le rythme de progression de ces technologies sera le même, à l'échelle mondiale. Voici quelques-unes des technologies et des investissements requis :

- Large déploiement des énergies renouvelables dans la production d'électricité
- Large déploiement de stockage d'énergie
- Extension du réseau électrique
- Mobilité électrique dans le transport routier
- Anodes inertes dans la production d'aluminium primaire
- Utilisation de l'hydrogène vert dans la production d'acier
- Captage et stockage du carbone (CSC)
- Transport maritime utilisant des carburants renouvelables (ammoniac, hydrogène)

Les filiales de Viohalco considèrent également que les caractéristiques environnementales relatives à la recyclabilité ou au contenu recyclé sont très importants pour le consommateur, de sorte que toutes les déclarations faites sont vérifiables, font référence aux hypothèses formulées et s'appuient toujours sur des systèmes de certification internationaux largement utilisés pour évaluer la fiabilité de ces informations.

Gestion des risques et contrôles internes de l'information en matière de durabilité

Les risques liés aux rapports sur le développement durable sont liés aux caractéristiques qualitatives fondamentales et accrues auxquelles les informations présentées dans la déclaration de développement durable doivent répondre. Ces caractéristiques (pertinence, exhaustivité, comparabilité, vérifiabilité, etc.) sont essentielles pour garantir que le rapport fournit des informations essentielles et précises et des informations utiles sur les initiatives et les performances des filiales en matière de durabilité. Les risques les plus importants identifiés étaient les risques liés à l'exactitude et à la qualité des données, et la collecte de données auprès de filiales non industrielles plus petites qui sont incluses pour la première fois dans le périmètre des rapports sur le développement durable de la Société. Ces risques sont ceux qui ont été priorités.

Afin d'atténuer les risques liés à l'incorporation de filiales non industrielles de petite taille, une personne responsable de la collecte de l'information sur le développement durable a été affectée à chaque entité juridique. Viohalco suit une procédure normalisée de collecte de données et met en œuvre des méthodologies cohérentes pour collecter des données sur le développement durable dans toutes les filiales. Tous les indicateurs clés de performance (ICP) sont clairement définis conformément aux définitions des normes ESRS pertinentes. Les informations sont collectées et vérifiées régulièrement par les filiales, et font l'objet d'un rapport central annuel ou semestriel. L'équipe de développement durable de chaque filiale veille à l'exactitude et à la fiabilité des données, en conservant des enregistrements détaillés et des documents justificatifs pour tous les points de données signalés, en assurant la transparence et la traçabilité. Des examens internes réguliers par les équipes de développement durable des filiales sont mis en œuvre, afin de garantir l'exactitude et l'exhaustivité des données avant de les soumettre. En outre, des formations et des ateliers avec la participation des employés impliqués dans la collecte de données sur le développement durable et la production de rapports sont organisés au moins deux fois par an, assurant une compréhension commune des procédures internes et des exigences en matière de rapports externes. Pour la collecte de données sur le développement durable, un système informatique spécialisé basé sur le cloud est utilisé avec des droits d'accès limités pour garantir que seul le personnel autorisé peut saisir, modifier ou examiner les données.

Les contrôles internes en place assurent l'exactitude et la fiabilité des données recueillies, ce qui est crucial pour l'exhaustivité, la clarté et la comparabilité des informations sur le développement durable. En maintenant des contrôles internes solides, Viohalco veille à ce que sa déclaration relative à la durabilité présente les informations de manière cohérente, expliquant le contexte et les liens entre les informations connexes. Cette cohérence est essentielle pour que les parties intéressées comprennent les impacts, les risques et les opportunités liés au développement durable des entreprises, en fournissant une vue d'ensemble de la façon dont les initiatives de développement durable contribuent à la performance globale de l'entreprise. De plus, les contrôles internes favorisent la transparence et la responsabilisation du processus d'élaboration de rapports, renforçant ainsi la confiance des parties intéressées dans les informations publiées. Cette approche systématique améliore non seulement la qualité du rapport sur le développement durable, mais s'aligne également sur l'engagement de Viohalco en faveur de l'amélioration continue et du respect des meilleures pratiques en matière de rapports sur le développement durable.

Diligence raisonnable

GOV-4

En tant que société holding avec un portefeuille majoritairement industriel, Viohalco considère essentiel que ses filiales fassent preuve du même degré de responsabilité et tiennent les mêmes engagements afin d'assurer une valeur durable à long terme pour les actionnaires et de minimiser l'impact négatif sur les personnes et l'environnement. En adoptant une approche globale, Viohalco a établi sept politiques de développement durable que toutes les filiales sont tenues d'adopter. Au cours de l'année 2024, toutes les politiques ont été mises à jour avec un contenu pertinent pour les dernières évolutions en matière de durabilité ainsi que pour répondre aux exigences ESRS. Les filiales ont à leur tour adopté ces politiques, lesquelles, au minimum, sont alignées sur les directives de Viohalco. La responsabilité de la mise en œuvre de la politique incombe à la plus haute direction de chaque société, conformément aux valeurs fondamentales de Viohalco. Les politiques comprennent la développement durable, l'environnement, l'énergie et le changement climatique, la santé et la sécurité, le travail et les droits de l'homme, le Code de conduite des fournisseurs et le Code de conduite des entreprises¹.

Pour assurer le respect de ces politiques, Viohalco a mis au point un cadre global de diligence raisonnable. Dans le cadre de diligence raisonnable, Steelmet mène un processus de diligence approfondie, surveillant les performances environnementales (ESRS E1 & section Changement climatique et énergie, E3 & section Gestion de l'eau et des eaux usées, E5 & section Utilisation des ressources et économie circulaire) et les performances en matière de santé et de sécurité (ESRS S1 & section Santé et sécurité au travail) des filiales. Des experts du département développement durable de Steelmet effectuent des audits réguliers, y compris au moins un audit annuel complet sur chaque site de production, suivi de visites d'assistance pour identifier et traiter les domaines à améliorer. Les conclusions des activités de diligence raisonnable de Steelmet sont présentées et commentées lors des examens semestriels de l'activité impliquant la direction de Viohalco et les équipes de direction de chaque filiale. Ces examens couvrent les indicateurs clés, les risques et les actions correctives, et les parties intéressées concernées des filiales sont impliquées dans toutes les étapes clés du processus de diligence raisonnable. L'efficacité des programmes en matière d'environnement et de santé et de sécurité est évaluée à l'aide de diverses métriques, des progrès réalisés dans les plans d'action d'amélioration, du respect des procédures opérationnelles et de fiches de pointage d'évaluation conçues sur mesure. Tous les cas de non-conformité aux politiques de l'entreprise ou aux domaines identifiés à améliorer sont rapidement traités. Les filiales sont tenues de mettre en œuvre des actions vérifiables dans un délai précis, en fonction du degré de risque associé à l'action d'amélioration, des ressources financières et humaines nécessaires et des incidences identifiées.

En outre, en 2023, les filiales de Viohalco ont adopté un processus de diligence raisonnable en matière de droits de l'homme (HRDD) pour leurs opérations internes et, en 2024, ont poursuivi la mise en œuvre du processus de diligence raisonnable (ESRS S1 & section Droits de l'homme et droits du travail). Le processus de diligence raisonnable comprend une évaluation des risques liés aux droits de l'homme et le processus d'atténuation des risques identifiés. Dans le cadre du processus de diligence à l'égard des fournisseurs, les filiales de Viohalco emploient un Code de conduite des fournisseurs et collaborent avec le consultant externe EcoVadis pour évaluer les performances en matière de durabilité dans la chaîne d'approvisionnement. EcoVadis évalue les fournisseurs sur la base de critères relatifs à l'environnement, au travail, aux droits de l'homme, à l'éthique et à l'approvisionnement responsable

¹ Les codes peuvent être consultés à l'adresse suivante : <https://www.viohalco.com/845/en/Policies>

(G1 & section Approvisionnement responsable). Cette initiative vise à identifier les risques en matière de durabilité dans la chaîne d'approvisionnement et à les atténuer lorsque les fournisseurs présentent un risque pour les performances et la crédibilité des filiales en matière de durabilité.

En outre, lors des examens réguliers de certification des systèmes de gestion, des auditeurs externes effectuent des examens annuels des pratiques des filiales de Viohalco en matière d'environnement, de gestion de l'énergie, de santé et de sécurité. 90% des filiales (27 sur 30) sont certifiées par le système de gestion environnemental ISO 14001:2015 et plus de 80% (24 sur 30) par le système de gestion « santé et sécurité au travail » ISO 45001:2018. En outre, 47% (14 sur 30) des entreprises industrielles ont été certifiées avec le système de gestion de l'énergie ISO 50001:2018. Noval Property, du segment immobilier, est également certifié avec le système de gestion environnemental ISO 14001:2015. Les systèmes de gestion présentent des domaines de responsabilité et des pratiques opérationnelles, garantissant un suivi régulier de la conformité aux audits internes et externes. Afin de s'assurer que les filiales s'améliorent constamment, les professionnels de Steelmet collaborent avec la direction et le personnel compétent des filiales, afin d'élaborer des actions d'amélioration spécifiques et des cibles qui doivent être atteintes dans des délais déterminés. En général, le processus de due diligence constitue un élément central de la gouvernance du développement durable des filiales, et il est pleinement intégré à leur stratégie et à leurs opérations.

Interaction avec les parties intéressées

SBM-2

Parties intéressées de Viohalco

En tant que société une holding orientée vers les entreprises industrielles, Viohalco compte un nombre limité de parties intéressées. Les principales parties intéressées de Viohalco sont ses actionnaires, ses investisseurs, ses filiales et les autorités gouvernementales et réglementaires.

Viohalco est une société holding cotée à Euronext Bruxelles Exchange (VIO) et à la bourse d'Athènes (BIO). Les actionnaires de Viohalco comprennent des investisseurs institutionnels, des investisseurs privés et des acteurs du marché financier qui s'intéressent aux performances financières de la société et à la création de valeur à long terme. L'engagement auprès des actionnaires et des investisseurs se fait régulièrement par le biais des assemblées générales, des informations financières et des activités de relations avec les investisseurs. Chaque année Viohalco annonce son calendrier financier sur son site Internet avec des informations sur la date et l'heure des événements concernés. En outre, Viohalco a une section sur son site Internet dédiée aux investisseurs. Les parties intéressées y trouvent des informations relatives aux résultats financiers, aux rapports et présentations, aux actionnaires et à la gouvernance d'entreprise. L'objectif principal est de maintenir la transparence, d'instaurer la confiance et de fournir aux actionnaires et aux investisseurs des informations sur l'orientation stratégique, les performances financières et les objectifs à long terme de la société. Les commentaires issus des diverses activités de collaboration avec les parties intéressées, comme les actionnaires et les investisseurs, sont pris en compte lors de l'ajustement des stratégies d'entreprise, des pratiques de gouvernance et des décisions d'allocation du capital.

Les filiales de Viohalco sont principalement des entreprises industrielles du secteur de la transformation des métaux. Les sociétés opèrent de manière indépendante, mais elles doivent répondre aux exigences de la société mère en matière de décisions stratégiques et financières, de gestion des risques et de normes de développement durable. Sur un plan formel,

des engagements réguliers et structurés ont lieu dans le cadre de réunions de gestion, d'évaluation des performances et de planification stratégique.

Ces engagements sont conçus pour évaluer la performance des filiales dans des domaines clés tels que les résultats financiers, l'efficacité opérationnelle et les initiatives de développement durable. L'objectif de ces réunions est d'aligner les activités des filiales sur les objectifs stratégiques plus larges de Viohalco tout en soutenant leurs efforts de croissance, d'efficacité opérationnelle en matière de durabilité. Au-delà de ces interactions formelles, il y a un niveau élevé d'interactions informelles. Les filiales maintiennent une communication ouverte avec les dirigeants de Steelmet sur une base régulière. Ces discussions portent sur la planification et la mise en œuvre de diverses initiatives, dans le but commun de promouvoir les meilleures pratiques dans toutes les filiales. Ce dialogue continu contribue à faire en sorte que les opérations quotidiennes s'alignent sur le cadre stratégique plus large et que des améliorations soient continuellement apportées à tous les niveaux.

Le Comité de pilotage de développement durable et le Comité d'audit de Viohalco, qui supervisent les initiatives de l'organisation en matière de durabilité, sont informés des résultats de l'interaction avec les parties intéressées ainsi que des intérêts et des points de vue des parties intéressées concernant les impacts liés à la développement durable, grâce à la procédure d'évaluation de la double importance. Ils reçoivent également des mises à jour sur le sujet, au cours de leurs réunions périodiques programmées chaque année. Lors de ces réunions, l'avancement des initiatives et des projets de développement durable entrepris au cours de l'année, ainsi que les développements dans le domaine du développement durable, sont discutés. De plus, la direction de Viohalco est informée lors des examens semestriels des activités, qui impliquent les équipes de direction de chaque filiale. Ces examens offrent l'occasion de discuter des progrès et des développements dans les initiatives de développement durable et de s'assurer que les intérêts des parties intéressées sont pris en compte dans la planification stratégique.

Les autorités gouvernementales et réglementaires englobent à la fois les gouvernements locaux et nationaux dans les pays où les filiales de Viohalco opèrent, ainsi que les organismes de réglementation chargés de veiller au respect des diverses normes juridiques, environnementales et financières. Steelmet est chargée de surveiller toutes les questions gouvernementales et réglementaires au nom de Viohalco. Les parties intéressées de la réglementation jouent un rôle essentiel dans l'élaboration de l'environnement opérationnel des filiales et de la société mère. La collaboration avec ces autorités est essentielle pour garantir que Viohalco et ses filiales respectent systématiquement les obligations juridiques et réglementaires existantes et émergentes. Cette interaction continue permet de s'assurer que les entreprises s'alignent sur les normes pertinentes de l'industrie tout en adhérant aux diverses lois et réglementations qui régissent les activités des filiales. La conformité est assurée par une gamme d'activités, y compris la communication régulière avec les organismes de réglementation, la participation à des audits et la présentation des rapports et de la documentation requis. Steelmet ou les professionnels des filiales travaillent en étroite collaboration avec ces autorités pour garder une longueur d'avance sur les changements réglementaires et maintenir une conformité totale à la loi. Cette approche proactive aide les filiales à éviter toute responsabilité juridique potentielle et à atténuer les risques associés à la non-conformité.

Parties intéressées des filiales de Viohalco

Alors que Viohalco en tant que holding a ses parties intéressées, les filiales ont leur propre ensemble distinct de parties intéressées. Parmi les plus importants figurent leurs employés,

leurs clients et leurs fournisseurs. Les entreprises mettent l'accent sur la communication quotidienne avec les employés. Les principaux canaux de communication importants sont les sondages de satisfaction des employés, l'intranet de l'entreprise, les courriels et les annonces, ainsi que les événements organisés par l'entreprise. Les réunions fréquentes entre la direction exécutive de chaque filiale et les responsables des différents départements, ainsi que ces derniers avec le personnel, constituent d'autres canaux de communication importants. En outre, la communication quotidienne avec les clients est gérée par les départements service client et marketing des filiales, qui traitent également les réclamations éventuelles. Les sociétés s'engagent davantage auprès de l'industrie en participant à des événements pertinents chaque année. Ces interactions permettent de maintenir de solides relations avec les clients et de rester à jour avec les tendances du marché. De plus, les entreprises assurent une communication quotidienne efficace avec leurs fournisseurs, principalement par le biais du service des achats. Cette interaction continue les aide à gérer et à renforcer les relations avec les fournisseurs. De plus, les entreprises participent activement aux associations de l'industrie et assistent régulièrement aux expositions des fournisseurs. Ces efforts aident les sociétés à rester au courant des tendances de l'industrie et à maintenir des partenariats solides et collaboratifs avec les fournisseurs.

Outre ces groupes clés, les institutions financières restent des parties intéressées importantes, notamment en soutenant la croissance des filiales par le biais de financements et d'investissements. Les filiales entretiennent un dialogue permanent avec les institutions financières, principalement par le biais de réunions périodiques, et leurs principaux sujets d'intérêt sont les performances financières des entreprises, leurs plans d'affaires et leurs objectifs stratégiques, et parfois, leurs performances en matière de durabilité. Les ONG et les communautés locales sont également importantes, notamment en ce qui concerne les incidences environnementales et sociales des filiales qui pourraient affecter les communautés locales au sein desquelles elles opèrent. Les filiales s'engagent auprès d'elles en soutenant et en participant à des activités organisées par des organismes et associations communautaires locaux et des organisations sectorielles et commerciales, ainsi qu'à des événements et des conférences. Les principaux intérêts des communautés locales et des ONG concernent la réponse des entreprises aux problèmes des communautés locales, le recrutement d'employés issus de la communauté locale, ainsi que la collaboration avec les représentants des communautés locales et des ONG pour soutenir leurs actions. En s'engageant auprès de ces diverses parties intéressées, les filiales de Viohalco s'assurent de pouvoir répondre efficacement à divers besoins et attentes tout en respectant des engagements sociaux et environnementaux plus larges. Cet engagement envers les parties intéressées est essentiel pour aider les filiales à atteindre leurs propres objectifs de croissance et de durabilité. De plus amples informations concernant les activités d'engagement des parties intéressées des filiales sont disponibles dans leurs rapports de développement durable respectifs.

Les produits des sociétés de Viohalco jouent un rôle clé dans l'atténuation du changement climatique et dans la transition énergétique. Ils fournissent des produits essentiels à la construction d'infrastructures d'énergie renouvelable, telles que l'énergie éolienne et solaire, et à la modernisation et développement des réseaux énergétiques. De plus, l'utilisation de métaux recyclés pour répondre à la demande en matières premières permet de réduire l'énergie et les émissions associées à l'extraction des matières premières et favorise la transition vers une économie plus durable et à faible intensité de carbone. Les sociétés de Viohalco s'engagent en permanence avec leurs parties intéressées, en particulier leurs clients pour améliorer les caractéristiques durables de leurs

produits. Cette collaboration vise à identifier et à mettre en œuvre des solutions innovantes qui répondent à l'évolution des normes environnementales. En favorisant un dialogue ouvert, les sociétés de Viohalco veillent à ce que les commentaires des clients soient intégrés au développement de produits, aux initiatives de développement durable et à la planification stratégique. Cela signifie écouter activement et, le cas échéant et dans l'intérêt de toutes les parties, intégrer les idées et suggestions utiles des clients aux différentes étapes du cycle de vie du produit. Cette approche collaborative permettra de s'assurer que toutes les voix sont entendues et que les idées novatrices seront au moins examinées en vue de leur intégration dans la planification stratégique de l'entreprise. Les canaux de communication établis permettent de recueillir des informations précieuses sur les préférences des clients et la dynamique du marché. Cette approche collaborative améliore non seulement la qualité et le développement durable des produits, mais renforce également les relations avec les clients. En fin de compte, il s'assure que les stratégies de Viohalco sont alignées sur les besoins et les attentes changeants de leurs parties intéressées, favorisant l'amélioration et l'innovation continues. En outre, les produits des sociétés de Viohalco aident les clients à atteindre leurs objectifs de développement durable et de climat, car les produits permettent aux clients de réduire leur empreinte carbone en utilisant des matériaux à faible empreinte environnementale, tout en renforçant le partenariat et en favorisant l'amélioration continue pour toutes les parties.

Evaluation de la double importance

GOV-2 ; SBM-2 ; BP-2 ; SBM-3 ; IRO-1 ; IRO-2

Le concept de la double importance est présenté dans la nouvelle directive CSRD de l'Union européenne. En prenant en compte les aspects financiers et non financiers, l'évaluation de la double importance permet d'appréhender de façon plus nuancée et complète les performances des filiales de Viohalco en matière de durabilité.

La double importance fait partie intégrante de la CSRD car elle constitue le point de départ des déclarations relatives à la durabilité dans le cadre des normes ESRS (normes européennes d'information en matière de durabilité). La double importance a deux dimensions : l'importance du point de vue de l'incidence et l'importance du point de vue financier. Une question de durabilité répond au critère de la double importance si elle est importante du point de vue de l'incidence, du point de vue financier, ou les deux. Plus précisément :

Une question de durabilité est importante du point de vue de l'incidence lorsqu'elle se rapporte aux incidences réelles ou potentielles, positives ou négatives importantes de la Société pour les personnes ou l'environnement à court, moyen ou long terme.

Une question de durabilité est importante d'un point de vue financier si elle déclenche ou pourrait raisonnablement entraîner des effets financiers importants sur la Société.

Le rapport sur le développement durable au niveau consolidé garantit que toutes les filiales sont couvertes de manière à permettre une identification impartiale des incidences, des risques et des opportunités (IRO) importants. Lorsqu'elle effectue l'évaluation de l'importance relative au niveau du holding, celle-ci doit adopter une approche à la fois cohérente pour toutes les filiales, impartiale et capable de saisir les spécificités qui peuvent exister dans une filiale spécifique. En tenant compte de la diversité des activités commerciales des filiales et de la nécessité de tenir compte, dans l'évaluation de la double importance, non seulement des propres activités, mais aussi des incidences, des risques et des opportunités associés à la chaîne de valeur en amont et en aval, une approche ascendante a été considérée comme la méthode de consolidation la plus

appropriée. Pour l'évaluation de la double importance, la même ventilation a été suivie que celle décrite dans le tableau 1 de la section « Introduction » du rapport sur la développement durable (p. 79), car les entreprises du même segment ont en général des opérations et des chaînes de valeur similaires et, par conséquent, des incidences, des risques et des opportunités similaires. Au cours de l'année 2024, Viohalco et ses filiales ont mis à jour leur évaluation de la double importance afin de s'assurer qu'elle est pleinement conforme aux exigences des ESRS. L'objectif principal était de créer une évaluation approfondie et complète qui saisisse toutes les incidences importantes, les risques et les opportunités, en veillant à ce qu'aucune information critique

ou aucun domaine d'impact important ne soit manqué. Cette mise à jour a été conçue non seulement pour répondre aux obligations réglementaires et d'audit, mais surtout pour servir d'outil essentiel pour les filiales afin de mieux comprendre les incidences liées au développement durable et les implications financières de leurs activités, permettant aux filiales d'affiner et de mettre à jour leur stratégie de développement durable en fonction des risques émergents, des opportunités et des attentes des parties intéressées.

Chaque segment a suivi la même procédure en 4 étapes pour la réalisation de l'évaluation de la double importance.

■ Figure 3 : Procédure d'évaluation de la double importance



Comprendre le contexte :

Dans cette étape, les entreprises de chaque segment ont développé une vue d'ensemble de leurs activités et de leurs relations commerciales, le contexte dans lequel elles se déroulent et une compréhension de leurs principales parties intéressées concernées. Cette vue d'ensemble fournit des données essentielles pour identifier les IRO pertinents. Les filiales ont effectué une cartographie complète de leurs activités, de leurs relations commerciales et d'autres informations contextuelles. Elles ont ensuite classé leurs propres activités ainsi que les opérations de leur chaîne de valeur en amont et en aval sur la base du document de travail projet de norme de classification sectorielle ESRS², qui repose sur la classification des activités NACE. Elles ont ensuite créé une liste avec ses principaux fournisseurs, ses meilleurs clients et les principales catégories de produits qu'elles proposent. La cartographie de la chaîne de valeur incluait des entreprises au-delà du niveau 1 (fournisseurs de niveau 2 qui sont les fournisseurs des fournisseurs, clients de niveau 2 qui sont les clients des clients, etc.), y compris des coentreprises et des entreprises liées à des projets sur lesquels les entreprises n'exerçaient aucun contrôle opérationnel. L'identification des mégatendances potentielles

en matière de durabilité et l'exposition des entreprises à ces tendances, l'examen des principaux cadres réglementaires liés au développement durable qui peuvent affecter les entreprises, ainsi que l'examen, le cas échéant, des rapports médiatiques, des repères sectoriels et des articles scientifiques, ont complété les informations nécessaires à la première étape du processus d'évaluation de la double importance et ont permis aux entreprises de créer un contexte approfondi et complet pour fonder leur évaluation de l'importance dans les étapes suivantes du processus.

L'étape « comprendre le contexte » a été conclue par l'identification des parties intéressées affectées ou susceptibles d'être affectées par les propres activités des sociétés et par leur chaîne de valeur en amont et en aval. La compréhension des intérêts et des points de vue des principales parties intéressées dans la mesure où ils sont liés à la stratégie et le modèle d'entreprise, fait partie intégrante du processus de diligence raisonnable et du processus d'évaluation de l'importance relative. L'interaction avec les parties intéressées contribue à l'identification et à l'évaluation des incidences matérielles et assure l'exhaustivité des incidences importantes identifiées. Les parties intéressées ont été classées

2 Document de travail projet de norme de classification sectorielle ESRS SEC1[1].pdf

dans les deux groupes suivants : les parties intéressées concernées et les utilisateurs de la déclaration de développement durable. Les principales parties intéressées identifiées par les filiales étaient les actionnaires et investisseurs, les clients, les fournisseurs, les institutions financières, les employés, les communautés locales, les ONG, les autorités étatiques et gouvernementales et la communauté scientifique. La nature a été identifiée comme une partie prenante silencieuse. Au cours du processus d'évaluation de la double importance, les entreprises ont employé des mandataires crédibles comme représentants de chaque groupe des parties intéressées. Cette approche consistait à interroger des experts internes en la matière qui connaissaient des groupes des parties intéressées particuliers.

Identification des incidences, des risques et des opportunités liés aux questions de durabilité : dans cette étape, les entreprises ont identifié les incidences, risques et opportunités réels et potentiels (IRO) liés aux questions environnementales, sociales et de gouvernance dans leurs propres opérations et dans leur chaîne de valeur en amont et en aval. Le résultat de cette étape a été une « longue » liste d'incidences, de risques et de possibilités d'évaluation et d'analyse plus approfondies lors des étapes ultérieures du processus.

Les sociétés, en utilisant, comme point de départ, la liste des questions de durabilité figurant au paragraphe AR16 de la norme ESRS 1, ont élaboré un aperçu complet des thèmes et sous-thèmes de développement durable tout au long de la chaîne de valeur qui étaient pertinents pour le modèle d'entreprise, les opérations, la stratégie et les relations commerciales des entreprises. Les questions de durabilité propres à chaque entité qui ne sont pas couvertes dans cette liste ont également été examinées. Pour élaborer ce plan, les entreprises ont examiné les derniers rapports de développement durable disponibles de leurs fournisseurs, pairs et clients et ont complété l'analyse avec d'autres points de référence tels que la³ carte de matérialité SASB et la⁴ carte de matérialité MSCI. À la fin de cet exercice et selon une méthode de consolidation avec des critères quantitatifs basés sur l'attribution de pondérations différentes pour chaque étape de la chaîne de valeur (propres activités, niveau 1 et fournisseurs, clients de niveau 1 et 2), chacun des sous-thèmes de développement durable et toute question de durabilité spécifique à l'entité ont reçu une note de pertinence. Le score de pertinence suit une échelle de 4 points : négligeable, faible, moyen et élevé. Les questions de durabilité qui tombaient sous une échelle négligeable ont été exclues de l'étape suivante du processus, qui consistait à identifier les incidences, les risques et les opportunités liés aux questions de durabilité, car ces questions n'étaient considérées comme n'ayant aucun rapport ni avec les propres activités des entreprises ni avec leur chaîne de valeur en amont et en aval. En revanche, pour chaque question de durabilité relevant des catégories de pertinence faible, moyenne ou élevée, il a été indiqué si la pertinence se rapporte aux activités propres, à la chaîne de valeur en amont, à la chaîne de valeur en aval ou à toute combinaison de ces trois éléments.

Ensuite, les équipes de développement durable des entreprises, en utilisant la liste des questions de durabilité pertinentes et potentiellement importantes élaborée à l'étape précédente, ont identifié une longue liste d'incidences réelles ou potentielles, négatives ou positives sur les personnes ou l'environnement à court, moyen ou long terme liés aux propres activités des entreprises et à la chaîne de valeur en amont et en aval, y compris à travers leurs produits et services, ainsi que leurs relations commerciales. Pour l'identification des incidences, le modèle

économique des entreprises (activités commerciales, orientation et priorités stratégiques, emplacements géographiques), ainsi que les différents horizons temporels ont été pris en compte. Les définitions des portées temporelles appliquées étaient pour 0-1 ans à court terme, 1-5 ans à moyen terme et plus de 5 ans à long terme. Toutefois, pour les questions liées au climat, les horizons temporels sont différents, car l'évolution de la question de durabilité est considérée comme plus lente. Par conséquent, les portées temporelles appliquées pour le changement climatique sont à court terme 0-3 ans, à moyen terme 3-10 ans et à long terme >10 ans. La liste établie incluait les incidences qui sont directement causées par les activités des entreprises, ainsi que les incidences directement liées aux activités, produits et services des entreprises, mais causées par une relation commerciale.

Les évaluations de l'importance de l'incidence et de l'importance financière sont liées et les interdépendances entre ces deux dimensions doivent être prises en considération. Pour cette raison, l'identification des risques et des opportunités a suivi l'identification de l'incidence. Tout d'abord, on a examiné si les incidences identifiées pouvaient potentiellement entraîner des risques et des opportunités, puis on a identifié les risques et opportunités qui pourraient découler de la dépendance à l'égard des ressources naturelles (c.-à-d. énergie, eau, matériaux) et sociales (c.-à-personnel) et, enfin, la liste des risques et opportunités identifiés a été complétée par l'identification des risques et opportunités qui ne provenaient pas des incidences ou des dépendances.

Évaluation et hiérarchisation des incidences matérielles, des risques et des opportunités liés aux questions de durabilité : À cette étape, les entreprises ont appliqué des critères spécifiques pour évaluer l'impact et l'importance financière afin de déterminer les incidences matérielles réelles et potentielles importantes ainsi que les risques et opportunités importants.

Évaluation des incidences

Une question de durabilité est importante du point de vue de l'incidence lorsqu'elle se rapporte aux incidences matérielles réelles ou potentielles, positives ou négatives de l'entreprise sur les personnes ou l'environnement à court, moyen ou long terme. Les incidences incluent celles liées aux propres activités de l'entreprise et à la chaîne de valeur en amont et en aval, y compris par le biais de ses produits et services, ainsi que de ses relations d'affaires.

Pour les incidences négatives réelles, l'évaluation de l'importance effectuée par les filiales était fondée sur la gravité de l'impact. La gravité est basée sur les facteurs suivants :

- l'ampleur;
- l'étendue ; et
- le caractère irrémédiable de l'incidence (uniquement pour les incidences négatives).

En ce qui concerne les incidences potentielles, la probabilité a été examinée en même temps que la gravité des incidences. En termes de probabilité, la probabilité d'une incidence négative potentielle fait référence à la probabilité que l'incidence se produise.

Dans le cas d'une incidence négative potentielle sur les droits de l'homme, la gravité de l'incidence l'emporte sur sa probabilité.

Pour les incidences positives, l'importance est basée sur :

- l'ampleur et l'étendue de l'impact pour les impacts réels ; et
- l'ampleur, l'étendue et la probabilité de l'impact pour les impacts potentiels.

3 Trouver des sujets du secteur - SASB

4 Carte de matérialité de l'industrie ESG - MSCI

L'évaluation des impacts environnementaux, sociaux et de gouvernance, négatifs et positifs, réels ou potentiels, a été réalisée sur la base de critères de notation spécifiques, identiques pour tous les segments d'activité.

Évaluation des risques et des opportunités

Une question de durabilité est importante d'un point de vue financier si elle entraîne ou si on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elle déclenche des effets financiers importants pour l'entreprise. C'est le cas lorsqu'une question de durabilité génère des risques ou des opportunités qui ont une influence importante ou dont on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'ils aient une influence significative sur le développement de l'entreprise, sa situation financière, ses résultats financiers, ses flux de trésorerie, son accès au financement ou son coût du capital à court, moyen ou long terme. Les risques et opportunités importants découlent généralement des incidences, des dépendances ou d'autres facteurs tels que les changements de réglementation.

L'importance des risques et des possibilités est évaluée en fonction d'une combinaison de la probabilité d'occurrence de l'ampleur potentielle des effets financiers à court, moyen ou long terme. Les risques et les opportunités peuvent découler d'événements passés ou futurs et peuvent avoir des effets sur les actifs et passifs déjà comptabilisés dans les rapports financiers ou qui peuvent être comptabilisés à la suite d'événements futurs.

Le niveau des risques et des opportunités est évalué en fonction de la probabilité de leur occurrence et de l'ampleur potentielle des effets financiers à court, moyen ou long terme. L'évaluation des risques et des opportunités a été effectuée en fonction de critères de notation spécifiques, identiques dans tous les segments d'activité.

Pour l'évaluation des risques et des opportunités, une méthodologie élaborée en interne a été utilisée au lieu de tout outil d'évaluation des risques du marché.

Interaction avec les parties intéressées au cours du processus d'évaluation de la double importance

Au cours du processus d'évaluation de la double importance, les entreprises ont employé des mandataires crédibles pour représenter chaque groupe de parties intéressées. Cette approche consistait à interroger des experts internes en la matière qui connaissaient des groupes d'intervenants particuliers. Ces experts ont fourni des informations précieuses sur les incidences, les risques et les opportunités auxquels les groupes de parties intéressées qu'ils représentaient pourraient être confrontés. De plus, ces experts ont fourni des commentaires essentiels lors de l'évaluation des incidences, des risques et des opportunités (IRO). Ce processus a amélioré la précision et la fiabilité globales de l'évaluation de la double importance.

Définition des seuils pour les incidences, risques et opportunités matériels (IRO)

Sur la base des critères de notation déjà décrits, une question de durabilité a été considérée comme importante du point de vue de l'incidence, lorsque le résultat moyen, en fonction du type d'impact (négatif-positif, potentiel réel, lié aux droits de l'homme, etc.) de gravité et/ou de probabilité était supérieur à une valeur prédéfinie. Cette valeur prédéfinie a contribué à l'objectivité de l'exercice en établissant un point de référence clair pour l'évaluation, garantissant que toutes les questions de durabilité ont été évaluées de manière cohérente et comparable dans divers contextes.

Pour déterminer si les IRO sont importantes du point de vue de l'incidence ou du point de vue financier ou des deux, les entreprises doivent regrouper les IRO importantes, au niveau des (sous)-(sous)-thèmes. Lorsque plusieurs impacts ou risques et opportunités ont été identifiés pour un (sous)-(sous)-thème

spécifique, l'agrégation au niveau du (sous)-(sous)-thème a suivi le score des IRO qui ont été évalués plus élevées que les autres, qu'il soit réel ou potentiel, négatif ou positif pour l'importance de l'impact et le risque ou l'opportunité pour l'importance financière. Cela signifie que les incidences positives ne peuvent pas être compensées par les incidences négatives, et les opportunités financières ne peuvent pas être compensées par les risques financiers. En outre, les sociétés n'ont pas eu d'incidence nette sur leurs propres activités avec des incidences sur la chaîne de valeur en amont et en aval. Lorsque les incidences ont été identifiées comme importantes dans la chaîne de valeur, elles ont été évaluées et rapportées séparément par rapport à celles liées aux activités propres.

En ce qui concerne les IRO qui sont proches du seuil d'importance (cas limites), et s'il n'était pas clair s'ils sont importants ou non, les sociétés ont effectué un certain nombre de mesures pour déterminer leur importance. Premièrement, les sociétés ont réévalué les IRO en incorporant tout point de vue et réaction supplémentaire des experts en la matière. En outre, elles ont évalué les tendances à long terme liées à ces IRO spécifiques et la façon dont elles s'alignent sur les objectifs stratégiques de l'entreprise. Enfin, les sociétés ont engagé la direction dans le processus pour examiner ces cas limites et valider les décisions de les inclure ou de les exclure en assurant l'alignement avec les priorités stratégiques des entreprises.

Consolidation au niveau de Viohalco

Chaque segment a suivi le même processus pour l'évaluation de l'impact et de l'importance financière, et pour chaque segment, les incidences, les risques et les opportunités les plus importants ont été identifiés. Enfin, la direction exécutive des filiales a validé les résultats de l'évaluation de la double importance. Après une évaluation de la double importance pour chaque segment, les résultats ont été consolidés au niveau de Viohalco.

Pour la consolidation des résultats d'importance relative entre les segments d'activité, diverses métriques ont été prises en compte. Les trois principales étaient le capital employé, la consommation d'énergie et le nombre d'employés. Chacune des métriques a ses avantages et ses inconvénients. Compte tenu des défis posés par la sélection d'une métrique unique pour consolider les résultats de l'importance, la société a opté pour une approche sur mesure avec l'utilisation des trois métriques clés distinctes. Pour les évaluations environnementales, la consommation d'énergie a servi de mesure de substitution, car elle reflète le mieux l'impact environnemental de chaque segment, en particulier dans les opérations à forte intensité énergétique. En outre, l'énergie a une forte corrélation avec d'autres paramètres environnementaux tels que la consommation d'eau (en raison des besoins de refroidissement dans les processus thermo métallurgiques qui entraînent une évaporation importante de l'eau) et la production de déchets. Pour évaluer les impacts sociaux et salariaux, le nombre d'employés a été le facteur déterminant, puisqu'il met en évidence le capital humain et la dynamique du travail à travers les segments. Enfin, pour ce qui est de la gouvernance et de la performance économique globale, l'entreprise a utilisé le capital utilisé comme indicateur, liant l'importance à la gouvernance à l'exposition financière. Cette approche garantit que chaque dimension de l'importance - environnementale, sociale et de gouvernance - est évaluée sous l'angle le plus pertinent, offrant une représentation plus équilibrée et précise des impacts dans la société mère. Pour la consolidation des résultats de l'évaluation de l'importance financière, Viohalco a également utilisé le capital utilisé comme facteur de pondération entre les segments d'activité.

Les résultats de l'évaluation de la double importance pour tous les segments ont été examinés par le département durabilité de Steelmet, qui a également réalisé la consolidation au niveau de Viohalco. Les résultats consolidés ont ensuite été présentés

au Comité de pilotage de Steelmet Sustainability, et validés par le Comité d'audit qui supervise l'évaluation de la double importance effectuée par les filiales. Le processus d'identification, d'évaluation et de gestion des incidences et des risques n'est pas encore formellement intégré dans les processus de gestion des risques et de gestion globale des entreprises. Cependant, les sociétés s'engagent à progresser vers cette intégration au cours des cinq prochaines années afin que les incidences, les risques et les opportunités soient continuellement surveillés et évalués à travers un cadre structuré pour assurer l'alignement avec les buts et objectifs stratégiques des entreprises.

Viohalco considère que l'évaluation de la double importance est un processus continu et que les résultats doivent aller au-delà des objectifs du rapport. Les résultats des évaluations de la double importance et les observations des parties intéressées joueront un rôle essentiel dans l'amélioration de la stratégie

de durabilité existante. L'évaluation de la double importance sera réexaminée tous les trois ans, à moins qu'un changement significatif ne se produise dans des facteurs externes tels que les nouveaux investissements, le nouveau cadre réglementaire, l'évolution des conditions climatiques, etc.

Les résultats de l'évaluation de la double importance pour la consolidation au niveau de Viohalco sont présentés dans le tableau ci-dessous. Il est important de noter que si le contenu et la structure du rapport sur la durabilité reposent sur les résultats de l'évaluation de la double importance, le rapport contient également des informations sur d'autres sujets, pour répondre aux attentes supplémentaires de tous groupes de parties intéressées, y compris les évaluations ESG auxquelles les entreprises participent, offrant aux lecteurs un aperçu plus complet des actions et des performances des entreprises sur un éventail plus large de questions de durabilité.



Tableau 3 : Résultats de l'évaluation de la double importance - Importance du point de vue de l'incidence

Pilier de développement durable	Questions de durabilité importantes	Incidences importantes	Type d'incidence	Localisation des incidences dans la chaîne de valeur	Horizon temporel	
E	 Changement climatique et énergie [E1-1, E1-2, E1-3, E1-4, E1-5, E1-6, E1-7, E1-8, E1-9]	Rejet de GES dans l'atmosphère	Négatif, réel	Opérations propres et chaîne de valeur	Court, moyen, long terme	
		Consommation d'énergie non renouvelable	Négatif, réel	Opérations propres et chaîne de valeur	Court et moyen terme	
		Permettre la transition vers les énergies renouvelables et contribuer à une économie circulaire à faible intensité de carbone	Positif, réel	Opérations propres	Court, moyen, long terme	
S	 Gestion de l'eau [E3-1, E3-2, E3-3, E3-4, E3-5]	Prélèvement d'eau à partir de sources d'eau	Négatif, réel	Opérations propres	Court, moyen, long terme	
		 Utilisation des ressources et économie circulaire [E5-1, E5-2, E5-3, E5-4, E5-6]	Réduction des besoins en matières premières grâce à une teneur accrue en produits recyclés	Positif, réel	Opérations propres	Court, moyen, long terme
			 Capital humain [S1-6, S1-7]	Dépendance à l'égard du capital humain	Dépendance	Opérations propres
S	 Santé et sécurité au travail [S1-1, S1-2, S1-3, S1-4, S1-5, S1-14]	Accidents du travail	Négatif, réel	En amont, opérations propres	Court, moyen, long terme	
		 Droits de l'homme [S2-1, S2-2, S2-3, S2-4, S2-5]	Violations des droits de l'homme dans la chaîne de valeur en amont	Négatif, potentiel	En amont	Court, moyen, long terme
G	 Approvisionnement responsable [G1-2]	Procédures de diligence raisonnable inefficaces dans la chaîne d'approvisionnement	Négatif, potentiel	En amont	Court, moyen, long terme	

Description des incidences importantes

Objectif de développement durable pertinent

<p>Les activités industrielles des sociétés de Viohalco, ainsi que la chaîne de valeur du traitement des métaux, sont étroitement liées au rejet de GES dans l'atmosphère. Ces opérations sont très énergivores, tant en énergie thermique qu'en énergie électrique, et dépendent fortement de sources d'énergie non renouvelables. Cela non seulement épuise les ressources limitées, mais augmente également les émissions de carbone, contribuant directement au changement climatique et provoquant un réchauffement planétaire à long terme.</p>	<p>7 AFFORDABLE AND CLEAN ENERGY 13 CLIMATE ACTION</p>  
<p>Les entreprises de transformation des métaux jouent un rôle crucial dans la transition vers les énergies renouvelables en fournissant des matériaux essentiels comme l'aluminium, le cuivre et l'acier utilisés dans les technologies d'énergie renouvelable telles que les éoliennes, les panneaux solaires et les véhicules électriques. En soutenant la croissance des infrastructures d'énergie propre, ces entreprises contribuent à réduire la dépendance mondiale aux combustibles fossiles. En outre, ils promeuvent l'économie circulaire à faible intensité de carbone en mettant l'accent sur le recyclage et l'efficacité des ressources, contribuant à réduire les émissions et à préserver les ressources naturelles, tout en favorisant l'innovation vers un avenir industriel plus durable.</p>	<p>7 AFFORDABLE AND CLEAN ENERGY 13 CLIMATE ACTION 12 RESPONSIBLE CONSUMPTION AND PRODUCTION</p>   
<p>Le prélèvement d'eau dans les ressources naturelles a un impact négatif important sur l'environnement, en particulier à mesure que la pénurie d'eau s'intensifie. Dans la production d'aluminium, de cuivre et d'acier, des quantités importantes d'eau sont nécessaires pour le refroidissement et d'autres processus clés. Alors que les ressources en eau deviennent de plus en plus rares, les entreprises peuvent être confrontées à des défis opérationnels, en particulier dans les régions vulnérables comme la Méditerranée, où la plupart des sociétés de Viohalco opèrent. Il est donc essentiel d'investir dans les technologies de réutilisation de l'eau et d'explorer d'autres sources d'eau pour assurer la stabilité opérationnelle à long terme.</p>	<p>6 CLEAN WATER AND SANITATION</p> 
<p>L'augmentation de la teneur en matières recyclées des produits a une incidence positive de grande portée sur l'environnement et soutient activement l'économie circulaire. En réduisant le besoin en ressources vierges, les sociétés de Viohalco réduisent non seulement l'empreinte environnementale de leur production, mais aussi le besoin d'opérations gourmandes en ressources comme l'exploitation minière et la production de métaux primaires. Ces pratiques aident à alléger le fardeau environnemental et contribuent à un avenir plus durable et à plus faible intensité de carbone à l'échelle mondiale.</p>	<p>12 RESPONSIBLE CONSUMPTION AND PRODUCTION 13 CLIMATE ACTION 7 AFFORDABLE AND CLEAN ENERGY</p>   
<p>La dépendance des entreprises à l'égard de leur personnel est cruciale pour leur succès global et leur durabilité. Le personnel est le moteur de l'efficacité opérationnelle, de l'innovation et de la croissance, ce qui a une incidence directe sur la qualité des produits et des services. Le personnel influence également la réputation de l'entreprise et la valeur de sa marque grâce à un traitement éthique et à des pratiques de travail équitables. La réalisation du développement durable et d'autres objectifs de l'entreprise repose largement sur le personnel, qui met en œuvre des initiatives favorisant la croissance de l'organisation. La reconnaissance de cette dépendance permet aux entreprises d'améliorer leurs performances et de parvenir à une durabilité à long terme.</p>	<p>8 DECENT WORK AND ECONOMIC GROWTH</p> 
<p>Les accidents du travail ont un impact négatif grave, en particulier dans les installations de production des sociétés de Viohalco ainsi que dans les installations industrielles de la chaîne de valeur en amont, où les employés sont exposés à des risques plus élevés. De tels incidents peuvent entraîner des blessures graves et nuire à la santé et à la sécurité des travailleurs, entraînant des dommages physiques et émotionnels à long terme. Il est essentiel de veiller à ce que des mesures de sécurité robustes soient prises pour offrir un environnement de travail sûr aux employés et réduire la probabilité d'incidents dans l'ensemble de l'organisation.</p>	<p>3 GOOD HEALTH AND WELL-BEING 8 DECENT WORK AND ECONOMIC GROWTH</p>  
<p>Bon nombre des partenaires commerciaux opèrent dans des industries et des pays où les droits humains sont exposés à des risques élevés. Ces domaines et activités peuvent être associés au travail forcé, aux conditions de travail dangereuses et au travail des enfants en raison de cadres réglementaires plus faibles et d'une application inadéquate. Assurer des pratiques éthiques tout au long de la chaîne d'approvisionnement présente des défis considérables, soulignant l'importance d'un suivi rigoureux et d'une collaboration avec les fournisseurs pour atténuer ces risques.</p>	<p>8 DECENT WORK AND ECONOMIC GROWTH</p> 
<p>Des procédures de diligence raisonnable inefficaces dans la chaîne d'approvisionnement peuvent avoir des incidences sociales et environnementales importantes. Sur le plan social, elle peut entraîner une exploitation du travail, comme le travail des enfants, des conditions de travail dangereuses et des salaires injustes, en particulier dans les régions où la législation du travail est faible ou mal appliquée. Sur le plan environnemental, une diligence raisonnable insuffisante permet des pratiques non durables comme la déforestation, l'exploitation minière illégale ou l'extraction excessive de ressources, qui peuvent entraîner la destruction de l'habitat, la perte de biodiversité et la pollution de l'air, de l'eau et du sol. À cette fin, la mise en œuvre d'un programme d'approvisionnement responsable qui met l'accent sur les pratiques éthiques et le respect des normes en matière de droits de l'homme est considérée comme cruciale.</p>	<p>8 DECENT WORK AND ECONOMIC GROWTH 12 RESPONSIBLE CONSUMPTION AND PRODUCTION</p>  

Tableau 4: Résultats de l'évaluation de la double importance - importance financière

Pilier de développement durable	Questions de durabilité importantes	Risques et opportunités importants	Risque/ Opportunité	Localisation des incidences dans la chaîne de valeur	Horizon temporel
E	 <p>Changement climatique et énergie [E1-1, E1-2, E1-3, E1-4, E1-5, E1-6, E1-7, E1-8, E1-9]</p>	Taxes carbone (MACF)	Risque	Opérations propres	Court et moyen terme
		Effet de système d'échange de quotas d'émission (SEQE) et SEQE 2	Risque	Opérations propres	Court et moyen terme
		Augmentation des prix de l'énergie en raison des politiques en matière de changement climatique	Risque	Opérations propres en amont	Court et moyen terme
		Disponibilité de l'eau	Risque	Opérations propres	À long terme
		Des produits permettant la transition énergétique	Opportunité	Opérations propres en aval	Court, moyen et long terme
		Nouveaux produits circulaires et à faibles émissions de carbone - matériaux recyclés	Opportunité	Opérations propres	Court, moyen et long terme
		Forte demande de bâtiments durables	Opportunité	Opérations propres en aval	Moyen, long terme
S	 <p>Formation et développement du personnel [S1-1, S1-2, S1-3, S1-4, S1-5, S1-13]</p>	Épuisement des taux de rétention des employés et diminution de la productivité	Risque	Opérations propres	Moyen, long terme

Description des risques et opportunités importants

La mise en œuvre du mécanisme d'ajustement carbone aux frontières (MACF) devrait entraîner une augmentation des coûts d'achat de matières premières pour les entreprises, car des taxes supplémentaires sont imposées sur les marchandises importées. Cette augmentation pourrait avoir un impact significatif sur les coûts de production globaux et la compétitivité. En outre, la compétitivité suscite de plus en plus de questions, car certains importateurs peuvent contourner ces taxes, ce qui met en difficulté les producteurs locaux. Le risque de distorsion de la concurrence pourrait conduire à une augmentation des importations de produits compétitifs, ce qui rendrait essentiel pour les décideurs politiques de réagir et de garantir des mécanismes équitables de mise en œuvre et de conformité.

Les quotas gratuits de l'UE seront progressivement réduits à partir de 2026. Indirectement, cela se traduit par une augmentation du coût de l'énergie thermique, car la consommation de gaz naturel entraîne des émissions de carbone qui affectent directement les coûts d'exploitation des entreprises assujetties au SEQUE. Des mesures d'efficacité énergétique sont mises en œuvre de façon continue afin de réduire l'empreinte énergétique et d'atténuer cet effet.

Les prix de l'énergie sont de plus en plus volatils, à la fois en raison de l'augmentation du volume des sources d'énergies renouvelables (SER) entrant dans le système, du coût du stockage de l'énergie, de l'expansion des réseaux électriques pour s'adapter au déploiement des SER et d'autres initiatives réglementaires. Par conséquent, les entreprises peuvent faire face à des défis pour maintenir leur rentabilité et leur compétitivité sur le marché. Le choix entre l'adaptation à la transition énergétique et la faisabilité économique demeure une préoccupation essentielle pour de nombreuses industries.

La disponibilité d'eau douce à des fins de production est un risque majeur lié à la gestion de l'eau. Diverses sociétés de Viohalco consomment relativement beaucoup d'eau et traitent donc le risque d'approvisionnement en eau comme un problème de continuité des activités qui peut avoir une incidence financière. Le risque est évalué dans le contexte du changement climatique, selon différents scénarios climatiques. Le risque est principalement atténué par des efforts continus visant à améliorer l'intensité hydrique grâce aux progrès technologiques (par exemple des systèmes de refroidissement en boucle fermée) ou avoir d'autres sources d'eau.

La transition énergétique présente d'importantes opportunités financières pour les sociétés de Viohalco à travers des produits innovants conçus pour soutenir des pratiques durables. Des produits tels que les tubes en cuivre pour permettre des systèmes HVAC écoénergétiques, les câbles d'alimentation et de télécommunications pour les industries de transport et de distribution d'énergie, les tubes d'acier pour l'hydrogène et pour le captage et le stockage du carbone (CSC) devraient contribuer de manière significative à la transition vers une économie à faibles émissions de carbone. Investir dans ces produits non seulement stimule la croissance, mais positionne également les sociétés à l'avant-garde d'un paysage énergétique en évolution rapide.

Les sociétés de Viohalco promeuvent et mettent en œuvre les principes de l'économie circulaire, en augmentant constamment l'utilisation de matières premières issues des produits en fin de cycle de vie, et en concevant des produits recyclables qui peuvent retourner dans la chaîne de valeur et réduire les besoins en métaux primaires, réduisant ainsi l'empreinte énergétique et carbone.

La demande croissante de bâtiments durables, combinée à des normes réglementaires de plus en plus strictes, présente une opportunité financière significative pour le segment Immobilier de Viohalco. Le développement de bâtiments certifiés et durables à haute efficacité énergétique, l'intégration des énergies renouvelables qui produisent une partie de l'énergie sur site, la technologie des bâtiments intelligents, se traduiront par une augmentation de leur qualité marchande en raison de coûts d'exploitation plus faibles et de leur résilience aux incidences liées au climat. L'augmentation de la demande pour des bâtiments durables entraînera une augmentation des taux d'occupation, des taux de location et une augmentation du chiffre d'affaires.

Une formation et une mise à niveau des compétences des employés insuffisantes peuvent réduire considérablement l'efficacité et la productivité, affectant ainsi les performances financières globales de l'entreprise. Un manque d'investissement dans la formation pourrait entraîner une diminution de l'efficacité du personnel, entraînant une diminution de la production, une augmentation des taux d'erreur et une dégradation de la qualité des produits. Ces problèmes peuvent avoir un impact négatif direct sur la rentabilité et entraver le succès opérationnel à long terme. Pour rester compétitives, les entreprises doivent donner la priorité aux initiatives de perfectionnement et de formation des employés, en veillant à ce que leur personnel soit doté des compétences nécessaires pour répondre aux exigences changeantes de l'industrie.

Durabilité environnementale Changement climatique et énergie

(ESRS E1 et ODD 7, 13)

Le changement climatique et l'énergie jouent un rôle central pour les filiales de Viohalco, étant donné la nature énergivore de leur modèle d'entreprise, en particulier dans la transformation des métaux, y compris la métallurgie thermique et les opérations en aval. Par conséquent, un accent particulier est mis sur l'efficacité énergétique dans l'ensemble des opérations des entreprises, reconnaissant qu'une diminution de l'intensité énergétique, thermique ou électrique, se traduit directement par une réduction de l'empreinte carbone.

Incidences

SBM-3 ; IRO-1 ; GOV-3

L'évaluation de la double importance de Viohalco a mis en évidence les incidences les plus importantes des sociétés sur le changement climatique et l'énergie. Les filiales de Viohalco et leur chaîne de valeur en amont et en aval ont des incidences réelles négatives sur le changement climatique en raison des émissions directes et indirectes de gaz à effet de serre (GES) contribuant à l'effet de serre à court, moyen et long terme. En outre, certaines activités industrielles des sociétés de Viohalco sont à forte intensité énergétique, où la plupart des sources d'énergie utilisées dans l'énergie thermique et électrique sont non renouvelables et dépendent fortement de sources d'énergie non renouvelables. Cela épuise non seulement les ressources limitées, mais augmente également les émissions de carbone, contribuant directement au changement climatique et provoquant un réchauffement planétaire à long terme.

Les incidences de la consommation de sources d'énergie non renouvelables sont importantes à court, moyen et long terme et couvrent à la fois les opérations propres des entreprises et la chaîne de valeur en amont. Dans le même temps, les sociétés de Viohalco ont des incidences positives sur le changement climatique et la consommation d'énergie, car elles contribuent par le biais de leurs produits à une économie circulaire et à faibles émissions de carbone. Les entreprises de transformation des métaux jouent un rôle crucial dans la transition vers les énergies renouvelables en fournissant des matériaux essentiels comme l'aluminium, le cuivre et l'acier utilisés dans les technologies d'énergie renouvelable telles que les éoliennes, les panneaux solaires et les véhicules électriques. Plus précisément, la propriété inhérente de recyclabilité à l'infini de l'aluminium et du cuivre pourrait conduire à des émissions significativement plus faibles par rapport à la production de métaux primaires sur le cycle de vie d'un produit, les émissions intégrées des produits sidérurgiques sont considérablement réduites par rapport à la production d'acier primaire, tandis que le segment des câbles fournit des produits génériques faibles en carbone en permettant la transition énergétique avec le déploiement à grande échelle des sources d'énergie renouvelable (SER), l'électrification des bâtiments et des transports.

En soutenant la croissance des infrastructures d'énergie propre, ces entreprises contribuent à réduire la dépendance mondiale aux combustibles fossiles. En outre, ils promeuvent l'économie circulaire à faible intensité de carbone en mettant l'accent sur le recyclage et l'efficacité des ressources, contribuant à réduire les émissions et à préserver les ressources naturelles, tout en favorisant l'innovation vers un avenir industriel plus durable. Les sociétés de Viohalco adaptent leurs modèles économiques et leur stratégie en réponse aux incidences importantes du changement climatique et de la consommation d'énergie. Les entreprises se concentrent sur des initiatives d'efficacité énergétique et se tournent progressivement vers la consommation d'énergie

renouvelable, ce qui s'aligne sur leur engagement en faveur d'une économie circulaire à faible intensité de carbone.

Politiques

E1-2 ; MDR-P

Viohalco et ses filiales se consacrent à apporter une contribution significative à l'effort mondial de lutte contre le changement climatique par des actions d'atténuation proactives. À cette fin, ils ont adopté une politique en matière d'énergie et de changement climatique ainsi qu'un code de conduite des sociétés. Les politiques visent à aligner les sociétés de Viohalco sur les efforts mondiaux de lutte contre le changement climatique en promouvant une consommation d'énergie responsable et en réduisant l'empreinte carbone.

La politique sur l'énergie et le changement climatique aborde les impacts, les risques et les opportunités identifiés par l'évaluation de la double importance liée au changement climatique et à l'énergie. Les principaux domaines d'intervention sont l'atténuation du changement climatique, l'adaptation, l'efficacité énergétique et le déploiement des énergies renouvelables. En tant que consommateurs d'énergies non renouvelables et renouvelables, les filiales de Viohalco s'engagent à acheter et à utiliser l'énergie de manière responsable, efficace et rentable dans le but de réduire leur empreinte carbone, tout en examinant le remplacement progressif de l'approvisionnement en électricité par des sources d'énergie renouvelables. En ce qui concerne l'adaptation au changement climatique, les sociétés de Viohalco s'engagent à réaliser des évaluations solides des risques climatiques et de vulnérabilité afin d'identifier les zones potentiellement dangereuses et les actions à mener en conséquence, avec des solutions d'adaptation spécifiques.

Cette politique s'applique à toutes les opérations et activités commerciales, quel que soit le pays dans lequel chaque société opère, et englobe l'ensemble de la chaîne de valeur en amont et en aval des filiales de Viohalco. Elle a été élaborée en tenant compte des intérêts des principales parties intéressées, en veillant à ce que leurs préoccupations et attentes soient intégrées dans le cadre de la politique.

La responsabilité de la mise en œuvre de cette politique incombe aux cadres supérieurs de chaque société de Viohalco, qui assurent son intégration dans la stratégie et les opérations de la société. Un suivi et des rapports réguliers sur la consommation d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre (GES) sont obligatoires, et des cibles d'amélioration continue sont fixés pour l'efficacité énergétique. La politique est accessible au public à toutes les parties intéressées de Viohalco et de ses filiales, via le site internet de la société.

Les partenaires commerciaux, y compris les fournisseurs, les sous-traitants, les consultants et les associés commerciaux, sont sensés rechercher des méthodes rentables pour améliorer l'efficacité énergétique, minimiser la consommation d'énergie et promouvoir des initiatives de décarbonation pour réduire leurs émissions directes et indirectes de GES, par l'intermédiaire du Code de conduite des partenaires commerciaux. Le Code de conduite des partenaires commerciaux est publié, distribué à tous les partenaires commerciaux et affiché sur les sites internet des entreprises.

Les sociétés de Viohalco s'engagent à respecter les cadres internationaux liés au changement climatique, tels que l'Accord de Paris⁵ et les cibles de développement durable #7 et #13⁶. Elles sont conformes aux cadres de déclaration obligatoires afin de garantir une divulgation transparente et précise des émissions de GES, de la consommation d'énergie et des risques liés au changement climatique.

⁵ <https://unfccc.int/process-and-meetings/the-paris-agreement>

⁶ <https://sdgs.un.org/goals>

Plan de transition pour l'atténuation du changement climatique, actions et cibles

E1-1; E1-3; E1-4; E1-8; MDR-A; MDR-T

Les filiales de Viohalco reconnaissent leur responsabilité dans la transition vers un avenir à faible intensité de carbone. L'engagement de remplacer progressivement l'approvisionnement en électricité par des SER, réduisant ainsi les émissions directes de carbone dans leurs activités, est un élément central de la stratégie de développement durable des entreprises. Les sociétés de Viohalco proposent également une large gamme de produits importants pour la décarbonation de l'économie.

Conformément à ces engagements, les filiales de Viohalco développent en permanence leurs plans, actions et cibles pour réduire leur empreinte carbone et contribuer à l'effort mondial de lutte contre le changement climatique. Étant donné que Viohalco est une société holding, le plan de transition n'est pas élaboré au niveau du groupe, mais plutôt au niveau des filiales ou, dans certains cas, au niveau des segments. Il est étroitement intégré à la stratégie commerciale globale et à la planification financière, ce qui garantit l'alignement avec les objectifs à long terme en matière de croissance durable. Cette approche permet aux entreprises d'allouer efficacement les ressources et de hiérarchiser les initiatives en fonction des objectifs fixés pour l'atténuation du changement climatique. Certaines filiales ont déjà élaboré leurs plans de transition, à savoir Hellenic Cables et l'ensemble du segment des câbles, Corinth Pipeworks (segment Tubes d'acier) et la filiale ElvalHalcor (segments Aluminium et Cuivre). Les autres filiales de Viohalco sont en train d'étudier les options qui s'offrent à elles pour élaborer des plans de transition et d'identifier les mesures pertinentes pour soutenir ces plans.

Bien que cela n'ait pas été considéré auparavant comme une priorité commerciale immédiate, l'environnement dynamique et l'évolution des besoins des parties intéressées incitent à une réévaluation. En intégrant des objectifs de transition dans leur cadre stratégique, les entreprises assurent la continuité, la résilience et l'adaptation à l'évolution des demandes du marché.

Les filiales de Viohalco s'engagent dans divers projets d'efficacité énergétique afin de réduire les incidences liées à la consommation d'énergie, ce qui s'inscrit dans le cadre d'une industrie à forte intensité énergétique. Les filiales industrielles les plus importantes et les plus énergivores ont réalisé des audits énergétiques avec des consultants externes et ont identifié des projets liés à l'efficacité énergétique qui sont soit en cours/achevés, soit en cours d'évaluation. En règle générale, tous les projets d'efficacité énergétique identifiés lors des audits énergétiques externes et dont la durée d'amortissement est de trois ans seront mis en œuvre. En outre, les filiales s'efforcent de conserver l'électricité, notamment en ciblant les pertes non productives et en sensibilisant les groupes d'employés concernés à l'énergie. La section suivante fournit une analyse détaillée des mesures pertinentes d'économie d'énergie et de décarbonation. Il est à noter qu'aucune des sociétés de Viohalco n'est exclue des critères de référence de l'UE alignés sur l'accord de Paris.

Pour que les entreprises de transformation des métaux atteignent zéro émission nette d'ici 2050, une transformation globale de la production industrielle sera nécessaire. Les produits des sociétés de Viohalco sont par nature porteurs d'émissions intrinsèques, principalement en raison des métaux primaires utilisés dans leur production, en particulier l'aluminium, le cuivre et l'acier dans le segment Acier. Les procédés à forte intensité énergétique nécessaires à l'extraction et au raffinage de ces métaux contribuent de manière significative aux émissions de gaz à effet de serre, et ces émissions intrinsèques restent associées aux produits tout au long de leur cycle de vie. Il est essentiel de s'attaquer à ces émissions intrinsèques pour atteindre les

objectifs de décarbonation fixés par les filiales et s'aligner sur les initiatives mondiales en matière de climat. En outre, dans le plan de transition des filiales, les émissions intrinsèques sont liées à la croissance des entreprises et à l'augmentation de la production qui entraînerait normalement une augmentation ultérieure des émissions de GES. Ces émissions intrinsèques pourraient compromettre la réalisation des objectifs de réduction des émissions de GES et accroître le risque de transition. Toutefois, les sociétés de Viohalco qui ont élaboré des plans de transition et des cibles de décarbonation ne sont pas confrontées à ces risques potentiels, car elles ont pris en compte la croissance prévue de la production jusqu'en 2030 dans leurs objectifs à moyen terme, ce qui garantit que leurs cibles restent réalisables.

Il est important de noter que les filiales doivent, dans le cadre de l'élaboration d'un plan de transition vers un objectif net zéro à long terme, évaluer le degré de développement de la mise en œuvre des technologies clés nécessaires pour atteindre cet objectif net zéro pour l'ensemble de la chaîne de valeur (périmètres 1, 2 et 3). Bien que certaines de ces technologies clés soient actuellement disponibles (électricité provenant des SER, hydrogène vert, etc.), leur large déploiement pour répondre à 100 % des besoins du marché nécessite des investissements en capital importants qui ne peuvent avoir lieu que s'il existe des signaux de prix sur le marché qui justifient ces investissements. Sinon, des subventions importantes provenant de fonds publics sont nécessaires pour rendre ces investissements possibles à grande échelle.

De plus, les émissions opérationnelles (périmètres 1 et 2) sont nettement plus faciles à contrôler que les émissions de périmètre 3, mais elles nécessitent néanmoins une transformation qui va au-delà du strict contrôle opérationnel des entreprises. Par exemple, les émissions de périmètre 1 pour les filiales de Viohalco sont principalement dues à la consommation de gaz naturel, mais pour remplacer le gaz naturel dans la métallurgie thermique ou les processus de préchauffage et de recuit dans les activités de laminage et d'extrusion des filiales, l'hydrogène vert ou le biogaz doivent devenir largement disponibles et, surtout, compétitifs. L'alternative à la réduction des émissions de périmètre 1 consiste à électrifier les processus tels que la métallurgie thermique, où les températures supérieures à 800 °C sont prohibitives du point de vue de l'efficacité (les brûleurs à gaz naturel sont plus efficaces).

De même, les émissions de périmètre 2 peuvent être considérablement réduites par les contrats d'achat d'électricité (CAE) d'énergies renouvelables, mais pour avoir une corrélation temporelle et atteindre une utilisation d'énergie verte même supérieure à 70%, par batterie (BESS) doivent être largement utilisés et en même temps être rentables afin d'avoir un approvisionnement en électricité tout au long de la journée et d'éliminer la production stochastique d'énergies renouvelables. L'utilisation de 100 % d'énergies renouvelables avec une corrélation temporelle n'est actuellement pas réaliste avec les technologies et les coûts actuels, car d'autres formes de stockage d'énergie, comme les combustibles renouvelables d'origine non biologique (RFNBO), sont encore loin d'être largement utilisées. Pour cette raison, il est essentiel de fixer des objectifs de décarbonation pour les émissions de périmètre 1 et de périmètre 2 combinées afin de mettre en place une stratégie climatique globale et efficace, car l'intégration des émissions de périmètre 1 et de périmètre 2 permet une approche équilibrée. Pour toutes les entreprises, tous les objectifs relatifs aux émissions de périmètre 1 et de périmètre 2 se rapportent à des objectifs combinés et non à des objectifs distincts par périmètre d'émissions de GES.

Les investissements nécessaires à la transformation sont encore à plusieurs années, pour éventuellement décennies, d'être économiquement et technologiquement viables à grande échelle, d'autant plus que ces investissements doivent être réalisés à l'échelle mondiale et non pas seulement au niveau européen. L'industrie européenne ne peut à elle seule satisfaire

aux exigences de l'Accord de Paris, car elle ne représente qu'une petite partie (moins de 10%) de la capacité mondiale de production de métaux. Dans le même temps, les investissements massifs nécessaires pour transformer le traitement de métaux

affecteront très certainement la compétitivité des industries européennes, à moins que des mesures efficaces pour les fuites de carbone ne soient mises en place. Les cibles de décarbonation fixées par les filiales de Viohalco sont résumées dans le tableau :

Tableau 5 : Objectifs de décarbonation des filiales de Viohalco

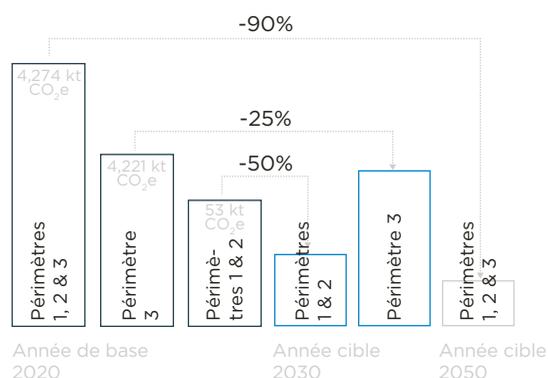
Entreprise	Segment	Année de référence	Objectifs de décarbonation pour 2030	Objectifs de décarbonation « zéro net » en 2050	Objectifs conformes à l'accord de Paris
Hellenic Cable et autres filiales du segment Câbles	Segment Câbles	2020	<ul style="list-style-type: none"> -50 % des émissions de GES des périmètres 1 et 2 -25 % des émissions de GES de périmètre 3 	<ul style="list-style-type: none"> -90 % des émissions de GES des périmètres 1, 2 et 3 	Tous les objectifs
Corinth Pipeworks	Segment Tubes d'acier	2022	<ul style="list-style-type: none"> -50 % des émissions de GES des périmètres 1 et 2 -25 % des émissions de GES de périmètre 3 	-	Tous les objectifs
ElvalHacor	Segments Aluminium et Cuivre	2019	<ul style="list-style-type: none"> -50 % des émissions de GES des périmètres 1 et 2 -10 % des émissions de GES des périmètres 1 et 2 et de la catégorie 1 de périmètre 3 -35% de l'intensité de périmètre 1,2,3 par tonne de production 	-	<ul style="list-style-type: none"> -50 % des émissions de GES des périmètres 1 et 2

Hellenic Cables, l'un des plus grands producteurs de câbles d'énergie et de télécommunications en Europe, et les autres sociétés du segment Câbles ont fixé des cibles climatiques fondées sur des connaissances scientifiques, conformément à l'Accord de Paris, en s'engageant dans l'initiative Science Based Targets (SBTi) pour atteindre les cibles « zéro net » (zéro émission nette) à court terme (2030) et à long terme au plus tard d'ici 2050, conformément à l'objectif de 1,5 °C. La cible fixée couvre tous les GES, et la compatibilité avec 1,5°C ont été testées par rapport à la voie de réduction de l'approche de contraction absolue (ACA) et aux voies vers Net-zéro – SBTi Technical Summary. Les cibles fixées pour la réduction de 50% des émissions de GES des catégories combinées 1 et 2 étaient plus ambitieuses que la voie de réduction ACA fondée sur l'année 2020 comme année de référence, qui exige une réduction de 47,54% jusqu'en 2030. Les cibles pour les émissions de GES de portée 3 pour 2030 sont alignées sur le scénario WB2C avec une réduction de 25% jusqu'à la même année. L'alignement de l'objectif « zéro net » a été vérifié par rapport au résumé technique du zéro net – SBTi Technical Summary (version 1.0, octobre 2021), qui exige une réduction des émissions de GES des périmètres 1, 2 et 3 de 90% jusqu'en 2050, de même que les objectifs « zéro net » établis par les sociétés

du segment Câble. Jusqu'à présent, le segment Câbles a réduit ses émissions de 10,4 % pour les émissions de périmètre 1 et 2, de 11,8 % pour les émissions de périmètre 3 et de 11,8 % pour les émissions totales (périmètres 1, 2 et 3) par rapport à l'année de référence 2020.

Un élément clé pour atteindre cet objectif est de garantir un approvisionnement constant en électricité à faible teneur en carbone. Hellenic Cables a pour objectif de couvrir entièrement ses besoins en électricité avec des énergies renouvelables par le biais de contrats d'achat d'électricité (CAE) dès qu'ils deviendront réalisables d'un point de vue technique et financier et, surtout, que l'électricité produite pourra correspondre au profil de consommation. Il est actuellement difficile d'obtenir des accords d'achat d'électricité à partir de sources d'énergie renouvelables pour répondre au profil de consommation, en raison des défis technologiques existants en matière de stockage de l'énergie provenant de sources d'énergie renouvelables qui, en raison de leur nature stochastique, ne peuvent pas répondre à un profil de consommation de base. Cependant, les entreprises prévoient que ces défis seront largement atténués d'ici 2030. La capacité des opérateurs de réseau à équilibrer l'offre et la demande d'énergie est également d'une importance cruciale, car elle permet au coût des accords d'achat d'électricité à long terme (CAE) des SER d'être compétitif par rapport au coût, traditionnellement plus bas, de l'électricité produite à partir de combustibles fossiles.

Figure 4 : Cibles de réduction des émissions de GES pour le segment Câbles



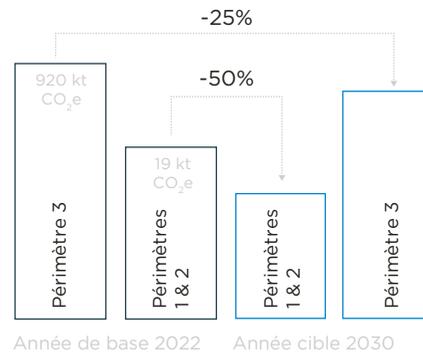
Hellenic Cables s'engage dans diverses mesures pour lutter contre le changement climatique, en évaluant ses émissions et sa consommation d'énergie. Au niveau des produits, cela inclut le développement d'évaluations du cycle de vie et de déclarations environnementales de produits (DEP) pour les produits câblés en suivant les références normatives et certifications connexes (par exemple, ISO 14025, ISO 14040 et ISO 14044), des projets d'efficacité énergétique dans ses installations opérationnelles, ainsi qu'une communication et un engagement actifs avec les fournisseurs pour réduire les émissions de GES de périmètre 3. De plus, Hellenic Cables a certifié toutes les installations de production comprises dans les limites de ce rapport avec la norme internationale de quantification et de surveillance des émissions de GES ISO 14064-1:2019. En ce qui concerne les émissions de GES de

périmètre 3, l'accent est mis sur les biens et services achetés (Cat. 1), où l'entreprise s'efforce d'augmenter le pourcentage de matériaux recyclés post-consommation dans ses produits, en remplaçant les matières premières primaires dans la production, réduisant ainsi le besoin en ressources naturelles. Hellenic Cables a établi un partenariat actif avec un fournisseur qui livre des lingots d'aluminium avec une intensité de carbone inférieure à la moitié de la moyenne mondiale. Ensemble, le résultat attendu de ces activités est la réduction la plus importante possible des émissions de périmètre 1 grâce à l'économie d'énergie, et la réduction d'au moins 25% des émissions de périmètre 3.

En ce qui concerne les contrats d'achat d'électricité (levier majeur pour la réduction de périmètre 2), Hellenic Cables a conclu deux CAE éoliens (le 1er au quatrième trimestre 2024 et le 2ème au premier trimestre 2025) qui permettront à toutes ses installations de fonctionner progressivement à l'électricité renouvelable, l'objectif de cette initiative étant de couvrir la totalité de ses besoins en électricité à partir d'électricité renouvelable et de réduire à zéro les émissions de périmètre 2. Ces initiatives de décarbonation ne s'accompagnent pas d'importants CapEx et OpEx, mais nécessitent un engagement à long terme pour acheter de l'énergie RES à un prix fixe qui augmente l'exposition aux fluctuations de prix. Il expose également le segment à des prix de l'électricité correspondant au profil, étant donné que l'électricité produite à partir de SER a une nature stochastique et que les centrales ont un profil de consommation de base, de sorte que la demande des processus de fabrication ne coïncide pas avec la production de SER. Les produits du segment Câbles sont utilisés dans diverses applications qui constituent des activités économiques éligibles à la taxonomie de l'UE. Plus précisément, les technologies de fabrication liées aux énergies renouvelables (3.1), ainsi que les projets d'installation pour le transport et la distribution d'électricité (4.9). Les câbles et accessoires pour le secteur des télécommunications (fibre optique), ainsi que les câbles utilisés dans le secteur ferroviaire, qui appartiennent à la catégorie « Autres technologies de fabrication à faible intensité de carbone (3.6) », ont également été intégrés au calcul du chiffres d'affaires éligible. Autres câbles produits de basse moyenne et haute tension, relevant de l'activité économique 3.20. Les chiffres correspondants des activités éligibles et alignées de la taxonomie, en termes de chiffre d'affaires, CapEx et Opes, sont présentés en détail dans la section « Taxonomie de l'UE » de la déclaration relative à la durabilité (p. 135).

En outre, en 2023, Corinth Pipeworks (segment Tubes d'acier) a achevé son inventaire des GES et établi ses cibles de décarbonation pour les périmètres 1, 2 et 3, couvrant tous les gaz à effet de serre. Ces cibles ne peuvent pas encore être validées selon le cadre de l'initiative SBTi, car aucune directive sectorielle n'a été élaborée pour cette activité industrielle particulière. Les cibles fixées pour la réduction de 50 % des émissions de GES des périmètres 1 et 2 sont compatibles avec la limitation du réchauffement climatique à 1,5 °C conformément à l'accord de Paris, et elles étaient plus ambitieuses par rapport à la trajectoire de réduction de l'ACA basée sur l'année 2022 comme année de référence qui exige une réduction de 47,5% jusqu'en 2030. Les cibles pour les émissions de GES de périmètre 3 pour 2030 sont également conformes à l'Accord de Paris, car elles sont alignées sur le scénario WB2C qui exige une réduction de 25 % jusqu'à la même année. Jusqu'à présent, Corinth Pipeworks a connu une augmentation de 26,3% des émissions de périmètre 1 et 2 par rapport à l'année de référence 2022 en raison de l'augmentation de la production, tout en anticipant que les initiatives de décarbonation commenceront à porter leurs fruits, et une réduction de 19,0% des émissions de périmètre 3 par rapport à la même année de référence.

Figure 5 : Cibles de réduction des émissions de GES pour le segment Tubes d'acier



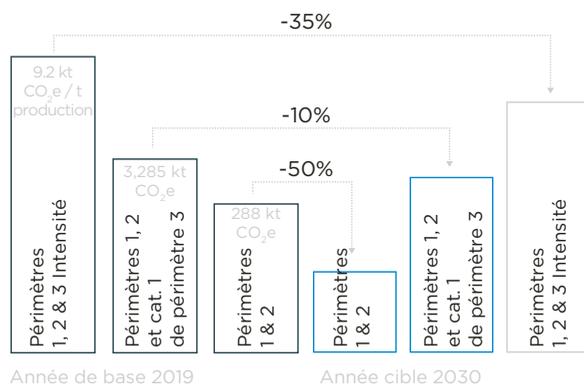
Corinth Pipeworks s'engage dans différentes mesures pour lutter contre le changement climatique en évaluant ses émissions et sa consommation d'énergie à travers diverses initiatives. La Société effectue des analyses du cycle de vie (ACV) et développe des déclarations environnementales de produits (DEP) pour tous les produits afin d'informer ses clients sur les attributs de durabilité de sa gamme de produits. Elle réalise également régulièrement des projets d'efficacité énergétique dans ses installations, collabore avec des fournisseurs pour réduire les émissions de GES de périmètre 3 et fait la promotion de la sensibilisation à l'énergie par le biais de séances de sensibilisation à la durabilité et de brochures dédiées à la durabilité. En ce qui concerne les émissions liées à son propre fonctionnement, les projets en cours visent à conserver l'énergie électrique en ciblant les pertes non productives et en introduisant des automatismes pour réduire la consommation d'énergie dans des processus de production spécifiques. Corinth Pipeworks a conclu des audits énergétiques tiers en 2023 et a été certifié avec le système de gestion de l'énergie ISO 50001:2018. Pour cette raison, CPW s'engage à réduire ses émissions directes provenant de ses propres activités (périmètre 1) et ses émissions indirectes provenant de l'électricité achetée (périmètre 2) de 50% d'ici 2030, en prenant les mesures suivantes :

- Un projet important en construction est l'installation d'un système photovoltaïque (PV) d'une capacité de 7,1 MW qui couvrira un tiers des besoins en électricité de l'entreprise, réduisant proportionnellement les émissions de périmètre 2. Le projet devrait être achevé d'ici la mi-2025, et la société examine et évalue actuellement l'installation de batteries de stockage (Battery Energy Storage System ou BESS) en menant une étude de faisabilité pertinente.
- Approvisionnement en électricité à partir de sources exclusivement renouvelables d'ici 2030, pour le reste de l'électricité non couverte par le PV, au moyen de CAE (contrats d'achat d'électricité) à compter de 2025.
- Remplacement des combustibles fossiles par de l'électricité dans les machines et équipements, le cas échéant, d'ici à 2030, afin de réduire les émissions de périmètre 1 résultant de la consommation de combustibles. Des études de faisabilité visant à remplacer le GPL et le diesel ont été menées dans plusieurs machines et équipements (par exemple, zone de durcissement des tubes, préchauffage des tubes).
- Mise en œuvre d'ici à 2026 de tous les projets d'économie d'énergie identifiés par un audit énergétique (par exemple, automatismes et moteurs de nouvelle génération pour réduire la consommation d'électricité, projets qui réduisent le temps de fonctionnement à vide des pompes et des moteurs).

En ce qui concerne les émissions de GES de périmètre 3, Corinth Pipeworks maintient une communication étroite avec ses fournisseurs afin de promouvoir les efforts de décarbonation tout

au long de la chaîne de valeur. En particulier, les fournisseurs passent de plus en plus des méthodes traditionnelles de haut fourneau aux procédés de four à arc électrique, qui réduisent considérablement les émissions de carbone associées à la production d'acier. Bien que la phase de mise en œuvre en soit au début, l'approche proactive de la société visant à engager les fournisseurs et à investir dans les technologies d'énergie renouvelable devrait faciliter des progrès substantiels vers l'atteinte des cibles établies. Une surveillance et des rapports continus permettront à l'entreprise de rester sur la bonne voie pour atteindre ces cibles essentielles de durabilité d'ici 2030. Aucune dépense d'investissement ou d'exploitation majeure n'est requise pour ces projets. Le résultat attendu de ces initiatives est la réduction la plus importante possible des émissions de périmètre 1 et la réduction d'au moins 25 % des émissions de périmètre 3. En ce qui concerne les émissions de périmètre 2, le système photovoltaïque autogénéré et les contrats d'achat d'électricité visent à couvrir la totalité de ses besoins en électricité à partir d'électricité renouvelable et à éliminer les émissions correspondantes d'ici 2030.

Figure 6: Cibles de réduction des émissions de GES pour ElvalHalcor



De plus, la filiale ElvalHalcor s'est fixé des cibles ambitieuses. Le résultat culminant des actions décrites est la voie de décarbonation d'ElvalHalcor, un ensemble de cibles assorties de délais vers 2030 et 2050, avec l'objectif à long terme d'atteindre le zéro net. La voie couvre tous les GES et englobe les émissions directes et indirectes, provenant des opérations (émissions de GES de périmètre 1 et 2) et de la chaîne d'approvisionnement (émissions de GES de périmètre 3). Il est le résultat de l'intégration des feuilles de route des deux divisions (aluminium et cuivre) vers les mêmes échéanciers, par rapport à la ligne de base de 2019. La société vise une réduction absolue des émissions opérationnelles (périmètre 1&2) de 50% (2030 vs 2019), une réduction de l'intensité totale des émissions (périmètres 1,2&3) de 35% (2030 vs 2019) et une réduction absolue des émissions totales de 10% (2030 vs 2019). L'établissement des cibles et la compatibilité avec l'objectif de 1,5 °C ont été testés par rapport à la trajectoire de réduction de l'approche de la contraction absolue (ACA). Les cibles fixées pour la réduction de 50 % des émissions de GES de périmètre 1 et 2 sont conformes à l'accord de Paris, elles sont compatibles avec la limitation du réchauffement climatique à 1,5 °C conformément à l'accord de Paris, et elles étaient plus ambitieuses en prenant 2020 comme année de référence, ce qui nécessite une réduction de 47,54 % jusqu'en 2030. Jusqu'à présent, ElvalHalcor a connu une augmentation de 9 % des émissions absolues de périmètre 1 et 2 et une augmentation absolue globale de 9 % des émissions totales par rapport à l'année de référence 2019, en raison de l'augmentation de la production. Alors que les initiatives de décarbonation devraient commencer à porter leurs fruits, une réduction de 18 % de l'intensité globale (périmètres 1, 2 et 3) est déjà évidente.

Pour atteindre les cibles ci-dessus, ElvalHalcor investit dans les piliers suivants :

- L'augmentation du pourcentage d'aluminium et de cuivre recyclés dans les nouveaux produits, en remplaçant le métal primaire, par la recherche des meilleures pratiques et des technologies pour le recyclage le plus efficace, la formation de circuits fermés avec les clients afin d'augmenter la contribution des rebuts avant consommation ainsi que l'effort systématique pour optimiser les infrastructures et les techniques de collecte et de traitement des rebuts après leur fin de vie (rebut après consommation).
- La transition vers les SER pour l'électricité et par conséquent la minimisation des émissions indirectes (périmètre 2), à travers la finalisation des CAE (Contrat d'Achat d'Electricité) avec le fournisseur d'énergie et l'installation progressive de SER dans les installations de la société.
- L'amélioration continue de l'empreinte énergétique, tant pour les besoins en énergie électrique que thermique, en combinaison avec l'optimisation et l'électrification des processus de production, lorsque cela est possible.
- La politique d'approvisionnement responsable et l'engagement à collaborer avec les fournisseurs sur des feuilles de route pour réduire leur propre empreinte.

En 2024, la division de laminage de l'aluminium d'ElvalHalcor s'est engagée auprès de First Movers Coalition (FMC) à acheter de l'aluminium primaire à très faible intensité de carbone couvrant 10% des besoins d'approvisionnement en aluminium primaire d'ici 2030. Grâce à cette initiative, les entreprises du segment tirent parti de la demande pour accélérer les technologies de décarbonation et les investissements du secteur primaire. Le résultat attendu est la réduction des émissions indirectes de GES de périmètre 3 pour les métaux primaires, qui représentent la plus grande partie des émissions de GES de la société.

En ce qui concerne le levier de décarbonation indirecte, le recyclage, Elval, la division de laminage de l'aluminium d'ElvalHalcor a achevé une phase d'investissement au cours de laquelle elle a maintenu une quantité importante d'aluminium recyclés pour la production, ce qui a permis d'obtenir 30% de contenu recyclé dans les produits contre 12% de l'année de référence 2019. Cette phase comprenait l'infrastructure nécessaire (fours de refusion) et des systèmes de Business Intelligence (BI) pour maximiser l'utilisation de la ferraille pour chaque chimie et spécification d'alliage. Elval s'engage également auprès des clients pour la création de systèmes en boucle fermée (retours de ferraille) et la minimisation des pertes de matière fondue (par le biais des scories) dans les fours de fusion. De plus, la division met en œuvre des projets d'efficacité énergétique et d'automatisation des processus et d'infrastructures (onduleurs, mises à niveau d'automatisation, un système BI de gestion de l'énergie) pour la réduction de son empreinte carbone et environnementale dans ses propres opérations. Et encore, en 2024, Elval a installé une infrastructure de SER (panneaux solaires) d'une capacité de 270kWp, pour la réduction de ses émissions de périmètre 2.

D'autre part, Halcor, la division extrusion de cuivre et d'alliage d'ElvalHalcor, a de multiples projets d'efficacité énergétique et de décarbonation, soit déjà terminés, soit qui devraient être d'ici 2025. Des exemples indicatifs de projets d'efficacité énergétique sont les suivants :

- automatisation du temps d'arrêt des moteurs lorsqu'ils sont inactifs ou non utilisés,
- divers projets d'amélioration du réseau d'air comprimé et de contrôle des fuites,
- optimisation des systèmes de refroidissement.

En ce qui concerne les projets de décarbonation, Halcor a réalisé avec succès à l'usine Brass Rods & tubes l'installation d'un système photovoltaïque (PV) d'une capacité de 1,18 MW

qui couvrira environ 30% des besoins en électricité de l'usine, réduisant ainsi proportionnellement les émissions de périmètre 2.

Les dépenses d'investissement (CapEx) anticipées pour tous ces projets, les deux divisions d'ElvalHalcor achevées ou prévues pour la mise en œuvre, s'élèvent à environ 3,1 millions d'euros. Le résultat attendu de ces initiatives est la réduction la plus importante possible des émissions de périmètre 1 et la réduction d'au moins 10% des émissions de périmètre 3. En ce qui concerne les émissions de périmètre 2, les systèmes photovoltaïques et les contrats d'achat d'électricité visent à couvrir l'entièreté de ses besoins en électricité à partir d'électricité renouvelable et à éliminer les émissions correspondantes d'ici 2030.

Les cibles de décarbonation et les plans de transition correspondants sont approuvés par la direction générale de chaque filiale et sont directement liées aux impacts négatifs identifiés de la consommation d'énergie non renouvelable et des émissions de gaz à effet de serre provenant de l'exploitation et de la chaîne de valeur des entreprises, ainsi qu'aux objectifs stratégiques identifiés dans la politique énergétique et climatique correspondante. Les cibles de décarbonation ont été fixées en utilisant les mêmes limites que l'inventaire des émissions de GES établi pour chaque entreprise. Les cibles de réduction des émissions de GES sont des cibles brutes, ce qui signifie qu'elles n'incluent pas les absorptions de GES, les crédits de carbone ou les émissions évitées comme moyen d'atteindre les cibles de réduction des émissions de GES. Les cibles absolues sont mesurées en tonnes d'équivalent CO₂, tandis que les cibles relatives sont mesurées en tonnes d'équivalent CO₂ par tonne de produit final. En fixant des cibles de décarbonation, les filiales ont pris en considération les développements futurs potentiels tels que les changements dans le volume des ventes, les changements dans le pourcentage de contenu recyclé dans les produits, ainsi que les technologies futures matures. Les cibles de décarbonation expriment les réductions maximales possibles des émissions de GES par les sociétés. Pour toutes les cibles fixées, la méthode fondée sur le marché pour le calcul des émissions de GES de périmètre 2 a été utilisée. La méthode fondée sur le marché est la méthode privilégiée, car les sociétés réalisent leurs propres investissements et engagements et l'empreinte carbone finale de l'énergie consommée s'écartera de l'empreinte carbone résiduelle du réseau électrique dans le pays d'exploitation respectif. La limite des cibles de réduction des GES est la même que celle des émissions déclarées dans l'exigence E1-6. La valeur de référence sélectionnée dans les cibles de décarbonation de chaque filiale est considérée comme représentative, car en raison de la nature des opérations industrielles des sociétés, la consommation d'énergie n'est pas affectée de manière significative par des anomalies de température au cours d'une certaine année ou d'autres facteurs externes.

Alors que de nombreuses sociétés se sont fixé des objectifs formels de décarbonation, d'autres qui n'ont pas encore fixé de cibles spécifiques poursuivent activement des actions et des initiatives pour améliorer l'efficacité énergétique et réduire leurs émissions de carbone. Les initiatives et projets les plus percutants en matière d'efficacité énergétique et de décarbonation proviennent des segments du cuivre et de l'acier. Plus précisément, Sofia Med (segment Cuivre) a mené en 2023 une étude spécialisée visant à évaluer ses performances en termes de gouvernance climatique d'entreprise et d'empreinte carbone. Le projet a permis de dresser un inventaire des émissions de GES de périmètre 1, 2 et 3, ainsi qu'une voie de réduction des émissions de carbone. Le plan d'action inclut des actions spécifiques et est en cours de validation interne. À la suite de l'audit énergétique détaillé réalisé en 2023, un plan d'action assorti de projets spécifiques d'amélioration de l'efficacité énergétique a été mis en place en 2024. Des exemples pour ces projets sont la récupération de chaleur

perdue des compresseurs d'air visant à économiser l'énergie thermique, l'optimiseur d'énergie pour les compresseurs d'air visant à économiser l'énergie électrique, la récupération de chaleur perdue de la ligne de recuit continu avec des économies d'énergie électrique et thermique, ainsi que divers projets pour l'ajustement des brûleurs à gaz naturel. La réduction prévue de l'intensité énergétique devrait atteindre 3%, ce qui est calculé en fonction des économies prévues par projet d'efficacité énergétique. Les entreprises du segment Acier mettent également en œuvre des initiatives et des projets qui visent l'efficacité énergétique et la réduction des émissions de GES. Plus précisément, les entreprises ont investi et prévoient de continuer à investir dans des projets visant à optimiser le fonctionnement des pompes dans le système de refroidissement, la mise à niveau des préchauffeurs pour la réduction du gaz naturel, l'installation de luminaires LED dans toutes les zones de l'usine, l'installation du système d'évacuation de la vapeur et l'installation d'un système photovoltaïque à Dojran Steel. Le résultat attendu de ces initiatives est une économie annuelle d'environ 8.500 MWh d'énergie thermique et électrique et une réduction supplémentaire des émissions de gaz à effet de serre grâce à la fourniture d'énergie renouvelable d'une moyenne de 4.000 MWh par an à partir du système photovoltaïque, tandis que les dépenses d'investissement sont estimées à environ 3,5 millions d'euros. Les actions et les initiatives devraient être achevées d'ici la fin de 2025. Les entreprises ont défini des indicateurs de performance clés spécifiques pour évaluer les progrès et l'efficacité de ces actions, tels que le pourcentage d'achèvement des projets pendant la phase de construction, ainsi que la consommation absolue et relative d'énergie thermique et électrique après l'achèvement des projets. Il convient de noter que le segment Immobilier et le segment non industriel n'ont pas élaboré de plans de transition, car leurs émissions de GES sont relativement faibles par rapport à celles des entreprises industrielles.

Un élément clé de cette transformation, qui est directement lié aux progrès réalisés par les entreprises dans la mise en œuvre de leur plan de transition et l'atteinte de leurs objectifs de décarbonation, consiste à garantir un approvisionnement constant en électricité à faible intensité de carbone. Les entreprises de Viohalco dépendent fortement de l'électricité pour la métallurgie thermique (c'est-à-dire dans le segment Acier) ou le traitement des métaux par énergie mécanique. Il en résulte que les filiales de Viohalco ont généralement en moyenne des émissions de périmètre 2 beaucoup plus élevées (environ 2/3) que les émissions de périmètre 1 (environ 1/3). Pour réduire les émissions, les entreprises industrielles ont pour objectif de couvrir entièrement leurs besoins en électricité avec des contrats d'achat d'électricité à long terme (CAE) d'énergie renouvelable dès qu'ils deviennent réalisables d'un point de vue technique et financier et, surtout, que l'électricité produite peut correspondre au profil de consommation. Il est actuellement difficile d'obtenir des CAE d'énergie renouvelable pour répondre au profil de consommation, en raison des défis technologiques existants en matière de stockage d'énergie provenant des énergies renouvelables qui, en raison de leur nature stochastique, ne peuvent pas répondre à un profil de consommation de base. La capacité des opérateurs de réseau à équilibrer l'offre et la demande d'énergie est également d'une importance cruciale, car elle permet au coût des énergies renouvelables d'être compétitif par rapport au coût de l'électricité traditionnellement plus bas dont bénéficient la plupart des concurrents des filiales de Viohalco dans les pays hors Europe. Les sociétés de Viohalco n'appliquent pas de tarification interne du carbone.

Critères de mise en œuvre de l'énergie verte

Viohalco et ses filiales ont élaboré des critères spécifiques qui doivent être respectés afin que les filiales puissent faire une déclaration de transparence concernant l'utilisation de l'énergie issue des SER (c'est-à-dire de l'électricité verte) ou d'autres formes

d'électricité zéro carbone. Ces critères tiennent compte d'une série de facteurs tels que la nécessité immédiate de déployer davantage de SER rentables, la mise au point de solutions rentables pour le stockage de l'énergie, l'adéquation temporelle de l'offre et de la demande d'électricité, la disponibilité d'outils fondés sur le marché tels que les garanties d'origine (GO) et l'élaboration en cours d'un cadre réglementaire concernant les allégations environnementales. Ces critères sont jugés extrêmement importants pour toutes les parties intéressées, car il existe actuellement plusieurs approches différentes adoptées par diverses entreprises pour déclarer leur approvisionnement en électricité qui sont contradictoires et trompeuses.

Viohalco et ses filiales considèrent que l'utilisation de GO dégroupés (c'est-à-dire l'achat de certificats d'énergie verte autonomes, sans aucun rapport avec l'énergie effectivement achetée) comme preuve de la « consommation d'électricité verte » est une allégation trompeuse qui représente de manière erronée la source réelle de l'énergie utilisée pour la production d'un bien ou d'un service. L'utilisation de garanties d'origine dégroupées ne garantit pas et n'encourage pas une contribution partielle ou complète à un système électrique entièrement décarboné, car elle ne crée pas les conditions fondamentales pour le déploiement à grande échelle des SER en Europe et ailleurs. Certains cadres et organisations internationaux autorisent encore les GO dégroupés comme preuve de l'achat d'électricité verte, ce qui signifie qu'un consommateur d'électricité pourrait théoriquement être physiquement connecté à une centrale au charbon pour l'électricité et, en même temps, prétendre utiliser de l'électricité verte en achetant au comptoir des GO dégroupés, en dénaturant l'origine de l'énergie et en induisant les consommateurs en erreur quant aux attributs de durabilité des produits ou services qu'ils emploient.

Pour que les filiales de Viohalco puissent prétendre à l'utilisation d'électricité verte, les critères suivants doivent être remplis en fonction de l'approvisionnement en électricité :

Autogénération (énergie SER générée avec une ligne électrique, physique à connexion directe)

- La totalité de l'énergie produite est incluse dans le calcul, qu'elle ait été consommée par ses opérations propres ou par des tiers après injection dans le réseau.
- L'énergie réduite au réseau (c'est-à-dire la restriction de l'injection d'énergie solaire, solaire thermique ou éolienne au réseau en raison de facteurs tels que l'offre excédentaire, la congestion du réseau ou le manque de demande) n'est pas incluse.

Contrat d'achat d'énergie (CAE) d'un tiers

- Un CAE doit être mis en place entre la filiale de Viohalco et le producteur SER.
- Le CAE doit faire référence à la source spécifique de l'électricité SER achetée (emplacement, etc).
- Le CAE doit faire référence à l'énergie géographiquement connectée au réseau électrique et à la même zone de dépôt des offres où la consommation a lieu ou, alternativement, dans le cas où l'énergie est produite dans un pays voisin avec le pays de consommation, les marchés doivent être couplés.
- La fourniture d'électricité verte par la filiale de Viohalco doit provenir soit directement de l'entité qui produit de l'électricité verte, soit doit faire l'objet d'un contrat entre le fournisseur d'électricité et l'entité qui produit de l'électricité verte, comme un CAE physique intégré.
- Les GO générés pour l'électricité SER contractée doivent être annulés au nom de la filiale de Viohalco selon la procédure AIB.
- Les CAE virtuels (financiers) ne satisfont pas aux critères pour réclamer une énergie verte.

Utilisation de compensation carbone

E1-7

Comme indiqué dans le rapport sur le développement durable de 2023, les filiales de Viohalco n'utilisent pas et n'ont pas l'intention d'utiliser, dans un avenir proche, de compensation carbone afin de présenter un effet carbone net plus faible de leurs activités. L'utilisation de la compensation carbone pour les filiales de Viohalco est un scénario à long terme qui se réfère aux émissions résiduelles susceptibles de ne pas pouvoir être atténuées dans les délais prévus par leur engagement. Plus important encore, la compensation carbone ne sera utilisée par les filiales de Viohalco que lorsqu'il y aura un cadre harmonisé, internationalement accepté et légiféré sur lequel toutes les parties intéressées pourront fonder leurs revendications et leur stratégie à long terme. Il est important de noter que la directive 2024/825 de l'UE « ...concernant l'autonomisation des consommateurs pour la transition verte par une meilleure protection contre les pratiques déloyales et par une meilleure information » interdit spécifiquement l'utilisation de compensations ou de crédits carbone pour réclamer des réductions d'émissions de GES de toute ampleur.

L'utilisation de compensation carbone peut potentiellement tromper les consommateurs lorsque ces affirmations ne sont pas fondées sur les incidences réelles du cycle de vie du produit, mais sur des compensations d'émissions de carbone en dehors de la chaîne de valeur du produit, puisque ces compensations ne sont pas équivalentes.

Métriques

BP-2 ; E1-5 ; E1-6 ; MDR-M

En 2023, les filiales de Viohalco ont élargi le champ d'application pour le calcul des émissions de GES de périmètre 3 pour leurs activités industrielles afin d'englober les 15 catégories d'émissions décrites dans le Protocole sur les GES. Cette évaluation complète visait à saisir la gamme complète des émissions indirectes associées à la chaîne de valeur et indiquait que seulement 10 de ces catégories étaient importantes, et celles-ci seront mises en évidence dans la déclaration relative à la durabilité, car elles représentent un pourcentage substantiel de 99,7% des émissions totales. À la suite de l'analyse, les autres catégories d'émissions de GES de périmètre 3 ont été exclues de l'inventaire final, car leurs contributions aux émissions se sont avérées négligeables par rapport à d'autres catégories importantes. Catégorie 11 : « l'utilisation de produits vendus » s'applique uniquement aux sociétés du segment Câbles et à la catégorie 13: Les « actifs en aval » ne s'appliquent qu'au segment Immobilier et ne seront déclarés que pour ces deux segments, respectivement. Plus précisément, les catégories d'émissions de GES de périmètre 3 déclarées sont les suivantes :

Catégorie 1 :	Biens et services achetés
Catégorie 2 :	Biens d'investissement
Catégorie 3 :	Activités relevant des secteurs des combustibles et de l'énergie
Catégorie 4 :	Transport et distribution en amont
Catégorie 5 :	Déchets générés par les opérations
Catégorie 9 :	Acheminement en aval
Catégorie 10 :	Transformation des produits vendus
Catégorie 11 :	Utilisation des produits vendus (applicable uniquement pour le segment Câbles)
Catégorie 12 :	Traitement en fin de vie des produits vendus
Catégorie 13 :	Actifs loués en aval (applicable uniquement au segment Immobilier)

Cette approche a permis aux entreprises de concentrer leurs ressources sur les domaines les plus impactant des émissions

de GES de périmètre 3, assurant ainsi une approche robuste et ciblée de la gestion des émissions. Les catégories exclues étaient les suivantes :

Catégorie 6 : Voyages d'affaires

Catégorie 7 : Déplacements domicile-travail des salariés

Catégorie 8 : Actifs loués en amont

Catégorie 14 : Franchises

Catégorie 15 : Investissements.

Les émissions de GES de périmètre 3 issues de la chaîne de valeur de chaque société représentent la majorité des émissions totales de tous les segments d'activité. Par conséquent, les mesures d'atténuation des émissions de GES de périmètre 3 par la collaboration avec les fournisseurs et l'engagement dans des pratiques d'économie circulaire sont essentielles pour atteindre des cibles significatives de réduction des émissions de carbone et s'aligner sur les cibles climatiques mondiales.

Les filiales de Viohalco consomment l'électricité provenant directement du réseau des pays dans lesquels elles opèrent, de sorte que la source de l'électricité consommée reflète le mix résiduel de chaque pays. Par conséquent, une partie de l'électricité non renouvelable consommée provient du gaz naturel (Grèce, Bulgarie), des centrales au lignite (Grèce et Bulgarie) et des centrales nucléaires (Bulgarie). En 2024, Icme Ecab (segment Câbles), a signé un contrat d'approvisionnement en électricité renouvelable à partir de l'hydroélectricité avec Hidroelectrica, le plus grand producteur d'énergie renouvelable en Roumanie pour couvrir 100 % de ses besoins en électricité, tandis qu'une autre filiale du segment Cuivre, Sofia Med, a signé un accord bilatéral avec un producteur d'électricité en Bulgarie pour l'approvisionnement partiel en électricité zéro carbone à partir de sources nucléaires, qui couvraient en 2024 environ 65 % des besoins en électricité de la société. Les deux contrats sont assortis d'instruments, ce qui signifie que l'énergie électrique achetée peut être retracée jusqu'au producteur réel. Ces accords représentent environ 25% de l'électricité consommée par le segment Câbles et 30% de l'électricité consommée par le segment Cuivre. En outre, au cours de l'année 2024, les filiales ElvalHalcor, Sovel, Fulgor et Hellenic Cables ont conclu des CAE pour l'achat d'électricité renouvelable auprès de parcs photovoltaïques et éoliens spécifiques. Pour 2025, les deux CAE éoliens couvriront principalement les besoins en électricité du segment Câbles et du Segment Tubes d'acier.

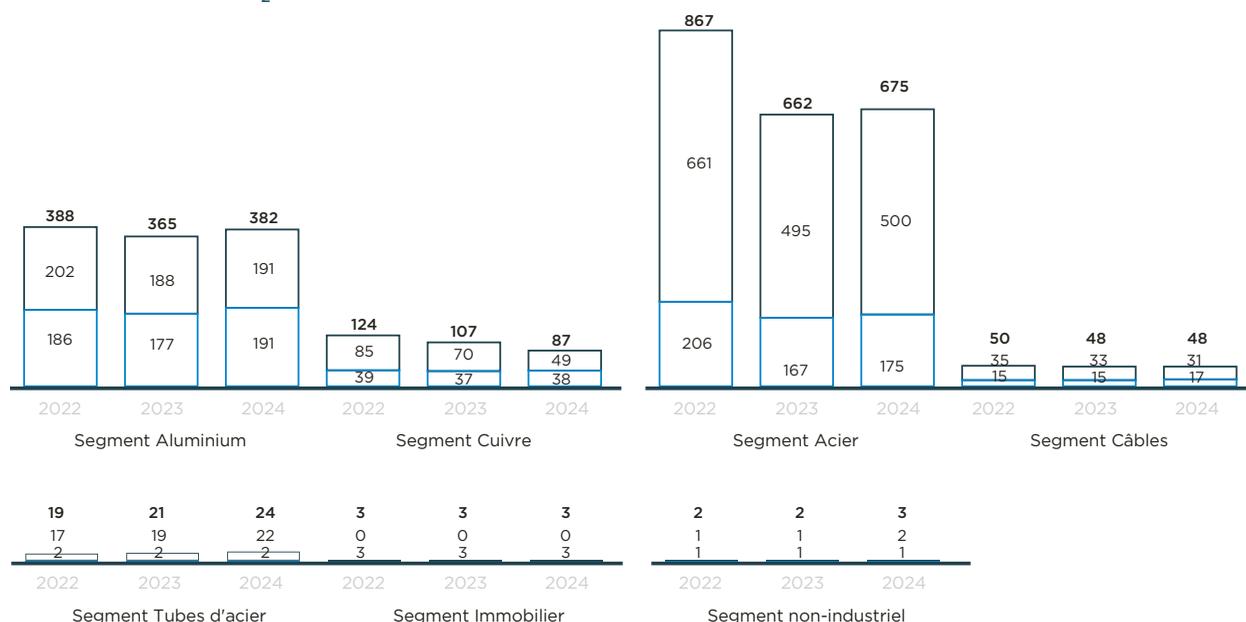
En outre, 8 sociétés, à savoir Hellenic Cables, Fulgor, Icme Ecab, Corinth Pipeworks, Sidenor, Sovel, Stomana Industry et Dojran Steel sont certifiées selon la norme internationale ISO 14064:2018 de surveillance des émissions de GES. Chez Viohalco, 47% des sociétés industrielles ont été certifiées avec le système de gestion de l'énergie ISO 50001:2018. Dans le segment Immobilier, Noval Property met fortement l'accent sur la durabilité et les investissements dans le portefeuille de bâtiments durables visant à réduire la consommation d'énergie grâce à des investissements dans des systèmes d'économie d'énergie. Les émissions totales de gaz à effet de serre (GES) pour chaque segment sont présentées ci-dessous. Les chiffres du bilan carbone total (périmètres 1, 2 et 3) sont rapportés conformément aux directives du protocole sur les gaz à effets de serre, la norme la plus couramment utilisée à l'échelle internationale. Les émissions de périmètre 2 représentent la part la plus importante des émissions opérationnelles totales (périmètres 1 et 2) dans tous les segments, car la plupart des filiales de Viohalco sont électro-intensives en raison de la nature des procédés métallurgiques, tant dans la sidérurgie que dans les opérations en aval.

Les émissions totales de périmètre 1 et 2 (basées sur le marché) ont augmenté dans trois des cinq segments d'activité industrielle, à savoir l'aluminium de 4,7 %, l'acier de 1,8 % et les tubes en acier de 14,3 %. Dans les segments Aluminium et

Acier, on a observé une légère augmentation des émissions de périmètre 2, qui aurait été plus importante en raison de la hausse des chiffres de production, si les entreprises n'avaient pas conclu d'accords d'achat d'électricité renouvelable. Dans le segment des tubes en acier, l'augmentation des émissions totales est attribuée à la hausse des volumes de production.

En revanche, dans le segment Câbles, les émissions totales de périmètre 1 et 2 sont restées identiques. Cependant, la baisse la plus importante a été observée dans le segment Cuivre, avec une diminution de 18,7 %, grâce à l'accord bilatéral signé par la filiale Sofia Med avec un producteur d'électricité en Bulgarie pour l'approvisionnement en électricité zéro carbone provenant de sources nucléaires. Dans les segments Immobilier et Non-industriel, les émissions de GES sont restées relativement stables.

Figure 7 : Total des émissions brutes de GES de périmètre 1 et de périmètre 2 par segment (10³ tCO₂e)*



■ Émissions brutes de GES de périmètre 1 □ Émissions brutes de GES de périmètre 2

* Émissions de GES de périmètre 2 basées sur le marché

Tableau 6 : Émissions et intensité de GES*

Émissions de GES	Unité	Segment Aluminium			Segment Cuivre			Segment Acier			Segment Câbles		
		2022	2023	2024	2022	2023	2024	2022	2023	2024	2022	2023	2024
Émissions de GES de périmètre 1													
Émissions brutes de GES de périmètre 1	Milliers de tCO ₂ e	186	177	191	39	37	38	206	167	175	15	15	17
Pourcentage des émissions de GES de périmètre 1 provenant des systèmes réglementés d'échange de quotas d'émission	%	80	78	78	72	71	71	93	92	91	0	0	0
Émissions de GES de périmètre 2													
Émissions brutes de GES de périmètre 2 fondées sur la localisation	Milliers de tCO ₂ e	154	127	139	73	56	58	536	378	397	35	29	29
Émissions brutes de GES de périmètre 2 fondées sur le marché	Milliers de tCO ₂ e	202	188	191	85	70	49	661	495	500	35	33	31
Émissions de GES de périmètre 3													
Émissions totales indirectes brutes (périmètre 3) de GES	Milliers de tCO ₂ e	-	3.787	4.675	-	491	466	-	746	896	-	4.159	3.720
C1 : Biens et services achetés	Milliers de tCO ₂ e	-	3.206	4.047	-	313	314	-	125	228	-	645	733
C2 : Biens d'équipement	Milliers de tCO ₂ e	-	24	26	-	13	9	-	8	9	-	38	21
C3 : Activités relevant des secteurs des combustibles et de l'énergie (non incluses dans les périmètres 1 et 2)	Milliers de tCO ₂ e	-	70	75	-	23	24	-	130	135	-	12	12
C4 : Transport et distribution en amont	Thousands tCO ₂ e	-	122	133	-	40	34	-	63	78	-	31	39

Émissions de GES	Unité	Segment Aluminium			Segment Cuivre			Segment Acier			Segment Câbles		
		2022	2023	2024	2022	2023	2024	2022	2023	2024	2022	2023	2024
C5 : Déchets produits lors de l'exploitation	Milliers de tCO ₂ e	-	4	5	-	7	7	-	24	23	-	5	6
C9 : Acheminement en aval	Milliers de tCO ₂ e	-	76	79	-	27	35	-	97	108	-	1	1
C10 : Transformation des produits vendus	Milliers de tCO ₂ e	-	250	271	-	43	20	-	0	0	-	0	0
C11 : Utilisation des produits vendus	Milliers de tCO ₂ e	-	0	0	-	0	0	-	0	0	-	3.409	2.892
C12 : Traitement en fin de vie des produits vendus	Milliers de tCO ₂ e	-	35	39	-	25	23	-	299	315	-	18	16
C13 : Actifs loués en aval	Milliers de tCO ₂ e	-	0	0	-	0	0	-	0	0	-	0	0

Émissions totales de GES

Émissions totales de GES (fondées sur la localisation)	Milliers de tCO ₂ e	340	4.091	5.005	112	584	562	742	1.291	1.468	50	4.203	3.766
Émissions totales de GES (fondées sur le marché)	Milliers de tCO ₂ e	388	4.152	5.057	124	598	553	867	1.408	1.571	50	4.207	3.768
Émissions totales de GES (fondée sur la localisation) par produit net	Milliers de tCO ₂ e /M €	0,15	2,17	2,48	0,06	0,34	0,32	0,53	1,27	1,46	0,06	4,24	3,24
Émissions totales de GES (fondées sur le marché) par produit net	Milliers de tCO ₂ e /M €	0,17	2,20	2,50	0,09	0,35	0,32	0,62	1,39	1,56	0,06	4,24	3,24

Émissions de GES	Unité	Segment Tubes d'acier			Segment Immobilier			Segment non industriel			Chiffres consolidés		
		2022	2023	2024	2022	2023	2024	2022	2023	2024	2022	2023	2024
Émissions de GES de périmètre 1													
Émissions brutes de GES de périmètre 1	Milliers de tCO ₂ e	2	2	2	0	0	0	1	1	1	449	399	424
Pourcentage des émissions de GES de périmètre 1 provenant des systèmes réglementés d'échange de quotas d'émission	%	0	0	0	0	0	0	0	0	0	77	79	79
Émissions de GES de périmètre 2													
Émissions brutes de GES de périmètre 2 fondées sur la localisation	Milliers de tCO ₂ e	12	12	14	2	2	2	1	1	1	813	605	640
Émissions brutes de GES de périmètre 2 fondées sur le marché	Milliers de tCO ₂ e	17	19	22	3	3	3	1	1	2	1.004	809	798
Émissions de GES de périmètre 3													
Émissions totales indirectes brutes (périmètre 3) de GES	Milliers de tCO ₂ e	-	727	745	-	19	24	-	-	-	-	9.929	10.526
C1 : Biens et services achetés	Milliers de tCO ₂ e	-	629	650	-	9	13	-	-	-	-	4.927	5.985
C2 : Biens d'équipement	Milliers de tCO ₂ e	-	12	31	-	0	0	-	-	-	-	95	96
C3 : Activités relevant des secteurs des combustibles et de l'énergie (non incluses dans les périmètres 1 et 2)	Milliers de tCO ₂ e	-	1	1	-	1	1	-	-	-	-	237	248
C4 : Transport et distribution en amont	Milliers de tCO ₂ e	-	55	40	-	0	0	-	-	-	-	311	324
C5 : Déchets produits lors de l'exploitation	Milliers de tCO ₂ e	-	12	2	-	0	0	-	-	-	-	52	43
C9 : Acheminement en aval	Milliers de tCO ₂ e	-	6	10	-	0	0	-	-	-	-	207	233
C10 : Transformation des produits vendus	Milliers de tCO ₂ e	-	0	0	-	0	0	-	-	-	-	293	291
C11 : Utilisation des produits vendus	Milliers de tCO ₂ e	-	0	0	-	0	0	-	-	-	-	3.409	2.892

Émissions de GES	Unité	Segment Tubes d'acier			Segment Immobilier			Segment non industriel			Chiffres consolidés		
		2022	2023	2024	2022	2023	2024	2022	2023	2024	2022	2023	2024
C12 : Traitement en fin de vie des produits vendus	Milliers de tCO ₂ e	-	12	11	-	0	0	-	-	-	-	389	404
C13 : Actifs loués en aval	Milliers de tCO ₂ e	-	0	0	-	9	10	-	-	-	-	9	10
Émissions totales de GES													
Émissions totales de GES (fondées sur la localisation)	Milliers de tCO ₂ e	14	741	761	2	21	26	2	2	2	1.262	10.933	11.590
Émissions totales de GES (fondées sur le marché)	Milliers de tCO ₂ e	19	748	769	3	22	27	2	2	3	1.453	11.137	11.748
Émissions totales de GES (fondée sur la localisation) par produit net	Milliers de tCO ₂ e / M€	0,03	1,28	1,34	0,07	0,55	0,61	-	-	-	0,18	1,73	1,75
Émissions totales de GES (fondées sur le marché) par produit net	Milliers de tCO ₂ e / M€	0,03	1,29	1,36	0,10	0,58	0,63	-	-	-	0,21	1,77	1,77

Émissions de GES	Unité	Données rétrospectives consolidées de Viohalco				Jalons et années cibles			
		Année de référence	2023	2024	% N / N-1	2025	2030	2050	Cible annuelle en % / Année de référence
Émissions brutes de GES de périmètre 1	Milliers de tCO ₂ e	n/a	399	424	6,3%	n:a	n:a	n:a	n:a
Pourcentage des émissions de GES de périmètre 1 provenant des systèmes réglementés d'échange de quotas d'émission	%	n/a	79	79	0,0%	n:a	n:a	n:a	n:a
Émissions brutes de GES de périmètre 2 fondées sur la localisation	Milliers de tCO ₂ e	n/a	605	640	5,8%	n:a	n:a	n:a	n:a
Émissions brutes de GES de périmètre 2 fondées sur le marché	Milliers de tCO ₂ e	n/a	809	798	-1,4%	n:a	n:a	n:a	n:a
Émissions totales indirectes brutes (périmètre 3) de GES	Milliers de tCO ₂ e	n/a	9.929	10.526	6,0%	n:a	n:a	n:a	n:a
C1 : Biens et services achetés	Milliers de tCO ₂ e	n/a	4.927	5.985	21,5%	n:a	n:a	n:a	n:a
C2 : Biens d'équipement	Milliers de tCO ₂ e	n/a	95	96	1,1%	n:a	n:a	n:a	n:a
C3 : Activités relevant des secteurs des combustibles et de l'énergie (non incluses dans les périmètres 1 et 2)	Milliers de tCO ₂ e	n/a	237	248	4,6%	n:a	n:a	n:a	n:a
C4 : Transport et distribution en amont	Milliers de tCO ₂ e	n/a	311	324	4,2%	n:a	n:a	n:a	n:a
C5 : Déchets produits lors de l'exploitation	Milliers de tCO ₂ e	n/a	52	43	-17,3%	n:a	n:a	n:a	n:a
C9 : Acheminement en aval	Milliers de tCO ₂ e	n/a	207	233	12,6%	n:a	n:a	n:a	n:a
C10 : Transformation des produits vendus	Milliers de tCO ₂ e	n/a	293	291	-0,7%	n:a	n:a	n:a	n:a
C11 : Utilisation des produits vendus	Milliers de tCO ₂ e	n/a	3.409	2.892	-15,2%	n:a	n:a	n:a	n:a

Émissions de GES	Unité	Données rétrospectives consolidées de Viohalco				Jalons et années cibles			Cible annuelle en % / Année de référence
		Année de référence	2023	2024	% N / N-1	2025	2030	2050	
C12 : Traitement en fin de vie des produits vendus	Milliers de tCO ₂ e	n/a	389	404	3,9%	n:a	n:a	n:a	n:a
C13 : Actifs loués en aval	Milliers de tCO ₂ e	n/a	9	10	11,1%	n:a	n:a	n:a	n:a
Émissions totales de GES (fondées sur la localisation)	Milliers de tCO ₂ e	n/a	10.933	11.590	6,0%	n:a	n:a	n:a	n:a
Émissions totales de GES (fondées sur le marché)	Milliers de tCO ₂ e	n/a	11.137	11.748	5,5%	n:a	n:a	n:a	n:a
Émissions totales de GES (fondées sur la localisation) par produit net	Milliers de tCO ₂ e /M €	n/a	1,73	1,75	0,6%	n:a	n:a	n:a	n:a
Émissions totales de GES (fondées s sur le marché) par produit net	Milliers de tCO ₂ e /M €	n/a	1,77	1,77	0,0%	n:a	n:a	n:a	n:a

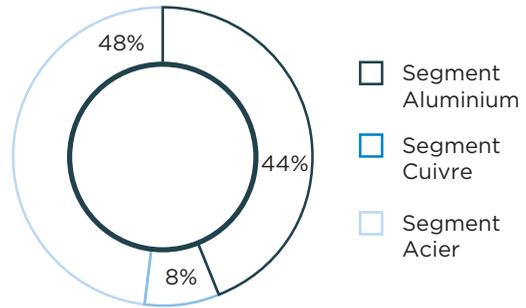
*1. Les émissions de gaz à effet de serre (GES) sont présentées en CO₂e.

- Les émissions directes de GES de périmètre 1 sont calculées à l'aide des derniers rapports d'inventaire national (NIR) disponibles pour chaque pays, sauf pour le Royaume-Uni, pour lequel la méthodologie des facteurs de conversion des GES du gouvernement britannique pour la déclaration des entreprises a été utilisée. Pour les sociétés participant au système d'échange de quotas d'émission, les émissions pertinentes provenant des rapports du système d'échange de quotas d'émission ont été utilisées. Pour les facteurs d'émission de CO₂e pour le CH₄ et le N₂O, la base de données EFDB sur les facteurs d'émission du GIEC a été utilisée.
- Pour les émissions indirectes de GES de périmètre 2, une approche fondée sur la localisation et une approche fondée sur le marché ont été appliquées.
 - Approche basée sur la localisation : Pour la Grèce, la Roumanie et la Bulgarie, les coefficients d'émission du tableau 4 : Total Supplier Mix 2023 de la méthodologie AIB European Residential Mix 2023⁷ a été utilisée parce que le rapport correspondant pour 2024 n'était pas disponible au moment de l'établissement du rapport. Pour le Royaume-Uni, la méthode de calcul des facteurs de conversion des GES du gouvernement britannique pour le reporting d'entreprise a été utilisée pour 2024, tandis que pour la Macédoine du Nord, les émissions ont été calculées à l'aide des facteurs d'émission de Low Carbon Power (https://lowcarbonpower.org/region/North_Macedonia).
 - Approche basée sur le marché : Pour la Grèce, la Roumanie et la Bulgarie, les coefficients d'émission du tableau 2: Les mélanges résiduels 2023 de la méthodologie AIB European Residential Mix 2023 ont été utilisés parce que le rapport correspondant pour 2024 n'était pas disponible au moment de l'établissement du rapport. Pour le Royaume-Uni, la méthodologie des facteurs de conversion des GES du gouvernement britannique pour la déclaration des entreprises a été utilisée pour 2024, tandis que pour la Macédoine du Nord, les émissions ont été calculées à l'aide des facteurs d'émission de Low Carbon Power (https://lowcarbonpower.org/region/North_Macedonia). Pour Icme Ecab (segment Câbles) et Sofia Med (segment Cuivre), les émissions de GES de périmètre 2 basées sur le marché étaient nulles, conformément aux accords contractuels bilatéraux signés avec les fournisseurs d'énergie électrique de leurs pays respectifs. En outre, pour les filiales ElvalHalcor, Sovel, Fulgor et Hellenic Cables engagées dans des contrats d'achat d'électricité (CAE) pour l'achat d'électricité renouvelable provenant de parcs photovoltaïques et éoliens spécifiques, un facteur d'émission zéro a été mis en œuvre pour cette partie de leur consommation d'électricité. Le reste de l'électricité consommée suit la méthodologie décrite dans l'approche fondée sur le marché.
- Le calcul des émissions indirectes de GES de périmètre 3 est fondé sur le Protocole GES. Les données primaires ont été utilisées pour le périmètre 3, catégorie 1 (biens et services achetés) et la catégorie 10 (transformation des produits vendus) de périmètre 3, où les filiales collaboraient activement avec les fournisseurs et les clients pour déterminer les facteurs d'émission appropriés. Dans les cas où l'engagement direct n'était pas possible, ou où de telles informations n'étaient pas disponibles, les facteurs d'émission provenaient de bases de données externes telles que Defra et Ecoinvent, et d'autres ressources fiables telles que l'industrie et d'autres rapports et normes tels que l'Association internationale de l'aluminium, l'Association internationale du cuivre, l'Association internationale du zinc et l'Agence internationale de l'énergie.
- L'intensité totale des émissions de GES pour 2022 est calculée avec seulement les émissions de GES de périmètre 1 et de périmètre 2 comme nominateur, alors qu'en 2023 et 2024 elle est calculée pour les émissions totales de GES (Périmètre 1, 2, 3). Les chiffres relatifs à l'intensité sont calculés à la fois pour les émissions de GES de périmètre 2 basées sur l'emplacement et sur le marché.
- Les cibles de décarbonation sont définies au niveau des segments et il n'y a pas de cibles actives au niveau de Cenergy Holdings. Par conséquent, l'année de référence des informations rétrospectives n'est pas applicable.

⁷ https://www.aib-net.org/sites/default/files/assets/facts/residual-mix/2023/AIB_2023_Residual_Mix_FINALResults09072024.pdf

En outre, cinq filiales de Viohalco font partie du système d'échange de quotas d'émission (SEQE) de l'Union européenne : ElvalHalcor, Sidenor, Sovel, Stomana Industry et Sofia Med, ainsi qu'une filiale participant au système britannique d'échange de quotas d'émission de carbone, Bridgnorth Aluminium. Toutes les filiales de Viohalco reçoivent, au sein de chacun de leurs systèmes d'échange, moins de quotas gratuits que leurs émissions réelles et sont donc tenues d'acheter des quotas de carbone européens sur une base annuelle. Le déficit en quotas gratuits varie de 5 à 30%.

Figure 8 : Répartition par segment des émissions de GES de périmètre 1 dans le cadre du SEQE



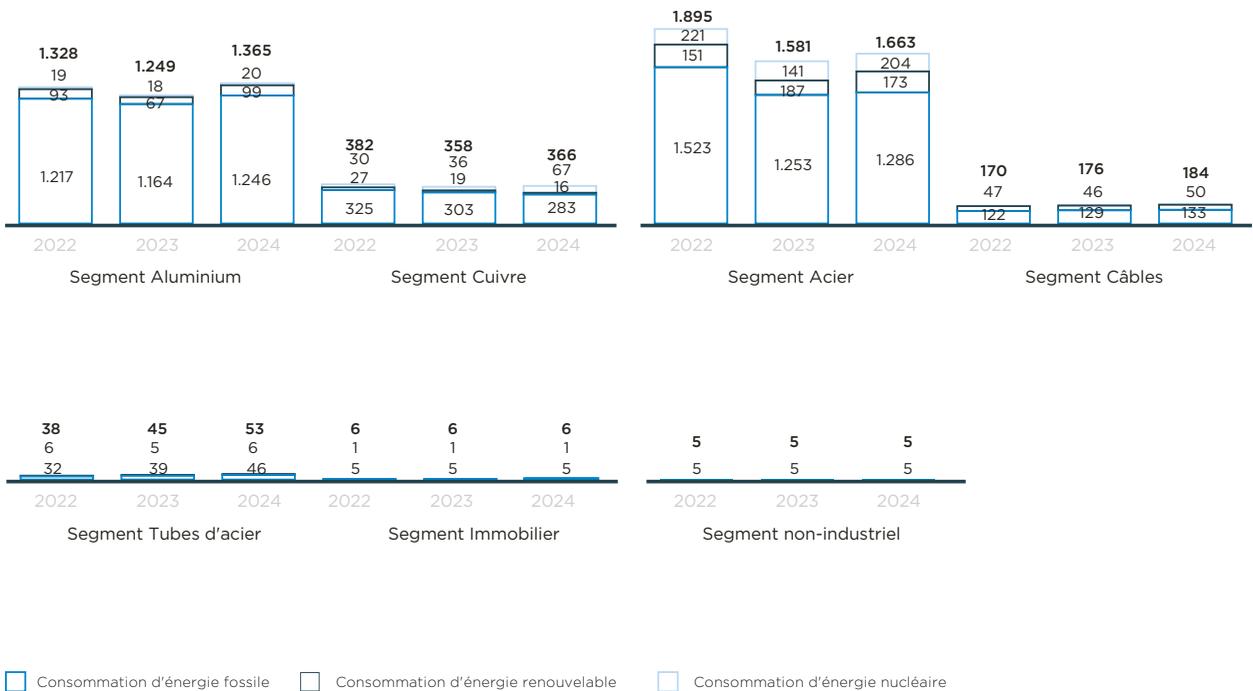
Consommation d'énergie et mix énergétique

E1-5

Les chiffres indiqués dans la figure ci-dessous reflètent la répartition de la consommation totale d'énergie entre les

sources fossiles, nucléaires et renouvelables. En 2024, tous les segments industriels, à savoir Aluminium, Cuivre, Acier, les segments Câbles et Tubes d'acier ont connu une augmentation de la consommation totale d'énergie par rapport à 2023. La consommation d'énergie dans les segments immobilier et non industriel est restée la même.

Figure 9 : Consommation totale d'énergie ventilée par sources fossiles, nucléaires et renouvelables (10³ MWh)



Dans le segment Aluminium, la consommation totale d'énergie a augmenté de 9,3%, principalement en raison de l'augmentation du volume de production dans tous les sites de production. Dans le segment Cuivre, la production est restée au même niveau qu'en 2023, et l'augmentation de la consommation totale d'énergie de 2,2% est attribuée à l'utilisation plus élevée des fours d'affinage au feu pour le traitement des débris de cuivre.

Le segment Acier a vu sa consommation totale d'énergie augmenter de 5,2% en raison de l'augmentation de la production cumulée des sites de fabrication d'acier en 2024. Dans le segment Câbles, la hausse de 4,5% est en partie liée à l'augmentation de la production sur site spécifique, mais aussi aux projets d'augmentation de la capacité de production de Fulgor, qui sont en cours de développement. Enfin, dans le segment Tubes d'acier, les niveaux plus élevés de consommation d'énergie en 2024, de 17,8%, sont liés à l'augmentation des volumes de production.

■ **Tableau 7 : Consommation d'énergie et mix énergétique***

Consommation d'énergie et mix énergétique	Unité	Segment Aluminium			Segment Cuivre			Segment Acier			Segment Câbles		
		2022	2023	2024	2022	2023	2024	2022	2023	2024	2022	2023	2024
Consommation totale d'énergie fossile	10 ³ MWh	1.217	1.164	1.246	325	303	283	1.523	1.253	1.286	122	129	133
Consommation de combustible provenant du charbon et des produits à base de charbon	10 ³ MWh	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Consommation de combustible provenant du pétrole brut et de produits pétroliers	10 ³ MWh	17	15	16	6	5	5	20	18	23	5	5	5
Consommation de combustible provenant du gaz naturel	10 ³ MWh	887	819	902	213	199	201	618	491	504	64	66	73
Consommation de combustible provenant d'autres sources fossiles	10 ³ MWh	1	8	1	0	0	0	0	0	0	0	1	1
Consommation d'électricité, de chaleur, de vapeur et de froid achetés ou acquis à partir de sources fossiles	10 ³ MWh	312	322	327	106	99	77	885	744	759	53	57	54
Pourcentage des sources fossiles dans la consommation totale d'énergie	%	91,5	93,2	91,4	85,2	84,6	77,5	80,3	79,3	77,2	72,0	73,4	72,3
Consommation à partir de sources nucléaires	10 ³ MWh	19	18	20	30	36	67	151	187	173	1	1	1
Pourcentage de la consommation de sources nucléaires dans la consommation totale d'énergie	%	1,5	1,4	1,4	7,8	10,1	18,3	8,0	11,8	10,5	0,5	0,7	0,6
Consommation d'énergie renouvelable	10 ³ MWh	93	67	99	27	19	16	221	141	204	47	46	50
Consommation de combustible provenant de sources renouvelables, y compris la biomasse	10 ³ MWh	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Consommation d'électricité, de chaleur, de vapeur et de froid achetés ou acquis à partir de sources renouvelables	10 ³ MWh	92	66	97	27	19	14	218	136	200	47	46	50
Consommation d'énergie renouvelable non combustible autoproduite	10 ³ MWh	1	1	2	0	0	2	3	5	4	0	0	0
Pourcentage des sources renouvelables dans la consommation énergétique totale	%	7,0	5,4	7,2	7,0	5,3	4,2	11,7	8,9	12,3	27,5	25,9	27,1
Total de la consommation d'énergie	10 ³ MWh	1.329	1.249	1.365	382	358	366	1.895	1.581	1.663	170	176	184
Intensité énergétique par produit net	10 ³ Mwh /M €	0,57	0,66	0,68	0,21	0,21	0,21	1,36	1,56	1,65	0,19	0,18	0,16

*Les segments d'activité des sociétés de Viohalco sont considérés comme des segments à fort impact climatique sur la base de l'annexe I du règlement (ce) n° 1893/2006 du Parlement européen et du Conseil. Vous trouverez plus d'informations sur la classification sectorielle des filiales dans la section « Introduction » des déclarations de durabilité.

Consommation d'énergie et mix énergétique	Unité	Segment Tubes d'acier			Segment Immobilier			Segment non industriel			Chiffres consolidés		
		2022	2023	2024	2022	2023	2024	2022	2023	2024	2022	2023	2024
Consommation totale d'énergie fossile	10 ³ MWh	32	39	46	5	5	5	5	5	5	3,229	2,898	3,004
Consommation de combustible à partir du charbon et des produits du charbon	10 ³ MWh	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	-	-
Consommation de combustible provenant du pétrole brut et de produits pétroliers	10 ³ MWh	6	6	7	0	0	0	2	2	2	56	51	58
Consommation de combustible provenant du gaz naturel	10 ³ MWh	0	0	0	0	0	0	1	1	0	1.783	1.576	1.680
Consommation de combustible provenant d'autres sources fossiles	10 ³ MWh	1	1	1	0	0	0	0	0	0	2	10	3
Consommation d'électricité, de chaleur, de vapeur et de froid achetés ou acquis à partir de sources fossiles	10 ³ MWh	25	32	38	5	5	5	2	2	3	1.388	1.261	1.263
Pourcentage des sources fossiles dans la consommation totale d'énergie	%	83,7	87,0	87,0	80,9	85,6	84,4	89,7	90,6	90,4	84,4	84,7	82,5
Consommation à partir de sources nucléaires	10 ³ MWh	0	1	1	0	0	0	0	0	0	201	243	262
Pourcentage de la consommation de sources nucléaires dans la consommation totale d'énergie	%	0,9	1,2	1,2	1,0	1,4	1,3	2,4	3,2	3,4	5,3	7,1	7,2
Consommation totale d'énergie renouvelable	10 ³ MWh	6	5	6	1	1	1	0	0	0	395	279	376
Consommation de combustible provenant de sources renouvelables, y compris la biomasse	10 ³ MWh	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Consommation d'électricité, de chaleur, de vapeur et de froid achetés ou acquis à partir de sources renouvelables	10 ³ MWh	6	5	6	1	1	1	0	0	0	391	273	368
Consommation d'énergie renouvelable non combustible autoproduite	10 ³ MWh	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4	6	8
Pourcentage des sources renouvelables dans la consommation énergétique totale	%	15,4	11,8	11,8	18,1	13,0	14,3	7,9	6,2	6,2	10,3	8,2	10,3
Total de la consommation d'énergie	10 ³ MWh	38	45	53	6	6	6	5	5	5	3.825	3.420	3.642
Intensité énergétique par produit net	10 ³ Mwh /M €	0,08	0,08	0,09	0,21	0,17	0,14	-	-	-	0,55	0,54	0,55

Risques et opportunités

SBM-3; E1-7; E1-9; IRO-1

Le changement climatique et la transition vers les énergies renouvelables présentent à Viohalco et à ses filiales divers risques et opportunités financiers. Pour identifier et gérer les risques, Viohalco et ses filiales ont mis en œuvre le cadre TCFD (Taskforce on Climate related Financial Disclosure). Ce cadre permet également aux sociétés de Viohalco de communiquer de manière transparente sur leur gestion des risques et des opportunités liés au changement climatique. Viohalco, ainsi qu'ElvalHalcor, Cenergy, Sidenor et Noval Property, ont publié leurs propres rapports suivant le cadre du TCFD en 2023. Grâce à la mise en œuvre du cadre TCFD, les filiales ont procédé à une évaluation approfondie de leur stratégie et de leur business model par rapport aux risques et opportunités potentiels liés au changement climatique. Cela comprend l'évaluation des risques physiques (comme les phénomènes météorologiques extrêmes et l'élévation du niveau de la mer) et des risques de transition (comme les changements réglementaires et les changements de la demande du marché). L'analyse a porté sur toutes les opérations commerciales pertinentes dans tous les emplacements géographiques, ainsi que, le cas échéant, sur la chaîne de valeur en amont et en aval. L'analyse de résilience a été réalisée en utilisant différents scénarios climatiques pour évaluer comment différents futurs

climatiques pourraient influencer sur les activités des entreprises, en tenant compte de la probabilité, de l'ampleur et de la durée des aléas. Les connaissances tirées de la TCFD ont joué un rôle déterminant dans l'évaluation des risques et des opportunités liés au changement climatique au cours de l'évaluation de la double importance, les conclusions de la TCFD alimentant le processus d'évaluation.

Pour les segments Aluminium, Cuivre et Acier, l'évaluation des risques liés au changement climatique a mis en évidence les risques transitoires liés à la volatilité des prix de l'énergie, aux taxes sur le carbone, aux effets du Système d'Echange de Quotas d'Emission (SEQE) et du Mécanisme d'Ajustement Carbone aux Frontières (MACF), ainsi qu'aux risques physiques liés aux phénomènes météorologiques défavorables et à la disponibilité de l'eau. Les filiales des segments Aluminium et Cuivre ont des opportunités liées à de nouveaux produits à faible intensité de carbone et circulaires, et le segment Acier peut tirer parti des fluctuations des prix de l'énergie à partir de sources d'énergie verte (SER). Les segments Câbles et Tubes d'acier sont exposés aux risques climatiques liés aux taxes sur le carbone et aux phénomènes météorologiques défavorables, ainsi qu'aux opportunités liées au développement de produits permettant la décarbonation en raison de l'évolution des préférences des consommateurs. Les risques transitoires sont principalement attendus à court et moyen terme, soit 0 à 10

ans, tandis que les risques physiques, tels que les phénomènes météorologiques et la disponibilité de l'eau, sont attendus à long terme (10 ans et plus). Pour une description plus détaillée des risques liés au changement climatique, voir les tableaux ci-dessous. Les informations présentées dans les tableaux sont prises en compte au moment de la définition de la stratégie, de la planification financière et des opérations quotidiennes.



Mécanisme d'ajustement carbone aux frontières

Cette section est une divulgation volontaire, qui n'est pas requise par les normes ESRS, compte tenu du résultat de l'évaluation de la double importance menée par l'entreprise.

Le Mécanisme d'Ajustement Carbone aux Frontières (MACF) est un règlement en vertu du programme « Fit for 55 » dans le cadre de l'initiative stratégique de l'Union européenne en matière de climat. Le MACF est conçu pour fonctionner parallèlement au système d'échange de quotas d'émission (SEQE) de l'Union européenne, complétant sa fonction pendant une période de transition en imposant l'obligation d'une taxe sur le carbone à tous les importateurs de certains matériaux/produits à forte intensité de carbone, deux d'entre eux, l'aluminium et l'acier, étant des produits fabriqués par les filiales de Viohalco.

Les filiales de Viohalco, qui produisent de l'acier et de l'aluminium, sont doublement touchées par la mise en œuvre du MACF :

- Le MACF augmentera les coûts opérationnels à mesure que les quotas gratuits pour le SEQE diminueront progressivement à partir de 2026 pour atteindre zéro en 2034, tandis qu'en même temps les matières premières des pays tiers deviendront plus chères,
- Les produits concurrents en provenance de pays tiers seront également soumis aux coûts MACF à condition que leur intensité carbone soit dûment documentée et déclarée.

Actuellement, le MACF n'offre pas les garanties nécessaires pour assurer une documentation correcte de l'intensité en carbone des produits concurrents, et il est fort à craindre que les déclarations d'intensité en carbone des produits importés soient sous-estimées en raison d'une « orientation des ressources » ou de lacunes dans les rapports et de l'absence d'une méthodologie solide pour le calcul des émissions, en particulier pour les produits en aval qui doivent incorporer les émissions provenant des émissions intégrées en amont. Le contournement des émissions réelles entraînerait un désavantage concurrentiel pour les producteurs européens, qui supporteraient l'intégralité du coût des émissions de carbone au fur et à mesure de la suppression des quotas gratuits.

En outre, l'aluminium est un composant essentiel des câbles d'alimentation, représentant jusqu'à 80% de leur poids dans certaines applications, alors que l'acier peut représenter jusqu'à 40%. Les câbles d'alimentation ne sont pas actuellement inclus dans le périmètre des produits MACF et ne devraient pas être inclus en 2026 lorsque la période définitive de MACF commencera et que les taxes sur le carbone s'appliqueront. Il est à noter que la Commission européenne évalue actuellement l'élargissement de la liste des produits en aval qui seront inclus dans le périmètre du MACF, mais cette évaluation ne sera pas terminée d'ici 2025, à temps pour que le processus législatif soit achevé avant le 1^{er} janvier 2026, date à laquelle la phase définitive commencera.

Les filiales de Viohalco ne favorisent pas les puits de carbone naturels et n'utilisent pas de solutions techniques pour éliminer

les gaz à effet de serre de l'atmosphère (comme la capture directe de l'air), ces technologies n'étant pas encore viables sur le plan économique ou technologique.

En outre, en raison de leur intensité carbone opérationnelle relativement faible, les filiales de Viohalco sont moins exposées à la tarification du carbone et présentent un risque beaucoup plus faible d'exposition aux coûts que les producteurs de métaux primaires ou les concurrents extérieurs à l'Union européenne dont l'empreinte carbone est plus élevée et qui sont exposés aux coûts du MACF. Toutefois, les filiales sont néanmoins exposées à ce risque. Pour réduire leur exposition à la tarification du carbone par le biais des émissions indirectes, il est stratégiquement important que les filiales de Viohalco aient accès à une électricité à faibles émissions de carbone ou sans émissions de carbone. Les filiales de Viohalco explorent des alternatives pour l'approvisionnement direct en électricité renouvelable, telles que des contrats d'achat d'électricité (CAE) provenant d'énergie renouvelable.

En 2023, Viohalco et ses filiales Cenergy Holdings, ElvalHalcor, Sidenor et Noval Property ont publié leur premier rapport TCFD séparé. Le but de la publication était de fournir des informations relatives à la gestion des risques et des opportunités en lien avec le climat et de démontrer l'engagement à traiter les conséquences du changement climatique. Les tableaux suivants présentent les risques et les opportunités liés au changement climatique dans le rapport TCFD 2022 de Viohalco.

Tableau 8 : Risques et opportunités liés au changement climatique par segment

Risques liés au changement climatique / Segment Aluminium

Type	Risque	Horizon temporel	Incidence et gestion
Transition Technologie	Augmentation des prix de l'énergie en raison des politiques en matière de changement climatique	Court/moyen terme (0-10 ans)	Coûts opérationnels plus élevés en raison de l'augmentation du prix de l'électricité, elle-même due à une contribution accrue des énergies renouvelables, au coût du stockage de l'énergie et à la hausse du prix des quotas de carbone.
Transition, Politique et juridique	Taxes carbone (MACF)	Court/moyen terme (0 à 10 ans)	Augmentation du coût des matières premières en raison des taxes supplémentaires imposées par le MACF. Risque de manque de compétitivité en raison du contournement des taxes par les importateurs de produits concurrents.
Transition, Politique et juridique	Effets du SEQE et SEQE 2	Court/Moyen terme (0 à 10 ans)	Diminution progressive des quotas gratuits de l'Union européenne à partir de 2026
Physique, Grave	Phénomènes météorologiques défavorables	À long terme (plus de 10 ans)	Les phénomènes météorologiques extrêmes (tels que des températures extrêmement basses ou élevées, des inondations dues à de fortes précipitations ou d'importantes chutes de neige) peuvent entraîner des perturbations majeures dans le processus de production, la chaîne d'approvisionnement, les itinéraires de transport et les livraisons aux clients.
Physique, Chronique	Disponibilité de l'eau	À long terme (plus de 10 ans)	Une pénurie d'eau pourrait entraver les activités de production de l'entreprise en raison des modifications des régimes de précipitations à long terme, causées par le changement climatique et l'élévation des températures. Une consommation accrue d'électricité pour un recyclage complet de l'eau entraînera une augmentation des coûts opérationnels ainsi que des émissions de carbone indirectes.

Opportunités liées au changement climatique / Segment Aluminium

Type	Description	Horizon temporel	Description
Produits et services	Nouveaux produits circulaires et à faible teneur en carbone – Matériaux recyclés (économie circulaire)	Court/Moyen terme (0 à 10 ans)	Les sociétés du segment Aluminium promeuvent et mettent en œuvre les principes de l'économie circulaire, en augmentant constamment l'utilisation de l'aluminium recyclé provenant de produits en fin de vie, et en concevant des produits recyclables qui peuvent réintégrer la chaîne de valeur et réduire les besoins en aluminium primaire, évitant ainsi l'empreinte énergétique et carbone.

Risques liés au changement climatique / Segment Cuivre

Type	Description	Horizon temporel	Incidence et gestion
Transition Technologie	Augmentation des prix de l'énergie en raison des politiques en matière de changement climatique	Court/moyen terme (0-10 ans)	Coûts opérationnels plus élevés en raison de l'augmentation du prix de l'électricité, elle-même due à une contribution accrue des énergies renouvelables, au coût du stockage de l'énergie et à la hausse du prix des quotas de carbone.
Transition, Politique et juridique	Effet du SEQE et SEQE 2	Court/moyen terme (0 à 10 ans)	Diminution progressive des quotas gratuits de l'Union européenne si le cuivre entre dans le MACF.
Physique, Grave	Phénomènes météorologiques défavorables	À long terme (plus de 10 ans)	Phénomènes météorologiques défavorables (tels que des températures extrêmement basses/élevées, des inondations dues à de fortes pluies, des chutes de neige abondantes) peuvent entraîner des perturbations importantes dans le processus de production, la chaîne d'approvisionnement, le transport, ainsi que dans la livraison aux clients.
Physique, Chronique	Disponibilité de l'eau	À long terme (plus de 10 ans)	Une consommation accrue d'électricité pour le recyclage complet de l'eau entraînera une augmentation des coûts. Une pénurie d'eau pourrait entraver les activités de production de l'entreprise à long terme, en raison des modifications des régimes de précipitations causées par le changement climatique et l'élévation des températures.

Opportunités liées au changement climatique / Segment Cuivre

Type	Description	Horizon temporel	Incidence et gestion
Produits et services	Nouveaux produits circulaires et à faible intensité de carbone – matériaux recyclés (économie circulaire)	Court/moyen terme (0-10 ans)	Les entreprises du segment Cuivre promeuvent et mettent en œuvre les principes de l'économie circulaire, en augmentant constamment l'utilisation de cuivre provenant à la fois de déchets post-consommation et pré-consommation.
Produits et services	Nouveaux produits – tubes pour CVC (chauffage, ventilation et climatisation)	Court/moyen terme (0 à 10 ans)	Les sociétés du segment Cuivre produisent déjà des tubes en cuivre pour permettre la mise en place de systèmes CVC économes en énergie qui contribuent à la transition vers une économie à faibles émissions de carbone. En outre, la filiale Sofia Med fabrique des produits en cuivre utilisés dans diverses applications pour les véhicules électriques et dans les technologies numériques. Les entreprises du segment Cuivre cherchent à poursuivre sur leur lancée et à développer leur offre de produits afin de pouvoir aider davantage leurs clients.

Risques liés au changement climatique / Segment Acier

Type	Description	Horizon temporel	Incidence et gestion
Transition Technologie	Augmentation des prix de l'énergie en raison des politiques en matière de changement climatique	Court/moyen terme (0-10 ans)	Coûts opérationnels plus élevés en raison de l'augmentation du prix de l'électricité, elle-même due à une contribution accrue des énergies renouvelables, au coût du stockage de l'énergie et à la hausse du prix des quotas de carbone.
Transition, Politique et juridique	Taxes carbone (MACF)	Court/moyen terme (0-10 ans)	Risque de manque de compétitivité en raison du contournement des taxes par les importateurs de produits concurrents.
Transition, Politique et juridique	Effets de l'ETS et SEQE 2	Court/moyen terme (0-10 ans)	Diminution progressive des quotas gratuits de l'Union européenne en 2026.
Physique, Grave	Phénomènes météorologiques défavorables	À long terme (plus de 10 ans)	Phénomènes météorologiques défavorables (tels que des températures extrêmement basses/élevées, des inondations dues à de fortes pluies, des chutes de neige abondantes) peuvent entraîner des perturbations importantes dans le processus de production, la chaîne d'approvisionnement, le transport, ainsi que dans la livraison aux clients.
Physique, Chronique	Disponibilité de l'eau	À long terme (plus de 10 ans)	Une consommation accrue d'électricité pour le recyclage complet de l'eau entraînera une augmentation des coûts. Une pénurie d'eau pourrait entraver les activités de production de l'entreprise à long terme, en raison des modifications des régimes de précipitations causées par le changement climatique et l'élévation des températures.

Opportunités liées au changement climatique / Segment Acier

Type	Description	Horizon temporel	Incidence et gestion
Source d'énergie	Tirer parti des fluctuations des prix de l'énergie dans les SER	Moyen terme (5 à 10 ans)	Le segment Acier offre une plus grande flexibilité en cas de fonctionnement intermittent ; il est donc le plus adapté à la production intermittente de SER. Ainsi, les filiales du segment Acier peuvent tirer parti des variations de prix provenant des énergies renouvelables et travailler pendant des heures spécifiques.

Risques liés au changement climatique / Segment Câbles

Type	Description	Horizon temporel	Incidence et gestion
Transition, politique et juridique	Taxes carbone (MACF)	Court/Moyen terme (0 à 10 ans)	Augmentation des coûts de l'aluminium et de l'acier en raison des taxes supplémentaires imposées par le MACF. Les câbles importés qui ne sont pas soumis à une augmentation similaire du coût des matières premières en raison de CBAM bénéficieront d'un avantage concurrentiel si le périmètre de CBAM n'est pas étendu..
Physique, Grave	Phénomènes météorologiques défavorables	À long terme (plus de 10 ans)	Phénomènes météorologiques défavorables (tels que des températures extrêmement basses/élevées, des inondations dues à de fortes pluies, des chutes de neige abondantes) peuvent entraîner des perturbations importantes dans le processus de production, la chaîne d'approvisionnement, le transport, ainsi que dans la livraison aux clients.

Opportunités liées au changement climatique / Segment Câbles

Type	Description	Horizon temporel	Incidence et gestion
Produits et services	Produits permettant la décarbonation de l'énergie par le déploiement massif de SER, électrification du secteur des transports	Court/Moyen terme (0 à 10 ans)	Le segment Câbles fabrique, entre autres, des câbles d'énergie et de télécommunication pour la transmission et la distribution d'énergie . Le segment des câbles peut permettre la décarbonisation de l'électricité car ses produits soutiennent le développement de réseaux intelligents, l'électrification des transports, l'expansion des énergies renouvelables, etc.
Produits et services	Développement de produits dont les émissions sont comparativement plus faibles tout au long de leur cycle de vie	Court/Moyen terme (0 à 10 ans)	L'évolution des préférences des consommateurs pour des produits à faible intensité de carbone devrait augmenter de manière significative la demande de câbles d'alimentation à faible empreinte carbone, y compris les solutions à plus forte teneur en matières recyclées. Le segment Câbles peut capitaliser sur la tendance du marché et placer les entreprises dans une meilleure position concurrentielle.

Risques liés au changement climatique / Segment Tubes d'acier

Type	Description	Horizon temporel	Incidence et gestion
Transition, politique et juridique	Taxes carbone (MACF)	Court/Moyen terme (0 à 10 ans)	Augmentation des coûts en raison des taxes supplémentaires imposées par le MACF sur l'acier.
Physique, Grave	Phénomènes météorologiques défavorables	À long terme (plus de 10 ans)	Phénomènes météorologiques défavorables (tels que des températures extrêmement basses/élevées, des inondations dues à de fortes pluies, des chutes de neige abondantes) peuvent entraîner des perturbations importantes dans le processus de production, la chaîne d'approvisionnement, le transport, ainsi que dans la livraison aux clients.

Opportunités liées au changement climatique / Segment Tubes d'acier

Type	Description	Horizon temporel	Incidence et gestion
Produits et services	Développement et/ou expansion du portefeuille de produits à faibles émissions. Développement de nouveaux produits ou services par le biais de la R&D et de l'innovation	Court/moyen terme (0 à 10 ans) Long terme (plus de 10 ans)	Le segment Tubes d'acier vise à augmenter la proportion de la production de solutions alternatives à faible intensité de carbone, en utilisant des matières premières à faible intensité de carbone, en concluant des accords d'achat d'électricité provenant d'énergies renouvelables à long terme pour la demande en électricité et en augmentant les matériaux secondaires post-consommation dans le processus de fabrication. En outre, le Segment Tubes d'acier développe des solutions innovantes sur les principaux piliers de la transition énergétique, tels que le gaz naturel, l'hydrogène vert et le captage et le stockage du carbone (CSC), donc une opportunité se présente pour accroître son chiffre d'affaires grâce à l'accès à de nouveaux marchés et à des marchés émergents.

Risques liés au changement climatique / Segment Immobilier

Type	Description	Horizon temporel	Incidence et gestion
Physique, chronique	Phénomènes météorologiques défavorables (températures extrêmement élevées/basses en raison de changements climatiques à long terme)	Long terme (plus de 10 ans)	Les changements climatiques à plus long terme (températures extrêmement élevées/basses) peuvent entraîner une augmentation de la demande de climatisation ou de chauffage pour les bâtiments. La société peut être amenée à installer des capacités de chauffage et de refroidissement supplémentaires dans les bâtiments existants afin de garantir des niveaux de température constants, ce qui peut entraîner une augmentation des investissements en capital. Phénomènes météorologiques défavorables (tels que des températures extrêmement basses/élevées, des inondations dues à de fortes pluies, des chutes de neige abondantes) peuvent entraîner des perturbations importantes dans le processus de production, la chaîne d'approvisionnement, le transport, ainsi que dans la livraison aux clients. Augmentation des investissements en capital en raison de l'évolution des normes de construction.
Physique, aigu	Phénomènes météorologiques défavorables (inondations dues à de fortes pluies, vagues de chaleur)	Long terme (plus de 10 ans)	
Transition, politique et juridique	Modifications des normes de construction concernant les bâtiments durables	Moyen/Long terme (5 à plus de 10 ans)	

Opportunités liées au climat / Segment Immobilier

Type	Description	Horizon temporel	Incidence et gestion
Produits et services	Augmentation des taux d'occupation et du chiffre d'affaires des actifs durables grâce à l'amélioration de la qualité marchande auprès des locataires	Court/Moyen terme (0 à 10 ans)	Le développement de bâtiments certifiés et durables à haute efficacité énergétique, l'intégration des énergies renouvelables qui produisent une partie de l'énergie sur site, la technologie des bâtiments intelligents, se traduiront par une augmentation de leur qualité marchande en raison de coûts d'exploitation plus faibles et de leur résilience aux incidences liées au climat. L'augmentation de la demande pour des bâtiments durables entraînera une augmentation des taux d'occupation, des taux de location et une augmentation du chiffre d'affaires.

Les risques et opportunités liés au changement climatique, présentés dans les tableaux ci-dessus, ont constitué la base de l'analyse effectuée sur la résilience de la stratégie de l'organisation, laquelle a consisté à prendre en compte différents scénarios liés au changement climatique, y compris un scénario à 2 °C ou moins. Les sociétés de Viohalco comprennent l'importance de surveiller et de traiter un large éventail de facteurs externes pour réussir. Afin d'obtenir de plus amples informations sur la façon dont divers scénarios climatiques pourraient affecter les entreprises, tout en maintenant une métrique financière

cohérente, la méthode d'analyse de scénario a été utilisée. Pour analyser l'impact des risques climatiques sur les actifs et les activités de l'entreprise, les risques climatiques ont été évalués selon deux scénarios climatiques différents à deux horizons temporels différents. L'analyse de scénario est basée sur des hypothèses spécifiques et introduit des zones d'incertitude dans l'analyse de résilience, qui concernent principalement les projections climatiques, les changements réglementaires et la dynamique du marché. Plus d'informations sur les scénarios sont présentées dans le tableau ci-dessous :

Tableau 9 : Caractéristiques et hypothèses des scénarios de changement climatique

Scénario	Scénario 1 Scénario de changement climatique modéré RCP 4.5/SSP2-4.5	Scénario 2 Scénario de changement climatique élevé RCP 8.5/SSP5-8.5
Émissions de GES	Émissions intermédiaires de GES. Les émissions de GES diminuent graduellement après avoir atteint un sommet en 2030-2050, puis diminuent, mais n'atteignent pas zéro net d'ici 2100	Émissions de GES très élevées. Les émissions de GES continuent d'augmenter jusqu'en 2100. Les émissions de CO2 triplent d'ici 2075 par rapport à 2020.
Réaction politique	Les risques de transition sont relativement élevés. <ul style="list-style-type: none"> • Les gouvernements respecteront leurs engagements actuels de réduire l'impact climatique. • Les objectifs de développement économique sont atteints malgré un ralentissement de la croissance de la consommation de ressources et de l'énergie. • La politique climatique devrait augmenter considérablement la demande de métaux de 22% 	Les risques de transition sont relativement élevés. <ul style="list-style-type: none"> • Les gouvernements respecteront leurs engagements actuels de réduire l'impact climatique. • Les objectifs de développement économique sont atteints malgré un ralentissement de la croissance de la consommation de ressources et de l'énergie. • La politique climatique devrait augmenter considérablement la demande de métaux de 22% Les risques de transition sont relativement faibles. • Seules les politiques actuellement mises en œuvre sont préservées, ce qui entraîne des risques physiques élevés. • Les schémas de développement mondiaux restent inchangés. • Certains pays adoptent des mesures de décarbonation, mais cela ne suffit pas à réduire l'intensité énergétique et en ressources de l'économie mondiale. • Les réglementations en matière de politique climatique sont faibles et insuffisantes pour lutter contre le changement climatique et ses effets néfastes.
Énergie et ressources	Utilisation modérément intensive des ressources et de l'énergie. <ul style="list-style-type: none"> • La consommation mondiale de pétrole atteindrait son maximum d'ici 2030-2035, la consommation de gaz continuerait de croître durant les années 2022-2050 et la consommation de charbon continuerait de diminuer sans reprise. • Le prix de l'électricité sera dans la fourchette moyenne en raison de l'utilisation de diverses sources de production d'énergie. • L'intensité des ressources et l'intensité énergétique de l'économie mondiale diminuent en raison des mesures de décarbonation prises par les pays développés et des mesures similaires adoptées ultérieurement par les pays en développement avec un retard de plusieurs décennies. • Tous les métaux sont confrontés à une forte croissance de la demande annuelle, quel que soit le scénario, principalement en raison de la croissance de la population et du PIB 	Utilisation intensive des ressources et de l'énergie. <ul style="list-style-type: none"> • L'utilisation des sources d'énergie fossile augmentera. • Les prix de l'électricité seront inférieurs à ceux d'autres scénarios. • Le développement économique passe par une croissance intensive, qui implique une consommation accrue de matériaux et d'énergie et une exploitation des ressources naturelles. • Tous les métaux sont confrontés à une forte croissance de la demande annuelle, quel que soit le scénario, principalement en raison de la croissance de la population et du PIB
Élévation du niveau de la mer	Une diminution significative des émissions anthropiques de GES entraîne des impacts physiques modérés du changement climatique. L'élévation moyenne du niveau mondial de la mer atteindra 0,44 à 0,76 m d'ici 2100.	L'augmentation des concentrations de GES entraîne des impacts physiques importants du changement climatique. L'élévation moyenne du niveau mondial de la mer atteindra 0,63 à 1,01 m d'ici 2100.
Prévisions et scénarios pertinents utilisés	<ul style="list-style-type: none"> • GIEC AR5 (RCP 4.5) • Trajectoires socio-économiques partagées 2 (SSP 2) • NGFS contributions déterminées au niveau national 	<ul style="list-style-type: none"> • GIEC AR5 (RCP 8.5) • Trajectoires socio-économiques partagées 5 (SSP 5) • Politiques actuelles de NGFS

Les tableaux ci-dessous présentent l'évaluation des risques et leur incidence potentielle sur la performance financière, sur la base de l'analyse des scénarios climatiques réalisée pour la transition et les risques physiques par segment.

Tableau 10 : Incidence potentielle des risques liés au changement climatique sur les performances financières

Légende de l'incidence climatique

Haute	Moyenne	Basse
		

Segment Aluminium

Type	Catégorie	Titre	RCP 4.5 /SSP2-4.5		RCP 8.5 /SSP5-8.5	
			2030	2050	2030	2050
Transition	Marché	Augmentation des prix de l'énergie en raison des politiques en matière de changement climatique				
Transition	Politique et juridique	Taxes carbone (MACF)				
Transition	Politique et juridique	Effet du SEQE et SEQE 2				
Physique	Grave	Phénomènes météorologiques défavorables (inondations dues à de fortes précipitations)				
Physique	Grave	Événements météorologiques défavorables (vague de chaleur)				
Physique	Chronique	Disponibilité de l'eau				

Segment Cuivre

Type	Catégorie	Titre	RCP 4.5 /SSP2-4.5		RCP 8.5 /SSP5-8.5	
			2030	2050	2030	2050
Transition	Marché	Augmentation des prix de l'énergie en raison des politiques en matière de changement climatique				
Transition	Politique et juridique	Effet du SEQE et SEQE 2				
Physique	Grave	Phénomènes météorologiques défavorables (inondations dues à de fortes précipitations)				
Physique	Grave	Événements météorologiques défavorables (vague de chaleur)				
Physique	Chronique	Disponibilité de l'eau				

Segment Acier

Type	Catégorie	Titre	RCP 4.5 /SSP2-4.5		RCP 8.5 /SSP5-8.5	
			2030	2050	2030	2050
Transition	Marché	Augmentation des prix de l'énergie en raison des politiques en matière de changement climatique				
Transition	Politique et juridique	Taxes carbone (MACF)				
Transition	Politique et juridique	Effet du SEQE				
Physique	Grave	Phénomènes météorologiques défavorables (inondations dues à de fortes précipitations)				
Physique	Grave	Événements météorologiques défavorables (vague de chaleur)				
Physique	Chronique	Disponibilité de l'eau				

Segment Câbles

Type	Catégorie	Titre	RCP 4.5 /SSP2-4.5		RCP 8.5 /SSP5-8.5	
			2030	2050	2030	2050
Transition	Politique et juridique	Taxes carbone (MACF)	●	●	●	●
Physique	Grave	Phénomènes météorologiques défavorables (inondations dues à de fortes précipitations)	●	●	●	●
Physique	Grave	Événements météorologiques défavorables (vague de chaleur)	●	●	●	●

Segment Tubes d'acier

Type	Catégorie	Titre	RCP 4.5 /SSP2-4.5		RCP 8.5 /SSP5-8.5	
			2030	2050	2030	2050
Transition	Politique et juridique	Taxes carbone (MACF)	●	●	●	●
Physique	Grave	Phénomènes météorologiques défavorables (inondations dues à de fortes précipitations)	●	●	●	●
Physique	Grave	Événements météorologiques défavorables (vague de chaleur)	●	●	●	●

Segment Immobilier

Type	Catégorie	Titre	RCP 4.5 /SSP2-4.5		RCP 8.5 /SSP5-8.5	
			2030	2050	2030	2050
Transition	Politique et juridique	Modifications des normes de construction concernant les bâtiments durables	●	●	●	●
Physique	Chronique	Phénomènes météorologiques défavorables (températures extrêmement élevées/basses)	●	●	●	●
Physique	Grave	Phénomènes météorologiques défavorables (inondations dues à de fortes pluies, vague de chaleur)	●	●	●	●

Dans l'ensemble, l'analyse de résilience a montré qu'il n'y a pas d'actifs importants et ensuite de revenus pertinents à risque physique aigu ou chronique important à court, moyen et long terme. À cette fin, aucune action spécifique d'adaptation aux changements climatiques n'a encore été prévue. Toutefois, les sociétés reconnaissent qu'à mesure que les phénomènes et les scénarios liés aux changements climatiques évolueront à l'avenir, elles réévalueront la résilience de leurs actifs face aux risques physiques afin d'assurer une adaptabilité et une préparation continues.

L'analyse TCFD et l'analyse de scénarios n'ont pas été mises en œuvre en ce qui concerne les opportunités liées au climat. Toutefois, dans le contexte de l'évaluation de la double importance, les filiales ont estimé les opportunités liées au climat en fonction de l'ampleur des effets financiers et de la probabilité. L'évaluation a conclu à l'existence d'opportunités importantes liées au climat pour les produits des filiales. Plus précisément, les sociétés de tous les segments offrent des produits permettant la transition énergétique, tels que

les tubes en cuivre pour permettre des systèmes HVAC écoénergétiques, les câbles électriques et télécoms pour les industries de transport et de distribution d'énergie, les tubes pour le transport de l'hydrogène et pour le captage et le stockage du carbone (CSC) devraient contribuer de manière significative à la transition vers une économie plus sobre en carbone. De plus, les filiales proposent de nouveaux produits circulaires et à bas carbone avec un contenu recyclé accru qui promeuvent les principes de l'économie circulaire, tandis que la société du segment immobilier investit dans des bâtiments durables. Tous ces produits devraient générer une demande importante à moyen et long terme, contribuant ainsi à la croissance du chiffre d'affaires des sociétés et à l'amélioration des flux de trésorerie. À mesure que la transition vers une économie à faibles émissions de carbone s'accélère, l'accent croissant mis sur la durabilité et l'efficacité énergétique renforcera encore le marché de ces solutions innovantes. Cela positionne favorablement les sociétés pour capitaliser sur les opportunités émergentes tout en soutenant les objectifs climatiques mondiaux.

Gestion de l'eau et des eaux usées (ESRS E3 et ODD 6)

Incidences

SBM-3, IRO-1

L'utilisation responsable de l'eau est essentielle pour la continuité des activités des filiales de Viohalco. Il n'est pas exclu que leurs activités puissent avoir un impact négatif sur l'environnement et les personnes, notamment en termes de disponibilité de l'eau. Le prélèvement d'eau des ressources naturelles a un impact négatif sur l'environnement, d'autant plus que la pénurie d'eau s'intensifie. Les incidences négatives sont liées aux activités des filiales et leurs horizons temporels raisonnablement attendus d'incidences sont à la fois à court, moyen et long terme. La production d'aluminium, de cuivre et d'acier nécessite des quantités importantes d'eau pour le refroidissement et d'autres processus clés. Alors que les ressources aquatiques deviennent de plus en plus rares, les entreprises peuvent être confrontées à des défis opérationnels, en particulier dans les régions vulnérables comme la Méditerranée, où la plupart des sociétés de Viohalco opèrent. Il est donc essentiel d'investir dans les technologies de recyclage de l'eau et d'explorer d'autres sources d'eau pour assurer la stabilité opérationnelle à long terme. L'augmentation de la production, en particulier en correspondance avec les problèmes de pénurie d'eau pendant les périodes sèches dans les pays méditerranéens, peut entraîner une perturbation de la production à moyen et à long terme. En cas de pénurie, la consommation d'eau peut réduire les quantités disponibles pour d'autres usages, comme l'irrigation et les besoins municipaux. Les filiales examinent des plans visant à réduire la consommation d'eau, à accroître le recyclage et la réutilisation de l'eau et à investir dans des technologies qui améliorent l'efficacité de l'eau. En outre, le non-respect des limites imposées au niveau local concernant la qualité des eaux usées rejetées peut nuire aux récepteurs d'eau locaux et aux bassins versants sensibles, tandis que des procédés inadéquats de rejet lors de la production de matières premières à forte consommation d'eau peuvent entraîner une dégradation de l'environnement.

Politiques

E3-1; MDR-P

Les filiales de Viohalco reconnaissent que l'eau est une ressource naturelle précieuse, que les ressources aquatiques doivent être conservées dans un bon état environnemental, et que la vie aquatique doit être protégée. Les filiales doivent utiliser l'eau de manière efficace dans leurs activités, promouvoir une utilisation durable de l'eau fondée sur la protection à long terme des ressources en eau disponibles, et intensifier leurs efforts pour réduire la consommation d'eau et accroître la réutilisation et le recyclage de l'eau. La politique environnementale de Viohalco comporte une section distincte relative à l'eau et aux ressources marines. La politique aborde les impacts, les risques et les possibilités identifiés au cours d'une évaluation de la double importance à la gestion de l'eau. Cette politique s'applique à toutes les opérations et activités commerciales, quel que soit le pays dans lequel chaque société opère, et englobe l'ensemble de la chaîne de valeur en amont et en aval des filiales de Viohalco. Elle a été élaborée en tenant dûment compte des intérêts des principaux intervenants, en veillant à ce que leurs préoccupations et attentes soient intégrées dans le cadre stratégique. Les sociétés de Viohalco s'engagent à adhérer aux cadres internationaux, tels que le pacte vert et les objectifs de développement durable (ODD).

L'engagement des sociétés en faveur d'une gestion efficace de l'eau repose sur la reconnaissance du fait que l'eau est une ressource naturelle précieuse, essentielle à la santé humaine,

à la biodiversité et à la durabilité des écosystèmes naturels. Par cette politique, les filiales s'engagent à contribuer à la qualité écologique et chimique des eaux de surface et à assurer la bonne qualité et la quantité des eaux souterraines. Cet engagement passe par la préservation des ressources aquatiques et la protection de la vie aquatique grâce à un usage efficace, à la réduction de la consommation et à l'amélioration de la réutilisation et du recyclage, en particulier dans les zones à risque hydrique, dans leurs propres activités et tout au long de la chaîne de valeur en amont et en aval.

Pour préserver les sources d'eau et les écosystèmes, les entreprises s'engagent à mener des évaluations des risques liés à l'eau afin de prévenir et de réduire la pollution résultant de leurs activités, d'améliorer leur efficacité en matière d'utilisation de l'eau et d'intégrer des processus avancés de traitement de l'eau dans le cadre d'une démarche visant à assurer un approvisionnement en eau plus durable. Les efforts des filiales se concentreront sur la prévention de la détérioration des masses d'eau et l'amélioration de la santé des écosystèmes aquatiques. En outre, les entreprises s'engagent à prendre en compte, dans la conception de leurs produits, les aspects liés à l'eau et à la préservation des ressources marines et s'efforceront de promouvoir activement la réduction des prélèvements et des rejets d'eau, en veillant à ce que leurs pratiques soient conformes à leurs responsabilités environnementales et au bien-être des communautés concernées.

La responsabilité de la mise en œuvre de la politique environnementale incombe au plus haut dirigeant de chaque société de Viohalco, qui veille à ce qu'elle soit intégrée dans la stratégie et les activités de la société. Un suivi régulier et des rapports sur le prélèvement et la consommation d'eau sont obligatoires, et des efforts continus sont déployés pour atténuer les impacts négatifs liés à l'utilisation de l'eau. La politique environnementale est accessible à toutes les parties intéressées de Viohalco et de ses filiales sur le site internet de l'entreprise.

Enfin, les partenaires commerciaux sont censés rechercher des méthodes rentables pour améliorer l'efficacité de l'utilisation de l'eau, minimiser la consommation d'eau et les initiatives pertinentes pour réduire leur empreinte hydrique, par le biais du code de conduite des partenaires commerciaux.

Actions et cibles

E3-2; E3-3; MDR-A; MDR-T

Pour atténuer ces incidences, les entreprises industrielles, qui représentent la grande majorité des prélèvements et de la consommation d'eau, utilisent diverses stratégies pour une utilisation responsable de l'eau, telles que la réduction de l'intensité hydrique en utilisant des technologies de conservation de l'eau, la surveillance continue de la consommation d'eau pour détecter rapidement les fuites, l'évaluation de la disponibilité de l'eau, l'adoption de mesures pour des sources d'eau alternatives en cas de pénurie et la maintenance préventive des réseaux d'eau pour minimiser les pertes d'eau. La maintenance et le fonctionnement corrects des stations d'épuration sont une priorité pour garantir la conformité avec les limites de rejet d'eau, tandis que l'accent est mis sur la formation continue des opérateurs des stations d'épuration afin d'améliorer leurs compétences et leur expertise. En 2024, les filiales de Viohalco ont dépensé un montant total de 3,1 millions d'euros en dépenses liées au traitement des eaux usées dans le cadre de leurs obligations de conformité. Bien qu'aucune cible active n'ait été fixée pour la gestion de l'eau par les filiales, les sociétés se sont engagées à examiner la possibilité d'établir des cibles mesurables et assorties de délais dans un avenir proche. Cependant, elles suivent activement l'efficacité de leurs politiques et de leurs

actions concernant les incidences importantes liées à l'eau, les risques et les opportunités par le biais de divers processus. Plus précisément, elles utilisent des mesures appropriées telles que le prélèvement d'eau, le rejet d'eau et la consommation d'eau pour évaluer régulièrement leur performance. Le niveau minimum d'ambition fixé par les filiales repose sur une démarche d'amélioration continue. Il s'inspire des performances des années précédentes, en mettant l'accent sur les progrès continus tout en atténuant à la fois l'empreinte hydrique et l'intensité hydrique. La disponibilité de l'eau industrielle est d'une importance critique pour les filiales de Viohalco, et les usines surveillent de près leur consommation d'eau pour améliorer leur intensité d'eau. Halcor, la division d'extrusion d'alliages de cuivre d'ElvalHalcor a été certifiée ISO 46001:2019 pour les systèmes de gestion de l'usage efficace de l'eau.

En ce qui concerne les actions liées à l'eau, Elval, la division laminage de l'aluminium d'ElvalHalcor, a mis en place certaines initiatives, dont la modernisation d'une installation existante d'osmose inverse pour le recyclage des eaux usées, l'intégration d'une nouvelle unité d'osmose inverse, après sa phase pilote en 2024, et des plans futurs pour minimiser les flux d'eaux usées vers le plan de traitement, actuellement en phase d'étude de faisabilité. Une fois pleinement opérationnelle, l'installation devrait permettre d'économiser environ 5% des prélèvements d'eau par an, ainsi que de réduire les produits chimiques de traitement et les quantités rejetées. En outre, Halcor a développé de nouvelles installations pour la collecte, le traitement et la réutilisation des eaux pluviales, installé une nouvelle unité d'osmose inverse pour la réutilisation de l'eau de production, et un autre projet en cours commencé en 2024, qui est progressivement mis en œuvre avec un horizon temporel de 5 ans, pour l'utilisation de solutions basées sur la nature (NBS) pour le traitement de l'eau. Ces projets impliquent le développement d'un « système de symbiose de l'eau industrielle en fonction de la demande », qui est une initiative innovante axée sur la gestion intelligente de l'eau

par la récupération et la réutilisation de l'eau de pluie et la réutilisation des déchets industriels en mettant en œuvre des solutions naturelles et des technologies numériques. La capacité de réutilisation de l'eau prévue dans le cadre de ces actions devrait atteindre 35.000 m3 d'eau, la réutilisation réelle de l'eau dépendant des conditions météorologiques et de la répartition temporelle de la demande en eau des différents processus des usines. En outre, en 2024, Fulgor, filiale du segment Câbles, a commencé l'installation d'une unité de dessalement compacte, qui vise à remplacer une grande partie de l'eau actuellement prélevée dans les nappes phréatiques. L'unité sera pleinement opérationnelle en 2025. En outre, l'installation d'un nouvel évaporateur d'émulsion qui permet de réduire de 90% les déchets d'émulsion et de récupérer de l'eau à des fins potentielles d'extinction des incendies a été achevé, dans la société du Segment Tubes d'acier. Les dépenses d'investissement budgétées pour les projets susmentionnés s'élèvent à environ 0,7 million d'euros.

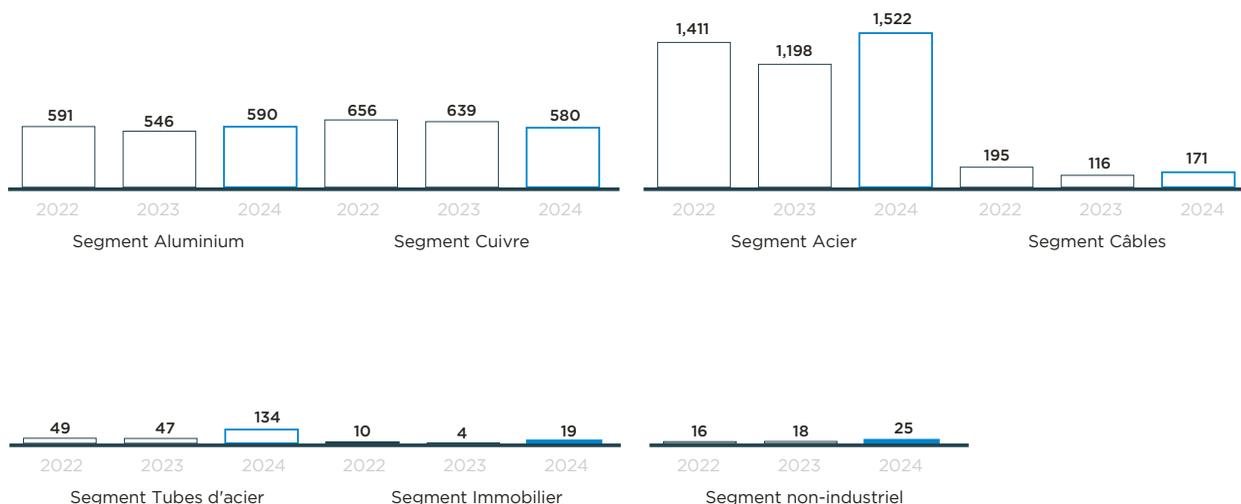
Toutes les actions concernent les opérations des sociétés industrielles dans tous les pays où elles opèrent et seront menées dans les usines de production, dont la plupart sont situées dans des zones de stress hydrique élevé. Comme zones de risque hydrique et zones de stress hydrique élevé, sont définies les régions où le pourcentage de l'eau totale prélevée est élevé (40-80%) ou extrêmement élevé (plus de 80%) dans l'outil Aqueduct Water Risk Atlas de l'Institut des ressources mondiales (WRI). Pour les sociétés industrielles de Viohalco, cela concerne toutes les installations en Grèce, en Bulgarie et en Roumanie.

Métriques

E3-4; MDR-M

Les données relatives à la consommation d'eau et à l'intensité hydrique pour tous les segments sont présentées ci-dessous. Toutes les métriques présentées ne sont pas validées par un organe externe autre que le garant.

■ Figure 10 : Consommation d'eau [MI]*



* La consommation d'eau est calculée comme la différence entre le prélèvement d'eau et le rejet d'eau.

Dans le segment Aluminium, la consommation d'eau a augmenté de 8,1% par rapport à 2023, principalement en raison de l'augmentation des volumes de production. Il en va de même pour le segment Acier où l'augmentation de la consommation d'eau a atteint 27,0%. Dans le segment Cuivre, il y a eu une baisse de 9,2% de la consommation d'eau, principalement attribuable à la modification de la composition de production de la filiale Sofia Med, où la quantité d'eaux usées produites en tant que rejet d'eau a augmenté. Le segment Câbles a connu une augmentation de la consommation d'eau, principalement due à l'augmentation des besoins en eau résultant de l'augmentation de la production et du mix de production chez Icme Ecab. Dans le segment Tubes d'acier, l'augmentation de la consommation d'eau observée en 2024 par rapport à 2023 n'est pas principalement due à l'augmentation de la production, mais au développement de deux projets de grande envergure au cours de 2024 : (a)

la construction d'une nouvelle unité de revêtement de tubes en ciment, et (b) un projet d'infrastructure portuaire. Ces deux projets ont accru les besoins en matière d'arrosage quotidien. En outre, un arrosage accru a été nécessaire dans les zones extérieures de stockage des conduites (Yard) pour répondre aux besoins opérationnels et au contrôle de la poussière.

Dans le segment Immobilier, la consommation d'eau concerne l'eau potable et l'eau d'irrigation dans les centres commerciaux et dans le segment Non industriel, la consommation d'eau concerne l'eau potable. En outre, l'eau a été recyclée et réutilisée dans plusieurs segments, le principal contributeur étant le segment Aluminium, en particulier Elval, grâce aux opérations d'osmose inverse et à la réutilisation des eaux usées comme intrants dans d'autres utilisations. En 2024, aucune des filiales n'a été touchée par des pénuries d'eau et les réserves d'eau sur les différents sites géographiques ont été suffisantes.

Tableau 11 : Consommation d'eau et intensité hydrique

Consommation d'eau	Unité	Segment Aluminium			Segment Cuivre			Segment Acier			Segment Câbles		
		2022	2023	2024	2022	2023	2024	2022	2023	2024	2022	2023	2024
Consommation d'eau totale	Millions de litres (ML)	591	546	590	656	639	580	1.411	1.198	1.522	195	116	171
Consommation totale d'eau dans les aires exposées aux risques hydriques, y compris les aires soumises à un stress hydrique élevé	ML	490	491	512	81	71	81	1.377	1.164	1.483	195	116	171
Quantité totale d'eau recyclée et réutilisée	ML	103	93	98	3	31	15	2	2	2	0	0	0
Quantité totale d'eau stockée	ML	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Consommation d'eau par produit net	ML/M€	0,26	0,29	0,29	0,36	0,37	0,33	1,01	1,18	1,51	0,22	0,12	0,15

Consommation d'eau	Unité	Segment Tubes d'acier			Segment Immobilier			Segment non industriel			Chiffres consolidés		
		2022	2023	2024	2022	2023	2024	2022	2023	2024	2022	2023	2024
Consommation d'eau totale	MI	49	47	134	10	4	19	16	18	25	2.928	2.568	3.041
Consommation totale d'eau dans les aires exposées aux risques hydriques, y compris les aires soumises à un stress hydrique élevé	MI	49	47	134	10	4	19	15	17	24	2.217	1.910	2.424
Quantité totale d'eau recyclée et réutilisée	MI	0	0	0	6	5	6	0	0	0	114	131	121
Quantité totale d'eau stockée	MI	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Consommation d'eau par produit net	MI/M€	0,11	0,08	0,24	0,34	0,10	0,44	-	-	-	0,42	0,41	0,46

* La majorité des informations sur les performances de consommation d'eau concernent des mesures directes provenant des factures des entreprises de services publics, ainsi que des compteurs pour le prélèvement d'eau souterraine et les rejets dans les masses d'eau. Lorsque les données réelles pertinentes n'étaient pas disponibles ou que les mesures réelles étaient limitées, des estimations et extrapolations appropriées ont été effectuées pour garantir une bonne estimation des données réelles. Cependant, la part des données estimées concerne moins de 1%, soit une très petite partie de la consommation totale d'eau.

* Comme zones de risque hydrique et zones de stress hydrique élevé, sont définies les régions où le pourcentage de l'eau totale prélevée est élevé (40-80%) ou extrêmement élevé (supérieur à 80%) dans l'outil Aqueduct Water Risk Atlas de l'Institut des ressources mondiales (WRI). Pour les sociétés industrielles de Viohalco, il concerne toutes les installations en Grèce et en Bulgarie, sauf pour la filiale Sofia Med. Pour les entreprises non industrielles et de services, il s'agit de tous les pays d'opérations à l'exception de la Serbie, du Royaume-Uni et de la France qui ne sont pas des zones à risque élevé ou très élevé.

* Pour les entreprises non industrielles, le total des prélèvements d'eau correspond à l'eau consommée, car les rejets sont considérés comme négligeables (ils ne sont pas calculés).

Les filiales de Viohalco exploitent 21 installations en Europe, soumises à la directive sur les émissions industrielles (directive 2010/75/UE) et doivent respecter des limites d'émissions strictes dans les normes d'émissions atmosphériques et les effluents d'eau. Les usines sont tenues de respecter les niveaux d'émissions associés aux Meilleures Techniques Disponibles (NEA-MTD), qui nécessitent des investissements importants dans les infrastructures environnementales, car les usines ont souvent besoin d'un niveau élevé de traitement de l'eau afin de respecter les limites locales de rejet.

Il convient de garder à l'esprit qu'aucune installation industrielle des filiales ne se trouve dans des zones sensibles sur le plan écologique ou à proximité de ces zones (par exemple Natura 2000) et que les installations n'ont pas d'effet direct sur la biodiversité locale ou les écosystèmes sensibles, comme indiqué dans les études d'impact environnemental approuvées des installations soumises à un permis environnemental.

Les points de rejet des eaux usées sont surveillés par des systèmes automatisés 24 heures sur 24 ou périodiquement par du personnel spécialisé. Le rejet des eaux usées traitées est une question essentielle, en particulier pour les sociétés qui rejettent les eaux usées traitées directement dans une masse d'eau et non dans un réseau d'eaux usées pour un traitement ultérieur. Il est essentiel de mesurer les éventuels dépassements des limites de rejet afin de déterminer le niveau de conformité et, le cas échéant, de mettre en œuvre des mesures correctives. En 2024, aucune amende administrative n'a été infligée à la société à la suite de déversements d'eaux usées dépassant les limites de rejet, et aucune autre amende ou sanction ne lui a été imposée par les organismes de réglementation ou les autorités gouvernementales chargées de surveiller la pollution de l'air, de l'eau ou du sol.

Risques et opportunités

SBM-3, E3-5 ; IRO-1

L'eau est un élément crucial du processus de production des filiales de Viohalco, car toutes dépendent fortement de l'eau. Les sociétés traitent donc le risque lié à l'eau comme un problème de continuité des activités qui peut, à terme, avoir une incidence financière. Parmi les principaux risques liés à l'eau, citons l'adéquation de l'eau en termes de quantité et de qualité, ainsi que le respect des obligations de rejet après le traitement des eaux usées. Le non-respect des limites locales de qualité des rejets d'eaux usées peut avoir, outre un impact environnemental, des conséquences financières, notamment une atteinte à la réputation et des amendes administratives. Une mauvaise qualité de l'eau pourrait nécessiter des coûts d'exploitation supplémentaires substantiels pour le traitement de l'eau, ce qui entraînerait une augmentation de la demande d'énergie et de la production de déchets. Toutefois, ces risques n'étaient pas importants sur la base des résultats de l'évaluation de la double importance. Les sociétés atténuent les risques financiers en se dotant des infrastructures appropriées (capacités suffisantes de traitement des eaux usées), en utilisant des technologies de conservation de l'eau, en formant correctement le personnel, en assurant la maintenance préventive des équipements, ainsi qu'en assurant un suivi étroit des performances afin d'identifier les éventuels problèmes de consommation d'eau et de traitement des eaux usées.

Le risque physique lié à la disponibilité de l'eau a été évalué par rapport au changement climatique. La disponibilité de l'eau devrait affecter les segments Aluminium, Cuivre et Acier. L'horizon temporel prévu pour tous les segments est un horizon à long terme (plus de 10 ans). La disponibilité de l'eau revêt une importance particulière pour les segments Aluminium, Cuivre et Acier en raison de leur intensité hydrique relative, en particulier dans les procédés de métallurgie thermique. La

pénurie d'eau peut entraver les activités de production de la société en raison de la modification des régimes de précipitations due au changement climatique et au réchauffement des températures. Une consommation accrue d'électricité pour le recyclage complet de l'eau (systèmes en boucle fermée) et/ou l'installation de systèmes de dessalement augmentera les coûts d'exploitation et les émissions indirectes de carbone, tout en augmentant les déchets générés par un traitement plus approfondi de l'eau. Ce risque est principalement atténué par des efforts continus pour améliorer l'intensité hydrique grâce aux avancées technologiques, ainsi que par l'optimisation de la consommation en éliminant les pertes et en réutilisant l'eau dans la mesure du possible.

Utilisation des ressources et économie circulaire (ESRS E5 et ODD 9, 12)

Incidences

SBM-3 ; IRO-1

Grâce à l'évaluation de la double importance, les sociétés de Viohalco ont identifié une incidence positive réelle sur l'environnement qui est liée à la réduction des besoins en matières premières primaires grâce à l'augmentation de la teneur en produits recyclés. Les filiales de Viohalco contribuent activement à l'économie circulaire de deux manières. Tout d'abord, en utilisant des matières premières secondaires pour une grande partie de leur apport, ce qui contribue à atténuer les effets négatifs tels que la rareté des matières premières et l'épuisement des ressources. Par ailleurs, elles proposent une liste étendue de produits qui sont 100% recyclables, avec un besoin minimal de tri, selon l'application finale, au cours de leur cycle de vie utile, ce qui minimise le besoin de production de matières premières primaires. En réduisant le besoin en ressources vierges, les sociétés de Viohalco réduisent non seulement l'empreinte environnementale de leur production, mais aussi le besoin d'opérations gourmandes en ressources comme l'exploitation minière et la production de métaux primaires à court, moyen et long terme. En adoptant ces pratiques durables, les sociétés de Viohalco jouent un rôle crucial dans la transition vers une économie plus verte et dans la garantie d'une planète plus saine pour les générations futures.

En ce qui concerne la gestion des déchets, les filiales peuvent avoir un impact négatif sur l'environnement si les déchets dangereux et non dangereux qu'elles produisent dans le cadre de leurs activités ne sont pas correctement stockés et gérés ou si le traitement/l'élimination de ces déchets ne répond pas aux principes de circularité. Toutefois, ces impacts n'ont pas été identifiés comme importants dans le cadre de l'évaluation de la double importance. Certaines activités telles que la fabrication de l'aluminium et de l'acier produisent plus de déchets, cependant, le maintien de taux élevés de déchets recyclés et récupérés par les filiales contribue à la conservation des ressources naturelles, à la diminution des émissions de gaz à effet de serre grâce à la réduction de la consommation d'énergie, et à la minimisation des besoins en matière d'extraction de minerais métalliques.

Politiques

E5-1 ; MDR-P

La politique environnementale de Viohalco comporte une section distincte qui concerne l'économie circulaire et la gestion des déchets. La politique aborde les impacts, les risques et les opportunités identifiés grâce à une évaluation de la double importance liée à l'économie circulaire et à la gestion des déchets. Cette politique s'applique à toutes les opérations et activités commerciales, quel que soit le pays dans lequel chaque société opère, et englobe l'ensemble de la chaîne de valeur en amont et en aval des filiales de Viohalco.

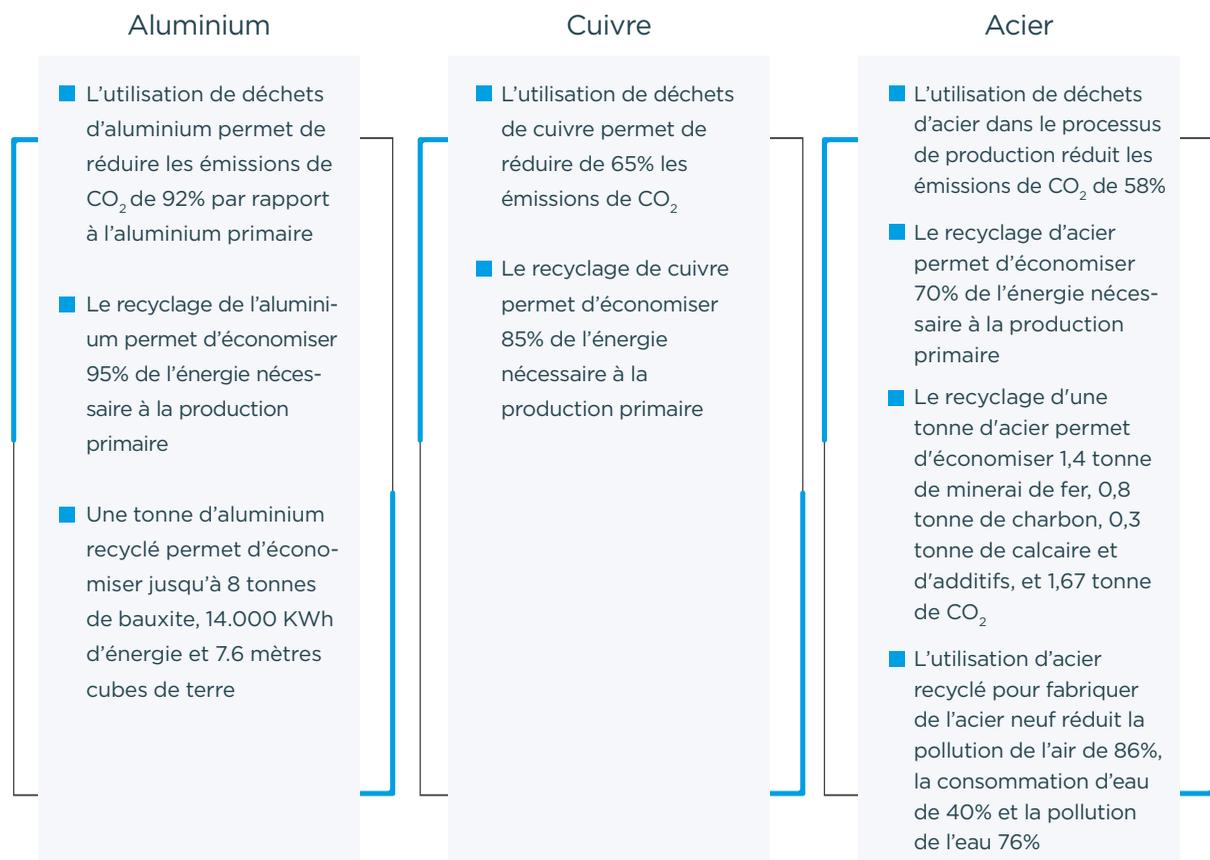
Grâce à cette politique, les filiales s'engagent à promouvoir activement l'utilisation accrue de matières premières secondaires et la réduction de la dépendance et la transition progressive vers l'abandon des ressources primaires, contribuant ainsi aux objectifs de l'économie circulaire et minimisant l'empreinte carbone des produits. Les entreprises ont développé la capacité de suivre et de rapporter des métriques sur l'efficacité des ressources, les impacts du cycle de vie des produits, les taux de recyclage et l'optimisation des ressources, tout en donnant la priorité à l'approvisionnement et à l'utilisation durables des ressources renouvelables. Elles s'engagent également à optimiser l'ensemble des processus et à développer de nouvelles technologies permettant de minimiser la quantité de déchets produits. Elles s'engagent à suivre la hiérarchie des déchets (prévention, préparation en vue du réemploi, recyclage, valorisation, élimination) et à appliquer les principes de l'économie circulaire, en se concentrant sur la réduction de la production de déchets et sur l'amélioration des efforts de recyclage et de valorisation énergétique. Les déchets de l'exploitation doivent être gérés selon les principes de l'économie circulaire et des mesures proactives doivent être mises en œuvre pour prévenir les dommages environnementaux pendant le stockage des déchets dangereux. Le Code de conduite des partenaires commerciaux exige que les partenaires commerciaux apportent des améliorations continues à la gestion des ressources et mettent en œuvre des mesures judiciaires pour réduire la production de déchets solides. Un suivi régulier

et des rapports sur l'utilisation des matières premières et secondaires et la gestion des déchets sont obligatoires, avec des efforts continus pour augmenter la consommation de matières secondaires et réduire la production de déchets. La politique environnementale est accessible au public et à toutes les parties intéressées de Viohalco et de ses filiales, via le site internet de la société. Enfin, les partenaires commerciaux sont tenus d'apporter des améliorations constantes en vue d'une gestion efficace des ressources et d'une réduction de la production de déchets, par le biais du code de conduite des partenaires commerciaux. La responsabilité de la mise en œuvre de la politique environnementale incombe au plus haut dirigeant de chaque société de Viohalco, qui veille à son intégration dans la stratégie et les opérations de l'entreprise.

Recyclabilité des produits

La recyclabilité des produits à la fin de leur cycle de vie est extrêmement importante pour l'atténuation du changement climatique, ainsi que pour la conservation des ressources naturelles. Le recyclage des métaux a un effet multiplicateur par rapport à d'autres matériaux, en raison de l'intensité énergétique et carbone relativement élevée de la production de métaux primaires avec les technologies actuelles. Le tableau ci-dessous résume l'effet de la production à partir de métaux secondaires par rapport à la production primaire (à partir de minerais métalliques). Les produits des filiales de Viohalco ont une très grande recyclabilité en fin de vie, en fonction de l'application dans laquelle ils sont utilisés.

■ **Figure 11 : Avantages de la production secondaire d'aluminium, de cuivre et d'acier⁸**



8. Fiche d'information sur le recyclage des métaux – EuRIC : https://circulareconomy.europa.eu/platform/sites/default/files/euric_metal_recycling_factsheet.pdf

Le recyclage d'un produit à la fin de son cycle de vie dépend essentiellement de sa conception. Par conséquent, le taux de recyclage des produits de Viohalco dépend fortement du fait que le produit est traité en aval et converti en produit final, auquel cas le taux de recyclage est fonction de la capacité technique de trier le métal de manière rentable. Par exemple, les cannettes de boisson usagées atteignent un taux de recyclage de 99% dans de nombreux pays européens qui ont mis en place des systèmes de consigne bien conçus, alors que le taux de recyclage de l'aluminium utilisé dans les équipements électriques et électroniques serait beaucoup plus faible en raison de la difficulté à effectuer un tri efficace. ElvalHalcor est partisan de la mise en œuvre de systèmes de consigne, car il s'agit de la seule méthode de collecte auprès des consommateurs et de tri qui permette d'obtenir un recyclage efficace et de qualité.

Actions et cibles

E5-2; E5-3 ; MDR-A ; MDR-T

Les filiales s'efforcent en permanence de minimiser l'impact environnemental de leurs activités, en mettant en œuvre des initiatives visant à optimiser l'utilisation des ressources, à augmenter le contenu recyclé de leurs produits et à minimiser les déchets opérationnels. Les cibles liées à l'augmentation du contenu recyclé des produits s'appliquent spécifiquement aux entreprises qui exploitent des fonderies et ont la capacité de refondre les déchets métalliques. En outre, certaines entreprises qui n'ont pas encore fixé de cibles officielles étudient les possibilités de le faire dans un avenir proche.

À cette fin, l'utilisation des ressources fait partie intégrante du modèle économique de la filiale ElvalHalcor. Le principal indicateur de la performance en matière d'utilisation des ressources pour Elval et pour Halcor est le contenu recyclé global (en %), qui reflète l'utilisation d'aluminium secondaire et de cuivre dans les opérations de refonte.

Elval s'est fixé un objectif ambitieux d'augmentation du pourcentage de matières recyclées dans ses produits, de 13% en 2019, qui est la référence, à 30% minimum en 2030. Pour atteindre la cible fixée, Elval a développé un plan continu, aligné sur la stratégie d'investissement globale, qui se concentre sur l'aluminium secondaire. Les principales actions menées au cours des cinq dernières années pour soutenir cette cible, qui a représenté un investissement de plus de 20 millions d'euros, ont été axées sur les infrastructures, les meilleures technologies disponibles et les principes de l'industrie 4.0, notamment :

- Augmentation de la capacité de refusion en mettant l'accent sur la ferraille post-consommation, grâce à l'investissement dans 4 fours de délaquage.
- Optimisation du mélange via les systèmes de Business Intelligence (BI) : afin de maximiser le pourcentage de matières recyclées dans un alliage donné, dans des conditions spécifiques de qualité et de chimie, un système de BI a été développé pour évaluer les rebuts disponibles et optimiser leur utilisation.
- Optimisation des processus de production : modernisation récente des fours afin de pouvoir transférer l'aluminium liquide de la refonte aux fours de maintien.
- Politique d'approvisionnement flexible grâce à un réseau mondial de négociants en ferraille et de raffineurs RSI (Remelt Secondary Ingots).

Ces actions ont soutenu les objectifs des divisions dans le contexte de la croissance de la production et ont été intégrées dans la stratégie globale d'investissement. Elval a déjà atteint son objectif et évalue actuellement des cibles actualisées et plus ambitieuses pour 2030, en tenant compte de nouveaux

investissements et des conditions actuelles du marché de la ferraille qui posent de nombreux risques et opportunités en ce qui concerne les flux de ferraille à court et moyen terme. Il convient de préciser que même le maintien du pourcentage actuel pour les années suivantes peut poser des défis importants, qui comprennent, sans s'y limiter: la demande de ferraille d'aluminium est très élevée et les matériaux secondaires sont une ressource limitée ; la production de la division devrait continuer d'augmenter, ce qui indique une demande accrue pour maintenir les ratios de ferraille ; les variations de la gamme de produits et les tendances du marché mondial peuvent avoir un impact significatif sur le contenu recyclé, car tous les alliages n'ont pas les propriétés qui peuvent consommer de la ferraille et il existe diverses applications qui nécessitent principalement du métal primaire; des perturbations réglementaires et de marché imprévues sur les flux de matériaux.

En parallèle, Halcor s'est fixé comme objectif d'augmenter le pourcentage de contenu recyclé dans ses produits, d'un niveau de référence de 56% en 2023 à un minimum de 60% d'ici 2030. Pour atteindre cet objectif, la division met en œuvre des actions spécifiques axées sur l'amélioration des capacités de tri des ferrailles afin d'assurer le traitement de matériaux de meilleure qualité. Plus précisément, la division met en œuvre un projet d'amélioration du processus de tri à la fonderie, qui devrait être achevé d'ici à 2026. Il consiste en une machine de tri automatisée équipée d'analyseurs pour l'analyse chimique, ainsi que de caméras pour la reconnaissance visuelle, afin de trier et de transformer les déchets de cuivre de moindre qualité en matériaux propres à la consommation. Le nouveau processus permet un tri sélectif des déchets recevant des fractions riches en éléments qui sont actuellement achetés pour la production de certains alliages de laiton. Il offre également une flexibilité dans l'ensemble du processus de tri lorsque les conditions météorologiques sont prohibitives pour le tri manuel, ou lorsque le flux de la matière entrante est très élevé. En outre, le département des métaux planifie de manière proactive les défis potentiels, tels qu'une pénurie prévue de ressources en ferraille. Il s'agit notamment d'explorer les moyens d'utiliser des matériaux de rebut de qualité inférieure. À cette fin, la division a mis en place un projet, qui devrait être achevé d'ici 2026, qui vise à optimiser le processus de purification électrolytique afin d'améliorer la pureté du cuivre et l'efficacité du courant tout en augmentant le processus par le biais d'essais à l'échelle du banc d'essai. Ces actions se réfèrent à des opérations propres et ne nécessitent pas de dépenses d'investissement ou d'exploitation importantes.

Les cibles des deux divisions sont conformes à l'objectif de la politique environnementale consistant à optimiser et à accroître l'utilisation des matières premières secondaires afin de réduire la dépendance à l'égard des ressources vierges, contribuant ainsi à la réalisation des objectifs de l'économie circulaire. Il s'agit d'une cible relative qui reflète la part moyenne de contenu recyclé des produits exprimée en pourcentage, en tenant également compte du contexte d'augmentation de la production projetée à l'horizon 2030. Le processus d'établissement des cibles est fondé sur une méthodologie scientifique transparente qui définit le contenu recyclé, comme nous l'avons vu plus haut dans cette section. Pour établir ces cibles, les divisions ont soigneusement analysé la dynamique du marché et ont collaboré avec diverses parties intéressées.

En outre, même si elles n'ont pas fixé de cibles officielles, d'autres sociétés du segment Aluminium, à savoir Symetal et Etem Gestamp Aluminium Extrusions, ont entrepris des actions d'optimisation de la production au cours des cinq dernières années pour réduire les rebuts de processus. Il s'agit notamment de surveiller étroitement le rendement de

la production sur une base fréquente, de planifier la production complète et de former en continu les travailleurs. En outre, un système MES (Manufacturing Execution System) sera installé à Fulgor, une société du segment Câbles. Le système devrait être installé en 2025. Le système MES intégrera les lignes de production et leurs équipements pour numériser l'ensemble du processus, collecter et fournir toutes les données de production en temps réel, permettant ainsi une prise de décision immédiate. L'objectif est d'améliorer les performances de production en maximisant l'efficacité globale de l'équipement et la capacité des installations de production existantes, ainsi que de réduire les défauts de qualité, les pertes de matériaux et les activités de réparation. Cela aura un impact significatif sur la compétitivité de l'entreprise et permettra une gestion plus efficace de tous les problèmes au sein de l'ensemble de la chaîne de production et d'approvisionnement. Enfin, dans le segment Acier, Stomana Industry a mené des essais en 2024 dans la perspective d'augmenter la production de la déchiqueteuse et d'accroître la consommation de matériaux déchiquetés en fonderie, avec des résultats prometteurs. La Société examine la mise en œuvre de ce projet au cours de l'année 2025, pour le pré-traitement d'une partie des intrants qui vise à une utilisation plus efficace et à l'augmentation de la production de la fonderie. Les dépenses d'exploitation découlant de l'augmentation de la production de la déchiqueteuse seront compensées par les avantages de l'augmentation du volume de production et les effets bénéfiques sur la fonderie.

Les filiales s'efforcent continuellement de minimiser l'impact environnemental de leurs opérations. Pour soutenir cet effort, des mesures de prévention du stockage et de l'utilisation des produits chimiques ont été mises en œuvre, ainsi que des mesures de prévention de la pollution en cas d'accidents (déversements ou fuites) dans l'environnement. Les incidents environnementaux susceptibles d'avoir un impact direct ou indirect sur l'environnement sont étroitement surveillés et des procédures ont été élaborées pour leur détection, leur examen et leur résolution immédiats, le cas échéant. Les sociétés ont mis en place les mesures de sécurité nécessaires (confinement secondaire, désignation de responsables de zone (par exemple le « Principe du propriétaire »), ce qui entraîne une faible probabilité d'incidents de pollution. 90% des entreprises industrielles sont certifiées conformes au système de gestion environnementale ISO 14001:2015.

Métriques

E5-4 ; MDR-M

Le modèle de production des filiales de Viohalco est centré sur la production secondaire des métaux et le traitement des métaux en aval. La production secondaire consiste à refondre les métaux primaires et le recyclage des matières premières secondaires. Le traitement des métaux en aval fait quant à lui référence à toute activité réalisée après le raffinage initial ou la refonte du métal, comme la fabrication de composants ou de produits finis à partir de métal raffiné. La plupart des produits de Viohalco sont entièrement recyclables à la fin de leur cycle de vie, ce qui leur permet de réintégrer la chaîne de valeur avec un minimum de déchets ou de perte de qualité. Les filiales utilisent également des métaux primaires à des fins de production et d'autres matières auxiliaires telles que les huiles, la chaux et autres, qui varient selon les différents segments. Ils n'utilisent pas de matières biologiques ou de biocarburants. En outre, des matières premières critiques comme le ferromanganèse, le ferrosilicium et le silicomanganèse sont utilisées à des fins d'alliage. D'autre part, l'eau est un élément essentiel du processus de production des filiales, ainsi que de leur chaîne de valeur en amont, en particulier pour les segments Aluminium, Cuivre et Acier, en

raison de leur intensité relative en eau, en particulier dans les départements de métallurgie thermique. Les filiales utilisent des équipements industriels spécialement conçus pour le traitement des métaux, assurant une production efficace et de haute qualité. Des investissements continus sont faits dans les immobilisations, les usines et les équipements pour améliorer et entretenir l'infrastructure, en fonction des besoins et des tendances actuels du marché, et de l'engagement de l'entreprise à atténuer ses incidences sur l'environnement.

Les sociétés de transformation des métaux de Viohalco se spécialisent dans la production de produits métalliques de haute qualité, en accord avec les principes de l'économie circulaire. Les produits clés incluent l'acier, les composants en aluminium, les tubes en cuivre, les tubes d'acier, les câbles d'alimentation utilisés dans diverses applications industrielles telles que la construction, l'automobile, les services publics et le pétrole et le gaz. Conçus pour allier longévité, qualité et durabilité, tous les produits sont soumis à des tests rigoureux afin de garantir leur conformité aux normes industrielles et aux exigences spécifiques des clients. En matière de réutilisation et de réparabilité, les principaux produits des sociétés de Viohalco ne sont généralement pas réutilisés ni réparés après leur premier cycle de vie. Toutefois, le démontage et la refabrication des produits semi-finis dépendent des caractéristiques de conception définies des produits finis par les clients.

D'autre part, bien que le recyclage soit une pratique essentielle et que les produits puissent généralement atteindre une recyclabilité de 100 %, le taux de recyclage réel dépend fortement de l'utilisation des produits dans les opérations en aval et dans d'autres produits en aval qui peuvent nécessiter un désassemblage à la fin de leur cycle de vie. Le taux de recyclage réel dépend principalement de la facilité avec laquelle le produit final peut être collecté et trié en fonction de ses différents matériaux à la fin de son cycle de vie, et de l'existence ou non de systèmes de collecte efficaces. Les seuls produits qui ont un faible taux de recyclage sont ceux qui, en raison de leur utilisation particulière, ne sont pas rentables à collecter après leur durée de vie utile. Il s'agit des câbles sous-marins et des tuyaux en acier installés sur terre ou en mer. Par ailleurs, les tubes en cuivre des pompes à chaleur seront recyclés à un taux très élevé car ils sont facilement triés lors du démontage, ce qui n'est pas le cas du cuivre d'un câble électrique sous-marin, car il n'y a pas de taux de recyclage des câbles sous-marins en raison du coût élevé de la collecte après leur durée de vie utile. En outre, une analyse globale des systèmes de collecte montre que les dispositifs les plus développés, tels que les systèmes DRS (Deposit Return Schemes), atteignent des taux de recyclage supérieurs à 90%.

À l'inverse, les pays dépourvus de système de collecte présentent des taux de recyclage très faibles, tandis que les systèmes intermédiaires, comme les bacs de tri différenciés, affichent des performances variables, allant de 30 à 60%. Dans d'autres cas, comme pour les tubes d'acier et les câbles, où les taux de recyclage sont élevés et où le processus de séparation est facile en utilisant une simple séparation mécanique, le taux de recyclage réel dépend des caractéristiques spécifiques de chaque projet et de la valeur des composants individuels de chaque produit.

Définition de teneur en matières recyclées

Les filiales de Viohalco appliquent une méthode très transparente de calcul de la teneur en matières recyclées dans leurs produits. Le tableau ci-dessous présente les matériaux recyclés des principaux producteurs secondaires d'aluminium, de cuivre et d'acier. Pour les autres sociétés visées par la déclaration relative à la durabilité, cet indicateur n'est pas applicable.

Tableau 12 : Teneur en matières recyclées par société de Viohalco

Société	Teneur en matières recyclées 2024 (%)
Division de laminage d'aluminium d'ElvalHalcor	32,6%
Division cuivre d'ElvalHalcor	52,4%
Sofia Med	40,4%
Segment Acier	99,5%

Les systèmes de certification actuellement utilisés permettent des interprétations différentes de divers termes et, dans de nombreux cas, la manipulation de la teneur réelle en matières recyclées est observée par de nombreux producteurs de métaux. Il est donc important de rendre compte de cet important attribut de durabilité des produits de plusieurs filiales d'une manière harmonisée et transparente. La teneur en matières recyclées déclarée par les sociétés de Viohalco suit les directives ci-dessous :

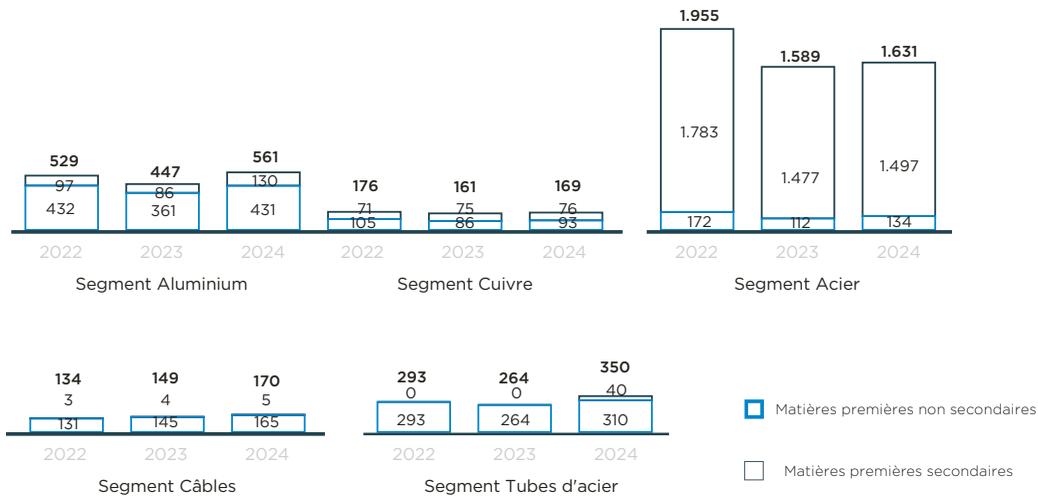
- les déchets de post-consommation sont inclus ;
- la ferraille de pré-consommation strictement produite par un client, à partir d'un processus de production en aval est inclus. Les déchets pré-consommation sont des matériaux dérivés des déchets générés au cours d'un processus de fabrication en aval, à l'exclusion des déchets générés au cours d'un processus et réintégrés dans le même processus que celui qui les a générés. En raison des différentes filiales au sein d'un segment, si les déchets sont générés au sein d'une société du segment de Viohalco, ils ne sont pas pris en compte dans le calcul de la teneur en matières recyclées du segment s'il s'agit d'une société liée.
- les rebuts internes ne sont pas pris en compte dans le calcul du contenu recyclé s'ils sont générés dans le cadre d'un processus en aval (par exemple, l'extrusion ou le laminage) de l'entreprise et renvoyés pour refonte dans le processus de refonte de l'entreprise.

Les figures ci-dessous illustrent le poids total des matières utilisées par segment, en incluant à la fois le poids des produits et des matières premières, ainsi que les déchets générés. Ils présentent également une ventilation des déchets dangereux

et non dangereux, en précisant ceux dirigés vers la mise en décharge et ceux détournés de celles-ci. Les informations sur les flux de matières ne sont pas fournies pour le segment Immobilier et les entreprises non industrielles, car ces activités ne génèrent pas de production industrielle significative, rendant leurs apports négligeables. Dans les segments industriels, les principaux flux de déchets comprennent notamment les scories, les poussières de filtres, les huiles usagées, les émulsions, les solvants et les mélanges d'huiles et de solvants, ainsi que les emballages. Ces déchets contiennent principalement des particules métalliques, des huiles, divers produits chimiques et des matériaux d'emballage en carton, plastique ou métal.

En 2024, la consommation totale de matières premières destinées à la production a augmenté dans tous les segments industriels, portée par la hausse de la production. Le segment Aluminium a accru la part de matières premières secondaires réutilisées ou recyclés dans ses produits et matériaux par rapport à 2023. Dans le segment Cuivre, la proportion de matières premières secondaires est restée élevée, atteignant 44,9% en 2024. Elle a été particulièrement importante dans le segment Acier, représentant 91,8% du poids total des ressources entrantes, y compris les matières premières primaires et auxiliaires. Il convient de noter qu'en 2024, le segment Tubes d'acier a acheté des bobines laminées à chaud accompagnées des déclarations environnementales de produit (DÉP) correspondantes, mettant en évidence une forte teneur en déchets d'acier. Toutes les métriques présentées ne sont pas validées par un organe externe autre que le garant.

Figure 12 : Ressources entrantes ventilées entre les matières premières non secondaires et les matières premières secondaires par segment (10³ t)*



* Toutes les données sont réelles et suivies grâce aux systèmes de technologie de l'information utilisés par les filiales industrielles. Les matières premières secondaires comprennent les déchets métalliques, tels que définis dans la partie sur les contenus recyclés de la déclaration relative à la durabilité. En outre, d'autres matériaux ne sont inclus dans la catégorie des matières premières secondaires que s'il existe des preuves suffisantes qu'ils ont terminé au moins un cycle de vie et sont réutilisés ou recyclés.

* L'information sur les ressources entrantes n'est pas présentée pour le segment Immobilier et les sociétés non industrielles, car elles n'ont pas d'activités industrielles.

Tableau 13 : Ressources entrantes

Ressources entrantes	Unité	Segment Aluminium			Segment Cuivre			Segment Acier		
		2022	2023	2024	2022	2023	2024	2022	2023	2024
Matières premières secondaires	103 t	97	86	130	71	75	76	1.783	1.477	1.497
Matières premières non secondaires	103 t	432	361	431	105	86	93	172	112	134
Matières premières totales	103 t	529	447	561	176	161	169	1.955	1.589	1.631
Pourcentage de matières premières secondaires	%	18,4	19,3	23,2	40,2	46,7	44,9	91,2	93,0	91,8

Ressources entrantes	Unité	Segment Câbles			Segment Tubes d'acier			Chiffres consolidés		
		2022	2023	2024	2022	2023	2024	2022	2023	2024
Matières premières secondaires	103 t	3	4	5	0	0	40	1.954	1.642	1.748
Matières premières non secondaires	103 t	131	145	165	293	264	310	1.133	968	1.133
Matières premières totales	103 t	134	149	170	293	264	350	3.087	2.610	2.881
Pourcentage de matières premières secondaires	%	2,3	2,8	2,8	0,0	0,0	11,5	63,3	62,9	60,7



Ressources sortantes

E5-5

Cette section est une divulgation volontaire, qui n'est pas requise par les normes ESRS, compte tenu du résultat de l'évaluation de la importance menée par l'entreprise.

Comme mentionné au début du chapitre, les filiales de Viohalco contribuent activement à l'économie circulaire. Elles suivent une stratégie de gestion des déchets qui leur permet de maintenir des taux élevés de déchets recyclés et récupérés et de contribuer à l'atténuation des incidences relatives sur l'environnement. Les filiales collaborent avec des entrepreneurs spécialisés qui disposent d'une licence appropriée conformément à la législation en vigueur. Cela garantit une gestion efficace des déchets et le respect des

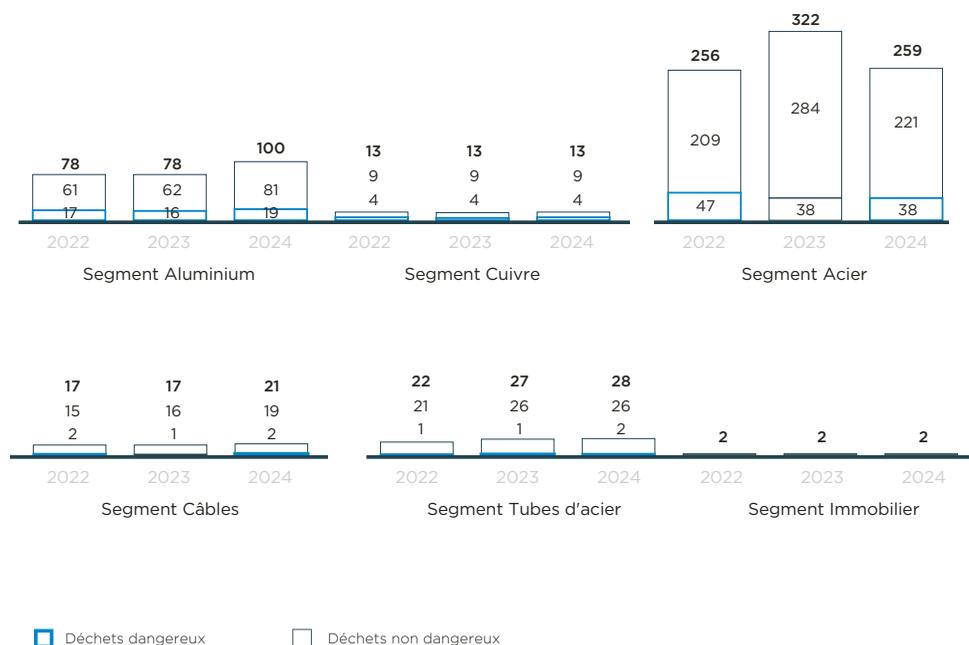
lois et réglementations en vigueur par les entreprises. En outre, certaines filiales sont spécialisées dans le traitement de types de déchets spécifiques afin d'obtenir des taux de recyclage plus élevés et la production de sous-produits, qui sont utilisés dans diverses applications par d'autres industries, telles que l'industrie du ciment, contribuant ainsi de manière active et décisive à l'économie circulaire.

Les volumes de déchets ont augmenté ou sont restés stables en 2024 pour tous les segments, à l'exception du segment Aluminium qui a connu une augmentation de 28,2 % en raison de l'augmentation des volumes de production. Le segment Acier a enregistré une diminution du total des déchets générés, en raison de la baisse des volumes de déchets valorisés par les sociétés de valorisation des ressources qui sont incluses dans le périmètre du

segment Acier. Les entreprises de fabrication d'acier ont connu une augmentation des déchets générés, en raison de la hausse des volumes de production. La quantité de déchets produits reste stable dans le reste des segments, et le pourcentage de déchets recyclés et récupérés reste élevé dans tous les segments. Les

informations sur la production de déchets ne sont pas présentées pour les entreprises non industrielles car elles n'ont pas d'activités industrielles et, par conséquent, leur production de déchets est négligeable. Aucune filiale ne produit de déchets radioactifs.

■ Figure 13 : Total des déchets dangereux et non dangereux par segment (10³ t)



■ Tableau 14 : Ressources sortantes

Ressources sortantes	Unité	Segment Aluminium			Segment Cuivre			Segment Acier		
		2022	2023	2024	2022	2023	2024	2022	2023	2024
Déchets dangereux produits, par méthode de gestion des déchets										
Préparation en vue du réemploi	10 ³ t	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Recyclage	10 ³ t	8	5	7	1	1	1	7	8	7
Récupération, y compris la récupération d'énergie	10 ³ t	9	11	12	2	2	2	21	16	16
Mise en décharge	10 ³ t	0	0	0	1	1	1	19	14	15
Incinération sans récupération d'énergie	10 ³ t	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total des déchets dangereux générés	10 ³ t	17	16	19	4	4	4	47	38	38
Déchets non dangereux produits, par méthode de gestion des déchets										
Préparation en vue du réemploi	10 ³ t	0	0	1	0	0	0	0	0	0
Recyclage	10 ³ t	49	50	69	9	9	9	151	204	142
Récupération, y compris la récupération d'énergie	10 ³ t	8	5	8	0	0	0	46	70	68
Mise en décharge	10 ³ t	4	7	3	0	0	0	12	10	11
Incinération sans récupération d'énergie	10 ³ t	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total des déchets non dangereux générés	10 ³ t	61	62	81	9	9	9	209	284	221

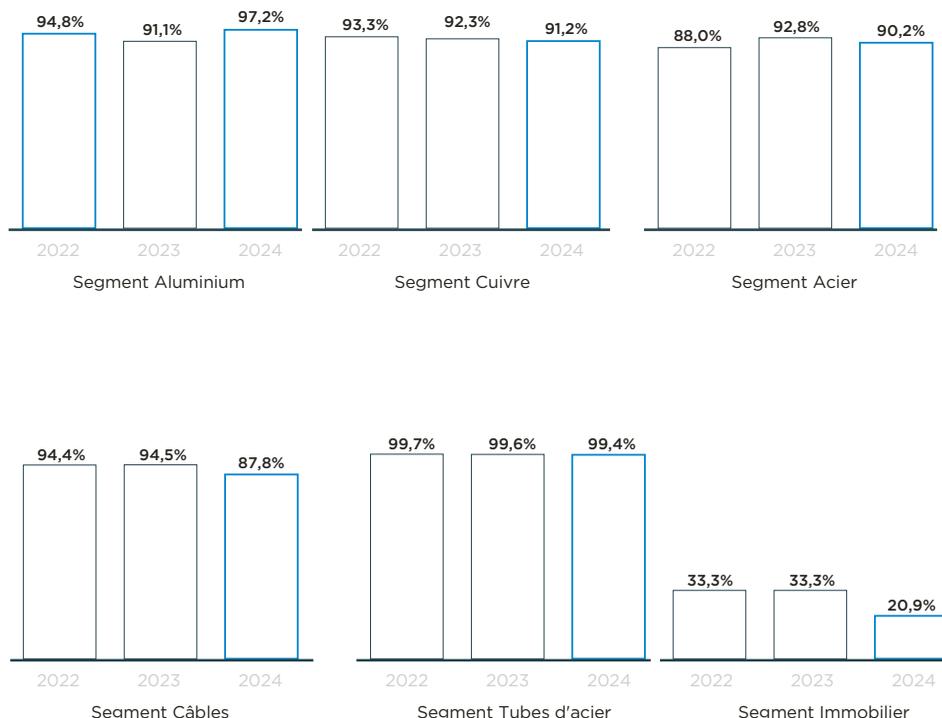
Ressources sortantes	Unité	Segment Aluminium			Segment Cuivre			Segment Acier		
		2022	2023	2024	2022	2023	2024	2022	2023	2024
Déchets détournés de l'élimination										
Déchets dangereux détournés de la mise en mise en décharge	10 ³ t	17	16	19	3	3	3	28	24	23
Déchets non dangereux détournés de la mise en mise en décharge	10 ³ t	57	55	78	9	9	9	197	274	210
Poids total de déchets détournés de l'élimination	10 ³ t	74	71	97	12	12	12	225	298	233
Pourcentage de déchets détournés de l'élimination	%	94,8	91,1	97,2	93,3	92,3	91,2	88,0	92,8	90,2
Déchets destinés à l'élimination										
Déchets dangereux mis en décharge	10 ³ t	0	0	0	1	1	1	19	14	15
Déchets non dangereux mis en décharge	10 ³ t	4	7	3	0	0	0	12	10	11
Poids total de déchets destinés à l'élimination	10 ³ t	4	7	3	1	1	1	31	24	26
Pourcentage de déchets destinés à l'élimination	%	5,2	8,9	2,8	6,8	7,7	8,8	12,0	7,2	9,8

Ressources sortantes	Unité	Segment Câbles			Segment Tubes d'acier			Segment Immobilier			Chiffres consolidés		
		2022	2023	2024	2022	2023	2024	2022	2023	2024	2022	2023	2024
Déchets dangereux produits, par méthode de gestion des déchets													
Préparation en vue du réemploi	10 ³ t	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Recyclage	10 ³ t	1	1	1	0	0	0	0	0	0	17	15	16
Récupération, y compris la récupération d'énergie	10 ³ t	1	0	1	1	1	2	0	0	0	34	30	33
Mise en décharge	10 ³ t	0	0	0	0	0	0	0	0	0	20	15	16
Incinération sans récupération d'énergie	10 ³ t	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total des déchets dangereux générés	10 ³ t	2	1	2	1	1	2	0	0	0	71	60	65
Déchets non dangereux produits, par méthode de gestion des déchets													
Préparation en vue du réemploi	10 ³ t	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1
Recyclage	10 ³ t	14	15	17	20	25	25	1	1	1	244	304	263
Récupération, y compris la récupération d'énergie	10 ³ t	0	0	0	1	1	1	0	0	0	55	76	77
Mise en décharge	10 ³ t	1	1	2	0	0	0	1	1	1	18	19	17
Incinération sans récupération d'énergie	10 ³ t	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total des déchets non dangereux générés	10 ³ t	15	16	19	21	26	26	2	2	2	317	399	358
Déchets détournés de l'élimination													
Déchets dangereux détournés de l'élimination	10 ³ t	2	1	2	1	1	2	0	0	0	51	45	49
Déchets non dangereux détournés de l'élimination	10 ³ t	14	15	17	21	26	26	1	1	1	298	380	341
Poids total de déchets détournés de l'élimination	10 ³ t	16	16	19	22	27	28	1	1	1	349	425	390
Pourcentage de déchets détournés de l'élimination	%	94,4	94,5	87,8	99,7	99,6	99,4	33,3	33,3	20,9	90,2	92,7	92,1
Déchets destinés à l'élimination													
Déchets dangereux destinés à l'élimination	10 ³ t	0	0	0	0	0	0	0	0	0	20	15	16
Déchets non dangereux destinés à l'élimination	10 ³ t	1	1	2	0	0	0	1	1	1	18	19	17
Poids total de déchets destinés à l'élimination	10 ³ t	1	1	2	0	0	0	1	1	1	38	34	33
Pourcentage de déchets destinés à l'élimination	%	5,6	5,5	12,2	0,3	0,4	0,6	67,0	67,1	79,1	9,8	7,3	7,9

Comme le montre la figure ci-dessous, la part des déchets générés destinés à l'élimination pour tous les segments industriels est restée à des niveaux élevés en 2024, ce qui a favorisé la transformation vers une économie circulaire. Les

chiffres relatifs pour le segment Immobilier sont restés faibles car les déchets générés sont principalement liés aux déchets municipaux provenant des centres commerciaux mis en location.

■ Figure14 : Déchets détournés de l'élimination (%)



Risques et opportunités

SBM-3, E5-6 ; IRO-1

Bien que les filiales soient bien positionnées pour adopter l'économie circulaire, cette transition comporte également des risques financiers. Il s'agit notamment des risques liés au fait que la teneur en matières recyclées des produits en aluminium et en cuivre est un indicateur clé de performance. On constate dans le même temps une contraction de l'offre de ferraille et une hausse de la concurrence pour en obtenir dans un contexte où les matières premières secondaires constituent un outil essentiel de décarbonation des processus de production des métaux. Cette situation peut entraîner une hausse des prix de ces matières et des difficultés à obtenir et à avoir accès à des approvisionnements adéquats. Les entreprises dépendent indirectement des matières premières secondaires à court, moyen et long terme, car même si elles ne pouvaient théoriquement utiliser que des sources primaires, elles ne répondraient pas aux attentes croissantes des clients en matière de contenu recyclé dans les produits, un attribut clé de durabilité. Une pénurie de matériaux de rebut abordables pourrait augmenter les coûts de production et affecter les flux de trésorerie des entreprises sans toutefois affecter gravement les marges bénéficiaires. En outre, l'utilisation de rebut de faible qualité dans les circuits de recyclage peut constituer un facteur de risque pour les sociétés, car elle peut avoir une incidence négative sur la consommation d'énergie et d'eau et

dans certains cas, entraîner des émissions atmosphériques plus élevées de particules et autres substances dangereuses. En effet, le traitement de métaux de moindre qualité nécessite plus de ressources et peut augmenter les émissions et la production de déchets. Toutefois, ces risques n'ont pas été considérés comme importants d'un point de vue financier dans le cadre de l'évaluation de la double importance, et ils sont en outre traités de manière proactive par une surveillance diligente des qualités de la ferraille, des équipements de tri et/ou un tri manuel des différentes catégories de ferrailles, des modifications de la métallurgie thermique pour l'élimination des impuretés et des modifications du traitement mécanique des produits pour tenir compte des différentes qualités d'alliage de métaux.

Enfin, en ce qui concerne la gestion des déchets, les risques liés à la violation des permis environnementaux en matière de gestion des déchets pourraient entraîner des amendes et des pénalités, affectant directement la situation financière des entreprises. Le non-respect des réglementations en matière de gestion des déchets pourrait entraîner des sanctions financières importantes, réduisant ainsi les fonds disponibles pour les besoins opérationnels, les réinvestissements ou les initiatives de croissance. Cependant, l'ampleur et la probabilité de survenance de ces risques restent relativement faibles. De plus, les entreprises ont mis en place des techniques efficaces de gestion des déchets, en suivant les meilleures pratiques.

Taxonomie de l'Union européenne

Viohalco s'engage à promouvoir la durabilité et la transparence dans ses activités. La présente section décrit les informations à fournir conformément à l'article 8 du règlement (UE) n° 2020/852 (le « règlement relatif à la taxonomie »), qui classe les activités économiques durables du point de vue de l'environnement.

La taxonomie de l'UE est un outil essentiel dans la stratégie de durabilité de Viohalco, guidant les efforts visant à atténuer le changement climatique et à promouvoir une économie circulaire.

Des détails concernant l'éligibilité à la taxonomie et l'alignement sur les six objectifs environnementaux définis par la taxonomie de l'UE sont fournis ci-dessous dans la présente section :

- Atténuation du changement climatique
- Adaptation au changement climatique
- Utilisation durable et protection des ressources hydriques et marines
- Transition vers une économie circulaire
- Prévention et contrôle de la pollution
- Protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes

Viohalco vise à fournir aux parties intéressées des informations claires sur la performance en matière de durabilité et l'impact environnemental des activités. Cette transparence répond non seulement aux exigences réglementaires, mais renforce également l'engagement en faveur du développement durable et de pratiques commerciales responsables.

Évaluation de l'alignement sur la taxonomie de l'UE

Viohalco utilise une méthodologie complète pour évaluer son alignement sur la taxonomie de l'UE, en veillant à ce que les activités économiques soient durables sur le plan environnemental. Ce processus comporte plusieurs étapes clés :

Identification des activités éligibles : Viohalco commence par identifier les activités économiques éligibles au titre de la taxonomie de l'UE. Il s'agit de cartographier les opérations par rapport à la description des activités décrites dans le règlement sur la taxonomie, en mettant l'accent sur les activités qui contribuent à l'atténuation du changement climatique ou à l'adaptation à celui-ci, ainsi que sur les autres objectifs environnementaux.

Évaluation de la contribution substantielle : Pour chaque activité éligible, Viohalco évalue dans quelle mesure elle contribue de manière significative à un ou plusieurs des six objectifs environnementaux définis par la taxonomie de l'UE. Cela comprend l'évaluation des critères d'examen technique pour s'assurer que les activités répondent aux normes requises.

Critères d'absence de préjudice important (DNSH or Do No Significant Harm): Viohalco veille à ce que ses activités ne causent aucun dommage significatif à aucun des autres objectifs environnementaux. Cela implique un examen approfondi des critères DNSH, qui incluent, dans le cas de l'atténuation du changement climatique, des exigences spécifiques en matière de prévention de la pollution, d'utilisation durable des ressources aquatiques et de protection de la biodiversité.

Respect des garanties minimales : La société vérifie également que les opérations de Viohalco et au-delà respectent les

garanties sociales et de gouvernance minimales, telles que les droits du travail, les droits de l'homme et les mesures anti-corruption. Cette étape est cruciale pour maintenir les normes éthiques dans toutes les opérations.

Collecte de données et établissement des rapports :

La collecte de données précises est essentielle pour la transparence des rapports. Viohalco rassemble des données de performance détaillées pour calculer des indicateurs clés de performance (ICP) liés au chiffre d'affaires, aux dépenses d'investissement et aux dépenses d'exploitation pour les activités éligibles à la taxonomie et alignées.

Contrôle et amélioration continus : Viohalco surveille en permanence son alignement sur la taxonomie de l'UE, adaptant les processus et les stratégies nécessaires pour répondre aux exigences réglementaires en constante évolution et améliorer les performances en matière de durabilité.

Vous trouverez ci-dessous le tableau récapitulatif avec les activités identifiées éligibles à la taxonomie. Pour les activités de Viohalco, il a été défini que seul un objectif environnemental d'atténuation du changement climatique est pertinent, de sorte que toutes les évaluations ont été effectuées sur la base des critères pertinents inclus dans le règlement.

Tableau 15 : Activités économiques éligibles à la Taxonomie de l'Union européenne

Activités économiques éligibles	Description de l'activité économique	Code NACE	Atténuation du changement climatique
3.1 Technologies de fabrication liées aux énergies renouvelables	Technologies de fabrication liées aux énergies renouvelables	C27.32	✓
3.5 Fabrication d'équipements à bon rendement énergétique pour la construction de bâtiments	Fabrication de composants clés de façades et de couvertures, de systèmes de chauffage et de production d'eau chaude sanitaire, de systèmes de refroidissement et de ventilation, ainsi que de pompes à chaleur	C24.42 C24.44	✓
3.6 Autres technologies de fabrication à faible intensité de carbone	Autres technologies de fabrication à faible intensité de carbone	C27.32	✓
3.8 Fabrication d'aluminium	Production d'aluminium secondaire	C24.42	✓
3.9 Fabrication de fonte et d'acier	Fabrication de fonte et d'acier, production au four électrique avec plus de 90% de rebuts d'acier par rapport à la production du produit	C24.10	✓
3.18 Fabrication de composants automobiles et de composants pour la mobilité	Fabrication, réparation, entretien, adaptation, réaffectation et mise à niveau de composants pour la mobilité destinés à des dispositifs de mobilité des personnes à émissions nulles, et de systèmes automobiles et pour la mobilité, composants, entités techniques distinctes, pièces et pièces de rechange.		✓
3.20. Fabrication, installation et entretien d'équipements électriques à haute, à moyenne et à basse tension destinés au transport et à la distribution d'électricité qui entraînent ou permettent une contribution substantielle à l'atténuation du changement climatique	Fabrication, installation, maintenance ou entretien de produits, équipements ou systèmes électriques, ou de logiciels visant à obtenir des réductions substantielles des émissions de gaz à effet de serre dans les systèmes de transport et de distribution électrique à haute, à moyenne et à basse tension grâce à l'électrification, à l'efficacité énergétique, à l'intégration d'énergies renouvelables ou à la conversion efficace d'énergie.	C27.32	✓
4.9 Transport et distribution d'électricité	Services de construction et d'installation de réseaux de distribution d'électricité	C27.32	✓
7.7 Acquisition et propriété de bâtiments	Achat d'immobilier et exercice de la propriété de cet immobilier	L68	✓

Segment Aluminium

Les activités de façade et de couverture ont été incluses dans la catégorie Fabrication d'équipements écoénergétiques pour les bâtiments (3.5). Le segment Aluminium de Viohalco s'engage également dans la production d'aluminium secondaire (3.8), par le biais des différentes sociétés du segment. Toutefois, étant donné qu'il n'existe pas de catégorie distincte concernant la production d'aluminium en aval et que les produits sont intermédiaires et sous-traités en interne (et ne génèrent donc pas de revenus), l'indicateur clé de performance (ICP) du chiffre d'affaires éligible de la production d'aluminium secondaire n'est pas indiqué dans les tableaux consolidés de la taxonomie. À titre d'information contextuelle, le chiffre d'affaires lié au recyclage secondaire de l'aluminium s'élève à 773,07 millions d'euros, sur la base d'une approche au prorata du contenu recyclé des brames d'aluminium produites dans la fonderie.

La fabrication de façades en aluminium a été incluse dans le rapport de taxonomie dans la catégorie 3.5 Fabrication d'équipements à bon rendement énergétique pour la construction de bâtiments.

En outre, l'activité 3.18, composants en aluminium utilisés dans les voitures électriques, est incluse dans le chiffre d'affaires éligible.

Segment Cuivre

Pour le segment Cuivre, les composants clés des systèmes de chauffage des locaux et de production d'eau chaude sanitaire,

ainsi que des systèmes de refroidissement et de ventilation et des pompes à chaleur (c.-à-d. la fabrication de tubes en cuivre) ont été inclus dans la catégorie Fabrication d'équipements écoénergétiques pour les bâtiments (3.5).

Segment Acier

Le segment Acier (Sidenor) de Viohalco produit de l'acier brut pour les fours à arc électriques (3.9), en utilisant comme matière première des rebuts d'acier dans un pourcentage supérieur à 90% de la production de produits en acier. Toutefois, étant donné qu'il n'existe pas de catégorie distincte pour le laminage de l'acier, les produits sidérurgiques sont considérés comme intermédiaires et transformés ultérieurement en interne (et donc non générateurs de revenus), l'ICP du chiffre d'affaires éligible de la production d'acier ne sera pas présenté dans les tableaux consolidés officiels de la taxonomie. En tant qu'information contextuelle, le chiffre d'affaires lié à la production d'acier est de 800,8 millions d'euros.

Segment Câbles

Les produits du segment Câbles sont utilisés dans diverses applications, notamment la fabrication de technologies renouvelables (3.1), ainsi que des projets d'installation pour le transport et la distribution d'électricité (4.9). Les câbles et accessoires pour le secteur des télécommunications (fibre optique), dans le cadre de la Autres technologies de fabrication à faible intensité de carbone (3.6), ont également été incorporés dans le calcul des revenus éligibles. D'autres produits de câbles

de basse, moyenne et haute tension, relevant de l'activité économique 3.20, ont été inclus dans les calculs des indicateurs clés de performance.

Segment Immobilier

Le segment Immobilier de Viohalco (Noval Property) est inclus dans les catégories éligibles et alignées sous Acquisition et propriété de bâtiments (7.7). Noval Property, filiale de Viohalco, achète des biens immobiliers et exerce les droits de propriété sur le parc immobilier.

Tableaux de rapport d'éligibilité

Proportion du chiffre d'affaires 2024 des filiales de Viohalco provenant des produits ou services associés à des activités économiques éligibles à la taxonomie.

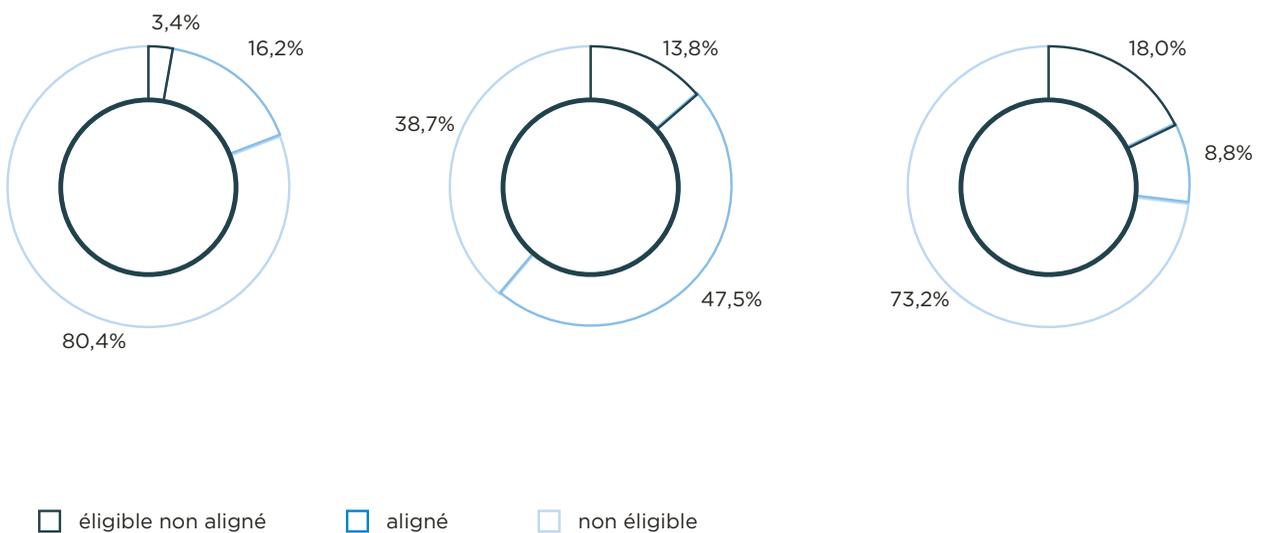
Tableaux de rapport d'alignement

Proportion du chiffre d'affaires 2024 des filiales de Viohalco provenant des produits ou services associés à des activités économiques alignées sur la taxonomie.

Tableau 16 : Aperçu de la Taxonomie de l'Union européenne

Exercice 2024	TOTAL (en euros)	Proportion des activités économiques (non alignées) éligibles à la taxonomie	Proportion des activités économiques alignées sur la taxonomie	Proportion des activités économiques non éligibles à la taxonomie
Chiffre d'affaires	6.627.305,860	3,4%	16,2%	80,4%
Dépenses d'investissements (CapEx)	451.321.950	13,8%	47,5%	38,7%
Dépenses d'exploitation (OpEx)	117.996.221	18,0%	8,8%	73,2%

Figure 15 : Chiffre d'affaires, CapEx, OpEx éligibles, alignés et non alignés



Pour plus de détails et des modèles, voir les tableaux de taxonomie de l'UE ci-dessous





ICP CHIFFRE D'AFFAIRES

Part du chiffre d'affaires issue de produits ou de services associés à des activités économiques alignées sur la taxonomie - informations pour l'année 2024.

Exercice 2024		2024			Critères de contribution substantielle					
Activités économiques	Codes	Chiffre d'affaires	Part du chiffre d'affaires Année 2024	Atténua-tion du change-ment cli-matique	Adapta-tion au change-ment cli-matique	Eau	Pollution	Économie circulaire	Biodi-versité	
Activités Viohalco		€	(%)	Y; N; N/EL	Y; N; N/EL	Y; N; N/EL	Y; N; N/EL	Y; N; N/EL	Y; N; N/EL	
A. ACTIVITES ELIGIBLES A LA TAXONOMIE										
A.1. Activités durables sur le plan environnemental (alignées sur la taxonomie)										
3.1	Technologies de fabrication liées aux énergies renouvelables	27.32	47.188.104	0,71	Y	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL
3.20	Fabrication, installation et entretien d'équipements électriques à haute, à moyenne et à basse tension destinés au transport et à la distribution d'électricité qui entraînent ou permettent une contribution substantielle à l'atténuation du changement climatique	27.32	456.368.546	6,89	Y	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL
4.9	Transport et distribution d'électricité	27.32	566.392.537	8,55	Y	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL
7.7	Acquisition et propriété de bâtiments	68.20	1.155.090	0,02	Y	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL
Chiffre d'affaires des activités durables sur le plan environnemental (alignées sur la taxonomie) (A.1)			1.071.104.278	16,16						
Dont habitantes			614.735.732	9,27						
Dont transitoires										
A.2 Activités éligibles à la taxonomie mais non durables sur le plan environnemental (non alignées sur la taxonomie)										
					EL; N/EL	EL; N/EL	EL; N/EL	EL; N/EL	EL; N/EL	EL; N/EL
3.1	Technologies de fabrication liées aux énergies renouvelables	27.32	475.301	0,01	EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL
3.5	Fabrication d'équipements à bon rendement énergétique pour la construction de bâtiments	24.42 24.44	145.533.946	2,20	EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL
3.6	Autres technologies de fabrication à faible intensité de carbone	27.32	14.821.637	0,22	EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL
3.8	Fabrication d'aluminium									
3.9	Fabrication de fonte et d'acier									
3.18	Fabrication de composants automobiles et de mobilité	24.42	27.944.625	0,42	EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL
3.20	Fabrication, installation et entretien d'équipements électriques à haute, à moyenne et à basse tension destinés au transport et à la distribution d'électricité qui entraînent ou permettent une contribution substantielle à l'atténuation du changement climatique	27.32	1.242.790	0,02	EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL
4.9	Transport et distribution d'électricité	27.32	0	0,0	EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL
7.7	Acquisition et propriété de bâtiments	68.20	32.743.515	0,49	EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL
Chiffre d'affaires des activités éligibles à la taxonomie mais non durables sur le plan environnemental (non alignées sur la taxonomie) (A.2)			222.761.814	3,36						
A. Chiffre d'affaires des activités éligibles à la taxonomie (A.1 + A.2)			1.293.866.092	19,52						
B. ACTIVITES NON ELIGIBLES A LA TAXONOMIE										
Chiffre d'affaires des activités non éligibles à la taxonomie			5.333.439.768	80,48						
Total			6.627.305.860	100,00						

Critères d'absence de préjudice important («critères DNSH»)							Garanties minimales	Part du chiffre d'affaires alignée sur la taxonomie (A.1) ou éligible à la taxonomie (A.2), année 2023	Catégorie Activité habitante	Catégorie Activité transitoire
Atténuation du changement climatique	Adaptation au changement climatique	Eau	Pollution	Économie circulaire	Biodiversité					
Y/N	Y/N	Y/N	Y/N	Y/N	Y/N	Y/N	(%)	E	T	
N	Y	Y	Y	Y	Y	Y	0,78	E		
N	Y	Y	Y	Y	Y	Y	0,0	E		
N	Y	Y	Y	Y	Y	Y	5,78	E		
N	Y	Y	Y	Y	Y	Y	0,0	E		
							6,56			
							6,56			
							0,01			
							2,56			
							0,23			
							14,54			
							0,13			
							3,81			
							0,0			
							0,47			
							21,74			
							28,30			

■ ICP, CapEx et OpEx

Part des dépenses d'investissement en 2024 issue des produits ou services des sociétés de Viohalco associés à des activités économiques alignées sur la taxonomie.

Exercice 2024		2024			Critères de contribution substantielle					
Activités économiques	Codes	CapEx	Part des CapEx, année 2024	Atténuation du changement climatique	Adaptation au changement climatique	Eau	Pollution	Économie circulaire	Biodiversité	
Activités Viohalco		€	(%)	Y; N; N/EL	Y; N; N/EL	Y; N; N/EL	Y; N; N/EL	Y; N; N/EL	Y; N; N/EL	
A. ACTIVITES ELIGIBLES A LA TAXONOMIE										
A.1. Activités durables sur le plan environnemental (alignées sur la taxonomie)										
3.1	Technologies de fabrication liées aux énergies renouvelables	27,32	7.736.750	1,7	Y	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL
3.20	Fabrication, installation et entretien d'équipements électriques à haute, à moyenne et à basse tension destinés au transport et à la distribution d'électricité qui entraînent ou permettent une contribution substantielle à l'atténuation du changement climatique	27,32	82.255.404	18,2	Y	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL
4.9	Transport et distribution d'électricité	27,32	124.373.740	27,6	Y	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL
7.7	Acquisition et propriété de bâtiments	68,20	156.765		Y	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL
CapEx des activités durables sur le plan environnemental (alignées sur la taxonomie) (A.1)			214.522.659	47,5						
Dont habitantes			132.267.255	29,3						
Dont transitoires										
A.2 Activités éligibles à la taxonomie mais non durables sur le plan environnemental (activités non alignées sur la taxonomie)										
3.1	Technologies de fabrication liées aux énergies renouvelables	27,32	77.928	0,0	EL; N/EL	EL; N/EL	EL; N/EL	EL; N/EL	EL; N/EL	EL; N/EL
3.5	Fabrication d'équipements à bon rendement énergétique pour la construction de bâtiments	24,42 24,44	2.267.502	0,5	EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL
3.6	Autres technologies de fabrication à faible intensité de carbone	27,32	1.060.773	0,2	EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL
3.8	Fabrication d'aluminium	24,42	2.780.645	0,6	EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL
3.9	Fabrication de fonte et d'acier	24,10	16.200.197	3,6	EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL
3.18	Fabrication de composants automobiles et de mobilité	24,42	7.539.917	1,7	EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL
3.20	Fabrication, installation et entretien d'équipements électriques à haute, à moyenne et à basse tension destinés au transport et à la distribution d'électricité qui entraînent ou permettent une contribution substantielle à l'atténuation du changement climatique	27,32	223.999	0,0	EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL
4.9	Transport et distribution d'électricité	27,32	0	0,0	EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL
7.7	Acquisition et propriété de bâtiments	68,20	32.605.032	7,2	EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL
Dépenses d'investissement des activités éligibles à la taxonomie mais non durables sur le plan environnemental (activités non alignées sur la taxonomie) (A.2)			62.755.933	13,9						
A. CapEx des activités éligibles à la taxonomie (A1+A2)			277.278.651	61,4						
B. ACTIVITES NON ELIGIBLES A LA TAXONOMIE										
CapEx des activités non éligibles à la taxonomie			174.043.299	38,6						
Total			451.321.950	100,0%						

	Critères d'absence de préjudice important («critères DNSH»)						Garanties minimales	Part des CapEx alignées sur la taxonomie (A.1.) ou éligibles (A.2.) à la taxonomie, année 2023	Catégorie Activité habitante	Catégorie Activité transitoire
	Atténuation du changement climatique	Adaptation au changement climatique	Eau	Pollution	Économie circulaire	Biodiversité				
	Y/N	Y/N	Y/N	Y/N	Y/N	Y/N	Y/N	(%)	E	T
	N	Y	Y	Y	Y	Y	Y	0,3	E	
	N	Y	Y	Y	Y	Y	Y			
	N	Y	Y	Y	Y	Y	Y	16,5	E	
	N	Y	Y	Y	Y	Y	Y		E	
								16,8		
								16,8	E	
								0		
								1		
								0,1		
								0,6		
								12,6		
								0,3		
								3,6		
								8,7		
								26,9		
								43,7		

Part des l'OpEx 2024 des produits ou services des sociétés de Viohalco associée aux activités économiques alignées sur la taxonomie.

Exercice 2024		2024			Critères de contribution substantielle					
Activités économiques	Codes	OpEx	Part des OpEx, année 2024	Atténua-tion du chan-gement clima-tique	Adapta-tion au chan-gement clima-tique	Eau	Pollution	Économie circulaire	Biodi-versité	
Activités Viohalco		€	(%)	Y; N; N/EL	Y; N; N/EL	Y; N; N/EL	Y; N; N/EL	Y; N; N/EL	Y; N; N/EL	
A. ACTIVITES ELIGIBLES A LA TAXONOMIE										
A.1. Activités durables sur le plan environnemental (alignées sur la taxonomie)										
3.1	Technologies de fabrication liées aux énergies renouvelables	27.32	503.642	0,43	Y	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL
3.20	Fabrication, installation et entretien d'équipements électriques à haute, à moyenne et à basse tension destinés au transport et à la distribution d'électricité qui entraînent ou permettent une contribution substantielle à l'atténuation du changement climatique	27.32	3.864.853	3,28	Y	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL
4.9	Transport et distribution d'électricité	27.32	5.985.326	5,07	Y	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL
7.7	Acquisition et propriété de bâtiments	68.20	23.529	0,02	Y	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL
OpEx des activités durables sur le plan environnemental (alignées sur la taxonomie) (A.1)			10.377.350	8,79						
Dont habitantes			6.512.497	5,51						
Dont transitoires										
A.2 Activités éligibles à la taxonomie mais non durables sur le plan environnemental (non alignées sur la taxonomie)										
					EL; N/EL	EL; N/EL	EL; N/EL	EL; N/EL	EL; N/EL	EL; N/EL
3.1	Technologies de fabrication liées aux énergies renouvelables	27.32	5.072	0,00	EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL
3.5	Fabrication d'équipements d'efficacité énergétique pour les bâtiments	24.42 24.44	1.987.648	1,68	EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL
3.6	Autres technologies de fabrication à faible intensité de carbone	27.32	90.582	0,08	EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL
3.8	Fabrication d'aluminium	24.42	3.774.040	3,20	EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL
3.9	Fabrication de fonte et d'acier	24.10	14.106.136	11,95	EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL
3.18	Fabrication de composants automobiles et de mobilité	24.42	393.818	0,33	EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL
3.20	Fabrication, installation et entretien d'équipements électriques à haute, à moyenne et à basse tension destinés au transport et à la distribution d'électricité qui entraînent ou permettent une contribution substantielle à l'atténuation du changement climatique	27.32	10.525	0,01	EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL
4.9	Transport et distribution d'électricité	27.32	0	0,0	EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL
7.7	Acquisition et propriété de bâtiments	68.20	911.002	0,77	EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL
OpEx des activités éligibles à la taxonomie mais non durables sur le plan environnemental (activités non alignées sur la taxonomie) (A.2)			21.278.824	18,03						
A. OpEx des activités éligibles à la taxonomie (A.1 + A.2)			31.656.173	26,83						
B. ACTIVITES NON ÉLIGIBLES À LA TAXONOMIE										
OpEx des activités non éligibles à la taxonomie			86.340.048	73,17						
Total			117.996.221	100,00%						

Critères d'absence de préjudice important («critères DNSH»)											
Atténua- tion du changement climatique	Adapta- tion au changement climatique	Eau	Pollution	Éco- nomie circulaire	Biodiversité	Garanties minimales	Part des OpEx alignées sur la taxonomie (A.1.) ou éligible à la taxonomie (A.2.), année 2023	Catégorie Activité habili- tante	Catégorie Activité transitoire		
Y/N	Y/N	Y/N	Y/N	Y/N	Y/N	Y/N	(%)	E	T		
N	Y	Y	Y	Y	Y	Y	0,14	E			
N	Y	Y	Y	Y	Y	Y	0,00	E			
N	Y	Y	Y	Y	Y	Y		E			
N	Y	Y	Y	Y	Y	Y		E			
							1,78				
							1,78	E			
							0,00				
							0,70				
							0,02				
							1,20				
							13,22				
							0,03				
							0,73				
							0,38				
							16,28				
							18,05				

Affectation du chiffre d'affaires, des dépenses d'investissement (CapEx) et des dépenses d'exploitation (OpEx) à l'objectif environnemental d'atténuation du changement climatique

Dans le cadre de l'engagement continu de Viohalco en faveur du développement durable et de la conformité réglementaire, toute l'information pertinente est publiée en vertu du règlement sur la taxonomie de l'UE (Règlement UE 2020/852). Ce cadre de reporting permet de démontrer la durabilité environnementale des diverses activités industrielles, qui englobent la production et la transformation d'aluminium, de cuivre, d'acier, de tubes et de câbles en acier, ainsi que l'immobilier. L'objectif environnemental d'atténuation du changement climatique reste en 2024 le plus pertinent pour les filiales de Viohalco, sur la base de l'acte délégué environnemental (règlement délégué (UE) 2024/2486 de la Commission) qui comprend des activités opérationnelles

supplémentaires pour les objectifs d'économie circulaire, de prévention et de contrôle de la pollution, de ressources hydriques et marines, et de biodiversité. Il a été déterminé que les activités 3.1, 3.5, 3.6, 3.8, 3.9, 3.18, 3.20, 4.9 et 7.7 devraient être affectés à l'objectif environnemental d'atténuation du changement climatique, car cet objectif est plus pertinent pour les activités de Viohalco, et la taxonomie ne permet pas de double comptage en utilisant d'autres objectifs. Le rapport décrit la proportion du chiffre d'affaires, des dépenses d'investissement (CapEx) et des dépenses d'exploitation (OpEx) associées à des activités durables sur le plan environnemental. Aucun segment de Viohalco ne participe à des activités liées à la production d'énergie nucléaire ou de combustibles gazeux fossiles. En ce sens, aucune des activités d'exploitation prévues dans le règlement délégué de la Commission (UE) 2022/1214 n'est applicable aux sociétés de Viohalco. Vous trouverez des informations supplémentaires dans le tableau ci-dessous.

Rangée	Activités liées à l'énergie nucléaire	
1.	L'entreprise effectue, finance ou est exposée à des activités de recherche, de développement, de démonstration et de déploiement d'installations de production d'électricité innovantes qui produisent de l'énergie à partir de procédés nucléaires avec un minimum de déchets issus du cycle du combustible.	NON
2.	L'entreprise réalise, finance ou est exposée à la construction et à l'exploitation sûre de nouvelles installations nucléaires destinées à produire de l'électricité ou de la chaleur industrielle, y compris à des fins de chauffage urbain ou de procédés industriels tels que la production d'hydrogène, ainsi qu'à leur amélioration de la sûreté, en utilisant les meilleures technologies disponibles.	NON
3.	L'entreprise réalise, finance ou est exposée à une exploitation sûre des installations nucléaires existantes qui produisent de l'électricité ou de la chaleur industrielle, y compris aux fins du chauffage urbain ou de procédés industriels tels que la production d'hydrogène à partir d'énergie nucléaire, ainsi qu'à leur mise à niveau en matière de sécurité.	NON
Activités liées aux gaz fossiles		
4.	L'entreprise réalise, finance ou est exposée à la construction ou à l'exploitation d'installations de production d'électricité utilisant des combustibles gazeux fossiles.	NON
5.	L'entreprise réalise, finance ou est exposée à la construction, à la rénovation et à l'exploitation d'installations de production combinée de chaleur/froid et d'électricité utilisant des combustibles gazeux fossiles.	NON
6.	L'entreprise réalise, finance ou est exposée à la construction, à la rénovation et à l'exploitation d'installations de production de chaleur ou de froid à partir de combustibles gazeux fossiles.	NON

Abréviations utilisées dans les tableaux de rapport

CCM : Atténuation du changement climatique

Y : Oui, activité éligible à la taxonomie et alignée sur la taxonomie avec les critères d'objectifs environnementaux pertinents.

N : Non, activité éligible à la taxonomie mais non alignée sur la taxonomie avec les critères de l'objectif environnemental pertinent.

E : Activité habilitante. Les activités habilitantes permettent à d'autres activités de contribuer aux objectifs environnementaux de la taxonomie.

EL : Activité éligible

N/EL : Activité non éligible

Après avoir examiné les textes légaux relatifs à la finance durable, à savoir :

1. Règlement sur la taxonomie de l'UE (règlement (UE) 2020/852)

Règlement (UE) 2020/852 du Parlement européen et du Conseil du 18 juin 2020 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables.

[Règlement EUR-Lex \(UE\) 2020/852](#)

2. Règlement délégué (UE) 2021/2139 de la Commission

Règlement délégué (UE) 2021/2139 de la Commission du 4 juin 2021 complétant le règlement (UE) 2020/852 du Parlement

européen et du Conseil par les critères d'examen technique permettant de déterminer à quelles conditions une activité économique peut être considérée comme contribuant substantiellement à l'atténuation du changement climatique ou à l'adaptation à celui-ci et si cette activité économique ne cause de préjudice important à aucun des autres objectifs environnementaux.

[Règlement délégué \(UE\) 2021/2139 EUR-Lex](#)

3. Règlement délégué (UE) 2021/2178 de la Commission

Règlement délégué (UE) 2021/2178 de la Commission du 6 juillet 2021 complétant l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 du Parlement européen et du Conseil en précisant le contenu, la méthodologie et la présentation des informations que doivent publier les entreprises soumises aux articles 19 bis ou 29 bis de la directive 2013/34/UE concernant les activités économiques durables sur le plan environnemental.

[Règlement délégué \(UE\) 2021/2178 EUR-Lex](#)

4. Règlement délégué (UE) 2023/2485 de la Commission

Le présent règlement modifie le règlement délégué (UE) 2021/2139, en se concentrant spécifiquement sur les objectifs liés au changement climatique. Il ajoute des critères d'examen technique pour les activités liées à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation à celui-ci, couvrant des secteurs tels que la fabrication de composants de mobilité pour les véhicules à émissions nulles et les systèmes ferroviaires.

[Règlement délégué \(UE\) 2023/2485](#)

5. Règlement délégué (UE) 2023/2486 de la Commission

Ce règlement introduit de nouveaux critères d'examen technique pour les objectifs environnementaux non liés au climat, souvent appelés « taxo4 ». Ces objectifs sont les suivants :

- Utilisation durable et protection des ressources aquatiques et marines.
- Transition vers une économie circulaire.
- Prévention et réduction de la pollution.
- Protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

[Règlement délégué \(UE\) 2023/2486](#)

Outre la FAQ sur le cadre de financement durable de l'UE (2023 & 2024), l'appréciation de l'application de la taxonomie aux activités de Viohalco est présenté ci-dessous.

Méthodologie d'évaluation de l'éligibilité et de l'alignement des activités opérationnelles des sociétés de Viohalco

Évaluation de l'éligibilité :

Dans un premier temps, pour déterminer les activités éligibles, une liste détaillée de toutes les activités économiques des segments opérationnels de Viohalco a été préparée.

Ces activités ont été comparées avec les activités éligibles énumérées dans les annexes des règlements délégués de la taxonomie de l'UE (UE 2021/2139 et 2023/2486), qui précisent les activités contribuant à l'atténuation du changement climatique, à l'adaptation au changement climatique, à l'utilisation durable des ressources aquatiques et marines, à l'économie circulaire, à la prévention de la pollution et à la protection de la biodiversité. Aucune des filiales de Viohalco n'a été identifiée comme éligible pour les objectifs environnementaux de l'adaptation au changement climatique, de l'utilisation durable des ressources aquatiques et marines, de l'économie circulaire, de la pollution ou de la protection de la biodiversité.

Sur la base de la comparaison, chaque activité a été caractérisée

comme étant éligible à la taxonomie (relevant de la taxonomie de l'UE) ou non éligible (par exemple, la société immobilière Noval Property est directement conforme à la description de l'activité : « Achat d'immobilier et exercice de la propriété de cet immobilier »).

Pour les activités habilitantes, dans le segment Câbles, il a été constaté que l'activité économique 3.1. « Technologies de fabrication liées aux énergies renouvelables » répond aux critères d'éligibilité

On entend par activité économique éligible à la taxonomie une activité économique décrite dans les actes délégués complétant le règlement sur la taxonomie (c'est-à-dire l'acte délégué sur le climat à compter de maintenant), que cette activité économique réponde à tout ou partie des critères d'examen technique définis dans ces actes délégués.

On entend par activité économique non éligible à la taxonomie toute activité économique qui n'est pas décrite dans les actes délégués complétant le règlement relatif à la taxonomie.

Évaluation de l'alignement :

On entend par activité économique alignée sur la taxonomie une activité économique qui satisfait à toutes les exigences suivantes :

- a) l'activité économique contribue de manière substantielle à un ou plusieurs des objectifs environnementaux, en respectant les critères d'examen technique définis pour chaque objectif dans les actes délégués complétant le règlement à la taxonomie ;
- b) il ne porte pas atteinte de manière significative à aucun des objectifs environnementaux ; et
- c) il est effectuée dans le respect des garanties minimales.

Double comptage :

Dans le cadre de la communication des chiffres définitifs, aucun double comptage n'est effectué dans le calcul du numérateur du chiffre d'affaires éligible/aligné, des dépenses d'investissement et des dépenses d'exploitation. Viohalco rapporte tous les ICP de la taxonomie par rapport à un seul objectif environnemental : atténuation du changement climatique. Dans le même temps, les activités économiques des sociétés de Viohalco présentées dans les tableaux et qui correspondent aux activités relevant du périmètre du règlement proviennent d'entités juridiques distinctes, de sorte que le chiffre d'affaires, les dépenses d'investissement et les dépenses d'exploitation ne peuvent pas être comptabilisés deux fois.

Activités commerciales secondaires :

En ce qui concerne les activités secondaires, Viohalco a intégré l'installation de panneaux photovoltaïques (PV) dans le cadre de l'activité économique 4.1 « Production d'électricité à l'aide de la technologie solaire photovoltaïque ». Cette activité est signalée distinctement dans les tableaux de la taxonomie pour les dépenses d'investissement et les dépenses d'exploitation.

A l'avenir, Viohalco s'engage à évaluer plus en détail l'existence d'autres activités commerciales secondaires afin d'améliorer la déclaration de la taxonomie. Il est important de noter que Viohalco ne prévoit pas que ses activités commerciales secondaires seront significatives.

Changements importants 2023-2024

Pour l'exercice 2024, les chiffres d'alignement pour l'activité économique 3.20 ont été déclarés et présentés dans les tableaux de la taxonomie, conformément aux exigences de déclaration pour 2024, présentées dans la législation actualisée sur la taxonomie, comme indiqué ci-dessus. En outre, le chiffre d'affaires éligible pour l'acier fera partie des informations contextuelles, lorsqu'en 2023 Viohalco a déclaré comme éligible à la taxonomie le chiffre d'affaires provenant de l'acier. Cette décision a été prise après un examen approfondi des documents FAQ de l'UE sur la finance durable publiés en 2023 et en 2024, qui décrivent l'approche à adopter pour les produits consommés en interne dans le cadre d'une activité spécifique. La méthodologie des calculs est expliquée en détail dans le paragraphe correspondant. En outre, le segment Immobilier présenté sous l'activité 7.7 est inclus dans les chiffres d'alignement cette année, étant donné qu'une partie du portefeuille immobilier de la société est conforme aux critères d'examen technique pertinents.

Éligibilité

Fabrication de câbles

Les sociétés de Viohalco du segment Câbles ont participé au groupe de travail de l'équipe de durabilité d'Europacable pour la finance durable. Le groupe de travail a publié une note d'information sur la taxonomie en 2023, mise à jour en 2024, avec des conseils sur les rapports de la taxonomie pour les entreprises de câbles. Les rapports relatifs aux chiffres de la taxonomie du segment de fabrication de câbles de Viohalco suivent les lignes directrices présentées dans la note d'information, toujours en conformité avec le règlement officiel sur la taxonomie mentionné dans le paquet législatif ci-dessus.

Activité 3.1 - Technologies de fabrication liées aux énergies renouvelables

La description de l'activité 3.1 figurant à l'annexe I de l'acte délégué sur le climat ne contient pas de définition claire de l'expression « technologies de fabrication liées aux énergies renouvelables » et est donc sujette à interprétation. En l'absence d'une définition des « technologies de fabrication liées aux énergies renouvelables » et dans l'esprit de la taxonomie de l'Union européenne, ce terme a été défini sur la base des critères d'examen technique pour une contribution substantielle à l'atténuation du changement climatique. Le chiffre d'affaires généré par la production et l'installation de systèmes câblés utilisés dans des projets de sources d'énergie renouvelables (principalement éolienne et solaire), qui permettent la diffusion d'énergie renouvelable dans le réseau électrique, a été inclus.

Activité 4.9 – Construction et exploitation de réseaux de transport et de distribution d'électricité

Fabrication de câbles et d'accessoires inclus dans des projets de construction et d'installation de systèmes de transmission. De plus, les services d'installation dédiés aux réseaux de transmission ou de distribution terrestres ou sous-marins ont été considérés comme éligibles.

En revanche, la fourniture d'équipements pour les réseaux de transport et de distribution d'électricité lorsque le contrat ne comprend pas de services d'installation ou de gestion de projet n'a pas été considérée comme éligible.

Activité 3.6 - Autres technologies de fabrication à faible intensité de carbone

Les câbles permettant une réduction significative des émissions grâce à l'indicateur de potentiel de réchauffement planétaire ont été inclus dans cette activité. Plus précisément, les câbles qui réduisent les émissions dans les secteurs des télécommunications et des chemins de fer sont considérés comme conformes à la description de l'activité : technologies de fabrication visant à

réduire considérablement les émissions de GES dans d'autres secteurs de l'économie, où ces technologies ne sont pas couvertes dans les sections 3.1 à 3.5 de la présente annexe (atténuation du changement climatique).

Activité 3.20 - Fabrication, installation et entretien d'équipements électriques à haute, à moyenne et à basse tension destinés au transport et à la distribution d'électricité qui entraînent ou permettent une contribution substantielle à l'atténuation du changement climatique

La fabrication, l'installation et l'entretien des câbles et fils électriques (haute, moyenne et basse tension), ainsi que les accessoires pour le transport et la distribution de l'électricité, étaient inclus dans cette catégorie. Dans le même temps, les câbles utilisés dans les bâtiments n'étaient pas considérés comme éligibles. Lorsque les câbles relevaient des activités opérationnelles 4.9 et 3.20, ils étaient comptabilisés uniquement dans l'activité 4.9.

Fabrication de façades, de tubes en cuivre pour les applications de chauffage et de refroidissement

Activité 3.5 - Fabrication d'équipements à bon rendement énergétique pour la construction de bâtiments

Dans cette activité précise, la description inclut de nombreux codes NACE, et des informations supplémentaires concernant les critères d'examen technique liés à l'activité ont été utilisées pour cette définition.

Plus précisément, l'activité économique consiste à fabriquer un ou plusieurs des produits suivants et leurs composants essentiels :

- a. fenêtres dont la valeur U est inférieure ou égale à 1,0 W/m²K;
- b. portes dont la valeur U est inférieure ou égale à 1,2 W/m²K;
- c. systèmes de parois extérieures dont la valeur U est inférieure ou égale à 0,5 W/m²K;
- d. systèmes de toiture dont la valeur U est inférieure ou égale à 0,3 W/m²K;
- e. produits d'isolation dont la valeur lambda est inférieure ou égale à 0,06 W/mK;
- f. appareils ménagers relevant des deux classes d'efficacité énergétique les plus élevées et largement utilisées, conformément au règlement (UE) 2017/1369 et aux actes délégués adoptés en application dudit règlement;
- g. sources lumineuses relevant des deux classes d'efficacité énergétique les plus élevées et largement utilisées, conformément au règlement (UE) 2017/1369 et aux actes délégués adoptés en application dudit règlement;
- h. systèmes de chauffage et de production d'eau chaude sanitaire relevant des deux classes d'efficacité énergétique les plus élevées et largement utilisées, conformément au règlement (UE) 2017/1369 et aux actes délégués adoptés en application dudit règlement;
- i. systèmes de refroidissement et de ventilation relevant des deux classes d'efficacité énergétique les plus élevées et largement utilisées, conformément au règlement (UE) 2017/1369 et aux actes délégués adoptés en application dudit règlement;
- j. commandes de présence et de lumière du jour pour systèmes d'éclairage;
- k. pompes à chaleur conformes aux critères d'examen technique établis à la section 4.16 de la présente annexe;
- l. éléments de façade et de couverture équipés d'un dispositif pare-soleil ou d'une fonction de régulation des rayons solaires, y compris ceux pouvant accueillir de la végétation;
- m. systèmes d'automatisation et de contrôle de bâtiments économes en énergie pour locaux résidentiels et non résidentiels;
- n. thermostats et dispositifs de zone de surveillance intelligente de la charge électrique principale et de la charge calorifique pour bâtiments, et équipements de détection;

- (o) compteurs de chaleur et produits de contrôle thermostatique pour maisons individuelles raccordées aux systèmes de chauffage urbain, pour appartements individuels raccordés aux systèmes de chauffage central desservant tout un bâtiment et pour systèmes de chauffage central;
- (p) échangeurs et sous-stations de chauffage urbain conformes à l'activité de distribution de chaleur/froid urbain définie à la section 4.15 de la présente annexe;
- (q) produits pour la surveillance et la régulation intelligentes du système de chauffage, et équipements de détection.

Sur la base des lignes de produits des filiales de Viohalco, il a été conclu que le chiffre d'affaires éligible est associé avec :

- Eléments de façade
- Composants clés des systèmes de chauffage des locaux et d'eau chaude sanitaire
- Composants clés des systèmes de refroidissement et de ventilation
- Composants clés des pompes à chaleur

Ces produits sont liés aux activités des segments Aluminium et Cuivre.

Fabrication d'aluminium

Activité 3.8 - Fabrication d'aluminium secondaire

Les sociétés productrices d'aluminium de Viohalco fabriquent des brames d'aluminium par le biais d'un processus de refonte, en utilisant de l'aluminium de première fusion comme matière première, ainsi que des déchets avant et après consommation. Aucune des activités des filiales de Viohalco ne comprend la fabrication d'aluminium de première fusion.

Comme indiqué ci-dessus, les produits de fonderie d'aluminium sont considérés comme intermédiaires et ne génèrent pas de chiffre d'affaires, de sorte que la société n'a déclaré aucun chiffre d'affaires éligible dans les tableaux de la taxonomie présentés précédemment, sous l'activité 3.8. Dans le même temps, les dépenses d'investissement éligibles au titre de l'activité 3.8 s'élèvent à 2.780.645 d'euros, tandis que les dépenses d'exploitation pour l'activité fabrication d'aluminium s'élèvent à 3.774.040 euros pour l'exercice 2024. Les calculs sont effectués conformément aux instructions réglementaires sur la méthodologie de calcul des ICP.

Afin de présenter des informations contextuelles, la société a attribué un prix interne à la production intermédiaire de brames d'aluminium provenant des opérations de fonderie. Le prix interne est calculé sur la base du prix moyen des brames achetées en dehors de la société. Le chiffre d'affaires potentiel lié au recyclage secondaire de l'aluminium est de 773.067 millions d'euros, sur la base d'une approche proportionnelle de la part d'aluminium secondaire (%) dans les brames d'aluminium produites dans la fonderie.

Activité 3.18 Fabrication de composants automobiles et de composants pour la mobilité

Cette activité économique offre au segment Aluminium de Viohalco la possibilité d'incorporer dans le chiffre d'affaires éligible les revenus provenant de la fabrication, de la réparation, de l'entretien, de la mise à niveau, de la réaffectation et de la mise à niveau de composants de mobilité pour dispositifs de véhicules à émissions de CO2 nulles et de systèmes automobiles et de mobilité, de composants, d'entités techniques distinctes, de pièces et de pièces détachées. Les données éligibles sur le chiffre d'affaires, les dépenses d'investissement et les dépenses d'exploitation sont présentées dans les tableaux de la taxonomie.

Fabrication d'acier

Activité 3.9 - Fabrication de fonte et d'acier

La description de l'activité comprend l'approche générale de la fabrication du fonte et d'acier. Dans le segment Acier de Viohalco, la fabrication d'acier est réalisée dans des ateliers de fusion EAF avec plus de 90% de ferraille d'acier. Les produits de l'atelier de fusion sont ensuite transformés dans des laminoirs qui produisent des solutions pour diverses applications, à savoir la construction, la construction navale, l'automobile et la production d'énergie. Le chiffre d'affaires généré par la fabrication de fonte et d'acier (3.9) est déclaré comme information qualitative, étant donné que les produits de fonderie d'acier n'ont pas de prix de vente et sont consommés en interne. La société déclarera zéro comme chiffre d'affaires éligible dans les tableaux de la taxonomie, sous l'activité 3.9.

Comme indiqué ci-dessus dans la déclaration sur les changements importants de la taxonomie, la fabrication d'acier a été déclarée comme activité éligible dans le rapport de 2023. Cette modification a été apportée à la suite d'un examen minutieux du document FAQ sur la taxonomie de l'UE, qui indique clairement que: «La divulgation des données visées à la section 1.2.3.1, point b), de l'annexe I sur les «montants liés aux activités alignées sur la taxonomie exercées pour la propre consommation interne des entreprises non financières» est un élément d'information contextuelle permettant aux entreprises déclarantes d'expliquer si et comment les produits des ventes internes ou de la consommation des activités économiques alignées sur la taxonomie ont évolué au cours de la période de référence, ainsi que les principaux facteurs et éléments de modification des ICP de leur chiffre d'affaires». Étant donné que les produits Meltshop en acier sont consommés en interne, le chiffre d'affaires éligible n'est fourni qu'à titre d'information contextuelle et est de zéro (0 euro) dans les tableaux de la taxonomie.

Afin de présenter des informations contextuelles, la société a calculé le coût de production des produits Meltshop, avant d'être traités, à partir du module SAP WHB de la société. Plus précisément, le coût de production des Meltshops est la somme des coûts de consommation des matières premières et des coûts de transformation. Sur la base de cette approche, l'impact contextuel de l'activité économique s'élève à 800.836.000 d'euros. Dans le même temps, les dépenses d'investissement s'élevaient à 16.200.197 euros et les dépenses d'exploitation à 14.106.136 euros pour l'exercice 2024.

Segment Immobilier

Activité 7.7 - Acquisition et propriété de bâtiments

Les montants éligibles du chiffre d'affaires, des CapEx et des OpEx de la société immobilière de Viohalco, Noval Property, ont été déclarés, sur la base de la description de l'activité « Achat d'immobilier et exercice de la propriété de cet immobilier ».

Activités économiques non éligibles à la taxonomie

Les activités qui n'ont pas été identifiées comme éligibles à la taxonomie, et qui constituent donc le pourcentage non éligible à la taxonomie, ne sont actuellement pas incluses dans les secteurs et activités inclus dans la taxonomie de l'UE.

CapEx et OpEx éligibles à la taxonomie et CapEx et OpEx éligibles individuellement à la taxonomie

En ce qui concerne les CapEx et les OpEx liés aux activités économiques éligibles à la taxonomie et les CapEx/OpEx liés aux achats et aux mesures considérés comme individuellement éligibles à la taxonomie, des explications des méthodes de calcul utilisées dans les paragraphes ci-dessous sont fournies dans les sections sur la taxonomie « ICP CapEx » et « ICP OpEx ».

Alignement

Sur la base de l'évaluation par la Société du critère d'examen technique pertinent pour les activités éligibles de l'annexe sur l'atténuation du changement climatique, il a été conclu que les activités économiques suivantes ont un taux d'alignement de 0% pour l'année 2024 :

- 3.5 Fabrication d'équipements à bon rendement énergétique pour la construction de bâtiments
- 3.6 Autres technologies de fabrication à faible intensité de carbone
- 3.8 Fabrication d'aluminium
- 3.9 Fabrication de fonte et d'acier
- 3.18 Fabrication de composants automobiles et de composants pour la mobilité

Cela est principalement dû au fait que les critères d'examen technique, tels qu'ils sont décrits par activité, ne sont pas remplis ou que la traçabilité en ce qui concerne le respect des seuils pertinents n'est pas disponible à l'heure actuelle.

En ce qui concerne le reste des activités éligibles, l'évaluation de l'alignement dans le domaine de la fabrication de câbles a été appliquée et les résultats sont présentés ci-dessous en ce qui concerne les critères d'examen technique, DNSH et la conformité avec les garanties sociales minimales.

Conformité aux critères d'examen technique

- 3.1 Technologies de fabrication liées aux énergies renouvelables

L'activité économique consiste à mettre en oeuvre des technologies de fabrication liées aux énergies renouvelables.

Les produits de câblage servent à faciliter la transition vers une économie à faible intensité de carbone. Comme indiqué dans la section sur l'éligibilité, ces produits sont spécifiquement conçus pour les turbines éoliennes, photovoltaïques, etc. ainsi que pour les produits vendus aux segments de marché des énergies renouvelables tels que la production d'énergie renouvelable, qui correspondent explicitement aux critères d'examen technique de la catégorie 3.1.

- 3.20 Fabrication, installation et entretien d'équipements électriques à haute, à moyenne et à basse tension destinés au transport et à la distribution d'électricité qui entraînent ou permettent une contribution substantielle à l'atténuation du changement climatique

L'activité consiste à fabriquer, installer, entretenir ou fournir des services de maintenance, de réparation et de conseil technique essentiels au fonctionnement pendant toute la durée de vie de dispositifs de câblage porteurs de courant de transmission et de distribution et les dispositifs de câblage non porteurs de courant pour le câblage de circuits électriques, à condition que ces dispositifs contribuent à augmenter la proportion d'énergie renouvelable dans le système ou à améliorer l'efficacité énergétique.

Sur la base de la description ci-dessus, le chiffre d'affaires d'éligibilité identifié ci-dessus est conforme aux critères d'examen technique, car ils n'incluent pas de clauses supplémentaires de la description.

- 4.9 Transport et distribution d'électricité
Selon la description de l'activité 4.9 de l'annexe I de l'acte délégué sur le climat, une activité économique doit respecter à au moins un des critères d'examen technique suivants :
 - a. le réseau constitue le réseau européen interconnecté, à savoir le réseau couvrant les zones de réglage interconnectées des États membres, de la Norvège, de la Suisse et du Royaume-Uni, et ses réseaux subordonnés ;
 - b. plus de 67 % des nouvelles capacités de production

connectées au réseau sont inférieures à la valeur seuil de production de 100 g équivalent CO₂ /kWh mesurée sur l'ensemble du cycle de vie conformément aux critères de production d'électricité, au cours d'une période glissante de cinq ans;

- c. le facteur d'émission moyen du réseau, qui est calculé comme le total annuel des émissions dues à la production d'électricité connectée au réseau, divisé par la production annuelle totale nette d'électricité dans ce réseau, est inférieur à la valeur seuil de 100 g équivalent CO₂ /kWh mesurée sur l'ensemble du cycle de vie conformément aux critères de production d'électricité, au cours d'une période glissante de cinq ans.

Sur la base de l'évaluation de la Société, le chiffre d'affaires du segment Câbles généré par les projets relatifs à l'interconnexion des îles satisfait aux critères d'examen technique « a » susmentionnés.

- 7.7 Acquisition et propriété de bâtiments
La description de l'activité comprend "l'achat d'immobilier et l'exercice de la propriété de cet immobilier". Les critères d'examen technique pour que l'activité contribue de manière substantielle à l'atténuation du changement climatique sont présentés ci-dessous :

1. Dans le cas de bâtiments construits avant le 31 décembre 2020, un certificat de performance énergétique relevant au minimum de la classe A a été délivré. À défaut, le bâtiment fait partie des 15 % du parc immobilier national ou régional les plus performants en matière de consommation d'énergie primaire opérationnelle, ce qui est démontré par des éléments de preuve appropriés, comparant au moins la performance du bien concerné à la performance du parc immobilier national ou régional bâti avant le 31 décembre 2020 et opérant au minimum une distinction entre bâtiments résidentiels et bâtiments non résidentiels.
2. Les bâtiments construits après le 31 décembre 2020 satisfont aux critères spécifiés à la section 7.1 de la présente annexe qui sont pertinents au moment de l'acquisition.
3. Les grands bâtiments non résidentiels (dont la puissance nominale utile des systèmes de chauffage, des systèmes combinés de chauffage et de ventilation de locaux, des systèmes de climatisation ou des systèmes combinés de climatisation et de ventilation est supérieure à 290 kW) sont exploités de manière efficace grâce à la surveillance et l'évaluation de la performance énergétique.

Le portefeuille immobilier de la Société comprend un bâtiment dont le certificat de performance énergétique (EPC) est de classe A depuis juin 2024.

Les critères d'absence de préjudice important (DNSH ou Do No Significant Harm): ont été analysés au cours de l'année de référence pour les activités économiques couvertes par les activités de fabrication de câbles incluses dans les catégories suivantes :

- 3.1 Technologies de fabrication liées aux énergies renouvelables
- 3.20 Fabrication, installation et entretien d'équipements électriques à haute, à moyenne et à basse tension destinés au transport et à la distribution d'électricité qui entraînent ou permettent une contribution substantielle à l'atténuation du changement climatique
- 4.9 Transport et distribution d'électricité
- 7.7 Acquisition et propriété de bâtiments

Sont décrites ci-dessous les évaluations et les principales analyses utilisées afin de déterminer s'il y a eu un préjudice important pour les autres objectifs environnementaux. Les évaluations confirment le respect des obligations relatives à l'absence de préjudice

important de l'année de référence pour les sites produisant des câbles.

1. Adaptation au changement climatique

Une évaluation des risques climatiques et de la vulnérabilité a été réalisée pour tous les sites de fabrication de câbles afin d'identifier ceux qui pourraient être affectés par les risques climatiques physiques. Les risques physiques liés au changement climatique identifiés ont été évalués sur la base de la durée de vie de l'actif immobilisé concerné.

Grâce à une analyse approfondie, les risques et opportunités les plus importants liés au changement climatique, ayant une incidence financière potentiellement importante sur le segment Câbles, ont été identifiés.

Cette analyse sert de base à l'évaluation de la résilience de la stratégie de l'organisation, en tenant compte de divers scénarios liés au changement climatique, y compris un scénario de 2° C ou moins. Pour mieux comprendre les effets potentiels des différents scénarios climatiques sur les entreprises, tout en maintenant des paramètres financiers cohérents, une analyse de scénarios a été utilisée. Pour évaluer l'impact des risques climatiques sur les actifs et les activités des entreprises, les risques climatiques ont été évalués selon deux scénarios climatiques distincts à plusieurs horizons temporels. Plus précisément, un scénario de changement climatique modéré basé sur les profils représentatifs d'évolution de concentration (ou RCP, de l'anglais « Representative Concentration Pathways ») 4.5 et un scénario à forte émissions basé sur le RCP 8.5.

Les impacts potentiels ont été classés selon trois domaines d'impact climatique, à savoir élevé, moyen et faible, dans un effort pour faire la lumière sur les conséquences potentielles du changement climatique. Il est important de noter que ces scénarios sont fondés sur les connaissances et les projections actuelles, et même s'ils fournissent des informations précieuses, des incertitudes subsistent quant à la prévision des impacts exacts.

L'évaluation DNSH (Do No Significant Harm) de Viohalco basée sur le climat est basée sur le scénario RCP 4.5 et suppose donc la concentration la plus élevée de CO₂ selon le groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC). La pertinence des dangers identifiés a été évaluée pour l'environnement local et, le cas échéant, les mesures nécessaires pour atténuer le risque ont été mises en place.

2. Utilisation durable et protection des ressources hydriques et marines

Les activités économiques relatives à l'utilisation durable et à la protection de l'eau et des ressources marines ont été évaluées en fonction des trois critères suivants : préserver la qualité de l'eau, éviter le stress hydrique et une évaluation de l'incidence sur l'environnement (EIE) portant sur l'impact sur l'eau. L'analyse s'appuie principalement sur l'évaluation des incidences sur l'environnement (EIE), réalisée sur les sites concernés du segment Câble où une EIE est requise. L'EIE a été évaluée par les autorités compétentes et des termes environnementaux ont été attribués aux mesures devant être prises par la société exploitante. Les deux installations soumises à l'EIE sont les deux sites de Fulgor, qui sont également soumis à la directive sur les émissions dans l'environnement, laquelle exige en outre la mise en œuvre des meilleures techniques disponibles pour atténuer l'impact. Les autres sociétés du segment Câbles (Hellenic Cables et Icme Ecab) ne sont pas soumises à la directive sur les émissions dans l'environnement en raison de leur faible impact sur l'environnement.

Conformément aux permis environnementaux des deux sites, toutes les mesures nécessaires sont appliquées pour empêcher ou limiter le rejet de polluants dans la mer.

L'évaluation de l'impact sur l'environnement des deux sites suit les dispositions de la législation nationale, qui respecte parfaitement la directive 2011/92/UE (directive concernant l'évaluation de l'incidence de certains projets publics et privés sur l'environnement), y compris la section traitant des effets des activités spécifiques sur les ressources aquatiques conformément à la Directive 2000/60/ce (directive-cadre sur l'eau).

Les risques susceptibles de survenir pendant l'exploitation des installations industrielles ont déjà été identifiés, et les mesures visant à atténuer leurs effets ont déjà été proposées et imposées, comme en témoignent les permis environnementaux approuvés, qui sont parfaitement conformes. Compte tenu de ce qui précède, et sur la base des impératifs qui régissent le principe d'absence de préjudice important par rapport à l'objectif d'utilisation durable et de protection des ressources hydrologiques et marines, aucune évaluation supplémentaire de l'impact des activités sur les ressources aquatiques n'est requise. Par conséquent, les activités économiques spécifiques ne peuvent pas causer de préjudice important. L'activité 7.7 n'inclut pas ce critère DNSH.

3. Transition vers une économie circulaire

Les activités de l'entreprise sont conformes aux normes ci-dessous en matière d'économie circulaire.

L'activité évalue la disponibilité et, si possible, adopte des techniques qui promeuvent : a) la réutilisation et l'utilisation de matières premières secondaires et de composants réutilisés dans les produits fabriqués ; b) la conception de produits fabriqués de manière à garantir une durabilité élevée, une recyclabilité, un démontage facile et une adaptabilité des produits fabriqués ; c) la gestion des déchets qui privilégie le recyclage plutôt que l'élimination dans le processus de fabrication ; d) l'information et la traçabilité des substances préoccupantes tout au long du cycle de vie des produits fabriqués.

Un plan de gestion des déchets est appliqué et garantit une réutilisation ou un recyclage maximal des produits en fin de vie, conformément à la hiérarchie des déchets, y compris par le biais d'accords contractuels avec des partenaires de gestion des déchets, d'une réflexion sur les projections financières ou de la documentation officielle du projet.

L'activité 7.7 n'inclut pas ce critère DNSH.

4. Prévention et contrôle de la pollution

Les critères d'absence de préjudice important pour cet objectif environnemental exigent que l'activité économique en question n'entraîne pas la fabrication, la mise sur le marché ou l'utilisation des substances répertoriées dans diverses réglementations et directives de l'Union européenne en matière de produits chimiques. Des processus d'approbation et de suivi sont mis en œuvre dans le but de garantir le respect de la législation spécifiée dans les critères d'absence de préjudice important.

Plus précisément, les meilleures techniques disponibles sont appliquées en ce qui concerne les émissions atmosphériques, les rejets d'effluents, les substances dangereuses et la gestion des déchets.

Conformément aux permis environnementaux (conditions) des activités économiques de la société, toutes les mesures nécessaires sont appliquées pour empêcher la pollution de l'air, de l'eau et du sol.

L'évaluation de l'impact sur l'environnement des deux sites comprend des sections relatives aux effets des activités économiques sur la qualité de l'air, de l'eau et du sol, ainsi qu'à la mise en œuvre des meilleures techniques disponibles pour lutter contre la pollution en ce qui concerne les émissions atmosphériques, les eaux pluviales et les rejets d'eaux usées. Les conditions environnementales des activités économiques

introduisent des limites supérieures autorisées concernant le rejet de polluants dans l'air, l'eau et le sol, auxquelles les activités sont entièrement conformes. La collecte, le transport et le stockage de tous les déchets et substances dangereuses sont effectués conformément à la législation en vigueur (nationale et européenne) et à la mise en œuvre des meilleures techniques disponibles.

Des évaluations des incidents environnementaux sont effectuées et des mesures correctives sont prises pour prévenir la pollution. Enfin, une responsabilité en cas de pollution accidentelle est prévue et un plan d'intervention d'urgence est appliqué.

Compte tenu des éléments susmentionnés, les activités économiques spécifiques ne peuvent pas causer de préjudice important.

L'activité 7.7 n'inclut pas ce critère DNSH.

5. Protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes

Afin de vérifier le respect des obligations en matière de biodiversité et d'écosystèmes, les domaines concernés ont été identifiés. Aucune zone sensible du point de vue de la biodiversité n'est située à proximité d'un site de production.

Il a été évalué si des mesures de conservation de l'environnement avaient été définies dans les autorisations environnementales et mises en œuvre par la suite.

L'activité 7.7 n'inclut pas ce critère DNSH.

Garanties minimales

Il a été veillé à ce que les activités commerciales soient non seulement conformes aux critères environnementaux, mais également conformes aux garanties minimales établies par le règlement sur la taxonomie de l'UE (règlement (UE) 2020/852). Ces mesures de protection mettent l'accent sur une conduite responsable des affaires dans des domaines essentiels, veillant à ce que la contribution à la durabilité s'étende aux aspects sociaux, éthiques et de gouvernance des activités. Plus précisément, les garanties sociales minimales portent sur les droits de la personne, la fiscalité, la lutte contre les pots-de-vin et la concurrence loyale, qui est adressée en adhérant aux cadres internationaux et aux politiques internes.

Conformément à la mise en œuvre des politiques et procédures pertinentes, les sociétés de Viohalco ont réussi à se conformer aux exigences établies par les garanties minimales. Tout au long de l'année 2024, aucune violation de ces garanties minimales n'a été signalée au sein des filiales de Viohalco. Cela démontre l'engagement de l'entreprise à maintenir des normes élevées de conformité et d'intégrité opérationnelle.

1. Droits de l'homme et droits du travail

Les filiales de Viohalco s'engagent à défendre et à promouvoir les droits de l'homme tout au long de la chaîne de valeur, comme le stipulent la Déclaration universelle des droits de l'homme, les principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, la Déclaration relative aux principes et droits fondamentaux au travail de l'Organisation internationale du travail (OIT), ainsi que la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones et la Convention 169 de l'OIT sur les peuples autochtones. Ces engagements s'étendent à l'ensemble de la chaîne de valeur, garantissant que tous les employés, fournisseurs et partenaires respectent ces normes. Pour ce faire :

- une diligence raisonnable en matière de droits de l'homme est exercée pour identifier, prévenir et atténuer tout risque potentiel pour les droits de l'homme associé à nos opérations

et à notre chaîne d'approvisionnement.

- des mécanismes de dénonciation sont en place, qui permettent aux parties intéressées, y compris les employés, les communautés locales et les partenaires, de signaler leurs préoccupations en matière de droits humains. Ces mécanismes garantissent que toute violation est traitée en temps voulu et de manière transparente.
- l'engagement s'étend au respect des droits du travail, à la non-discrimination, à la liberté d'association et à des conditions de travail équitables, conformément aux conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail (OIT).
- des salaires et des avantages sociaux équitables sont accordés, qui respectent ou dépassent les exigences légales et veillons à ce que les contrats de travail décrivent toutes les conditions convenues de manière transparente. Les heures de travail sont conformes aux lois nationales et aux normes industrielles pertinentes, et toute heure supplémentaire est volontaire et rémunérée équitablement. De plus, un préavis raisonnable (avant la prise de décision) est donné aux représentants des travailleurs en cas de changement dans les opérations qui aurait un impact majeur
- un environnement de travail sûr et sain est assuré. L'amélioration continue du rendement en matière de santé et de sécurité est un objectif clé, et les considérations en matière de santé et de sécurité sont intégrées à tous les processus opérationnels. Des audits réguliers de santé et de sécurité, ainsi que des rapports transparents sur les incidents, sont effectués. Grâce à la politique pertinente « santé et sécurité au travail », les sociétés de Viohalco s'engagent à atteindre l'objectif ultime « pas d'accidents, pas de maladies professionnelles ».
- Il est veillé à ce que les employés reçoivent une formation et des conseils adéquats sur les pratiques saines en matière de droits de la personne, adaptés à leurs rôles et à leurs domaines d'influence.
- la liberté d'association et la reconnaissance effective du droit à la négociation collective est défendue. Un dialogue ouvert et constructif est maintenu avec les employés. Les droits des employés de s'associer librement, d'organiser et de négocier collectivement conformément aux lois et règlements applicables, dans le but de soutenir les intérêts mutuels, sont respectés. Ces engagements font l'objet d'un suivi régulier, et toute violation est corrigée par des mesures correctives.
- Il y a un engagement à prévenir l'exploitation des enfants et à veiller à ce qu'aucun travail des enfants n'ait lieu au sein de l'entreprise ou de sa chaîne d'approvisionnement. Des audits et des évaluations réguliers assurent le respect de ces normes.

2. La fiscalité

Viohalco et ses filiales s'engagent à assurer une transparence totale et à respecter les lois et réglementations fiscales applicables dans toutes les juridictions où elles exercent leurs activités. L'approche envers la fiscalité assure :

- La conformité aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales en matière de pratiques fiscales responsables.
- L'intégrité dans les opérations, en assurant de respecter toutes les obligations fiscales et d'éviter les pratiques qui pourraient mener à l'évasion fiscale ou à la planification fiscale agressive.
- La divulgation d'informations fiscales transparentes dans les rapports financiers, ce qui permet aux parties intéressées une visibilité sur les pratiques fiscales.

3. Lutte contre la corruption et les pots-de-vin

Viohalco applique une politique de tolérance zéro en matière de pots-de-vin et de corruption. Pour préserver l'intégrité des affaires, Viohalco et ses filiales s'assurent de :

- Mettre en œuvre des politiques strictes de lutte contre les

pots-de-vin et la corruption dans toutes les opérations, conformément à la Convention de l'OCDE sur la lutte contre la corruption. Ces politiques s'appliquent à tous les employés et partenaires commerciaux.

- Organiser régulièrement des formations pour le personnel et les fournisseurs sur les lois anti-pots-de-vin et les comportements éthiques afin de s'assurer que chacun comprend l'importance de la conformité.
- Mettre en place de solides mécanismes de signalement mis à la disposition des lanceurs d'alerte, qui permettent aux employés et aux parties intéressées externes de signaler tout cas de pots-de-vin ou corruption présumés de manière confidentielle. Les signalements font l'objet d'une enquête approfondie et des mesures appropriées sont prises si nécessaire.

4. Concurrence loyale

Viohalco et ses filiales s'engagent pleinement à maintenir une concurrence loyale sur tous les marchés où elle opèrent. Les sociétés respectent les lois de concurrence de l'UE et internationales afin de promouvoir des conditions de concurrence équitables. Cela inclut :

- Adhérer à toutes les réglementations anti-trust et anti-concurrence, en veillant à ce que les pratiques commerciales favorisent une saine concurrence sans adopter de comportements monopolistiques ou anticoncurrentiels.
- Surveiller activement les pratiques pour empêcher des activités telles que la fixation des prix, le partage du marché ou toute forme de collusion avec des concurrents.

Mise en œuvre et suivi des garanties minimales

Pour assurer le respect continu de ces quatre piliers de garanties sociales, Viohalco a établi un cadre global qui comprend les éléments suivants :

- Évaluations des risques : évaluation régulière des opérations et de la chaîne d'approvisionnement afin d'identifier les risques liés aux droits de l'homme.
- Engagement fournisseur : exigence pour que les fournisseurs et partenaires adhèrent aux mêmes normes élevées, en veillant au respect des lois et directives internationales dans toutes les relations commerciales.
- Formation des employés : organisation régulière de séances de formation pour s'assurer que tous les employés sont conscients de leur rôle dans le respect de ces mesures de protection ; mise à disposition des ressources pour soutenir la prise de décisions éthiques dans l'ensemble de l'organisation.

Viohalco assure le respect des garanties minimales de la taxonomie de l'UE, en maintenant la transparence et l'intégrité dans tous les aspects des opérations.

Activités éligibles et alignées

Le calendrier d'expansion de chaque activité économique alignée sur la taxonomie ou de réalisation de l'alignement sur la taxonomie varie en fonction des caractéristiques spécifiques et des améliorations requises de chaque activité. Pour les activités qui devraient être alignées sur la taxonomie dans les cinq ans, Viohalco a défini des étapes claires et des stratégies de mise en œuvre. Toutefois, pour les activités pour lesquelles l'alignement devrait dépasser cinq ans, Viohalco fournit une justification objective. Cette période prolongée est attribuable à la nature complexe des mises à niveau en cause, y compris les progrès technologiques, la conformité réglementaire et les améliorations de l'infrastructure. Ces facteurs nécessitent un délai plus long pour assurer un alignement durable et efficace sur les critères de la taxonomie.

Indicateurs clés de performance et méthodes comptables

Les exigences en matière de reporting incluent le pourcentage

d'éligibilité du chiffre d'affaires, des dépenses d'investissement et des dépenses d'exploitation des entreprises déjà incluses dans la loi relative à la finance durable de l'Union européenne. L'article 10, paragraphe 1, de l'acte délégué sur la publication d'informations exige explicitement que, au cours de la première année de mise en œuvre, les entreprises non financières publient « la proportion d'activités économiques éligibles à la taxonomie et non éligibles à la taxonomie dans leur chiffre d'affaires total, leurs dépenses en capital et leurs dépenses d'exploitation ». Les chiffres relatifs à l'alignement du chiffre d'affaires, des dépenses d'investissement et des dépenses d'exploitation seront présentés dans la section correspondante ci-dessous.

Indicateurs clés de performance du chiffre d'affaires

Définition

Viohalco communiquera des données sur le chiffre d'affaires pour l'objectif environnemental d'atténuation du changement climatique.

La proportion d'activités économiques éligibles à la taxonomie a été calculée comme la part du chiffre d'affaires provenant des activités économiques présentées ci-dessous (numérateur) :

- 3.1 Technologies de fabrication liées aux énergies renouvelables
- 3.5 Fabrication d'équipements à bon rendement énergétique pour la construction de bâtiments
- 3.6 Autres technologies de fabrication à faible intensité de carbone
- 3.18 Fabrication de composants automobiles et de composants pour la mobilité
- 3.20 Fabrication, installation et entretien d'équipements électriques à haute, à moyenne et à basse tension destinés au transport et à la distribution d'électricité qui entraînent ou permettent une contribution substantielle à l'atténuation du changement climatique
- 4.9 Transport et distribution d'électricité
- 7.7 Acquisition et propriété de bâtiments divisé par le chiffre d'affaires total de Viohalco (dénominateur) pour l'exercice 2024.

Pour les activités économiques 3.8 Fabrication d'aluminium et 3.9 Fabrication de fonte et d'acier, seules des informations contextuelles fondées sur les méthodes expliquées ci-dessus sont incluses.

Pour plus de détails sur notre politique comptable du chiffre d'affaires, veuillez-vous reporter à la page 220 du rapport annuel 2024.

Rapprochement

Le chiffre d'affaires de Viohalco peut être rapproché des états financiers consolidés, dans la section « Segments opérationnels », page 239 du rapport annuel 2024.

Indicateurs clés de performance (ICP) relatifs aux dépenses d'investissement

Définition

Viohalco communiquera des données sur les dépenses d'investissement pour l'objectif environnemental d'atténuation du changement climatique.

Les ICP des dépenses d'investissement (CapEx) est défini comme le CapEx éligible à la taxonomie (numérateur) divisé par le CapEx total de Viohalco (dénominateur). Le numérateur se compose des dépenses d'investissement éligibles à la taxonomie liés aux actifs ou aux processus qui sont associés aux activités économiques présentées ci-dessous (numérateur) : pour le numérateur des dépenses d'investissement éligibles à

la taxonomie, la clé d'allocation utilisée a été le pourcentage du chiffre d'affaires éligible par rapport au chiffre d'affaires total. Pour le dénominateur, les données de « l'analyse par segment » des informations ont été retenues.

- 3.1 Technologies de fabrication liées aux énergies renouvelables
- 3.5 Fabrication d'équipements à bon rendement énergétique pour la construction de bâtiments
- 3.6 Autres technologies de fabrication à faible intensité de carbone
- 3.8 Fabrication d'aluminium
- 3.9 Fabrication de fonte et d'acier
- 3.18 Fabrication de composants automobiles et de composants pour la mobilité
- 3.20 Fabrication, installation et entretien d'équipements électriques à haute, à moyenne et à basse tension destinés au transport et à la distribution d'électricité qui entraînent ou permettent une contribution substantielle à l'atténuation du changement climatique
- 4.9 Transport et distribution d'électricité
- 7.7 Acquisition et propriété de bâtiments

Il est considéré que les actifs et les processus sont associés à des activités économiques éligibles à la taxonomie lorsqu'ils sont des composants essentiels nécessaires à l'exécution d'une activité économique. Par conséquent, tous les investissements en machines ou en équipements pour les activités susmentionnées ont été inclus dans le numérateur de l'indicateur clé de performance des investissements.

En particulier, les investissements en aluminium secondaire comprennent les investissements liés à la production d'aluminium à partir de matières premières secondaires (y compris la ferraille et les matériaux métallifères) et aux processus de refonte et d'alliage.

Le dénominateur se compose des ajouts des filiales de Viohalco aux immobilisations corporelles et incorporelles au cours de l'exercice 2024, avant amortissement et toute réévaluation, y compris celles résultant de réévaluations et de dépréciations. Elle comprend les acquisitions d'immobilisations corporelles (norme IAS 16), d'immobilisations incorporelles (norme IAS 38) et d'immeubles de placement (norme IAS 40). Les ajouts résultant de regroupements d'entreprises sont également inclus. Le goodwill n'est pas inclus dans le CapEx, car il n'est pas défini comme une immobilisation incorporelle selon la norme IAS 38. Pour plus de détails sur nos politiques comptables concernant les dépenses d'investissement, veuillez-vous reporter à la page 263 du rapport annuel 2024.

Le total des dépenses en capital pour l'exercice 2024 s'est élevé à 451.321.950 d'euros.

Rapprochement

Les dépenses d'investissement selon la taxonomie de l'UE de Viohalco peuvent être rapprochées des états financiers consolidés dans la section « Segments opérationnels » à la page 239 et des ajouts de la valeur d'utilité dans la note « Contrats de location » à la page 232.

Indicateurs clés de performance relatifs aux dépenses d'exploitation (OpEx)

Définition

Viohalco communiquera des données sur les OpEx pour l'objectif environnemental d'atténuation du changement climatique.

L'indicateur clé de performance relatif aux dépenses d'exploitation est défini comme les dépenses d'exploitation éligibles à la taxonomie (numérateur) divisées par les dépenses d'exploitation totales de Viohalco (dénominateur).

Le numérateur est constitué des dépenses d'exploitation éligibles à la taxonomie liées aux actifs ou aux processus qui sont associés aux activités économiques présentées ci-dessous (numérateur) : pour le numérateur des OpEx éligibles à la taxonomie, nous avons utilisé comme clé d'allocation le pourcentage du chiffre d'affaires éligible par rapport au chiffre d'affaires total. Pour le dénominateur, les données des « dépenses par nature » des informations financières ont été utilisées.

- 3.1 Technologies de fabrication liées aux énergies renouvelables
- 3.5 Fabrication d'équipements à bon rendement énergétique pour la construction de bâtiments
- 3.6 Autres technologies de fabrication à faible intensité de carbone
- 3.8 Fabrication d'aluminium
- 3.9 Fabrication de fonte et d'acier
- 3.18 Fabrication de composants automobiles et de composants pour la mobilité
- 3.20 Fabrication, installation et entretien d'équipements électriques à haute, à moyenne et à basse tension destinés au transport et à la distribution d'électricité qui entraînent ou permettent une contribution substantielle à l'atténuation du changement climatique
- 4.9 Transport et distribution d'électricité
- 7.7 Acquisition et propriété de bâtiments

Le total des OpEx (dénominateur) comprend les coûts directs non capitalisés liés à la recherche et au développement, aux rénovations des bâtiments, à la location à court terme, à l'entretien et aux réparations, ainsi que toute autre dépense directe liée à l'entretien quotidien des actifs des immobilisations corporelles. Cela inclut :

- Les dépenses de recherche et de développement comptabilisées comme charges au cours de la période visée par le rapport. Cela comprend toutes les dépenses non capitalisées directement imputables aux activités de recherche ou de développement.
- Le volume des contrats de location non capitalisés a été déterminé conformément à IFRS 16 et comprend les charges afférentes aux contrats de location à court terme et aux contrats de location de faible valeur.
- Les dépenses d'entretien et de réparation et les autres dépenses directes liées à l'entretien quotidien des immobilisations corporelles ont été déterminées en fonction des coûts d'entretien et de réparation attribués à nos centres de coûts internes. Les postes de dépenses associés constituent une part du poste « Coût des ventes » de notre compte de résultat. Cela inclut également les rénovations des bâtiments. En règle générale, cela inclut les dépenses liées au personnel, aux services et au matériel pour l'entretien quotidien, ainsi que les mesures d'entretien et de réparation régulières et non planifiées. Ces coûts sont directement affectés à nos immobilisations corporelles, y compris une répartition appropriée des frais généraux. Cela n'inclut pas les dépenses liées aux opérations quotidiennes des immobilisations corporelles, telles que les matières premières, le coût des employés utilisant la machine, l'électricité ou les liquides nécessaires à l'exploitation des immobilisations corporelles. Les coûts directs liés à la formation et aux autres besoins d'adaptation des ressources humaines sont exclus du dénominateur et du numérateur. En effet, l'annexe I de l'article 8 de l'acte délégué répertorie ces coûts uniquement pour le numérateur, ce qui ne permet pas de calculer correctement l'indicateur clé de performance des dépenses d'exploitation.

Toute autre dépense directe liée à l'entretien régulier des immobilisations corporelles varie en fonction de l'activité économique respective ainsi que de l'entité.

Aucun changement n'est intervenu dans les indicateurs clés de performance des OpEx par rapport à la période précédente.

Durabilité sociale

Droits de l'homme et droits du travail (ESRS S1 et S2)

Incidences

SBM-2 ; SBM-3 ; IRO-1

Les sociétés de Viohalco s'engagent à respecter des principes éthiques et à soutenir la protection des droits de l'homme internationaux dans leurs propres activités et dans la chaîne de valeur. Le fait de favoriser un environnement de travail sûr et équitable est non seulement conforme aux normes éthiques, mais améliore également le bien-être et la productivité des travailleurs. Le respect de ces droits peut avoir un impact positif sur la culture d'entreprise, le bien-être du personnel, la réputation et la performance globale en matière de durabilité. La diligence raisonnable dans la gestion de la chaîne d'approvisionnement, la rémunération équitable et la formation complète des travailleurs sont essentielles pour éviter toute incidence négative.

Des incidences négatives importantes potentielles ont été identifiées, qu'elles soient systémiques ou liées à des incidents individuels. Il s'agit notamment de violations potentielles des droits de l'homme, en particulier dans la chaîne de valeur en amont des sociétés de Viohalco. D'autres incidences matérielles négatives potentielles pertinentes pour les effectifs des sociétés de Viohalco sont liées à des questions de santé et de sécurité, en raison de la nature du travail effectué. Les pratiques d'approvisionnement, de vente et d'utilisation des données ne contribuent pas à ces effets négatifs. Vous trouverez des renseignements supplémentaires dans la section du rapport sur la santé et la sécurité au travail. Alors que l'incidence des violations des droits de l'homme au sein des propres activités est relativement faible, l'ampleur de l'incidence dans la chaîne de valeur en amont est nettement plus élevée. Cela s'explique par le fait que certains de nos partenaires commerciaux opèrent dans des secteurs et des pays présentant des risques élevés de violations des droits de l'homme. Par exemple, des secteurs comme l'exploitation minière dans des pays en dehors de l'UE sont connus pour leurs risques élevés d'incidents liés au travail forcé, aux conditions de travail dangereuses et au travail des enfants. Dans ces régions, des cadres réglementaires plus faibles et une mise en œuvre inadéquate augmentent la probabilité de violations des droits de l'homme, ce qui pose des problèmes pour garantir des pratiques éthiques tout au long de la chaîne d'approvisionnement.

De nombreux partenaires commerciaux opèrent dans des secteurs et des pays présentant des risques élevés en matière de droits de l'homme. Ces domaines et activités peuvent être associés au travail forcé, à des conditions de travail dangereuses et au travail des enfants en raison de cadres réglementaires plus faibles et d'une application inadéquate. Garantir des pratiques éthiques tout au long de la chaîne d'approvisionnement présente des défis considérables, soulignant l'importance d'un suivi rigoureux et d'une collaboration avec les fournisseurs pour atténuer ces risques.

Les sociétés de Viohalco collaborent avec des fournisseurs, des sous-traitants et des clients au sein de leur chaîne de

valeur et l'évaluation des droits de l'homme est un domaine d'intérêt central pour tous les groupes de parties intéressées. Les incidences importantes des sociétés concernent plus particulièrement les salariés travaillant sur les sites mais ne faisant pas partie de l'effectif de la Société, les travailleurs travaillant pour des entités de la chaîne de valeur en amont de la Société, telles que les sociétés d'extraction et de raffinage, mais aussi les travailleurs particulièrement vulnérables tels que les représentants syndicaux, les travailleurs migrants, les travailleurs à domicile, les femmes ou les jeunes travailleurs.

Politiques

S1-1 ; S2-1 ; SBM-1 ; MDR-P



Propres activités

Cette section est une divulgation volontaire, qui n'est pas requise par les normes ESRS, compte tenu du résultat de l'évaluation de la double importance menée par l'entreprise.

Viohalco s'engage à respecter les normes les plus strictes en matière de droits de l'homme et du travail dans toutes ses activités. Cet engagement se traduit par une politique de tolérance zéro à l'égard de toute violation, en veillant à ce que toutes les pratiques soient conformes aux normes internationales telles que la déclaration universelle des droits de l'homme et la déclaration de l'Organisation internationale du travail (OIT). Cette politique est décrite dans la politique de Viohalco en matière de travail et de droits de l'homme, adoptée par toutes les filiales. L'approbation et la responsabilité de la mise en œuvre de cette politique incombent à la direction de chaque société de Viohalco. Ces directeurs veillent à ce que les considérations relatives au travail et aux droits de l'homme soient pleinement intégrées dans la stratégie et les opérations de l'entreprise, sous le contrôle régulier du conseil d'administration. La Société favorise un environnement inclusif en promouvant la non-discrimination, en veillant à ce que chaque travailleur soit traité sur un pied d'égalité et reçoive des opportunités équitables en fonction de ses performances et de ses qualifications. Dans le même temps, les politiques visant à éliminer la discrimination sont mises en œuvre par le biais de procédures spécifiques, afin de s'assurer que la discrimination est correctement traitée lorsqu'elle est détectée. Ces procédures sont décrites dans la procédure de diligence raisonnable en matière de droits de l'homme ainsi que dans les procédures opérationnelles des entreprises.

Outre ces principes, Viohalco soutient la liberté d'association et de négociation collective, permettant aux travailleurs de s'organiser et de négocier collectivement. L'entreprise interdit strictement le travail forcé et le travail des enfants, en respectant l'âge minimum requis et en veillant à ce que tout travail soit volontaire. Un lieu de travail respectueux et exempt de harcèlement est maintenu, où toute forme de harcèlement ou d'intimidation fait l'objet d'une enquête active et est traitée.

Viohalco s'engage également à offrir des conditions de travail équitables, notamment des contrats de travail transparents et des salaires équitables qui respectent ou dépassent les exigences légales. La Société accorde la priorité à la santé et à la sécurité de ses employés par le biais d'audits réguliers et d'une amélioration continue des mesures de sécurité. Les employés sont encouragés à signaler toute violation par le biais des mécanismes de dénonciation établis, ce qui garantit que les griefs sont évalués et traités rapidement. Le mécanisme de dénonciation est expliqué dans le code de conduite de l'entreprise, le code de conduite des partenaires commerciaux et la politique en matière de travail et de droits de l'homme adoptée par toutes les sociétés de Viohalco.

Pour évaluer les risques liés aux droits de l'homme, les filiales de Viohalco s'engagent à faire preuve de diligence raisonnable et à évaluer les risques dans l'ensemble de ses activités et de ses chaînes d'approvisionnement. L'entreprise surveille les incidences sur les droits de l'homme et en rend compte chaque année, en s'engageant avec les parties intéressées à répondre efficacement à toute préoccupation. Des programmes de formation sont en place pour sensibiliser les employés et s'assurer qu'ils comprennent et respectent les pratiques en matière de droits de l'homme.

Viohalco a explicitement inclus dans sa politique du travail et des droits de l'homme des références à la traite des êtres humains, au travail forcé et au travail des enfants. Dans le même temps, le code de conduite des partenaires commerciaux comporte également des clauses relatives au respect des droits de l'homme.

La politique en matière de travail et de droits de l'homme est conforme aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, à la déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail, ainsi qu'aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales. Aucun cas de non-conformité avec les principes susmentionnés n'a été signalé.

Viohalco et ses filiales s'efforcent de toujours employer du personnel qualifié et expérimenté sans aucune discrimination. Viohalco reconnaît qu'un environnement de travail inclusif qui valorise la diversité des perspectives et des expériences peut améliorer l'innovation, la résolution des problèmes et les performances globales de la Société. Un lieu de travail inclusif peut également attirer les talents et l'expertise, fournir des exemples de premier plan et conduire à des avantages en termes de réputation, tout cela contribuant à améliorer l'innovation et les performances de l'entreprise.

Tous les employés reçoivent un salaire adéquat conformément aux droits applicables dans chaque pays. Les entreprises veillent à ce que les salaires respectent les normes légales et soient alignés sur les critères de référence du secteur. Elles proposent des programmes de rémunération compétitifs qui vont au-delà de la simple conformité. Dans la plupart des cas, les salaires proposés sont supérieurs au minimum requis par la loi. Tous les travailleurs des entreprises bénéficient d'une protection sociale conformément aux droits applicables dans chaque pays. Cette couverture comprend la protection contre les événements majeurs de la vie tels que la maladie, le chômage, les accidents du travail, l'invalidité acquise, le congé parental et la retraite. En outre, les entreprises proposent une assurance privée et un régime de retraite à certains employés en fonction de leur fonction et de leur ancienneté. Ces avantages supplémentaires offrent une sécurité et un soutien accrus.

Chaîne de valeur en amont

Il s'agit d'une divulgation obligatoire car les incidences potentielles sur les droits de l'homme ont été jugées importantes dans le cadre de l'évaluation de la double importance.

La politique susmentionnée s'applique à toutes les parties intéressées de la chaîne de valeur des sociétés de Viohalco, y compris les activités en amont.

La politique des droits de l'homme comprend des clauses conformes aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, à la déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail ainsi qu'aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales.

Dans le même temps, le code de conduite des partenaires commerciaux respecte les mêmes principes en matière de travail et de droits de l'homme. Le code de conduite des partenaires commerciaux est un document complet qui définit les attentes de tous les partenaires commerciaux, y compris les fournisseurs, les sous-traitants, les consultants et les associés commerciaux, afin qu'ils s'alignent sur les valeurs fondamentales de Viohalco en matière d'éthique, de développement durable et de droits de l'homme. Ce code souligne l'importance du respect des droits de l'homme internationalement reconnus, en veillant à ce que toutes les pratiques soient conformes aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme. Les partenaires commerciaux sont tenus d'adopter des politiques qui font référence à la déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail et aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, intégrant ainsi ces principes dans leurs activités.

Le code impose aux partenaires commerciaux de garantir l'égalité des chances en matière de recrutement et d'emploi, en interdisant explicitement toute forme de discrimination. Il insiste également sur la nécessité de respecter les communautés locales, notamment leurs droits fonciers, forestiers et hydrauliques, leur culture, leur religion et leurs droits propres, en veillant à ce que les activités des entreprises ne présentent pas de risques pour la santé et la sécurité de ces communautés.

En outre, Viohalco insiste pour que les partenaires commerciaux des filiales garantissent des conditions de vie acceptables à leurs travailleurs, ce qui inclut l'accès à l'eau potable, à des installations sanitaires, à un logement adéquat et aux services médicaux nécessaires. Le code interdit strictement le travail des enfants et toute forme de travail forcé ou obligatoire, en exigeant le respect de l'âge minimum légal. Il exige également que les travailleurs soient traités avec dignité, respect et égalité, sans aucune forme de harcèlement, y compris les châtimements corporels, les abus physiques ou verbaux, ou la coercition.

Le maintien d'un environnement de travail sain, sûr et sécurisé est un autre aspect essentiel du code. Les partenaires commerciaux doivent mettre en place des dispositifs d'alerte, d'enquête et de traitement des incidents liés à la santé et à la sécurité, conformément aux droits applicables. Ils sont également tenus de respecter les lois relatives à la durée maximale du travail, aux salaires et aux avantages sociaux, en veillant à ce que les heures supplémentaires soient volontaires et rémunérées équitablement.

Le code soutient les droits des travailleurs à adhérer ou non à des syndicats ou à d'autres organisations légales et impose le respect des lois locales et nationales relatives à la négociation collective. Les partenaires commerciaux sont encouragés à adopter des politiques qui respectent les droits de négociation collective et favorisent un dialogue ouvert entre les travailleurs et la direction.

En outre, le code de conduite de Viohalco exige des partenaires commerciaux qu'ils prennent des mesures pour garantir qu'aucun minerai (provenant de zones) de conflit n'est utilisé dans leurs chaînes d'approvisionnement. Ils doivent fournir sur demande l'origine des minéraux répertoriés et éviter toute implication avec des groupes armés illégaux dans l'exploitation minière, le transport ou les secteurs connexes.

Grâce à ce document, Viohalco s'assure que ses partenaires commerciaux respectent les mêmes normes élevées en matière de travail et de droits de l'homme que celles auxquelles la Société elle-même adhère, favorisant ainsi un environnement commercial responsable et éthique tout au long de sa chaîne d'approvisionnement. Le document doit être signé par chaque partenaire commercial important de la société Viohalco et est accessible au public sur les sites internet de Viohalco et de ses

filiales, où il peut être facilement consulté par toutes les parties intéressées.

Viohalco n'intègre pas les perspectives des travailleurs de la chaîne de valeur dans ses décisions ou ses activités, que ce soit en s'engageant directement avec leurs représentants légitimes ou avec des intermédiaires de confiance. Les accords-cadres globaux ne sont pas utilisés dans les relations commerciales avec les fournisseurs ou d'autres partenaires concernés par la négociation collective de leur personnel. La responsabilité de la mise en œuvre de cette politique incombe aux dirigeants de chaque entreprise de Viohalco. Ils doivent s'assurer que des structures de gouvernance sont en place pour contrôler et faire respecter les pratiques d'approvisionnement responsable et le code de conduite des partenaires commerciaux dans l'ensemble de l'organisation.

Actions et cibles



Propres activités

S1-2; S1-3; S1-4; MDR-A; MDR-T

Cette section est une divulgation volontaire, qui n'est pas requise par les normes ESRS, compte tenu du résultat de l'évaluation de la double importance menée par l'entreprise.

En 2022, les filiales de Viohalco ont procédé à une évaluation des lacunes en matière de garanties minimales en matière sociale couvrant tous les segments. Les garanties minimales sont un aspect crucial de l'alignement de la taxonomie de l'UE et se réfèrent aux processus de base que les entreprises doivent mettre en place pour respecter les droits de l'homme. Elles s'appuient sur les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et sur les principes directeurs des Nations unies (UNGP), garantissant qu'une société ne se contente pas de soutenir les objectifs environnementaux, mais qu'elle adhère également aux normes et aux lignes directrices internationales en matière de droits de l'homme et de droits du travail. Au cours des deux dernières années, les filiales de Viohalco ont travaillé intensément pour combler toutes les lacunes identifiées et mettre en œuvre des procédures de contrôle et d'atténuation des incidences négatives de l'entreprise en matière des droits de l'homme.

Dans le prolongement de l'élaboration des procédures du devoir de diligence raisonnable en matière de droits de l'homme, toutes les filiales ont désigné un responsable des droits de l'homme. Les procédures en quatre étapes comprennent l'identification et l'évaluation des incidences réelles et potentielles, la mise en œuvre de mesures de prévention et d'atténuation des impacts, le suivi de l'efficacité de ces mesures et l'établissement de rapports sur la manière dont les incidences sont traitées. Plus précisément, les filiales de Viohalco mettent en œuvre deux procédures distinctes, l'une pour leurs propres activités et l'autre pour la chaîne d'approvisionnement.

Plus précisément, le responsable des droits de l'homme de chaque filiale est chargé de coordonner et de réaliser une évaluation de l'incidence sur les droits de l'homme dans le cadre des activités de chaque société ; cette évaluation couvre divers domaines des droits de l'homme, notamment la santé et la sécurité, les droits du travail, l'impact sur les communautés, les pratiques en matière d'emploi, la lutte contre la corruption et la sécurité. Les risques identifiés dans l'étude sont évalués en fonction de critères d'évaluation prédéfinis et le niveau de risque qui en résulte permet de hiérarchiser les risques les plus importants. Le responsable des droits de l'homme communique les résultats de l'évaluation, présente les plans d'action correctifs et organise des initiatives de formation. Le responsable des droits de l'homme est également chargé de contrôler la mise en œuvre

des plans d'action pertinents afin d'assurer la remédiation.

Pour l'année de référence, aucune cible quantitative n'a été fixée en ce qui concerne la diligence raisonnable en matière de droits de l'homme pour les propres activités. Les sociétés de Viohalco contrôlent la mise en œuvre et le déploiement des politiques, procédures et évaluations des risques pertinentes.

En 2024, une enquête de satisfaction du personnel a été menée dans toutes les sociétés de Viohalco. Cette initiative visait à mieux comprendre les expériences et les opinions du personnel concernant leurs entreprises respectives. En recueillant des commentaires honnêtes, les entreprises ont cherché à identifier les domaines à améliorer et à développer des plans d'action futurs qui amélioreraient l'environnement de travail.

Cette enquête a servi d'outil d'échange efficace pour le personnel, favorisant une communication ouverte et la confiance entre le personnel et la direction, mettant en évidence les efforts continus de la direction en matière d'évolution et d'amélioration.

Chaîne de valeur en amont

S2-2, S2-3, S2-4, S2-5, MDR-A, MDR-T

Parallèlement à la procédure de diligence raisonnable en matière de droits de l'homme pour ses propres activités, les sociétés de Viohalco ont développé une procédure de diligence raisonnable pour la chaîne d'approvisionnement. Les risques liés aux droits de l'homme et aux droits du travail sont particulièrement importants dans la chaîne d'approvisionnement des sociétés de Viohalco, car les matières premières utilisées par les entreprises sont situées dans des lieux géographiques différents, où les normes de travail sont plus ou moins strictes. La procédure s'applique à tous les fournisseurs.

Les filiales de Viohalco s'engagent dans un dialogue bilatéral avec leurs partenaires commerciaux afin de mieux comprendre les pratiques adoptées pour éviter toute incidence négative sur leurs travailleurs. Ce dialogue comprend l'approbation du code de conduite des partenaires commerciaux, qui définit les normes minimales en matière de travail et de droits de l'homme auxquelles tous les partenaires commerciaux doivent se conformer. Il s'agit notamment de respecter les pratiques internationalement reconnues en matière de droits de l'homme, à savoir les principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme. Les partenaires commerciaux sont également tenus d'adopter des politiques qui font référence à la déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail et aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales.

Les sociétés de Viohalco collaborent avec EcoVadis afin de réaliser une cartographie des pratiques sociales employées par leurs partenaires dans la chaîne d'approvisionnement. Ce travail a déjà été réalisé au début de la collaboration avec EcoVadis, en 2022, lorsque les sociétés de Viohalco se sont fixées pour objectif d'évaluer leurs 20 premiers fournisseurs en termes de dépenses au moyen du système d'évaluation d'EcoVadis. Pour la période de trois ans, les résultats sont présentés dans la section « Approvisionnement responsable ». Dans un deuxième temps, les sociétés de Viohalco ont étendu leur collaboration avec EcoVadis dans le cadre de sa démarche d'approvisionnement responsable. Le déploiement de l'initiative d'approvisionnement responsable se poursuivra d'ici 2025 afin de couvrir l'ensemble des fournisseurs.

Sur la base de la procédure de diligence raisonnable en matière de durabilité pour les partenaires commerciaux, les filiales de Viohalco s'efforcent de mettre en place des canaux de communication sûrs pour permettre à tous les travailleurs de la chaîne de valeur en amont de faire part de leurs préoccupations ou de leurs besoins.

La ligne d'assistance téléphonique « Intégrité » est disponible pour toutes les parties intéressées et peut également être utilisée par les travailleurs de la chaîne de valeur. La procédure comprend les étapes à suivre en cas de signalement de problèmes, en termes de mécanisme de remédiation, ainsi qu'un plan de non-représailles pour l'informateur.

Aucune incidence importante négative n'a été identifiée par les opérations des sociétés de Viohalco sur les travailleurs de la chaîne de valeur en amont. Si de telles incidences sont identifiées, des mesures correctives sont prises et une communication conséquente est effectuée. Le processus de remédiation peut inclure l'amélioration des conditions de travail, l'indemnisation des travailleurs concernés ou la cessation des pratiques commerciales préjudiciables.

L'équipe chargée des achats et le coordinateur du développement durable contrôlent en permanence les performances des fournisseurs à l'aide de tableaux de bord et d'évaluations. Cela permet d'avoir un aperçu en temps réel de la conformité des fournisseurs avec les normes en matière de durabilité et de droits de l'homme.

Signalement de conduite illégale

Les travailleurs et les parties intéressées sont encouragés et tenus de signaler toute indication d'activité inappropriée ou illégale, liée à des violations des droits de l'homme. Ces signalements peuvent être effectués de manière anonyme par le biais de la ligne d'assistance « Intégrité », disponible sur le site internet de l'entreprise, par téléphone ou par courrier électronique. Les rapporteurs sont protégés contre les représailles, conformément à la directive (UE) 2019/1937. Tous les rapports feront l'objet d'une enquête rapide et impartiale par des cadres supérieurs formés, qui prendront des mesures dans l'immédiat si nécessaire. Des détails supplémentaires concernant le mécanisme de dénonciation de Viohalco, qui peut être utilisé à la fois par l'effectif des sociétés et les parties intéressées externes, sont disponibles à la section « Éthique » du présent rapport.

En 2024, aucun incident validé relatif aux droits de l'homme n'a été signalé par l'intermédiaire de la ligne d'assistance « Intégrité » en ce qui concerne son effectif ou la chaîne de valeur en amont.

Métriques

S1-6 ; S1-7 ; MDR-M

Les tableaux ci-après présentent la répartition des travailleurs par genre, ainsi que la répartition des salariés par type de contrat. L'effectif total a augmenté dans les segments Câbles et Tubes d'acier, le segment Acier a connu une légère baisse, tandis que dans les segments Aluminium, Cuivre, Immobilier et Non industriels, le nombre total de travailleurs est resté relativement stable. Toutes les métriques présentées ne sont pas validées par un organe externe autre que le garant.

■ Tableau 17 : Répartition hommes-femmes de l'effectif*

Genre	Segment Aluminium			Segment Cuivre			Segment Acier			Segment Câbles		
	2022	2023	2024	2022	2023	2024	2022	2023	2024	2022	2023	2024
Salariés												
Hommes	2.165	2.141	2.117	1.428	1.388	1.358	2.230	2.386	2.307	1.793	2.040	2.304
Femmes	300	315	313	245	254	265	411	453	435	265	321	363
Total des salariés	2.465	2.456	2.430	1.673	1.642	1.623	2.641	2.839	2.742	2.058	2.361	2.667
Travailleurs non-salariés												
Hommes	454	442	476	266	223	219	84	90	78	130	115	170
Femmes	20	41	63	19	23	19	10	15	7	13	0	0
Total des travailleurs non-salariés	474	483	539	285	246	238	94	105	85	143	115	170
Total des travailleurs	2.939	2.939	2.969	1.958	1.888	1.861	2.735	2.944	2.827	2.201	2.467	2.837

Genre	Segment Tubes d'acier			Segment Immobilier			Segment non industriel			Chiffres consolidés		
	2022	2023	2024	2022	2023	2024	2022	2023	2024	2022	2023	2024
Salariés												
Hommes	458	550	670	23	25	27	619	682	699	8.716	9.212	9.482
Femmes	42	67	89	25	28	28	352	366	393	1.640	1.804	1.886
Total des salariés	500	617	759	48	53	55	971	1.048	1.092	10.356	11.016	11.368
Travailleurs non-salariés												
Hommes	145	140	87	0	0	0	4	1	0	1.083	1.011	1.030
Femmes	20	28	34	0	0	0	1	2	0	83	109	123
Total des travailleurs non-salariés	165	168	121	0	0	0	5	3	0	1.166	1.120	1.153
Total des travailleurs	665	785	880	48	53	55	976	1.051	1.092	11.522	12.136	12.521

* Les valeurs incluent tous les travailleurs salariés (« salariés » tels que définis dans les directives ESRs) et les travailleurs non-salariés (les « travailleurs non-salariés » ou « travailleurs externes » tels que définis dans les directives ESRs) des sociétés concernées. Les salariés sont considérés comme les travailleurs à temps plein et à temps partiel ayant des contrats permanents ou à durée déterminée, les salariés, les stagiaires, les membres du conseil d'administration, les indépendants ou les consultants ayant un contrat par l'intermédiaire d'entreprises externes couvrant des besoins permanents. Les travailleurs non-salariés sont ceux qui ne sont pas payés par l'entreprise ou par un autre moyen, mais par un prestataire tiers, pour répondre à des besoins fixes et permanents. Le contrat avec le fournisseur/prestataire tiers doit être conclu sur la base des jours/heures de travail et non sur la base d'un projet. Le nombre de travailleurs salariés et non-salariés est calculé en faisant la moyenne mensuelle des effectifs, puis en faisant la moyenne de tous les mois.

* Le rapprochement du nombre d'employés avec les états financiers ne peut être effectué car dans les états financiers, les employés sont présentés en tant qu'effectifs au 31.12.2024 et non sur la base de la méthodologie suivie pour la déclaration relative à la durabilité.

■ Tableau 18 : Salariés par type de contrat et par genre

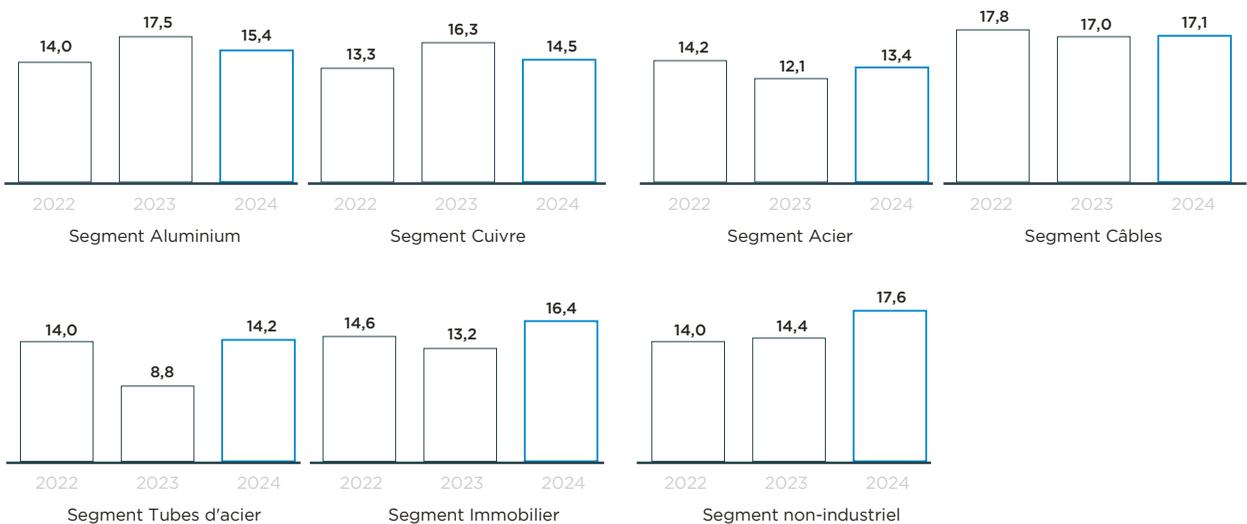
	Segment Aluminium			Segment Cuivre			Segment Acier			Segment Câbles		
	2022	2023	2024	2022	2023	2024	2022	2023	2024	2022	2023	2024
Salariés permanents												
Hommes	2.133	2.114	2.088	1.412	1.368	1.325	2.177	2.370	2.286	1.788	2.034	2.298
Femmes	289	305	301	235	251	261	401	448	430	265	321	362
Total des salariés permanents	2.422	2.419	2.389	1.647	1.619	1.586	2.578	2.818	2.716	2.053	2.355	2.660
Salariés temporaires												
Hommes	32	27	29	16	20	33	53	16	21	5	6	6
Femmes	11	10	12	10	3	4	10	5	5	0	0	1
Total des salariés temporaires	43	37	41	26	23	37	63	21	26	5	6	7
Total des salariés	2.465	2.456	2.430	1.673	1.642	1.623	2.641	2.839	2.742	2.058	2.361	2.667

	Segment Tubes d'acier			Segment Immobilier			Segment non industriel			Chiffres consolidés		
	2022	2023	2024	2022	2023	2024	2022	2023	2024	2022	2023	2024
Salariés permanents												
Hommes	446	512	599	18	19	19	604	667	683	8.578	9.084	9.298
Femmes	37	58	79	21	24	24	345	358	384	1.593	1.765	1.841
Total des salariés permanents	483	570	678	39	43	43	949	1.025	1.067	10.171	10.849	11.139
Salariés temporaires												
Hommes	12	38	71	5	6	8	15	15	16	138	128	184
Femmes	5	9	10	4	4	4	7	8	9	47	39	45
Total des salariés temporaires	17	47	81	9	10	12	22	23	25	185	167	229
Total des salariés	500	617	759	48	53	55	971	1.048	1.092	10.356	11.016	11.368

Comme le montre la figure ci-dessous, la rotation des salariés a diminué dans deux segments en 2024, à savoir Aluminium et Cuivre. Les segments Acier, Tubes d'acier, Immobilier et Non

industriels ont connu une augmentation de la rotation des salariés en 2024. La rotation du personnel dans le segment Câbles est resté relativement stable.

■ Figure 16 : Rotation des salariés [%]



* Taux de rotation des salariés = (salariés qui quittent l'entreprise volontairement ou pour cause de licenciement, retraite ou décès en cours d'emploi) / effectif total * 100. Les calculs incluent uniquement les salariés.

■ Tableau 19 : Rotation des salariés

	Segment Aluminium			Segment Cuivre			Segment Acier			Segment Câbles		
	2022	2023	2024	2022	2023	2024	2022	2023	2024	2022	2023	2024
Rotation des salariés												
Nombre de salariés qui ont quitté les entreprises	345	430	375	223	268	236	376	344	368	366	402	456
Taux de rotation (%)	14,0	17,5	15,4	13,3	16,3	14,5	14,2	12,1	13,4	17,8	17,0	17,1
	Segment Tubes d'acier			Segment Immobilier			Segment non industriel			Chiffres consolidés		
	2022	2023	2024	2022	2023	2024	2022	2023	2024	2022	2023	2024
Rotation des salariés												
Nombre de salariés qui ont quitté les entreprises	70	54	108	7	7	9	136	143	192	1,523	1,648	1,743
Taux de rotation (%)	14,0	8,8	14,2	14,6	13,2	16,4	14,0	13,2	17,6	14,7	15,0	15,3



Métriques de diversité

S1-9

Cette section est une divulgation volontaire, qui n'est pas requise par les normes ESRS, compte tenu du résultat de l'évaluation de l'importance menée par l'entreprise.

Les tableaux ci-dessous montrent la répartition par âge, pour les salariés et par genre pour la direction, par segment. Les données couvrent les cadres supérieurs, les directeurs, les directeurs principaux et les cadres supérieurs et exécutifs de niveau C.

■ Tableau 20 : Salariés par groupe d'âge

	Segment Aluminium			Segment Cuivre			Segment Acier			Segment Câbles		
	2022	2023	2024	2022	2023	2024	2022	2023	2024	2022	2023	2024
Salariés par groupe d'âge												
Moins de 30 ans	242	235	202	179	162	146	227	259	206	296	350	403
30-50 ans	1.362	1.350	1.320	899	877	861	1.398	1.456	1.385	1.186	1.381	1.544
Plus de 50 ans	861	871	908	595	603	616	1.016	1.124	1.151	576	630	720
Total des salariés	2.465	2.456	2.430	1.673	1.642	1.623	2.641	2.839	2.742	2.058	2.361	2.667
	Segment Tubes d'acier			Segment Immobilier			Segment non industriel			Chiffres consolidés		
	2022	2023	2024	2022	2023	2024	2022	2023	2024	2022	2023	2024
Salariés par groupe d'âge												
Moins de 30 ans	29	58	74	5	5	5	70	91	112	1.048	1.160	1.148
30-50 ans	307	374	450	26	28	32	558	587	580	5.736	6.053	6.172
Plus de 50 ans	164	185	235	17	20	18	343	370	400	3.572	3.803	4.048
Total des salariés	500	617	759	48	53	55	971	1.048	1.092	10.356	11.016	11.368

■ Figure 17 : Répartition hommes-femmes (%) dans la direction 2024



Tableau 21 : Répartition hommes-femmes des salariés dans la direction*

	Segment Aluminium			Segment Cuivre			Segment Acier			Segment Câbles		
	2022	2023	2024	2022	2023	2024	2022	2023	2024	2022	2023	2024
Salariés dans la direction												
Hommes	226	108	114	123	62	68	125	80	70	61	70	81
Femmes	27	9	9	17	4	5	32	12	9	2	7	9
Nombre total de salariés dans la direction	253	117	123	140	66	72	157	92	79	63	77	90
Pourcentage d'hommes dans la direction (%)	89,3	92,3	92,7	87,9	93,9	94,4	79,6	87,0	88,9	96,8	90,9	90,0
Pourcentage de femmes dans la direction (%)	10,7	7,7	7,3	12,1	6,1	5,6	20,4	13,0	11,4	3,2	9,1	10,0
	Segment Tubes d'acier			Segment Immobilier			Segment non industriel			Chiffres consolidés		
	2022	2023	2024	2022	2023	2024	2022	2023	2024	2022	2023	2024
Salariés dans la direction												
Hommes	42	26	31	8	6	9	105	148	163	690	500	536
Femmes	5	4	4	10	9	8	22	40	46	115	85	89
Nombre total de salariés dans la direction	47	30	35	18	15	17	127	188	209	805	585	625
Pourcentage d'hommes dans la direction (%)	89,4	86,7	88,6	44,4	40,0	52,9	82,7	78,7	78,0	84,9	85,5	85,7
Pourcentage de femmes dans la direction (%)	10,6	13,3	11,4	55,6	60,0	47,1	17,3	21,3	22,0	14,3	14,5	14,2

* Le périmètre couvre le niveau de cadre supérieur et plus: Cadres supérieurs, directeurs, directeurs principaux et cadres de niveau C.

Au cours de l'année 2024, aucune plainte n'a été déposée, par les canaux de communication, pour les travailleurs propres ou les questions de droits de l'homme, y compris d'incidents

de discrimination et de harcèlement, et aucune plainte ou incidence grave sur les droits de l'homme au sein de l'effectif ou de la chaîne de valeur en amont, n'a été signalée (S1-17)*.

* Cette section est une divulgation volontaire, qui n'est pas requise par les normes ESRS, compte tenu du résultat de l'évaluation de la double importance menée par l'entreprise.

Santé et sécurité au travail (ESRS S1, ESRS S2 et ODD 3, 8)

Incidences, risques et opportunités SBM-3, IRO-1

En raison de la nature des secteurs dans lesquels les filiales de Viohalco opèrent, la santé et la sécurité sur le lieu de travail constituent un aspect fondamental des opérations. La santé et la sécurité au travail ont été évaluées comme une question de durabilité importante du point de vue de l'incidence par le biais de l'évaluation de la double importance, à la fois pour les propres activités et la chaîne de valeur en amont. Les incidences négatives identifiées sont principalement liées aux accidents du travail, qui risquent de compromettre la capacité à maintenir un environnement sûr et sain pour la main-d'œuvre. Les accidents du travail ont une incidence négative importante à court, moyen et long terme, en particulier dans les installations de production des sociétés de Viohalco ainsi que dans les installations industrielles de la chaîne de valeur en amont, où les travailleurs sont confrontés à des risques plus élevés en raison de l'exposition à des matières dangereuses, à des machines lourdes et à des tâches physiquement exigeantes. De tels incidents peuvent entraîner des blessures graves et affecter la santé et la sécurité des salariés directs

et indirects des propres activités, ainsi que des travailleurs de la chaîne de valeur en amont, entraînant des dommages physiques et émotionnels à long terme. Il est essentiel de mettre en place des mesures de sécurité solides pour offrir des conditions de travail sûres aux travailleurs et réduire la probabilité d'incidents dans l'ensemble de l'organisation.

Les risques en matière de santé et de sécurité au travail sont liés aux activités industrielles des filiales de Viohalco, notamment la métallurgie thermique avec des processus à haute température, l'équipement lourd, le traitement chimique, le travail en hauteur, etc. Les incidents graves en matière de santé et de sécurité peuvent entraîner des perturbations des activités, nuire à la réputation de l'entreprise, entraîner des amendes réglementaires et nuire à l'attractivité de l'environnement de travail. Toutefois, les risques financiers n'ont pas été jugés significatifs. Afin d'atténuer les risques financiers liés à la santé et à la sécurité, les filiales participent à l'identification des risques, à la mise en œuvre de contrôles de substitution, aux principes de gestion de la sécurité et à la formation à la sécurité. Les dépenses annuelles totales en matière de santé et de sécurité des filiales de Viohalco, c'est-à-dire y compris celles qui n'entrent pas dans le périmètre du rapport, s'élèvent à 23,5 millions d'euros en 2024, soit une augmentation de 8,3% par rapport à 2023.

Politiques

S1-1, S2-1, MDR-P

Par le biais de la politique de santé et de sécurité au travail, les filiales de Viohalco s'engagent à promouvoir en permanence la santé et la sécurité de leur personnel et de leurs partenaires, y compris les clients, les fournisseurs, les sous-traitants et les visiteurs. Cette politique aborde les impacts, les risques et les opportunités identifiés par une évaluation de la double importance de la santé et de la sécurité au travail. Cette politique s'applique à toutes les opérations et activités commerciales, quel que soit le pays dans lequel chaque entreprise opère, et englobe l'ensemble de la chaîne de valeur en amont et en aval des filiales de Viohalco. Elle a été élaborée en tenant compte des intérêts des principales parties intéressées, en veillant à ce que leurs préoccupations et leurs attentes soient intégrées dans le cadre de la politique. Les sociétés de Viohalco s'engagent à respecter les cadres internationaux, tels que les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et la déclaration de l'Organisation internationale du travail (OIT) sur les principes et droits fondamentaux au travail. Les sociétés se conforment strictement à la législation applicable et mettent pleinement en œuvre les normes, instructions et procédures appropriées en matière de santé et de sécurité.

Les sociétés s'engagent à de « ne pas avoir d'accident ni de maladie professionnelle ». Pour respecter cet engagement, tous les travailleurs et partenaires commerciaux doivent favoriser une culture de la prévention, se conformer strictement aux normes de santé et de sécurité, évaluer et atténuer les risques, signaler les incidents de manière exhaustive, communiquer ouvertement, donner la priorité à la formation, garantir des conditions de travail sûres et améliorer en permanence les performances en matière de santé et de sécurité. Dans le cadre de cette politique, les filiales s'engagent à fournir des conditions de travail sûres et saines, y compris des installations, des outils et des mesures de protection adéquats, afin de réduire au minimum les accidents du travail et les maladies professionnelles. Les filiales promeuvent activement une culture de prévention des risques dans laquelle toutes les blessures et maladies liées au travail peuvent et doivent être évitées. Elles ont développé la capacité d'adopter un cadre complet d'évaluation des risques afin que tous les risques importants pour la santé et la sécurité soient signalés, examinés et atténués de manière appropriée. Simultanément, l'engagement s'étend à la transparence avec toutes les parties intéressées en ce qui concerne les questions de santé et de sécurité et à la mise en place de programmes de formation continue en matière de santé et de sécurité, favorisant le développement des compétences et le partage des connaissances.

La responsabilité de la mise en œuvre de la politique de santé et de sécurité au travail incombe au plus haut dirigeant de chaque entreprise de Viohalco, qui veille à son intégration dans la stratégie et les opérations de la Société. La politique est accessible à toutes les parties intéressées de Viohalco et de ses filiales sur le site internet de l'entreprise. Enfin, par le biais du code de conduite des partenaires commerciaux, ces derniers sont tenus de maintenir un environnement de travail sain, sûr et sécurisé et de mettre en œuvre des dispositifs d'alerte, d'enquête et de traitement des incidents liés à la santé et à la sécurité, dans le respect des droits applicables en la matière.

Actions et cibles

S1-2; S1-3; S1-4; S1-5, S2-2; S2-3; S2-4; S2-5; MDR-A; MDR-T

Propres activités

Les sociétés de Viohalco accordent la priorité à l'engagement des salariés en matière de santé et de sécurité par le biais d'une approche structurée, comprenant des coordinateurs de santé

et de sécurité dans toutes les filiales et des sous-comités dédiés. Chaque usine dispose de coordinateurs dédiés à la santé et à la sécurité qui ont été méticuleusement sélectionnés pour leurs compétences complètes et pertinentes. Ces professionnels facilitent la formation, guident les dirigeants et veillent à ce que les politiques de sécurité soient respectées. Ces coordinateurs veillent à ce que les pratiques en matière de santé et de sécurité soient communiquées et préparées par le personnel. Leur rôle est essentiel pour favoriser une culture de la sécurité, la direction générale s'assurant de la prise en compte du retour d'information dans le processus décisionnel. L'engagement se fait par le biais de l'atténuation des risques, de consultations, d'ateliers sur la sécurité et de séances de retour d'information. Les sociétés proposent également une formation continue aux coordinateurs de la santé et de la sécurité en matière d'évaluation des risques et d'intervention en cas d'urgence, afin de leur donner les moyens d'impliquer leurs pairs de manière efficace. Cette approche garantit l'intégration de la santé et de la sécurité dans les opérations, répondant ainsi aux exigences légales et à celles des parties intéressées.

L'engagement en matière de santé et de sécurité a lieu à des étapes clés afin de garantir une communication efficace et une amélioration continue. Les filiales effectuent des mises à jour mensuelles des indicateurs clés de performance afin d'évaluer les programmes prioritaires tels que le verrouillage et l'étiquetage (LoTo), la sécurité des machines et le travail en hauteur. Ces mises à jour examinent des paramètres tels que les audits de sécurité, les accidents évités de justesse, les taux de clôture des actions correctives et l'efficacité de la formation. Les sociétés évaluent l'exécution des formations, l'utilisation du budget et les projets visant à réduire les risques, tels que l'amélioration des plans d'urgence et la garantie d'un accès zéro aux équipements de production. Les leçons apprises et les enseignements tirés des incidents sont partagés, de même que les mises à jour sur les réglementations pertinentes. En outre, des réunions de production mensuelles permettent aux salariés de donner leur avis sur les améliorations et les mesures d'atténuation des risques dans leur domaine. L'engagement des parties intéressées se fait par le biais de réunions trimestrielles, au cours desquelles des rapports sur la santé et la sécurité sont présentés, y compris des mises à jour des indicateurs clés de performance et des plans d'action critiques. Cette approche favorise une culture de la sécurité collaborative et proactive qui donne la priorité au bien-être du personnel et à la durabilité opérationnelle. Plusieurs filiales ont introduit en place un programme visant à encourager les salariés à proposer des idées d'amélioration de la sécurité, ce qui favorise une culture d'amélioration continue.

L'engagement des sociétés en matière de santé et de sécurité est motivé par un leadership fort à tous les niveaux. La direction exécutive préconise une culture de la sécurité, tandis que tous les dirigeants participent activement au leadership en matière de sécurité. Les sociétés de Viohalco offrent des programmes de formation complets pour améliorer les connaissances et le leadership en matière de sécurité, en collaboration avec les. Le cadre de leadership en matière de sécurité comprend une matrice de compétences pour évaluer et améliorer les compétences des chefs en matière de gestion de la sécurité, afin de s'assurer qu'ils peuvent mettre en œuvre des pratiques de sécurité efficaces.

Les sociétés évaluent rigoureusement l'efficacité de l'engagement avec leur personnel au moyen d'un cadre d'évaluation complet. Ce cadre utilise une variété de méthodes et de mesures pour s'assurer que toutes les initiatives atteignent les résultats escomptés et conduisent à une amélioration continue des pratiques en matière de santé et de sécurité. Les principaux éléments du processus d'évaluation sont les suivants :

Examens des performances : Les sociétés de Viohalco procèdent régulièrement à des évaluations des performances qui fournissent des informations précieuses sur les contributions individuelles et collectives aux objectifs de santé et de sécurité. Ce processus systématique permet d'aligner les performances des salariés sur les objectifs organisationnels, garantissant ainsi que chacun est responsable de la sécurité.

Indicateurs clés de performance (ICP) avancés et retardés : Les filiales utilisent un ensemble solide d'indicateurs clés de performance (ICP) avancés et retardés pour mesurer efficacement leurs performances en matière de santé et de sécurité. Les ICP avancés, tels que les taux d'achèvement des formations, les résultats des audits de sécurité, les conditions dangereuses signalées et les accidents évités de justesse, permettent d'identifier de manière proactive les domaines à améliorer. En revanche, les indicateurs de performance retardés, tels que les taux d'incidents et les taux de gravité, permettant à la société d'évaluer l'efficacité globale des mesures de sécurité et d'identifier les tendances.

Fixation et examen des objectifs : Les entreprises impliquent activement leur personnel dans le processus de définition des objectifs liés à la sécurité et examinent régulièrement les progrès réalisés par rapport à ces objectifs. Cette approche collaborative garantit que les travailleurs se sentent valorisés et que leurs idées soient intégrées dans la stratégie de sécurité.

Mise en œuvre de projets critiques : Les filiales évaluent rigoureusement les résultats des projets critiques conçus pour améliorer les pratiques de sécurité. Il s'agit notamment d'évaluer l'impact d'initiatives telles que l'introduction de nouvelles technologies de sécurité ou la modification des procédures opérationnelles, afin de s'assurer que les sociétés répondent aux besoins émergents.

Diligence raisonnable en matière de santé et de sécurité : Les experts du département de développement durable de Steelmet effectuent des audits réguliers dans toutes les installations afin d'évaluer objectivement les niveaux de performance. Ces audits fournissent une évaluation approfondie des pratiques en matière de santé et de sécurité, facilitant ainsi les possibilités d'amélioration continue.

Plans d'action d'amélioration de la santé et de la sécurité : Les filiales de Viohalco suivent de près l'état d'avancement des plans d'action d'amélioration annuels, qui définissent des initiatives spécifiques visant à améliorer la santé et la sécurité. Le plan d'action pour 2024 comprend diverses initiatives et domaines d'amélioration qui nécessitent des efforts importants de la part de toutes les filiales. Les progrès réalisés dans le cadre de ces plans sont régulièrement examinés et des ajustements sont apportés si nécessaire sur la base des commentaires des travailleurs et des résultats des audits. En outre, l'exécution des actions dans ces domaines d'amélioration est stratégiquement liée aux mesures de performance de la direction générale dans toutes les filiales, ce qui souligne l'engagement de la Société à faire progresser les initiatives en matière de santé et de sécurité en tant que priorité absolue.

Les sociétés s'engagent à comprendre et à répondre aux besoins du personnel par le biais d'une approche à multiples facettes. Cela inclut un programme complet de gestion de la santé avec des professionnels de la santé dédiés dans toutes les filiales industrielles, menant des évaluations régulières et des réunions individuelles avec les salariés. En outre, les initiatives en matière de santé et de bien-être fournissent des ressources appropriées telles que le soutien à la santé mentale, des ateliers de gestion du stress et des évaluations ergonomiques. Les segments Câbles et Tubes d'acier ont notamment adopté la solution Howdy, une plateforme numérique qui surveille

les paramètres clés du bien-être et propose des séances de coaching individuelles et un soutien proactif.

Les filiales s'engagent à traiter et à remédier à toute incidence négative sur leur personnel. Le cadre de remédiation garantit que les préoccupations sont entendues, traitées et résolues grâce à un processus systématique d'identification des problèmes, d'évaluation de leur incidence et de mise en œuvre d'actions correctives. Intelx, un système de reporting efficace, est utilisé dans toutes les filiales pour soulever, mettre à jour et suivre les questions relatives au personnel, y compris la sécurité, la discrimination ou les conflits. Les travailleurs peuvent faire part de leurs préoccupations par le biais de plusieurs canaux, tels que la ligne d'assistance Integrity, le programme BEST, d'autres plateformes spécialisées dans la santé et la sécurité, ou des réunions en personne avec le personnel chargé de la santé et de la sécurité ou avec les superviseurs. Les entreprises effectuent des audits réguliers pour identifier les risques potentiels, dialoguent avec les représentants des travailleurs et recueillent des informations en vue de mesures correctives proactives. Après avoir résolu les problèmes, elles assurent un suivi auprès des travailleurs concernés afin de garantir une amélioration continue et un engagement en faveur du bien-être des travailleurs.

Les sociétés de Viohalco traitent et remédient de manière proactive à toute incidence négative sur leur personnel grâce à un cadre de remédiation structuré. Les incidents sont signalés par les canaux appropriés et les évaluations initiales sont effectuées par les coordinateurs de la santé et de la sécurité, les responsables de secteur ou les superviseurs. Les personnes responsables évaluent l'impact sur la santé et la sécurité des travailleurs, en utilisant la méthode des cinq Pourquoi pour identifier les causes profondes et développer des actions correctives telles que la formation, les mises à jour en matière de sécurité ou les améliorations de l'équipement. Une fois les mesures correctives mises en œuvre, les sociétés contrôlent leur efficacité par le biais d'inspections, d'examens trimestriels et de réunions sur la sécurité. L'équipe d'experts de Steelmet effectue des contrôles de qualité sur les enquêtes et les mesures correctives afin de garantir la cohérence entre les filiales et examine les indicateurs clés de performance en matière de sécurité. Les alertes de sécurité sont partagées entre les usines afin d'éviter qu'elles ne se reproduisent. Les entreprises recueillent les commentaires des travailleurs lors de réunions sur la sécurité, d'ateliers et d'entretiens individuels afin d'affiner les pratiques et d'assurer une amélioration continue. Ce processus favorise un environnement de travail plus sûr et démontre l'engagement à rectifier les incidences négatives.

En outre, les sociétés s'engagent à mettre à la disposition des travailleurs des canaux efficaces de traitement des griefs et des plaintes. Pour garantir la sensibilisation et l'accessibilité, elles proposent une formation complète sur ces mécanismes, intégrée au programme d'accueil et renforcée par des ateliers et des communications permanentes. Chez Elval, la division de laminage de l'aluminium d'ElvalHalcor et de Bridgnorth (segment Aluminium), les travailleurs peuvent accéder aux détails des griefs via des plateformes centralisées telles que SharePoint, avec des directives sur la soumission des préoccupations et sur ce à quoi s'attendre au cours du processus. Les sociétés s'engagent également auprès de leurs salariés par le biais de réunions mensuelles de comité de sécurité et de séances de retour d'information afin d'évaluer la connaissance et d'identifier les obstacles. Les cadres et les chefs d'équipe encouragent l'utilisation des voies de recours, en veillant à ce que les préoccupations soient prises au sérieux, traitées de manière confidentielle et respectueuse.

Les sociétés ont mis au point un processus d'identification et d'atténuation des risques liés aux blessures et aux maladies, en vue de parvenir à un environnement sans accident. Ce

processus commence par des évaluations proactives des risques au moyen d'audits de sécurité, du retour d'information des salariés et du suivi des indicateurs clés de performance. Une fois qu'un risque est identifié, les coordinateurs de la santé et de la sécurité, ainsi que les superviseurs, procèdent à des évaluations, recueillent des informations et utilisent des méthodes telles que les 5 pourquoi pour l'analyse des causes profondes. Les experts du département de développement durable de Steelmet effectuent des audits réguliers afin d'identifier les domaines critiques à améliorer. Les mesures de performance telles que les incidents de sécurité, l'achèvement de la formation et la conformité font l'objet d'un suivi, et le retour d'information des réunions sur la sécurité permet d'ajuster les stratégies de gestion des risques.

Chaque initiative est mesurée par des indicateurs de performance tels que la participation aux formations, la réduction des incidents et la satisfaction des salariés. Les programmes de formation, y compris les sessions virtuelles sur les travaux à chaud et les travaux en hauteur, sont conçus pour renforcer les compétences des salariés. Plusieurs technologies de sécurité avancées sont mises en place, telles que des systèmes de détection des chariots élévateurs à Elval, afin d'améliorer la sécurité des équipements mobiles. À Corinth Pipeworks (segment Tubes d'acier), le programme de reconnaissance récompense les pratiques de sécurité exceptionnelles et encourage les idées d'amélioration de la sécurité, ce qui favorise un engagement proactif. Des ateliers de sécurité sont organisés régulièrement pour partager les meilleures pratiques, telles que les procédures de verrouillage et d'étiquetage (LoTo), entre les filiales.

Les filiales ont établi un cadre qui donne la priorité à la sécurité et au bien-être dans l'ensemble des opérations, y compris la mise en œuvre des normes de sécurité de Viohalco pour atténuer les risques, en particulier les blessures potentiellement graves et les accidents mortels (pSIF). Par exemple, la norme de sécurité des machines garantit que les machines sont évaluées en fonction de leurs caractéristiques de sécurité, qu'elles sont conformes aux normes internationales et qu'elles font l'objet d'une évaluation approfondie des risques avant d'être achetées.

L'engagement des sociétés de Viohalco en matière de santé et de sécurité est soutenu par un budget dédié à l'atténuation des risques, à la formation et au bien-être des travailleurs. Le plan d'action 2024 pour l'amélioration de la santé et de la sécurité alloue des fonds aux programmes de sécurité essentiels, aux améliorations de l'infrastructure et aux initiatives de formation. Plusieurs filiales, dont Elval, Sidenor et Sofia Med, investissent dans des technologies telles que les systèmes de détection pour les équipements mobiles afin d'améliorer la sécurité des piétons. Ces technologies nécessitent un investissement initial ainsi qu'une maintenance et une formation continues. Des ressources sont également allouées aux coordinateurs de la santé et de la sécurité et aux équipes de sécurité dans chaque filiale, garantissant une mise en œuvre efficace des protocoles de sécurité, la formation et l'engagement des travailleurs. Des audits et des évaluations réguliers permettent d'identifier les domaines à améliorer, tandis que les experts en santé et sécurité de Steelmet supervisent les enquêtes sur les incidents afin de s'assurer que les ressources sont utilisées efficacement.

Les filiales de Viohalco démontrent leur engagement en matière de santé et de sécurité par le biais d'objectifs spécifiques et mesurables visant à atténuer les risques et à promouvoir le bien-être du personnel, qui font partie de leur plan d'action annuel d'amélioration. Ces objectifs sont définis sur une base annuelle et comprennent plusieurs initiatives dont l'achèvement est prévu pour la fin de chaque année. Pour 2024 par exemple, ils visent une mise en œuvre de 100%

du budget d'ici la fin de l'année, y compris des actions telles que des études Hazop et des améliorations en matière de sécurité incendie. Ils visent également un taux de conformité de 100% en matière de formation à la sécurité, adaptée aux évaluations des risques pour chaque rôle. En ce qui concerne la sécurité des machines, l'objectif est de réaliser des études de mise en œuvre pour 80% des équipements et d'installer des protections mécaniques sur 60% des machines. En ce qui concerne le travail en hauteur, l'objectif est d'utiliser à 100% le permis de travail et de mettre pleinement en œuvre les normes correspondantes. Enfin, les entreprises visent également 100% de formation avancée sur les procédures de verrouillage et d'étiquetage et 100% de mise en œuvre des directives de sécurité pour les opérateurs de chariots élévateurs à fourche.

En ce qui concerne les progrès pour 2024, les filiales qui ont adopté et suivi les plans d'action pour les améliorations ont atteint avec succès leurs objectifs en matière de sécurité. Plus précisément, les segments Aluminium, Câbles et Tubes d'acier ont atteint un taux de performance global de plus de 95% dans la mise en œuvre des initiatives de sécurité prévues, la majorité des objectifs ayant été entièrement atteints. Le segment Cuivre a atteint un taux de performance global de 89%, ce qui témoigne de progrès importants tout en identifiant d'autres possibilités d'amélioration. Le segment Acier a atteint un taux de performance global de plus de 70%, en se concentrant sur l'amélioration des pratiques de sécurité et en s'attaquant aux principaux domaines d'amélioration. Ces initiatives et leurs progrès font l'objet d'un suivi continu, et des ajustements sont apportés si nécessaire pour garantir la réalisation complète des cibles d'ici à la fin de 2024.

Les sociétés font participer activement le personnel à la définition et à la gestion de ces cibles, en veillant à ce qu'elles tiennent compte des risques pertinents. Les performances sont suivies grâce à des sessions de retour d'information et à des examens des performances, ce qui nous permet d'adapter les stratégies en temps réel. Les filiales mettent l'accent sur les principaux indicateurs clés de performance, tels que les conditions dangereuses signalées, les accidents évités de justesse et l'achèvement de la formation, ce qui reflète l'approche proactive des filiales pour la promotion d'un environnement de travail plus sûr et de l'amélioration continue. Enfin, l'implication du personnel dans la définition et le suivi des objectifs renforce l'engagement des sociétés en faveur de la sécurité.

Chaîne de valeur

Pour atténuer les impacts liés à la santé et à la sécurité dans la chaîne de valeur en amont, les sociétés de Viohalco ont adopté la procédure de diligence raisonnable à l'égard des fournisseurs. Cette procédure implique l'évaluation et le suivi des fournisseurs, le respect des normes en matière de durabilité et de droits de l'homme et l'utilisation des outils d'Ecovadis pour les évaluations. Les responsabilités sont partagées entre différents services, notamment les équipes chargées du développement durable, de l'approvisionnement et du service juridique. Le processus comprend la hiérarchisation des fournisseurs, l'évaluation des risques et l'élaboration de plans d'amélioration pour les fournisseurs à haut risque. De plus amples informations sur la procédure sont disponibles dans la section « Approvisionnement responsable » de la déclaration relative à la durabilité de Viohalco (p. 172).

Métriques

S1-14; MDR-M

80% des sociétés de production couvertes par le présent rapport sont certifiées selon le système de gestion de la santé et de la sécurité au travail ISO 45001:2018. Le système

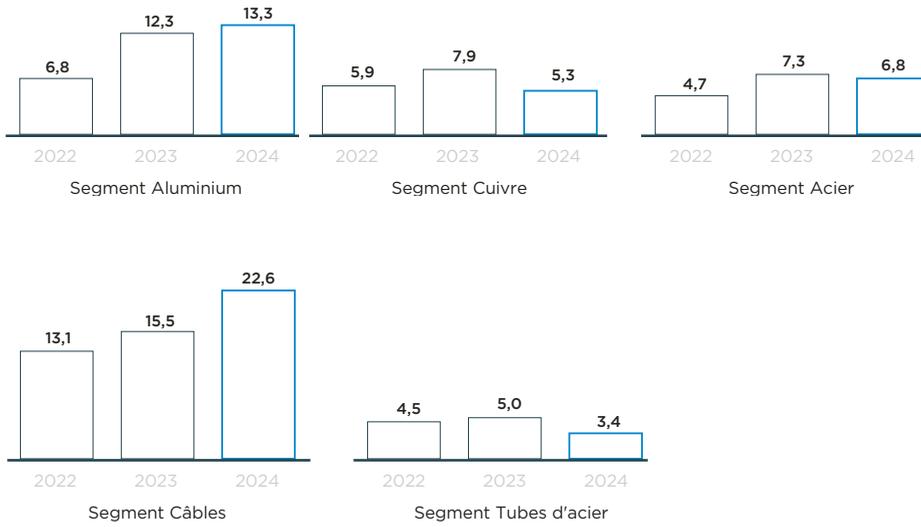
de gestion de la santé et de la sécurité couvre 97% de l'effectif total travaillant sur le site de chaque société, qu'il s'agisse de salariés ou de travailleurs externes.

La formation en matière de santé et de sécurité est d'une importance cruciale et l'accent a été mis sur la réalisation d'une matrice de formation adaptée à chaque description de poste sur la base de l'évaluation des risques de chaque usine.

Le graphique ci-dessous présente les heures de formation en matière de santé et de sécurité par travailleur et par segment.

Deux des cinq segments ont connu une augmentation, le segment Aluminium augmentant ses chiffres de 8% et le segment Câbles de 32%. En revanche, les segments Cuivre, Acier et Tubes d'acier ont connu une diminution des heures de formation à la santé et à la sécurité par travailleur allant de 7 à 67%.

■ Figure 18 : Heures de formation santé et sécurité par travailleur et par segment



Les tableaux ci-dessous illustrent le nombre total d'accidents du travail déclarés, le taux d'accidents du travail et le nombre de journées de travail perdues pour cause de blessures liées au travail. Le taux total d'accidents déclarés comprend le nombre de décès, de blessures avec arrêt de travail, de remplacements et d'autres blessures nécessitant un traitement médical de la part d'un professionnel de la santé.

Le taux d'accidents a diminué pour deux segments : Acier et

Câbles. Le segment Aluminium a connu une augmentation du taux d'accidents, tandis que les segments Cuivre et Tubes d'acier ont connu une légère augmentation du nombre d'accidents déclarés, ce qui a entraîné un taux d'accidents plus élevé. Toutefois, le nombre de jours perdus pour cause de blessures professionnelles a diminué dans quatre des cinq segments industriels, les segments Aluminium et Acier affichant la réduction la plus significative.

Tableau 22 : Accidents du travail et nombre de journées de travail perdues pour cause de blessures au travail*

	Segment Aluminium			Segment Cuivre			Segment Acier			Segment Câbles		
	2022	2023	2024	2022	2023	2024	2022	2023	2024	2022	2023	2024
Total des accidents du travail déclarés	42	32	52	53	43	44	22	41	38	40	66	70
Taux d'accidents du travail	7,1	5,5	8,6	12,6	10,6	10,9	3,8	7,3	6,2	8,0	13,5	11,2
Nombre de jours perdus suite aux accidents du travail	716	1.039	476	1.133	663	562	934	1.033	568	718	744	599

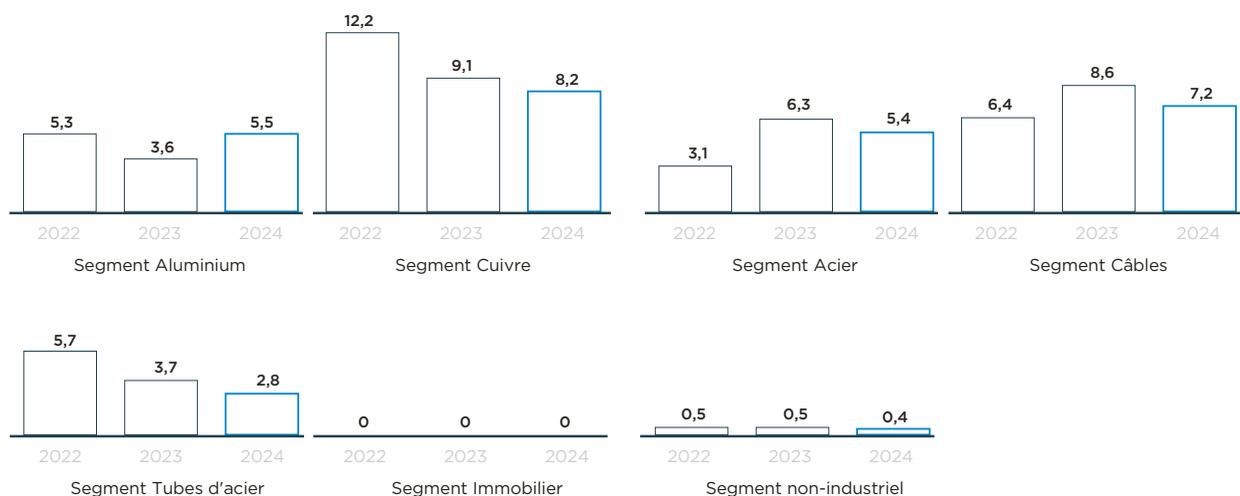
	Segment Tubes d'acier			Segment Immobilier			Segment non industriel			Chiffres consolidés		
	2022	2023	2024	2022	2023	2024	2022	2023	2024	2022	2023	2024
Total des accidents du travail déclarés	10	8	9	0	0	0	1	1	1	168	191	214
Taux d'accidents du travail	7,2	5,0	5,1	0	0	0	0,5	0,5	0,4	6,9	7,9	8,0
Nombre de jours perdus suite aux accidents du travail	163	191	223	0	0	0	1	22	24	3.665	3.692	2.452

*Les informations fournies ci-dessus comprennent les travailleurs salariés et non-salariés. Le taux d'accidents est calculé en divisant le nombre respectif d'incident par le nombre total d'heures travaillées et en le multipliant par 1.000.000.

La diminution du nombre de jours perdus pour cause d'accidents du travail dans la plupart des segments d'activité suggère que la gravité des blessures ou des accidents a diminué. En effet, le taux de gravité, un autre indicateur principal utilisé pour montrer la gravité de chaque incident, a diminué dans les quatre segments qui ont connu une baisse du nombre de

jours perdus pour cause d'accidents du travail, à savoir les segments Aluminium, Cuivre, Acier et Câbles. Il n'y a eu aucun cas de maladie professionnelle enregistrable, sous réserve des restrictions légales concernant la collecte des données, et aucun décès résultant d'un accident du travail ou d'une maladie professionnelle en 2024.

Figure 19 : Taux d'accidents avec arrêt de travail (« LTIR »)*



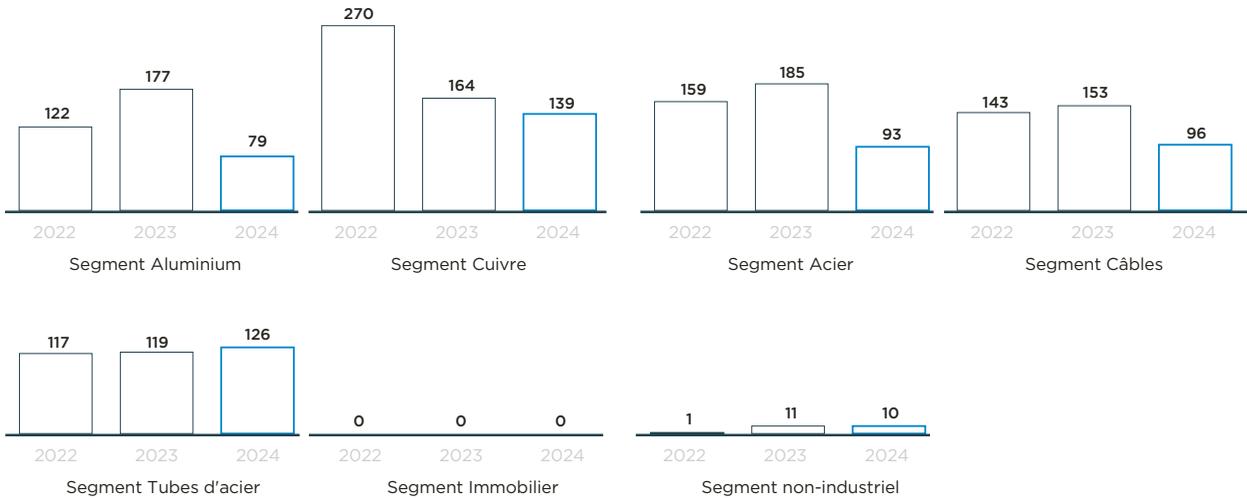
*LTIR : Lost Time Injury Rate ou Taux d'accidents avec arrêt de travail (nombre d'incidents LTI par million d'heures de travail)

■ **Figure 20 : Taux de fréquence des accidents déclarés (« TRIFR »)***



* TRIFR : Taux de fréquence total des accidents déclarés (nombre d'incidents TRI par million d'heures de travail)

■ **Figure 21 : Taux de gravité***



* Taux de gravité : nombre de jours de travail perdus par million d'heures de travail





Formation et développement des travailleurs (ESRS S1 et ODD 8)

Viohalco et ses filiales reconnaissent l'importance de la formation et du développement des travailleurs afin d'améliorer leurs compétences et leurs connaissances, d'augmenter leur productivité et de contribuer à leur satisfaction. En outre, les filiales de Viohalco s'efforcent d'offrir à leurs travailleurs un lieu de travail où règne l'égalité des chances en investissant matériellement et systématiquement dans leur formation et leur développement.

Viohalco reconnaît le rôle essentiel de la formation et du développement des travailleurs dans la promotion d'un environnement commercial durable et résilient. L'engagement de Viohalco en faveur de l'apprentissage continu et de l'amélioration des compétences fait partie intégrante de ses objectifs stratégiques, garantissant que l'effectif reste agile, compétent et préparé à répondre aux demandes changeantes de l'industrie.

Investir dans la croissance des travailleurs permet non seulement d'améliorer leurs performances individuelles et leur satisfaction au travail, mais aussi de stimuler l'innovation et l'excellence opérationnelle dans l'ensemble des filiales de Viohalco. En proposant des programmes de formation complets et des opportunités de développement, Viohalco vise à promouvoir une culture d'amélioration continue et d'apprentissage permanent.

Cette section présente l'approche de Viohalco en matière de formation et de développement des travailleurs, en détaillant les initiatives entreprises pour améliorer les compétences du personnel, les ressources allouées à ces efforts et les impacts mesurables sur les performances de l'entreprise et les objectifs de développement durable. Grâce à ces initiatives, Viohalco s'engage à responsabiliser ses travailleurs, à favoriser un environnement de travail positif et dynamique, et à contribuer à la durabilité de l'organisation et à son succès à long terme.

Incidences, risques et opportunités

SBM-3 ; IRO-1

La formation et le développement des travailleurs ont été identifiés comme des questions cruciales de durabilité pour les filiales de Viohalco d'un point de vue financier. Investir dans le développement des travailleurs permet non seulement de stimuler les performances individuelles, mais aussi d'améliorer la réussite globale de l'entreprise, en la maintenant compétitive et en lui permettant de s'adapter aux changements de l'industrie. Pour remédier à cette incidence financière négative, les entreprises doivent investir beaucoup de temps et d'argent dans des programmes de formation spécialisés pour leurs travailleurs. Ne pas renforcer et améliorer les compétences du personnel peut réduire l'efficacité et la productivité, menaçant ainsi les performances de l'entreprise. Ne pas investir dans la formation des travailleurs nuit à l'efficacité du personnel, ce qui entraîne une baisse de la production, des taux d'erreur plus élevés et une moindre qualité des produits, ce qui affecte directement la rentabilité et le succès opérationnel à long terme.

Politiques, actions et cibles

S1-1 ; S1-4 ; S1-5 ; MDR-P ; MDR-A ; MDR-T

Dans le cadre de la politique de Viohalco en matière de travail et de droits de l'homme, les filiales s'engagent à fournir une formation à tous les travailleurs et à garantir l'égalité d'accès aux opportunités de développement et d'éducation.

Les sociétés de Viohalco s'engagent à fournir une formation complète à tous les travailleurs, en s'assurant qu'ils reçoivent les parcours d'apprentissage appropriés en fonction de leurs besoins. Cet engagement s'étend à l'adaptation des programmes de formation aux rôles spécifiques et aux domaines de compétences de chaque travailleur, améliorant ainsi la pertinence et l'efficacité de la formation. En outre, ces programmes sont conçus dans une optique d'amélioration continue, afin d'améliorer constamment la compréhension des travailleurs et la mise en œuvre des pratiques en matière de droits de l'homme au sein de l'entreprise. Cette approche favorise non seulement un personnel compétent et responsable, mais renforce également l'engagement de Viohalco à respecter des normes élevées en matière de droits de l'homme dans l'ensemble de ses activités. Les filiales de Viohalco s'efforcent d'offrir à leurs travailleurs un lieu de travail où règne l'égalité des chances en investissant dans leur formation et leur développement.

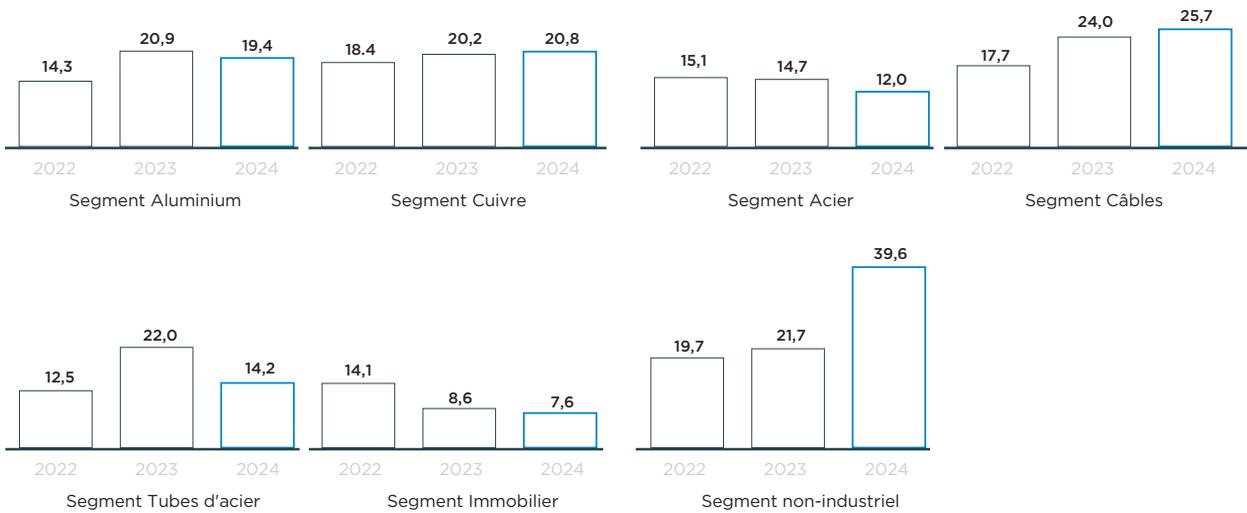
Bien qu'il n'y ait pas d'objectifs quantitatifs fixés concernant les performances en matière de formation au niveau des filiales, chaque filiale élabore le plan de formation approprié pour chaque description de poste et surveille la mise en œuvre pour chaque travailleur, avec l'objectif de réaliser chaque plan de formation. Les actions ultérieures concernent les programmes de formation respectifs adaptés aux besoins de formation de chaque travailleur. Les entreprises évaluent l'efficacité de ces actions par le biais du taux d'achèvement du programme de formation. Ces actions visent à atténuer les risques matériels identifiés par l'exercice DMA, à savoir l'épuisement des taux de rétention des travailleurs et la baisse de la productivité due à un manque de formation. Les filiales de Viohalco visent à accroître les connaissances et les compétences en matière de droits de l'homme et de conduite responsable des affaires. Ainsi, dans le cadre de la stratégie de développement durable, les filiales de Viohalco ont mis en place une formation des travailleurs sur l'éthique des affaires, la lutte contre les pots-de-vin et la corruption, ainsi que sur la diversité, l'équité et l'inclusion. Le programme de formation s'adresse à la fois à la direction et aux salariés ayant un profil d'emploi à haut risque et comprend des sessions dédiées à l'équipe de direction afin d'assurer une compréhension complète des questions liées à l'éthique des affaires, telles que le blanchiment d'argent, les lois antitrust et sur la concurrence, la lutte contre la corruption et la confidentialité des données. Les entreprises ont l'intention de maintenir cette formation afin de s'assurer que les travailleurs comprennent parfaitement les engagements de l'organisation.

Métriques

S1-13 ; MDR-M

Les heures de formation pour les salariés par segment sont présentées ci-dessous. Le nombre total d'heures de formation, tant en termes absolus que relatifs (heures de formation par travailleur), est resté au même niveau pour le segment Cuivre, s'est accru pour le segment Câbles alors qu'il y a eu une baisse du nombre total d'heures de formation pour les autres segments industriels, à savoir Aluminium, Acier et Tubes d'acier. En outre, une légère diminution a été observée dans le segment immobilier, tandis qu'une augmentation notable a été observée dans le segment Non industriel en raison de l'augmentation des heures de formation dans la filiale Teka Systems, un fournisseur de solutions d'affaires dans les sociétés de conseil en informatique et SAP à travers l'Europe du Sud-Est, pour l'obtention de certifications spécifiques de la part des travailleurs. Tous les indicateurs présentés ne sont pas validés par un organisme externe autre que le fournisseur d'assurance.

■ Figure 22 : Nombre moyen d'heures de formation par salarié



■ Tableau 23 : Heures de formation des salariés par genre

	Segment Aluminium			Segment Cuivre			Segment Acier			Segment Câbles		
	2022	2023	2024	2022	2023	2024	2022	2023	2024	2022	2023	2024
Heures de formation par travailleur homme	28.959	45.201	40.843	20.783	25.512	24.964	29.303	34.801	28.386	31.581	49.365	57.797
Heures de formation par travailleur femme	6.176	6.128	6.381	10.025	7.663	8.781	10.649	6.822	4.594	4.783	7.256	10.684
Total d'heures de formation	35.135	51.329	47.224	30.808	33.175	33.745	39.952	41.623	32.980	36.363	56.621	68.481

	Segment Tubes d'acier			Segment Immobilier			Segment non industriel			Chiffres consolidés		
	2022	2023	2024	2022	2023	2024	2022	2023	2024	2022	2023	2024
Heures de formation par travailleur homme	6.011	11.722	9.272	294	220	148	11.763	14.007	24.400	128.694	180.828	185.810
Heures de formation par travailleur femme	229	1.869	1.520	384	238	272	7.384	8.716	18.821	39.630	38.692	51.053
Total d'heures de formation	6.240	13.591	10.792	678	458	420	19.148	22.723	43.221	168.324	219.520	236.863

En ce qui concerne les salariés qui ont participé à des évaluations régulières de leurs performances et de leur développement de carrière, tous les segments ont affiché une couverture élevée, comme le montre le tableau suivant. Les évaluations des performances et de l'évolution de carrière sont

effectuées chaque année, à raison d'une évaluation par an et par salarié éligible. Le nombre d'évaluations des performances par rapport au nombre d'évaluations convenu par la direction est le même que le nombre de salariés éligibles pour participer à ces évaluations.

■ Tableau 24 : Pourcentage de salariés ayant participé à des évaluations régulières des performances et de l'évolution de carrière *

	Segment Aluminium	Segment Cuivre	Segment Acier	Segment Câbles	Segment Tubes d'acier	Segment Immobilier	Segment Non-industriel	Chiffres consolidés
Femmes (%)	94,6	96,4	94,6	92,7	95,2	88,0	73,8	88,9
Hommes (%)	95,5	84,7	96,2	93,2	97,0	87,5	77,0	90,5

* Concerne les salariés pour les examens de performance et de développement de carrière, réalisés en 2024 pour la performance de 2023. Les informations ne sont présentées que pour 2024, car il s'agit de la première année de mise en œuvre du système de notation des salariés.

Conduite des affaires

Approvisionnement responsable (ESRS G1 et ODD 8, 12)

Incidences, risques et opportunités

SBM-1 ; SBM-3 ; IRO-1

Les filiales de Viohalco s'engagent à agir de manière responsable dans le cadre de leurs activités commerciales et attendent la même responsabilité de la part de leurs partenaires commerciaux. En raison de leur position relative dans la chaîne de valeur, les filiales dépendent fortement des producteurs de métaux primaires, souvent situés en dehors de l'UE. Il est donc de la plus haute importance que les partenaires commerciaux et les fournisseurs de matières premières adhèrent à de solides pratiques de gestion de la durabilité. Les fournisseurs sont essentiels pour les filiales de Viohalco, qui mettent l'accent sur le développement de partenariats stratégiques fondés sur des principes éthiques, sociaux et environnementaux communs. La section « Informations générales » donne un aperçu du rôle des organes de contrôle en ce qui concerne toutes les questions liées au développement durable, y compris la conduite des affaires.

L'approvisionnement responsable a été considéré comme une question importante pour Viohalco et ses filiales dans le cadre du processus de l'évaluation de la double importance, analysé dans la section correspondante. Plus précisément, l'approvisionnement responsable est important pour les filiales de Viohalco du point de vue de l'incidence. Les risques identifiés découlent d'une association potentielle avec des sociétés ayant des pratiques contraires à l'éthique ou des systèmes de gouvernance déficients, qui peuvent avoir un impact sur les travailleurs, les communautés locales et les indicateurs nationaux, et perturber la chaîne de valeur. Ces risques peuvent se manifester sous la forme de pénalités financières, d'une position compromise sur le marché, de frais de contentieux liés à des violations des droits de l'homme en amont, de perturbations de la chaîne d'approvisionnement et d'une atteinte à la réputation de la Société.

Politiques

G1 -2 ; MDR-P

Viohalco a lancé une initiative d'approvisionnement responsable qui vise l'évaluation et l'engagement des principaux fournisseurs afin d'identifier ceux qui ont de mauvaises pratiques environnementales, sociales et de gouvernance. Viohalco et ses filiales ont adopté le code de conduite pour les fournisseurs, qui exige de ces derniers qu'ils attachent autant d'importance que les filiales de Viohalco à la santé et à la sécurité de leurs travailleurs, au respect et à la protection de l'environnement, ainsi qu'au respect des droits du travail et des droits de l'homme. Les fournisseurs doivent signer le code de conduite, et les filiales de Viohalco exigent de leurs partenaires commerciaux qu'ils respectent les principes qui y sont définis et qu'ils les promeuvent au sein de leur propre chaîne d'approvisionnement. Afin d'identifier, de signaler et d'examiner les préoccupations relatives à un comportement contraire au code de conduite du partenaire commercial, Viohalco utilise un mécanisme de dénonciation qui a été mis au point pour s'assurer que tout comportement illégal puisse être signalé sans que la personne qui le signale ne subisse de représailles. Le mécanisme de dénonciation est expliqué plus en détail à la section « Éthique commerciale ».

Parallèlement, Viohalco a élaboré une politique d'approvisionnement responsable, qui vise à intégrer des critères environnementaux, sociaux, éthiques et économiques dans les processus d'approvisionnement de l'entreprise, afin de garantir que toutes les collaborations avec les fournisseurs soient durables et responsables. En vertu de cette politique, il est validé que les paiements seront effectués sur la base des conditions de

paiement de chaque contrat convenu bilatéralement. Cette politique vise à créer une valeur partagée pour la Société tout en respectant les exigences réglementaires et en gérant les risques de la chaîne d'approvisionnement qui pourraient avoir un impact sur la réputation de l'entreprise et la continuité de l'approvisionnement. La responsabilité de la mise en œuvre de cette politique incombe aux plus hauts responsables de chaque société de Viohalco. Ils doivent s'assurer que des structures de gouvernance soient en place pour contrôler et faire respecter les pratiques d'approvisionnement responsable et le code de conduite des partenaires commerciaux dans l'ensemble de l'organisation.

Cette politique s'applique à toutes les sociétés de Viohalco et à leurs fonctions connexes, y compris les services d'approvisionnement, de développement durable et les services juridiques, quel que soit le pays où elles opèrent. Elle s'étend également à tous les fournisseurs, entrepreneurs, agents et partenaires commerciaux au sein de la chaîne de valeur en amont. La politique d'approvisionnement responsable de Viohalco garantit le respect des droits applicables et des directives reconnues, telles que le Guide de diligence raisonnable de l'OCDE pour une conduite responsable des affaires, le règlement de l'UE sur les minerais (provenant de zones) de conflit et la loi britannique sur l'esclavage moderne.

Les principes clés de cette politique comprennent l'intégration de considérations environnementales, sociales et éthiques dans le processus de sélection des fournisseurs et la collaboration avec les fournisseurs pour améliorer ces normes. Viohalco donne la priorité à l'inclusion économique en favorisant les opportunités pour les petites entreprises et les entreprises locales et en veillant à ce que les processus de sélection des fournisseurs soient inclusifs, contribuant ainsi au développement économique local. La politique souligne également l'importance de reconnaître et de respecter les normes des fournisseurs lorsqu'elles correspondent aux attentes de Viohalco.

La sensibilisation du personnel est cruciale et Viohalco veille à ce que tous les travailleurs concernés soient informés de la politique d'approvisionnement responsable et s'y conforment. La Société utilise son influence commerciale pour encourager l'amélioration des performances des fournisseurs en matière de durabilité et promeut activement les pratiques responsables de la chaîne d'approvisionnement au sein de l'industrie. Une approche basée sur le risque est appliquée, en donnant la priorité aux domaines présentant les risques les plus élevés afin d'obtenir un impact maximal sur les améliorations en matière de durabilité.

Cette politique met notamment l'accent sur les minerais de conflit, exigeant des fournisseurs qu'ils adhèrent à la politique de Viohalco en matière de minerais de conflit et qu'ils fassent preuve de diligence raisonnable pour empêcher l'utilisation de minerais de conflit provenant de régions à haut risque. Des programmes de formation et de sensibilisation sont mis en place pour s'assurer que le personnel chargé des achats et de la chaîne d'approvisionnement soit bien informé et équipé pour interagir efficacement avec les fournisseurs.

Actions et cibles

G1-2 ; MDR-A ; MDR-T ; MDR-M

Afin d'accroître la transparence de la chaîne d'approvisionnement et d'identifier les risques potentiels futurs, les filiales de Viohalco évaluent les fournisseurs de matières premières de niveau A sur les questions de durabilité. Ce processus d'évaluation est facilité par la plateforme internationale EcoVadis. Les filiales de Viohalco se sont fixé un objectif très ambitieux : évaluer les performances des fournisseurs en matière de durabilité en couvrant 90% des dépenses, ou jusqu'aux 20 premiers fournisseurs par entreprise sur une période de trois ans (2022-2024), selon le premier seuil atteint. Les résultats sont présentés au niveau sectoriel dans

les graphiques ci-dessous. La participation des fournisseurs à l'évaluation du développement durable est considérée comme essentielle pour la relation commerciale avec les filiales de Viohalco, car des pratiques saines en matière de durabilité sont attendues de la part de tous les partenaires commerciaux. En outre, un approvisionnement responsable est essentiel pour fournir des produits ayant une incidence environnementale et sociale minimale. L'initiative d'approvisionnement responsable de la stratégie de développement durable de Viohalco surveille de près la conformité des fournisseurs avec le règlement sur les minerais de conflit afin de s'assurer qu'aucun matériau n'est acheté dans des pays en conflit.

En regardant vers l'avenir, la procédure de diligence raisonnable à l'égard des fournisseurs de Viohalco tient compte de l'évolution des menaces pesant sur les chaînes d'approvisionnement, telles que les pandémies, les risques géopolitiques et les catastrophes naturelles, dans le but d'atténuer les perturbations susceptibles d'entraîner des pénalités contractuelles, des arrêts de production et des atteintes à la réputation. Cette procédure, émise en 2024, souligne l'importance de la diligence raisonnable en matière de durabilité de la chaîne d'approvisionnement pour maintenir la continuité des activités, la visibilité et la conformité aux normes réglementaires. Elle implique une collaboration constante avec les fournisseurs afin de comprendre et d'atténuer les risques liés à leurs activités, d'améliorer leurs processus et de garantir une livraison de produits et de services de haute qualité dans les délais impartis. Cette approche s'aligne sur le règlement de l'UE sur la finance durable et prépare à la directive sur le devoir de diligence raisonnable en matière de durabilité des sociétés.

La procédure s'applique à tous les fournisseurs, entrepreneurs et prestataires de services tiers dans toutes les régions et tous les segments d'activité de la Société. Elle comprend une évaluation initiale des fournisseurs, une surveillance continue des fournisseurs à haut risque et des mesures correctives en cas de non-respect des normes en matière de durabilité et de droits de l'homme. Les termes clés comprennent la diligence raisonnable en matière de durabilité, qui consiste à évaluer la conformité d'un fournisseur aux normes environnementales, sociales, de gouvernance et de droits de l'homme, ainsi que les divers outils d'Ecovadis utilisés pour la présélection, les questionnaires succincts et les évaluations approfondies.

La responsabilité de cette procédure implique différents services, notamment le coordinateur de la durabilité, qui coordonne la mise en œuvre des outils de diligence raisonnable et assure la formation correspondante, et l'équipe chargée des achats des métaux, qui procède aux évaluations initiales et surveille la conformité des fournisseurs. L'équipe chargée des questions juridiques et de la conformité supervise les contrats des fournisseurs à haut risque. Les documents pertinents comprennent la politique de durabilité, le code de conduite des fournisseurs, la politique en matière de droits de l'homme et le questionnaire d'Ecovadis sur la durabilité.

Le processus de diligence raisonnable suit un flux de travail structuré, qui commence par la hiérarchisation et la classification des fournisseurs en fonction de leur importance stratégique et de leurs dépenses. Ce classement aura lieu en 2025. Le code de conduite des fournisseurs mis à jour est communiqué à tous les fournisseurs, qui le signent. Une évaluation préliminaire est effectuée sur la base des risques liés au pays et au secteur, suivie d'évaluations supplémentaires pour les fournisseurs à haut risque, y compris des plans d'action d'amélioration. Les fournisseurs à haut risque et les fournisseurs critiques sont invités à remplir le formulaire d'auto-évaluation analytique d'Ecovadis.

Ecovadis évalue les fournisseurs en fonction de divers critères de durabilité tels que l'environnement, le travail et les droits de l'homme, l'éthique et l'approvisionnement responsable. Les

résultats de ces évaluations fournissent aux filiales de Viohalco des informations précieuses qui leur permettent de prendre des décisions éclairées pour promouvoir le développement durable tout au long de leur chaîne d'approvisionnement. Les filiales de Viohalco des différents segments industriels ont déjà réalisé ou sont en cours d'évaluation avec les mêmes critères dans la plateforme d'évaluation EcoVadis, à la demande de leurs clients respectifs.

Les fournisseurs sont classés en fonction de leurs dépenses et de leur criticité, le classement combiné déterminant le risque d'approvisionnement. Les fournisseurs à haut risque font l'objet d'évaluations plus rigoureuses. Le code de conduite des fournisseurs définit des normes de conduite responsable, notamment en matière de protection de l'environnement, de droits du travail et de lutte contre la corruption, que les fournisseurs à haut risque doivent obligatoirement signer et respecter.

Tous les fournisseurs sont évalués en fonction des risques liés au développement durable à l'aide des outils Ecovadis, la classification globale des risques combinant les risques liés au développement durable et à l'approvisionnement. Les fournisseurs sont classés en fonction des niveaux de risque, des actions spécifiques étant requises pour chaque catégorie, notamment la réalisation d'évaluations Ecovadis et l'élaboration de plans d'amélioration.

En outre, les risques liés aux droits de l'homme et aux droits du travail sont particulièrement importants dans la chaîne d'approvisionnement des entreprises Viohalco, car les matières premières utilisées par les sociétés sont situées dans des lieux géographiques variés, où les normes de travail sont plus ou moins strictes. Le cadre de diligence raisonnable en matière de droits de l'homme comprend un examen initial des risques, l'identification des fournisseurs à haut risque et des actions visant à atténuer les incidences négatives, avec un suivi continu pour garantir le respect des normes en matière de droits de l'homme.

Le code de conduite des partenaires commerciaux est joint à tous les nouveaux contrats. Dans le même temps, l'évaluation des fournisseurs en ce qui concerne les pratiques de développement durable n'a pour l'instant aucune incidence sur la prise de décision en matière de passation de marchés.

Les étapes à suivre dans le cadre de la mise à jour du processus d'approvisionnement responsable sont les suivantes :

- Classement des fournisseurs par ordre de priorité et classification ABC sur une base annuelle en fonction de l'importance stratégique et des dépenses (barèmes d'achat).
- Évaluation préliminaire basée sur les risques liés au pays et à l'industrie - Les fournisseurs sont classés sur la base des risques globaux liés au développement durable et à l'approvisionnement sur une base annuelle.
- Sur la base de la classification globale des risques, procéder à des évaluations supplémentaires, demander des plans d'action pour l'amélioration et effectuer un suivi de la communication. Les évaluations et les notes ont une durée de validité de trois ans.

L'approche adoptée par les sociétés de Viohalco pour l'évaluation des fournisseurs par Ecovadis consiste à cibler les 20 premiers fournisseurs, en termes de dépenses, pour chaque segment. Les résultats par segment sont indiqués dans le tableau ci-dessous. Les chiffres de l'évaluation Ecovadis couvrent la période de rapport triennale 2022-2024 avec les chiffres de dépenses de 2024.

Figure 23 : Nombre de fournisseurs évalués par EcoVadis (top 20 ou 90% des dépenses)

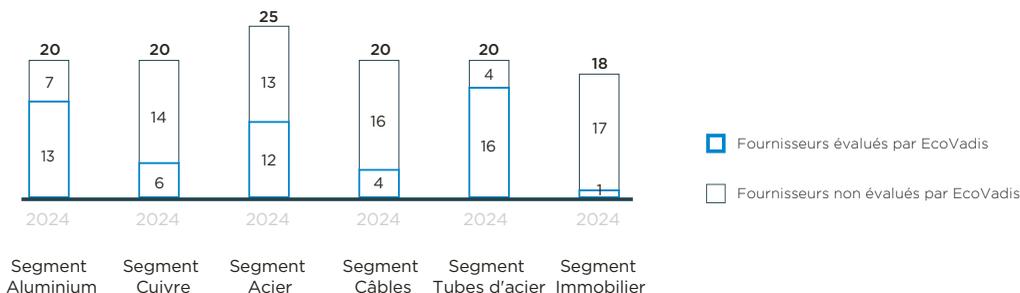
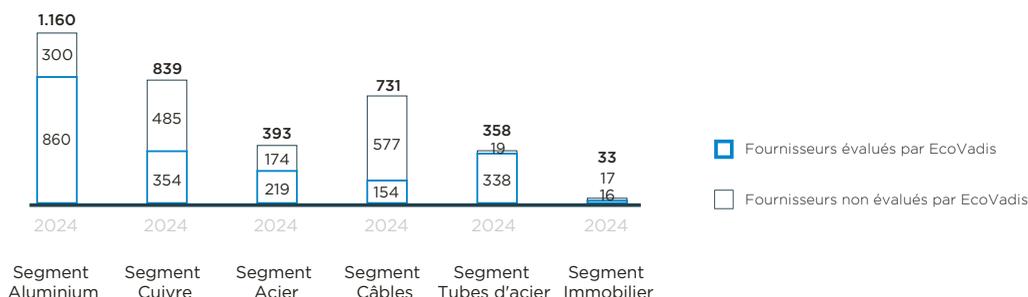


Figure 24 : Montant des dépenses couvertes par l'évaluation EcoVadis (en millions d'euros) (champ d'application de la figure 23)



Notation des sociétés en matière de durabilité⁹

Cette section est une divulgation volontaire, qui n'est pas requise par les normes ESRS, compte tenu du résultat de l'évaluation de la double importance menée par l'entreprise.

Les filiales de Viohalco sont également évaluées par le biais de la plateforme d'évaluation du développement durable EcoVadis, reconnue dans le monde entier. Sur la base de la méthodologie d'évaluation actualisée, qui est entrée en vigueur en 2024, les résultats sont les suivants :

Segment Aluminium

En 2024, ElvalHalcor a reçu un Gold Award d'EcoVadis, ce qui signifie que la société a obtenu un score dans les 5% supérieurs des sociétés évaluées par EcoVadis dans tous les secteurs, solidifiant ainsi ElvalHalcor en tant que bon partenaire commercial. En outre, Etem-Gestamp a reçu un prix d'argent pour la même période de référence pour ses pratiques en matière de durabilité, ce qui place la société parmi les 20% les plus performants de toutes les entreprises évaluées.

Bridgnorth Aluminium a reçu la médaille de bronze pour sa performance, reconnue parmi les 35% d'entreprises les mieux

notées. En 2024, Symetal a reçu une médaille de platine, avec une très bonne note dans tous les domaines, ce qui place l'entreprise dans le premier 1% de toutes les entreprises évaluées par EcoVadis au sein de la plateforme.

Dans le même temps, Elval Color a été évalué pour la première fois par EcoVadis et a reçu une médaille de bronze.

Segment Acier

Sidenor Steel Industry et Erlikon ont participé à l'évaluation en recevant une médaille de bronze et en améliorant considérablement leurs performances par rapport à l'année dernière.

Segment Câbles

Hellenic Cables a reçu une médaille de bronze pour sa performance en 2024.

Segment Tubes d'acier

Corinth Pipeworks a obtenu la médaille d'argent pour sa performance en 2024.

Segment Cuivre

Sofia Med a reçu une médaille d'argent pour ses très bonnes performances en matière de pratiques durables.

9. Médailles EcoVadis

- Platine - Top 1% (99+ percentile) - Or - Top 5% (95+ percentile) - Argent - Top 15% (85+ percentile) - Bronze - Top 35% (percentile 65+)

Le rang centile d'une entreprise est calculé au moment de la publication de la fiche d'évaluation et apparaît en haut de la fiche. Il compare les performances de l'entreprise à celles de toutes les entreprises notées dans notre base de données au cours des 12 derniers mois. Le rang percentile est calculé pour l'ensemble des entreprises de tous les secteurs, et non par secteur. Une entreprise n'est pas éligible pour une médaille si son score est inférieur à 30 dans l'un des quatre thèmes : Environnement, Droits de l'homme et du travail, Éthique et Approvisionnement durable.

Toutes les sociétés cotées de Viohalco ont reçu des médailles pour leurs performances en matière de durabilité.

Médailles				
ElvalHalcor		X		
Bridgnorth Aluminium				X
ETEM Gestamp			X	
Couleur Elval				X
Symetal	X			
Hellenic Cables				X
Corinth Pipeworks			X	
Sidenor				X
Sofia Med			X	
Erlikon				X
Anamet			X	
Aeiforos GR				X

Plusieurs filiales de Viohalco ont également divulgué leurs performances environnementales par l'intermédiaire du CDP en 2024. Le CDP est une organisation internationale à but non lucratif qui gère un système de publication mondiale permettant aux sociétés de mesurer et de rendre compte de leurs émissions de gaz à effet de serre, de leur utilisation de l'eau et de leurs activités liées à la déforestation. En 2024, Hellenic Cables a obtenu la note B et Corinth Pipeworks la note C. Dans la même évaluation, ElvalHalcor et Symetal ont obtenu la note D. Il convient de noter qu'en 2024 Cenergy Holdings a participé pour la première fois à l'évaluation et a obtenu la note B.



Éthique des affaires (ESRS G1 et ODD 16)

Politiques

G1-1

Cette section est une divulgation volontaire, qui n'est pas requise par les normes ESRS, compte tenu du résultat de l'évaluation de la double importance menée par l'entreprise.

Bien que les violations des politiques de l'entreprise puissent entraîner des incidences et des risques négatifs importants, tels que des sanctions réglementaires, une atteinte à la réputation et des poursuites judiciaires, la probabilité de ces derniers est considérée comme faible et, par conséquent, les incidences et les risques pertinents n'ont pas été jugés significatifs dans le cadre de l'évaluation de la double importance.

Viohalco et ses filiales accordent la priorité à l'éthique des affaires et à la lutte contre la corruption. Pour garantir la responsabilité et la transparence vis-à-vis des parties intéressées, des procédures et des contrôles internes solides ont été mis en place.

Le code de conduite de la Société décrit la manière dont Viohalco

promeut la culture d'entreprise. Cette politique couvre un large éventail de sujets, y compris les valeurs de la Société, les directives éthiques et les mesures de lutte contre la corruption, et elle est conforme à la Convention des Nations unies contre la corruption. La politique comprend également des lignes directrices pour d'autres domaines tels que la responsabilité sociale, les droits de l'homme et la protection de l'environnement. Les sociétés de Viohalco ont mis en place des dispositifs d'alerte appropriés afin que quiconque, à l'intérieur ou à l'extérieur de Viohalco et de ses filiales, puisse signaler un comportement illégal ou contraire au Code de conduite, concernant notamment les pratiques en matière de travail ou de droits de l'homme, le respect de l'environnement, les pots-de-vin et la corruption. Les notifications et les plaintes peuvent être faites de manière anonyme, conformément au mécanisme de dénonciation pertinent, par l'intermédiaire de la ligne d'assistance téléphonique « Intégrité » (plateforme accessible au public sur les sites internet de Viohalco et de toutes les filiales disposant d'un site internet, par téléphone ou par courrier électronique). Les personnes qui signalent de bonne foi ne feront pas l'objet de représailles ou de mesures de rétorsion de quelque nature que ce soit, conformément au droit applicable transposant la directive (UE) 2019/1937 du Parlement européen et du Conseil.

Le code de conduite des affaires est un document d'orientation qui décrit les comportements attendus de tous les travailleurs des filiales de Viohalco. Il énonce les règles de conduite à respecter et la manière dont les affaires sont menées, en tenant compte des intérêts des parties intéressées. Viohalco et ses filiales s'engagent à fournir des résultats de haut niveau, à promouvoir l'excellence commerciale et à établir des relations à long terme avec les clients et les fournisseurs. Les filiales reconnaissent l'importance d'une éducation et d'une formation continues sur la conduite éthique des affaires. Dans le cadre de leur engagement en faveur des pratiques éthiques, une formation complète est proposée à tout le personnel. Cette formation s'adresse à tous les membres du personnel, y compris les cadres supérieurs, et elle est particulièrement importante pour les membres du personnel qui occupent des fonctions susceptibles d'être exposées à des risques plus élevés de corruption ou de conflits d'intérêts (par exemple, les achats, les ventes, les relations avec les gouvernements). La formation sur l'éthique et le code de conduite est répétée tous les trois ans.

Prévention et détection de la corruption et de versement de pots-de-vin

G1-3 ; G1-4

Les entreprises ont mis en place des procédures pour prévenir, détecter et traiter les allégations ou incidents de corruption et de versement de pots-de-vin, et assurer la protection du code de conduite des sociétés. Le code est préservé de trois manières différentes :

- 1) La formation des travailleurs sur des questions spécifiques. En 2024, les filiales de Viohalco ont continué à former leurs travailleurs à l'éthique des affaires, au code de conduite et à la lutte contre la corruption. Les départements des ressources humaines des sociétés de Viohalco coordonnent le déploiement des formations en matière de durabilité. Cela se fait tout au long de l'année avec un suivi étroit des taux d'achèvement des cours de formation afin que tous les travailleurs éligibles puissent les compléter.
- 2) Le signalement des incidents par le biais du mécanisme de signalement. Toutes les filiales ont mis en place un mécanisme d'alerte pour signaler les comportements illégaux concernant les pratiques en matière de travail

- ou de droits de l'homme, le respect de l'environnement et l'éthique des affaires. Chaque signalement reçu par l'intermédiaire de la ligne téléphonique « Intégrité » doit faire l'objet d'une enquête rapide, indépendante et objective, menée par des cadres supérieurs spécialement désignés et adéquatement formés, qui se concertent directement lorsqu'un indice critique apparaît. Les rapports sont saisis directement sur un portail sécurisé afin d'éviter toute faille dans la sécurité. Ces rapports ne sont alors accessibles qu'au Comité d'éthique indépendant chargé d'évaluer le rapport, en fonction du type de violation et du lieu de l'incident. Les résultats sont ensuite communiqués à la direction générale. Chacun des destinataires de ces rapports a reçu une formation lui permettant de conserver ces rapports dans la plus grande confidentialité. Aucun cas de corruption, de versement de pots-de-vin ou de violation de la confidentialité des données n'a été signalé en 2024.
- 3) L'audit interne. L'audit interne indépendant a également pour fonction de surveiller de près les comportements illégaux et les comportements et transactions potentiellement inappropriés. Aucun incident n'a été identifié dans les filiales.

Figure 25 : Taux d'achèvement de la formation à la lutte contre la corruption par segment en 2022-2024

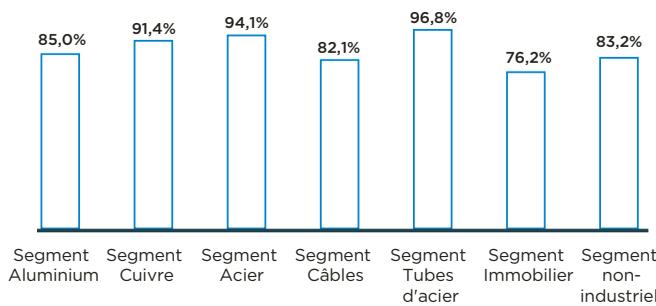
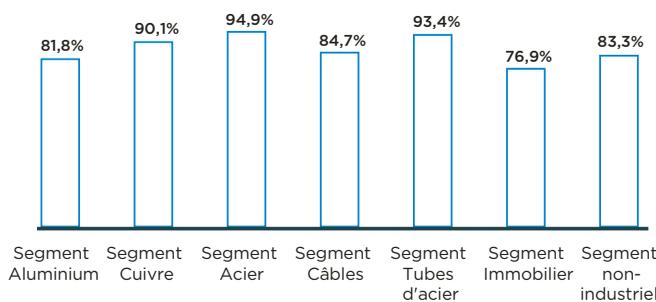


Figure 26 : Taux d'achèvement de la formation au Code de conduite des affaires par segment



En outre, aucun incident de corruption n'a été confirmé et aucune condamnation ou amende n'a été payée à la suite d'un règlement pour pratiques commerciales contraires à l'éthique ou corruption. Viohalco et ses sociétés ont pris les mesures nécessaires pour garantir la conformité et la transparence de leurs activités et

continueront à donner la priorité à l'éthique des affaires à l'avenir.

Des informations détaillées sur les actions de durabilité des filiales de Viohalco sont disponibles dans leurs rapports respectifs de durabilité, publiés chaque année.

Liste des exigences de publication au titre des ESRS couvertes dans la déclaration relative à la durabilité

IRO-2

Informations générales à publier			
ESRS 2			
Exigences de publication	Référence (section)	Divulgation Obligatoire (O) / Volontaire (V)	Page
BP-1	Base générale d'établissement des déclarations relatives à la durabilité	Introduction	0 79
BP-2	Informations à fournir en rapport avec des circonstances spécifiques	Modèle d'entreprise et chaîne de valeur Gouvernance en matière de durabilité Évaluation de la double importance Changement climatique et énergie	0 84, 87, 91, 107
GOV-1	Le rôle des organes d'administration, de direction et de surveillance	Gouvernance en matière de durabilité	0 87
GOV-2	Informations transmises aux organes d'administration, de direction et de surveillance de l'entreprise et questions de durabilité traitées par ces organes	Évaluation de la double importance	0 91
GOV-3	Intégration des performances en matière de durabilité dans les mécanismes incitatifs	Gouvernance en matière de durabilité Changement climatique et énergie	0 87, 100
GOV-4	Déclaration sur la diligence raisonnable	Diligence raisonnable	0 89
GOV-5	Gestion des risques et contrôles internes de l'information en matière de durabilité	Gouvernance en matière de durabilité	0 87
SBM-1	Stratégie, modèle économique et chaîne de valeur	Modèle d'entreprise et chaîne de valeur Stratégie de développement durable Droits de l'homme et du travail Approvisionnement responsable	0 84, 86, 155, 172
SBM-2	Intérêts et points de vue des parties intéressées	Interaction avec les parties intéressées Évaluation de la double importance Droits de l'homme et du travail	0 90, 91, 155
SBM-3	Incidences, risques et opportunités importants et leur lien avec la stratégie et le modèle économique.	Évaluation de la double importance Changement climatique et énergie Gestion de l'eau et des eaux usées Utilisation des ressources et économie circulaire Droits de l'homme et du travail Santé et sécurité au travail Formation et développement du personnel Approvisionnement responsable	0 91, 100, 123, 126, 155, 161, 170, 172
IRO-1	Description des processus permettant d'identifier et d'évaluer les incidences, risques et opportunités importants liés au changement climatique	Évaluation de la double importance Changement climatique et énergie Gestion de l'eau et des eaux usées Utilisation des ressources et économie circulaire Droits de l'homme et du travail Santé et sécurité au travail Formation et développement du personnel Approvisionnement responsable	0 91, 100, 123, 126, 155, 161, 170, 172
IRO-2	Exigences de publication au titre des ESRS couvertes par la déclaration relative à la durabilité de l'entreprise	Liste des exigences de publication dans les ESRS couvertes par la déclaration relative à la durabilité	0 177
MDR-P	Politiques adoptées pour gérer les questions de durabilité importantes	Changement climatique et énergie Gestion de l'eau et des eaux usées Utilisation des ressources et économie circulaire Droits de l'homme et du travail Santé et sécurité au travail Formation et développement du personnel Approvisionnement responsable	0 100, 123, 126, 155, 162, 170, 172
MDR-A	Actions et ressources relatives aux questions de durabilité importantes	Changement climatique et énergie Gestion de l'eau et des eaux usées Utilisation des ressources et économie circulaire Droits de l'homme et du travail Santé et sécurité au travail Formation et développement du personnel Approvisionnement responsable	0 101, 123, 128, 157, 162, 170, 172

Informations générales à publier

ESRS 2

Exigences de publication		Référence (section)	Divulgateion Obligatoire (O) / Volontaire (V)	Page
MDR-M	Métriques relatives aux questions de durabilité importantes	Changement climatique et énergie Gestion de l'eau et des eaux usées Utilisation des ressources et économie circulaire Droits de l'homme et du travail Santé et sécurité au travail Formation et développement du personnel Approvisionnement responsable	0	107, 124, 129, 158, 164, 170, 172
MDR-T	Suivi de l'efficacité des politiques et des actions au moyen de cibles	Changement climatique et énergie Gestion de l'eau et des eaux usées Utilisation des ressources et économie circulaire Droits de l'homme et du travail Santé et sécurité au travail Formation et développement du personnel Approvisionnement responsable	0	101, 123, 129, 157, 162, 170, 172

Environnement

ESRS E1, E3, E5

Exigences de publication		Référence (section)	Divulgateion Obligatoire (O) / Volontaire (V)	Page
E1-1	Plan de transition pour l'atténuation du changement climatique	Changement climatique et énergie	0	101
E1-2	Politiques liées à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation à celui-ci	Changement climatique et énergie	0	100
E1-3	Actions et ressources en rapport avec les politiques en matière de changement climatique	Changement climatique et énergie	0	101
E1-4	Cibles liées à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation à celui-ci	Changement climatique et énergie	0	101
E1-5	Consommation d'énergie et mix énergétique	Changement climatique et énergie	0	107
E1-6	Émissions brutes de GES de périmètres 1, 2 ou 3 et émissions totales de GES	Changement climatique et énergie	0	108
E1-7	Projets d'absorption et d'atténuation des GES financés au moyen de crédits carbone	Changement climatique et énergie	0	106
E1-8	Tarifification interne du carbone	Changement climatique et énergie	0	101
E1-9	Incidences financières escomptées des risques physiques et de transition importants et des opportunités potentielles liées au changement climatique	Changement climatique et énergie	0	113
E3-1	Politiques en matière de ressources aquatiques et marines	Gestion de l'eau et des eaux usées	0	123
E3-2	Actions et ressources relatives aux ressources aquatiques et marines	Gestion de l'eau et des eaux usées	0	123
E3-3	Cibles en matière de ressources marines et hydriques	Gestion de l'eau et des eaux usées	0	123
E3-4	Consommation d'eau	Gestion de l'eau et des eaux usées	0	124
E3-5	Incidences financières escomptées des incidences, risques et opportunités liés aux ressources aquatiques et marines	Gestion de l'eau et des eaux usées	0	126
E5-1	Politiques en matière d'utilisation des ressources et d'économie circulaire	Utilisation des ressources et économie circulaire	0	126
E5-2	Actions et ressources relatives à l'utilisation des ressources et à l'économie circulaire	Utilisation des ressources et économie circulaire	0	128
E5-3	Cibles relatives à l'utilisation des ressources et à l'économie circulaire	Utilisation des ressources et économie circulaire	0	128
E5-4	Ressources entrantes	Utilisation des ressources et économie circulaire	0	129
E5-5	Ressources sortantes	Utilisation des ressources et économie circulaire	V	131
E5-6	Incidences financières escomptées des incidences, risques et opportunités liés à l'utilisation des ressources et à l'économie circulaire	Utilisation des ressources et économie circulaire	0	134
NA	Publication d'informations conformément à l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 (règlement sur la taxonomie)	Utilisation des ressources et économie circulaire	0	135

Social

ESRS S1 & S2

Exigences de publication		Référence	Divulgateion Obligatoire (O) / Volontaire (V)	Page
S1-1	Politiques liées aux effectifs de l'entreprise	Santé et sécurité au travail Formation et développement du personnel	0	162, 170
		Droits de l'homme et du travail	V	155
S1-2	Processus d'interaction au sujet des incidences avec les effectifs de l'entreprise et leurs représentants	Santé et sécurité au travail	0	162
		Droits de l'homme et du travail	V	157
S1-3	Procédures de réparation des incidences négatives et canaux permettant aux travailleurs de l'entreprise de faire part de leurs préoccupations	Santé et sécurité au travail	0	162
		Droits de l'homme et du travail	V	157
S1-4	Actions concernant les incidences importantes, approches visant à atténuer les risques importants et à saisir les opportunités importantes concernant les effectifs de l'entreprise, et efficacité de ces actions et approches	Santé et sécurité au travail Formation et développement du personnel	0	162, 170
		Droits de l'homme et du travail	V	157
S1-5	Cibles liées à la gestion des incidences négatives importantes, à la promotion des incidences positives et à la gestion des risques et opportunités importants	Santé et sécurité au travail Formation et développement du personnel	0	162, 170
S1-6	Caractéristiques des salariés de l'entreprise	Droits du travail	0	158
S1-7	Caractéristiques des travailleurs non salariés faisant partie des effectifs de l'entreprise	Droits du travail	0	158
S1-9	Métriques de diversité	Droits du travail	V	160
S1-13	Métriques de la formation et du développement des compétences	Formation et développement du personnel	0	170
S1-14	Métriques de santé et de sécurité	Santé et sécurité au travail	0	164
S1-17	Cas, plaintes et incidences graves en matière de droits de l'homme	Droits de l'homme et du travail	V	161
S2-1	Politiques relatives aux travailleurs de la chaîne de valeur	Droits de l'homme et du travail	0	162
S2-2	Processus d'interaction au sujet des incidences avec les travailleurs de la chaîne de valeur	Droits de l'homme et du travail	0	162
S2-3	Procédures visant à remédier aux incidences négatives et canaux permettant aux travailleurs de la chaîne de valeur de faire part de leurs préoccupations	Droits de l'homme et du travail	0	162
S2-4	Actions concernant les incidences importantes sur les travailleurs de la chaîne de valeur, approches visant à gérer les risques importants et à saisir les opportunités importantes concernant les travailleurs de la chaîne de valeur, et efficacité de ces actions	Droits de l'homme et du travail	0	162
S2-5	Cibles liées à la gestion des incidences négatives importantes, à la promotion des incidences positives et à la gestion des risques et opportunités importants	Droits de l'homme et du travail	0	162

Gouvernance

ESRS G1

DR ID	Description	Référence	Divulgateion Obligatoire (O) / Volontaire (V)	Page
G1-1	Culture d'entreprise et politiques en matière de conduite des affaires	Éthique des affaires	V	175
G1-2	Gestion des relations avec les fournisseurs	Approvisionnement responsable	0	172
G1-3	Prévention et détection de la corruption et des pots-de-vin	Éthique des affaires	V	176
G1-4	Cas avérés de corruption ou versements avérés de pots-de-vin	Éthique des affaires	V	176

Liste des points de données dans les normes transversales et thématiques qui découlent d'autres législations de l'UE

Exigence de publication et point de donnée y relatif	Référence SFDR ¹¹	Référence pilier 3 ¹²	
ESRS 2 GOV-1 Mixité au sein des organes de gouvernance paragraphe 21, point d)	Indicateur n° 13, tableau 1, annexe I		
ESRS 2 GOV-1 Pourcentage d'administrateurs indépendants paragraphe 21, point e)			
ESRS 2 GOV-4 Déclaration sur la diligence raisonnable paragraphe 30	Indicateur n° 10, tableau 3, annexe I		
ESRS 2 SBM-1 Participation à des activités liées aux combustibles fossiles paragraphe 40, point d) i)	Indicateur no 4, tableau 1, annexe I	Article 449 bis du règlement (UE) no575/2013; Règlement d'exécution (UE) 2022/2453 de la Commission(6), tableau 1: Informations qualitatives sur le risque environnemental et tableau 2: Informations qualitatives sur le risque social	
ESRS 2 SBM-1 Participation à des activités liées à la production de produits chimiques paragraphe 40 (d) ii	Indicateur n° 9 tableau 2, annexe I		
ESRS 2 SBM-1 Participation à des activités liées à des armes controversées paragraphe 40, point d) iii)	Indicateur no 14, tableau 1, annexe I		
ESRS 2 SBM-1 Participation à des activités liées à la culture et à la production de tabac paragraphe 40 d) iv			
ESRS E1-1 Plan de transition pour atteindre la neutralité climatique d'ici à 2050 paragraphe 14			
ESRS E1-1 Entreprises exclues des indices de référence « accord de Paris» paragraphe 16, point g)		Article 449 bis Règlement (UE) no 575/2013, règlement d'exécution (UE) 2022/2453 de la Commission, modèle 1: Portefeuille bancaire - Risque de transition lié au changement climatique: Qualité de crédit des expositions par secteur, émissions et échéance résiduelle	
ESRS E1-4 Objectifs de réduction des émissions de GES paragraphe 34	Indicateur n° 4, tableau 2, annexe I	Article 449 bis Règlement (UE) n° 575/2013 ; règlement d'exécution de la Commission (UE) 2022/2453 Modèle 3 : Livret bancaire - Risque de transition lié au changement climatique : paramètres d'alignement	
ESRS E1-5 Consommation d'énergie provenant de sources fossiles, ventilée par source (uniquement les secteurs à forte incidence sur le climat) paragraphe 38	Indicateur n° 5, tableau 1, et indicateur n° 5, tableau 2, annexe I		

¹¹ Règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (JO L 317 du 9.12.2019, p. 1).

¹² Règlement (UE) no 575/2013 du Parlement européen et du Conseil du 26 juin 2013 concernant les exigences prudentielles applicables aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement et modifiant le règlement (UE) no 648/2012 (règlement sur les exigences de fonds propres ou règlement «CRR») (JO L 176 du 27.6.2013, p. 1).

	Référence règlement sur les indices de référence ¹³	Référence loi européenne ¹⁴ sur le climat	Référence de la déclaration relative à la durabilité	Page
	Annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1816 paragraphe 27 de la Commission		n.a	n.a
	Annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1816 de la Commission		n.a	n.a
			n.a	n.a
	Annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1816 de la Commission		n.a	n.a
	Règlement délégué (UE) 2020/1816, annexe II		n.a	n.a
	Article 12, paragraphe 1, du règlement délégué (UE) 2020/1818(7), annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1816		n.a.	-
	Règlement délégué (UE) 2020/1818, article 12, paragraphe 1 Règlement délégué (UE) 2020/1816, annexe II		n.a	n.a
		Article 2, paragraphe 1, du règlement (UE) 2021/1119	Changement climatique et énergie	99
	Article 12, paragraphe 1, points d) à g), et article 12, paragraphe 2, du règlement délégué (UE) 2020/1818		n.a	n.a
	Article 6 du règlement délégué (UE) 2020/1818		n.a	n.a
			n.a	n.a

¹³ Règlement (UE) 2016/1011 du Parlement européen et du Conseil du 8 juin 2016 concernant les indices utilisés comme indices de référence dans le cadre d'instruments et de contrats financiers ou pour mesurer la performance de fonds d'investissement et modifiant les directives 2008/48/CE et 2014/17/UE et le règlement (UE) no 596/2014 (JO L 171 du 29.6.2016, p. 1).

¹⁴ Règlement (UE) 2021/1119 du Parlement européen et du Conseil du 30 juin 2021 établissant le cadre requis pour parvenir à la neutralité climatique et modifiant les règlements (CE) no 401/2009 et (UE) 2018/1999 « loi européenne sur le climat » (JO L 243 du 9.7.2021, p. 1).

Exigence de publication et point de donnée y relatif	Référence SFDR¹¹	Référence pilier 3¹²	
ESRS E1-5 Consommation d'énergie et mix énergétique paragraphe 37	Indicateur n° 5, tableau 1 de l'annexe I		
ESRS E1-5 Intensité énergétique des activités dans les secteurs à fort impact climatique paragraphes 40 à 43	Indicateur n° 6, tableau 1 de l'annexe I		
ESRS E1-6 Émissions de GES brutes de périmètres 1, 2 ou 3 et émissions totales de GES paragraphe 44	Indicateurs n° 1 et 2, tableau 1 de l'annexe I	Article 449 bis du règlement (UE) no 575/2013, règlement d'exécution (UE) 2022/2453 de la Commission, modèle 1: Portefeuille bancaire – Risque de transition lié au changement climatique: Qualité de crédit des expositions par secteur, émissions et échéance résiduelle	
ESRS E1-6 Intensité des émissions de GES brutes paragraphes 53 à 55	Indicateur no 3, tableau 1, annexe I	article 449 bis du règlement (UE) no 575/2013, règlement d'exécution (UE) 2022/2453 de la Commission, Modèle 3: Portefeuille bancaire – Risque de transition lié au changement climatique: métriques d'alignement.	
ESRS E1-7 Absorptions de GES et crédits carbone paragraphe 56			
ESRS E1-9 Exposition du portefeuille de l'indice de référence à des risques physiques liés au climat paragraphe 66			
ESRS E1-9 Désagrégation des montants monétaires par risque physique aigu et chronique paragraphe 66, point a) ESRS E1-9 Emplacement des actifs importants exposés à un risque physique significatif paragraphe 66, point c)		Article 449 bis du règlement (UE) no 575/2013, règlement d'exécution (UE) 2022/2453 de la Commission, paragraphes 46 et 47, modèle 5: Portefeuille bancaire – Risque physique lié au changement climatique: expositions soumises à un risque physique.	
ESRS E1-9 Ventilation de la valeur comptable des actifs immobiliers de l'entreprise par classe d'efficacité énergétique paragraphe 67, point c)		Article 449 bis du règlement (UE) no 575/2013, Règlement d'exécution (UE) 2022/2453 de la Commission, paragraphe 34, modèle 2: Portefeuille bancaire – Risque de transition lié au changement climatique: Prêts garantis par des biens immobiliers – Efficacité énergétique des sûretés	
ESRS E1-9 Degré d'exposition du portefeuille aux opportunités liées au climat paragraphe 69			

	Référence règlement sur les indices de référence ¹³	Référence loi européenne ¹⁴ sur le climat	Référence de la déclaration relative à la durabilité	Page
			n.a	n.a
			n.a	n.a
	Article 5, paragraphe 1, article 6 et article 8, paragraphe 1, du règlement délégué (UE) 2020/1818		n.a	n.a
	Article 8, paragraphe 1, du règlement délégué (UE) 2020/1818		n.a	n.a
		Article 2, paragraphe 1, du règlement (UE) 2021/1119	Changement climatique et énergie	104
	Annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1818,		n.a	n.a
			n.a	n.a
			n.a	n.a
	Annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1818 de la Commission		n.a	n.a

Exigence de publication et point de donnée y relatif	Référence SFDR¹¹	Référence pilier 3¹²	
ESRS E2-4 Quantité de chaque polluant énuméré dans l'annexe II du règlement E-PRTR (registre européen des rejets et des transferts de polluants) rejetés dans l'air, l'eau et le sol, paragraphe 28	Indicateur no 8, tableau 1, annexe I ; indicateur no 2, tableau 2, annexe I, indicateur no 1, tableau 2, annexe I; indicateur no 3, tableau 2, annexe I		
ESRS E3-1 Ressources aquatiques et marines, paragraphe 9	Indicateur n° 7, tableau 2, annexe I		
ESRS E3-1 Politique en la matière paragraphe 13	Indicateur n° 8, tableau 2, annexe I		
ESRS E3-1 Pratiques durables en ce qui concerne les océans et les mers paragraphe 14	Indicateur n° 12, tableau 2, annexe I		
ESRS E3-4 Pourcentage total d'eau recyclée et réutilisée paragraphe 28, point c)	Indicateur n° 6.2 , tableau 2, annexe I		
ESRS E3-4 Consommation totale d'eau en m3 par rapport au chiffre d'affaires généré par les activités propres paragraphe 29	Indicateur n° 6.1, tableau 2, annexe I		
ESRS 2- SBM 3 - E4 paragraphe 16 (a) i	Indicateur n° 7, tableau 1 de l'annexe I		
ESRS 2- SBM 3 - E4 paragraphe 16 (b)	Indicateur n° 10, tableau 2, annexe I		
ESRS 2- SBM 3 - E4 paragraphe 16 (c)	Indicateur n° 14, tableau 2, annexe I		
ESRS E4-2 Pratiques ou politiques durables en matière d'agriculture et d'aménagement du territoire paragraphe 24 (b)	Indicateur n° 11, tableau 2, annexe I		
ESRS E4-2 Pratiques ou politiques durables concernant les océans et les mers paragraphe 24 (c)	Indicateur n° 12, tableau 2, annexe I		
ESRS E4-2 Politiques de lutte contre la déforestation paragraphe 24 (d)	Indicateur n° 15, tableau 2, annexe I		
ESRS E5-5 Déchets non recyclés paragraphe 37, point d)	Indicateur n° 13, tableau 2, annexe I		
ESRS E5-5 Déchets dangereux et déchets radioactifs paragraphe 39	Indicateur no 9, tableau 1, annexe I		
ESRS 2- SBM3 - S1 Risque de travail forcé paragraphe 14, point f)	Indicateur no 13, tableau 3, annexe I		
ESRS 2- SBM3 - S1 Risque d'exploitation d'enfants par le travail paragraphe 14, point g)	Indicateur no 12, tableau 3, annexe I		
ESRS S1-1 Engagements à mener une politique en matière des droits de l'homme paragraphe 20	Indicateur no 9, tableau 3, et indicateur no 11, tableau 1, annexe I		

Exigence de publication et point de donnée y relatif	Référence SFDR¹¹	Référence pilier 3¹²	
ESRS S1-1 Politiques de diligence raisonnable sur les questions visées par les conventions fondamentales 1 à 8 de l'Organisation internationale du travail, paragraphe 21			
ESRS S1-1 Processus et mesures de prévention de la traite des êtres humains paragraphe 22	Indicateur n° 11, tableau 3 de l'annexe I		
ESRS S1-1 Politique de prévention ou système de gestion des accidents du travail paragraphe 23	Indicateur n° 1, tableau 3 de l'annexe I		
ESRS S1-3 Mécanismes de traitement des différends ou des plaintes paragraphe 32, point c)	Indicateur n° 5, tableau 3 de l'annexe I		
ESRS S1-14 Nombre de décès et nombre et taux d'accidents liés au travail paragraphe 88, points b) et c)	Indicateur n° 2, tableau 3 de l'annexe I		
ESRS S1-14 Nombre de jours perdus pour cause de blessures, d'accidents, de décès ou de maladies paragraphe 88, point e)	Indicateur n° 3, tableau 3 de l'annexe I		
ESRS S1-16 Écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé paragraphe 97, point a)	Indicateur n° 12, tableau 1 de l'annexe I		
ESRS S1-16 Ratio de rémunération excessif du directeur général paragraphe 97, point b)	Indicateur n° 8, tableau 3 de l'annexe I		
ESRS S1-17 Cas de discrimination paragraphe 103, point a)	Indicateur n° 7, tableau 3 de l'annexe I		
ESRS S1-17 Non-respect des principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme et des principes directeurs de l'OCDE paragraphe 104, point a)	Indicateur no 10, tableau 1, et indicateur no 14, tableau 3, annexe I		
ESRS 2- SBM3 - S2 Risque important d'exploitation d'enfants par le travail ou de travail forcé dans la chaîne de valeur paragraphe 11, point b)	Indicateurs no 12 et no 13, tableau 3, annexe I		
ESRS S2-1 Engagements à mener une politique en matière des droits de l'homme paragraphe 17	Indicateur no 9, tableau 3, et indicateur no 11, tableau 1, annexe I		
ESRS S2-1 Politiques relatives aux travailleurs de la chaîne de valeur paragraphe 18	Indicateurs no 11 et no 4, tableau 3, annexe I		
ESRS S2-1 Non-respect des principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme et des principes directeurs de l'OCDE paragraphe 19	Indicateur no 10, tableau 1, annexe I		

	Référence règlement sur les indices de référence ¹³	Référence loi européenne ¹⁴ sur le climat	Référence de la déclaration relative à la durabilité	Page
	Règlement délégué (UE) 2020/1816, annexe II		n.a	n.a
			n.a	n.a
			n.a	n.a
			n.a	n.a
	Annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1816 de la Commission		n.a	n.a
			n.a	n.a
	Annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1816		n.a	n.a
			n.a	n.a
			n.a	n.a
	Annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1816, article 12, paragraphe 1, du règlement délégué (UE) 2020/1818		n.a	n.a
			n.a	n.a
			n.a	n.a
			n.a	n.a
	Annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1816, article 12, paragraphe 1, du règlement délégué (UE) 2020/1818		n.a	n.a

Exigence de publication et point de donnée y relatif	Référence SFDR ¹¹	Référence pilier 3 ¹²	
ESRS S2-1 Politiques de diligence raisonnable sur les questions visées par les conventions fondamentales 1 à 8 de l'Organisation internationale du travail, paragraphe 19			
ESRS S2-4 Problèmes et incidents en matière de droits de l'homme recensés en amont ou en aval de la chaîne de valeur paragraphe 36	Indicateur no 14, tableau 3, annexe I		
ESRS S3-1 Engagements à mener une politique en matière de droits de l'homme paragraphe 16	Indicateur no 9, tableau 3, annexe I, et indicateur no 11, tableau 1, annexe I		
ESRS S3-1 Non-respect des principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, des principes de l'OIT et/ ou des principes directeurs de l'OCDE paragraphe 17	Indicateur no 10, tableau 1, annexe I		
ESRS S3-4 Problèmes et incidents en matière de droits de l'homme paragraphe 36	Indicateur no 14, tableau 3, annexe I		
ESRS S4-1 Politiques en matière de consommateurs et d'utilisateurs finals paragraphe 16	Indicateur no 9, tableau 3, et indicateur no 11, tableau 1, annexe I		
ESRS S4-1 Non-respect des principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme et des principes directeurs de l'OCDE paragraphe 17	Indicateur no 10, tableau 1, annexe I		
ESRS S4-4 Problèmes et incidents en matière de droits de l'homme paragraphe 35	Indicateur no 14, tableau 3, annexe I		
ESRS G1-1 Convention des Nations unies contre la corruption paragraphe 10, point b)	Indicateur no 15, tableau 3, annexe I		
ESRS G1-1 Protection des lanceurs d'alerte paragraphe 10, point d)	Indicateur no 6, tableau 3, annexe I		
ESRS G1-4 Amendes pour infraction à la législation sur la lutte contre la corruption et les actes de corruption paragraphe 24, point a)	Indicateur no 17, tableau 3, annexe I		
ESRS G1-4 Normes de lutte contre la corruption et les actes de corruption paragraphe 24, point b)	Indicateur no 16, tableau 3, annexe I		

	Référence règlement sur les indices de référence ¹³	Référence loi européenne ¹⁴ sur le climat	Référence de la déclaration relative à la durabilité	Page
	Annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1816		n.a	n.a
			n.a	n.a
			n.a	n.a
	Annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1816, article 12, paragraphe 1, du règlement délégué (UE) 2020/1818		n.a	n.a
			n.a	n.a
			n.a	n.a
	Annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1816, article 12, paragraphe 1, du règlement délégué (UE) 2020/1818		n.a	n.a
			n.a	n.a
			n.a	n.a
			n.a	n.a
	Annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1816		n.a	n.a
			n.a	n.a

Rapport d'assurance limitée du commissaire à l'assemblée générale des actionnaires sur l'information consolidée en matière de durabilité de Viohalco SA pour l'exercice clos au 31 décembre 2024

Nous vous présentons notre rapport du commissaire dans le cadre de notre mission légale d'assurance limitée sur l'information consolidée en matière de durabilité de Viohalco SA (la « Société ») et de ses filiales (ensemble le « Groupe »). La déclaration de durabilité consolidée du Groupe est incluse dans la section « Déclaration relative à la durabilité 2024 » du rapport de gestion de Viohalco SA au 31 décembre 2024 et pour l'année de clôture à cette date (ci-après l'« information consolidée en matière de durabilité »).

Nous avons été nommés par l'assemblée générale du 28 mai 2024, conformément à la proposition du conseil d'administration et sur la recommandation du comité d'audit, pour réaliser une mission d'assurance limitée sur la déclaration de durabilité consolidée de la Groupe.

Notre mandat vient à échéance à la date de l'assemblée générale délibérant sur les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2024. Nous avons effectué notre mission d'assurance sur l'information consolidée en matière de durabilité couvrant ce seul et premier exercice.

Conclusion d'assurance limitée

Nous avons réalisé une mission d'assurance limitée de l'information consolidée en matière de durabilité du Groupe.

Sur la base des procédures que nous avons mises en œuvre et des éléments probants que nous avons obtenus, nous n'avons rien relevé qui nous porte à croire que l'information consolidée en matière de durabilité du Groupe, dans tous ses aspects significatifs :

- n'a pas été établie conformément aux exigences visées à l'article 3:32/2 du Code des sociétés et des associations, y compris la conformité avec les normes européennes applicables pour l'information consolidée en matière de durabilité (European Sustainability Reporting Standards (ESRS));
- n'est pas conforme avec le processus mis en œuvre par le Groupe (« le Processus »), comme décrite dans l'annexe « Informations générales (ESRS 2) » section « Evaluation de la double importance relative » pour déterminer l'information en matière de durabilité consolidée publiée conformément aux normes européennes ;

- ne respecte pas les obligations de l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 (le « Règlement taxonomie »), relatives à la publication des informations reprises dans l'annexe « Développement durable environnemental » section « Taxonomie de l'Union européenne »

Fondement de la conclusion

Nous avons réalisé notre mission d'assurance limitée conformément à la norme ISAE 3000 (Révisée), Missions d'assurance autres que les audits et examens limités de l'information financière historique (« ISAE 3000 (Révisée) »), telle qu'applicable en Belgique.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de cette norme sont décrites plus en détail dans la section de notre rapport « Responsabilités du commissaire relatives à la mission d'assurance limitée de l'information consolidée en matière de durabilité ».

Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui s'appliquent aux missions d'assurance de l'information en matière de durabilité en Belgique, en ce compris celles concernant l'indépendance.

Nous appliquons la norme internationale de gestion de la qualité 1 (ISQM 1), qui exige que le cabinet conçoive, mette en œuvre et assure le fonctionnement d'un système de gestion de la qualité comprenant des politiques ou des procédures relatives au respect des exigences éthiques, des normes professionnelles et des exigences légales et réglementaires applicables.

Nous avons obtenu du conseil d'administration et des préposés de la Société, les explications et informations requises pour notre mission d'assurance limitée.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre conclusion.

Autre point

L'étendue de nos travaux se limite à notre mission d'assurance limitée de l'information de durabilité du Groupe. Notre mission d'assurance limitée ne s'étend pas aux informations relatives aux chiffres comparatifs.

Responsabilités du conseil d'administration relatives à l'établissement de l'information consolidée en matière de durabilité

Le conseil d'administration est responsable de l'élaboration et de la mise en œuvre d'un Processus et de la publication de ce Processus dans l'annexe "Informations générales (ESRS 2)" section "Evaluation de la double importance relative" de l'information consolidée en matière de durabilité.

Cette responsabilité inclut :

- la compréhension du contexte dans lequel s'inscrivent les activités et les relations d'affaires du Groupe et le développement d'une compréhension des parties prenantes concernées;
- l'identification des impacts réels et potentiels (négatifs et positifs) liés aux questions de durabilité, ainsi que des risques et des opportunités qui affectent, ou dont on peut raisonnablement penser qu'ils affecteront, la situation financière du Groupe, ses performances financières, ses flux de trésorerie, son accès au financement ou le coût de son capital à court, moyen ou long terme;
- l'évaluation du caractère significatif des impacts, des risques et des opportunités identifiés en matière de durabilité, en sélectionnant et en appliquant des seuils appropriés; et
- la formulation d'hypothèses et des estimations raisonnables au vu des circonstances.

Le conseil d'administration est également responsable de l'établissement de l'information consolidée en matière de durabilité, qui comprend l'information identifiée par le Processus :

- conformément aux exigences visées à l'article 3:32/2 du Code des sociétés et des associations, y compris aux normes européennes applicables pour l'information consolidée en matière de durabilité (European Sustainability Reporting Standards (ESRS));
- en respectant les obligations de l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 (le « Règlement taxonomie ») relatives à la publication des informations reprises dans l'annexe "Développement durable environnemental" section "Taxonomie de l'Union européenne".

Cette responsabilité comprend :

- la conception, la mise en œuvre et le maintien des contrôles internes que le conseil d'administration juge nécessaires pour permettre l'établissement de l'information consolidée en matière de durabilité exempte d'anomalies significatives, qu'elles soient dues à une fraude ou à une erreur ; et
- la sélection et l'application de méthodes appropriées de publication de l'information consolidée en matière de durabilité et la formulation d'hypothèses et d'estimations raisonnables au vu des circonstances.

Le comité d'audit est responsable de la supervision du processus de publication de l'information consolidée en matière de durabilité de la Société.

Limites inhérentes à l'établissement de l'information consolidée en matière de durabilité

En publiant des informations prospectives conformément aux ESRS, le conseil d'administration est tenu de préparer les informations prospectives sur la base d'hypothèses divulguées concernant des événements susceptibles de se produire à l'avenir et des actions futures possibles de la part du Groupe. Le résultat réel est susceptible d'être différent car les événements anticipés ne se produisent souvent pas comme prévus, et ces écarts pourraient être significatifs.

Responsabilités du commissaire relatives à la mission d'assurance limitée de l'information consolidée en matière de durabilité

Notre responsabilité est de planifier et de réaliser la mission d'assurance afin d'obtenir une assurance limitée que l'information consolidée en matière de durabilité ne comporte pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et d'émettre un rapport d'assurance limitée comprenant notre conclusion. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou en cumulé, elles puissent influencer les décisions que les utilisateurs de l'information consolidée en matière de durabilité prennent en se fondant sur celle-ci.

Rapport d'assurance limitée du commissaire à l'assemblée générale des actionnaires sur l'information consolidée en matière de durabilité de Viohalco SA pour l'exercice clos au 31 décembre 2024

Dans le cadre d'une mission d'assurance limitée conforme à la norme ISAE 3000 (révisée), telle qu'applicable en Belgique, et tout au long de celle-ci, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique. Ces procédures, auxquelles nous renvoyons à la section « Résumé des travaux effectués », sont moins approfondies que les procédures d'une mission d'assurance raisonnable. Nous n'exprimons donc pas une opinion d'assurance raisonnable dans le cadre de cette mission.

Étant donné que les informations prospectives incluses dans l'information consolidée en matière de durabilité, ainsi que les hypothèses sur lesquelles elles reposent, concernent l'avenir, elles peuvent être influencées par des événements qui pourraient se produire et/ou par d'éventuelles actions de la Société. Les résultats réels différeront probablement des hypothèses, car les événements supposés ne se produiront généralement pas comme prévu, et ces écarts pourraient être significatifs. Par conséquent, notre conclusion ne garantit pas que les résultats réels rapportés correspondront à ceux figurant dans les informations prospectives de l'information consolidée en matière de durabilité.

Nos responsabilités à l'égard de l'information consolidée en matière de durabilité, en ce qui concerne le Processus, sont les suivantes :

- L'acquisition d'une compréhension du Processus, mais pas dans le but de fournir une conclusion sur l'efficacité du Processus, y compris sur le résultat du Processus ;
- Concevoir et mettre en œuvre des procédures pour évaluer si le Processus est cohérent avec la description de ce Processus par la Société comme indiqué dans l'annexe "Informations générales (ESRS 2)" section "Évaluation de la double importance relative".

Nos autres responsabilités à l'égard de l'information consolidée en matière de durabilité sont les suivantes:

- Prendre connaissance de l'environnement de contrôle de l'entité, des processus et systèmes d'information pertinents pour l'établissement de l'information consolidée en matière de durabilité, mais sans évaluer la conception d'activités de contrôle spécifiques, acquérir des éléments probants sur leur mise en œuvre ou tester l'efficacité du fonctionnement des contrôles mis en place ;

- Identifier les domaines où des anomalies significatives sont susceptibles de se produire dans l'information consolidée en matière de durabilité, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs; et
- Concevoir et mettre en œuvre des procédures adaptées aux domaines où des anomalies significatives sont susceptibles de se produire dans l'information consolidée en matière de durabilité. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.

Résumé des travaux effectués

Une mission d'assurance limitée implique la mise en œuvre de procédures visant à obtenir des éléments probants sur l'information consolidée en matière de durabilité. La nature et la forme des procédures effectuées dans une mission d'assurance limitée varient, et leur étendue est moindre que dans une mission d'assurance raisonnable. Par conséquent, le niveau d'assurance obtenu dans une mission d'assurance limitée est nettement plus faible que celui qui aurait été obtenu dans une mission d'assurance raisonnable.

La nature, le calendrier et l'étendue des procédures sélectionnées dépendent du jugement professionnel, y compris l'identification des cas où des anomalies significatives sont susceptibles de se produire dans l'information consolidée en matière de durabilité, que ce soit en raison d'une fraude ou d'une erreur.

Dans le cadre de notre mission d'assurance limitée, en ce qui concerne le Processus, nous avons :

- Acquis une compréhension du Processus en :
 - o effectuant des demandes de renseignement pour comprendre les sources d'information utilisées par la direction (par exemple, l'engagement des parties prenantes, les plans d'affaires et les documents de stratégie); et en
 - o examinant la documentation interne du Groupe relative à son Processus; et

- Évalué si les preuves obtenues à partir de nos procédures concernant le Processus mis en œuvre par la Société étaient cohérentes avec la description du Processus présentée dans l'annexe "Informations générales (ESRS 2)" section "Evaluation de la double importance relative".

Dans le cadre de notre mission d'assurance limitée, en ce qui concerne l'information consolidée en matière de durabilité, nous avons :

- acquis une compréhension des processus de reporting de la Société concernant l'établissement de son information en matière de durabilité en acquérant une compréhension de l'environnement de contrôle, des processus et du système d'information du groupe pertinents pour la préparation de l'information consolidée en matière de durabilité, mais pas dans le but de fournir une conclusion sur l'efficacité du contrôle interne du groupe.
- évalué si les informations identifiées par le Processus sont incluses dans l'information consolidée en matière de durabilité ;
- évalué si la structure et l'établissement de l'information consolidée en matière de durabilité est conforme aux ESRS ;
- effectué des demandes de renseignement auprès du personnel concerné et des procédures analytiques sur une sélection d'informations contenues dans l'information consolidée en matière de durabilité;
- effectué des procédures d'assurance substantives sur la base d'un échantillon d'informations sélectionnées dans l'information consolidée en matière de durabilité;
- obtenu des éléments probants sur les méthodes d'élaboration des estimations et des informations prospectives telles que décrites dans la section relative aux responsabilités du commissaire relatives à la mission d'assurance limitée de l'information consolidée en matière de durabilité;
- compris le processus d'identification des activités économiques éligibles à la taxonomie et des activités économiques alignées sur la taxonomie, ainsi que

les informations correspondantes dans l'information consolidée en matière de durabilité ;

Mention relative à l'indépendance

Notre cabinet de révision et notre réseau n'ont pas effectué de missions incompatibles avec la mission d'assurance limitée et notre cabinet de révision est resté indépendant vis-à-vis de la Société du Groupe au cours de notre mandat.

Diegem, 15 avril 2025

Le commissaire
PwC Reviseurs d'Entreprises SRL

Représentée par
Alexis Van Bavel*
Réviseur d'Entreprises

*Agissant au nom de Alexis Van Bavel SRL

I. Déclaration de gouvernance d'entreprise





Introduction

En sa qualité de société de droit belge cotée sur Euronext Bruxelles, Viohalco applique des normes qui sont conformes aux dispositions prévues dans le Code belge de gouvernance d'entreprise 2020 (le Code 2020), qui fait office de référence et est disponible sur le site web de la Commission Corporate Governance (www.corporategovernance-committee.be).

Le Code 2020 est construit autour de principes, de dispositions et de lignes directrices et fondé sur la règle « comply or explain ». Cela signifie que les sociétés belges cotées doivent respecter le Code 2020, mais elles sont autorisées à déroger à certaines de ses dispositions, pour autant qu'elles fournissent une explication motivée de leurs écarts. Au cours de l'exercice 2024, la Société s'est conformée aux principes du Code 2020, à l'exception des points suivants :

- Principe 7.6 : « Un membre non exécutif du Conseil d'administration doit percevoir une partie de sa rémunération sous la forme d'actions de la Société ».
- Principe 7.9 : « Le Conseil d'administration doit définir un seuil minimum d'actions que les cadres doivent détenir ».

Explication : La politique de rémunération de la Société est exposée dans le rapport de rémunération. Une telle politique ne prévoit pas une rémunération basée sur des actions. Le conseil d'administration examine les propositions faites par le comité de nomination et de rémunération afin de déterminer si, et dans quelle mesure, une modification de cette politique est justifiée au regard des objectifs et de la stratégie de la Société.

Le Conseil d'administration de Viohalco a également adopté une charte de gouvernance d'entreprise afin de renforcer ses normes pour la Société conformément aux recommandations du Code 2020. Cette charte vise à garantir une diffusion complète et transparente de la gouvernance de la société. Elle fait l'objet d'un examen et d'une mise à jour à intervalles réguliers. La Charte de gouvernance d'entreprise (la Charte) est disponible sur le site web de la Société (www.viohalco.com).

Afin d'avoir une vision complète des règles de gouvernance d'entreprise de Viohalco, il convient de lire la Déclaration de Gouvernance d'entreprise parallèlement aux statuts de la Société, à la Charte ainsi qu'aux dispositions relatives à la gouvernance d'entreprise énoncées dans le Code belge des sociétés et des associations (le CSA). Du fait de sa cotation sur le marché secondaire à la Bourse d'Athènes (Athex), Viohalco se conforme également aux dispositions de la législation et des règlements grecs applicables en matière de marché des capitaux.

Conseil d'administration

1. Rôle

Viohalco a choisi la structure de gouvernance moniste. Le Conseil d'administration (le Conseil) détient le pouvoir d'exécuter tous les actes nécessaires ou utiles à l'objet de la Société, à l'exception des actes spécifiquement réservés par la loi ou les statuts à l'assemblée des actionnaires ou à d'autres entités de gestion.

Plus particulièrement, le Conseil d'administration a la responsabilité :

- de définir les orientations générales de la Société ;
- de prendre des décisions quant aux principales questions stratégiques, financières et opérationnelles de la Société et d'examiner régulièrement tout aspect y afférent ;
- de décider de la structure de la direction exécutive et de déterminer les pouvoirs et les obligations qui lui sont confiés ;
- de prendre toutes les mesures nécessaires pour garantir la qualité, l'intégrité et la publication en temps utile des états financiers de la Société, ainsi que des autres informations financières ou non financières pertinentes

à propos de la Société conformément à la législation en vigueur ;

- de suivre et de réexaminer l'efficacité du comité d'audit et du comité de nomination et de rémunération ;
- d'approuver un cadre de contrôle interne et de gestion des risques établi par la direction exécutive et de vérifier sa mise en place ;
- de surveiller la qualité des services fournis par le(s) commissaire(s) et l'audit interne, en tenant compte de l'évaluation du comité d'audit ;
- d'approuver le rapport sur la rémunération soumis par le comité de nomination et de rémunération ; et
- de tous les autres sujets dévolus au Conseil d'administration par le CSA.

Le Conseil a délégué aux membres de la direction exécutive les devoirs de mettre en œuvre la stratégie d'entreprise déterminée par le Conseil et de mener à bien la gestion générale de la Société.

2. Composition du Conseil

Au 31 décembre 2024, le Conseil est composé de 15 membres, conformément à l'article 8 des statuts, comme suit :

Nom	Poste	Début du mandat	Fin du mandat
Nikolaos Stassinopoulos	Président, membre non exécutif du Conseil	Mai 2024	Mai 2025
Evangelos Moustakas	Vice-président, membre exécutif du Conseil	Mai 2024	Mai 2025
Michail Stassinopoulos	Membre exécutif du Conseil	Mai 2024	Mai 2025
Ippokratis Ioannis Stassinopoulos	CEO, membre exécutif du Conseil	Mai 2024	Mai 2025
Jean Charles Faulx	Membre exécutif du Conseil	Mai 2024	Mai 2025
Thanasis Molokotos	Membre exécutif du Conseil	Mai 2024	Mai 2025
Xavier Bedoret	Membre exécutif du Conseil	Mai 2024	Mai 2025
Patrick Kron	Membre non exécutif du Conseil	Mai 2024	Mai 2025
Joseph Rutkowski	Membre non exécutif du Conseil	Mai 2024	Mai 2025
Marion Steiner Stassinopoulos	Membre non exécutif du Conseil	Mai 2024	Mai 2025
Margaret Zakos	Membre non exécutif du Conseil	Mai 2024	Mai 2025
Efthimios Christodoulou	Membre non exécutif indépendant du Conseil	Mai 2024	Mai 2025
Kay Marie Breeden	Membre non exécutif indépendant du Conseil	Mai 2024	Mai 2025
Bernadette Blampain	Membre non exécutif indépendant du Conseil	Mai 2024	Mai 2025
Astrid de Launoit	Membre non exécutif indépendant du Conseil	Mai 2024	Mai 2025

Les mandats de tous les membres du Conseil d'administration expirent à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2025.

3. Information sur les membres du Conseil

Au cours des cinq dernières années, les membres du Conseil ont occupé les postes suivants (en dehors de leur mandat d'administrateur dans la Société) et ils ont entretenu des relations avec les organes suivants, ce qui, en théorie, pourrait devenir source de conflits d'intérêts :

Nikolaos Stassinopoulos,
président - membre non exécutif du Conseil.

M. Stassinopoulos est titulaire d'un master de la faculté de sciences économiques de l'université d'Athènes. Il a été président et vice-président de Viohalco Hellenic.

Evangelos Moustakas,
vice-président - membre exécutif du Conseil.

M. Moustakas a rejoint Viohalco en 1957 où il a occupé divers postes techniques et de direction, notamment celui de président du conseil d'administration de plusieurs filiales de Viohalco, comme Hellenic Cables S.A. et ETEM S.A. Il est président du conseil d'administration de l'Institut hellénique de développement du cuivre et membre du conseil d'administration du Conseil international du cuivre forgé (IWCC). Il a été aussi membre du conseil d'administration de l'European Copper Institute (ECI) pendant plusieurs années. De plus, il représente la Société au sein de l'association internationale « Intercable », l'International Cablemakers Federation (ICF, depuis 1990), et d'Europacable (depuis 1991). Il est également actif dans le développement et la promotion des produits en cuivre et des câbles à travers le monde.

Michail Stassinopoulos,
membre exécutif du Conseil.

M. Stassinopoulos est diplômé de l'université d'Athènes (1985) et titulaire d'une licence en sciences de gestion de la London School of Economics (1989). Il possède également un master en Transport maritime, Commerce et Finance de l'école de commerce de la City University au Royaume-Uni. M. Stassinopoulos est président du conseil d'administration d'ElvalHalcor Hellenic Copper and Aluminium Industry S.A. il est également président du conseil d'administration de la « Hellenic production - Industry Roundtable for Growth ». Il participe au Conseil d'administration de la Fondation Michail N. Stassinopoulos-Viohalco et au Conseil du « Council on Competitiveness of Greece ». Il a été membre de la Fédération hellénique des entreprises depuis 1996 et pendant plusieurs années jusqu'en 2019.

Ippokratis Ioannis Stassinopoulos,
CEO - membre exécutif du Conseil.

M. Stassinopoulos a obtenu une licence en Sciences de Gestion de la City University et un master en Transport maritime, Commerce et Finance de l'école de commerce de la City University au Royaume-Uni. Il est membre du Conseil général de SEV (Fédération grecque des entreprises), de The Young Presidents Organisation et du Conseil d'administration d'Endeavor Grèce. M. Stassinopoulos occupe un poste de direction dans Viohalco Hellenic depuis 1995.

Jean Charles Faulx,
membre exécutif du Conseil.

M. Faulx détient un master en Sciences économiques de l'Université catholique de Louvain (UCL). Il est membre du Conseil d'administration d'International Trade S.A., de Genecos S.A. (Paris), de Terra Middle East (Düsseldorf), de Base Metals

(Istanbul) et de Metal Agencies (Londres). Il a également été membre du Conseil d'administration de Cofidin et de Cofidin Treasury Center S.A. avant leur absorption par Cofidin en août 2013. M. Faulx est également CEO de TeproMKCI GmbH, une filiale de Viohalco, International Trade SA, une filiale de Viohalco, Strega sprl. Auparavant, M. Faulx était directeur général de Tepro Metall AG, Airicom France SAS, Studio58 S.A. et de Promark SPRL et a occupé divers postes chez Techno Trade S.A., JCT Invest et Elval Automotive S.A.

Thanasis Molokotos,
membre exécutif du Conseil.

M. Molokotos est diplômé en ingénierie mécanique, en ingénierie marine et en architecture navale du Massachusetts Institute of Technology (Cambridge, États-Unis) et a obtenu un diplôme en ingénierie mécanique à la Tuft University (Medford, États-Unis). Il a été président et directeur général d'Assa Abloy Americas jusqu'en mai 2018. Dans le passé, il a été directeur général de Molokotos Textile Corporation et expert en conception chez Rangine Corporation.

Xavier Bedoret,
membre exécutif du Conseil.

M. Bedoret est titulaire d'un master en droit et en psychologie de l'Université Catholique de Louvain (UCL). Il est diplômé commissaire aux comptes par l'Institut belge des réviseurs d'entreprises (IRE). Il est également titulaire d'un certificat en gouvernance d'entreprise (INSEAD). Après dix ans d'audit financier chez KPMG à Bruxelles (Belgique) et à Stamford (États-Unis), il a rejoint la direction financière et ensuite la direction d'audit et des risques d'ENGIE (France). Aujourd'hui, il est également président du Conseil d'administration et président du comité d'audit de Cenergy Holdings. Il est également président d'International Trade, une filiale de Viohalco.

Patrick Kron,
membre non exécutif du Conseil.

M. Kron est diplômé de l'École Polytechnique et de l'École des Mines de Paris. Patrick Kron a débuté sa carrière en 1976 au ministère français de l'Industrie. Il a ensuite rejoint le groupe Pechiney où il est devenu membre de son comité exécutif et a occupé des postes de direction. En 1998, il est nommé président-directeur général d'Imerys. En 2003, il est devenu président-directeur général d'Alstom et a quitté la société en janvier 2016 après la cession de ses actifs énergétiques à General Electric et le rachat d'actions associées. Il a créé une société de conseil PKC&I et, en novembre 2016, il a rejoint Truffle Capital, une société de capital spécialisée en BioMedTech et dans le numérique, en tant que président de cette société. Patrick Kron est président du Conseil d'Imerys depuis juillet 2019. Il est également membre du Conseil de Sanofi (France) et de Holcim (Suisse) et siège au Conseil de surveillance de Segula Technologies. Patrick Kron a reçu la Légion d'honneur (Chevalier) et l'Ordre national du Mérite (Officier).

Joseph Rutkowski,
membre non exécutif du Conseil.

Ancien vice-président exécutif de Nucor Corporation chargé du développement domestique et international de 2001 à 2010. M. Rutkowski est devenu vice-président exécutif en 1998, en charge de toutes les activités sidérurgiques. Auparavant, il était Vice-président et Directeur général de Nucor Steel à Darlington, SC, et à Hertford County, NC. Il a rejoint Nucor en 1989 en tant que Directeur de Nucor Cold Finish et a également occupé le

poste de Directeur de la fusion et de la coulée à Nucor Steel-Utah. M. Rutkowski a occupé plusieurs postes dans le secteur de l'acier, après avoir obtenu un baccalauréat ès sciences en mécanique et sciences des matériaux de l'Université Johns Hopkins en 1976. Il a également été président de l'Association of Iron and Steel Engineers. Il est actuellement associé au sein de Winyah Advisors, LLC, une société de conseil en management. Il est également membre du Conseil d'administration d'Insteel Industries IIIN, cotée au NYSE, et de Cenergy Holdings (Belgique).

Marion Steiner Stassinopoulos,

Mme Marion Steiner Stassinopoulos est titulaire d'une maîtrise et d'un doctorat de psychologie de l'université de Zurich. Elle a également effectué une année d'études en postdoctorat à l'université Northwestern de Chicago (États-Unis). Elle a précédemment travaillé en tant que psychologue au centre de gérontopsychiatrie de la Clinique psychiatrique universitaire de Zurich. Elle siège au comité consultatif de Franz Haniel & Cie. GMBH, Duisburg-Ruhrort en Allemagne.

Margaret Zakos,

membre non exécutif du Conseil.

Mme Zakos est titulaire d'une licence de l'université Queen's au Canada. Elle a été consultante auprès d'un cabinet de conseil en gestion basé aux États-Unis et a occupé un poste opérationnel de cadre supérieur au Mount Sinai Medical Centre, à New York. Elle a détenu et géré des sociétés privées : Insurance Brokerage et Real Estate Development. Elle a été membre de différents conseils de fondation et du conseil d'administration du Kingston Health Sciences Centre, notamment en tant que membre du comité des finances et de l'audit pendant de nombreuses années. Actuellement, elle est active dans des sociétés holding immobilières. Elle est également membre du conseil d'administration de Cenergy Holdings S.A.

Efthimios Christodoulou,

membre indépendant et non exécutif du Conseil.

M. Christodoulou a obtenu un bachelier en économie au Hamilton College et un master en économie de l'université de Columbia. Il a fait partie de l'équipe du National Bureau of Economic Research (New York) et il a été professeur invité à l'université de New York. M. Christodoulou a été gouverneur de la Banque Nationale de Grèce, président de l'Union of Hellenic Banks et directeur général de la National Investment Bank for Industrial Development (ETEBA), ainsi que gouverneur de la Banque de Grèce (la banque centrale grecque). Il a également été président du Conseil d'administration et directeur général d'Olympic Airways, président exécutif de Hellenic Petroleum S.A., et député européen. Il a été ministre des Affaires étrangères et ministre de l'Économie nationale en Grèce. Jusqu'en juin 2013, M. Christodoulou a aussi été président d'EFG Eurobank. Il est également président ou membre de diverses institutions philanthropiques.

Kay Marie Breedon,

membre indépendant et non exécutif du Conseil.

Mme Breedon est titulaire d'une licence de biologie et d'une maîtrise en ingénierie biomédicale de l'université de l'Illinois. Elle a participé au Management Executive Education Programme de l'université de Stanford. Mme. Breedon a acquis des compétences uniques grâce aux différentes fonctions de direction qu'elle a assumées au sein d'administrations publiques d'entreprises et de cabinets, y compris onze années à la tête

de deux cabinets de conseil en gestion de premier plan, Booz Allen et A.T. Kearney ; plus de quinze années passées au sein de multinationales telles que CBRE, Seagate et Digital Equipment Corporations, à des postes de direction dans les domaines de l'environnement, de la santé, de la sécurité et de la responsabilité sociale des entreprises, de l'excellence commerciale et des installations d'entreprise et de l'immobilier ; et cinq ans au sein de l'Agence américaine de protection de l'environnement. Mme Breedon possède une vaste expérience dans différents secteurs d'activité, notamment les technologies de pointe, la biotechnologie, les produits de grande consommation, l'énergie, les services aux collectivités, la chimie, le bâtiment et l'ingénierie, les services environnementaux, l'aéronautique et l'espace, l'immobilier, les métaux et les mines. Elle possède en outre une solide expérience à l'international acquise en Europe, en Asie, en Amérique du Nord et du Sud.

Bernadette Blampain,

membre indépendante et non exécutive du Conseil.

Mme Blampain est titulaire d'un master en sciences économiques de l'Université Catholique de Louvain (UCL). Elle est également spécialisée dans la sécurité de l'information et la protection des données. Elle a occupé diverses fonctions techniques et de direction chez ING Belgium S.A./NV (anciennement Banque Bruxelles Lambert) pendant 35 ans, plus particulièrement dans la division informatique en tant que chef de projet, gestionnaire des risques ou responsable du développement et de la maintenance de systèmes informatiques pour différents secteurs bancaires. Depuis début 2019, elle occupe la fonction de responsable de la protection des données dans le secteur médical.

Astrid de Launoit,

membre indépendant et non exécutif du Conseil.

Mme de Launoit est titulaire d'une licence en économie et finance de l'Université catholique de Lille et d'une maîtrise en gestion, avec une spécialisation dans l'industrie du luxe. Elle est également diplômée du Gemological Institute of America. Elle a occupé différents postes dans les secteurs du luxe et de l'enseignement. Au cours des cinq dernières années, Mme de Launoit a travaillé sur un concert de charité pour collecter des fonds pour l'ONG SOS Villages d'Enfants. Elle enseigne actuellement à l'ISTEC Bruxelles.

4. Nomination des membres du Conseil

Les membres du Conseil d'administration sont nommés sur proposition du Conseil d'administration par les actionnaires réunis lors de l'assemblée générale dans les conditions de quorum et de majorité applicables à une modification des statuts de la Société. Les membres du Conseil d'administration sont nommés pour un mandat d'un an renouvelable.

En cas de vacance d'un siège de membre du Conseil d'administration, il peut être pourvu temporairement à cette vacance par un vote à l'unanimité des administrateurs restants, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires au cours de laquelle il est procédé à la nomination définitive d'un administrateur.

Toute proposition relative à la nomination d'un membre du Conseil émanant des rangs des actionnaires doit être accompagnée d'une recommandation du Conseil fondée sur la recommandation du comité de nomination et de rémunération. Le comité de nomination et de rémunération examine toutes

les candidatures et veille à conserver un équilibre satisfaisant en termes d'expertise, de connaissances et d'expérience entre les membres du Conseil d'administration.

Pour être considéré comme indépendant, un membre du Conseil doit satisfaire au moins aux critères énoncés au principe 3,5 du Code de 2020. Tout membre indépendant du Conseil qui ne répond plus à ces critères d'indépendance est tenu d'en informer immédiatement le Conseil d'administration. Le Conseil s'assure qu'il n'a aucune indication d'un élément susceptible de remettre en cause cette indépendance.

Le Conseil de Viohalco, après examen des critères d'indépendance en vertu du CSA et du Code 2020, a considéré que M. Efthimios Christodoulou, Mme Kay Marie Breeden, Mme Bernadette Blampain et Mme Astrid de Launoit remplissent ces critères et sont des membres indépendants.

Le Conseil d'administration de la Société, a pris connaissance des obligations légales de l'article 7:86 du CSA, et, assisté du comité de nomination et de rémunération, a pris les mesures nécessaires pour assurer la conformité aux obligations légales en la matière. Le Conseil d'administration de Viohalco se compose actuellement de 10 hommes et de 5 femmes. Le comité de nomination et de rémunération prend cette exigence au sérieux lorsqu'il envisage les futurs membres du Conseil.

Une description détaillée de la politique de la Société en matière de « Droits de l'homme et du travail » est fournie dans la section « Déclaration non financière ».

5. Fonctionnement

Le Conseil a élu parmi ses membres M. Nikolaos Stassinopoulos en tant que président du Conseil (le Président). Le président dirige les travaux du Conseil. Il fixe l'ordre du jour des réunions après consultation des membres de la direction exécutive. Le président s'assure que tous les membres du Conseil reçoivent des informations précises et claires, en temps utile.

Le Conseil a désigné un secrétaire, M. Xavier Bedoret, pour le conseiller sur tous les thèmes se rapportant à la gouvernance d'entreprise (le Secrétaire chargé de la gouvernance d'entreprise).

Le Conseil se réunit aussi souvent que l'exigent les intérêts de la Société et, dans tous les cas, au moins quatre fois par an. Au cours d'une année donnée, la majorité des réunions du Conseil ont lieu au siège de la Société, en Belgique.

Les réunions du Conseil peuvent également se tenir par téléconférence, visioconférence ou par tout autre moyen de communication permettant aux participants de s'entendre sans interruption et de participer activement aux réunions. La participation à une réunion par le biais des moyens susmentionnés sera considérée comme une présence en personne à cette réunion. Le Conseil peut adopter des résolutions écrites à l'unanimité, qu'il approuve en vertu d'un document écrit.

Le tableau suivant donne la liste des réunions du Conseil d'administration qui ont eu lieu en 2024 :

Date et lieu	Participation
7 mars 2024 (Bruxelles)	Présents : 14 Représentés : 1 Absents : -
30 mai 2024 (Bruxelles)	Présents : 14 Représentés : 1 Absents : -
19 septembre 2024 (Athènes)	Présents:13 Représenté: 1 Absents : 1
19 novembre 20234 (Bruxelles)	Présents : 13 Représentés : 2 Absents : -

Comités du conseil d'administration

Le Conseil a constitué deux comités pour l'aider et le conseiller dans des domaines précis. Il s'agit du comité d'audit et du comité de nomination et de rémunération. Les compétences de ces comités sont pour l'essentiel exposées dans la Charte de gouvernance d'entreprise.

1. Comité d'audit

Le Comité d'audit est composé de M. Efthimios Christodoulou, président du Comité, M. Patrick Kron, et Mme Margaret Zakos. Tous sont administrateurs non exécutifs et un d'entre eux est indépendant.

La majorité des membres du comité d'audit disposent d'une expérience et d'une expertise suffisantes, notamment en comptabilité, audit et finance, acquises au cours de leurs missions professionnelles précédentes ou actuelles.

Conformément à la charte de gouvernance d'entreprise, le comité d'audit se réunit au moins quatre fois par an et au moins deux fois par an avec le commissaire de la société.

Le comité d'audit conseille le Conseil en matière de comptabilité, d'audit et de contrôle interne. En particulier, le comité d'audit :

- supervise le processus de reporting financier, y compris les risques ;
- analyse l'efficacité du système de contrôle interne et de gestion des risques de la société ainsi que la fonction d'audit interne ;
- surveille le déroulement de l'audit statutaire (contrôle légal/wettelijke controle) des comptes annuels et des comptes consolidés, y compris le suivi sur les questions et recommandations du commissaire ;
- présente ses recommandations au Conseil concernant la nomination du commissaire ; et
- examine et surveille l'indépendance du commissaire, en particulier en ce qui concerne l'offre de services complémentaires à l'audit statutaire de la société.

En 2024, le Comité d'audit s'est réuni à quatre reprises : le 5 mars, à Bruxelles, le 29 mai, à Bruxelles, le 18 septembre, à Athènes, et le 15 novembre, à Bruxelles, en présence de tous les membres.

2. Comité de nomination et de rémunération

Le comité de nomination et de rémunération se compose de M. Efthimios Christodoulou, agissant en qualité de président du comité, de Mme Bernadette Blampain et de M. Joseph Rutkowski. Tous sont administrateurs non exécutifs et deux d'entre eux sont indépendants.

En vertu de la Charte, le comité se réunit au moins deux fois par an et chaque fois que nécessaire pour remplir sa mission.

Le comité de nomination et de rémunération formule des recommandations au Conseil d'administration principalement sur les questions relatives à la nomination et la rémunération des membres du Conseil et de la direction exécutive. En particulier, le comité de nomination et de rémunération :

- formule des recommandations au Conseil sur la nomination et le renouvellement du mandat des membres du Conseil et de la direction exécutive ;
- identifie et nomme des candidats pour pourvoir aux postes vacants et les soumet à l'approbation du Conseil ;
- donne des conseils concernant des propositions de nomination émanant des actionnaires ;
- évalue régulièrement la composition et la taille du Conseil et formule des recommandations au Conseil concernant d'éventuels changements ;
- soumet des propositions au Conseil concernant la politique de rémunération ; et
- rédige et soumet le rapport annuel sur la rémunération contenant notamment des propositions relatives à la politique de rémunération, ainsi que des recommandations fondées sur ses conclusions.

En 2024, le Comité de nomination et de rémunération s'est réuni à deux reprises : le 6 mars et le 19 novembre à Bruxelles, en présence de tous les membres.

Évaluation du Conseil d'administration et des comités

Le Conseil évalue régulièrement sa taille, sa composition, sa performance et celles de ses comités, ainsi que son interaction avec la direction exécutive. En décembre 2023, le Conseil a mené une enquête d'auto-évaluation afin d'examiner ses propres performances, en encourageant de manière régulière l'amélioration continue de la gouvernance de la société.

Les membres non exécutifs du Conseil évaluent régulièrement leur interaction avec la direction exécutive.

La performance de la direction exécutive est également évaluée de manière informelle par le biais de la présentation de la performance de la société par rapport aux États financiers intermédiaires et annuels.

Direction exécutive

La direction exécutive se compose de quatre personnes : le directeur général (CEO), M. Ippokratis Ioannis Stassinopoulos, le directeur financier, M. Efstratios Thomadakis et deux membres exécutifs du Conseil, M. Xavier Bedoret et M. Jean Charles Faulx.

Au cours des cinq dernières années, les membres de la direction exécutive ont occupé les postes d'administrateurs suivants et ont été membres des organes administratifs, de gestion ou de supervision et/ou des partenariats suivants :

Ippokratis Ioannis Stassinopoulos, CEO – membre exécutif du Conseil. Cfr la section 3 ci-dessus, Information sur les membres du Conseil.

Efstratios Thomadakis, directeur financier (CFO). M. Thomadakis a étudié la gestion d'entreprise et est titulaire d'un MBA de l'université du Pirée. Il a rejoint Viohalco Hellenic en 2000. Il a

depuis occupé plusieurs postes de direction dans le département des finances, avant de devenir directeur financier du Groupe Sidenor, le segment Acier de Viohalco, en 2010. Il est également membre du Conseil d'administration de plusieurs filiales de Viohalco, dont Sidenor Industry S.A.

Xavier Bedoret, membre exécutif du Conseil. Cfr la section 3 ci-dessus, Information sur les membres du Conseil.

Jean Charles Faulx, membre exécutif du Conseil. Cfr la section 3 ci-dessus, Information sur les membres du Conseil.

Fonctionnement

La direction exécutive est chargée de la gestion courante de la société. Elle est également responsable de l'exécution des résolutions du Conseil.

Plus spécifiquement, la direction exécutive a reçu du Conseil les missions suivantes :

- préparer les propositions stratégiques pour le Conseil ;
- mettre en place des contrôles internes ;
- assurer le suivi et la gestion des résultats de la société et de sa performance au regard des plans stratégiques et financiers ;
- émettre des directives, des recommandations et des conseils relatifs aux activités de la société ;
- préparer et présenter au Conseil de manière actualisée, précise et fiable un avant-projet des états financiers de la société, conformément aux normes comptables en vigueur, et d'autres informations financières et non-financières significatives ainsi que les communiqués de presse correspondants ;
- fournir au Conseil une évaluation équilibrée et complète de la situation financière de la société ;
- formuler des recommandations au Conseil sur les questions relevant de sa compétence ; et
- rendre compte au Conseil de la performance de la société.

Politique de rémunération

La présente politique de rémunération énonce les principes applicables à la rémunération des membres du Conseil d'administration et de la direction exécutive de Viohalco.

Procédure

Cette politique de rémunération a été préparée par le Conseil d'administration sur recommandation du comité de nomination et de rémunération. Approuvée par l'assemblée des actionnaires du 30 mai 2023, cette politique de rémunération sera soumise au vote de l'assemblée des actionnaires chaque fois qu'il y a un changement important, et au moins tous les quatre ans.

Cette politique peut être revue par le Conseil d'administration sur recommandation du comité de nomination et de rémunération.

Dans des circonstances exceptionnelles, le Conseil d'administration peut, sur recommandation du comité de nomination et de rémunération, déroger temporairement à la politique de rémunération si cette dérogation est nécessaire pour servir les intérêts à long terme et la pérennité de la Société ou pour en assurer la viabilité.

Pour l'élaboration de cette politique de rémunération, le Conseil,

avec l'aide du comité de nomination et de rémunération, prend en considération l'existence éventuelle de conflits d'intérêts. Afin de prévenir de tels conflits d'intérêts, chaque membre du Conseil et chaque membre de la direction exécutive est tenu d'agir en évitant tout conflit d'intérêts et en faisant prévaloir l'intérêt de Viohalco avant ses intérêts personnels. Ils sont également tenus d'informer le Conseil des conflits d'intérêts dès leur apparition. En cas de conflit d'intérêts, le Conseil est tenu de mettre en œuvre les procédures spécifiques de résolution des conflits énoncées aux articles 7:96 du Code belge des sociétés et des associations (CSA).

La politique de rémunération est basée sur les conditions de marché prédominantes pour des sociétés comparables, rémunérant au niveau concurrentiel du marché, obtenu par le biais d'une analyse comparative. Elle tient compte des responsabilités, de l'expérience, des compétences requises et de la participation/contribution des membres du Conseil d'administration et des membres de la direction exécutive.

Le Conseil de Viohalco, société holding d'un portefeuille principalement industriel, vise à préserver la valeur à long terme pour ses actionnaires. La détermination et l'évolution de la politique de rémunération de la société sont étroitement liées à la croissance, aux résultats et au succès de la société dans son ensemble. La politique de rémunération de la société repose sur l'équité interne et la compétitivité sur le marché externe. L'objectif de la société est d'équilibrer l'offre de salaires compétitifs tout en maintenant l'accent sur les performances et les résultats.

Conseil d'administration

La rémunération des membres du Conseil d'administration consiste en une rémunération annuelle fixe de 25.000 euros. En outre, les membres du Conseil qui sont membres d'un comité du Conseil reçoivent une rémunération fixe de 25.000 euros par comité. Des rémunérations supplémentaires ou d'autres avantages, tels que voiture de fonction, formation, ou autres avantages en nature peuvent être attribués soit par la société, soit par ses filiales en fonction des responsabilités et du nombre de fonctions que chaque membre du Conseil d'administration exerce au sein de la société ou dans une ou plusieurs de ses filiales.

Les rémunérations sont attribuées prorata temporis pour la période courant d'une Assemblée générale ordinaire d'actionnaires à celle de l'année suivante, et payables en fin de période.

Deux membres exécutifs du conseil d'administration, M. Evangelos Moustakas et M. Xavier Bedoret, reçoivent, dans le cadre de leur rôle d'exécutif, une rémunération supplémentaire s'élevant respectivement à 75.000 euros et 425.000 euros.

Les membres du Conseil d'administration ne reçoivent pas de rémunération variable ou de rémunération en actions.

Les membres du Conseil d'administration n'ont pas droit à des régimes de retraite ni à des indemnités de départ.

Direction exécutive

La rémunération des membres de la direction exécutive de Viohalco consiste en une rémunération annuelle fixe, qui est attribuée soit par la société, soit par ses filiales.

Les membres de la direction exécutive n'ont pas droit à des régimes de retraite ou à des indemnités de départ autres que ce qui est prévu par la loi applicable dans chaque cas.

Afin de garantir la concentration sur les objectifs à court et à long terme de la société ainsi que la création de valeur à long terme pour toutes les principales parties prenantes, le Conseil d'administration, avec l'aide du comité de nomination et de rémunération, a développé un plan annuel de rémunération variable lié aux niveaux de réalisation par les bénéficiaires d'objectifs prédéfinis qui seront ajoutés à la rémunération fixe.

Ce plan comprendrait des mesures financières (telles que l'EBITDA ajusté et le ROCE ajusté) ainsi qu'un ensemble d'objectifs individuels dans les catégories suivantes : finances spécifiques, clients, ESG, processus et efficacité organisationnelle, personnel et leadership. La performance est évaluée sur une base annuelle à l'aide d'un ensemble d'objectifs de performance prédéterminés dans chaque catégorie, définis au début de l'année. En fonction de la performance de chaque participant, il peut recevoir une rémunération variable entre 0 et 100 % de la rémunération variable définie « à l'objectif ».

Rapport de rémunération

Le présent rapport de rémunération donne un aperçu des rémunérations attribuées au cours de l'exercice 2024 aux membres du Conseil d'administration et aux membres de la direction exécutive, conformément à la politique de rémunération. Il sera soumis au vote de l'Assemblée générale des actionnaires du 27 mai 2025.

En ce qui concerne la contribution de la rémunération à la performance à long terme de la société, la société utilise ses indicateurs clés de la performance (à savoir le ROCE ajusté) comme mesure de sa performance financière. L'évolution de l'évaluation au cours des cinq dernières années telle que publiée dans les états financiers de la société est présentée dans la section relative à l'évolution de la rémunération.

Conseil d'administration

Le tableau suivant (A) présente un aperçu de la rémunération des membres du Conseil d'administration au cours de l'exercice 2024 :

■ Tableau A (montants en euros)

Nom des membres	Attribuée par	Rémunération fixe			Rémunération totale	Proportion de rémunération fixe et variable
		Salaire de base (a)	Rémunération (b)	Autres avantages (c)		
Nikolaos Stassinopoulos	Viohalco		25.000		25.000	100%
	Filiales				-	-
	Total	-	25.000	-	25.000	100%
Evangelos Moustakas	Viohalco		100.000		100.000	100%
	Subsidiaries	1.208.495			1.208.495	100%
	Total	1.208.495	100.000	-	1.308.495	100%
Ippokratis Ioannis Stasinopoulos	Viohalco		25.000		25.000	100%
	Filiales	888.492			888.492	100%
	Total	888.492	25.000	-	913.492	100%
Michail Stassinopoulos	Viohalco		25.000		25.000	100%
	Filiales	888.905			888.905	100%
	Total	888.905	25.000	-	913.905	100%
Jean Charles Faulx	Viohalco		25.000		25.000	100%
	Filiales	326.779	33.503		360.282	100%
	Total	326.779	58.503	-	385.282	100%
Thanasis Molokotos	Viohalco		25.000		25.000	100%
	Filiales	1.095.355		26.054	1.121.409	100%
	Total	1.095.355	25.000	26.054	1.146.409	100%
Xavier Bedoret	Viohalco		450.000	4.634	454.634	100%
	Filiales		70.000		70.000	100%
	Total	-	520.000	4.634	524.634	100%
Patrick Kron	Viohalco		50.000		50.000	100%
	Filiales				-	-
	Total	-	50.000	-	50.000	100%
Marion Steiner Stassinopoulos	Viohalco		25.000		25.000	100%
	Filiales				-	-
	Total	-	25.000	-	25.000	100%
Margaret Zakos	Viohalco		50.000		50.000	100%
	Filiales		50.000		50.000	100%
	Total	-	100.000	-	100.000	100%
Joseph Rutkowski	Viohalco		50.000		50.000	100%
	Filiales		50.000		50.000	100%
	Total	-	100.000	-	100.000	100%
Efthimios Christodoulou(*)	Viohalco				-	-
	Filiales				-	-
	Total	-	-	-	-	-
Kay Marie Breeden	Viohalco		25.000		25.000	100%
	Filiales				-	-
	Total	-	25.000	-	25.000	100%
Astrid de Launoit	Viohalco		25.000		25.000	100%
	Filiales				-	-
	Total	-	25.000	-	25.000	100%
Bernadette Blampain	Viohalco		50.000		50.000	100%
	Filiales				-	-
	Total	-	50.000	-	50.000	100%
Total rémunération	Viohalco	-	950.000	4.634	954.634	100%
	Filiales	4.408.025	203.503	26.054	4.637.583	100%
	Total	4.408.025	1.153.503	30.688	5.592.217	100%

(*) Ce membre du Conseil a renoncé à toute rémunération.

Direction exécutive

Le tableau suivant (B) présente un aperçu de la rémunération

versée aux membres de la direction exécutive au cours de l'exercice 2024 :

■ Tableau B (montants en euros)

Nom des membres	Attribuée par	Rémunération fixe			Rémunération totale	Proportion de rémunération fixe et variable
		Salaire de base (a)	Rémunération (b)	Autres avantages (c)		
Ippokratis Ioannis Stassinopoulos (CEO)	Viohalco	-	25.000	-	25.000	100%
	Filiales	888.492	-	-	888.492	100%
	Total	888.492	25.000	-	913.492	100%
Direction exécutive	Viohalco	310.893	500.000	23.109	834.002	100%
	Filiales	1.215.271	369.871	-	1.585.142	100%
	Total	1.526.164	869.871	23.109	2.419.145	100%
Rémunération totale	Viohalco	310.893	500.000	23.109	834.002	100%
	Filiales	1.215.271	369.871	-	1.585.142	100%
	Total	1.526.164	869.871	23.109	2.419.145	100%

Notes aux tableaux A et B :

a) Salaire de base : cette colonne inclut le salaire de base fixe en échange de services professionnels relatifs à leur mandat ou de tout autre service ou fonction exécutifs ou non-exécutifs fournis au cours de l'exercice financier déclaré en vertu d'un contrat spécifique.

b) Rémunération : cette colonne comprend toutes les rémunérations des membres du Conseil pour la participation aux organes d'administration, de direction ou de surveillance des réunions de la société au cours de l'exercice considéré.

c) Autres avantages : cette colonne inclut la valeur de tous les avantages et avantages annexes, tels que les voyages non professionnels ou non liés à l'affectation, les frais médicaux, la voiture, la résidence ou le logement, les cartes de crédit, et autres avantages en nature.

Évolution de la rémunération

Le tableau suivant (C) présente un aperçu de l'évolution de la rémunération globale des membres du Conseil d'administration et des membres de la direction exécutive au cours des cinq

derniers exercices, ainsi que de la performance de la société par le biais de la présentation de certains de ses indicateurs clés de performance.

■ Tableau C* (montants en euros)

	2024	2023	2022	2021	2020
Rémunération des membres du Conseil d'administration et de la direction exécutive	6.187.953	5.802.414	5.626.270	5.430.003	5.651.680
Performance de la société					
EBITDA	593.131.445	436.033.225	646.363.386	514.285.403	285.339.931
EBITDA ajusté	604.497.966	537.446.896	648.897.136	426.017.098	294.462.579
Chiffre d'affaires	6.627.305.860	6.301.957.157	6.985.735.344	5.374.512.326	3.850.077.328

* Les informations sont fournies sur la base des informations disponibles des précédents rapports de rémunération et des comptes annuels.

Le ratio de rémunération, tel que défini par la section 3:6 du CSA, était de 10.7 x pour 2024. Pour son calcul, la Société a utilisé la rémunération du vice-président exécutif en tant que membre du conseil d'administration le mieux rémunéré et la rémunération de l'employé à temps plein de la société de portefeuille qui a travaillé pendant une année entière en tant qu'employé le moins rémunéré.

La publication de ce ratio est une pratique requise par la loi et la présentation adoptée vise à se conformer aux exigences de transparence. La publication de ce ratio sera évaluée à l'avenir en fonction de l'évolution du ratio et des éventuelles directives futures qui pourraient être publiées sur cette exigence.

Audit externe

L'audit externe des états financiers consolidés de la société est confié à un commissaire choisi par l'assemblée générale des actionnaires parmi les membres de l'institut belge des réviseurs d'entreprises.

La mission et les pouvoirs du commissaire sont ceux définis par la loi. L'assemblée générale des actionnaires fixe le nombre de commissaires et détermine leurs émoluments conformément à la loi. Le commissaire est nommé pour un mandat renouvelable de trois ans.

Le 31 mai 2022, la société a renouvelé la nomination de PwC Réviseurs d'Entreprises SRL, représenté par Marc Daelman, en qualité de commissaire pour une durée de trois ans. Le 28 mai 2024, Marc Daelman, représentant permanent de PwC Réviseurs d'entreprises SRL/PwC Bedrijfsrevisoren BV, a été remplacé par Alexis Van Bavel, à compter du 1er juillet 2024, conformément à l'article 3:60 du Code belge des sociétés et des associations.

Gestion des risques de la société et fonction d'audit interne

Le cadre législatif et réglementaire belge relatif à la gestion des risques et aux contrôles internes est exposé dans la loi du 17 décembre 2008 relative à la constitution d'un comité d'audit et dans la loi du 6 avril 2010 relative à l'amélioration de la gouvernance d'entreprise, ainsi que dans le Code 2020.

Comme indiqué dans la section du présent rapport annuel intitulée « Risques et Incertitudes », la direction exécutive est responsable de la gestion des risques et du système de contrôle interne. Sous la supervision de la direction exécutive, l'équipe dirigeante de chaque filiale de la société a la responsabilité de concevoir une organisation adéquate et un système de contrôle interne approprié afin de gérer les activités et les risques inhérents à chaque filiale.

Le comité d'audit est responsable du suivi de l'efficacité de la gestion des risques de la société, de son système de contrôle interne et de sa fonction d'audit interne.

Gestion des risques

La gestion des risques est une responsabilité de l'équipe dirigeante des filiales. L'équipe dirigeante des filiales rend régulièrement compte des risques et des enjeux commerciaux à la direction exécutive : elle remet au Conseil d'administration et au comité d'audit une étude détaillée des risques et des enjeux industriels. L'audit interne sous la supervision du comité d'audit assure le suivi et l'efficacité de leurs systèmes de gestion des risques.

Fonction d'audit interne

Le comité d'audit supervise la fonction d'audit interne. L'audit interne est une activité indépendante et objective d'assurance et de conseil conçue pour ajouter de la valeur et améliorer les processus de l'entreprise. Elle aide l'organisation à atteindre ses objectifs en adoptant une approche systématique et disciplinée pour évaluer et améliorer l'efficacité des processus de gestion des risques, de contrôle et de gouvernance. La vérification interne est effectuée conformément aux Normes internationales pour la pratique professionnelle de l'audit interne (IPPF).

L'audit interne est responsable des missions d'audit conformément à son plan annuel d'audit interne, qui est préparé et examiné afin d'aider l'organisation à atténuer efficacement les risques dans toutes ses activités. Les missions d'audit suivent la méthodologie d'audit décrite dans la charte d'audit interne et le manuel d'audit interne et visent à s'assurer que les filiales se conforment à des processus de services communs en ce qui concerne leurs activités, leur production industrielle et leurs règles de consolidation. À la fin de chaque mission d'audit, la fonction d'audit interne publie un rapport d'audit contenant ses constatations et recommandations. L'équipe de direction des filiales est

responsable de la conception et de la mise en œuvre en temps utile de mesures correctives à l'égard de chacune des conclusions et recommandations de l'audit interne.

La fonction d'audit interne rapporte au comité d'audit. Le comité d'audit s'assure que le travail d'audit interne est axé sur les activités et les domaines à risque qu'il juge essentiels. Il veille à ce que la fonction d'audit interne réduise la probabilité de fraude et d'erreur et atténue efficacement les risques.

Supervision et rapport avec les filiales

Viohalco, en tant que société holding, fonctionne d'une manière décentralisée. Chacune des filiales de Viohalco est responsable de sa performance et de ses résultats. L'équipe dirigeante de chaque filiale dispose de solides équipes centrales et régionales, avec attribution de responsabilités aux membres du conseil d'administration et des équipes de direction exécutive respective.

Afin de garantir la cohérence de l'approche lorsque des sociétés distinctes traitent de questions similaires, et d'optimiser la coordination dans l'ensemble du réseau des filiales de la société, la direction locale des sociétés bénéficie d'une orientation solide et d'un cadre pratique pour une mise en œuvre et un suivi locaux optimaux. Steelmet, une filiale de Viohalco, se voit confier par un contrat de sous-traitance le soutien fonctionnel des sociétés de Viohalco. Elle déploie une équipe d'experts en la matière qui supervisent la mise en œuvre des politiques, contrôlent les performances et encouragent les meilleures pratiques tout en assurant la décentralisation et l'indépendance entrepreneuriale des unités commerciales. Le soutien qu'ils apportent concerne, entre autres, des fonctions telles que la finance, les relations avec les investisseurs, ESG, l'audit interne, les opérations, etc. Un centre de services partagés est également responsable de l'exécution des services généraux communs tels que l'approvisionnement, le transport, la cybersécurité, les technologies de l'information et la comptabilité.

Toutes les sociétés de Viohalco sont responsables de leur propre organisation, de leur gestion des risques et de leur système de contrôle interne, ceux-ci étant conçus et mis en œuvre en fonction du segment d'activité, de la localisation géographique et du type de production concerné.

Suivi et reporting financier

Viohalco a établi des procédures pour l'enregistrement et la communication adéquats des informations financières et non financières. L'objectif consiste à s'assurer que l'information financière et non financière générée par chaque entité est homogène, cohérente et comparable, que les informations financières consolidées sont justes, fiables et mises à disposition en temps opportun.

Chaque filiale fait remonter son information financière tous les mois. Cette information comprend le bilan, le compte de résultat, l'état des flux de trésorerie et une analyse du fonds de roulement. Un examen de chaque segment d'activité est présenté au Conseil d'administration. Cet examen comprend notamment une comparaison entre les chiffres réels et le budget, des informations financières et non financières, les faits marquants de la période de reporting ainsi que les perspectives commerciales des segments d'activité. Les

rapports financier et non financier sont une composante essentielle du processus décisionnel de Viohalco.

Conflits d'intérêts

En vertu de l'article 9 de la Charte, lorsqu'il peut y avoir un conflit d'intérêts pour un membre du Conseil d'administration, un actionnaire ou une filiale autre de Viohalco, le Conseil est tenu de mettre en œuvre les procédures spécifiques de résolution des conflits énoncées aux articles 7:96 et 7:97 du Code belge des sociétés et des associations.

Chaque membre du Conseil et de la direction exécutive est tenu d'agir en évitant tout conflit d'intérêts et en faisant prévaloir l'intérêt de Viohalco avant ses intérêts personnels. Chaque membre du Conseil et de la direction exécutive doit systématiquement organiser ses activités personnelles de manière à éviter tout conflit d'intérêts direct ou indirect avec Viohalco.

Les membres du Conseil doivent informer ce dernier des conflits d'intérêts dès leur apparition. Si le conflit d'intérêts concerne des intérêts patrimoniaux, ils doivent s'abstenir

de participer aux discussions et délibérations portant sur le sujet concerné conformément à l'article 7:96 du Code belge des sociétés et des associations. Si le conflit d'intérêts n'est pas régi par les dispositions du Code belge des sociétés et des associations et implique une transaction ou une relation contractuelle entre Viohalco ou une de ses entités associées d'une part et un membre du Conseil ou de la direction exécutive (ou une société ou entité avec laquelle ce membre du Conseil ou de la direction exécutive a un lien étroit) d'autre part, ce membre doit informer le Conseil du conflit. Le Conseil doit veiller à ce que l'approbation de la transaction soit faite à des conditions de marché et motivée par le seul intérêt de Viohalco.

Dans tous les cas impliquant un conflit d'intérêts non régi par l'article 7:96 du CSA, il appartient au membre du Conseil concerné par le conflit d'intérêts de juger s'il doit s'abstenir de participer aux délibérations et au vote.

Depuis que la société est cotée, aucune transaction ou autre relation contractuelle entre Viohalco et les membres du Conseil donnant lieu à un conflit d'intérêts au sens des articles 7:96 et 7:97 du CSA n'a été signalée au Conseil.



Actionnariat

1. Structure du capital

Au 31 décembre 2024, le capital social de la société s'élevait à 141.893.811,46 euros, représenté par 259.189.761 actions sans désignation de valeur nominale. Il n'y a pas de capital social autorisé.

Toutes les actions de la société appartiennent à la même catégorie de titres et sont nominatives ou dématérialisées. Les détenteurs d'actions peuvent à tout moment opter pour la dématérialisation de leurs actions nominatives et inversement. Les transferts d'actions ne sont pas restreints dans les statuts de la société. Les actions de la société sont toutes librement transférables. Chaque action confère à son détenteur un droit de vote.

2. Restriction des droits de vote

Les statuts ne comportent aucune restriction particulière quant à l'exercice des droits de vote par les actionnaires. À condition que les actionnaires soient admis à l'assemblée générale et que leurs droits ne soient pas suspendus, ils bénéficient d'une liberté sans restriction pour exercer leurs droits de vote. Les dispositions pertinentes régissant l'admission d'actionnaires à l'assemblée générale sont définies à l'article 19 des statuts de Viohalco.

L'article 7.3 des statuts stipule que les actions de la société sont indivisibles et ne reconnaît qu'un seul détenteur par action. Le Conseil a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits liés à des actions détenues conjointement jusqu'à ce qu'un seul représentant des détenteurs conjoints ait été désigné.

3. Transparence

En vertu de la loi belge du 2 mai 2007 relative à la publicité des participations importantes dans des émetteurs dont les actions sont admises à la négociation sur un marché réglementé et portant des dispositions diverses (la Loi Transparence), la société exige que toute personne physique ou morale qui acquiert, directement ou indirectement, des titres de la société conférant le droit de vote, notifie à la société et à l'autorité des services et des marchés financiers (FSMA) le nombre et le pourcentage de droits de vote existants qu'elle détient à la suite de cette acquisition, lorsque les droits de vote attachés aux titres conférant le droit de vote atteignent ou dépassent 5 % du total des droits de vote existants. Une notification similaire est également obligatoire dans les cas suivants :

- acquisition ou cession, directe ou indirecte, de titres conférant le droit de vote ou modification de la répartition des droits de vote, lorsque le pourcentage des droits de vote attachés aux titres détenus atteint ou dépasse 10 %, 15 %, 20 % et ainsi de suite par tranche de 5 % du total des droits de vote existants ;
- admission pour la première fois des actions de la société à la négociation sur un marché réglementé, lorsque les droits de vote liés à ces titres conférant le droit de vote représentent 5 % ou plus du total des droits de vote existants ;
- conclusion, modification ou résiliation par des personnes physiques ou morales d'un accord d'action de concert lorsque le pourcentage des droits de vote concernés par l'accord ou le pourcentage des droits de vote détenus par l'une des parties à l'accord atteint, dépasse ou tombe en dessous des seuils fixés au § 1, ou si la nature de l'accord

d'action de concert est modifiée ;

- franchissement de seuils de notification obligatoire plus stricts prévus par les statuts de la société.

La notification doit avoir lieu dès que possible et au plus tard dans les quatre jours de cotation suivant l'acquisition ou la cession des droits de vote à l'origine de l'arrivée au seuil. La Société doit publier l'information ainsi obligatoire dans les trois jours de cotation qui suivent la réception de l'avis de notification.

Lors des assemblées générales, aucun actionnaire ne peut revendiquer un nombre de votes supérieur à celui lié aux titres ou droits qu'ils ont notifiés à la société conformément à la Loi Transparence, avant la date de l'assemblée générale, sous réserve de certaines exceptions.

Vous trouverez la forme sous laquelle ces notifications doivent être effectuées et des explications supplémentaires sur le site web de la FSMA (www.fsma.be).

Les droits de vote détenus par les principaux actionnaires de la société sont disponibles sur le site internet de Viohalco (www.viohalco.com).

Viohalco n'a pas connaissance de l'existence de quelque accord que ce soit entre ses actionnaires susceptible d'entraîner des restrictions sur le transfert ou l'exercice des droits de vote liés aux actions de la société.

Assemblée des actionnaires

1. Assemblées

L'assemblée annuelle ordinaire des actionnaires de la société se tient chaque dernier mardi de mai, à 12h00 ou, si ce jour est un jour férié légal en Belgique, le jour ouvrable précédent, à la même heure. Elle a lieu à Bruxelles au siège de la société ou à l'endroit indiqué dans la convocation.

Les autres assemblées des actionnaires doivent se tenir le jour, à l'heure et à l'endroit indiqués dans l'avis de convocation. Elles peuvent avoir lieu dans des endroits autres que le siège social de la société.

Les assemblées annuelles, spéciales et extraordinaires des actionnaires de la société peuvent être convoquées par le Conseil d'administration ou le commissaire aux comptes de la société, ou à la demande d'actionnaires représentant au moins dix (10) % du capital social de la société.

2. Quorum et majorités requis pour la modification des statuts

La modification des statuts de Viohalco requiert que deux tiers (2/3) du capital soient présents ou représentés. Elle est adoptée à une majorité qualifiée de 75 % des votes exprimés. Si le quorum des deux tiers du capital n'est pas atteint lors d'une première assemblée générale, une deuxième assemblée peut être convoquée avec le même ordre du jour, laquelle délibérera valablement si 60 % du capital est présent ou représenté.

Si ce quorum n'est pas atteint lors de cette deuxième assemblée générale, une troisième assemblée générale pourra être convoquée, laquelle délibérera valablement si 58 % du capital est présent ou représenté.

Structure de l'actionariat

Selon les dernières notifications de transparence, la structure de l'actionariat de Viohalco est la suivante :

Nom (actionnaires)	% droits de vote
Ippokratīs Ioānīs Stassinopoulos (7,05% exercés en son nom propre et 23,25% exercés au nom et pour le compte de la Fondation KIKPE en sa qualité de président du conseil d'administration de la Fondation KIKPE).	30,31%
Nikolaos Stassinopoulos	27,43%
Evangelos Stassinopoulos	19,20%
Michail Stassinopoulos	7,01%

Politique de distribution et de dividende

En tant que société holding détenant des participations majoritaires dans des entreprises industrielles et commerciales, la politique de dividendes de Viohalco dépend de la capacité de ces entreprises à générer des bénéfices et des flux de trésorerie suffisants pour garantir le capital investi, soutenir la croissance et la viabilité à long terme et verser des dividendes.

Dans le cadre de sa politique d'entreprise, et sur la base d'une évaluation minutieuse des résultats financiers de chaque année et du contexte économique et commercial plus large, la société évalue s'il est plus judicieux de réinvestir la totalité ou une partie des bénéfices annuels et des dividendes reçus dans les activités des sociétés d'exploitation ou de verser des dividendes à ses actionnaires.

La Société ne peut donner aucune garantie qu'elle effectuera un quelconque paiement de dividendes, pour une année donnée, dans un avenir proche ou lointain. Un tel paiement sera toujours conditionné par l'interaction complexe d'un grand nombre de facteurs, qui comprennent la stratégie globale et les perspectives commerciales de Viohalco, l'évolution des bénéfices, les besoins et l'excédent de capital, les conditions financières générales, les restrictions contractuelles existantes, ainsi que d'autres facteurs que le conseil d'administration peut juger pertinents.

Données du marché

Le tableau ci-dessous présente, pour les périodes indiquées, les cours de clôture maximum et minimum en cours d'année, ainsi que les cours de clôture en fin d'année de Viohalco S.A. sur Euronext Bruxelles et à la Bourse d'Athènes.

Cours de l'action sur Euronext Bruxelles en euros	2024	2023
A la fin de l'année	5.38	5.29
Maximum	6.51	7.05
Minimum	5.00	4.01

Cours de l'action à la Bourse d'Athènes en euros	2024	2023
A la fin de l'année	5.44	5.26
Maximum	6.58	7.05
Minimum	4.96	4.00

Coordonnées de la personne Directrice des relations avec les investisseurs

Sofia Zairi

Directrice des relations avec les investisseurs
email: ir@viohalco.com

Viohalco S.A. Succursale grecque

Avenue Marnix 30,
1000 Bruxelles
Belgique

16, rue Himaras,
151 25 Maroussi,
Athènes, Grèce

Tel:
(+32) 2 224 09 11

Tél :
(+30) 210 6861 111,
(+30) 210 6787 773

www.viohalco.com

Marché
Ticker
Code ISIN

NYSE Euronext Bruxelles
VIO
BE0974271034

Marché
Ticker
Code ISIN

Bourse d'Athènes
VIO (en caractères latins)
et BIO (en caractères grecs)
BE0974271034

Viohalco s'engage à fournir des informations financières transparentes et de qualité. Les états financiers consolidés de Viohalco ont été préparés conformément aux normes internationales d'information financière adoptées par l'UE ("IFRS adoptées par l'UE")

Calendrier financier

Date	
Mardi 27 mai 2025	Assemblée générale ordinaire des actionnaires 2025
Mardi 24 juin 2025	Date ex-dividende de l'exercice 2024
Mercredi 25 juin 2025	Date d'enregistrement des bénéficiaires de dividendes de l'exercice 2024 *
Jeudi 26 juin 2025	Paiement du dividende de l'exercice 2024
Jeudi 18 septembre 2025	Résultats semestriels 2025
Vendredi 19 septembre 2025	Conférence téléphonique destinée aux investisseurs et aux analystes sur les résultats du premier semestre 2025

* Les actions seront négociées ex-dividende après le 20 juin 2025, qui est la date d'expiration des contrats à terme sur actions, des options sur actions et des contrats à terme et options sur indice FTSE/ATHEX Large Cap à la Bourse d'Athènes.

J. Autres Mesures de la Performance (AMP)





Introduction

La Direction de Viohalco a adopté, suit et publie, en interne et en externe, d'Autres Mesures de la Performance (AMP) relatives au compte de résultat, à savoir l'EBITDA, l'EBIT, l'EBITDA ajusté et l'EBIT ajusté en vertu du principe qu'il s'agit de mesures appropriées reflétant la performance sous-jacente de l'entreprise. Ces AMP sont également des mesures de performance clés à partir desquelles Viohalco prépare, suit et évalue ses budgets annuels et ses plans à long terme (5 ans). Néanmoins, il convient de noter que les éléments ajustés ne doivent pas être considérés comme des éléments non opérationnels ou non récurrents. S'agissant des éléments du bilan, la Direction de Viohalco suit et publie la mesure de la dette nette.

Définitions générales

EBIT

L'EBIT est défini comme le bénéfice de la période avant :

- l'impôt sur le résultat ;
- la quote-part du résultat des entités mises en équivalence, net d'impôt ;
- les charges financières nettes.

EBIT ajusté

L'EBIT ajusté est défini comme l'EBIT, excluant :

- le décalage des prix des métaux ;
- la dépréciation/les reprises de dépréciation des actifs immobilisés et des immobilisations incorporelles ;
- la dépréciation/les reprises de dépréciation sur les investissements ;
- les bénéfices/pertes des ventes d'actifs immobilisés, d'immobilisations incorporelles et d'investissements ;
- les frais de contentieux et amendes exceptionnelles ;
- les autres éléments exceptionnels ou inhabituels.

EBITDA

L'EBITDA est défini comme le bénéfice de la période avant :

- l'impôt sur le résultat ;
- la quote-part du résultat des entités mises en équivalence, net d'impôt ;
- les charges financières nettes ;
- les amortissements.

EBITDA ajusté

L'EBITDA ajusté est défini comme l'EBITDA excluant les mêmes éléments que l'EBIT ajusté.

Dettes nettes

La dette nette se définit comme le total :

- des emprunts à long terme ;
- des crédits à court terme ;

Moins :

- Trésorerie et équivalents de trésorerie.

Décalage des prix des métaux

Le décalage des prix des métaux est l'effet, sur le compte de résultat, des variations des prix du marché des métaux (ferreux et non ferreux) que les sociétés de Viohalco utilisent en tant que matières premières dans leurs processus de fabrication du produit final.

Le décalage des prix des métaux existe en raison des facteurs suivants :

1. le délai s'écoulant entre la facturation des achats de métal, la détention et le traitement de celui-ci, et la tarification de la vente des stocks de produits finis aux clients ;
2. l'effet du solde d'ouverture des stocks (qui, à son tour, est affecté par les prix des métaux des périodes précédentes) sur le montant déclaré comme coût des ventes, en raison de la méthode de calcul des coûts utilisée (par exemple, moyenne pondérée), et
3. à certains contrats clients assortis de prix à terme fixes, ce qui entraîne une exposition aux fluctuations des prix des métaux pendant le laps de temps compris entre la fixation de nos prix de vente et le moment où la vente a réellement lieu.

La plupart des filiales de Viohalco appliquent l'appariement des achats et ventes, ou des instruments dérivés afin de réduire au minimum les effets du décalage des prix des métaux sur leurs résultats. Cependant, il y aura toujours un certain impact (positif ou négatif) sur le compte de résultat, puisque le stock des segments non ferreux (c'est-à-dire l'aluminium, le cuivre et les câbles) est considéré comme étant conservé de façon permanente (stock d'exploitation minimum), et non couvert, dans les segments ferreux (c.-à-d. l'acier et les tubes d'acier), il n'y a pas de couverture des matières premières.

Tableaux de rapprochement

■ EBIT et EBITDA

2024

Montants en milliers d'euros	Aluminium	Cuivre	Câbles	Tubes d'acier	Acier	Autres activités	Total Industriel	Immobilier	Total consolidé
EBT (tel que rapporté dans le compte de résultat)	62.647	66.950	117.728	63.326	-46.416	-4.623	259.613	14.036	273.649

Ajustements pour :

Quote-part du résultat (-) des entités mises en équivalence	-384	5.633	-	-145	-227	-	4.877	135	5.012
Charges financières nettes	39.984	21.823	47.444	18.053	38.372	-972	164.704	2.474	167.178
EBIT	102.248	94.406	165.171	81.234	-8.271	-5.595	429.193	16.645	445.839

Rajout :

Amortissement	57.968	17.030	24.178	10.404	26.537	4.553	140.670	6.622	147.292
EBITDA	160.216	111.436	189.350	91.638	18.266	-1.043	569.863	23.267	593.131

2023

Montants en milliers d'euros	Aluminium	Cuivre	Câbles	Tubes d'acier	Acier	Autres activités	Total Industriel	Immobilier	Total consolidé
EBT (tel que rapporté dans le compte de résultat)	-6.891	36.251	73.258	24.610	-41.345	-5.721	80.163	11.162	91.324

Ajustements pour :

Quote-part du résultat des entités mises en équivalence	-1.229	11.071	-	1.094	-238	-	10.698	586	11.284
Charges financières nettes	43.479	24.625	46.804	28.077	36.786	1.497	181.267	6.529	187.796
EBIT	35.358	71.947	120.062	53.781	-4.797	-4.224	272.127	18.277	290.404

Rajout:

Amortissement	59.378	19.298	20.040	9.789	26.944	3.805	139.254	6.375	145.629
EBITDA	94.736	91.245	140.102	63.570	22.148	-419	411.381	24.652	436.033

EBIT ajusté et EBITDA ajusté

2024

Montants en milliers d'euros	Aluminium	Cuivre	Câbles	Tubes d'acier	Acier	Autres activités	Total Industriel	Immobilier	Total consolidé
EBT (tel que présenté dans le compte de résultat)	62.647	66.950	117.728	63.326	-46.416	-4.623	259.613	14.036	273.649
Ajustements pour :									
Charges financières nettes	39.984	21.823	47.444	18.053	38.372	-972	164.704	2.474	167.178
Part des bénéfices (-) / pertes des entreprises associées	-384	5.633	-	-145	-227	-	4.877	135	5.012
Décalage des prix des métaux	4.626	-11.425	-2.542	-	18.787	-	9.446	-	9.446
Dépréciation / reprise de dépréciation (-) sur immobilisations, actifs incorporels et immeubles de placement	125	-	457	-	-	-	583	-2.244	-1.661
Dépréciation / reprise de dépréciation (-) sur investissements	-7.630	3.144	-	-	-	-	-4.486	-	-4.486
Frais de contentieux et amendes / produits exceptionnels (-)	328	369	-	-	-	-	697	-	697
Gains (-) / pertes résultant de la vente d'actifs immobilisés, d'immobilisations incorporelles et d'immeubles de placement	-41	-9	-110	-30	-99	-69	-357	-37	-395
Gains (-) / pertes provenant de la vente d'investissements	-	-	-	-	-	-230	-230	-	-230
Dépréciation d'immobilisations, d'actifs incorporels et de biens d'investissement	371	-	526	1	1.111	130	2.139	20	2.159
Autres produits (-) / charges exceptionnels ou inhabituels ⁽¹⁾	876	6.896	-4.892	2.500	455	1	5.836	-	5.836
EBIT ajusté	100.903	93.381	158.612	83.705	11.984	-5.763	442.821	14.384	457.205
Rajout :									
Amortissement	57.968	17.030	24.178	10.404	26.537	4.553	140.670	6.622	147.292
EBITDA ajusté	158.871	110.411	182.790	94.109	38.520	-1.210	583.491	21.006	604.497

(1) Les autres produits (-) / charges exceptionnels ou inhabituels se rapportent principalement aux ajustements suivants :

Aluminium : le montant de 876 milliers d'euros correspond à la dépréciation d'autres créances à long terme.

Cuivre : le montant de 6 896 milliers d'euros correspond à des provisions pour autres créances.

Câbles : a) Conformément à un contrat conclu avec un client, une avance de 4.295 milliers d'euros a été reçue en 2023 et 2024. Ce contrat a été résilié en raison de la non-réalisation du projet et, conformément aux dispositions contractuelles applicables, la filiale de Viohalco était en droit de conserver ladite avance. Par conséquent, le montant correspondant a été comptabilisé dans le compte de résultat consolidé en tant qu'« Autres produits ».

b) Le montant de 596 milliers d'euros correspond aux produits résultant des accords de règlement avec les fournisseurs.

Tubes d'acier : Le montant de 2.500 milliers d'euros correspond aux charges résultant des accords de règlement avec les fournisseurs.

2023

Montants en milliers d'euros	Aluminium	Cuivre	Câbles	Tubes d'acier	Acier	Autres activités	Total Industriel	Immobilier	Total consolidé
EBT (comme indiqué dans l'état des pertes et profits)	-6.891	36.251	73.258	24.610	-41.345	-5.721	80.163	11.162	91.324
Ajustements pour :									
Coût financier net	43.479	24.625	46.804	28.077	36.786	1.497	181.267	6.529	187.796
Part des bénéfices (-) / pertes des entreprises associées	-1.229	11.071	-	1.094	-238	-	10.698	586	11.284
Décalage des prix des métaux	46.821	11.389	8.213	-	19.758	-	86.180	-	86.180
Dépréciation / Reprise de dépréciation (-) sur immobilisations, actifs incorporels et immeubles de placement	69	1.957	-	-	-	-	2.026	-5.871	-3.845
Dépréciation/ reprise de dépréciation (-) sur investissements	-14	-40	-	2.766	-	-	2.712	-	2.712
Frais de contentieux et amendes / produits exceptionnels (-)	3.054	-	-	-	-	-	3.054	-	3.054
Gains (-) / pertes résultant de la vente d'actifs immobilisés, d'immobilisations incorporelles et d'immeubles de placement	-290	-123	-73	-	-700	-200	-1.386	-598	-1.984
Gains (-) / pertes provenant de la vente d'investissement	-4.462	-	-	-	-	-27	-4.490	-	-4.490
Gains (-) / pertes résultant de l'évaluation des instruments financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat	3.588	-	-	-	-	-	3.588	-	3.588
Coûts de réorganisation	3.458	-	-	-	-	-	3.458	-	3.458
Dépréciation d'immobilisations, d'actifs incorporels et d'immeubles de placement	71	130	3.635	-	670	12	4.518	-	4.518
Autres produits (-) / charges exceptionnels ou inhabituels	5.622	2.600	-	-	-	-	8.222	-	8.222
EBIT ajusté	93.275	87.861	131.837	56.546	14.930	-4.439	380.010	11.808	391.818
Rajout :									
Amortissement	59.378	19.298	20.040	9.789	26.944	3.805	139.254	6.375	145.629
EBITDA ajusté	152.653	107.159	151.877	66.335	41.875	-635	519.264	18.183	537.447

Information par segment

2024

Montants en milliers d'euros	Aluminium	Cuivre	Câbles	Tubes d'acier	Acier	Autres activités	Total Industriel	Immobilier	Total consolidé
Chiffre d'affaires	2.020.058	1.748.649	1.162.945	567.512	1.008.387	77.053	6.584.603	42.702	6.627.306
Marge brute	178.646	156.870	198.150	100.614	54.092	18.341	706.713	25.432	732.145
Résultat opérationnel	102.248	94.406	165.171	81.234	-8.271	-5.595	429.193	16.645	445.839
Charges financières nettes	-39.984	-21.823	-47.444	-18.053	-38.372	972	-164.704	-2.474	-167.178
Quote-part du bénéfice/ perte (-) des entreprises associées	384	-5.633	-	145	227	-	-4.877	-135	-5.012
Bénéfice/perte (-) avant impôt	62.647	66.950	117.728	63.326	-46.416	-4.623	259.613	14.036	273.649
Impôt sur le résultat	-8.828	-7.844	-24.997	-15.116	-883	-1.489	-59.156	-3.675	-62.832
Bénéfice/perte (-)	53.820	59.107	92.730	48.210	-47.299	-6.112	200.456	10.361	210.817

2023

Montants en milliers d'euros	Aluminium	Cuivre	Câbles	Tubes d'acier	Acier	Autres activités	Total Industriel	Immobilier	Total consolidé
Chiffre d'affaires	1.887.467	1.721.214	991.183	580.181	1.014.316	69.411	6.263.772	38.186	6.301.957
Marge brute	124.747	128.841	159.034	72.762	56.601	17.514	559.499	19.368	578.867
Bénéfice d'exploitation	35.358	71.947	120.062	53.781	-4.797	-4.224	272.127	18.277	290.404
Charges financières net	-43.479	-24.625	-46.804	-28.077	-36.786	-1.497	-181.267	-6.529	-187.796
Quote-part du bénéfice/ perte (-) des entreprises associées	1.229	-11.071	-	-1.094	238	-	-10.698	-586	-11.284
Bénéfice/perte (-) avant impôt	-6.891	36.251	73.258	24.610	-41.345	-5.721	80.163	11.162	91.324
Impôt sur le revenu	3.133	-3.005	-16.934	-5.932	2.375	-1.385	-21.748	-3.061	-24.809
Bénéfice/perte (-)	-3.758	33.246	56.324	18.679	-38.969	-7.106	58.415	8.101	66.516

Dettes nettes

Montants en milliers d'euros	31/12/2024	31/12/2023
Long terme	1.355.031	1.477.520
Emprunts et dettes financières	1.314.673	1.442.138
Obligations locatives	40.358	35.382
Court terme	854.547	790.534
Emprunts et dettes financières	843.462	779.297
Obligations locatives	11.086	11.237
Total de la dette	2.209.578	2.268.054
Moins :		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	-696.720	-395.015
Dettes nettes	1.512.859	1.873.039



K. États financiers consolidés 2024 et rapport du commissaire





Sommaire

ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA SITUATION FINANCIERE	219
COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ	220
ÉTAT CONSOLIDÉ DU RESULTAT GLOBAL	221
ÉTAT CONSOLIDÉ DE VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES	222
ÉTAT CONSOLIDÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE	223
NOTES CONCERNANT LES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS	224
1. Entité présentant les états financiers	224
2. Règles comptables	224
3. Monnaie fonctionnelle et de présentation	224
4. Recours à des estimations et jugements	224
5. Principales méthodes comptables	225
6. Segments opérationnels	240
7. Chiffre d'affaires	244
8. Autres produits et charges	247
9. Résultat financier net	249
10. Résultat par action	250
11. Avantages du personnel	250
12. Charges du personnel	253
13. Impôt sur le résultat	254
14. Stocks	257
15. Créances clients et autres débiteurs	258
16. Trésorerie et équivalents de trésorerie	259
17. Immobilisations corporelles	260
18. Goodwill et immobilisations incorporelles	262
19. Immeubles de placement	265
20. Entités mises en équivalence	266
21. Autres investissements	268
22. Actifs détenus en vue de la vente	269
23. Instruments dérivés	270
24. Capital et réserves	273
25. Gestion du capital	274
26. Emprunts et dettes financières	275
27. Dettes fournisseurs et autres créditeurs	278
28. Subventions	278
29. Provisions	279
30. Instruments financiers	280
31. Filiales	291
32. Entreprises associées	293
33. Participation ne donnant pas le contrôle	294
34. Contrats de location	295
35. Engagements	297
36. Passifs éventuels	297
37. Parties liées	298
38. Honoraires du commissaire	299
39. Événements postérieurs à la clôture	299

État consolidé de la situation financière

Montants en milliers d'euros		31 décembre 2024	31 décembre 2023
ACTIFS			
Actifs non courants	Notes		
Immobilisations corporelles	17	2.656.555	2.375.998
Actifs au titre du droit d'utilisation	34	43.901	40.623
Immobilisations incorporelles et goodwill	18	57.287	50.529
Immeubles de placement	19	352.379	338.279
Entités mises en équivalence	20	31.416	31.329
Autres investissements	21	38.966	33.686
Actifs d'impôt différé	13	23.034	13.279
Instruments dérivés	23	5.042	8.557
Créances clients et autres débiteurs	15	29.429	29.607
Coûts des contrats	7	222	331
Actifs non courants		3.238.230	2.922.219
Actifs courants			
Stocks	14	1.762.590	1.610.467
Créances clients et autres débiteurs	15	581.854	719.061
Actifs sur contrats	7	256.322	236.552
Coûts des contrats	7	288	50
Instruments dérivés	23	11.348	20.352
Créances d'impôt		23.244	14.146
Trésorerie et équivalents de trésorerie	16	696.720	395.015
Actifs détenus en vue de la vente	22	301	1.849
Actifs courants		3.332.667	2.997.491
Total des actifs		6.570.897	5.919.710
CAPITAUX PROPRES			
Capitaux propres attribuables aux propriétaires de la Société			
Capital social	24	141.894	141.894
Primes d'émission	24	457.571	457.571
Réserve de conversion		-24.012	-31.828
Autres réserves	24	441.349	443.735
Bénéfices non distribués		881.018	665.421
Capitaux propres attribuables aux propriétaires de la Société		1.897.819	1.676.793
Participations ne donnant pas le contrôle	33	466.319	282.578
Total des capitaux propres		2.364.138	1.959.371
PASSIFS			
Passifs non courants			
Emprunts et dettes financières	26	1.314.673	1.442.138
Obligations locatives	34	40.358	35.382
Instruments dérivés	23	450	5.023
Passifs d'impôt différé	13	110.365	90.037
Avantages du personnel	11	30.040	27.754
Subventions	28	26.600	28.884
Provisions	29	1.434	1.722
Dettes fournisseurs et autres créditeurs	27	26.712	15.896
Passifs sur contrats	7	5.000	12.606
Passifs non courants		1.555.632	1.659.442
Passifs courants			
Emprunts et dettes financières	26	843.462	779.297
Obligations locatives	34	11.086	11.237
Dettes fournisseurs et autres créditeurs	27	1.509.732	1.194.692
Passifs sur contrats	7	221.488	268.781
Impôt exigible		36.075	23.327
Instruments dérivés	23	8.469	4.107
Provisions	29	20.815	18.293
Passifs directement associés aux actifs classés comme disponibles à la vente	22	-	1.163
Passifs courants		2.651.127	2.300.897
Total des passifs		4.206.759	3.960.339
Total des capitaux propres et passifs		6.570.897	5.919.710

Les notes des pages 224 à 299 font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

Compte de résultat consolidé

Montants en milliers d'euros	Note	Pour l'exercice clos le 31 décembre	
		2024	2023
Chiffre d'affaires	7	6.627.306	6.301.957
Coût des ventes	8	-5.895.161	-5.723.090
Marge brute		732.145	578.867
Autres produits	8	42.686	43.149
Frais de commercialisation et de distribution	8	-88.026	-91.773
Charges administratives	8	-208.542	-193.057
Réductions de valeur sur créances et actifs sur contrat	15,30	-7.655	-8.996
Autres charges	8	-24.769	-37.786
Résultat opérationnel		445.839	290.404
Produits financiers	9	18.057	9.098
Charges financières	9	-185.235	-196.894
Résultat financier net		-167.178	-187.796
Quote-part dans le résultat des entités mises en équivalence	20	-5.012	-11.284
Bénéfice avant impôt		273.649	91.324
Impôt sur le résultat	13	-62.832	-24.809
Bénéfice de l'exercice		210.817	66.516
Bénéfice attribuable aux :			
Propriétaires de la Société		161.092	48.233
Participations ne donnant pas le contrôle		49.725	18.282
		210.817	66.516
Résultat par action (en euros par action)			
De base et dilué	10	0,622	0,186

Les notes des pages 224 à 299 font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

État consolidé du résultat global

		Pour l'exercice clos le 31 décembre	
Montants en milliers d'euros	Note	2024	2023
Bénéfice / perte (-)		210.817	66.516
Éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat net			
Titre de participation à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global - variation nette de la juste valeur	21	-233	-151
Réévaluation du passif au titre des prestations définies	11	-1.385	-2.044
Réévaluation d'engagement de rachat		-286	-
Impôt lié	13	294	394
Total		-1.610	-1.801
Éléments qui sont ou peuvent être reclassés en résultat net			
Ecart de conversion		6.129	-2.067
Variations de la juste valeur des couvertures de flux de trésorerie – partie efficace	30	664	-16.673
Variations de la juste valeur de la couverture des flux de trésorerie - reclassées en résultat	30	-6.012	-9.493
Impôt lié	13	1.011	5.578
Total		1.792	-22.656
Autres éléments du résultat global après impôt		182	-24.457
Résultat global total après impôt		210.999	42.059
Résultat global total attribuable aux :			
Propriétaires de la Société		162.208	27.864
Participations ne donnant pas le contrôle		48.791	14.195
Résultat global total après impôt		210.999	42.059

Les notes des pages 224 à 299 font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

État consolidé de variations des capitaux propres

2024

Montants en milliers d'euros	Note	Capital social	Primes d'émission	Autres réserves	Réserve de conversion	Bénéfices non distribués	Total	Participations ne donnant pas le contrôle	Total des capitaux propres
Solde au 1 janvier 2024		141.894	457.571	443.735	-31.828	665.421	1.676.793	282.578	1.959.371
Résultat global total									
Bénéfice/perte (-)		-	-	-	-	161.092	161.092	49.725	210.817
Autres éléments du résultat global		-	-	-3.174	5.432	-1.142	1.116	-934	182
Résultat global total		-	-	-3.174	5.432	159.950	162.208	48.791	210.999
Transactions avec les propriétaires de la Société									
Capitalisation des réserves	24	-	-	63	-	-63	-	-	-
Achat d'actions propres des filiales		-	-	-	-	-	-	-2.255	-2.255
Transfert de réserves	24	-	-	6.197	-	-6.197	-	-	-
Dividendes		-	-	-	-	-31.103	-31.103	-7.073	-38.176
Acquisition de participations ne donnant pas le contrôle		-	-	317	-	-501	-184	-950	-1.135
Autres changements dans les participations		-	-	-5.790	2.384	93.512	90.106	145.229	235.334
Total des transactions avec les propriétaires de la Société		-	-	788	2.384	55.647	58.818	134.950	193.769
Solde au 31 décembre 2024		141.894	457.571	441.349	-24.012	881.018	1.897.819	466.319	2.364.138

2023

Montants en milliers d'euros	Note	Capital social	Primes d'émission	Autres réserves	Réserve de conversion	Bénéfices non distribués	Total	Participations ne donnant pas le contrôle	Total des capitaux propres
Solde au 1 janvier 2023		141.894	457.571	448.298	-30.802	663.823	1.680.784	275.111	1.955.895
Résultat global total									
Bénéfice/perte (-)		-	-	-	-	48.233	48.233	18.282	66.516
Autres éléments du résultat global		-	-	-17.761	-1.152	-1.456	-20.369	-4.088	-24.457
Résultat global total		-	-	-17.761	-1.152	46.777	27.864	14.195	42.059
Transactions avec les propriétaires de la Société									
Capitalisation des réserves	24	-	-	222	-	-222	-	-	-
Perte de contrôle/cession de la filiale		-	-	-12	151	-141	-1	-	-1
Transfert de réserves	24	-	-	12.987	-31	-12.956	-	-	-
Dividendes		-	-	-	-	-31.103	-31.103	-6.439	-37.542
Autres changements dans les participations		-	-	1	5	-757	-751	-289	-1.039
Total des transactions avec les propriétaires de la Société		-	-	13.199	126	-45.179	-31.855	-6.728	-38.583
Solde au 31 décembre 2023		141.894	457.571	443.735	-31.828	665.421	1.676.793	282.578	1.959.371

Les notes des pages 224 à 299 font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

État consolidé des flux de trésorerie

		Pour l'exercice clos le 31 décembre	
Montants en milliers d'euros	Note	2024	2023
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles			
Bénéfice / perte (-) pour l'exercice		210.817	66.516
Ajustements pour :			
Charge/crédit d'impôt sur le résultat (-)	13	62.832	24.809
Amortissement des immobilisations corporelles	17	125.396	127.922
Amortissement des actifs au titre du droit d'utilisation	34	12.043	10.295
Amortissement des immobilisations incorporelles	18	7.143	4.515
Amortissement des immeubles de placement	19	5.391	5.495
Perte de valeur/ (reprise de perte de valeur) sur immobilisations	8	-6.488	-2.456
Perte de valeur/ (reprise de perte de valeur) sur des immeubles de placement	8	6.857	3.118
Perte de valeur/ (reprise de perte de valeur) des entreprises associées/JV	8	3.144	2.820
Bénéfice (-) / perte de la vente de PP&E et d'immobilisations incorporelles	8	-368	-1.386
Bénéfice (-) / perte de la vente de biens de placement	8	-27	-598
Amortissement des subventions	28	-2.681	-2.598
Charges financières	9	185.235	196.894
Produits financiers	9	-18.057	-9.098
Dépréciation des stocks		-3.123	6.796
Perte de valeur des créances commerciales et autres, inclus les actifs sur contrats	30	7.655	8.996
Bénéfice (-) / perte sur produits dérivés		3.495	-829
Gain (-)/perte provenant de regroupements d'entreprises	8	-398	-4.490
Quote-part du résultat des entités mises en équivalence	20	5.012	11.284
		603.877	448.005
Diminution / augmentation (-) des stocks		-149.000	296.835
Diminution / augmentation (-) des créances		126.042	-83.649
Diminution / augmentation (-) des actifs sur contrats		-19.771	-36.713
Diminution / augmentation (-) des coûts du contrat		-129	-145
Diminution (-) / augmentation du passif		323.606	37.256
Diminution (-) / augmentation des obligations des avantages du personnel		-2.176	-1.065
Diminution (-) / augmentation des provisions		-	583
Diminution (-) / augmentation des passifs sur contrat		-54.899	147.550
		223.674	360.653
Intérêts payés		-181.255	-183.466
Impôt sur le résultat payé		-47.758	-55.326
Flux de trésorerie nets provenant des activités opérationnelles		598.538	569.866
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
Acquisition d'immobilisations corporelles et d'actifs incorporels		-416.758	-288.995
Acquisition de biens de placement		-14.948	-26.661
Produits de la vente des immobilisations corporelles et incorporelles		1.269	2.839
Produits de la vente des immeubles de placement		80	1.125
Acquisition / augmentation de capital d'entreprises associées et de coentreprises	20	-1.620	-4.400
Acquisition d'autres investissements	21	-237	-2.269
Produit de la vente d'autres investissements		2.583	159
Intérêts reçus	9	9.376	3.974
Dividendes reçus	9 - 20	1.191	800
Trésorerie provenant du regroupement d'entités		-	-292
Trésorerie nette affectée aux activités d'investissement		-419.064	-313.721
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Produit des nouveaux emprunts	26	355.776	288.764
Remboursement des emprunts	26	-416.996	-507.858
Paiements de loyers	26	-12.439	-14.441
Produit de la collecte des subventions		4.502	3.994
Produit d'augmentation de capital social		248.259	-
Paiement des coûts de l'augmentation de capital et de l'introduction en bourse		-17.308	-
Achat d'actions propres de filiales		-2.255	-
Acquisition de participations ne donnant pas le contrôle		-567	-6.179
Dividendes versés aux actionnaires		-31.103	-31.103
Dividendes versés à des participations ne donnant pas le contrôle		-7.073	-6.439
Trésorerie nette liée aux activités de financement		120.796	-273.262
Diminution nette (-) / augmentation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie		300.270	-17.117
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice		395.015	412.644
Effet du taux de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie		1.434	-512
Trésorerie et équivalents de trésorerie en fin de l'exercice		696.720	395.015

Les notes des pages 224 à 299 font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

Notes concernant les états financiers consolidés

1. Entité présentant les états financiers

Viohalco S.A. (désignée ci-après la « Société » ou « Viohalco S.A. ») est une société anonyme de droit belge. Le numéro de registre de la Société est 0534.941.439 et son siège social est situé 30 Avenue Marnix, 1000 Bruxelles, Belgique. Les états financiers consolidés de la Société incluent ceux de la Société et de ses filiales (désignées collectivement ci-après « Viohalco »).

Viohalco S.A. est la société holding qui détient des participations dans environ 100 filiales, dont trois sont cotées. Cenergy Holdings S.A. est cotée à Euronext Bruxelles et ElvalHalcor SA, Cenergy Holdings S.A. et Noval Property REIC sont cotées à la bourse d'Athènes. Disposant de sites de production en Grèce, en Bulgarie, en Roumanie, en Macédoine du Nord et au Royaume-Uni, les sociétés de Viohalco sont spécialisées dans la fabrication de produits en acier, en cuivre et en aluminium. Viohalco est en outre propriétaire d'importants biens immobiliers en Grèce. Ses actions sont négociées sur Euronext Brussels (ticker de trading « VIO ») et est depuis février 2014 cotée à la Bourse d'Athènes (ticker de trading « BIO »).

L'adresse électronique de la Société est www.viohalco.com, où les états financiers consolidés ont été affichés.

2. Règles comptables

Déclaration de conformité

Les états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2024 ont été préparés conformément aux normes internationales d'information financière (IFRS) adoptées par l'Union européenne et autorisées par le Conseil d'administration de la Société le 6 mars 2025.

Des précisions concernant les principales méthodes comptables de Viohalco sont incluses dans la note 5.

Base de préparation

Les états financiers consolidés ont été préparés en vertu du principe du coût historique, à l'exception des éléments d'actif et de passif suivants, lesquels sont présentés selon une autre méthode à chaque date de clôture :

1. Instruments financiers dérivés (juste valeur) ;
2. Autres investissements - Instruments de capitaux propres (juste valeur) ;
3. Passifs nets au titre de prestations définies (valeur actuelle de l'obligation) ;
4. Provisions (valeur actuelle des flux de trésorerie futurs attendus).

Le Groupe a préparé les états financiers consolidés en se fondant sur le fait qu'il continuera de fonctionner comme une entité en exploitation.

3. Monnaie fonctionnelle et de présentation

La monnaie fonctionnelle et de présentation de la Société mère est l'euro. Tous les montants indiqués dans les états financiers consolidés sont arrondis au millier le plus proche, sauf indication contraire. En raison des règles d'arrondis, les chiffres indiqués en tant que totaux dans certains tableaux peuvent ne pas correspondre à l'addition arithmétique des chiffres qui les précèdent.

4. Recours à des estimations et jugements

La préparation des états financiers selon les normes IFRS exige que la Direction exerce des jugements, réalise des estimations et établisse des hypothèses qui ont des incidences sur la mise en œuvre des méthodes comptables de Viohalco et sur les montants comptabilisés des éléments d'actif et de passif, ainsi que des produits et des charges. Les valeurs réelles peuvent différer de ces estimations.

Les estimations et jugements de la Direction sont réexaminés de façon continue. La révision des estimations est appliquée de façon prospective.

Les informations concernant les jugements, hypothèses et incertitudes relatives aux estimations qui présentent un risque significatif de générer un ajustement important pour l'exercice se clôturant le 31 décembre 2022 sont incluses dans les notes suivantes :

- Note 7.D – Constatation des produits ;
- Note 11.C.a – Évaluation des obligations au titre des prestations définies : principales hypothèses actuarielles ;
- Note 13.C – Comptabilisation d'actifs d'impôt différé : disponibilité des bénéfices imposables futurs sur lesquels les pertes fiscales reportées peuvent être utilisées ;
- Note 15.B - Recouvrabilité d'une créance échue sur un ancien client au Moyen-Orient ;
- Note 17.E - Perte de valeur sur immobilisations corporelles ;
- Note 18.F – Test de dépréciation : hypothèses clés sous-jacentes aux montants recouvrables ;
- Note 19.B – Évaluation de la juste valeur des immeubles de placement ;

- Note 23 et 30.c.3.e – Classification et évaluation des produits dérivés découlant des contrats d'achat d'électricité (CAE) et des certificats d'origine verts (GoOs) ;
- Note 30.C.1 – Évaluation des provisions pour pertes de crédit attendues pour créances clients et actifs sur contrats : hypothèses clés pour déterminer les taux de perte.

5. Principales méthodes comptables

Les principes comptables décrits ci-dessous ont été appliqués de façon uniforme à tous les exercices présentés dans les présents états financiers consolidés, et ont également été appliqués de façon uniforme par Viohalco et ses filiales et entités mises en équivalence.

5.1. Base de la consolidation

(a) Regroupements d'entreprises

L'acquisition des filiales est comptabilisée selon la méthode d'acquisition à la date d'acquisition, c'est-à-dire la date à laquelle le contrôle est transféré à Viohalco. Pour évaluer le niveau de contrôle, Viohalco tient compte d'éventuels droits de vote importants susceptibles d'être exercés.

Viohalco et ses sociétés mesurent le goodwill à la date d'acquisition comme suit :

- la juste valeur de la contrepartie payée, plus
- la valeur de toute participation ne donnant pas le contrôle dans la filiale acquise, moins
- la juste valeur des actifs identifiables acquis et des passifs identifiables repris.

Tout goodwill fait l'objet d'un test de dépréciation annuel. Tout bénéfice réalisé sur une acquisition à des conditions avantageuses est immédiatement comptabilisé dans le compte de résultat consolidé. Toutes les dépenses directement liées à une acquisition sont directement imputées dans le compte de résultat consolidé. Toute contrepartie éventuelle est comptabilisée à sa juste valeur à la date d'acquisition.

(b) Filiales

Les filiales sont des entités contrôlées par Viohalco. Viohalco contrôle une entité lorsqu'elle est associée à, ou a des droits sur, des rendements variables résultant de son implication dans l'entité et qu'elle a la capacité d'influer sur ces rendements en vertu de son pouvoir qu'elle exerce sur celle-ci. Les états financiers des filiales sont inclus dans les états financiers consolidés à compter de la date du début du contrôle jusqu'à la date de la fin du contrôle.

(c) Participations ne donnant pas le contrôle

Les participations ne donnant pas le contrôle sont évaluées à leur juste valeur ou à leur quote-part des actifs nets identifiables de la société acquise à la date d'acquisition. Cette évaluation est effectuée séparément pour chacune des acquisitions.

Les modifications de la participation de Viohalco dans une filiale qui n'entraînent pas une perte du contrôle sont comptabilisées comme des transactions portant sur les capitaux propres.

(d) Perte de contrôle

Lorsque Viohalco et ses sociétés perdent le contrôle d'une filiale, les actifs et les passifs de celle-ci sont déconsolidés, ainsi que toute participation ne donnant pas le contrôle. Tout profit ou perte qui en résulte est comptabilisé en résultat net. Tout intérêt conservé dans l'ancienne filiale est évalué à sa juste valeur à la date de la perte du contrôle.

(e) Participations dans des entités mises en équivalence

Les entreprises associées sont des entités sur lesquelles Viohalco exerce une influence notable en matière de gestion financière et opérationnelle sans exercer de contrôle ni de contrôle conjoint. C'est généralement le cas lorsque Viohalco détient entre 20 % et 50 % des droits de vote. Les participations dans des entreprises associées sont comptabilisées selon la méthode de mise en équivalence après avoir été initialement comptabilisées au coût d'acquisition.

Les participations dans des partenariats sont comptabilisées en tant qu'entreprises associées ou coentreprises. La classification dépend des droits et obligations contractuels de chaque investisseur et non de la structure juridique du partenariat.

Entreprises associées : Viohalco comptabilise ses droits directs sur les actifs, passifs, produits et charges des entreprises associées et sa part des actifs, passifs, produits et charges détenus conjointement. Ces éléments ont été repris dans les états financiers aux rubriques appropriées.

Coentreprises : une coentreprise est un accord selon lequel Viohalco exerce un contrôle conjoint, en vertu duquel Viohalco détient des droits sur l'actif net faisant l'objet de l'accord, plutôt que des droits sur l'actif et des obligations sur le passif.

Les participations dans des coentreprises sont comptabilisées selon la méthode de mise en équivalence après avoir été initialement comptabilisées au coût d'acquisition dans le bilan consolidé.

(f) Méthode de la mise en équivalence

Selon la méthode de la mise en équivalence, les investissements sont initialement comptabilisés au coût d'acquisition et ajustés par la suite pour comptabiliser en résultat la quote-part de Viohalco dans les profits ou les pertes post-acquisition de l'entité détenue. La méthode de la mise en équivalence considère également la part de Viohalco dans les variations des autres éléments du résultat global de l'entité détenue, jusqu'à la date à laquelle l'influence notable ou le contrôle conjoint cesse.

Les dividendes reçus ou à recevoir d'entreprises associées et de coentreprises sont comptabilisés en déduction de la valeur comptable de l'investissement.

Lorsque la quote-part des pertes de Viohalco dans une entité mise en équivalence est égale ou supérieure à sa participation dans l'entité, Viohalco ne comptabilise pas de pertes supplémentaires, à moins qu'elle n'ait contracté des obligations ou effectué des paiements pour le compte de l'entité en question.

(g) Transactions éliminées lors de la consolidation

Les soldes et les transactions intragroupes, ainsi que tous produits et charges non réalisés résultant de transactions intragroupes sont éliminés. Les gains non réalisés résultant d'opérations avec des entités mises en équivalence sont éliminés à concurrence de la participation détenue par Viohalco dans l'entité. Les pertes non réalisées sont éliminées de la même manière que les gains non réalisés, mais uniquement dans la mesure où elles ne sont pas représentatives d'une perte de valeur.

5.2. Monnaie étrangère**(a) Transactions en monnaie étrangère**

Les transactions en monnaie étrangère sont converties dans les monnaies fonctionnelles respectives des sociétés de Viohalco au taux de change en vigueur aux dates des transactions en question.

Les actifs et les passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis dans la monnaie fonctionnelle au taux de change en vigueur à la date de clôture. Les actifs et les passifs non monétaires qui sont évalués à la juste valeur en monnaies étrangères sont convertis dans la monnaie fonctionnelle au taux de change en vigueur au moment où la juste valeur a été déterminée. Les plus-values et moins-values de change sont classées et comptabilisées en profit ou perte dans le compte de résultat consolidé en fonction de la nature de l'élément associé dans l'état consolidé de la situation financière.

Les éléments non monétaires libellés en monnaies étrangères qui sont évalués en fonction du coût historique sont convertis au taux de change en vigueur à la date de la transaction.

Les écarts de change résultant de la conversion des éléments suivants sont constatés dans les autres éléments du résultat global :

- couvertures des flux de trésorerie éligibles pour autant que les couvertures soient efficaces ;
- investissements en titres de participation désignés en tant qu'autres éléments du résultat global à la juste valeur.

(b) Activités à l'étranger

Les actifs et passifs liés aux activités à l'étranger, y compris le goodwill et les ajustements à la juste valeur provenant d'acquisitions, sont convertis en euros au taux de change en vigueur à la date de clôture. Les revenus et dépenses des activités à l'étranger sont convertis en euros au taux de change en vigueur à la date de la transaction. Le taux moyen pour la période est jugé comme étant un taux approprié.

Les écarts de change sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global et cumulés en réserve d'écart de conversion, sauf si l'écart de conversion est attribué aux participations ne donnant pas le contrôle.

5.3. Chiffre d'affaires

Les principales sources de chiffre d'affaires comptabilisées par Viohalco sont les suivantes :

- Vente de produits sur mesure et chiffre d'affaires issu de projets ;
- Vente de produits standards ;
- Prestations de services.

Le chiffre d'affaires est évalué sur la base de la contrepartie spécifiée dans le contrat conclu avec le client et il exclut les montants recouverts pour le compte de tiers. Viohalco comptabilise le chiffre d'affaires à l'occasion du transfert du contrôle d'un produit ou d'un service au client.

La contrepartie peut varier en raison des remises commerciales, de rabais de volume, de retours ou autres éléments similaires. En fonction du type de contrepartie variable, il est appliqué la méthode la plus appropriée pour évaluer cette contrepartie variable.

Vente de produits sur mesure et chiffre d'affaires issus de projets

Concernant les contrats portant sur des projets et produits sur mesure réservés à l'usage exclusif de certains clients et sans utilisation alternative, il existe un droit opposable au paiement de la prestation exécutée jusque-là en cas de résiliation du contrat par le client ou par un tiers pour des motifs autres que le non-respect de leurs engagements par les filiales de Viohalco. On en

conclut donc que le client contrôle l'ensemble des travaux en cours au fur et à mesure de la production des biens.

Par conséquent, le chiffre d'affaires de ces contrats est comptabilisé sur une base progressive en fonction de la méthode la plus adéquate, des entrées ou sorties, pour évaluer l'avancement par rapport à l'état d'achèvement.

Les méthodes les plus couramment utilisées sont les suivantes :

- Pour les obligations de performance liées à la production de produits sur mesure, en fonction du type de contrat concerné, les méthodes pour évaluer l'avancement estimé se fondent sur :
 - i. le temps de production écoulé, à savoir le rapport entre le temps effectif déjà consacré à la production et le volume total de temps de production prévu. Cette méthode est utilisée pour les câbles sous-marins produits sur d'importantes longueurs en continu, car la fabrication de ces produits dure normalement longtemps et que les obligations de performance associées sont donc satisfaites à l'échéance du temps de production.
 - ii. la quantité de produits fabriqués et testés par rapport à la quantité totale à produire en vertu du contrat. Cette méthode est utilisée pour les câbles terrestres, les tubes d'acier et les produits en aluminium fabriqués sur mesure, car la production est réalisée par lots et que les obligations de prestation sont donc satisfaites lorsqu'un certain nombre de lots de quantités convenues a été produit.
- Pour les phases d'installation de projets clés en main du segment Câbles, la méthode pour évaluer l'avancement se fonde sur l'évaluation des résultats obtenus ou le franchissement de jalons, sur la base de jalons techniques clairement définis, comme le transport ou les mètres de câbles installés. Lorsque la méthode d'évaluation de l'avancement repose sur des jalons, ceux-ci donnent une description fidèle de la prestation.

Vente de produits standards

Pour les produits qui ne sont pas considérés comme fabriqués sur mesure, les clients n'en obtiennent pas le contrôle avant l'achèvement de la production. Le chiffre d'affaires est donc comptabilisé au moment du transfert de propriété sur les marchandises vendues.

Le moment du transfert de propriété intervient généralement lorsque les produits ont été expédiés vers le site du client, sauf spécification contraire dans les termes du contrat. Les termes définis dans les contrats avec les clients sont conformes aux Incoterms.

Quand le chiffre d'affaires est reconnu à un moment donné, la comptabilisation de celui-ci donne lieu à une facturation simultanée ou dans un bref délai à compter de celle-ci. Le transfert du contrôle au client déclenche la comptabilisation d'une créance client puisqu'il représente le moment auquel le droit à la contrepartie devient inconditionnel.

Prestations de services

Le chiffre d'affaires est comptabilisé selon la méthode du degré d'achèvement. La contrepartie totale des contrats de service est allouée à l'intégralité des obligations de prestation du contrat sur la base de leurs prix spécifiques unitaires. Les prix de vente spécifiques sont déterminés selon les grilles tarifaires appliquées par Viohalco lors de la commercialisation de ses services dans le cadre de transactions distinctes.

Actifs et passifs sur contrats

Le moment de la comptabilisation du chiffre d'affaires, de la facturation et du recouvrement se traduit en créances facturées, créances non facturées (actifs sur contrats) et avances client (passifs sur contrat). Ces actifs et passifs sur contrat sont présentés dans l'état consolidé de la situation financière, respectivement aux postes « actifs sur contrat » et « passifs sur contrat ». S'agissant des produits et services pour lesquels le chiffre d'affaires est comptabilisé au fil du temps, les montants sont facturés à mesure de l'avancée des travaux conformément aux conditions contractuelles convenues, soit lors de la réalisation de jalons contractuels ou à la livraison finale et à l'acceptation des produits manufacturés.

En général, la facturation intervient après la comptabilisation du chiffre d'affaires des produits fabriqués sur mesure et des services exécutés dans le temps, ce qui donne lieu à des actifs sur contrats. Toutefois, en cas de perception d'avances clients avant la comptabilisation du chiffre d'affaires correspondant, un passif sur contrat est comptabilisé.

Coûts des contrats

Les filiales de Viohalco comptabilisent à l'actif les coûts incrémentaux liés à l'obtention de contrats avec les clients et les coûts de réalisation de ces contrats qui sont directement associés au contrat, si ces coûts sont considérés comme recouvrables. Elles les comptabilisent au poste des « coûts des contrats » de l'état consolidé de la situation financière. Les coûts incrémentaux liés à l'obtention de contrats sont des coûts encourus en vue d'obtenir un contrat qui n'auraient pas été engagés si le contrat n'avait pas été obtenu.

Les coûts d'exécution ne sont capitalisés que s'ils génèrent ou améliorent des ressources qui seront utilisées pour satisfaire à des obligations de performance dans le futur.

Les actifs générés par les coûts des contrats sont amortis soit selon la méthode de l'amortissement linéaire sur une période déterminée en fonction de la durée estimée du contrat, soit en fonction de la partie des revenus comptabilisés au cours de l'exécution du contrat correspondant.

Les coûts marginaux d'obtention des contrats sont comptabilisés en charges si la période d'amortissement des actifs est d'un an ou moins.

5.4. Avantages du personnel

(a) Avantages du personnel à court terme

Les avantages du personnel sur le court terme sont comptabilisés en charges au fur et à mesure que la prestation de service afférente est accomplie. Un passif est comptabilisé pour les montants payables si Viohalco et ses sociétés sont soumises à une obligation légale existante ou implicite de payer ce montant suite à des services fournis par l'employé par le passé et que cette obligation peut être évaluée de façon fiable.

(b) Régimes à cotisations définies

Un régime à cotisations définies est un régime d'avantages postérieurs à l'emploi en vertu duquel Viohalco et ses sociétés versent des cotisations définies à une tierce personne morale sans aucune autre obligation. Les cotisations à payer à un régime à cotisations définies sont comptabilisées en charge sur la période concernée.

(c) Régimes à prestations définies

L'obligation nette de Viohalco et de ses sociétés au titre des régimes à prestations définies est calculée séparément pour chaque régime en estimant le montant des avantages futurs acquis par les employés au cours de la période en cours et des périodes antérieures, après actualisation de ce montant et déduction de la juste valeur des actifs du régime. Le taux d'actualisation est basé sur des obligations d'entreprises de haute qualité libellées dans la devise dans laquelle les prestations seront versées.

Les calculs des obligations au titre des prestations définies sont effectués tous les ans par un actuair qualifié en utilisant la méthode des unités de crédit projetées, tandis que les avantages sont attribués au cours des 16 dernières années avant le départ à la retraite de chaque employé.

La réévaluation de l'obligation au titre des régimes à prestations définies, qui se composent des gains et pertes actuariels, est immédiatement comptabilisée en autres éléments du résultat global. Viohalco et ses sociétés déterminent les charges d'intérêts nettes sur le passif net au titre des prestations définies pour la période en appliquant le taux d'actualisation utilisé pour mesurer l'obligation au titre des prestations définies au début de la période annuelle, en tenant compte de toutes les variations du passif net au titre des prestations définies au cours de la période en raison des cotisations et des paiements de prestations. Les dépenses d'intérêt nettes et les autres dépenses liées aux plans à prestations définies sont comptabilisées au compte de résultat.

Lorsque les prestations d'un régime sont modifiées ou qu'un régime est réduit, le changement qui en résulte relatif aux prestations pour des services antérieurs ou le gain ou la perte résultant de cette réduction est immédiatement comptabilisé au compte de résultat. Viohalco et ses sociétés comptabilisent des gains et des pertes au titre de la liquidation d'un régime à prestations définies au moment où la liquidation se produit.

(d) Indemnités de cessation d'emploi

Les indemnités de cessation d'emploi sont comptabilisées en charge lors de la survenance du premier des deux événements suivants : Viohalco et ses sociétés ne peuvent plus retirer leur offre d'indemnités ou elles comptabilisent ces frais dans le cadre d'une restructuration. S'il n'est pas prévu que les indemnités soient intégralement réglées dans les 12 mois après la date de clôture, elles sont actualisées.

5.5. Subventions publiques

Les subventions publiques sont reconnues à leur juste valeur lorsque les sociétés de Viohalco obtiennent l'assurance raisonnable que la subvention sera effectivement perçue et que ces mêmes sociétés respecteront toutes les modalités stipulées.

Les subventions publiques relatives à des dépenses sont reportées et reconnues par le biais du compte de résultat de la période afin qu'elles correspondent aux dépenses qu'elles serviront à couvrir.

Les subventions publiques relatives à l'acquisition d'immobilisations corporelles sont comptabilisées en passifs non courants en tant que subventions publiques différées. Elles sont portées au compte de résultat selon la méthode linéaire sur la durée d'utilité attendue des actifs concernés.

5.6. Produits financiers et charges financières

Les produits financiers et les charges financières de Viohalco et ses sociétés comprennent essentiellement:

- les produits d'intérêts ;
- les charges d'intérêts ;
- les dividendes ;
- les gains et pertes de change sur emprunts et dépôts.

Les produits et les charges d'intérêts sont comptabilisés selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Le « taux d'intérêt effectif

» est le taux qui permet d'actualiser précisément les paiements en numéraire ou les recettes futures estimés sur la durée d'utilité attendue de l'instrument financier par rapport à :

- la valeur comptable brute de l'actif financier ; ou
- le coût amorti du passif financier.

Dans le calcul des produits et charges d'intérêts, le taux d'intérêt effectif est appliqué à la valeur comptable brute de l'actif ou au coût amorti du passif financier.

Les dividendes sont comptabilisés au compte de résultat à la date à laquelle Viohalco a le droit d'en bénéficier.

5.7. Impôt sur le résultat

L'impôt sur le résultat comprend l'impôt exigible et l'impôt différé. Il est comptabilisé au compte de résultat sauf s'il concerne un regroupement d'entreprises ou des éléments comptabilisés directement comme capitaux propres ou dans les autres éléments du résultat global.

A. Impôt exigible

L'impôt exigible comprend l'impôt à payer ou à recevoir sur le résultat imposable de l'exercice et tous les ajustements de l'impôt à payer ou à recevoir relatifs aux exercices précédents. Il est déterminé en application des taux d'imposition en vigueur à la date de clôture des états financiers. L'impôt exigible inclut également tout impôt sur les dividendes. Les actifs et passifs d'impôt exigible ne sont compensés que si certains critères sont remplis.

B. Impôt différé

L'impôt différé est reconnu pour les différences temporelles entre les valeurs comptables des actifs et passifs pour les besoins de l'information financière et les valeurs calculées à des fins fiscales.

L'impôt différé n'est pas comptabilisé pour :

- des différences temporelles sur la comptabilisation initiale des actifs et des passifs pour une transaction autre qu'un regroupement d'entreprises et qui n'a pas d'effet sur le résultat comptable ou fiscal;
- des différences temporelles liées à des participations dans des filiales, des entreprises associées et des coentreprises dans la mesure où Viohalco et ses sociétés sont capables de contrôler le moment de la reprise des différences temporelles et qu'il est probable que ces différences temporelles ne soient pas reprises dans un avenir prévisible ; et
- des différences temporelles imposables provenant de la comptabilisation initiale du goodwill.

Les actifs d'impôts différés sont comptabilisés pour les pertes fiscales non utilisées, les crédits d'impôt non utilisés et les différences temporelles déductibles dans la mesure où il est probable que des bénéfices imposables futurs seront disponibles pour les utiliser. Les actifs d'impôts différés sont révisés à chaque date de clôture des états financiers et sont réduits dans la mesure où il n'est plus probable que l'avantage fiscal puisse se réaliser ; ces réductions sont contre-passées si la probabilité de bénéfices imposables futurs s'accroît.

Les actifs d'impôts différés non comptabilisés sont révisés à chaque date de clôture et comptabilisés dans la mesure où il devient probable que des bénéfices imposables futurs seront disponibles pour les utiliser.

Les montants d'impôts différés sont évalués aux taux d'impôt attendus dans la période où l'actif d'impôt sera recouvré en tenant compte des taux d'imposition en vigueur à la date de clôture.

L'évaluation des impôts différés reflète les conséquences fiscales qui découleraient de la façon dont Viohalco et ses sociétés prévoient, à la date de clôture, de recouvrer ou de payer la valeur comptable de leurs actifs et passifs.

Les actifs et les passifs d'impôts différés ne sont compensés que s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôts courants et que les impôts différés concernent la même autorité fiscale.

L'évaluation de l'impact de l'application de la réforme fiscale internationale – Pilier 2 est incluse dans la note 13 Impôt sur le revenu.

5.8. Stocks

Les stocks sont évalués au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation. Le coût est déterminé en appliquant la méthode du coût moyen pondéré et se compose du coût de production et de conversion, ainsi que de toutes les charges directes nécessaires pour mettre les stocks dans leur état actuel. La valeur nette de réalisation est estimée sur la base du prix de vente actuel des stocks dans le cours normal de l'activité, déduction faite des frais de vente, si un tel cas de figure se produit.

Les dépréciations de stocks reflétant la valeur nette de réalisation, ainsi que toutes reprises, sont comptabilisées en coût des ventes dans la période au cours de laquelle elles surviennent.

5.9. Immobilisations corporelles

A. Comptabilisation et évaluation

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, déduction faite des amortissements cumulés et des dépréciations.

Le coût d'acquisition comprend l'ensemble des dépenses directement associées à l'acquisition ou à la construction de l'actif. Les coûts de construction des actifs immobilisés comprennent le coût de la main-d'œuvre directe, des matériaux et tout autre coût lié à leur mise en service ainsi que les coûts d'emprunt.

Les dépenses ultérieures ne sont capitalisées que s'il est probable que Viohalco et ses sociétés bénéficieront d'avantages économiques futurs.

Les coûts de réparation et d'entretien sont comptabilisés au compte de résultat consolidé lorsqu'ils sont engagés.

En cas de cession d'une immobilisation corporelle, toute différence entre le prix reçu et la valeur comptable de l'actif est comptabilisée au compte de résultat à la rubrique « Autres produits/charges ».

Les coûts d'emprunt liés à la construction d'actifs immobilisés sont portés à l'actif jusqu'à l'achèvement de la construction.

B. Amortissement

L'amortissement est calculé de manière à répartir le coût des immobilisations corporelles, déduction faite de leurs valeurs résiduelles estimées en utilisant la méthode linéaire sur leur durée d'utilité estimée. L'amortissement est généralement comptabilisé en compte de résultat. Les terrains ne sont pas amortis. L'approche par composant est suivie si le coût d'un actif comprend différents composants majeurs de cet actif ayant des durées d'utilité différentes.

Bâtiments administratifs	20-50 ans
Usines	33-50 ans
Machinerie lourde	12-40 ans
Machinerie légère	8-18 ans
Mobilier	4-10 ans
Autres équipements	4-12 ans
Moyens de transport	4-10 ans

Les ordinateurs sont classés dans la catégorie "Autres équipements".

Les méthodes d'amortissements, les durées d'utilité et les valeurs résiduelles sont revues à chaque date de clôture et ajustées si nécessaire.

C. Reclassement en immeubles de placement

Lorsque la destination d'un bien immobilier n'est plus l'occupation par son propriétaire mais l'investissement immobilier, le bien est reclassé en tant qu'immeuble de placement.

Le bien est reclassé à sa valeur comptable nette à la date de Reclassement, qui deviendra son coût d'acquisition réputé pour son traitement comptable ultérieur.

D. Reclassement en actifs détenus en vue de la vente

Les actifs non courants et groupes destinés à être cédés sont reclassés en tant qu'actifs détenus en vue de la vente si leur valeur comptable sera recouvrée principalement par leur vente plutôt que par leur utilisation continue.

5.10. Immobilisations incorporelles et goodwill

A. Comptabilisation et évaluation

Goodwill : Le goodwill découlant de l'acquisition de filiales est évalué au coût diminué du cumul des pertes de valeur.

Recherche et développement : Les dépenses relatives aux activités de recherche sont comptabilisées au compte de résultat lorsqu'elles sont engagées. Les frais de développement ne sont inscrits à l'actif que si la dépense peut être évaluée de manière fiable, si le produit ou le processus est techniquement et commercialement viable, si les bénéfices économiques futurs sont probables et si les sociétés de Viohalco ont l'intention d'avoir et disposent des ressources suffisantes pour achever le développement, et utiliser ou vendre l'actif. Dans le cas contraire, ils sont comptabilisés en résultat lorsqu'ils sont engagés. Après leur comptabilisation initiale, les frais de développement sont évalués au coût d'acquisition diminué du cumul des pertes de valeur et amortissements.

Logiciels : Les licences logicielles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition diminué des amortissements cumulés. Ces actifs sont amortis selon la méthode linéaire sur leur durée d'utilité estimée qui varie entre 3 et 5 ans. Les frais liés à leur entretien sont comptabilisés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont engagés.

Autres immobilisations incorporelles : Les autres immobilisations incorporelles, y compris les relations clientèle, les brevets et les marques commerciales, qui sont acquis par Viohalco et ses sociétés et ont une durée d'utilité déterminée, sont évaluées à leur coût diminué du cumul des pertes de valeur et des amortissements. Les autres immobilisations incorporelles, qui ont une durée d'utilité indéterminée, sont évaluées à leur coût, déduction faite des pertes de valeur cumulées.

B. Dépenses ultérieures

Les dépenses ultérieures ne sont portées à l'actif que lorsqu'elles augmentent les avantages économiques futurs de l'actif auquel elles se rapportent. Toutes les autres dépenses, y compris celles liées à un goodwill ou des marques générées en interne, sont comptabilisées au compte de résultat lorsqu'elles sont engagées.

C. Amortissement et durée de vie utile

L'amortissement est la prise en charge dans le compte de résultat du coût des immobilisations incorporelles diminuées de leurs valeurs résiduelles estimées. Il est calculé en utilisant la méthode linéaire sur la durée d'utilité estimée des actifs et il est généralement comptabilisé dans le compte de résultat. Le goodwill et les autres immobilisations incorporelles ayant des durées de vie indéterminées ne sont pas amortis.

Les durées de vie estimées pour la période en cours et la période comparative sont les suivantes :

- Marques commerciales et licences 10 – 15 ans
- Programmes logiciels 3 à 5 ans

Certaines immobilisations incorporelles comprises dans les « Marques commerciales et licences » ont des durées de vie indéterminée et ne sont donc pas amorties. Mais elles font l'objet d'un test de perte de valeur (cf. note 19 pour plus d'informations).

Les méthodes d'amortissement, durées d'utilité et valeurs résiduelles sont revues à chaque date de clôture et ajustées si nécessaire.

5.11. Immeubles de placement

Les immeubles de placement, qui se composent principalement de terrains et de bâtiments, appartiennent à Viohalco et ses filiales. Ils sont destinés à générer des loyers, et non à être utilisés pour les besoins de leurs propriétaires. Les immeubles de placement sont comptabilisés à leur coût historique, déduction faite de l'amortissement. Lorsque la valeur comptable d'un immeuble de placement est supérieure à sa valeur recouvrable, la différence (perte de valeur) est directement comptabilisée en tant que charge au compte de résultat. Les reprises de perte de valeur sont également comptabilisées dans le compte de résultat. Les terrains ne sont pas amortis. Les immeubles sont amortis selon la méthode linéaire. La durée d'utilité attendue des immeubles de placement est comprise entre 18 et 33 ans.

La Direction exerce son jugement pour déterminer si un bien immobilier est considéré comme un immeuble de placement ou non. Les critères liés à ce jugement sont les suivants :

- Si un bien immobilier génère des flux de trésorerie provenant de la location et une appréciation du capital en grande partie indépendamment des autres actifs détenus par Viohalco ;
- Si un bien immobilier ne génère pas de flux de trésorerie provenant de la production ou de la fourniture de biens ou de services ou de l'utilisation de biens immobiliers à des fins administratives qui sont attribuables non seulement au bien immobilier, mais également à d'autres actifs utilisés dans le processus de production ou d'approvisionnement ;
- Si un bâtiment vacant est détenu en vue d'être loué ou pour valoriser le capital ;
- Si un bien immobilier est en cours de construction ou de développement en vue de son utilisation future en tant qu'immeuble de placement ;
- Si Viohalco possède des terrains pour une utilisation future actuellement indéterminée.

5.12. Actifs détenus en vue de la vente

Les actifs non courants ou les groupes d'actifs ou passifs destinés à être cédés sont classés en tant qu'actifs détenus en vue de la vente s'il est très probable qu'ils seront recouverts principalement par leur vente plutôt que par la poursuite de leur utilisation.

Ces actifs ou groupes d'actifs destinés à être cédés sont généralement évalués au montant le plus bas entre leur valeur comptable et leur juste valeur diminuée des coûts de la vente. Toute perte de valeur sur un groupe destiné à être cédé est d'abord imputée au goodwill puis au prorata aux actifs et passifs restants, à l'exception des stocks, actifs financiers ou avantages du personnel, qui continuent d'être évalués dans le respect des autres règles comptables de Viohalco et de ses sociétés. Les pertes de valeur sur le classement initial en tant qu'actifs détenus en vue de la vente ainsi que les gains ou pertes consécutifs découlant de la réévaluation sont comptabilisés au compte de résultat.

Une fois classées en tant qu'actifs détenus en vue de la vente, les immobilisations corporelles et incorporelles ne sont plus amorties ni dépréciées ; les entités mises en équivalence ne sont plus mises en équivalence.

5.13. Dépréciation

A. Actifs financiers non dérivés

Instruments financiers et actifs sur contrat

Viohalco comptabilise des provisions pour pertes de crédit attendues sur :

- actifs financiers évalués au coût amorti ;
- actifs sur contrats ;
- créances locatives.

Les provisions pour pertes sur les comptes clients et les actifs sur contrats sont toujours évaluées à un montant égal aux pertes de crédit attendues sur la durée d'utilité, excepté pour la trésorerie (perte de crédit attendue sur 12 mois).

Viohalco considère qu'un actif financier est en défaut lorsqu'il est improbable que le débiteur honore ses obligations de crédit dans leur intégralité, sans recours par les sociétés de Viohalco à des actions telles que la réalisation de la garantie (le cas échéant).

Les pertes de crédit attendues à vie sont celles qui résultent de tous les événements de défaut possible pendant la durée d'utilité prévue d'un instrument financier.

Les pertes de crédit attendues à 12 mois sont la partie des pertes attendues résultant d'événements de défaut qui sont possibles dans les 12 mois suivant la date de clôture (ou une période plus courte si la durée d'utilité prévue de l'instrument est inférieure à 12 mois).

La période maximale considérée pour estimer les pertes de crédit attendues est la période contractuelle au cours de laquelle les sociétés de Viohalco sont exposées au risque de crédit.

Évaluation des pertes de crédit attendues

Les pertes de crédit attendues sont estimées sur la base d'un taux de perte moyen pondéré. Les pertes de crédit sont évaluées à la valeur actuelle du déficit de trésorerie (à savoir la différence entre les flux de trésorerie dus à l'entité conformément au contrat et les flux de trésorerie que Viohalco prévoit de recevoir).

Les pertes de crédit attendues sont actualisées au taux d'intérêt effectif de l'actif financier.

Présentation de la provision pour pertes de crédit attendues dans l'état de la situation financière

Les provisions pour pertes au titre des actifs financiers évalués au coût amorti sont déduites de la valeur comptable brute des actifs. Les pertes de dépréciations liées aux créances clients et autres débiteurs, y compris des actifs sur contrats, sont présentées séparément dans le compte de résultat.

Réduction de valeur

La valeur comptable brute d'un actif financier est réduite lorsque Viohalco prévoit raisonnablement de ne recevoir aucun actif financier en tout ou partie. Pour tous les clients, Viohalco évalue individuellement le montant de la réduction de valeur et le moment auquel elle interviendra selon qu'un recouvrement est raisonnablement attendu ou non. Viohalco ne prévoit pas de recouvrement significatif sur le montant de la réduction de valeur. Cependant, les actifs financiers dont la valeur est réduite pourraient faire l'objet de mesures exécutoires en vertu des procédures de recouvrement des créances échues de Viohalco.

B. Actifs non financiers

À chaque date de clôture, Viohalco et ses sociétés examinent les valeurs comptables de leurs actifs non financiers (autres que les stocks et les passifs d'impôts différés), afin de déterminer toute indication de réduction de valeur. Dans l'éventualité de l'existence d'une telle indication, le montant recouvrable de l'actif sera estimé.

Le goodwill et les immobilisations incorporelles à la durée d'utilité indéterminée font l'objet d'un test de perte de valeur annuel.

Il conviendra, afin de procéder au test de dépréciation, que les actifs soient regroupés dans la plus petite catégorie d'actifs possible qui génère des rentrées de fonds provenant d'un usage permanent, lesquelles sont en grande partie indépendantes des rentrées de fonds d'autres actifs ou d'unités génératrices de trésorerie (ou " UGT "). Le goodwill acquis lors d'un regroupement d'entreprises sera attribué aux UGT ou aux groupes d'UGT qui devraient tirer profit des synergies propres à ce regroupement.

La valeur recouvrable d'un actif ou d'une UGT est le montant le plus élevé entre sa valeur d'utilité et sa juste valeur, déduction faite du coût des ventes. La valeur d'utilité est basée sur les flux de trésorerie futurs estimés, actualisés à leur valeur actuelle en utilisant un taux d'actualisation avant impôt qui reflète les évaluations actuelles du marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à l'actif ou à l'UGT. Les sociétés de Viohalco incluent également dans leur examen des montants recouvrables des hypothèses liées aux conséquences du changement climatique.

Une perte de valeur est comptabilisée si la valeur comptable d'un actif ou de l'UGT est supérieure à sa valeur recouvrable estimée. Les pertes de valeur sont comptabilisées en résultat net sous la rubrique « autres charges ». Elles sont d'abord appliquées en perte de la valeur comptable de tout goodwill affecté à l'UGT, puis en perte, au prorata, des valeurs comptables des autres actifs de l'UGT. Une perte de valeur comptabilisée au titre d'un goodwill ne peut pas être reprise.

Pour les autres actifs, la valeur comptable augmentée en raison de la reprise d'une perte de valeur ne doit pas être supérieure à la valeur comptable qui aurait été déterminée, nette des amortissements, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée.

5.14. Contrats de location

Au début d'un contrat, Viohalco évalue si un contrat est, ou contient, un contrat de location. Un contrat est, ou contient, un contrat de location s'il confère le droit de contrôler l'utilisation d'un bien déterminé pour un certain temps moyennant une contrepartie. Pour évaluer si un contrat confère le droit de contrôler l'utilisation d'un bien déterminé, Viohalco utilise la définition du contrat de location de la norme IFRS 16.

Comptabilisation des contrats de location en tant que preneur

Les sociétés de Viohalco louent divers bureaux, entrepôts, machines et véhicules. Les contrats de location sont généralement conclus pour des durées déterminées comprises entre 1 et 5 ans, avec quelques exceptions comme la location de machines spécialisées, les installations portuaires, les cylindres de gaz et les terrains dont les durées de location sont plus longues.

Viohalco comptabilise un actif au titre du droit d'utilisation et une obligation locative, à la date du début de la location.

L'actif au titre du droit d'utilisation est initialement évalué au coût, incluant :

- le montant initial de l'obligation locative ;
- tout paiement de location effectué au moment ou avant la date du début de la location, moins les avantages incitatifs à la location reçus ;
- tout coût initial direct ; et
- les coûts à engager lors du démantèlement.

Par la suite, le droit d'utilisation de l'actif loué est évalué au coût déduction faite des amortissements cumulés et pertes de valeur, et ajustés en vue de la réévaluation de l'obligation locative.

L'obligation locative est initialement évaluée à la valeur actualisée des paiements de loyers suivants :

- paiements fixes (y compris les paiements fixes en substance), déduction faite des incitatifs de les paiements fixes (y compris les paiements fixes en substance), déduction faite des avantages incitatifs à la location à recevoir ;
- paiements de loyers variables qui sont fonction d'un indice ou d'un taux ;
- sommes que le preneur s'attend à devoir payer au titre de garanties de valeur résiduelle ;
- le prix d'exercice de l'option d'achat que le preneur a la certitude raisonnable d'exercer ; et
- pénalités exigées en cas de résiliation du contrat de location, si la durée du contrat de location reflète l'exercice par le preneur de l'option de résiliation du contrat de location.

Les paiements de loyers sont actualisés en utilisant le taux d'intérêt implicite du contrat de location ou, si ce taux ne peut pas être facilement déterminé, au taux d'emprunt marginal de la composante incluse à l'accord de location. En général, Viohalco utilise son taux d'emprunt marginal en tant que taux d'actualisation.

Il s'agit du taux que le preneur, c'est-à-dire, chacune des filiales de Viohalco, aurait à verser à la date de début de la location pour un emprunt de durée similaire et avec une garantie similaire, pour obtenir un actif de valeur similaire au droit d'utilisation de l'actif, dans un environnement économique similaire.

L'obligation locative est ultérieurement augmentée par les charges d'intérêts sur l'obligation locative et réduite en fonction des paiements de loyers effectués. Elle est réévaluée s'il survient un changement qui n'est pas comptabilisé comme contrat de location séparé, lorsqu'il y a un changement dans les paiements de loyers futurs en raison d'une variation de l'indice ou de taux, un changement dans le montant estimé devant être payé au titre d'une garantie de valeur résiduelle, et de changements dans l'estimation de savoir si une option d'achat ou de prolongation est raisonnablement certaine d'être exercée ou si une option de résiliation est raisonnablement certaine de ne pas être exercée.

Les obligations locatives et les actifs au titre du droit d'utilisation sont présentés séparément dans l'état de la situation financière. Les actifs au titre du droit d'utilisation qui satisfont la définition d'immeuble de placement sont présentés sous « Immeubles de placement ».

Viohalco a choisi de ne pas séparer les composantes non locatives des composantes locatives.

Les paiements associés aux contrats de location de 12 mois ou moins et aux contrats de location d'actifs de faible valeur sont comptabilisés linéairement en charges dans le compte de résultat. Les actifs de faible valeur comprennent le matériel informatique et le petit mobilier de bureau.

Viohalco applique son jugement pour déterminer la durée de certains contrats de location dans lesquels elle est preneuse et qui comprennent des options de renouvellement. L'évaluation de savoir si Viohalco est raisonnablement certaine d'exercer ces options a une incidence sur la durée du contrat de location, ce qui affecte de manière significative le montant des obligations locatives et des actifs au titre du droit d'utilisation comptabilisés.

Viohalco a choisi de présenter les intérêts payés au titre des obligations locatives dans l'état consolidé des flux de trésorerie, à la ligne « intérêts payés » des activités opérationnelles.

Comptabilisation des contrats de location en tant que bailleur

Les contrats de location dans lesquels les sociétés de Viohalco ne transfèrent pas la quasi-totalité des risques et des avantages liés à la propriété d'un actif sont classés comme des contrats de location simple. Les revenus locatifs sont comptabilisés en tant que revenus sur une base linéaire pendant la durée du contrat de location. Les incitations à la location accordées sont comptabilisées comme partie intégrante du revenu locatif total, sur la durée du bail. Les coûts directs initiaux encourus pour obtenir un contrat de location simple sont ajoutés à la valeur comptable de l'actif sous-jacent et comptabilisés en charges sur la durée du contrat de location sur la même base que les revenus locatifs.

5.15. Instruments financiers

(a) Comptabilisation et évaluation initiale

Les créances clients et titres de créances émis sont initialement comptabilisés à la date de leur émission. Tous les autres actifs et passifs financiers sont initialement comptabilisés lorsque Viohalco devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument.

Un actif financier (sauf s'il s'agit d'une créance client sans composante financière significative) ou un passif financier est initialement évalué à la juste valeur, majorée, pour un élément à la juste valeur par le biais du résultat net, des coûts de transaction directement attribuables à son acquisition ou à son émission. Une créance client sans composante financière significative est initialement évaluée au prix de transaction.

(b) Classification et évaluation ultérieure

Actifs financiers

Lors de sa comptabilisation initiale, un actif financier est classé et évalué : au coût amorti ; à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global pour les instruments de dettes ; à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global pour les investissements en titres de participation ou à la juste valeur par le biais du compte de résultat.

La classification des actifs financiers n'est pas modifiée après leur comptabilisation initiale sauf si Viohalco change son modèle économique concernant la gestion des actifs financiers, auquel cas l'ensemble des actifs financiers concernés est retraité au premier jour de la première période comptable suivant le changement de modèle économique.

Un actif financier est évalué au coût amorti s'il remplit les deux conditions suivantes et s'il n'est pas désigné à la juste valeur par le biais du compte de résultat :

- il relève d'un modèle économique dont l'objectif est de détenir des actifs pour en collecter les flux de trésorerie contractuels ; et
- ses conditions contractuelles prévoient, à des dates spécifiées, des flux de trésorerie uniquement constitués de paiements de principal et d'intérêts sur le montant principal restant dû.

Un instrument de dette est évalué en juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global s'il remplit les deux conditions suivantes et s'il n'est pas désigné à la juste valeur par le biais du compte de résultat :

- il est détenu dans le cadre d'un modèle économique dont l'objectif est atteint à la fois par la collecte de flux de trésorerie contractuels et la vente d'actifs financiers ; et
- ses conditions contractuelles donnent lieu à des dates spécifiées à des flux de trésorerie qui sont uniquement constitués de paiements du principal et d'intérêts sur le montant principal restant dû.

Lors de la comptabilisation initiale d'un investissement en titres de participation non détenus à des fins de transaction, Viohalco peut irrévocablement choisir de présenter les variations ultérieures de la juste valeur de l'investissement dans les autres éléments du résultat global. Ce choix est effectué au cas par cas, pour chaque investissement.

Tous les actifs financiers (à l'exception des instruments dérivés auxquels une couverture de flux de trésorerie est appliquée) qui n'entrent pas dans la classification de l'évaluation au coût amorti ou à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, tel que décrit ci-dessus, sont évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat. Lors de la comptabilisation initiale, Viohalco peut irrévocablement désigner un actif financier à la juste valeur par le biais du compte de résultat alors qu'il répond aux critères pour être évalué au coût amorti ou à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global dès lors que ce traitement élimine ou réduit significativement une non concordance comptable qui sinon surviendrait.

Actifs financiers – Evaluation du modèle économique :

Viohalco évalue l'objectif du modèle économique dont relève un actif financier au niveau d'un portefeuille, car c'est là le meilleur reflet de la gestion de l'entreprise et du mode de présentation des informations à la Direction.

Les transferts d'actifs financiers à des tiers dans le cadre de transactions qui ne sont pas éligibles à la décomptabilisation ne sont pas considérés comme des ventes à cette fin, conformément à la reconnaissance continue des actifs par les sociétés de Viohalco.

Actifs financiers - Déterminer si les flux de trésorerie contractuels sont uniquement des remboursements de principal et des versements d'intérêts:

Aux fins de la présente évaluation, le « principal » est défini comme la juste valeur de l'actif financier lors de la comptabilisation initiale. Les « intérêts » sont définis comme une contrepartie de la valeur temps de l'argent et du risque de crédit associé au principal restant dû pendant une période donnée, ainsi qu'à d'autres risques et coûts de prêt de base (tels que le risque de liquidité et les frais administratifs), tout en ajoutant une marge bénéficiaire. Pour déterminer si les flux de trésorerie contractuels correspondent uniquement à des remboursements de capital et des versements d'intérêts, Viohalco prend en compte les conditions contractuelles de l'instrument. Cela inclut d'évaluer si l'actif financier contient une durée contractuelle susceptible de modifier le calendrier ou le montant des flux de trésorerie contractuels de telle sorte qu'il ne remplisse pas cette condition. Lors de cette évaluation, Viohalco prend en compte :

- les événements éventuels qui modifieraient le montant ou le calendrier des flux de trésorerie;
- les conditions qui peuvent ajuster le taux du coupon contractuel, y compris les caractéristiques de taux variable;
- les caractéristiques de paiement anticipé et d'extension ; et
- les conditions qui limitent le droit à se prévaloir des flux de trésorerie sur des actifs spécifiques (ex. absence de recours possible).

Actifs financiers – Évaluation ultérieure et comptabilisation des gains et des pertes :

Actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat	Ces actifs sont ultérieurement évalués à la juste valeur. Les gains et pertes nets, y compris les revenus d'intérêts ou de dividendes, sont comptabilisés en résultat.
Actifs financiers au coût amorti	Ces actifs sont ultérieurement évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Le coût amorti est minoré des pertes de valeur. Les revenus d'intérêts, les gains et pertes de change et les dépréciations sont comptabilisés en résultat. Tout gain ou perte sur une décomptabilisation est comptabilisé en résultat.
Instruments de dettes à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	Ces actifs sont ultérieurement évalués à la juste valeur. Les revenus d'intérêts, calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif, les gains et pertes de change et les dépréciations sont comptabilisés en résultat. Les autres profits et pertes nets sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global. Lors de la décomptabilisation, les gains et pertes cumulés dans les autres éléments du résultat global sont retraités en résultat.
Investissements en capitaux propres à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	Ces actifs sont ultérieurement évalués à la juste valeur. Les dividendes sont comptabilisés en produits au compte de résultat sauf si les dividendes représentent clairement une reprise d'une partie du coût de l'investissement. Les autres gains et pertes nets sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global et ne sont jamais retraités en résultat.

Passifs financiers – Classification, évaluation ultérieure et comptabilisation des gains et des pertes:

Les passifs financiers sont classés selon leur évaluation au coût amorti ou à la juste valeur par le biais du compte de résultat. Un passif financier est classé à la juste valeur par le biais du compte de résultat s'il est détenu à des fins de transaction, s'il s'agit d'un instrument dérivé ou s'il est désigné en tant que tel lors de sa comptabilisation initiale. Les passifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat sont évalués à la juste valeur et les gains et pertes nets, y compris les charges d'intérêts, sont comptabilisés en résultat. Les autres passifs financiers sont ultérieurement évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les charges d'intérêts et les gains et pertes de change sont comptabilisés en résultat. Tout gain ou toute perte sur une décomptabilisation est également comptabilisé(e) en résultat.

(c) Décomptabilisation

Actifs financiers

Viohalco décomptabilise un actif financier lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie de l'actif financier expirent ou lorsque Viohalco transfère le droit à recevoir les flux de trésorerie contractuels dans le cadre d'une transaction donnant lieu au transfert en substance de l'ensemble des risques et avantages liés à la propriété de l'actif financier ou dans laquelle Viohalco ni ne transfère ni ne conserve en substance l'ensemble des risques et avantages de la propriété et ne conserve pas le contrôle de l'actif financier.

Viohalco conclut des transactions dans lesquelles elle transfère des actifs comptabilisés dans son état de situation financière, mais conserve tout ou une part substantielle de l'ensemble des risques et avantages sur les actifs transférés. Dans ce cas, les actifs transférés ne sont pas décomptabilisés.

Passifs financiers

Viohalco décomptabilise un passif financier lorsque ses obligations contractuelles sont acquittées, annulées ou expirent. Viohalco décomptabilise également un passif financier lorsque ses conditions sont modifiées et que les flux de trésorerie du passif modifié sont sensiblement différents, auquel cas un nouveau passif financier basé sur les conditions modifiées est comptabilisé à la juste valeur.

Lors de la décomptabilisation d'un passif financier, la différence entre la valeur comptable éteinte et la contrepartie payée (y compris les actifs non monétaires transférés ou les passifs repris) est comptabilisée en résultat net.

(d) Compensation

Les actifs financiers et les passifs financiers sont compensés et le montant net est présenté dans les états financiers lorsque, et uniquement dans ce cas où, Viohalco détient un droit opposable valable à la compensation des montants et que Viohalco prévoit de les régler sur une base nette ou de réaliser l'actif et régler le passif de manière simultanée.

(e) Dérivés et comptabilité de couverture

Les sociétés de Viohalco détiennent des instruments financiers dérivés à des fins de couverture de la juste valeur ou de couverture des flux de trésorerie. Les instruments dérivés sont utilisés pour couvrir les risques découlant des variations des cours des métaux, des fluctuations des taux de change, des variations des taux d'intérêt sur les emprunts et des variations des prix de l'énergie.

Les instruments dérivés sont évalués initialement à la juste valeur ; les coûts de transaction directement attribuables sont comptabilisés en résultat lorsqu'ils sont engagés. Après leur comptabilisation initiale, les instruments dérivés sont évalués à la juste valeur et les variations inhérentes sont généralement comptabilisées en résultat, à moins que l'instrument ne soit répertorié comme couverture de flux de trésorerie. Les gains ou les pertes provenant d'instruments dérivés sont classés en charges d'exploitation ou de financement selon la classification de l'élément couvert.

Contrats d'achat d'électricité (CAE)

Viohalco évalue d'abord les contrats d'achat d'électricité (CAE) et les certificats d'origine verts connexes, conformément aux exigences d'IFRS 10, d'IFRS 11 ou d'IAS 28, afin de déterminer s'il existe un contrôle, un contrôle conjoint ou une influence significative sur les installations renouvelables sous-jacentes et, dans la négative, ensuite, les exigences d'IFRS 16 pour la comptabilisation des contrats de location sont prises en considération. Lorsque l'appréciation ci-dessus a pour résultat que les sociétés de Viohalco ne contrôlent pas, ne contrôlent pas en commun, n'exercent pas d'influence significative et ne louent pas les installations sous-jacentes, ces accords sont ensuite comptabilisés en tant qu'instruments financiers dérivés dans la mesure où les critères d'exemption de la portée d'IFRS 9 en tant que contrats pour usage propre ne sont pas remplis.

En conséquence, lorsque les accords de livraison d'éléments non financiers (par exemple électricité, certificats d'origine verts) sont conformes aux exigences d'achat attendues de Viohalco, le critère de l'usage propre de IFRS 9 est rempli et ceux-ci sont comptabilisés comme des contrats opérationnels. Par la suite, les contrats opérationnels sont examinés plus avant s'ils contiennent des dérivés incorporés qui satisfont aux exigences d'IFRS 9 et doivent être comptabilisés séparément de leur contrat hôte.

Couverture de la juste valeur

Les instruments dérivés sont désignés comme instruments de couverture de la juste valeur lorsque l'exposition aux variations de la juste valeur d'un actif ou d'un passif financier comptabilisé est couverte.

Les variations de la juste valeur des instruments dérivés désignés comme des instruments de couverture de la juste valeur sont comptabilisées dans le compte de résultat consolidé, tout comme les variations de la juste valeur des actifs ou passifs couverts attribuables aux risques couverts.

Couverture de flux de trésorerie

La partie efficace de la variation de la juste valeur des dérivés désignés en tant que couverture de flux de trésorerie est comptabilisée dans les autres éléments du résultat global dans la rubrique « réserve de couverture ». Toute partie inefficace est immédiatement comptabilisée en résultat.

Les montants comptabilisés au poste « Réserve de couverture » sont reclassés dans le compte de résultat consolidé de la même période ou des périodes durant laquelle ou lesquelles la couverture prévisionnelle des flux de trésorerie impacte le résultat ou l'élément couvert impacte le résultat. Lorsqu'un élément couvert est vendu ou lorsque la quote-part de couverture ne répond plus aux critères de comptabilité de couverture, la comptabilité de couverture est interrompue à titre prospectif, les montants imputés à la réserve de couverture sont conservés sous forme d'une réserve et sont reclassés au compte de résultat consolidé lorsque l'actif couvert enregistre un bénéfice ou une perte.

En cas de couverture d'une transaction future prévue qui ne devrait plus se produire, les montants comptabilisés au poste « Réserve de couverture » sont reclassés en résultat consolidé.

Les sociétés de Viohalco examinent l'efficacité de la couverture des flux de trésorerie au commencement (de manière prospective) en comparant les termes critiques de l'instrument de couverture avec les termes critiques de l'élément couvert et, par la suite, à

chaque date de clôture (de manière rétrospective), l'efficacité de la couverture des flux de trésorerie est examinée en appliquant la méthode de compensation en dollars sur une base cumulative

5.16. Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les liquidités et les dépôts à vue auprès d'établissements financiers ainsi que les dépôts très liquides facilement convertibles (même avant la date d'échéance convenue) en un montant connu de liquidités et soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

5.17. Capital social

Les capitaux propres se composent d'actions ordinaires.

Les coûts additionnels directement attribuables à l'émission d'actions ordinaires sont comptabilisés en déduction des capitaux propres. L'impôt sur le résultat lié aux coûts de transaction d'une transaction sur les capitaux propres est comptabilisé en capitaux propres (cf. note 5.7).

5.18. Provisions

Les provisions sont évaluées en actualisant les flux de trésorerie futurs attendus à un taux avant impôt. Le taux d'actualisation utilisé pour déterminer la valeur actualisée reflète les évaluations actuelles du marché, de la valeur temps de l'argent et les risques spécifiques à l'obligation.

Des provisions sont enregistrées dans les cas suivants :

- (a) Il existe une obligation juridique ou implicite résultant d'événements antérieurs.
- (b) Il est probable qu'un paiement soit effectué pour régler l'obligation.
- (c) Le montant du paiement en question peut être estimé de manière fiable.

Plus précisément :

Des provisions pour les décisions de justice en instance sont comptabilisées lorsqu'il est plus que probable qu'il existe une obligation résultant de ce litige et qu'un paiement à cet égard est probable selon l'évaluation d'un tiers.

Des provisions de garantie d'assurance sont comptabilisées lorsque le produit est vendu et selon l'expérience antérieure (probabilité que les produits vendus aient besoin d'être remplacés). L'estimation initiale des coûts associés à la garantie est revue tous les ans.

Des provisions pour restructuration sont comptabilisées uniquement lorsque Viohalco est tenue par une obligation implicite, à savoir lorsqu'un plan officiel détaillé précise l'activité ou la partie de l'activité concernée, le site et le nombre de collaborateurs concernés, une estimation détaillée des coûts associés et un calendrier approprié, et que les collaborateurs concernés ont été informés des principales modalités du plan en question ou que la société a déjà commencé à déployer le plan.

Une provision pour contrats onéreux est évaluée à la valeur actuelle des coûts les plus bas entre les coûts attendus de l'exécution du contrat et le coût découlant de l'inexécution du contrat. Avant de constituer la provision, Viohalco comptabilise toute perte de valeur sur les actifs liés au contrat.

5.19. Résultat par action

Viohalco présente un résultat par action simple et un résultat par action dilué. Le résultat par action simple est calculé en divisant le résultat net attribuable aux détenteurs d'actions ordinaires de la Société par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation à chaque période.

Le résultat par action dilué est défini en corrigeant le résultat attribuable aux détenteurs d'actions ordinaires de la Société et le nombre moyen pondéré d'actions en circulation de l'impact d'une éventuelle conversion de toutes les obligations convertibles et stock-options distribuées au personnel.

5.20. Résultat opérationnel

Le résultat opérationnel est le résultat généré par les activités principales génératrices de chiffre d'affaires de Viohalco ainsi que les autres revenus et charges liés aux activités opérationnelles. Le résultat opérationnel exclut les charges financières nettes, la quote-part du bénéfice des sociétés mises en équivalence et l'impôt sur le résultat.

5.21. Évaluation de la juste valeur

La « juste valeur » est le prix qui serait perçu en contrepartie de la vente d'un actif ou qui serait payé pour transférer une dette dans le cadre d'une transaction ordonnée entre des participants du marché, à la date d'évaluation sur le marché principal ou, à défaut, sur le marché le plus avantageux auquel Viohalco a accès à la date en question. La juste valeur d'une dette reflète son risque de non-exécution.

Un certain nombre de méthodes comptables et d'informations financières de Viohalco requièrent l'évaluation de la juste valeur d'actifs et de passifs financiers et non financiers.

Lorsqu'elle est disponible, Viohalco évalue la juste valeur d'un instrument sur la base de sa cotation sur un marché actif. Un marché est considéré comme « actif » si les transactions sur l'actif ou le passif interviennent à une fréquence et dans un volume suffisant pour fournir une information continue concernant son prix.

S'il n'existe pas de cotation sur un marché actif, Viohalco utilise alors des techniques d'évaluation qui s'appuient sur un maximum d'éléments observables et un minimum d'éléments qui ne sont pas observables. La technique d'évaluation retenue intègre l'ensemble des facteurs que les participants du marché prennent en compte dans la fixation du prix d'une transaction.

Si un actif ou un passif évalué à la juste valeur a un cours acheteur et un cours vendeur, Viohalco évalue alors les actifs et les positions longues au cours acheteur et les passifs et positions courtes au cours vendeur.

Le prix de la transaction constitue normalement la meilleure preuve de la juste valeur d'un instrument financier lors de sa comptabilisation initiale, à savoir la juste valeur de la contrepartie payée ou reçue. Si Viohalco établit que la juste valeur à la comptabilisation initiale diffère du prix de la transaction et que la juste valeur n'est pas attestée par la cotation d'un actif ou passif identique sur un marché actif, ni ne s'appuie sur une technique d'évaluation dont les éléments non observables sont estimés non significatifs par rapport à l'évaluation, l'instrument financier est alors évalué à la juste valeur ajustée de la différence entre la juste valeur lors de la comptabilisation initiale et le prix de la transaction. Cette différence est ultérieurement comptabilisée en résultat sur la durée d'utilité de l'instrument, tant que l'évaluation reste entièrement justifiée par des données observables sur le marché ou que la transaction n'est pas liquidée.

5.22. Quotas d'émission de CO₂

Les quotas d'émission sont comptabilisés selon la méthode du passif net, sur la base de laquelle les sociétés de Viohalco reconnaissent un passif pour les émissions au cours de l'année civile. Les sociétés de Viohalco estiment les quotas gratuits alloués et les émissions produites au cours de l'année. Lorsque les émissions dépassent les quotas gratuits, les sociétés comptabilisent le passif futur sur la base du déficit net et de l'estimation budgétaire du prix de l'EUA (European Union Allowance) au cours de l'année. Le déficit prévu est couvert aux prix du marché par l'achat de quotas d'émission à terme ou au comptant. Le coût total de tous les achats à terme et au comptant représente le passif réalisé au cours de l'année.

5.23. Nouvelles normes, amendements aux normes et interprétations des IFRS

Un certain nombre de normes, nouvelles ou modifiées, sont devenues applicables pour l'exercice en cours et les exercices suivants. Viohalco a appliqué toutes les nouvelles normes, interprétations et modifications des normes existantes qui étaient obligatoires pour la première fois au cours de l'exercice commençant le 1er janvier 2024 et aucune des normes et interprétations nouvelles ou modifiées n'a eu d'incidence significative sur la comptabilisation et l'évaluation dans les états financiers consolidés.

Normes et interprétations applicables à l'exercice en cours

La nouvelle norme et les amendements de normes ci-après sont obligatoires pour la première fois pour l'exercice commençant le 1er janvier 2024 et ont été approuvées par l'Union européenne :

Amendements à la norme IAS 1, « Présentation des états financiers : classification des passifs comme courant ou non-courant ». Ces amendements n'affectent que la présentation des passifs dans l'état de la situation financière - et non le montant ou le moment de la comptabilisation d'un actif, des produits ou des charges du passif ou les informations que les entités divulguent à propos de ces éléments. Ils :

- Clarifient que la classification des passifs comme courants ou non courants doit être basée sur les droits qui existent à la fin de la période de reporting et aligner le libellé dans tous les paragraphes concernés pour faire référence au «droit» de différer le règlement d'ici à douze mois au moins et préciser que seuls les droits en vigueur «à la fin de la période de référence» devraient affecter le classement d'un passif;
- Précisent que le classement n'est pas affecté par les attentes quant à savoir si une entité exercera son droit de différer le règlement d'un passif; et précisent que le règlement fait référence au transfert à la contrepartie d'espèces, d'instruments de capitaux propres, d'autres actifs ou services.
- Clarifient comment les conditions auxquelles une entité doit se conformer dans les 12 mois suivant la période de

reporting, telles que les clauses restrictives, affectent la classification du passif correspondant.

Amendements à la norme IAS 7 « Tableau des flux de trésorerie » et IFRS 7 « Instruments financiers : Disclosures » : Accords de financement avec les fournisseurs. L'amendement décrit les caractéristiques pour lesquelles une entité devra fournir des informations supplémentaires concernant l'impact des accords de financement des fournisseurs sur les passifs, les flux de trésorerie et l'exposition au risque de liquidité.

Suite à l'adoption des amendements aux normes IAS 7 et IFRS 7, le Groupe a fourni de nouvelles informations sur les passifs liés aux accords de financement des fournisseurs dans la note 27.

Amendements à la norme IFRS 16 « Contrats de location » : Passif locatif dans le cadre d'une cession-bail. Les modifications expliquent comment une entité comptabilise une cession-bail (sale and leaseback) après la date de la transaction, en particulier lorsque tout ou partie des paiements de location sont des paiements de location variables qui ne dépendent pas d'un indice ou d'un taux. Ils indiquent que, lors de l'évaluation ultérieure de l'obligation locative, le vendeur-preneur détermine les « paiements au titre de la location » et les « paiements révisés au titre de la location » d'une manière qui n'entraîne pas le vendeur-preneur à comptabiliser un montant quelconque du gain ou de la perte lié à la droit d'usage conservé. Les gains et pertes relatifs à la résiliation totale ou partielle d'un bail continuent d'être comptabilisés lorsqu'ils surviennent car ils concernent le droit d'usage résilié et non le droit d'usage conservé.

Normes et interprétations en vigueur pour les périodes ultérieures

Certaines nouvelles normes comptables et modifications de normes comptables ont été publiées, qui ne sont pas obligatoires pour les périodes de reporting au 31 décembre 2024 et n'ont pas été adoptées par anticipation par le Groupe. L'impact des amendements suivants est en cours d'évaluation par la direction ; ces amendements ne devraient pas avoir d'impact significatif sur les états financiers consolidés de Viohalco pour la période de reporting actuelle ou future.

Amendements à IAS 21 « Les effets des variations des taux de change : absence d'échangeabilité » (entrée en vigueur le 1er janvier 2025). IAS 21 ne couvrait pas auparavant la manière de déterminer les taux de change en cas d'absence de convertibilité à long terme et le taux au comptant à appliquer par la société n'est pas observable. Les modifications à portée limitée ajoutent des exigences spécifiques concernant :

- Déterminer quand une devise est échangeable contre une autre et quand elle ne l'est pas ;
- Déterminer le taux de change à appliquer dans le cas où une devise n'est pas échangeable ;
- Informations supplémentaires à fournir lorsqu'une devise n'est pas échangeable.

Les amendements ont été approuvés par l'Union européenne.

Amendements à IFRS 9 et à IFRS 7 : La classification et la mesure des instruments financiers (entrée en vigueur le 1er janvier 2026). Le 30 mai 2024, l'IASB a publié des amendements à la norme IFRS 9 et à la norme IFRS 7 afin de :

- Clarifier la date de reconnaissance et de déconsolidation de certains actifs et passifs financiers, avec une nouvelle exception pour certains passifs financiers réglés par le biais d'un système de transfert électronique de fonds ;
- Clarifier et ajouter des orientations supplémentaires pour évaluer si un actif financier répond au critère des paiements exclusivement de principal et d'intérêts (SPPI) ;
- Ajouter de nouvelles informations à fournir pour certains instruments dont les modalités contractuelles peuvent modifier les flux de trésorerie (comme certains instruments liés à la réalisation d'objectifs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG)) ;
- Mettre à jour les informations à fournir pour les instruments de capitaux propres désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (FVOCI).

Les amendements n'ont pas encore été approuvés par l'Union européenne.

Amendements à IFRS 9 et à IFRS 7: Contrats d'électricité dont la production dépend de la nature (« renouvelable ») (en vigueur le 1er janvier 2026). Le 18 décembre 2024, l'IASB a publié des amendements à la norme IFRS 9 et à la norme IFRS 7 afin de :

- clarifier l'application des exigences en matière d'« usage personnel » ;
- autoriser la comptabilité de couverture si ces contrats sont utilisés comme instruments de couverture ; et
- de nouvelles exigences de divulgation pour permettre aux investisseurs de comprendre l'effet de ces contrats sur la performance financière et les flux de trésorerie d'une entreprise.

Les amendements n'ont pas encore été approuvés par l'Union européenne.

IFRS 18 Présentation et informations à fournir dans les états financiers (entrée en vigueur le 1er janvier 2027). L'IASB a publié IFRS 18, la nouvelle norme sur la présentation et les informations à fournir dans les états financiers, en mettant l'accent sur les mises à jour de l'état des résultats. Les nouveaux concepts clés introduits dans IFRS 18 concernent :

- La structure de l'état des résultats ;
- Les informations nécessaires à fournir dans les états financiers pour certaines mesures de performance du résultat qui

sont rapportées en dehors des états financiers de l'entité (c'est-à-dire les mesures de performance alternatives définies par la direction) ;

- Les principes améliorés sur l'agrégation et la désagrégation qui s'appliquent aux états financiers primaires et aux notes en général.

IFRS 18 remplacera IAS 1; bon nombre des autres principes existants dans IAS 1 sont conservés, avec des changements limités. IFRS 18 n'aura pas d'impact sur la reconnaissance ou la mesure des éléments dans les états financiers, mais cela pourrait modifier ce qu'une entité rapporte en tant que «bénéfice ou perte d'exploitation».

IFRS 18 s'appliquera aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2027 et s'applique également aux informations comparatives. Les changements de présentation et des informations nécessaires par IFRS 18 pourraient nécessiter des changements de système et de processus.

La nouvelle norme n'a pas encore été approuvée par l'Union européenne.

IFRS 19 Filiales sans obligation de rendre des comptes publics : Informations à fournir (entrée en vigueur le 1er janvier 2027). Le Conseil des normes comptables internationales (IASB) a publié une nouvelle norme comptable IFRS pour les filiales. La norme IFRS 19 'Filiales sans obligation de rendre des comptes publics : Informations à fournir' permet aux filiales éligibles d'utiliser les normes comptables IFRS avec des informations à fournir réduites. L'application de la norme IFRS 19 réduira les coûts de préparation des états financiers des filiales tout en maintenant l'utilité des informations pour les utilisateurs de leurs états financiers.

La nouvelle norme n'a pas encore été approuvée par l'Union européenne.

Améliorations annuelles Volume 11 (entre en vigueur le 1 January 2026).

Les améliorations annuelles se limitent aux modifications qui clarifient le libellé d'une norme comptable ou corrigent des conséquences involontaires relativement mineures, des omissions ou des conflits entre les exigences des normes comptables. Les modifications de 2024 concernent les normes suivantes :

- IFRS 1 Première application des Normes internationales d'information financière;
- IFRS 7 Instruments financiers : informations à fournir et des indications supplémentaires pour la mise en œuvre d'IFRS 7;
- IFRS 9 Instruments financiers;
- IFRS 10 États financiers consolidés; et
- IAS 7 Tableaux des flux de trésorerie.

Les amendements n'ont pas encore été approuvés par l'Union européenne.

6. Segments opérationnels

A. Base de la division en segments

À des fins de gestion, Viohalco est composée de sept segments opérationnels principaux, répartis en deux divisions, qui opèrent dans différentes industries et sont gérés séparément :

Division industrielle

- segment Cuivre ;
- segment Câbles ;
- segment Tubes d'acier ;
- segment Acier ;
- Segment autres activités.

Division immobilière

- Secteur Immobilier.

Ces segments offrent différents produits et services et sont gérés séparément, car ils exigent des stratégies marketing et technologiques différentes.

Une telle organisation structurelle est déterminée en fonction de la nature des risques et des rendements liés à chaque segment opérationnel. Elle s'appuie sur la structure de gestion, ainsi que sur le système de reporting interne. Elle représente la base selon laquelle Viohalco communique ses informations par segment.

L'analyse des segments présentée dans les présents états financiers consolidés est le reflet des activités analysées par business. C'est ainsi que le principal décideur opérationnel de Viohalco examine régulièrement les résultats opérationnels afin d'allouer des ressources aux segments et d'évaluer leur performance.

Aux fins de présentation des informations par segment opérationnel, toutes les sociétés de Viohalco, à l'exception des sociétés commerciales, ont été classifiées dans un segment opérationnel spécifique.

Les chiffres des comptes de résultat et des bilans des sociétés commerciales de Viohalco ont, quant à eux, été répartis entre les segments opérationnels en fonction de la nature de leurs transactions.

Ci-après figure une brève description des segments :

Aluminium : ElvalHalcor par l'intermédiaire de sa division laminage d'aluminium (Elval), ses filiales Symetal S.A., Elval Colour S.A. et Vepal S.A. ainsi que ses filiales Bridgnorth Aluminium et Etem Extrusions fabriquent une large gamme de produits en aluminium, allant des bobines et des tôles en aluminium destinées aux applications générales et des feuilles en aluminium à usage ménager aux produits spéciaux, tels que les produits en aluminium laminés et extrudés pour les secteurs de la construction navale, de l'automobile et de la construction, ainsi que des bobines offset.

Cuivre : ElvalHalcor, par l'intermédiaire de sa division tubes en cuivre (Halcor) et sa filiale Sofia Med S.A., fabrique un large éventail de produits en cuivre et en alliages de cuivre, qui vont des tubes en laiton et en cuivre, feuillards, tôles et plaques de cuivre, aux profilés plats et aux fils.

Câbles : Les sociétés de Hellenic Cables représentent l'un des plus gros producteurs de câbles en Europe, fabriquant des câbles d'alimentation, de télécommunications et sous-marins, ainsi que des fils émaillés et des composés.

Tubes d'acier : Corinth Pipeworks produit des tubes d'acier destinés au transport de gaz naturel, de pétrole et d'eau, ainsi que des profilés creux en acier destinés à des chantiers de construction.

Acier : Sidenor Steel Industry, Stomana Industry et leurs filiales fabriquent des produits sidérurgiques longs et plats, ainsi que des produits finis.

Immobilier : Viohalco génère de la valeur des propriétés de ses filiales en développant et gérant des centres commerciaux et des sites industriels.

Autres activités : Les autres activités représentent essentiellement les dépenses engagées par la société mère (holding), de même que les résultats des sociétés qui opèrent dans les segments Technologie, R&D et récupération des ressources. Aucune de ces activités n'atteint les seuils quantitatifs pour les segments opérationnels en 2024 ou 2023.

B. Informations sur les segments opérationnels

Les informations présentées dans les tableaux ci-dessous proviennent directement de reporting financier utilisé par la direction (i.e. décideur opérationnel) pour suivre et évaluer séparément les performances des segments opérationnels.

Les tableaux ci-dessous présentent les renseignements relatifs aux résultats, ainsi qu'aux éléments d'actifs et de passifs des segments opérationnels aux 31 décembre 2024 et 2023.

Chiffre d'affaires et résultat opérationnel par segment pour 2024 :

Division industrielle									
Montants en milliers d'euros	Aluminium	Cuivre	Câbles	Tubes d'acier	Acier	Autres activités	Total industriel	Immobilier	Total consolidé
Chiffre d'affaires par segment	2.988.438	2.171.598	2.139.073	789.578	1.697.874	188.648	9.975.210	68.795	10.043.777
Chiffre d'affaires entre segments	-968.380	-422.949	-976.127	-222.066	-689.487	-111.596	-3.390.606	-26.092	-3.416.471
Chiffre d'affaires externe	2.020.058	1.748.649	1.162.945	567.512	1.008.387	77.053	6.584.603	42.702	6.627.306
Marge brute	178.646	156.870	198.150	100.614	54.092	18.341	706.713	25.432	732.145
Résultat opérationnel (EBIT)	102.248	94.406	165.171	81.234	-8.271	-5.595	429.193	16.645	445.839
Produits financiers	2.735	1.586	807	434	2.233	4.348	12.143	5.914	18.057
Charges financières	-42.719	-23.408	-48.251	-18.487	-40.605	-3.376	-176.847	-8.388	-185.235
Quote-part dans le résultat des entités mises en équivalence, nette d'impôt	384	-5.633	-	145	227	-	-4.877	-135	-5.012
Résultat avant impôt	62.647	66.950	117.728	63.326	-46.416	-4.623	259.613	14.036	273.649
Impôt sur le résultat (-)	-8.828	-7.844	-24.997	-15.116	-883	-1.489	-59.156	-3.675	-62.832
Résultat net	53.820	59.107	92.730	48.210	-47.299	-6.112	200.456	10.361	210.817

Autres informations par segment pour 2024 :

Division industrielle									
Montants en milliers d'euros	Aluminium	Cuivre	Câbles	Tubes d'acier	Acier	Autres activités	Total industriel	Immobilier	Total consolidé
Entités mises en équivalence	10.410	949	-	7.859	1.058	809	21.085	10.330	31.416
Autres actifs	1.821.290	786.738	1.491.527	577.396	944.656	327.888	5.949.495	589.987	6.539.482
Actif par segment	1.831.700	787.687	1.491.527	585.255	945.714	328.697	5.970.580	600.317	6.570.897
Passif par segment	1.038.275	492.438	1.184.654	400.601	774.021	81.342	3.971.332	235.427	4.206.759
Dépenses d'investissements	73.999	24.467	216.756	41.295	34.037	7.924	398.478	35.058	433.536
Amortissement*	-59.279	-17.355	-24.733	-10.434	-26.930	-4.621	-143.352	-6.622	-149.973

* Les dépenses d'investissement incluent les acquisitions d'immobilisations corporelles, d'actifs incorporels et d'immeubles de placement.

Autres informations par segment pour 2023 :

Division industrielle									
Montants en milliers d'euros	Aluminium	Cuivre	Câbles	Tubes d'acier	Acier	Autres activités	Total industriel	Immobilier	Total consolidé
Chiffre d'affaires par segment	2.774.541	2.258.991	1.799.128	728.912	1.714.820	173.978	9.450.371	52.835	9.503.205
Chiffre d'affaires entre segments	-887.075	-537.776	-807.945	-148.730	-700.505	-104.567	-3.186.599	-14.649	-3.201.248
Chiffre d'affaires externe	1.887.467	1.721.214	991.183	580.181	1.014.316	69.411	6.263.772	38.186	6.301.957
Marge brute	124.747	128.841	159.034	72.762	56.601	17.514	559.499	19.368	578.867
Résultat opérationnel (EBIT)	35.358	71.947	120.062	53.781	-4.797	-4.224	272.127	18.277	290.404
Produits financiers	2.107	1.909	663	336	436	1.600	7.050	2.048	9.098
Charges financières	-45.585	-26.533	-47.467	-28.412	-37.222	-3.097	-188.317	-8.577	-196.894
Quote-part dans le résultat des entités mises en équivalence, nette d'impôt	1.229	-11.071	-	-1.094	238	-	-10.698	-586	-11.284
Résultat avant impôt	-6.891	36.251	73.258	24.610	-41.345	-5.721	80.163	11.162	91.324
Impôt sur le résultat (-)	3.133	-3.005	-16.934	-5.932	2.375	-1.385	-21.748	-3.061	-24.809
Résultat net	-3.758	33.246	56.324	18.679	-38.969	-7.106	58.415	8.101	66.516

Autres informations par segment pour 2023 :

Division industrielle									
Montants en milliers d'euros	Aluminium	Cuivre	Câbles	Tubes d'acier	Acier	Autres activités	Total industriel	Immobilier	Total consolidé
Entités mises en équivalence	10.365	38	-	8.307	1.364	791	20.864	10.465	31.329
Autres actifs	1.720.647	727.374	1.162.739	613.180	972.550	142.713	5.339.202	549.178	5.888.381
Actif par segment	1.731.011	727.412	1.162.739	621.486	973.914	143.504	5.360.067	559.643	5.919.710
Passif par segment	985.802	481.495	954.741	475.970	747.510	66.389	3.711.907	248.432	3.960.339
Dépenses d'investissements	69.497	26.513	120.717	17.364	41.492	5.001	280.583	26.919	307.502
Amortissement*	-60.691	-19.623	-20.493	-9.835	-27.339	-3.873	-141.852	-6.375	-148.227

* Les dépenses d'investissement incluent les acquisitions d'immobilisations corporelles, incorporelles et immobilières de placement.

C. Information géographique

Les segments de Viohalco sont gérés au niveau mondial, mais opèrent depuis les sites de production et bureaux de vente principalement situés en Grèce, en Allemagne, au Royaume-Uni, en France, en Bulgarie, en Roumanie, en Serbie, en Macédoine du Nord et aux États-Unis.

L'information géographique ci-dessous analyse les actifs non courants consolidés par pays de domicile de la Société et autres pays. Lors de la présentation de l'information géographique, les actifs des segments ont été basés sur l'emplacement géographique des actifs. En ce qui concerne l'Europe, les informations relatives aux actifs pour la Grèce et la Belgique font l'objet d'un compte rendu distinct.

Immobilisations corporelles

	Solde au 31 décembre	
Montants en milliers d'euros	2024	2023
Belgique	1.599	1.233
Grèce	2.090.876	1.862.677
Autre	564.080	512.087
Total	2.656.555	2.375.998

Immobilisations incorporelles et goodwill

	Solde au 31 décembre	
Montants en milliers d'euros	2024	2023
Grèce	51.300	41.680
Autre	5.987	8.849
Total	57.287	50.529

Immeubles de placement

	Solde au 31 décembre	
Montants en milliers d'euros	2024	2023
Grèce	337.126	332.602
Autre	15.253	5.677
Total	352.379	338.279

Actifs au titre du droit d'utilisation

	Solde au 31 décembre	
Montants en milliers d'euros	2024	2023
Belgique	96	89
Grèce	35.825	31.353
Autre	7.981	9.180
Total	43.901	40.623

7. Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires provient des contrats avec les clients et des revenus locatifs sur les immeubles de placement.

	Pour l'exercice clos le 31 décembre	
Montants en milliers d'euros	2024	2023
Revenus de location des immeubles de placement	29.702	25.558
Chiffre d'affaires provenant des contrats avec les clients	6.597.603	6.276.399
Total	6.627.306	6.301.957

A. Ventilation du chiffre d'affaires provenant de contrats conclus avec des clients

Dans le tableau suivant, le chiffre d'affaires des contrats avec les clients est ventilé par marché géographique principal et en fonction du moment auquel intervient la comptabilisation de ce chiffre d'affaires. Le tableau comprend un rapprochement avec les segments opérationnels de Viohalco (voir note 6).

Pour l'année terminée le 31 décembre 2024

Montants en milliers d'euros	Aluminium	Cuivre	Câbles	Tubes d'acier	Acier	Autres activités	Total industriel	Immobilier	Total consolidé
Principaux marchés géographiques									
Grèce	100.486	89.197	310.521	36.330	363.361	26.089	925.985	13.016	939.001
Union européenne	1.261.048	1.203.553	581.092	118.936	484.915	23.335	3.672.879	-	3.672.879
Autres pays européens	337.431	257.555	111.425	50.926	118.853	2.360	878.549	-	878.549
Asie	49.686	39.570	116.464	272.810	41.258	23.974	543.761	-	543.761
Amérique	253.915	119.229	39.225	42.316	-	406	455.091	-	455.091
Afrique	16.890	35.080	4.218	13.747	-	125	70.059	-	70.059
Océanie	586	4.465	-	32.447	-	764	38.263	-	38.263
Total	2.020.042	1.748.649	1.162.945	567.512	1.008.387	77.053	6.584.587	13.016	6.597.603
Moment de la reconnaissance du chiffre d'affaires									
Chiffre d'affaires comptabilisé à un moment donné	2.019.377	1.744.472	591.165	34.637	992.378	50.455	5.432.483	3.769	5.436.251
Produits transférés progressivement	-	-	571.767	532.867	-	-	1.104.635	-	1.104.635
Services transférés progressivement	665	4.177	13	8	16.009	26.598	47.470	9.248	56.717
Total	2.020.042	1.748.649	1.162.945	567.512	1.008.387	77.053	6.584.587	13.016	6.597.603

Pour l'année terminée le 31 décembre 2023

Montants en milliers d'euros	Aluminium	Cuivre	Câbles	Tubes d'acier	Acier	Autres activités	Total industriel	Immobilier	Total consolidé
Principaux marchés géographiques									
Grèce	112.720	83.250	369.410	83.650	329.017	23.259	1.001.306	12.643	1.013.950
Union européenne	1.180.680	1.194.730	333.193	129.153	541.269	17.098	3.396.123	-	3.396.123
Autres pays européens	304.717	250.506	120.457	101.253	141.495	2.005	920.433	-	920.433
Asie	54.511	76.383	117.054	33.151	500	26.974	308.571	-	308.571
Amérique	216.363	69.553	44.218	152.644	180	65	483.023	-	483.023
Afrique	17.727	41.968	6.852	1.656	1.856	9	70.068	-	70.068
Océanie	732	4.826	-	78.675	-	-	84.233	-	84.233
Total	1.887.450	1.721.214	991.183	580.181	1.014.316	69.411	6.263.755	12.643	6.276.399
Moment de la reconnaissance du chiffre d'affaires									
Chiffre d'affaires comptabilisé à un moment donné	1.668.745	1.717.333	626.460	47.967	999.927	47.389	5.107.822	4.199	5.112.021
Produits transférés progressivement	217.298	-	364.673	532.214	-	-	1.114.185	-	1.114.185
Services transférés progressivement	1.407	3.881	50	-	14.389	22.022	41.748	8.444	50.193
Total	1.887.450	1.721.214	991.183	580.181	1.014.316	69.411	6.263.755	12.643	6.276.399

Le chiffre d'affaires consolidé de Viotalco pour 2024 s'élève à 6.627 millions d'euros, en hausse de 5% par rapport à l'année précédente (2023 : 6.302 millions d'euros).

Le chiffre d'affaires qui devrait être comptabilisé à l'avenir, relatif aux prestations non remplies (ou partiellement remplies) à la date de clôture s'élève à 1.661 millions d'euros. Un montant de 899 millions d'euros devrait être comptabilisé en 2025, un montant de 601 millions d'euros devrait être comptabilisé en 2026 et un montant de 161 millions d'euros devrait être comptabilisé au cours des périodes à partir de 2027 sur la base des calendriers inclus dans les contrats ouverts au 31 décembre 2024, qui ont des durées initialement attendues de plus d'un an et dont la comptabilisation du chiffre d'affaires a débuté en 2024 ou des périodes antérieures.

B. Soldes des contrats

Les actifs sur contrat concernent essentiellement les droits à contrepartie pour des travaux achevés mais non facturés à la date de clôture sur les produits fabriqués sur mesure ou les projets dans l'énergie. Les actifs sur contrat sont transférés aux créances lorsque les droits deviennent inconditionnels. Cela se produit généralement lorsque les sociétés de Viohalco émettent une facture au client (sauf si la facture est émise à l'avance).

Les passifs sur contrat se rapportent essentiellement à l'avance de contrepartie reçue de la part de clients pour la construction de produits sur mesure ou de projets dans l'énergie dont le chiffre d'affaires est comptabilisé progressivement.

Les actifs sur contrats concernent principalement les segments Câbles et Tubes d'acier pour lesquels les montants sont facturés au rythme de l'avancement des travaux conformément aux conditions contractuelles, soit lors de la réalisation de jalons contractuels, soit à la livraison finale et à l'acceptation des produits.

Le tableau suivant présente des informations sur les actifs et passifs sur contrats.

Montants en milliers d'euros	En date du	
	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Actifs sur contrats	256.322	236.552
Passifs sur contrats	-226.488	-281.387
Total	29.834	-44.835

Les variations des soldes d'actifs sur contrats et de passifs sur contrats au cours de la période sont décrites dans le tableau suivant :

Montants en milliers d'euros	Actifs sur contrats	Passifs sur contrats
Solde au 1 janvier 2024	236.552	281.387
Augmentations dues à des créances non facturées et à des changements dans la mesure des progrès	241.950	-
Produits constatés au titre des acomptes et des produits constatés d'avance au début de la période	-	-249.948
Transferts des actifs sur contrat comptabilisés au début de la période vers les créances	-219.239	-
Nouveaux acomptes et produit différé en cours à la fin de l'exercice	-	200.850
Reprise de perte de valeur	38	-
Réduction de valeur	-3.962	-
Reclassement	-	32
Argent restitué au client	-	-3.367
Montant comptabilisé dans les autres produits	-	-4.295
Autres variations	-	-350
Ecart de change	983	2.180
Solde au 31 décembre 2024	256.322	226.488

Montants en milliers d'euros	Actifs sur contrats	Passifs sur contrats
Solde au 1 janvier 2023	199.839	133.837
Augmentations dues à des créances non facturées et à des changements dans la mesure des progrès	230.987	-
Produits constatés au titre des acomptes et des produits constatés d'avance au début de la période	-	-152.523
Transferts des actifs sur contrat comptabilisés au début de la période vers les créances	-193.160	-
Nouveaux acomptes et revenu différé en cours à la fin de l'exercice	-	302.364
Perte de valeur	-68	-
Reprise de perte de valeur	23	-
Réduction de valeur	-250	-
Reclassements	579	-
Ecart de change	-1.398	-2.290
Solde au 31 décembre 2023	236.552	281.387

Les actifs sur contrats ont augmenté 20 millions d'euros par rapport à l'année précédente. Cette augmentation est principalement attribuée au segment Câbles (augmentation de 14,9 millions d'euros) en raison de la croissance des activités liées aux projets et du calendrier de facturation de projets spécifiques en cours.

Les passifs sur contrats se rapportent principalement à la contrepartie anticipée reçue des clients. Les passifs sur contrats, qui devraient être réglés dans un délai de plus d'un an, sont classés en passifs non courants (5 millions d'euros au 31 décembre 2024). Les passifs sur contrats ont diminué de 55 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2023, principalement en raison de l'exécution de certains projets dans le segment Tubes d'acier pour lesquels des acomptes ont été reçus par les clients à la fin de l'année précédente (diminution 81,3 millions d'euros). D'autre part, l'augmentation du carnet de commandes dans le segment Câbles a entraîné une augmentation des passifs sur contrats du segment de 21,9 millions d'euros.

C. Coûts des contrats

Les filiales de Viohalco qui ont constaté des coûts de contrats s'attendent à ce que les frais, commissions et autres coûts associés à l'obtention de contrats pour des projets énergétiques soient recouvrables.

Par conséquent, au 31 décembre 2024, Viohalco a comptabilisé comme coûts des contrats un montant 510 milliers d'euros, dont 222 milliers d'euros est classé comme actifs non courants. Au cours de l'exercice, l'amortissement des coûts des contrat s'est élevé à 157 milliers d'euros.

D. Jugements significatifs dans la reconnaissance du chiffre d'affaires

Pour la reconnaissance du chiffre d'affaires, les entreprises de Viohalco émettent des jugements concernant le calendrier de réalisation des obligations de performance, l'identification d'obligations de performance distinctes, ainsi que le prix de la transaction et les montants alloués aux obligations de performance.

Les plus importantes de ces estimations sont décrites ci-dessous :

- Les contrats comportant des obligations de performance multiples sont principalement identifiés dans le segment Câbles pour des projets clés en main et pour des produits sur mesure dans les segments Câbles, Tubes d'acier et Aluminium, comme décrit dans la note 5.3. Dans de tels cas, le prix total de la transaction est alloué à ces obligations de performance sur la base des prix de vente intrinsèques des biens et services prévus. Si ces biens et services ne sont pas vendus séparément, une approche coût plus marge est utilisée pour estimer le prix de vente intrinsèque.
- Certains contrats avec les clients impliquent un coût de transaction variable, car ils comprennent une remise sur le volume ou une remise commerciale basée sur le total des ventes au client au cours d'une période donnée. Dans un tel cas, les revenus sont constatés en fonction des ventes prévues au client tout au long de l'exercice, à mesure que ces ventes sont réalisées et que de nouvelles commandes sont reçues et dans la mesure où il est hautement probable qu'une reprise importante des revenus cumulés constatés ne sera pas nécessaire.
- Une part importante des contrats avec les clients comprend le service de transport. Le transport est considéré comme une obligation de performance distincte, si le client peut bénéficier du service de transport offert et si la promesse de transporter les marchandises au client est identifiable séparément de la production de ces produits personnalisés. Le chiffre d'affaires tiré des commandes de produits normalisés est constaté à un moment précis et le transport n'est pas considéré comme une obligation de performance distincte.

8. Autres produits et charges

A. Autres produits

Montants en milliers d'euros	Note	Pour l'exercice clos le 31 décembre	
		2024	2023
Subventions publiques		2.661	2.632
Amortissement des subventions reçues	28	2.681	2.598
Revenus de location		1.397	1.179
Produits provenant des honoraires, commissions et coûts refacturés		3.360	1.293
Indemnisation des dommages		5.312	4.190
Gain sur la vente d'immobilisations corporelles et incorporelles		370	1.707
Gain sur la vente d'immeubles de placement		27	624
Gain résultant de l'évaluation d'instruments financiers		7.462	322
Reprise de provisions		-	25
Reprise de perte de valeur sur immobilisations corporelles et sur immeubles de placement		12.289	20.289
Gain provenant de la cession de filiales		230	4.490
Gains provenant de regroupements d'entreprises		168	-
Autre		6.730	3.800
Total des autres recettes		42.686	43.149

B. Autres charges

Montants en milliers d'euros	Note	Pour l'exercice clos le 31 décembre	
		2024	2023
Perte de valeur des immobilisations corporelles et des immeubles de placement		10.628	16.444
Réduction de valeur des immobilisations corporelles et incorporelles		2.030	4.506
Perte de valeur des entreprises associées/coentreprises		3.144	2.820
Perte sur la vente de PP&E		2	321
Perte sur la vente d'immeubles de placement		-	26
Dommages encourus		-	3.588
Avantages du personnel		4.232	3.012
Pénalités	12	-	3
Amortissement		637	2.561
Perte de valeur sur immobilisations corporelles et immeubles de placement		-	2.104
Autre		4.097	2.400
Total des autres charges		24.769	37.786
Autres produits / charges nets (-)		17.917	5.364

Les autres produits et charges nets pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 se sont élevés à un gain de 17,9 millions d'euros par rapport à un gain de 5,4 millions d'euros en 2023, principalement dû aux facteurs suivants :

- Au cours de l'année 2024, les conditions économiques globales difficiles ont freiné la demande pour les produits de NedZink B.V. et entraîné une baisse de ses performances financières en 2024. En conséquence, une perte de valeur de 3,1 millions d'euros a été comptabilisée dans la participation de la société (note 20).
- Conformément à un contrat passé avec un client, un acompte de 4.295 milliers d'euros a été reçu en 2023 et 2024. Ce contrat a été résilié parce que le projet n'a pas été exécuté et, conformément aux dispositions pertinentes du contrat, la filiale de Viohalco était en droit de conserver ledit acompte. Par conséquent, le montant pertinent a été enregistré dans l'état consolidé du résultat en tant que « autres produits ».
- En 2024, une reprise de perte de valeur sur une base nette de 1,7 million d'euros a été comptabilisée (2023 : perte de valeur de 3,8 millions d'euros) pour les biens immobiliers et les immeubles de placement, en raison de variations de la juste valeur du portefeuille immobilier. La perte de valeur et la reprise de perte de valeur sont décrites aux notes 17 et 19.
- Au cours du premier semestre 2023, la fusion par absorption de la filiale d'ElvalHalcor, Etem Commercial, de la société anonyme Cosmos Aluminium SA a été achevée. Suite à cette transaction, Viohalco a enregistré un gain de 4,5 millions d'euros au niveau consolidé. Conformément à l'accord d'achat, les actionnaires d'ElvalHalcor ont accordé à Cosmos Aluminium une option de vente pour l'achat du capital social restant en circulation de Cosmos Aluminium. En outre, Cosmos Aluminium a accordé à ElvalHalcor une option de vente sur le solde du capital social de Cosmos Aluminium. La période d'exercice des deux options a commencé en 2028 et leur durée est de six mois. Après l'exercice des options susmentionnées, les actionnaires de Cosmos Aluminium détiendront 100 % du capital en circulation de Cosmos Aluminium. Ces options expirent si les actionnaires ne les exercent pas pendant la période d'exercice. Ces options sont comptabilisées dans l'état consolidé de la situation financière à leur juste valeur et ont été incluses dans la valeur comptable de l'investissement dans Cosmos Aluminium. La perte comptabilisée à la suite de leur évaluation à la juste valeur s'élève à 7,4 millions d'euros et est comptabilisée dans la rubrique «Autres produits».

C. Charges par nature

Montants en milliers d'euros	Note	Pour l'exercice clos le 31 décembre	
		2024	2023
Coût des stocks comptabilisé en charges		4.547.842	4.428.065
Avantages du personnel	12	517.112	473.925
Énergie		207.033	253.248
Amortissement		149.973	146.123
Amortissement des coûts des contrats		157	74
Taxes et accises		20.465	13.813
Primes d'assurance		39.441	44.065
Loyers		8.226	8.731
Frais de transports (marchandises et matériels)		167.220	196.682
Frais de publicité		8.031	8.038
Honoraires et avantages payés à des tiers		382.309	312.190
Autres provisions		-	125
Gains (-)/pertes d'instruments dérivés		-6.699	793
Entreposage et emballage		12.985	15.601
Commissions		14.715	13.750
Gains (-) / pertes de change		5.237	-3.820
Frais d'entretien		69.284	55.860
Royalties		4.873	2.655
Consommation d'outils de production		27.842	21.010
Autres charges		15.684	16.991
Total		6.191.730	6.007.920

Les principaux facteurs de variation des charges opérationnelles en 2024 sont les suivants :

- l'augmentation des volumes de ventes, le coût des ventes affecté et les charges opérationnelles connexes (coût des stocks comptabilisés en charges et frais de matériaux et d'entretien) qui ont également augmenté.
- l'augmentation des « honoraires et avantages payés à des tiers » est principalement attribuée aux services spécifiques à des projets fournis par des sous-traitants, en particulier dans le segment Câbles. Celui-ci a connu une hausse des services d'installation liés aux contrats clés en main réalisés par des filiales, entraînant une hausse des coûts par rapport à 2023.

Le montant total des dépenses de recherche et développement comptabilisées en charges en 2024 s'élève à 23,2 millions d'euros (2023 : 18,2 millions d'euros).

9. Résultat financier net

Montants en milliers d'euros	Pour l'exercice clos le 31 décembre	
	2024	2023
Produits		
Produits d'intérêts	14.804	7.089
Gains de change	2.710	1.449
Dividendes perçus	543	560
Produits financiers	18.057	9.098
Charges		
Intérêts débiteurs et frais connexes	187.321	194.620
Gains(-)/pertes sur dérivés	-5.559	-1.516
Intérêts sur les leasings	2.449	2.095
Pertes de change	1.023	1.695
Charges financières	185.235	196.894
Résultat financier net	-167.178	-187.796

Les intérêts débiteurs et les frais connexes ont diminué de 4 % par rapport à 2023 en raison de la réduction de la moyenne de la dette.

Afin de se protéger de la volatilité des taux d'intérêt, les filiales de Viohalco ont conclu des contrats de swaps de taux d'intérêt pour couvrir une partie de leurs charges financières. Les résultats et l'évaluation de ces swaps de taux d'intérêt sont comptabilisés dans les « Charges financières ».

10. Résultat par action

Étant donné qu'il n'y a pas de stock-options ni d'obligations convertibles, le résultat de base par action et le résultat dilué par action sont identiques et sont basés sur le bénéfice suivant attribuable aux actionnaires et le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation.

A. Bénéfice/perte (-) attribuable aux propriétaires de la société

Montants en milliers d'euros	Pour l'exercice clos le 31 décembre	
	2024	2023
Bénéfice/perte (-) attribuable aux propriétaires de la Société	161.092	48.233

B. Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation

En milliers d'actions	2024	2023
Actions ordinaires émises au 1er janvier	259.190	259.190
Effet des actions émises dans le cadre des fusions	-	-
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires au 31 décembre	259.190	259.190

Le nombre d'actions en 2024 demeure égal à 2023, aucune action n'ayant été émise au cours de l'exercice.

C. Résultat par action

Le résultat de base et le résultat dilué par action s'élevaient à :

Bénéfice par action (en euro par action)	2024	2023
De base et dilué	0,622	0,186

11. Avantages du personnel

Montants en milliers d'euros	Note	2024	2023
Passif net au titre des prestations définies		30.040	27.754
Responsabilité des cotisations de sécurité sociale	27	16.243	15.774
Total des avantages du personnel		46.284	43.528
Non courant		30.040	27.754
Courant		16.243	15.774

Pour plus de détails concernant les charges au titre des avantages du personnel, voir la note 12.

A. Régimes postérieurs à l'emploi

Les régimes postérieurs à l'emploi en cours sont les suivants ::

Régimes à cotisations définies

Tous les salariés des sociétés de Viohalco sont couverts pour leur retraite principale par les organismes d'assurance sociale respectifs, dans le respect de la législation locale. Dès que les cotisations ont été versées, les sociétés de Viohalco n'assument plus aucune autre obligation de paiement. Les cotisations habituelles constituent des coûts périodiques nets pour l'exercice durant lequel elles sont dues et, en tant que telles, relèvent des dépenses inhérentes aux avantages du personnel.

Régimes à prestations définies

Les salariés des sociétés de Viohalco ont le droit, dans certains pays, principalement en Grèce et en Bulgarie, de percevoir une somme forfaitaire à leur départ en retraite. Cette somme forfaitaire est déterminée en tenant compte des années de service et du salaire à la date de départ en retraite. Ce système répond à la définition d'un régime à prestations définies et comptabilise les prestations cumulées au compte de résultat au cours de chaque période au moyen d'une augmentation correspondante d'un passif en matière de retraite. Les avantages versés aux retraités au cours de chaque période sont comptabilisés en contrepartie de ce passif. La responsabilité des sociétés de Viohalco au titre des prestations liées au personnel au 31 décembre 2024 et 2023 est respectivement 30.040 milliers d'euros et 27.754 milliers d'euros. Ces régimes ne sont pas provisionnés.

B. Variation du passif net au titre des prestations définies

Le tableau suivant montre le rapprochement entre le solde d'ouverture et le solde de clôture du passif net des prestations définies et de ses composantes.

Montants en milliers d'euros	2024	2023
Solde au 1er janvier	27.754	24.357
<i>Inclus dans le résultat</i>		
Coût des services rendus au cours de la période	2.749	2.280
Coût des services passés	85	624
Perte sur liquidation	2.981	4.009
Charges/produits (-) d'intérêts	719	726
	6.534	7.639
<i>Inclus dans les autres éléments du résultat global</i>		
Perte/gain(-) de réévaluation		
Perte/gain actuariel (-) résultant des :		
- Hypothèses démographiques	-17	-54
- Hypothèses financières	749	563
-Ajustements d'expérience	653	1.535
	1.385	2.044
Autres		
Contributions versées	-5.628	-6.273
Ecart de change	-4	-13
	-5.633	-6.286
Solde au 31 décembre	30.040	27.754

Au cours de l'exercice 2024, Viohalco et ses sociétés ont versé 5,6 millions d'euros (2023 : 6,3 millions d'euros) de cotisations aux salariés ayant quitté leur emploi pendant l'année. Un coût supplémentaire résultant de ces paiements a été comptabilisé (perte de résiliation 3,0 millions d'euros – 2023 : 4,0 millions d'euros). Plus précisément, dans les cas de licenciement, de départ volontaire avec indemnités et de départ en retraite, les frais supplémentaires représentent la différence entre les indemnités versées et le montant comptabilisé dans le passif au titre des prestations définies pour les employés concernés.

C. Obligation au titre des prestations définies

(a) Hypothèses actuarielles

Les principales hypothèses actuarielles en moyennes pondérées à la date de clôture étaient les suivantes :

	2024	2023
Taux d'actualisation	2,82 %	3,03 %
Inflation des prix	1,96 %	1,96 %
Taux de croissance de la rémunération	3,29 %	2,94 %
Durée du régime (en années)	5	5

Les hypothèses de la mortalité future sont basées sur la table de mortalité suisse EVK2000.

(b) Analyse de sensibilité

L'analyse de sensibilité pour chaque hypothèse actuarielle importante, qui pouvait être raisonnablement émise à la fin de la période de reporting et qui montre comment l'Obligation au titre des Prestations Définies (OPD) aurait été affectée par ces variations, se définit comme suit :

	2024	2023
Sensibilité 1 (taux d'actualisation plus 0,5 %) - différence en % de l'OPD	-2,46 %	-2,12 %
Sensibilité 2 (taux d'actualisation moins 0,5 %) - % de différence dans l'OPD	2,56 %	2,50 %
Sensibilité 3 (taux de croissance des salaires plus 0,5 %) - % de différence dans l'OPD	2,36 %	2,36 %
Sensibilité 4 (taux de croissance des salaires moins 0,5 %) - différence en % dans l'OPD	-2,32 %	-2,25 %

L'analyse de sensibilité ci-dessus est basée sur la variation d'une hypothèse alors que toutes les autres hypothèses demeurent constantes. Dans la pratique, il est peu probable que cela se produise et les variations de certaines des hypothèses peuvent être corrélées.

Lors du calcul de la sensibilité de l'obligation au titre des prestations définies selon les hypothèses actuarielles, la même méthode (valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies calculée avec la méthode des unités de crédit projetées à la fin de la période de clôture) a été appliquée comme lors du calcul du passif au titre des retraites comptabilisé dans l'état de la situation financière. Les méthodes et la formule des hypothèses utilisées pour l'analyse définie n'ont pas changé par rapport à l'année précédente.

L'analyse de l'échéance attendue des prestations de retraite non actualisées est la suivante :

Montants en milliers d'euros	2024	2023
Moins d'un an	7.752	7.138
Entre 1 et 2 ans	2.416	2.332
Entre 2 et 5 ans	6.394	7.651
Plus de 5 ans	18.349	18.251
Total	34.912	35.371

12. Charges du personnel

Montants en milliers d'euros	Note	2024	2023
Salaires et traitements		406.160	368.009
Cotisations de sécurité sociale		74.343	67.416
Régimes à cotisations définies		5.053	1.165
Régimes à prestations définies	11	6.534	7.639
Autres avantages du personnel		32.752	33.727
Total		524.842	477.956

Les avantages du personnel ont été répartis comme suit :			
Coût des ventes	8	351.633	316.474
Frais de commercialisation et de distribution	8	50.744	53.073
Charges administratives	8	114.735	104.378
Autres charges	8	-	3
Avantages employés capitalisés dans les projets-en-construction		7.730	4.028
Total		524.842	477.956

Le nombre d'employés des sociétés de Viohalco, ainsi que leur profil et leur genre, est présenté dans les tableaux suivants :

2024

	18 - 30	30-50	51+	Total
Hommes	1.076	5.369	3.119	9.564
Femmes	274	1.118	498	1.890
Total	1.350	6.487	3.617	11.454
	Employés et professionnels	Ouvriers	Management	Total
Nombre d'employés	3.206	7.234	1.014	11.454

2023

	18 - 30	30-50	51+	Total
Hommes	1.072	5.262	2.820	9.154
Femmes	251	1.105	445	1.801
Total	1.323	6.367	3.265	10.955
	Employés et professionnels	Ouvriers	Management	Total
Nombre d'employés	2.902	7.045	1.008	10.955

13. Impôt sur le résultat

A. Montants comptabilisés en compte de résultat

Montants en milliers d'euros	2024	2023
Impôt exigible	-50.672	-36.213
Impôt différé	-12.160	11.404
Impôt sur le résultat (-)	-62.832	-24.809

B. Montants comptabilisés dans les autres éléments du résultat global

2024

Montants en milliers d'euros	Avant impôt	Impôt lié	Net d'impôt
Montants constatés dans le bec			
Réévaluation du passif au titre des prestations définies	-1.385	294	-1.091
Réévaluation du passif de rachat	-286	-	-286
Participations à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global - variation nette de la juste valeur	-233	-	-233
Ecarts de conversion	6.129	-	6.129
Gain / Perte (-) des variations de juste valeur des couvertures de flux de trésorerie - partie efficace	664	-377	287
Gain / Perte (-) des variations de juste valeur des couvertures de flux de trésorerie - reclassé en résultat	-6.012	1.388	-4.625
Total	-1.124	1.305	182

2023

Montants en milliers d'euros	Avant impôt	Impôt lié	Net d'impôt
Montants comptabilisés dans les autres éléments du résultat global			
Réévaluation du passif au titre des prestations définies	-2.044	394	-1.650
Participations à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global - variation nette de la juste valeur	-151	-	-151
Ecarts de conversion	-2.067	-	-2.067
Gain / Perte (-) des variations de juste valeur des couvertures de flux de trésorerie - partie efficace	-16.673	3.709	-12.964
Gain / Perte (-) des variations de juste valeur des couvertures de flux de trésorerie - reclassé en résultat	-9.493	1.868	-7.625
Total	-30.429	5.972	-24.457

C. Rapprochement du taux d'imposition effectif

Montants en milliers d'euros	2024	2023
Bénéfice/perte (-) avant impôt	273.649	91.324
Impôt calculé au taux d'imposition légal de la société mère (2024 et 2023 : 25,0 %)	-68.412	-22.831
Effet des différents taux d'imposition dans les juridictions où les sociétés de Viohalco opèrent	13.076	-147
Impôt calculé au taux moyen pondéré de l'impôt (202 : 20,2 % et 202 : 25,2 %)	-55.336	-22.978
Ajustements pour :		
Dépenses non admises	-11.506	-4.989
Revenus exonérés	688	6.700
Incitants fiscaux	7.643	1.472
Reconnaissance de pertes fiscales, crédit d'impôt ou différences temporelle d'une période antérieure, non comptabilisés	887	1.315
Perte pour laquelle aucune taxe différée n'est comptabilisée	-3.263	-3.072
Comptabilisation des réserves exonérées	1.300	-
Retenue d'impôt sur les dividendes internationaux	-21	-52
Changement du taux d'impôt ou nouvelle taxe	-	478
Pilier II, taxe complémentaire	-183	-
Décomptabilisation des actifs d'impôts différés précédemment comptabilisés	-1.118	-2.082
Ajustements d'impôts sur les bénéfices d'exercices antérieurs	-1.922	-1.602
Impôt dans le compte de résultat au taux d'impôt effectif	23 %	-24.809

Selon la législation fiscale belge applicable, le taux d'imposition sur le résultat des sociétés est de 25 %. Le bénéfice est imposé au taux applicable correspondant au pays dans lequel chaque société est domiciliée. Conformément à la loi grecque 4799/2021, promulguée en mai 2021, le taux d'imposition sur le résultat des sociétés pour l'exercice fiscal 2021 et les suivants est fixé à 22 % pour les entités juridiques en Grèce, où la plupart des filiales de Viohalco sont domiciliées.

Réforme de la fiscalité internationale – deuxième pilier

Viohalco entre dans le champ d'application des règles types du deuxième pilier de l'OCDE qui ont été promulguées ou édictées substantiellement dans certaines juridictions où les sociétés de Viohalco sont présentes. En vertu de la législation du deuxième pilier, une taxe complémentaire peut survenir pour toute différence entre leur taux d'imposition global anti-érosion (« GloBe ») de la base d'imposition effectif par juridiction et le taux minimum de 15 %. La législation est en vigueur pour l'exercice commençant le 1er janvier 2024.

Viohalco applique l'exception à la comptabilisation et à la publication d'informations sur les actifs et passifs d'impôt différé liés aux impôts sur le résultat du deuxième pilier, comme prévu dans les amendements d'IAS 12 publiés en mai 2023.

Pour l'exercice clos au 31 décembre 2024, le Groupe a procédé à une évaluation pour tous les pays dans lesquels il est présent de la charge fiscale potentielle découlant des règles du deuxième pilier. Cette évaluation a été fondée sur les états financiers IFRS des entités constituantes au 31 décembre 2024, afin de valider les conclusions sur l'éligibilité des entités constituantes aux règles transitoires du CbCR du test de sauvegarde (CbCR Safe Harbour).

Sur la base de cette évaluation, seuls les bénéfices déclarés en Bulgarie et aux États-Unis n'étaient pas éligibles aux règles transitoires du test de sauvegarde du CbCR (CbCR Safe Harbour) et pour ces bénéfices, l'impôt complémentaire du Pilier II reconnu en 2024 s'élève à 183 milliers d'euros pour la juridiction bulgare.

D. Mouvement des soldes d'impôts différés

2024

Montants en milliers d'euros	Solde net au 1er janvier	Comptabilisé en résultat	Comptabilisé dans les autres éléments du résultat global	Ecart de change	Perte de contrôle/cession d'une filiale	Changement du taux d'impôt comptabilisé en résultat	Perte de contrôle/cession de la filiale	Solde net au 31 décembre		
								Net	Actifs d'impôt différé	Passifs d'impôt différé
Immobilisations corporelles	-117.235	-7.971	-	-386	-	-	-	-125.592	824	-126.415
Actifs au titre du droit d'utilisation	-2.127	-1.045	-	-	-	-	-	-3.172	90	-3.262
Immobilisations incorporelles	-1.245	-86	-	-	-	-	-	-1.331	1.239	-2.570
Immeubles de placement	-2.491	-	-	-	-	-	-	-2.490	86	-2.576
Autres actifs financiers	752	-1.057	-	-	-	-	-	-305	138	-443
Instruments dérivés	-4.398	1.214	1.011	-5	-	-	-	-2.177	789	-2.966
Stocks	1.198	-517	-	-	-	-	-	681	1.836	-1.155
Emprunts et dettes financières	1.989	2.385	-	53	-	-	-	4.427	4.709	-283
Avantages du personnel	5.002	268	294	-	-	-	-	5.563	5.691	-128
Provisions / Comptes de régularisation	6.540	3.435	-	202	-	-	-	10.177	10.177	-
Contrat avec clients	-18.944	10.403	-	-	-	-	-	-8.541	14.585	-23.125
Passifs sur contrats	-9	-	-	-	-	-	-	-9	-	-9
Autres	2.817	145	-	-	-	-	-	2.962	3.874	-912
Capitalisation restreinte	28.563	-10.485	-	-	-	-	-	18.079	18.079	-
Pertes fiscales reportées	22.828	-8.849	-	419	-	-	-	14.397	14.400	-2
Actifs/passifs d'impôt(-) avant compensation	-76.758	-12.160	1.305	282	-	-	-	-87.330	76.516	-163.846
Compensation de taxes									-53.481	53.481
Actifs/passifs d'impôt net (-)								-87.330	23.034	-110.365

2023

Montants en milliers d'euros	Solde net au 1er janvier	Comptabilisé en résultat	Comptabilisé dans les autres éléments du résultat global	Ecart de change	Perte de contrôle/cession d'une filiale	Changement du taux d'impôt comptabilisé en résultat	Perte de contrôle/cession de la filiale	Solde net au 31 décembre		
								Net	Actifs d'impôt différé	Passifs d'impôt différé
Immobilisations corporelles	-112.789	-5.253	-	-170	34	-	944	-117.235	1.023	-118.258
Actifs au titre du droit d'utilisation	-480	277	-	-	-	-	-1.924	-2.127	106	-2.233
Immobilisations incorporelles	-859	-385	-	-	-	-	-1	-1.245	1.289	-2.534
Immeubles de placement	-2.410	-81	-	-	-	-	-	-2.491	92	-2.582
Autres actifs financiers	-917	1.669	-	-	-	-	-	752	832	-79
Instruments dérivés	-10.115	139	5.584	-4	5	-6	-	-4.398	160	-4.558
Stocks	2.419	-1.222	-	-	-	-	-	1.198	1.198	-
Emprunts et dettes financières	-342	1.306	-	1	44	-	980	1.989	2.607	-618
Avantages du personnel	4.267	343	394	-2	-	-	-	5.002	5.135	-133
Provisions / Comptes de régularisation	6.278	379	-	-117	-	-	-	6.540	6.540	-
Contrat avec clients	-17.517	-2.457	-	-	-	-	1.030	-18.944	2.761	-21.704
Passifs sur contrats	-9	-	-	-	-	-	-	-9	-	-9
Autres	1.392	2.466	-	-4	-	-	-1.037	2.817	3.813	-996
Capitalisation restreinte	23.596	4.967	-	-	-	-	-	28.563	28.563	-
Pertes fiscales reportées	13.625	8.778	-	30	396	-	-	22.828	22.830	-2
Actifs/passifs d'impôt(-) avant compensation	-93.860	10.925	5.978	-266	478	-6	-7	-76.758	76.949	-153.707
Compensation de taxes									-63.670	63.670
Actifs/passifs d'impôt net (-)								-76.758	13.279	-90.037

Les actifs d'impôt différé liés à des pertes fiscales reportées ne sont comptabilisés que s'il est probable qu'ils puissent être compensés par des bénéfices imposables futurs. À chaque date de clôture, Viohalco et ses filiales évaluent si la réalisation de bénéfices fiscaux futurs est suffisamment probable sur la base des budgets approuvés. Au 31 décembre 2024, les pertes fiscales cumulées reportées disponibles pour une utilisation future s'élevaient à 116,8 millions d'euros (137,1 millions d'euros au 31 décembre 2023). Les sociétés de Viohalco ont comptabilisé cumulativement un actif d'impôt différé de 14,4 millions d'euros (31 décembre 2023 : 22,8 millions d'euros) sur les pertes fiscales, la Direction ayant estimé probable que des bénéfices imposables futurs seraient disponibles pour les utiliser. Un montant de 4,1 millions d'euros concerne les filiales de Viohalco établies en Grèce, 10 millions d'euros les filiales de Viohalco établies au Royaume-Uni et le reste, soit 0,3 million d'euros, les filiales établies dans d'autres juridictions. Cet actif d'impôt différé correspond à des pertes de 57 millions d'euros (31 décembre 2023 : 88,7 millions d'euros).

Sur la base de ces estimations concernant les bénéfices imposables futurs, des actifs d'impôt différé n'ont pas été comptabilisés au titre de pertes fiscales reportées pour un montant 60 millions d'euros (48 millions d'euros en 2023). Sur ce total, des pertes fiscales d'un montant de 12,4 millions d'euros expirent en 2025 et 2026, tandis que le reste expire entre 2027 et 2029. Selon les dispositions des articles 49 et 72 de la loi grecque 4172/2013 relative à la sous-capitalisation, les charges d'intérêt nettes sont déductibles des bénéfices fiscaux de l'année en cours si elles sont égales ou inférieures à 30 % de l'EBITDA et si tout excédent peut être réglé avec les bénéfices fiscaux futurs sans limitation de durée. Sur la base des plans d'affaires actuellement approuvés, le solde de l'actif fiscal correspondant s'élevait à 18,1 millions d'euros au 31 décembre 2024 (au 31 décembre 2023 : 28,6 millions d'euros).

14. Stocks

Montants en milliers d'euros	2024	2023
Marchandises	28.852	34.291
Produits finis	448.711	437.892
Produits semi-finis	411.848	341.294
Sous-produits et ferraille	109.124	104.938
Travaux en cours	16.566	14.008
Matières premières et auxiliaires, consommables et matériaux d'emballage	747.489	678.045
Total	1.762.590	1.610.467

Le montant des stocks comptabilisés en charges en 2024 et inclus dans le « coût des ventes » s'élevait à 4,5 milliards d'euros (2023: 4,4 milliards d'euros),

Les stocks d'une valeur comptable de 238 millions d'euros sont donnés en garantie des emprunts reçus par les sociétés de Viohalco (voir note 26). Aucun ajustement significatif de la valeur nette des stocks n'a été effectué en 2024.

15. Créances clients et autres débiteurs

Montants en milliers d'euros	Note	2024	2023
Actifs courants			
Créances clients		397.405	487.434
Moins : Pertes de valeur		-60.521	-57.246
Créances clients nettes		336.884	430.188
Paiements en avance		10.964	12.058
Chèques et effets à recevoir & chèques échus		35.539	39.836
Créances de parties liées	37	49.746	61.149
TVA et autres taxes à recevoir		62.951	45.947
Créances de dividendes des entités mises en équivalence		543	300
Autres débiteurs		97.091	141.446
Moins : Pertes de valeur		-11.863	-11.863
Autres créances nettes		244.970	288.872
Total des actifs courants		581.854	719.061
Actifs non courants			
Créances non courantes de parties liées	37	14.086	4.500
Moins : Pertes de valeur		-4.544	-1.900
Autres créances non courantes		19.887	27.007
Total des actifs non courants		29.429	29.607
Total des créances		611.283	748.668

Viohalco et ses sociétés n'ont pas concentré leur risque de crédit sur les créances de clients, puisqu'elles ont un grand nombre de clients.

A. Cession de créances clients

La valeur comptable des créances clients comprend des montants qui font l'objet de contrats d'affacturage. Viohalco et ses filiales concluent des contrats d'affacturage (avec recours) afin de vendre des créances clients contre des espèces. Ces créances clients ne sont pas décomptabilisées de l'état de la situation financière dans la mesure où Viohalco conserve la quasi-totalité des risques et avantages – principalement le risque de crédit. Le montant reçu lors du transfert est comptabilisé comme un emprunt bancaire garanti.

Les informations suivantes montrent la valeur comptable des créances clients à la date de clôture de l'exercice qui ont été transférées, mais qui n'ont pas été décomptabilisées et les passifs associés.

Montants en milliers d'euros	2024	2023
Valeur comptable des créances clients transférées aux banques	55.771	51.460
Valeur comptable des passifs associés	47.093	35.100

La juste valeur des créances clients transférées se rapproche de leur valeur comptable.

Au 31 décembre 2024 et 2023, les sociétés de Viohalco n'avaient pas utilisé le montant total des lignes de crédit fournies par les sociétés d'affacturage.

Les emprunts connexes figurent au poste « emprunts bancaires garantis » de la note 26 « Emprunts et dettes financières ».

B. Risques de crédit et de marché et pertes de valeur

Au cours de l'année 2010, la filiale Corinth Pipeworks sa a engagé en Grèce et à Dubaï des actions en justice contre un ancien client au Moyen-Orient concernant le recouvrement d'une créance impayée de USD 24,8 millions d'euros (23,3 millions d'euros au 31 décembre 2024), majorée des intérêts légaux.

Après une série de procédures devant les tribunaux en 2017, la Cour de cassation de Dubaï a finalement confirmé le montant dû en faveur de Corinth Pipeworks et rejeté toute demande reconventionnelle de l'ancien client.

Aux fins de recouvrer ce montant impayé de longue date, Corinth Pipeworks a engagé les procédures d'exécution à l'encontre des actifs de cet ancien client qui sont situés dans tous les pays dans lesquels la Cour de cassation a établi que son jugement était exécutoire (à savoir, les Émirats arabes unis et plusieurs autres pays du Moyen-Orient). Il n'y a pas eu d'autres développements importants en 2024.

Corinth Pipeworks avait enregistré par le passé une perte de valeur pour la totalité du montant restant dû, soit 24,8 millions de dollars américains. Toutefois, la société continuera de prendre toutes les mesures nécessaires pour récupérer le montant total de cette créance.

L'information concernant l'exposition au risque de crédit et au risque de marché des sociétés de Viohalco, ainsi qu'aux pertes de valeur sur créances clients et autres débiteurs est présentée dans la note 30.

16. Trésorerie et équivalents de trésorerie

Montants en milliers d'euros	2024	2023
Trésorerie	285	307
Dépôts bancaires à court terme	696.434	394.708
Total	696.720	395.015

L'augmentation de capital de Cenergy Holdings, filiale de Viohalco, en octobre 2024, a entraîné une augmentation de la trésorerie au 31 décembre 2024.

La majorité des fonds disponibles au 31 décembre 2024 sont placés en dépôts bancaires à court terme et sont disponibles.

Les dépôts à vue et à court terme au 31 décembre 2024 sont détenus auprès d'établissements financiers, sont facilement convertibles (même avant la date d'échéance convenue) en des montants connus de trésorerie et sont soumis à un risque négligeable de variation de valeur.

Viohalco et ses filiales ont le droit de procéder au retrait anticipé du dépôt à terme avant la date d'échéance convenue. Tout coût de rupture lié à une résiliation anticipée est lié uniquement au revenu d'intérêts anticipé qui était sur le point d'être reçu et n'affecte pas le montant du principal du dépôt à terme.

17. Immobilisations corporelles

A. Rapprochement de la valeur comptable

Montants en milliers d'euros	Terrains, usines et autres bâtiments	Machines et matériel de transport	Mobilier et autres équipements	Construction en cours	Total
Coût					
Solde au 1 janvier 2024	1.172.800	3.233.840	96.282	235.557	4.738.478
Effet de la variation des taux de change	2.667	9.086	322	1.226	13.301
Acquisitions	30.213	31.707	5.917	342.740	410.577
Cessions	-38	-4.035	-173	-28	-4.274
Transferts vers/de immeubles de placement	-	-	-	-9.708	-9.708
Reclassements	46.185	70.830	3.329	-123.340	-2.995
Réduction de valeur	-252	-6.820	-241	-504	-7.817
Solde au 31 décembre 2024	1.251.575	3.334.607	105.436	445.943	5.137.561
Amortissements et pertes de valeur cumulés					
Solde au 1 janvier 2024	-416.096	-1.867.199	-74.202	-4.983	-2.362.480
Effet de la variation des taux de change	-804	-6.618	-294	-	-7.716
Amortissement	-22.391	-95.574	-7.431	-	-125.396
Cessions	34	3.217	69	-	3.320
Réduction de valeur	94	5.481	232	-	5.807
Reprise de la perte de valeur comptabilisée antérieurement	9.202	263	-	-	9.464
Perte de valeur	-101	-846	-	-	-947
Reclassements	-2.399	-586	-75	-	-3.059
Solde au 31 décembre 2024	-432.462	-1.961.862	-81.701	-4.983	-2.481.007
Valeur comptable au 31 décembre 2024	819.114	1.372.745	23.735	440.961	2.656.555

Montants en milliers d'euros	Terrains, usines et autres bâtiments	Machines et matériel de transport	Mobilier et autres équipements	Construction en cours	Total
Coût					
Solde au 1 janvier 2023	1.145.277	3.115.012	84.159	170.654	4.515.102
Effet de la variation des taux de change	1.165	3.510	3	-358	4.320
Acquisitions	18.971	24.175	8.282	233.147	284.574
Cessions	-92	-3.978	-286	-791	-5.148
Transferts vers/de immeubles de placement	-20.573	-	-	-	-20.573
Reclassements	31.232	131.363	9.701	-163.564	8.733
Réduction de valeur	-3.090	-36.243	-5.424	-3.530	-48.287
Reclassement en actifs détenus en vue de la vente	-89	-	-153	-	-242
Solde au 31 décembre 2023	1.172.800	3.233.840	96.282	235.557	4.738.478
Amortissements et pertes de valeur cumulés					
Solde au 1 janvier 2023	-406.935	-1.803.569	-68.580	-4.983	-2.284.066
Effet de la variation des taux de change	-573	-2.487	-14	-	-3.074
Amortissement	-22.787	-98.902	-6.233	-	-127.922
Cessions	24	3.310	233	-	3.567
Réduction de valeur	3.087	35.274	5.420	-	43.781
Reprise de la perte de valeur comptabilisée antérieurement	10.634	278	-	-	10.912
Transferts vers/de immeubles de placement	2.876	-	-	-	2.876
Perte de valeur	-2.765	-1.180	-4	-	-3.949
Reclassements	342	77	-5.029	-	-4.610
Reclassement en actifs disponibles à la vente	1	-	4	-	4
Solde au 31 décembre 2023	-416.096	-1.867.199	-74.202	-4.983	-2.362.480
Valeur comptable au 31 décembre 2023	756.704	1.366.640	22.080	230.574	2.375.998

Le montant net de 6 millions d'euros dans « Reclassements » concerne principalement les reclassements entre immobilisations corporelles, immobilisations incorporelles et actifs liés au droit d'utilisation.

B. Sûretés

Des immobilisations corporelles d'une valeur comptable 1.386 millions d'euros sont hypothéquées en garantie d'emprunts reçus par les sociétés de Viohalco (voir note 26).

C. Immobilisations corporelles en cours de construction

Les ajouts les plus importants aux immobilisations corporelles en cours de construction au 31 décembre 2024 sont les suivants :

- Les investissements dans le segment Aluminium étaient principalement liés à des investissements dans l'usine d'extrusions en Bulgarie pour la fabrication de produits automobiles et à d'autres améliorations opérationnelles dans les usines d'aluminium en Grèce et au Royaume-Uni.
- Les investissements dans le segment Cuivre étaient principalement liés à l'augmentation de la capacité de production des laminoirs et à l'amélioration de la gamme de produits, permettant la fabrication de produits de nouvelles largeurs et épaisseurs.
- Dans le segment Câbles, les investissements en cours concernent les usines de câbles de Corinthe, Thèbes et Eleonas Viotia (Grèce) et les dépenses d'investissement pour soutenir la construction d'une usine de câbles terrestres aux États-Unis.
- Les investissements dans le segment Acier concernent principalement les améliorations opérationnelles dans les usines sidérurgiques, en se concentrant sur la conformité environnementale et l'efficacité de l'utilisation des ressources.
- Les investissements dans les autres segments sont principalement liés aux ajouts dans le port de Thisvi en Grèce par Diavipethiv, filiale de Viohalco, et à d'autres investissements par les autres filiales des segments.

Les coûts d'emprunt capitalisés liés aux immobilisations corporelles en construction s'élevèrent à 6,0 millions d'euros (2023 : 4,4 millions d'euros), qui ont été calculés en utilisant un taux de capitalisation moyen de 5,7% (2023 : 5,1 %).

Les ajouts d'actifs en construction comprennent également des coûts du personnel capitalisés d'un montant de 7.730 milliers d'euros (2023 : 4.028 milliers d'euros).

D. Transfert vers et depuis un immeuble de placement

En 2024, des immobilisations corporelles d'un montant 9,7 millions d'euros ont été transférées à des immeubles de placement.

E. Perte de valeur d'immobilisations corporelles

Au 31 décembre 2024, un test de dépréciation a été réalisé pour chaque Unité Génératrice de Trésorerie (ci-après, UGT) pour laquelle des indications de perte de valeur existaient au 31 décembre 2024 concernant les filiales du segment Acier. Les indications de perte de valeur étaient les pertes réalisées par certaines UGT au cours des derniers exercices. Pour le calcul de la valeur recouvrable par UGT, des projections de flux de trésorerie fondées sur une période de cinq ans ont été utilisées. Le résultat de ce test indique qu'au 31 décembre 2024, aucune perte de valeur n'existait concernant les immobilisations corporelles utilisées par ces UGT, car le montant recouvrable de chaque UGT dépassait les valeurs comptables respectives.

En outre, des pertes de valeur de 0,9 million d'euros ont été comptabilisées principalement dans les segments Aluminium (0,4 million d'euros) et Câbles (0,5 million d'euros) pour des immobilisations spécifiques pour lesquelles il existait des indices de dépréciation. La valeur recouvrable des actifs associées s'élevait à 1,3 million d'euros.

Au cours de l'année 2024, les actifs d'une valeur comptable nette de 2,0 millions d'euros (2023 : 4,5 millions d'euros) ont été dépréciés, car ils ne sont plus utilisés par les sociétés de Viohalco et ne devraient plus générer d'avantages économiques à l'avenir, compte tenu de leur obsolescence.

Des tests de dépréciation ont par ailleurs été réalisés pour les actifs immobiliers présentant des signes de dépréciation, qu'ils soient occupés par le propriétaire ou détenus à des fins d'investissement. L'objectif de la réalisation de ces tests était d'aborder le risque de variation négative de la juste valeur de ces biens et d'y répondre si nécessaire. Les résultats relatifs aux immeubles de placement sont présentés à la note 19.

F. Reprise de perte de valeur d'immobilisations corporelles

Un test a été réalisé pour chaque UGT pour lesquelles il existait des indications de reprise de dépréciation au 31 décembre 2024. Ces indications concernaient l'amélioration de la performance attendue de certaines UGT au cours des exercices suivants. Toutefois, ce test n'a fait apparaître aucune reprise de dépréciation en 2024.

En outre, des pertes de valeur précédemment comptabilisées de 9,5 millions d'euros ont été reprises (montant recouvrable 38,1 millions d'euros) et incluses à la ligne « autres produits » de l'état consolidé du résultat, liées à des immeubles de placement transférés en immobilisations corporelles au cours des années précédentes. La technique d'évaluation appliquée était la « méthode du revenu ». Les techniques d'évaluation et les résultats relatifs aux immeubles de placement sont décrits à la note 19.

Aux fins de la classification par segment, les reprises de pertes de valeur ont été enregistrées dans le segment Immobilier.

18. Goodwill et immobilisations incorporelles

A. Rapprochement de la valeur comptable

Montants en milliers d'euros	Goodwill	Coûts de développements	Marques de commerce et licences	Logiciels	Autres	Total
Coût						
Solde au 1 janvier 2024	1.500	537	43.747	67.951	3.248	116.982
Effet de la variation des taux de change	-	-	-	9	-1	8
Acquisitions	-	-	2.422	4.031	-	6.454
Réduction de valeur	-	-	-	-2	-	-2
Reclassements	-	-	4.539	2.791	115	7.445
Solde au 31 décembre 2024	1.500	537	50.707	74.781	3.362	130.887
Amortissement cumulé et perte de valeur						
Solde au 1 janvier 2024	-1.500	-512	-16.467	-46.790	-1.184	-66.453
Effet de la variation des taux de change	-	-	-	-5	1	-5
Amortissement	-	-8	-3.184	-3.761	-190	-7.143
Réduction de valeur	-	-	-	2	-	2
Solde au 31 décembre 2024	-1.500	-520	-19.652	-50.555	-1.373	-73.600
Valeur comptable au 31 décembre 2024	-	17	31.056	24.225	1.989	57.287

Montants en milliers d'euros	Goodwill	Coûts de développements	Marques de commerce et licences	Logiciels	Autres	Total
Coût						
Solde au 1 janvier 2023	1.500	537	39.569	60.619	3.138	105.363
Effet du mouvement des taux de change	-	-	-	-49	-5	-54
Ajouts	-	-	1.940	5.023	112	7.075
Réduction de valeur	-	-	-	-8	-	-8
Perte de contrôle/cession de la filiale	-	-	-5	-6	-	-11
Reclassements	-	-	2.243	2.373	3	4.619
Solde au 31 décembre 2023	1.500	537	43.747	67.951	3.248	116.982
Amortissement cumulé et perte de valeur						
Solde au 1 janvier 2023	-1.500	-505	-14.004	-44.956	-1.022	-61.986
Effet du mouvement des taux de change	-	-	-	37	2	40
Amortissement	-	-8	-2.427	-1.917	-164	-4.515
Réduction de valeur	-	-	-	8	-	8
Reclassements	-	-	-37	37	-	-
Solde au 31 décembre 2023	-1.500	-512	-16.467	-46.790	-1.184	-66.453
Valeur comptable au 31 décembre 2023	-	25	27.279	21.161	2.065	50.529

B. Amortissement

L'amortissement des marques et licences à durée d'utilité déterminée, des logiciels et d'autres immobilisations incorporelles est alloué au coût des stocks et inclus dans le poste « coût des ventes » lorsque le stock est vendu, car les marques et licences et les logiciels sont principalement utilisés directement pour la fabrication de produits et sont considérés comme des frais généraux de production. L'amortissement des actifs incorporels qui ne sont pas utilisés pour la production est affecté aux charges administratives.

C. Reclassements

Les reclassements se rapportent essentiellement aux immobilisations incorporelles initialement comptabilisées dans les projets en cours (au poste Immobilisations corporelles) ; au moment de l'achèvement du projet, elles sont transférées dans la colonne afférente à leur nature.

D. Goodwill

Aucun goodwill supplémentaire n'a été comptabilisé en 2024.

E. Immobilisations incorporelles à durée de vie utile indéterminée

Toutes les immobilisations incorporelles ont une durée d'utilité déterminée (cf. note 5.10), à l'exception des actifs suivants, inclus dans la catégorie des marques commerciales et des licences :

- i. Immobilisations incorporelles comptabilisées pour l'UGT "Fulgor"
 - a. Dénomination commerciale "Fulgor" (valeur comptable de 1,4 million d'euros au 31 décembre 2024)

Cette dénomination porte sur le secteur des câbles sous-marins de moyenne tension et des câbles terrestres de haute tension dans lequel Fulgor exerçait des activités avant son acquisition par Hellenic Cables en 2011, et qui est assorti d'avantages économiques substantiels. Sur la base de l'analyse de facteurs pertinents (par exemple, taux de notoriété, absence d'engagement de longue durée auprès d'une clientèle étoffée, développement futur du secteur), la durée d'utilité de la marque est considérée comme étant indéfinie.

- b. Licence d'utilisation du port à Soussaki, Corinthe (valeur comptable de 8,3 millions d'euros au 31 décembre 2024)

Fulgor détient une licence pour l'utilisation permanente et exclusive du port situé sur le site de l'usine, dans la localité de Soussaki, à Corinthe. Ce port est nécessaire pour les activités de production et de transport de câbles sous-marins de moyenne et haute tension. Depuis l'acquisition de la société, des investissements importants en vue de la modernisation et de l'agrandissement de la capacité de production de câbles sous-marins moyenne et haute tension ont été réalisés. La durée d'utilité de cet actif est considérée comme étant indéfinie, car l'utilisation de ces installations portuaires est prévue pour une durée indéterminée.

- ii. Immobilisations incorporelles comptabilisées pour l'UGT « Reynolds » (valeur comptable de 1,6 million d'euros au 31 décembre 2024).

Suite à l'acquisition de Reynolds Cuivre par Genecos, un actif incorporel lié au nom de marque « Reynolds » a été comptabilisé, car il est prévu que son utilisation génère des avantages économiques importants. En fonction de l'analyse de facteurs pertinents (par exemple, connaissance du marché, large éventail de clients, prévision de développements futurs), la durée d'utilité de la marque est considérée comme étant indéfinie.

F. Tests de dépréciation

- (a) Immobilisations incorporelles comptabilisées pour l'UGT "Fulgor"

Ces immobilisations incorporelles ne générant pas de flux de trésorerie indépendants, il a été jugé pertinent d'effectuer le test de dépréciation en se basant sur l'UGT du site de production de câbles sous-marins de Fulgor qui intègre ces actifs. Pour calculer la valeur d'utilité de ces immobilisations, des projections des flux de trésorerie fondées sur des estimations de la Direction pour une période de cinq ans (2025 à 2029) ont été utilisées. Ces projections tiennent compte des contrats déjà signés, ainsi que des contrats attendus en Grèce et à l'étranger.

L'UGT des câbles sous-marins exerce ses activités sur la base de projets. Par conséquent, les hypothèses relatives à la croissance du chiffre d'affaires et de la rentabilité se fondent sur les contrats déjà signés et sur ceux qui devraient être entrepris au cours de l'exercice à suivre. Les principales hypothèses concernant les opérations de l'UGT des câbles sous-marins et les projets à exécuter au cours de la période de cinq ans sont les suivantes :

- Utilisation à haute capacité de l'usine de Corinth appartenant à Fulgor, comme celle observée au cours des 4 dernières années, sur la base des contrats déjà attribués et de ceux attendus compte tenu de l'activité d'appel d'offres. Compte tenu du carnet de commandes existant et de la croissance des activités liées aux énergies renouvelables en Europe et des projets d'interconnexion dans le monde, qui sont les principaux facteurs qui contribuent à l'attractivité du marché de la production d'électricité en mer, le niveau d'activité constamment élevé devrait se maintenir tout au long de la période 2025-2029.

- Dépenses en capital d'environ 183 millions d'euros au cours des cinq années suivantes, pour couvrir les besoins estimés en production et en capacité. Les dépenses d'investissements reflètent les investissements à des fins d'entretien et de croissance organique. Pour la période terminale, les investissements sont fixés à hauteur des amortissements.
- Le taux de croissance annuel moyen du chiffre d'affaires des activités offshore pour la période de cinq ans est fixé à environ 19%, attribuable à l'affectation de nouveaux projets principalement en Grèce et en Europe du Nord.
- La marge d'EBITDA par projet offshore est estimée dans la fourchette de 15% à 25% du chiffre d'affaires. La rentabilité estimée par projet varie en fonction des différents types de câbles requis, des spécifications techniques, des zones géographiques et de la durée du projet.
- Le taux de croissance annuel moyen des charges d'exploitation fixes est estimé à environ 5,8% pour la période de cinq ans.

Les flux de trésorerie après ces cinq premières années ont été calculés au moyen d'un taux de croissance estimé à long terme de 1,31%, qui reflète en grande partie les estimations de la Direction quant à l'économie mondiale et aux perspectives de croissance à long terme des activités offshore du segment Câbles. Le taux avant impôt utilisé pour escompter ces flux de trésorerie était de 10,33% (2023 : 11,34%), en se fondant sur les hypothèses suivantes :

- Le taux sans risque était basé sur les rendements des obligations européennes AAA.
- Les calculs du risque-pays ont été basés sur la composition des ventes future attendue et sur le fait que l'unité opérationnelle se trouve en Grèce.
- La prime de risque du marché a été supposée égale à 3,94% (2023 : 4,84%).

Les prix des produits de base pour le cuivre et l'aluminium sont intrinsèquement intégrés aux hypothèses du test de dépréciation ; les activités de couverture des prix des métaux entreprises et la nature sur mesure des produits vendus par Fulgor, suggèrent que la valeur de l'unité opérationnelle n'est pas affectée de manière importante par les fluctuations du prix des produits de base. Par conséquent, le test de dépréciation se base sur le résultat neutre des fluctuations de prix des métaux.

Les résultats de ce test indiquent que la valeur recouvrable au 31 décembre 2024 dépasse de 1.004 millions d'euros la valeur comptable de l'UGT (soit 498 millions d'euros).

Une analyse de sensibilité portant sur les principales hypothèses du modèle (taux d'actualisation et croissance terminale) a été réalisée afin de vérifier l'adéquation de la marge de sécurité ci-dessus. Les résultats de l'analyse de sensibilité indiquent que la valeur recouvrable dépasse largement la valeur comptable de l'UGT. Les hypothèses peuvent changer comme suit, de sorte que la valeur recouvrable soit égale à la valeur comptable :

	Hypothèses utilisées	Variation absolue de taux (en point de pourcentage) pour que la valeur recouvrable égale la valeur comptable
Taux d'actualisation	10,33 %	+ 10,9 ppc
Croissance terminale	1,31 %	- 47,1 ppc

(b) Immobilisations incorporelles comptabilisées pour l'UGT "Reynolds"

La valeur recouvrable de l'UGT qui inclut cette immobilisation incorporelle (Reynolds Cuivre S.A.) a été estimée sur la base de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs attendus de l'UGT (valeur d'utilité).

Les flux de trésorerie après les cinq premières années ont été calculés en utilisant un taux de croissance estimé de 1,3 %, qui reflète les estimations de la direction concernant les perspectives de croissance du marché. Le taux après impôt utilisé pour actualiser ces flux de trésorerie est de 7,6 % pour la période de cinq ans et pour la valeur terminale et a été basé sur les éléments suivants :

- Taux sans risque à 2,49 %.
- La prime de risque de marché (incluant le risque pays pour l'exploitation en France) a été déterminée à 4,5%.
- Taux de rendement minimal supplémentaire de 1 %.

Le chiffre d'affaires devrait croître à un taux de croissance annuel cumulé de 3,9 % au cours des cinq premières années, tandis que le résultat d'exploitation devrait croître à un taux de 1,3 %. Les dépenses d'investissement annuelles moyennes pour la même période s'élèvent à 143 milliers d'euros.

Les résultats de ce test ont indiqué que la valeur recouvrable au 31 décembre 2024 dépasse la valeur comptable de l'UGT de 9,8 millions d'euros, soit 11 millions d'euros de plus.

Une analyse de sensibilité et de scénario a été réalisée sur les hypothèses du modèle DCF (croissance des ventes, rentabilité, besoins en fonds de roulement et taux d'actualisation) afin d'examiner l'adéquation de la marge de manœuvre. La marge de manœuvre a été jugée adéquate même dans des scénarios extrêmement tendus. Une combinaison de croissance négative, de marges réduites et de besoins élevés en fonds de roulement et de taux d'actualisation serait nécessaire pour que la marge de manœuvre devienne négative. Un tel scénario a été jugé irréaliste.

19. Immeubles de placement

A. Rapprochement de la valeur comptable

Montants en milliers d'euros	2024	2023
Solde au 1er janvier	338.279	316.024
Acquisitions	16.505	15.853
Cessions	-53	-527
Réduction de valeur	-19	-
(Pertes de valeur) / reprise de perte de valeur	-6.857	-3.118
Modifications	206	297
Transferts de biens, d'installations et d'équipements	9.708	17.697
Reclassements	-	-2.451
Amortissement	-5.391	-5.495
Solde au 31 décembre	352.379	338.279
Valeur comptable brute	437.349	411.082
Amortissement cumulé et pertes de valeur	-84.971	-72.803
Valeur comptable nette au 31 décembre	352.379	338.279

Les immeubles de placement comprennent un certain nombre de propriétés commerciales et industrielles qui sont actuellement louées à des tiers ou qui le seront dans un avenir prévisible. Tous les loyers sont indexés sur la base de l'indice des prix à la consommation.

En 2024, Viohalco a investi un montant de 17 millions d'euros (16 millions d'euros en 2022) pour le développement et l'amélioration d'immeubles de placement.

B. Évaluation de la juste valeur – perte de valeur et reprise ultérieure

Le 31 décembre 2024, un test de dépréciation a été effectué sur tous les actifs immobiliers (actifs individuels), qu'ils soient occupés par le propriétaire ou détenus en tant qu'immeubles de placement. L'objectif de la réalisation de ces tests était d'aborder le risque de variation négative de la juste valeur de ces biens et d'y répondre si nécessaire. Les résultats relatifs aux immeubles occupés par leur propriétaire sont présentés à la note 17.

Une perte de valeur de 5,9 millions d'euros concernant les immeubles de placement a été enregistrée et comptabilisée à la rubrique « Autres dépenses » du compte de résultat consolidé. Les pertes de valeur sont principalement liées aux terrains et aux bâtiments et les montants recouvrables sont basés sur leur juste valeur diminuée des coûts de cession. La juste valeur de ces immeubles a été déterminée par un évaluateur indépendant possédant les qualifications professionnelles requises et reconnues et une expérience récente dans le secteur géographique et dans la catégorie des immeubles faisant l'objet de l'évaluation. Une description détaillée de ces techniques figure dans le paragraphe suivant. À des fins de classification par segment d'activité, la perte de valeur (montant recouvrable : 38 millions d'euros) a été comptabilisée dans le segment Immobilier.

Des évaluations d'actifs permettant de déterminer si des pertes de valeur précédemment comptabilisées pouvaient faire l'objet d'une reprise ont également été utilisées. Au vu des résultats obtenus, 2,8 millions d'euros ont été repris et comptabilisés dans la rubrique « Autres produits » du compte de résultat consolidé. La valeur recouvrable de ces actifs au 31 décembre 2024 était de 88 millions d'euros et concernait le segment Immobilier.

La perte de valeur cumulée reportée au 31 décembre 2024 s'élève à 50,3 millions d'euros (31 décembre 2023 : 43,4 millions d'euros).

La juste valeur de tous les biens immobiliers déclarés dans la ligne « immeubles de placement », au 31 décembre 2024, est 500 millions d'euros (31 décembre 2023 : 484 millions d'euros).

Techniques d'évaluation et données non observables significatives (niveaux 2 et 3)

L'évaluation de la juste valeur des immeubles de placement a été classée en niveau 2 et 3 de la hiérarchie de la juste valeur, en fonction des données introduites dans les techniques d'évaluation utilisées.

Les méthodes d'évaluation utilisées pour déterminer la juste valeur de ces immeubles étaient fondées sur une utilisation optimale.

- Pour les bâtiments actuellement loués ou dont la location est prévue dans un avenir prévisible la méthode du revenu (flux de trésorerie actualisés ou capitalisation directe) a été utilisée. La méthode des flux de trésorerie actualisés prend en considération la valeur actualisée des flux de trésorerie nets devant être générés par chaque immeuble, en tenant compte du taux de croissance attendu des loyers, des périodes d'occupation, du taux d'occupation, des coûts de location incitatifs, tels que les périodes sans loyer et d'autres à charge du propriétaire. Les flux de trésorerie nets sont actualisés en utilisant les taux d'actualisation ajustés au risque qui se situaient entre 7,46 % et 12,50 % et des taux de rendement à l'échéance entre 4,00% et 11,00%. L'estimation du taux d'actualisation tient compte, entre autres, de la qualité de chaque bâtiment, de son emplacement, de la qualité de crédit du locataire, des conditions de location et du rendement attendu du marché. La juste valeur estimée diminuerait si la progression attendue du marché de la location était plus faible ou si les taux d'actualisation ajustés au risque étaient plus élevés. La capitalisation directe utilise un « All-Risk Yield » (ARY ou rendement tous risques) pour capitaliser la valeur actuelle d'une année de loyer. L'ARY variait entre 4,00 % et 12,00 % et offre une évaluation globale de l'état général du marché immobilier.
- Pour les terrains et immeubles, qui étaient en cours de construction et qui sont destinés à être utilisés comme immeubles de placement à l'avenir, la méthode résiduelle a été principalement utilisée. La juste valeur déterminée à l'aide de cette méthode correspond à la valeur de l'immeuble dans son état actuel.
- Pour l'utilisation d'une méthode d'évaluation complémentaire la méthode comparative (approche de marché) a été utilisée. En se basant sur cette méthode, l'évaluateur estime la valeur de marché de l'actif en question en comparant les facteurs qui ont le plus d'incidence sur le bien. Ces facteurs peuvent être l'emplacement, la taille, la qualité de la construction etc. Cette méthode est basée sur une estimation du prix du marché et de ce qui a été payé pour des biens similaires dans des conditions économiques similaires. Chaque bien est évaluée à un prix auquel des biens semblables dans la région ont récemment été vendus, un différentiel subjectif étant ajouté (ou soustrait) pour tenir compte des caractéristiques uniques du bien qui le rendent différente des biens de référence, comme l'emplacement, la taille, l'accessibilité etc.

20. Entités mises en équivalence

A. Rapprochement de la valeur comptable des entreprises associées et des coentreprises

Montants en milliers d'euros	2024	2023
Solde au 1er janvier	31.329	36.638
Quote-part du résultat net d'impôt	-5.012	-11.284
Bénéfice (perte) de l'OCI pour la période	-	-2
Dividendes reçus	-1.285	-723
Effet de la variation des cours de change	-593	-3.934
Ajouts	1.445	-
Augmentation du capital social	8.675	13.400
Dépréciation	-3.144	-2.766
Solde au 31 décembre	31.416	31.329

B. Informations financières par entreprise associée et coentreprise

Les tableaux suivants présentent l'information financière pour chaque entreprise associée. Les informations financières publiées reflètent les montants figurant dans les états financiers des entreprises associées concernées.

2024

Lieu d'affaires principal	Segment	Associé/Coentreprise	Valeur comptable	Actifs courants	Actifs non courants	Passifs non courants	Passifs courants	Chiffre d'affaires	Résultat de la poursuite des activités	Résultat global total	Participation directe	Participation totale	Lieu d'affaires principal
ETEM GESTAMP AUTOMOTIVE SA	Bulgarie	Aluminium	Coentreprise	9.336	21.664	48.349	25.792	30.212	82.599	90	90	49,00 %	49,00 %
DOMOPLEX LTD	Chypre	Acier	Entreprise associée	1.058	3.115	1.819	562	2.289	5.304	232	232	45,00 %	45,00 %
AO TMK-CPW	Russie	Tubes d'acier	Entreprise associée	7.859	42.305	4.114	68	24.668	67.698	296	296	49,00 %	35,00 %
HC ISITMA A.S.	Turquie	Cuivre	Coentreprise	-31	523	279	156	101	2.037	-139	3	50,00 %	42,39 %
U.E.H.E.M GmbH	Allemagne	Aluminium	Entreprise associée	820	14.158	53	52	12.158	66.443	1.035	-	49,00 %	41,54 %
NEDZINK B.V.	Pays-Bas	Cuivre	Coentreprise	-	30.688	38.911	48.982	13.691	91.913	-10.713	-	50,00 %	42,39 %
NEDZINK HOLDING	Pays-Bas	Cuivre	Coentreprise	981	3.917	718	-	1.527	9.679	-101	-	50,00 %	42,39 %
LA GRILLE SA	Grèce	Immobilier	Coentreprise	10.330	16.414	67.584	56.549	6.857	-	-532	-532	50,00 %	34,39 %
Metallourgia Attikis	Grèce	Autre	Entreprise associée	809	2.836	106	70	504	1.811	1.009	1.009	50,00 %	50,00 %
F-NOUS	Grèce	Aluminium	Entreprise associée	254	1.201	1.483	711	1.534	934	-508	-508	35,00 %	29,67 %
				31.416									

2023

Lieu d'affaires principal	Segment	Associé/Coentreprise	Valeur comptable	Actifs courants	Actifs non courants	Passifs non courants	Passifs courants	Chiffre d'affaires	Résultat de la poursuite des activités	Résultat global total	Participation directe	Participation totale	Lieu d'affaires principal
ETEM GESTAMP AUTOMOTIVE SA	Bulgarie	Aluminium	Coentreprise	9.282	16.796	42.479	15.162	30.196	61.357	853	853	49,00 %	49,00 %
DOMOPLEX LTD	Chypre	Acier	Entreprise associée	1.364	3.674	1.865	2.655	581	6.039	265	265	45,00 %	45,00 %
AO TMK-CPW	Russie	Tubes d'acier	Entreprise associée	8.307	28.337	4.248	104	9.883	66.636	-2.232	-2.232	49,00 %	39,09 %
HC ISITMA A.S.	Turquie	Cuivre	Coentreprise	38	508	132	29	66	2.051	-48	-4	50,00 %	42,39 %
U.E.H.E.M GmbH	Allemagne	Aluminium	Entreprise associée	1.083	14.376	12	-	12.235	73.559	1.656	1.656	49,00 %	41,54 %
NEDZINK B.V.	Pays-Bas	Cuivre	Coentreprise	-	30.165	40.240	32.030	52.377	79.614	-22.277	-	50,00 %	42,39 %
LA GRILLE SA	Grèce	Immobilier	Coentreprise	10.465	1.471	70.555	25.739	1.419	-	17.680	17.680	50,00 %	40,55 %
Metallourgia Attikis	Grèce	Autre	Entreprise associée	791	1.612	257	68	231	1.897	237	237	50,00 %	50,00 %
				31.329									

- Une augmentation de capital a été réalisée dans l'entreprise associée NedZink B.V., avec une contribution d'ELVALHALCOR de 8,5 millions d'euros, maintenant sa participation à 50 %. Cependant, les conditions économiques mondiales difficiles, ainsi que l'augmentation des taux d'intérêt de référence, ont freiné la demande pour les produits de NedZink B.V., ce qui a entraîné une baisse de sa performance financière en 2024. Cela a entraîné une perte de valeur de l'investissement, à la suite de l'évaluation du test de dépréciation effectué selon son plan d'affaires, dans lequel ELVALHALCOR a incorporé les évaluations négatives révisées des résultats futurs de NedZink B.V., en suivant le principe de prudence. En conséquence, une perte de valeur de 11 millions d'euros a été enregistrée, en raison du fait que la valeur recouvrable de l'investissement était inférieure à sa valeur comptable.
- En 2024, une augmentation de capital a été réalisée dans l'entreprise associée récemment acquise NedZink Holding B.V. avec la contribution d'ELVALHALCOR à hauteur de 1,2 million d'euros, acquérant une participation de 50%.
- Étant donné qu'AO TMK-CPW est basée en Russie, il existe des restrictions à la capacité de l'entreprise associée de transférer des fonds à Viohalco et à ses filiales sous forme de dividendes en espèces, en raison des contre-sanctions fixées par la Fédération de Russie. Humbel Ltd (propriétaire de 49% des actions d'AO TMK-CPW) a demandé à AO TMK-CPW de reporter le paiement de tout dividende, jusqu'à nouvel ordre. Par conséquent, en 2024, il n'y a eu aucune transaction entre AO TMK-CPW et les filiales de Viohalco.

Les informations financières susmentionnées sont présentées sous réserve de ce qui suit :

- il n'existe aucune restriction à la capacité des coentreprises ou des entreprises associées de transférer des fonds à l'entité sous forme de dividendes en espèces ou de rembourser des prêts ou avances consentis par l'entité.
- les états financiers des coentreprises ou des entreprises associées sont utilisés pour l'application de la méthode de la mise en équivalence et sont publiés à la même date que ceux de Viohalco.
- il n'existe aucune part non comptabilisée des pertes d'une coentreprise ou d'une entreprise associée, tant pour la période considérée que cumulativement.

C. Description des entreprises associées et des coentreprises

UEHEM (UACJ ELVAL HEAT EXCHANGE MATERIALS GmbH) est une entreprise associée entre ElvalHalcor et UACJ Corp. Elle commercialise des produits en aluminium auprès des fabricants d'échangeurs de chaleur automobiles en Europe.

HC ISITMA est une coentreprise entre ElvalHalcor et Cantas AS. Elle est active dans la fabrication de tubes de cuivre préisolés en Turquie.

AO TMK-CPW est une entreprise associée de Corinth Pipeworks et AO TMK, le plus grand fabricant de tubes d'acier en Russie et l'un des trois leaders mondiaux. AO TMK-CPW a ses sites de production à Polevskoy, en Russie, où il fabrique des tubes et des profilés.

Domoplex est une société chypriote active dans la fabrication et le commerce de treillis métalliques soudés pour le renforcement du béton.

NedZink B.V. et NedZink Holding B.V. sont des sociétés néerlandaises spécialisées dans les applications de zinc de haute qualité.

Gestamp ETEM Automotive Bulgaria S.A. est une coentreprise entre Gestamp et ETEM Bulgaria S.A. qui se concentre sur la commercialisation et la transformation de profilés extrudés en aluminium pour l'industrie automobile.

THE GRID S.A. est une coentreprise entre Noval Property REIC et Brook Lane Capital qui opère dans le secteur de la promotion immobilière.

Metallurgia Attikis SA est une société grecque qui se consacre à la production et au commerce de tubes, de matériel sanitaire, de robinetterie et de radiateurs de chauffage.

F-NOUS est une société grecque de construction et d'ingénierie de façades, spécialisée dans la construction et l'ingénierie de façades à grande échelle, élaborant des solutions de façade personnalisées pour les bâtiments commerciaux et résidentiels.

21. Autres investissements

Viohalco désigne les actifs financiers suivants comme des titres de capitaux propres à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, car Viohalco prévoit de les conserver à long terme dans le cadre de ses objectifs stratégiques.

L'évolution des titres de capitaux propres et leur analyse sont présentées ci-après:

Montants en milliers d'euros	2024	2023
Solde au 1er janvier	33.686	8.405
Acquisitions	277	28.904
Cessions	-2.226	-134
Perte de valeur	-	-54
Reprise de perte de valeur	-	2
Variation de la juste valeur par le biais du compte de résultat	7.462	-3.266
Variation de la juste valeur par le biais du compte de résultat	-233	-151
Variation de la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	-	-20
Solde au 31 décembre	38.966	33.686

Montants en milliers d'euros	2024	2023
Titres cotés		
-Instruments de capitaux propres grecs	283	2.414
-Instruments de capitaux propres internationaux	2.972	3.205
Titres non cotés		
-Instruments de capitaux propres grecs	34.082	26.660
-Instruments de capitaux propres internationaux	849	849
- Fonds communs de placement	780	557
Total	38.966	33.686

Les placements dont la juste valeur ne peut être estimée ont été évalués au coût. Pour le calcul de la juste valeur, voir la note 30 actifs financiers et gestion des risques. La juste valeur est enregistrée par le biais des autres éléments du résultat global (juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global).

Le 7 avril 2023, la fusion par absorption d'Etem Commercial SA, filiale d'ElvalHalcor, par la société Cosmos Aluminium SA a été approuvée. Suite à la réalisation de la transaction, ElvalHalcor détient une participation minoritaire de 15% dans le capital social de Cosmos Aluminium SA et a classé cet investissement comme «Autres investissements».

L'investissement dans Cosmos Aluminium SA s'élevait à 30,5 millions d'euros à la fin de l'année, car il a été déprécié de 7,4 millions d'euros, et la plus-value nette de réévaluation correspondante a été incluse dans l'état consolidé des résultats et mesurée dans la juste valeur par le biais du compte de résultat.

En outre, conformément à l'accord d'achat, les actionnaires d'ElvalHalcor ont accordé à Cosmos Aluminium SA une option de vente pour acheter le reste du capital en circulation de Cosmos Aluminium SA. En outre, Cosmos Aluminium SA a accordé à ELVALHALCOR une option de vente sur le solde du capital de Cosmos Aluminium SA. Le calcul du prix d'achat prescrit dans l'option d'achat et l'option de vente est fondé sur une formule prédéterminée basée sur l'EBITDA de Cosmos Aluminium SA à la date d'exercice. La période d'exercice des deux options a commencé en 2028 et leur durée est de six mois. Lors de l'exercice des options susmentionnées, les actionnaires de Cosmos Aluminium SA détiendront 100 % du capital en circulation de Cosmos Aluminium SA. Ces options expirent si les actionnaires ne les exercent pas pendant la période d'exercice. Ces options sont comptabilisées dans l'état consolidé et séparé de la situation financière à leur juste valeur et ont été incluses dans la valeur comptable de l'investissement dans Cosmos Aluminium SA. La perte comptabilisée résulte de leur évaluation à la juste valeur enregistrée dans le compte de résultat consolidé sous la rubrique «Autres charges».

La juste valeur des options d'achat et de vente a été déterminée sur la base d'un modèle d'évaluation largement accepté, en tenant compte des éléments suivants

- chiffre d'affaires et marges EBITDA attendus de Cosmos Aluminium SA ;
- taux sans risque ;
- durée de l'option ;
- volatilité, définie comme la fourchette de valeurs pour toutes les données utilisées dans le modèle d'évaluation.

22. Actifs détenus en vue de vente

Les actifs et passifs suivants ont été reclassés à leur juste valeur comme disponibles à la vente au 31 décembre 2024 :

Montants en milliers d'euros	2024	2023
Biens immobiliers, usine et équipement	301	1.422
Immobilisations incorporelles	-	11
Autres actifs non courants	-	21
Créances clients et autres débiteurs	-	114
Trésorerie et équivalents de trésorerie	-	280
Total des actifs disponibles à la vente	301	1.849
Emprunts et dettes financières non courants	-	785
Dettes fournisseurs et autres créditeurs	-	320
Emprunts et dettes financières courants	-	59
Total des passifs directement associés aux actifs disponibles à la vente	-	1.163

Le 12 décembre 2023, un accord a été signé entre la filiale «ELVAL COLOUR SINGLE MEMBER S. A.», l'associé «COSMOS ALUMINUM S. A.» et «AVANTECH O.E.» pour la participation des deux derniers à l'augmentation de capital de la filiale à 100% de «ELVAL COLOUR SINGLE MEMBER S. A.», «ROULOC S.A.», visant à étendre son réseau commercial et son portefeuille de produits.

Suite à la transformation de l'entreprise susmentionnée, ROULOC S.A. est devenue une filiale à part entière :

- ROULOC S.A. a été rebaptisée «f-nous SOCIETY ANONYMOUS» ;
- Elvalhacor, à travers sa participation dans ELVAL COLOR SA, détiendra 35% du capital social de «f-nous SOCIETY ANONYMOUS», tandis que les nouveaux actionnaires «COSMOS ALUMINUM» et «AVANTECH O.E.» détiendront 35% et 30% respectivement.

23. Instruments dérivés

Le tableau suivant présente la valeur comptable des instruments dérivés :

Montants en milliers d'euros	2024	2023
Actifs non courants		
Contrats de swap de taux d'intérêt	4.543	6.578
Contrats à terme – forwards	-	11
Swaps d'électricité	-	1.115
Swaps sur matières premières	499	-
Contrats à terme - future	-	122
Options	-	730
Total	5.042	8.557
Actifs courants		
Contrats de swap de taux d'intérêt	3.060	6.029
Contrats à terme – forwards	1.552	8.013
Contrats à terme – future	4.429	4.963
Swaps sur matières premières	2.307	1.347
Total	11.348	20.352
Passifs non courants		
Contrats de swap de taux d'intérêt	450	1.425
Contrats à terme - future	-	1
Swaps sur matières premières	-	3.598
Total	450	5.023
Passifs courants		
Contrats à terme – forwards	6.212	794
Contrats à terme – future	2.258	316
Swaps de matières premières	-	2.996
Total	8.469	4.107

Les emprunts et dettes financières à taux variable exposent les sociétés de Viohalco à un risque de volatilité des taux (risque de flux de trésorerie). Les filiales de Viohalco ont conclu des contrats d'échange de taux d'intérêt afin de se couvrir contre les fluctuations des taux d'intérêt, en transformant le taux d'intérêt variable de l'emprunt en un taux fixe, réduisant ainsi ce risque de volatilité. Les contrats de swap de taux d'intérêt impliquent l'échange, à des dates déterminées, de montants en espèces égaux à la différence entre un taux d'intérêt fixe contractuel calculé sur un principal et un taux variable calculé sur le même principal. En choisissant soigneusement le taux variable et le principal du swap, on transforme en fait un prêt à taux variable en un prêt à taux fixe.

Les filiales de Viohalco utilisent des swaps de matières premières référencés sur les prix du mécanisme de transfert de titres (TTF) pour couvrir le risque de fluctuation des prix du gaz naturel en fonction des conditions du marché.

Comptabilité de couverture

Les sociétés de Viohalco détiennent des instruments financiers dérivés aux fins de couverture des flux de trésorerie et de la juste valeur.

Les instruments financiers dérivés précités couvrent des risques découlant de ce qui suit :

- L'évolution des prix des métaux;
- Fluctuations des taux de change;
- Les variations des taux d'intérêt des prêts;
- Fluctuations des prix de l'énergie.

L'échéance et la valeur nominale des instruments dérivés détenus par les sociétés de Viohalco correspondent à l'échéance et à la valeur nominale des actifs et des passifs sous-jacents (les éléments couverts).

Les instruments dérivés détenus par les sociétés de Viohalco concernent principalement :

- Les contrats à terme - future destinés à couvrir le risque de fluctuation des cours de métaux cotés sur le LME (London Metal Exchange) et utilisés comme matières premières par les sociétés de Viohalco (c'est-à-dire principalement le cuivre, l'aluminium et le zinc). Ces opérations de couverture sont répertoriées comme des couvertures de flux de trésorerie.
- Les contrats de change à terme et swaps sur devises destinés à couvrir le risque découlant des fluctuations des cours de change du dollar américain et de la livre sterling (c'est-à-dire les devises auxquelles les sociétés de Viohalco sont principalement exposées). Ces contrats sont répertoriés comme des instruments de couverture de la juste valeur ou des flux de trésorerie, selon l'élément sous-jacent. Lorsqu'ils sont utilisés à des fins de couverture du risque de change sur les créances à recevoir et les dettes fournisseurs à payer libellées en devises étrangères, les contrats de change à terme forwards et les swaps sur devises sont répertoriés comme des instruments de couverture de la juste valeur. Lorsqu'ils sont utilisés pour la couverture du risque de change sur les ventes prévues de biens ou l'achat de matériaux libellés en monnaie étrangère, les contrats de change à terme - forwards sont répertoriés comme des instruments de couverture en vertu de la méthode des flux de trésorerie.
- Les emprunts et dettes financières à taux variable exposent les sociétés de Viohalco à un risque de volatilité des taux d'intérêt (risque de trésorerie). Afin de couvrir ce risque, des swaps de taux d'intérêt sont utilisés pour transformer efficacement le taux d'intérêt variable de l'emprunt en un taux fixe, réduisant ainsi ce risque de volatilité. Les contrats de swap de taux d'intérêt comprennent l'échange, à des dates déterminées, de montants en espèces égaux à la différence entre un taux d'intérêt fixe contractuel calculé sur un principal et un taux variable calculé sur le même principal. En choisissant soigneusement le taux variable et le principal du swap, on transforme en fait un emprunt à taux variable en un emprunt à taux fixe.
- Swaps sur matières premières référencés sur les prix de la facilité de transfert de titres (TTF) pour couvrir le risque de fluctuation des prix du gaz naturel en fonction des conditions du marché.

Les instruments dérivés sont comptabilisés lorsque les sociétés de Viohalco concluent la transaction destinée à couvrir la juste valeur des créances, dettes ou engagements (couverture de la juste valeur), ou des transactions hautement probables (couverture des flux de trésorerie).

La variation de juste valeur comptabilisée en capitaux propres comme couverture de flux de trésorerie au 31 décembre 2024 sera reprise au compte de résultat consolidé au cours des exercices suivants, car certains événements couverts devraient avoir lieu (les opérations prévues auront lieu ou les éléments couverts auront une incidence sur le compte de résultat) en 2025 et d'autres devraient se produire plus tard.

Les sociétés de Viohalco examinent l'efficacité de la couverture des flux de trésorerie au moment de la création (prospectivement) en comparant les conditions critiques de l'instrument de couverture avec les conditions critiques de l'élément couvert, puis à chaque date de déclaration (rétrospectivement), l'efficacité de la couverture des flux de trésorerie en appliquant la méthode de compensation en dollars sur une base cumulative est examinée. Le tableau ci-dessous présente les résultats du test d'efficacité :

Le 31 décembre 2024			
	Portion efficace d'instruments dérivés	Portion inefficace d'instruments dérivés	Instruments dérivés non qualifiés pour la comptabilité de couverture
Contrats de swap de taux d'intérêt	-468	-	-
Changes à terme - forward	-6.454	-2.733	-
Contrats à terme - future	2.914	-844	-5
Swaps d'électricité	-1.115	-	-
Swaps sur matières premières	5.787	-50	-
Total	664	-3,627	-5

Le 31 décembre 2023			
	Partie efficace des dérivés	Portion inefficace des dérivés	Dérivés non éligibles à la comptabilité de couverture
Contrats de swap de taux d'intérêt	-5.754	-	-
Changes à terme - forward	7	-	-
Contrats de change à terme – forwards	4.998	806	-
Contrats à terme - future	4.339	214	337
Swaps d'électricité	1.115	-	-
Swaps sur matières premières	-21.379	-	-
Total	-16.673	1.020	337

Les résultats des opérations de couverture comptabilisés au compte de résultat pour les sociétés de Viohalco sont présentés aux postes « Chiffre d'affaires » et « Coût des ventes » pour les contrats à terme - future de métaux, pour les contrats de change et les contrats sur l'énergie, et au poste « Produits financiers/Charges financières » pour les swaps de taux d'intérêt. Les montants comptabilisés au compte de résultat consolidé sont les suivants :

Montants en milliers d'euros	2024	2023
Gain / perte (-) sur les contrats futurs	16.978	-733
Gain / perte (-) sur les contrats à terme de change	-12.607	277
Gain / perte (-) sur les contrats de swap de taux d'intérêt	2.756	3.170
Profit / perte (-) sur les contrats swap de matières premières	-1.104	-8.561
	6.023	-5.848

Le profit ou la perte se rapportant aux instruments dérivés utilisés à des fins de couverture des flux de trésorerie, comptabilisé en « Autres éléments du résultat global (réserve de couverture) au 31 décembre 2024 sera comptabilisé dans le compte de résultat au cours des exercices financiers suivants.

24. Capital et réserves

A. Capital social et primes d'émissions

Le capital social de la Société s'élève à 141.894 milliers d'euros répartis en 259.189.761 actions sans valeur nominale. Les détenteurs d'actions ont droit à une voix par action lors des assemblées générales de la Société.

Les primes d'émission de la Société s'élèvent à 457.571 milliers d'euros.

B. Réserve de conversion

La réserve pour l'écart de conversion contient les différences de change résultant de la conversion des états financiers des activités à l'étranger.

C. Nature et objet des autres réserves

(a) Réserve légale

En application de la législation fiscale belge, les sociétés sont obligées d'allouer 5 % de leurs bénéfices à la réserve légale, jusqu'à ce que celle-ci atteigne 10 % du capital social. La distribution de la réserve légale est interdite.

Conformément au droit grec des sociétés, celles-ci sont tenues d'allouer chaque année au moins 5 % de leurs bénéfices annuels nets à leur réserve légale, jusqu'à ce que celle-ci atteigne au moins un tiers du capital social de la société. La distribution de la réserve légale est interdite, mais elle peut être utilisée pour compenser les pertes.

(b) Réserve de couverture

La réserve de couverture comprend la partie effective de la variation nette cumulée de la juste valeur des instruments utilisés aux fins de couverture des flux de trésorerie en attente de comptabilisation ultérieure au compte de résultat, car les flux de trésorerie couverts ont une incidence sur le résultat.

(c) Autre réserve de juste valeur

Variation nette cumulée de la juste valeur des titres de participation jusqu'à la décomptabilisation des actifs (par conséquent transférés en bénéfices non distribués).

(d) Réserves immunisées

Cette catégorie concerne les réserves formées par l'application des dispositions de certaines lois fiscales et qui sont exonérées de l'impôt sur le résultat, à condition qu'elles ne soient pas distribuées aux actionnaires. Dans le cas où ces réserves sont distribuées, elles seront imposées en utilisant le taux d'imposition applicable à cette date.

(e) Autres réserves

Cette catégorie concerne les réserves formées par l'application des dispositions de certaines lois sur le développement qui accordent des avantages fiscaux aux sociétés qui ont investi leurs bénéfices plutôt que de les distribuer aux actionnaires. Plus précisément, les réserves décrites comprennent les bénéfices qui ont déjà été imposés ou qui ont été exemptés définitivement de l'impôt sur le résultat, après la fin d'une période déterminée à compter de la réalisation des investissements qu'elles concernent.

D. Rapprochement des autres réserves

Montants en milliers d'euros	Réserves statutaires	Réserves de couverture	Autre réserve de juste valeur	Réserves exonérées d'impôt	Autres réserves	Total
Solde au 1 janvier 2024	60.924	9.243	846	283.593	89.129	443.735
Autres éléments du résultat global	-	-2.941	-233	-	-	-3.174
Capitalisation des réserves	63	-	-	-	-	63
Reclassement	-1	-	-	2.785	-2.784	-
Transfert de réserves et autres mouvements	8.166	-	-	-4.722	2,753	6,197
Acquisition de participations ne donnant pas le contrôle	32	-1	-	285	1	317
Changement dans les participations	-1.627	-665	-	-2.581	-918	-5.790
Solde au 31 décembre 2024	67.557	5.635	613	279.360	88.183	441.349

Montants en milliers d'euros	Réserves statutaires	Réserves de couverture	Autre réserve de juste valeur	Réserves exonérées d'impôt	Autres réserves	Total
Solde au 1 janvier 2023	50.671	26.853	997	282.235	87.542	448.298
Autres éléments du résultat global	-	-17.610	-151	-	-	-17.761
Capitalisation des réserves	222	-	-	-	-	222
Transfert de réserves et autres mouvements	10.042	-	-	1.357	1.588	12.987
Perte de contrôle/cession de la filiale	-12	-	-	-	-	-12
Changement dans les participations	1	-	-	-	-	1
Solde au 31 décembre 2023	60.924	9.243	846	283.593	89.129	443.735

25. Gestion du capital

La politique des sociétés de Viohalco consiste à maintenir une structure du capital solide afin de préserver la confiance des investisseurs, des bailleurs de fonds et du marché et soutenir le développement futur de leurs activités. Le Conseil d'administration surveille le rendement du capital, défini comme le rapport entre le résultat net et le total des capitaux propres, déduction faite des participations minoritaires. Le Conseil d'administration surveille également le niveau des dividendes distribués aux porteurs d'actions ordinaires.

Le Conseil d'administration vise à maintenir un équilibre entre une rentabilité des capitaux propres plus élevée qui serait possible par un recours plus important à l'emprunt et les avantages et la sécurité que procure une structure de capital solide. Dans ce contexte, le Conseil d'administration surveille le taux de rendement des capitaux engagés (ROCE, Return on Capital Employed) ou encore le taux de rendement des capitaux investis (RCI, Return on Capital Invested), qui est défini comme le résultat opérationnel ajusté (EBIT ajusté) divisé par les capitaux engagés ajustés (à savoir, les capitaux propres et la dette nette). Le Conseil d'administration recherche des opportunités et examine la possibilité d'utiliser l'endettement des sociétés de Viohalco qui ont un ROCE relativement élevé (en tout cas, supérieur au coût de la dette) et de diminuer l'endettement des sociétés qui traversent une période relativement morose en termes de ROCE.

Le dividende relatif à 2023 a été versé en 2024, conformément à la décision prise lors de l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires du 28 mai 2024. Les actionnaires ont approuvé un dividende brut 0,12 par action, soit un dividende total 31.103 milliers d'euros.

26. Emprunts et dettes financières

A. Aperçu

Montants en milliers d'euros	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Passifs non courants		
Emprunts bancaires garantis	121.156	153.749
Emprunts bancaires non garantis	113.576	138.706
Obligations garanties	499.259	561.646
Obligations non garanties	580.682	588.037
Emprunts et dettes financières à long terme	1.314.673	1.442.138
Obligations locatives à long terme	40.358	35.382
Total de la dette à long terme	1.355.031	1.477.520
Passifs courants		
Emprunts bancaires garantis	135.346	145.032
Emprunts bancaires non garantis	488.917	403.126
Emprunts bancaires garantis - part courante	49.454	36.981
Emprunts bancaires non garantis - part courante	26.084	20.098
Obligations émises garanties - part courante	62.115	54.903
Obligation émises non garanties - part courante	81.545	119.157
Emprunts et dettes financières à court terme	843.462	779.297
Obligations locatives à court terme	11.086	11.237
Total de la dette à court terme	854.547	790.534
Total des emprunts et dettes financières	2.209.578	2.268.054

Des informations sur l'exposition au risque de taux d'intérêt, de change et de liquidité des sociétés de Viohalco sont présentées à la note 30.

Les échéances des emprunts non courants sont les suivantes :

Montants en milliers d'euros	2024	2023
Entre 1 et 2 ans	219.675	218.530
Entre 2 et 5 ans	835.939	840.227
Plus de 5 ans	299.418	418.763
Total	1.355.031	1.477.520

Les taux d'intérêt moyens pondérés effectifs des principales catégories d'emprunts et dettes financières à la date de clôture sont les suivants :

2024	Valeur comptable	Taux d'intérêt
Emprunts bancaires (non courants) -EUR	309.360	4,25 %
Emprunts bancaires (courants)-EUR	582.077	5,31 %
Emprunts bancaires (courants) - USD	4.816	8,13 %
Emprunts bancaires (courants) - GBP	31.018	8,42 %
Obligations - EUR	1.223.601	3,82 %

2023	Valeur comptable	Taux d'intérêt
Emprunts bancaires (non courants)-EUR	347.005	4,84 %
Emprunts bancaires (courants)-EUR	506.610	6,05 %
Emprunts bancaires (courants) - USD	11.224	7,54 %
Emprunts bancaires (courants) - GBP	24.353	8,11 %
Obligations - EUR	1.323.743	5,07 %

La plupart des emprunts des sociétés de Viohalco sont libellés en euros.

En 2024, les filiales de Viohalco ont obtenu de nouveaux prêts bancaires qui se sont élevés à 356 millions d'euros et elles ont remboursé des prêts bancaires de 417 millions d'euros « échus » dans l'année. Les nouveaux prêts ont pour l'essentiel consisté en prêts obligataires et en prélèvements opérés sur les facilités de crédits renouvelables existantes pour les besoins de financement de projets, ou de nouvelles facilités assorties de conditions générales similaires.

Plus précisément, en 2024, les principaux événements relatifs au financement des sociétés de Viohalco sont les suivants :

Segment Câbles

- Refinancement de deux prêts obligataires « verts » d'un montant total de 40 millions d'euros reçus par Hellenic Cables & Fulgor en conformité avec les principes financiers ESG avec une durée initiale de 2 ans, qui ont été prolongés en décembre 2023. La nouvelle convention de financement porte sur le même montant, soit 40 millions d'euros, et prévoit une durée de 2 ans à compter du premier semestre 2024. Cette convention de financement vise à répondre aux besoins en fonds de roulement pour la conception, la production, l'installation et l'exploitation de systèmes de câbles sous-marins et terrestres dans le cadre de projets liés au transport d'énergie à partir de sources d'énergie renouvelables et à l'interconnexion électrique des îles ;
- Une facilité de prêt de 5 ans reçue par Hellenic Cables d'une grande banque grecque d'un montant de 70,6 millions d'euros, dont 42,4 millions d'euros ont été prélevés au cours du premier semestre 2024. Cette facilité de prêt finance le programme d'investissement de Hellenic Cables, y compris de nouvelles lignes de production et de nouveaux équipements dans l'usine de Thèbes et des investissements dans l'usine d'Eleonas ;
- Un prêt obligataire sur 3 ans de 20,2 millions d'euros auprès d'une grande banque grecque, qui a été utilisé intégralement en septembre 2024 par Fulgor. Le principal objectif de ce prêt obligataire était de financer l'acquisition de machines, principalement pour le développement de nouveaux produits

Segment Tubes d'acier

- Un prêt obligataire sur 5 ans de 15,0 millions d'euros auprès d'une grande banque grecque, qui a été utilisé intégralement en septembre 2024 par Corinth Pipeworks. Le principal objectif de ce prêt obligataire était de refinancer trois prêts obligataires d'un montant total de 12,3 millions d'euros, ainsi que de répondre aux besoins généraux des entreprises.

Aucun autre événement important lié au financement des filiales n'est survenu au cours de la période.

Les facilités à court terme sont principalement des facilités de crédit renouvelables et de l'affacturage avec recours pour financer les besoins en fonds de roulement et des facilités de financement de projets pour des projets spécifiques en cours. Les filiales de Viohalco n'ont jamais rencontré de problèmes pour financer leurs activités, renouveler leurs lignes de fonds de roulement ou refinancer leurs emprunts à long terme. La direction s'attend à ce que tout remboursement obligatoire des prêts bancaires soit effectué à partir des flux de trésorerie d'exploitation ou d'autres facilités de crédit engagées et non utilisées.

Selon les termes des accords de prêt, certaines filiales de Viohalco doivent se conformer à des conditions (y compris des clauses financières) et cette conformité est testée sur une base annuelle pour la majorité des prêts. La direction a étudié les mesures à prendre pour atténuer le risque lié à d'éventuels manquements et s'attend à ce que, dans le cas où ces engagements ne seraient pas respectés, des dérogations soient accordées, ce qui a été le cas par le passé lorsque cela a été demandé.

Le taux d'intérêt moyen des emprunts bancaires en cours au 31 décembre 2024 était de 4,4 % (5,3 % au 31 décembre 2023). Les immobilisations corporelles et les stocks de certaines filiales sont grevés d'hypothèques et de privilèges pour un montant total de 1.624 million d'euros, en garantie d'emprunts à long terme et de prêts syndiqués. En outre, pour certains prêts des sociétés de Viohalco, il existe des clauses de changement de contrôle qui confèrent aux prêteurs des droits de remboursement anticipé. La majorité des prêts des sociétés de Viohalco sont libellés en euros.

B. Rapprochement des mouvements de passifs avec les flux de trésorerie provenant des activités de financement

Montants en milliers d'euros	Emprunts et dettes financières	Obligations locatives	Total
Solde au 1 janvier 2024	2.221.434	46.620	2.268.054
Variations des flux de trésorerie liés au financement			
Produits des emprunts et dettes financières	355.776	-	355.776
Remboursement d'emprunts et d'obligations locatives	-416.996	-12.439	-429.434
Variations totales des flux de trésorerie liés au financement	-61.220	-12.439	-73.659
Autres changements			
Nouveaux contrats de location	-	18.397	18.397
Charges d'intérêts	122.136	2.449	124.586
Intérêts payés*	-124.905	-2.449	-127.353
Coûts d'emprunt capitalisés	6.014	-	6.014
Cessations/modifications	-7.482	-1.153	-8.635
Effet de la variation des taux de change	2.156	18	2.175
Total des autres changements	-2.080	17.262	15.183
Solde au 31 décembre 2024	2.158.135	51.444	2.209.579

Montants en milliers d'euros	Emprunts et dettes financières	Obligations locatives	Total
Solde au 1 janvier 2023	2.429.465	40.380	2.469.845
Variations des flux de trésorerie liés au financement			
Produit des prêts et emprunts	288.764	-	288.764
Remboursement des emprunts et des passifs de location	-507.858	-14.441	-522.300
Variations totales des flux de trésorerie liés au financement	-219.095	-14.441	-233.536
Autres changements			
Nouveaux contrats de location	-	22.687	22.687
Charges d'intérêts	137.498	2.095	139.593
Intérêts payés*	-132.223	-2.030	-134.253
Coûts d'emprunt capitalisés	4.440	-	4.440
Cessations/modifications	1	-1.228	-1.227
Perte de contrôle/cession de filiale	-	-843	-843
Effet de la variation des taux de change	1.348	2	1.350
Total des autres changements	11.064	20.681	31.745
Solde au 31 décembre 2023	2.221.434	46.620	2.268.054

*Les intérêts payés sont déclarés dans le tableau des flux de trésorerie, y compris les frais bancaires et autres frais financiers.

27. Dettes fournisseurs et autres créditeurs

Montants en milliers d'euros	Note	2024	2023
Fournisseurs		872.329	745.347
Effets à payer		422.443	272.883
Cotisations de sécurité sociale	11	16.243	15.774
Dettes fournisseurs vis-à-vis de parties liées	37	4.289	4.592
Créditeurs divers		25.351	19.248
Charges à imputer		161.245	110.481
Taxes et accises		34.543	42.263
Total		1.536.443	1.210.588
Solde non courant des dettes fournisseurs et autres créditeurs		26.712	15.896
Solde courant des dettes fournisseurs et autres créditeurs		1.509.732	1.194.692
Solde au 31 décembre		1.536.443	1.210.588

Les « effets à payer » figurant dans le tableau ci-dessus concernent des accords de paiement structurés liés à l'achat de matières premières primaires, telles que le cuivre, et l'acier. Les accords de financement des fournisseurs se caractérisent par le fait qu'un ou plusieurs organismes de financement proposent de payer les montants qu'une entité doit à ses fournisseurs et que l'entité accepte de payer selon les termes et conditions des accords à la même date ou à une date ultérieure à celle du paiement des fournisseurs. Ces accords permettent à l'entité de bénéficier de délais de paiement prolongés ou aux fournisseurs de l'entité de bénéficier de délais de paiement anticipés par rapport à la date d'échéance de paiement de la facture correspondante. Les sociétés de Viohalco ont conclu des accords de financement avec des fournisseurs ; en vertu de ces accords, les organismes de financement acquièrent les droits sur certaines créances commerciales des fournisseurs, tandis que les conditions de l'accord restent inchangées par rapport aux dettes commerciales de ce fournisseur, à l'exception de la date d'échéance qui a été prolongée et des dettes acquises qui ne peuvent plus être compensées par les notes de crédit reçues des fournisseurs.

Fourchette de dates d'échéance de paiement	2024
Passifs dans le cadre d'un accord de financement avec les fournisseurs	90-270 jours
Créances commerciales comparables qui ne font pas partie de l'accord de financement fournisseur (même secteur d'activité)	0-120 jours
Valeur comptable des passifs dans le cadre d'un accord de financement avec les fournisseurs	
Montants en milliers d'euros	
Passifs dans le cadre d'un accord de financement avec les fournisseurs	422.069
dont le fournisseur a reçu un paiement de la part du prestataire de financement	421.064

Les valeurs comptables des passifs dans le cadre d'un accord de financement avec les fournisseurs sont considérées comme des approximations raisonnables de leur juste valeur, en raison de leur nature à court terme.

28. Subventions

Montants en milliers d'euros	Note	2024	2023
Solde au 1er janvier		28.884	32.454
Nouvelles subventions reçues au cours de l'année		450	55
Transfert de subventions en résultat		-12	-
Amortissement des subventions	8	-2.681	-2.598
Autres mouvements		-40	-1.027
Solde au 31 décembre		26.600	28.884

Des subventions publiques ont été obtenues dans le cadre d'un investissement en immobilisations corporelles.

Les conditions liées aux subventions publiques reçues avaient été entièrement respectées au 31 décembre 2024.

29. Provisions

Non-current				
Montants en milliers d'euros	Note	Décisions judiciaires en attente	Autres provisions	Total
Solde au 1 janvier 2024		92	1.630	1.722
Provisions constituées durant l'exercice		8	-	8
Reprise de provisions		-92	-54	-146
Provisions utilisées		-	-150	-150
Solde au 31 décembre 2024		8	1.426	1.434

Montants en milliers d'euros	Décisions judiciaires en attente	Autres provisions	Total
Solde au 1 janvier 2023	69	1.658	1.727
Provisions constituées durant l'exercice	23	-	23
Reprise de provisions	-	-29	-29
Solde au 31 décembre 2023	92	1.630	1.722

Courant				
Montants en milliers d'euros	Décisions judiciaires en attente	Autres provisions	Total	
Solde au 1 janvier 2024	18.111	182	18.293	
Ecart de change	1.163	-	1.163	
Provisions constituées durant l'exercice	1.458	36	1.493	
Reprise de provisions	-	-20	-20	
Provisions utilisées	-114	-	-114	
Solde au 31 décembre 2024	20.617	198	20.815	
Montants en milliers d'euros	Décisions judiciaires en attente	Autres provisions	Total	
Solde au 1 janvier 2023	15.243	162	15.405	
Ecart de change	-518	-	-518	
Provisions constituées durant l'exercice	3.481	-	3.481	
Reprise de provisions	-	-36	-36	
Provisions utilisées	-94	56	-39	
Solde au 31 décembre 2023	18.111	182	18.293	

En 2022, le ministère américain du commerce (DOC) a publié les résultats définitifs de la procédure administrative menée par le ministère pour la période allant du 19 avril au 30 avril 2019 en relation avec une ordonnance antidumping («AD») concernant des tubes soudés de grand diamètre (LDWP) en provenance de Grèce. À l'issue de cette procédure, le DoC a fixé un taux de droits antidumping de 41,04 % pour la période examinée, sur la base du total des faits négatifs disponibles (« adverse facts available », AFA) pour la défenderesse Corinth Pipeworks S.A., la filiale de Cenergy Holdings qui opère dans le segment Tubes d'acier. Corinth Pipeworks a interjeté appel devant Cour de commerce international des États-Unis de la décision du DOC tout en continuant à travailler activement avec le DOC afin de renverser la décision définitive. Les frais ponctuels liés au dossier susmentionné s'élevaient à 12,8 millions d'euros (14 millions de dollars américains plus les intérêts) pour l'exercice 2021. Les charges pour 2023 et 2024 se rapportent aux intérêts sur le montant restant dû pour l'année et sont incluses dans la ligne « Charges financières ».

30. Instruments financiers

A. Classifications comptables et justes valeurs

Le tableau suivant reprend les valeurs comptables des éléments d'actifs et de passifs financiers, ainsi que leur juste valeur, y compris leur niveau dans la hiérarchie de la juste valeur.

31 décembre 2024

Montants en milliers d'euros	Valeur comptable	Premier niveau	Deuxième niveau	Troisième niveau	Total
Autres actifs financiers	38.966	3.214	2	35.751	38.966
Actifs financiers dérivés	16.390	4.429	11.961	-	16.390
	55.356	7.642	11.963	35.751	55.356
Passifs financiers dérivés	-8.919	-2.258	-6.662	-	-8.919
	46.437	5.385	5.302	35.751	46.437

31 décembre 2023

Montants en milliers d'euros	Valeur comptable	Premier niveau	Deuxième niveau	Troisième niveau	Total
Autres actifs financiers	33.686	5.617	2	28.067	33.686
Actifs financiers dérivés	28.909	5.086	22.709	1.115	28.909
	62.595	10.703	22.711	29.181	62.595
Passifs financiers dérivés	-9.130	-317	-8.813	-	-9.130
	53.465	10.386	13.898	29.181	53.465

Les différents niveaux sont les suivants :

- Niveau 1 : il existe des cours (non ajustés) sur des marchés actifs, pour des actifs ou passifs identiques.
- Niveau 2 : évaluation à l'aide de données qui sont observables pour les actifs ou passifs, directement ou indirectement.
- Niveau 3 : données non observables concernant les actifs ou passifs.

La juste valeur des actifs et passifs financiers suivants, mesurés à leur coût amorti, est proche de leur valeur comptable :

- Créances clients et autres débiteurs ;
- Trésorerie et équivalents de trésorerie ;
- Dettes fournisseurs et autres créditeurs ;
- Emprunts et dettes financières ;
- Obligations locatives.

De manière plus précise, la valeur comptable des emprunts et dettes financières est considérée comme une approximation valable de leur juste valeur, car 75 % des emprunts et dettes financières consolidés sont assortis d'un taux variable, ce qui est une très bonne approximation des taux du marché au moment présent.

Le tableau suivant montre le rapprochement entre les soldes d'ouverture et les soldes de clôture des actifs financiers de niveau 3 :

Montants en milliers d'euros	
Solde au 1 janvier 2024	28.067
Acquisitions	277
Cessions	-55
Juste valeur par le biais du compte de résultat	7.462
Solde au 31 décembre 2024	35.751
Solde au 1 janvier 2023	4.806
Acquisitions	26.922
Juste valeur par le biais du compte de résultat	-3.642
Perte de valeur (-)/ reprise de perte de valeur	-20
Solde au 31 décembre 2023	28.067

B. Évaluation des justes valeurs

(a) Techniques d'évaluation et données importantes non observables

Les justes valeurs des actifs financiers négociés sur des marchés actifs (marchés boursiers, par exemple produits dérivés, actions, obligations, fonds communs de placement) sont fixées en fonction des prix publiés qui sont valables à la date de clôture.

Les justes valeurs des actifs financiers qui ne sont pas négociés sur des marchés actifs sont fixées au moyen de techniques et de normes d'évaluation fondées sur les données de marché à la date de clôture.

Les justes valeurs des passifs financiers, aux fins de leur enregistrement dans les états financiers, sont estimées sur la base de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs découlant de contrats spécifiques, en utilisant le taux d'intérêt courant dont dispose Viohalco et ses sociétés pour l'utilisation de moyens de crédit financier similaires.

Les intrants qui ne répondent pas aux critères respectifs et qui ne peuvent pas être classés au niveau 1 mais qui sont observables, directement ou indirectement, relèvent du niveau 2. Les instruments financiers dérivés de gré à gré basés sur les prix obtenus auprès des courtiers sont classés dans ce niveau.

Les actifs financiers, tels que les actions non cotées qui ne sont pas négociées sur un marché actif dont la mesure est basée sur les prévisions des sociétés de Viohalco concernant la rentabilité future de l'émetteur, sont classés au niveau 3.

Le tableau ci-après présente les techniques d'évaluation utilisées pour évaluer les justes valeurs, ainsi que les principales données non observables utilisées :

Type	Technique d'évaluation	Données non observables significatives	Relation entre les données clés non observables et l'évaluation de la juste valeur
Instruments dérivés	Valeur de marché : Cours tel que négocié sur un marché actif	Non applicable	Non applicable
	Technique de comparaison des marchés : Les justes valeurs sont basées sur les cotations des courtiers. Les contrats similaires sont négociés sur un marché actif et les cotations reflètent les transactions réelles sur des instruments similaires	Cotations des courtiers	Non applicable
Titres de capitaux propres négociés sur des marchés actifs	Valeur de marché : Cours tel que négocié sur un marché actif	Non applicable	Non applicable
Titres de participation non négociés sur les marchés actifs	Flux de trésorerie actualisés : La juste valeur des actions non négociées sur les marchés actifs est calculée sur la base des estimations de Viohalco et de ses filiales pour la rentabilité future de l'émetteur, en tenant compte du taux de croissance attendu des activités et des taux d'actualisation estimés.	<ul style="list-style-type: none"> - Taux sans risque : 2,49 % (EUR), 4,57 % (GBP) - Prime de risque des actions : 3,94 % - taux de charge fiscale attendu : selon le pays de constitution de l'entité faisant l'objet d'un investissement. - WACC pour l'investissement le plus important : 7-10 % 	<p>La juste valeur estimée augmenterait (diminuerait) si :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le taux estimatif sans risque, la prime de risque du marché et le CMPC étaient plus faibles (plus élevés). • les flux de trésorerie estimés étaient plus élevés (plus faibles) • le taux d'imposition prévu était plus faible (plus élevé)

(b) Transferts entre les niveaux 1 et 2

Il n'y a eu aucun transfert du niveau 2 au niveau 1 ou du niveau 1 au niveau 2 en 2024 ou en 2023.

C. Gestion des risques financiers

Viohalco et ses sociétés sont exposées au risque de crédit, de liquidité et de marché découlant de l'utilisation d'instruments financiers. La présente note donne des informations sur leur exposition à chacun des risques ci-dessus, les politiques et procédures appliquées en matière d'estimation des risques. Des données quantitatives supplémentaires se rapportant à ces informations figurent dans les états financiers consolidés.

Les politiques de gestion des risques sont appliquées afin d'identifier et d'analyser les risques qui pèsent sur Viohalco et ses sociétés, d'encadrer la prise de risque en fixant des limites et de mettre en œuvre des systèmes de contrôle pertinents. Les procédures de gestion des risques sont régulièrement réexaminées et des changements sont mis en œuvre si nécessaire.

La mise en œuvre des politiques et des procédures en matière de gestion des risques est suivie par la fonction d'audit interne qui réalise des audits ordinaires et extraordinaires relatifs à l'application des procédures. Les résultats de ces audits sont communiqués au Conseil d'administration.

C.1. Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque de perte financière pour Viohalco et ses sociétés si un client ou une contrepartie à un instrument financier n'honore pas ses obligations contractuelles. Ce risque est principalement associé aux créances clients, actifs sur contrats et dépôts bancaires.

La valeur comptable des actifs financiers représente l'exposition maximale au risque de crédit.

Montants en milliers d'euros	Note	2024	2023
Créances clients et autres débiteurs	15	611.283	748.668
Actifs sur contrats	7	256.322	236.552
Moins :			
Autres acomptes versés	15	-10.964	-12.058
Actifs d'impôt	15	-62.951	-45.947
Autres actifs non financiers		-50.072	-101.442
		743.619	825.773
Autres actifs financiers	21	38.966	33.686
Trésorerie et équivalents de trésorerie	16	696.720	395.015
Instruments dérivés	23	16.390	28.909
		752.076	457.610
Total		1.495.695	1.283.383

(a) Créances clients et autres débiteurs

Les sociétés de Viohalco ont établi une politique de crédit en vertu de laquelle la solvabilité de chaque client est examinée sur une base individuelle avant la détermination des conditions de paiement offertes. Des limites de crédit sont fixées pour chaque client et sont régulièrement réexaminées et réajustées si nécessaire. En règle générale, les limites de crédit des clients sont conformes aux limites d'assurance-crédit proposées par les compagnies d'assurance auprès desquelles les créances des sociétés de Viohalco sont assurées.

Lors du contrôle du risque de crédit, les clients sont regroupés en fonction de leurs caractéristiques de crédit et de leur historique de paiement. Les créances commerciales et autres comprennent principalement les clients en gros des sociétés de Viohalco. Tous les clients caractérisés comme étant "à haut risque" sont suivis de près, les ventes ultérieures étant assorties de conditions de paiement nulles. En fonction de la notation de crédit du client et de son statut, les sociétés de Viohalco exigent des garanties tangibles ou autres (par exemple, des lettres de garantie) afin de sécuriser leurs créances.

Les sociétés de Viohalco enregistrent une perte de valeur qui représente leur estimation des pertes de crédit sur les créances clients et autres débiteurs.

Au 31 décembre, l'exposition maximale au risque de crédit pour les créances clients et autres débiteurs, et actifs sur contrat par région géographique, se présentait comme suit :

Montants en milliers d'euros	2024	2023
Grèce	294.046	301.265
Autres états membres de l'UE	254.604	255.645
Autres pays européens	73.071	68.131
Asie	37.798	42.842
Amérique	63.648	142.651
Afrique	19.897	14.290
Océanie	554	949
Total	743.619	825.773

Les échéances des créances clients et autres débiteurs, et actifs sur contrat qui n'ont pas été dépréciés se présentent comme suit :

Montants en milliers d'euros	2024	2023
Ni échu, ni douteux	630.207	706.092
Échu		
- Jusqu'à 6 mois	94.339	100.175
- Plus de 6 mois	19.073	19.506
Total	743.619	825.773

Selon l'évaluation de la Direction, les montants en retard de paiement jusqu'à six mois et de plus de six mois sont toujours recouvrables dans leur intégralité, sur la base de l'historique des paiements et d'une analyse approfondie du risque de crédit des clients.

Les sociétés de Viohalco assurent une partie importante de leurs créances et, au 31 décembre 2024, 72% des soldes des créances étaient couverts par une assurance-crédit.

La variation de la dépréciation des créances clients et autres débiteurs, et actifs sur contrat se présente comme suit :

Montants en milliers d'euros	2024			2023		
	Clients et autres créances	Actifs sur contrats	Total	Clients et autres créances	Actifs sur contrats	Total
Solde au 1er janvier	71.009	248	71.256	69.212	203	69.414
Perte de valeur comptabilisée	8.982	-	8.982	8.954	68	9.022
Réductions de valeur	-3.137	-	-3.137	-6.164	-	-6.164
Reprise de perte de valeur	-1.290	-38	-1.327	-214	-23	-237
Ecart de change	1.391	-	1.391	-764	-	-764
Reclassement	-28	-	-28	-16	-	-16
Solde au 31 décembre	76.928	210	77.137	71.009	248	71.256

La provision pour pertes de crédit attendues pour créances clients et actifs sur contrats est calculée au niveau individuel lorsqu'il existe une indication de dépréciation. Pour les créances et les actifs sur contrats sans indication de dépréciation, les pertes de crédit attendues sont fondées sur les données historiques combinées à des facteurs macroéconomiques prospectifs affectant le risque de crédit, tels que le risque pays et les risques liés au secteur. Les taux de pertes anticipées sont mis à jour à chaque date de déclaration. La hausse de l'inflation et des taux d'intérêt a également été prise en compte dans le calcul des pertes sur créances attendues pour l'exercice en cours, sans incidence notable sur la perte de valeur constatée.

En 2024, la perte de valeur enregistrée concerne principalement des clients dans le segment Cuivre, tandis que les montants qui ont été dépréciés principalement dans les autres segments ont été annulés. Au contraire, une reprise de perte de valeur a été enregistrée en raison de l'amélioration des taux de perte attendus de clients importants dans les segments Aluminium et Câbles.

Les garanties suivantes existent afin de sécuriser les créances clients non assurées et les actifs sur contrats :

Montants en milliers d'euros	2024	2023
Garanties en espèces	181	530
Lettre de crédit	17.179	18.302
Sûretés réelles	1.850	1.850
Créditeurs pouvant être compensés par des créances clients	6.292	5.832
Autre	2.262	2.987
Total	27.763	29.501

(b) Trésorerie et équivalents de trésorerie

Viohalco et ses filiales détenaient une trésorerie et des équivalents de trésorerie de 697 millions d'euros au 31 décembre 2024 (2023: 395 millions d'euros). La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont détenus par des banques et des institutions financières, qui sont notées de A3 à Ba3 sur la base de l'échelle de Moody's.

La réduction de valeur de la trésorerie et des équivalents de trésorerie a été évaluée sur la base des pertes anticipées sur 12 mois et reflète les échéances à court terme des expositions. Viohalco considère que sa trésorerie et ses équivalents de trésorerie présentent un faible risque de crédit sur la base de l'évaluation de crédit effectuée.

C.2. Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que les sociétés de Viohalco rencontrent des difficultés à honorer leurs obligations financières en temps voulu. Pour gérer le risque de liquidité, elles s'assurent qu'elles disposent de liquidités suffisantes pour honorer leurs engagements à leur échéance, à la fois dans des conditions normales et dans des conditions difficiles, sans subir de pertes inacceptables ou risquer de nuire à leur réputation.

Les sociétés de Viohalco maintiennent des limites de crédit non utilisées suffisantes pour faire face à toutes leurs obligations financières prévues ainsi qu'à la plupart des imprévus.

Exposition au risque de liquidité

Les passifs financiers et les instruments dérivés basés sur des échéances contractuelles sont ventilés comme suit :

2024		Flux de trésorerie contractuels				
Montants en milliers d'euros	Valeur comptable	< 1 an	1-2 ans	2-5 ans	> 5 ans	Total
Passifs						
Emprunts bancaires	934.534	721.491	52.896	147.134	57.918	979.440
Emprunts obligataires	1.223.601	190.655	207.540	763.607	240.061	1.401.863
Obligations locatives	51.444	12.707	10.513	16.699	16.615	56.534
Instruments dérivés	8.919	8.469	450	-	-	8.919
Passifs sur contrats	226.488	227.970	25	42	-	228.036
Dettes fournisseurs et autres créditeurs	1.536.443	1.527.239	15.660	7.404	1.133	1.551.437
	3.981.430	2.688.532	287.085	934.886	315.727	4.226.229

2023		Flux de trésorerie contractuels				
Montants en milliers d'euros	Carrying Amount	< 1 year	1-2 years	2-5 years	> 5 years	Total
Passifs						
Emprunts bancaires	897.692	628.960	87.334	165.785	90.609	972.687
Emprunts obligataires	1.323.743	218.947	210.014	770.075	355.183	1.554.219
Obligations locatives	46.620	13.065	10.125	15.386	21.923	60.498
Instruments dérivés	9.130	4.107	4.642	381	-	9.130
Passifs sur contrats	281.387	282.022	39	-	-	282.060
Dettes fournisseurs et autres créditeurs	1.152.551	1.160.562	4.961	6.404	1.133	1.173.060
	3.711.123	2.307.663	317.114	958.031	468.847	4.051.655

Les prêts des sociétés de Viohalco sont soumis à des clauses de résiliation basées sur des ratios financiers, tels que « total des passifs / total des capitaux propres », « dette nette / total des ventes » et « actifs courants / passifs courants », qui doivent être maintenus au-dessus ou en dessous de certains niveaux prédéterminés. Ces ratios font l'objet d'un suivi régulier afin d'éviter tout manquement susceptible d'entraîner l'exigibilité des emprunts avant l'échéance contractuelle, ce qui provoquerait des pressions sur les liquidités.

C.3. Risque de marché

Le risque de marché correspond au risque que des fluctuations de cours sur le marché (cours des matières premières, cours de change et taux d'intérêt) affectent les résultats de Viohalco et de ses sociétés ou la valeur de leurs instruments financiers. Les sociétés de Viohalco utilisent des instruments dérivés pour gérer ce risque.

En règle générale, les sociétés de Viohalco cherchent à appliquer la comptabilité de couverture afin de gérer la volatilité du compte de résultat.

(a) Risque de change :

Viohalco et ses sociétés sont exposées au risque de change découlant des ventes et des achats réalisés, ainsi que des emprunts libellés dans une monnaie autre que la monnaie fonctionnelle de Viohalco et de ses sociétés, qui est essentiellement l'euro. Les principales monnaies dans lesquelles ces transactions sont effectuées sont l'euro, le dollar américain et la livre sterling.

Au fil du temps, les sociétés de Viohalco couvrent la majeure partie de leur exposition aux devises étrangères. Les sociétés de Viohalco concluent principalement des contrats à terme avec des contreparties externes afin de gérer le risque de change. Ces contrats expirent principalement dans les 12 mois suivant la date de clôture. Si nécessaire, ces contrats sont renouvelés à leur expiration.

Le risque de change peut également être couvert "naturellement" en contractant des emprunts dans les monnaies respectives si les intérêts de l'emprunt sont libellés dans la même devise que celle des flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles. Les investissements en capital des sociétés de Viohalco ne sont pas couverts car ils ont été réalisés principalement en euros.

Le résumé des données quantitatives concernant l'exposition de Viohalco et de ses sociétés au risque de change se présente comme suit :

2024									
Montants en milliers d'euros	USD	GBP	BGN	RSD	RON	Autre	Total à risque	EUR	Total
Créances clients et autres débiteurs	100.710	23.957	20.156	2.766	20.491	1.565	169.644	441.639	611.283
Actifs sur contrats	5.755	-	-	-	-	-	5.755	250.567	256.322
Emprunts et dettes financières	-6.856	-32.334	-4.025	-1.019	-4.034	-1.019	-49.287	-2.160.291	-2.209.578
Dettes fournisseurs et autres créditeurs	-121.630	-17.209	-63.231	-610	-25.382	-2.262	-230.324	-1.306.120	-1.536.443
Passifs sur contrats	-27.780	-1.439	-686	-	-55	-	-29.960	-196.528	-226.488
Trésorerie et équivalents de trésorerie	100.074	8.170	7.194	302	4.828	1.262	121.829	574.891	696.720
	50.273	-18.856	-40.593	1.439	-4.152	-454	-12.343	-2.395.843	-2.408.185
Produits dérivés pour couverture de risques (valeur nominale)	-31.384	-28.066	-	-	-	-	-59.450	20.650	-38.800
Exposition	18.890	-46.922	-40.593	1.439	-4.152	-454	-71.793	-2.375.193	-2.446.985

2023									
Montants en milliers d'euros	USD	GBP	BGN	RSD	RON	Autre	Total à risque	EUR	Total
Créances clients et autres débiteurs	175.686	15.369	18.888	1.534	27.363	6.609	245.448	503.220	748.668
Actifs sur contrats	42.159	-	4	-	-	-	42.163	194.389	236.552
Emprunts et dettes financières	-14.032	-26.976	-4.527	-31	-4.909	-233	-50.707	-2.217.346	-2.268.054
Dettes fournisseurs et autres créditeurs	-129.008	-13.631	-47.226	-507	-25.364	-3.174	-218.910	-991.679	-1.210.588
Passifs sur contrats	-135.607	-	-1.168	-	-77	-	-136.852	-144.535	-281.387
Trésorerie et équivalents de trésorerie	42.519	2.346	5.397	151	2.523	1.673	54.609	340.406	395.015
	-18.282	-22.891	-28.632	1.146	-463	4.874	-64.249	-2.315.546	-2.379.795
Produits dérivés pour couverture de risques (valeur nominale)	214.110	1.036	-	-	-	-	215.146	-	215.146
Exposition	195.828	-21.855	-28.632	1.146	-463	4.874	150.898	-2.315.546	-2.164.648

Le poste « Produits dérivés pour couverture de risques » comprend également des instruments dérivés qui se rapportent à des transactions hautement probables, qui n'ont pas encore été comptabilisées en tant qu'éléments de l'actif ou du passif dans l'état consolidé de la situation financière. Les montants libellés en euros sont indiqués à des fins de rapprochement entre les totaux.

Les taux de change suivants ont été appliqués au cours de l'année.

	Taux de change moyen		Taux de change de fin d'année	
	2024	2023	2024	2023
USD	1,08	1,08	1,04	1,11
GBP	0,85	0,87	0,83	0,87
BGN	1,96	1,96	1,96	1,96
RSD	117,09	117,25	117,01	117,17
RON	4,97	4,95	4,97	4,97

Viohalco est principalement exposée aux variations de l'euro face au dollar américain, à la livre sterling, au dinar serbe ou au leu roumain. Une possible appréciation (dépréciation) raisonnable de l'euro par rapport à ces autres devises au 31 décembre aurait affecté l'évaluation des instruments financiers libellés dans une devise étrangère et affecté les capitaux propres et le compte de résultat selon les montants présentés dans le tableau ci-dessous. Cette analyse part de l'hypothèse que toutes les autres variables, en particulier les taux d'intérêt, restent constantes. Elle fait également abstraction de l'impact des ventes et achats prévus. Le lev, la devise bulgare, n'est pas analysé ci-dessous, car son taux de change est fixé à 1,96 BGN/EUR.

Montants en milliers d'euros	Compte de résultat		Capitaux propres, nets d'impôt	
	Renforcement de l'euro	Affaiblissement de l'euro	Renforcement de l'euro	Affaiblissement de l'euro
2024				
USD (variation de 10 %)	4.006	-4.006	6.454	-6.454
GBP (variation de 10 %)	5.844	-5.844	8.033	-8.033
RSD (variation de 10 %)	-112	112	-112	112
RON (variation de 10 %)	324	-324	324	-324
2023				
USD (variation de 10 %)	-14.404	14.404	-31.105	31.105
GBP (variation de 10 %)	2.227	-2.227	2.147	-2.147
RSD (variation de 10 %)	-89	89	-89	89
RON (variation de 10 %)	36	-36	36	-36

(b) Risque de taux d'intérêt :

Les filiales de Viohalco ont adopté une politique souple pour s'assurer qu'une partie de leurs obligations de dette à moyen et long terme soit à taux fixe. Ceci est réalisé par une combinaison d'émission d'emprunts obligataires à moyen terme et à taux fixe et d'utilisation de swaps de taux d'intérêt pour couvrir une partie de leurs emprunts à moyen et long terme à taux variable. Le profil de taux d'intérêt des instruments financiers portant intérêt détenus par les sociétés de Viohalco se présente comme suit.

Montants en milliers d'euros	Montant nominal	
	2024	2023
Instruments à taux fixe		
Passifs financiers	552.874	548.973
Instruments à taux variable		
Passifs financiers	1.656.704	1.719.081
Swaps de taux d'intérêt (valeur nominale)	-215.293	-249.721
	1.441.411	1.469.360

Instruments à taux fixe

Viohalco ne comptabilise aucun actif ou passif financier à taux fixe à la juste valeur par le biais du compte de résultat. Viohalco utilise actuellement des produits dérivés (swaps de taux d'intérêt) comme instruments de couverture dans le cadre d'un modèle de comptabilité de couverture des flux de trésorerie.

Analyse de sensibilité pour instruments à taux variable

Une variation possible raisonnable de 0,25 % des taux d'intérêt des instruments à taux variable à la date de reporting aurait augmenté ou diminué (-) les capitaux propres et le compte de résultat pour les montants ci-dessous. Cette analyse part de l'hypothèse que toutes les autres variables, en particulier les cours de change, restent constantes.

Taux variable	Compte de résultat	
	Augmentation de 0,25 %	Diminution de 0,25 %
Montants en milliers d'euros		
2024		
Passifs financiers	8.086	-8.086
Sensibilité au flux de trésorerie (nette)	8.086	-8.086
2023		
Passifs financiers	3.700	-3.700
Sensibilité au flux de trésorerie (nette)	3.700	-3.700

(c) Couvertures de flux de trésorerie

Le tableau suivant indique les périodes au cours desquelles les flux de trésorerie associés aux couvertures de flux de trésorerie sont susceptibles d'avoir lieu :

Montants en milliers d'euros	Valeur comptable au 31 décembre 2024	1-6 mois	6-12 mois	Plus d'un an	31 décembre 2024
2024					
Swaps de taux d'intérêt					
Actifs	6.209	1.330	831	4.048	6.209
Passifs	450	-	-	450	450
Contrats à terme - forwards					
Actifs	1.118	1.118	-	-	1.118
Passifs	4.156	3.047	1.109	-	4.156
Contrats à terme - future					
Actifs	4.177	3.542	635	-	4.177
Passifs	2.001	1.840	161	-	2.001
Swaps sur matières premières					
Actifs	2.757	1.884	374	499	2.757
Passifs	-	-	-	-	-
	20.868	12.760	3.110	4.997	20.868

Montants en milliers d'euros	Valeur comptable au 31 décembre 2023	1-6 mois	6-12 mois	Plus d'un an	31 décembre 2023
2023					
Swaps de taux d'intérêt					
Actifs	10.032	2.730	1.680	5.622	10.032
Passifs	1.425	-	-	1.425	1.425
Contrats à terme - forwards					
Actifs	7.793	6.307	1.475	11	7.793
Passifs	740	713	27	-	740
Swaps d'électricités					
Actifs	1.115	-	-	1.115	1.115
Passifs	-	-	-	-	-
Contrats à terme - future					
Actifs	4.749	3.943	680	125	4.749
Passifs	317	316	-	1	317
Swaps sur matières premières					
Actifs	2.027	205	1.092	730	2.027
Passifs	6.594	1.564	1.490	3.540	6.594
	34.792	15.779	6.444	12.570	34.792

Le tableau ci-dessous fournit des informations sur les éléments désignés comme instruments de couverture des flux de trésorerie au cours de l'exercice ainsi qu'au 31 décembre 2024 et sur le rapprochement des réserves de couverture. En raison de leur nature, les instruments de couverture sont inclus dans les instruments dérivés actifs et passifs de l'état consolidé de la situation financière.

2024										
Montants en milliers d'euros	Montant nominal	Valeur comptable	Valeur comptable	Solde 1 janvier 2024	Variations de valeur de l'instrument de couverture comptabilisées dans les AERG	Montant reclassé de la réserve de couverture en résultat	Part inefficace comptabilisée en résultat	Effet des variations des taux de change	Autres mouvements	Solde 31 décembre 2024
	Actifs		Passifs							
Contrats de change à terme	83.558	1.118	-4.156	7.053	-6.454	-903	-2.733	-	-	-3.038
Contrats à terme - future	191.191	4.177	-2.001	4.432	2.914	-4.316	-844	-9	-	2.176
Contrats de swap de taux d'intérêt	348.670	6.209	-450	8.607	-468	-2.380	-	-	-	5.759
Swap d'électricité	-	-	-	1.115	-1.115	-	-	-	-	-
Contrats de swap sur matières premières	28.302	2.757	-	-4.568	5.787	1.587	-50	-	-	2.757
	651.720	14.261	-6.607	16.640	664	-6.012	-3.627	-9	-	7.654
2023										
Montants en milliers d'euros	Montant nominal	Valeur comptable	Valeur comptable	Solde 1 janvier 2024	Variations de valeur de l'instrument de couverture comptabilisées dans les AERG	Montant reclassé de la réserve de couverture en résultat	Part inefficace comptabilisée en résultat	Effet des variations des taux de change	Autres mouvements	Solde 31 décembre 2023
	Actifs		Passifs							
Contrats de change à terme	272.105	7.793	-740	3.161	5.006	-1.437	806	-2	-481	7.053
Contrats à terme - future	170.102	4.749	-317	-5.706	4.339	2.126	214	1	3.458	4.432
Contrats de swap de taux d'intérêt	178.700	10.032	-1.425	17.524	-5.754	-3.162	-	-	-	8.607
Swap d'électricité	-	1.115	-	-	1.115	-	-	-	-	1.115
Contrats de swap sur matières premières	26.905	2.026	-6.594	27.289	-21.379	-7.020	-	-	3.458	-4.568
	647.812	25.716	-9.076	42.268	-16.673	-9.493	1.020	-1	-481	16.640

(d) Risque de prix des matières premières

Les marchés de produits de base connaissent des fluctuations de prix en permanence. Les sociétés de Viohalco minimisent leur exposition à la volatilité du prix de ces produits de base par le recours à des instruments de couverture quand c'est possible.

Les filiales de Viohalco sont exposées aux fluctuations des cours de l'aluminium, du cuivre, du zinc, du plomb et du nickel. Afin de minimiser l'effet des fluctuations du prix des métaux sur leurs résultats, les entreprises ont recours à un adossement des achats et des ventes ou à des instruments dérivés (contrats à terme - future).

Au 31 décembre 2024, le solde net des positions dérivées sur contrats à terme - future par marchandise de base tel que déclaré dans l'état de la situation financière se présentait comme suit :

Montants en milliers d'euros	2024	2023
Aluminium	2.016	3.496
Cuivre	630	1.305
Plomb	-470	-366
Total	2.176	4.435

En outre, les filiales de Viohalco utilisent des Swaps sur matières premières référencés sur les prix du Title Transfer Facility (TTF) pour couvrir le risque de fluctuations des prix du gaz naturel provenant des conditions du marché. Au 31 décembre 2024, le passif net des dérivés de ces contrats, tel qu'il est présenté dans l'état de la situation financière, s'élève à 2,8 millions d'euros.

(e) Risque lié au prix de l'énergie

Viohalco est exposé à des risques découlant de la fluctuation des prix de l'énergie. En 2023, les sociétés de Viohalco ont signé un contrat d'achat d'électricité à long terme (CAE), soutenu par divers actifs issus de sources d'énergie renouvelables (« actifs SER »), afin de réduire leur exposition à la volatilité des prix de l'énergie.

Sur la base de l'accord initial, le CAE prévoyait deux arrangements distincts, à savoir une livraison physique d'électricité au cours des deux premières années (période A), avec un règlement financier de la différence entre le prix fixé dans l'accord et le prix de l'électricité sur le marché, et une livraison virtuelle d'électricité renouvelable par la suite et jusqu'à la fin de l'accord (période B), produite par des actifs SER spécifiques (c'est-à-dire des installations photovoltaïques) qui doivent encore être construits, avec un règlement financier de la différence entre le prix fixé dans l'accord pour cette période ultérieure et le prix de l'électricité du marché. La période A du CAE a été évaluée conformément à IFRS 9 en tant qu'accord pour usage propre et comptabilisée comme contrat exécutoire, tandis que la période B du CAE initial a été évaluée comme comprenant un instrument financier dérivé, comptabilisé à la juste valeur par le biais du compte de résultat global.

En août 2024, un avenant au contrat initial a été signé, modifiant, à compter du 15 mars 2024, principalement la nature du contrat pour la période B ainsi que la durée et le prix pour les périodes A et B. Plus précisément, le mode de livraison pour la période B est passé de la livraison virtuelle à la livraison physique via des déclarations d'injection et d'absorption sur le marché « day-ahead », par l'intermédiaire d'un fournisseur, résultant en un contrat de livraison physique exécuté à des conditions similaires à celles du contrat existant de la période A.

C.4 Risques liés au changement climatique

Les sociétés de Viohalco reconnaissent l'importance de la transparence concernant les risques et les opportunités liés au climat pour maintenir la confiance des parties prenantes et permettre aux investisseurs de mieux comprendre l'impact potentiel de la transition, ainsi que les risques physiques et les opportunités découlant du changement climatique. À cette fin, Viohalco s'est engagée à évaluer la gravité potentielle des risques et les possibles avantages des opportunités dans le but de prendre toutes les mesures nécessaires pour atténuer les impacts négatifs et maximiser les opportunités. Elle s'est également engagée à adopter les recommandations du Groupe de travail sur la publication d'informations financières relatives au climat (TCFD) pour communiquer de manière transparente sur tous les risques et les opportunités liés au climat. À cette fin, les filiales de Viohalco ont procédé à une évaluation des risques et opportunités liés au climat couvrant tous les actifs industriels et immobiliers. Les résultats détaillés de cette évaluation sont communiqués au niveau sectoriel dans la Déclaration d'informations non financières qui accompagne le rapport annuel.

La transition vers une économie à faibles émissions de carbone nécessite que certaines mesures soient prises en compte et mises en œuvre. L'analyse a permis d'analyser la transition la plus importante liée au climat, ainsi que les risques physiques et les opportunités à court, moyen et long terme pour chaque segment d'activité. Les risques de transition évalués sont liés aux changements dans les politiques, la réglementation, la technologie et le marché induits par l'adaptation au changement climatique et son atténuation. Les mesures politiques relatives au changement climatique continuent d'évoluer et les améliorations technologiques ou les innovations qui soutiennent la transition vers une économie à faibles émissions de carbone et économe en énergie peuvent avoir un impact significatif sur les organisations. Des changements significatifs sur le marché, tels qu'une baisse de la demande de biens ou services spécifiques ou une baisse des revenus liée à l'évolution du comportement des clients, constituent quelques exemples des implications qui peuvent avoir un impact sur le modèle opérationnel et la planification financière des filiales de Viohalco. D'autre part, des conditions météorologiques extrêmes et des changements à long terme des

modèles climatiques, tels qu'une disponibilité limitée de l'eau et une augmentation extrême de la chaleur ou du niveau de la mer, peuvent avoir de multiples impacts et des implications financières possibles pour les sociétés de Viohalco.

Les risques et opportunités susmentionnés ont été identifiés et classés sur une échelle de risque faible, moyen et élevé, en fonction des impacts réels et potentiels sur le modèle d'activité, les actifs et les opérations des sociétés de Viohalco, ainsi que des impacts financiers sur la performance de l'entreprise. Les impacts financiers ont été pris en compte dans les estimations comptables dans la mesure où ils peuvent être actuellement évalués. En outre, les défis associés aux engagements liés au climat ont été pris en compte et les sociétés de Viohalco n'ont identifié aucun problème supplémentaire susceptible d'avoir un impact significatif sur leurs états financiers.

C.5. Gestion des risques commerciaux et opérationnels

Les filiales de Viohalco suivent de près et en permanence les évolutions de l'environnement international et national et adaptent en temps opportun leur stratégie commerciale et leurs politiques de gestion des risques afin de minimiser l'impact des conditions macroéconomiques sur leurs opérations.

31. Filiales

Les filiales de Viohalco et les pourcentages des participations financières détenues par la société mère à la fin de la période de reporting se présentent comme suit :

Filiales	Pays	Participation financière 2024	Participation financière 2023
AEIFOROS S.A.	GRÈCE	98,11%	98,11%
AEIFOROS BULGARIA S.A.	BULGARIE	98,11%	98,11%
ALURAME SPA	ITALIE	89,88%	91,59%
ANOXAL S.A.	GRÈCE	84,78%	84,78%
ANAMET DOO	SERBIE	97,54%	97,54%
ANAMET S.A.	GRÈCE	97,54%	97,54%
ANTIMET S.A.	GRÈCE	100,00%	100,00%
ATTIKI S.A.	GRÈCE	75,00%	75,00%
MÉTAUX COMMUNS S.A.	TURQUIE	67,86%	69,15%
BRIDGNORTH LTD	U. K	100,00%	100,00%
CABLEL WIRES S.A.	GRÈCE	84,78%	84,78%
CENERGY HOLDINGS S.A.	BELGIQUE	71,43%	79,78%
CÂBLES HELLÉNIQUES AMERICA CO.	ÉTATS-UNIS	71,43%	79,78%
CORINTH PIPEWORKS S.A.	GRÈCE	71,43%	79,78%
CPW AMERICA Co	ÉTATS-UNIS	71,43%	79,78%
CPW SOLAR S.A.	GRÈCE	71,43%	79,78%
CPW WIND S.A.	GRÈCE	71,43%	79,78%
DE LAIRE LTD	CHYPRE	-	79,78%
DIA.VI.PE.TH.I.V S.A.	GRÈCE	89,35%	91,54%
ACIER DE DOJRAN LLCOP	MACÉDOINE DU NORD	93,31%	92,56%
EANEP ALMYROU SA	GRÈCE	93,31%	92,56%
ELVAL COLOR S.A.	GRÈCE	84,78%	84,78%
ELVAL COLOR IBERICA S.A.	ESPAGNE	84,78%	84,78%
ELVALHALCOR S.A.	GRÈCE	84,78%	84,78%
ELVIOK S.A.	GRÈCE	84,78%	84,78%
ELKEME S.A.	GRÈCE	83,78%	84,40%
EPIRUS METALWORKS S.A.	GRÈCE	77,01%	84,78%
ERGOSTEEL S.A.	GRÈCE	86,68%	89,12%
ERLIKON S.A.	GRÈCE	100,00%	100,00%
ETEM BULGARIA S.A.	BULGARIE	100,00%	100,00%
ETEM GESTAMP EXTRUSIONS S.A.	BULGARIE	51,00%	51,00%
ETIL S.A.	GRÈCE	100,00%	100,00%
FLOCOS S.A.	GRÈCE	100,00%	100,00%
FULGOR S.A.	GRÈCE	71,43%	79,78%

Filiales	Pays	Participation financière 2024	Participation financière 2023
GENECOS S.A.	FRANCE	89,88%	91,59%
HELLENIC CABLES S.A.	GRÈCE	71,43%	79,78%
COMMERCE DE CâBLES HELLÉNIQUES CO.	ÉTATS-UNIS	71,43%	79,78%
HUMBEL LTD	CHYPRE	71,43%	79,78%
ICME ECAB S.A.	ROUMANIE	71,42%	79,76%
INOS BALCAN DOO	SERBIE	97,54%	97,54%
COMMERCE INTERNATIONAL S.A.	BELGIQUE	89,88%	91,59%
JOSTDEX LIMITED	CHYPRE	100,00%	100,00%
LESCO ROMANIA S.A.	ROUMANIE	46,43%	51,86%
LESCO EOOD	BULGARIE	71,43%	79,78%
METAL AGENCIES LTD	U. K	89,88%	91,59%
METALCO S.A.	BULGARIE	100,00%	100,00%
METALIGN S.A.	BULGARIE	100,00%	100,00%
NOVAL PROPERTY REIC	GRÈCE	68,77%	81,09%
NOVOMETAL DOO	MACÉDOINE DU NORD	97,54%	97,54%
PORT SVISHTOV WEST S.A.	BULGARIE	73,09%	73,09%
PRAKSIS S.A.	GRÈCE	61,00%	61,00%
PRAKSIS BG S.A.	BULGARIE	61,00%	61,00%
REYNOLDS CUIVRE S.A.	FRANCE	89,88%	91,59%
SIDEBALK ACIER DOO	SERBIE	100,00%	100,00%
SIDENOR INDUSTRIAL S.A.	GRÈCE	100,00%	100,00%
SIDERAL SHRK	ALBANIE	99,92%	99,92%
SIDEROM ACIER SRL	ROUMANIE	100,00%	100,00%
SOFIA MED AD	BULGARIE	86,37%	86,37%
SOVEL S.A.	GRÈCE	93,31%	92,56%
STEELMET CYPRUS LTD	CHYPRE	86,68%	89,12%
STEELMET PROPERTIES S.A.	GRÈCE	86,68%	89,12%
STEELMET ROMANIA S.A.	ROUMANIE	89,88%	91,59%
STEELMET S.A.	GRÈCE	86,68%	89,12%
STEELMET FINANCIAL SERVICES S.A.	GRÈCE	100,00%	100,00%
STOMANA INDUSTRY S.A.	BULGARIE	100,00%	100,00%
STOMANA ENGINEERING S.A.	BULGARIE	100,00%	100,00%
SYMETAL S.A.	GRÈCE	84,78%	84,78%
TECHOR S.A.	GRÈCE	84,78%	84,78%
TECHOR ROMANIA S.A.	ROUMANIE	84,78%	84,78%
TEPROMKC AG	ALLEMAGNE	89,88%	91,59%
TERRA MIDDLE EAST AG	ALLEMAGNE	89,88%	91,59%
TEKA SYSTEMS S.A.	GRÈCE	100,00%	100,00%
VEPAL S.A.	GRÈCE	84,78%	84,78%
VIENER S.A.	GRÈCE	93,70%	93,70%
VIEXAL S.A.	GRÈCE	95,94%	95,94%
VIOHALCO ENGINEERING S.A. (renommé de TEKA ENGINEERING S.A.)	GRÈCE	100,00%	100,00%
VIOMAL S.A.	GRÈCE	63,58%	63,58%
VITRUVIT S.A.	GRÈCE	99,75%	99,75%
WAGNER POINT PROPERTIES LLC (renommé de Sparrows point Properties LLC)	ÉTATS-UNIS	71,43%	79,78%
VARSOVIE TUBULARS TRADING SP. ZO	POLOGNE	71,43%	79,78%

L'entité détentrice du contrôle ultime est Viohalco S.A. pour toutes les entités susvisées ; Viohalco exerce son contrôle, en détenant la majorité des droits de vote, directement et/ou indirectement, et ces entités sont déclarées comme des filiales.

Les pourcentages indiqués dans le tableau ci-dessus représentent les pourcentages de participation détenus directement et indirectement par Viohalco. Ainsi, si Viohalco détient 70 % de la société A et que la société A détient 70 % de la société B, dans le tableau ci-dessus, il sera mentionné que Viohalco détient une participation de 49 % dans la société B.

Transactions qui ont eu lieu en 2024

En 2024, la filiale Sparrows point Properties Holdings LLC a fusionné avec Hellenic Cables Americas CO.

De Laire LTD a été liquidée en 2024 et la dissolution de la société est attendue en 2025.

Hellenic Cables Trading CO est actuellement en liquidation volontaire.

En novembre 2024, la filiale TEKA ENGINEERING S.A. a été renommée VIOHALCO ENGINEERING S.A.

32. Entreprises associées

En 2024, les entreprises associées suivantes ont été constituées :

- Hellenic Cables détient une participation de 68,80% dans un partenariat appelé Jan De Nul Luxembourg SA – Hellenic Cables sa Consortium Baltyk 2 spółka jawna, qui a été créé en partenariat avec Jan De Nul. Le champ d'application de ce régime d'exploitation conjointe est la conception, la fabrication, le transport et l'installation de câbles d'alimentations pour les parcs éoliens offshore polonais Baltyk II. Le principal établissement de l'entreprise commune est en Pologne.
- Hellenic Cables détient une participation de 70,10% dans un partenariat appelé Jan De Nul Luxembourg SA – Consortium Hellenic Cables sa Baltyk 3 spółka jawna, qui a été créé en partenariat avec Jan De Nul. Le champ d'application de ce régime d'exploitation conjointe est la conception, la fabrication, le transport et l'installation de câbles d'exportation pour les parcs éoliens offshore polonais Baltyk III. Le principal établissement de l'entreprise commune est en Pologne.
- Hellenic Cables détient une participation de 54,69% dans un partenariat appelé Jan De Nul Luxembourg sa – Hellenic Cables sa Consortium DolWin Kappa, qui a été créé en partenariat avec Jan De Nul. Le champ d'application de ce programme d'exploitation conjointe est la livraison clé en main de trois câbles de raccordement au réseau offshore HVAC pour les parcs éoliens offshore qui seront développés dans les zones N-3,7 et N-3,8 en Allemagne. Ces câbles relieront les parcs éoliens à la station de conversion DolWin kappa, d'où les câbles CCHT transfèrent l'énergie produite à la rive. Le siège principal de l'entreprise commune est en Allemagne.

Les opérations conjointes décrites ci-dessous ont été constituées au cours d'années antérieures :

- Hellenic Cables détient une participation de 58,37% dans un partenariat appelé Jan De Nul Luxembourg - Hellenic Cables Consortium - Thor Export Cables I/S, qui a été créé en partenariat avec Jan De Nul. Le champ d'application de ce programme d'exploitation conjointe est de concevoir, fabriquer, fournir, transporter, installer et tester le système de câbles d'alimentations HVAC 275 kV pour le parc éolien offshore de Thor. Le principal établissement de l'entreprise commune est à Denmsrk.
- Hellenic Cables détient une participation de 38,24% dans un accord commun appelé Jan De Nul Luxembourg - Hellenic Cables Consortium - Thor Array Cables I/S, qui a été créé en partenariat avec Jan De Nul. Ce programme d'exploitation conjointe a pour objet la conception, la fabrication, la fourniture, le transport, l'installation et le test du système de câbles inter-réseaux de 66 kV pour le parc éolien offshore de Thor. Le principal établissement de l'entreprise commune est au Danemark.
- Hellenic Cables détient une participation de 62,48% dans une entente commune appelée VO Cablel VOF, créé en partenariat avec Van Oord. Le champ d'application de cette entreprise commune est la fourniture et l'installation de câbles maritimes et terrestres pour les projets Hollandse Kust Alpha (Sud) et Hollandse Kust (Sud) Beta. L'établissement principal de l'entreprise commune est situé aux Pays-Bas.
- Hellenic Cables détient une participation de 50,77% dans un partenariat dénommé DEME Offshore NL - Hellenic Cables V.O.F., qui a été créé en partenariat avec Tideway. La portée de cette entreprise commune prévoit l'exécution d'un contrat clé en main pour la fourniture et l'installation de câbles sous-marins pour le raccordement du projet éolien offshore Seamade au réseau belge. Le principal établissement de l'entreprise commune est en Belgique.
- Fulgor détient une participation de 10,00 % dans un accord commun appelé Fulgor – JDN Consortium, qui a été créé en partenariat avec Jan De Nul. Le champ d'application de ce programme d'exploitation conjointe est l'exécution d'un contrat clé en main pour l'installation de câbles sous-marins.
- Pour l'interconnexion Crète-Péloponnèse en Grèce. Le principal établissement de cette opération commune est en Grèce.
- Fulgor détient une participation de 70,27% dans un partenariat appelé Fulgor – Asso.Subsea Ltd Consortium, qui a été créé en tant que partenariat avec Asso.Subsea Ltd. Le champ d'application de ce programme d'opération conjointe est l'exécution d'un contrat clé en main pour la conception, la fabrication, la fourniture et l'installation du système de câbles sous-marins de 150 kV reliant le Kafireas II Wind Far de 330 MW en construction vers le réseau continental de la Grèce. Le principal établissement de cette opération commune est en Grèce.

Toutes les ententes mentionnées ci-dessus exigent le consentement unanime de toutes les parties pour toutes les activités pertinentes. Les deux partenaires disposent de droits directs sur les actifs de l'entité conjointe et sont solidairement responsables de ses engagements. Ces entités sont donc classées comme coentreprises et le Groupe comptabilise ses droits directs sur les actifs, passifs, produits et charges, comme décrit à la note 5.1(g).

33. Participation ne donnant pas le contrôle

Le tableau suivant reprend, sous forme de synthèse, les informations relatives à chacune des filiales détenant des participations minoritaires (au niveau du sous-groupe dans les cas de Cenergy Holdings, ElvalHalcor et Sidenor) avant toute élimination intragroupe.

2024						
Montants en milliers d'euros	Cenergy	ElvalHalcor	Sidenor	Autre	Éliminations intragroupes	Total
Pourcentage des participations ne donnant pas le contrôle (participations sans contrôle ou PSC)	28.57%	15.22%	0.00%			
Actifs non courants	937.562	1.117.725	321.989			
Actifs courants	1.353.747	1.189.470	396.017			
Passifs non courants	333.281	6.664.297	303.220			
Passifs courants	1.258.209	708.917	365.060			
Actifs nets	699.819	933.981	49.726			
Attribuables aux PSC par les sociétés	45	23.728	36.219	849		
Net attribuable aux actionnaires et aux PSC de Viohalco	699.774	910.254	13.507			
Attribuable aux PSC par la société mère	199.926	138.541	-	117.941		
Valeur comptable des PSC	199.971	162.268	36.219	118.790	-50.928	466.319
Chiffre d'affaires	1.796.448	3.438.452	711.159			
Bénéfice / perte (-)	140.616	114.701	-16.729			
Autres éléments du résultat global	-2.186	-829	310			
Résultat global total	138.430	113.872	-16.418	32.933		
Attribuables aux PSC par les sociétés	4	6.194	-1.566	-4		
Net attribuable aux actionnaires et aux PSC de Viohalco	138.426	107.677	-14.853	32.938		
Attribuable aux PSC par Viohalco	31.238	16.388	-	2.980		
Total autres éléments du résultat global des PSC	31.242	22.583	-1.566	2.976	-6.444	48.791
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles	301.543	262.823	-18.105			
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	-247.147	-67.793	-24.112			
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	203.314	-155.861	42.438			
Augmentation/diminution nette (-) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	257.710	39.169	222			

2023						
Montants en milliers d'euros	Cenergy	ElvalHalcor	Sidenor	Autre	Éliminations intragroupes	Total
Pourcentage des participations ne donnant pas le contrôle (participations sans contrôle ou PSC)	20,22 %	15,22 %	0,00 %			
Actifs non courants	706.611	1.111.140	316.675			
Actifs courants	1.117.962	1.076.881	387.851			
Passifs non courants	288.273	781.430	317.799			
Passifs courants	1.145.807	568.055	319.448			
Actifs nets	390.494	838.535	67.279			
Attribuables aux PSC par les sociétés	41	19.542	38.735			
Net attribuable aux actionnaires et aux PSC de Viohalco	390.452	818.993	28.545			
Attribuable aux PSC par la société mère	78.949	124.651	-			
Valeur comptable des PSC	78.991	144.193	38.735	65.464	-44.804	282.578
Chiffre d'affaires	1.627.724	3.292.681	641.538			
Bénéfice / perte (-)	71.274	35.477	-29.233			
Autres éléments du résultat global	-552	-24.387	-455			
Résultat global total	70.723	11.090	-29.688			
Attribuables aux PSC par les sociétés	3	4.516	-9.368			
Net attribuable aux actionnaires et aux PSC de Viohalco	70.719	6.574	-20.320			
Attribuable aux PSC par Viohalco	14.299	1.001	-			
Total autres éléments du résultat global des PSC	14.303	5.517	-9.368	895	2.849	14.195
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles	208.607	268.643	16.695			
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	-130.497	-93.432	-26.940			
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	-61.091	-170.120	-8.989			
Augmentation/diminution nette (-) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	17.019	5.092	-19.234			

Augmentation de capital de Cenergy Holdings

Le 11 octobre 2024, 22.222.222 nouvelles actions ordinaires sans valeur nominale de la Société ont été émises à un prix par action nouvelle de 9,00 euros. Les nouvelles actions ont été offertes en parallèle par une offre publique en Belgique et en Grèce et des placements privés à certains investisseurs institutionnels dans différentes juridictions. Le produit brut total levé par la Société à partir de ladite offre, avant déduction des charges, s'élève à 199.999.998,00 d'euros (22.222.222 actions nouvelles multipliées par le prix de l'offre de 9,00 euros). Sur ce montant, un total de 13.776.762,15 d'euros a été enregistré comme augmentation du capital social de la Société sur la base de la valeur fractionnaire par action selon les registres comptables de la Société. Le montant restant de 186.223.235,85 d'euros a été enregistré comme une augmentation des primes d'émission de la Société. Enfin, les coûts de transaction de l'augmentation de capital s'élevant à 12.764.068,73 d'euros ont été comptabilisés en déduction des primes d'émission de Cenergy Holdings.

L'augmentation de capital comptabilisée dans les états financiers de Cenergy Holdings se présente comme suit :

Montants en milliers d'euros	Capital social	Primes d'émission	Total
Augmentation de capital social	13.777	186.223	200.000
Frais capitalisés de l'augmentation de capital	-	-12.764	-12.764
Total	13.777	173.459	187.236

Introduction en bourse des nouvelles actions de Noval Property REIC

Le 5 juin 2024, dans le cadre de l'augmentation de capital et de l'introduction en bourse de Noval Property REIC, filiale de Viohalco dans le segment Immobilier, a débuté la négociation de 126.431.958 actions ordinaires, enregistrées, dématérialisées et avec droit de vote, sur le marché réglementé de la bourse d'Athènes (c'est-à-dire les 107.467.164 actions ordinaires, enregistrées, dématérialisées et avec droit de vote existantes, les 17.388.025 nouvelles actions ordinaires, enregistrées, dématérialisées avec droit de vote issues de l'Augmentation et les 1.576.769 actions ordinaires, enregistrées, dématérialisées, avec droit de vote résultant de la conversion des obligations du prêt obligataire commun et sous conditions obligatoirement convertibles en actions de la Société émis par la Société le 05.10.2023 et qui sont souscrites dans leur intégralité par la BERD).

L'augmentation de capital résultant de l'introduction en bourse a été enregistrée dans les comptes de Noval Property comme suit :

Montants en milliers d'euros	Capital social	Primes d'émission	Total
Augmentation de capital social	43.470	4.869	48.339
Frais capitalisés de l'introduction en bourse	-	-4.544	-4.544
Conversion de prêt obligataire	3.942	441	4.383
Total	47.412	766	48.178

34. Contrats de location**A. Contrats de location simple en tant que preneur**

(a) Montants comptabilisés dans l'état de la situation financière

L'état consolidé de la situation financière fait apparaître les montants suivants en ce qui concerne les contrats de location :

Actifs liés au droit d'utilisation

Montants en milliers d'euros	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Terrain	1.118	1.205
Bâtiments	9.886	10.908
Machines	5.782	5.488
Moyen de transport	26.956	22.864
Autres équipements	159	159
Total actifs au titre du droit d'utilisation	43.901	40.623

Obligations locatives

Montants en milliers d'euros	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Obligations locatives courantes	11.086	11.237
Obligations locatives non courantes	40.358	35.382
Total des obligations locatives	51.444	46.620

Les acquisitions apportées aux actifs au titre du droit d'utilisation en 2024 se sont élevés à 17.786 milliers d'euros (2023 : 22.687 milliers d'euros).

(b) Montants comptabilisés en compte de résultat

Le compte de résultat fait apparaître les montants suivants en relation avec les contrats de location :

Montants en milliers d'euros	2024	2023
Amortissement des actifs au titre du droit d'utilisation		
Terrains	189	184
Bâtiments	1.978	1.741
Machines	1.529	2.110
Moyens de transports	8.277	6.140
Autres équipements	69	121
Total	12.043	10.295
Frais d'intérêt (inclus dans le coût financier)	2.449	2.095
Loyers variables	1.301	1.056
Loyers de faible valeur	513	564
Loyers à court terme	6.413	7.110
Total	10.676	10.826

B. Contrats de location en tant que bailleur

Viohalco et ses sociétés actives dans le secteur immobilier donnent en location leurs immeubles de placement (cf. note 19).

(a) Encaissements minimaux futurs au titre des contrats de location

Au 31 décembre, les encaissements minimaux futurs au titre des contrats de location simple non résiliables se présentent comme suit :

Montants en milliers d'euros	2024	2023
Moins d'un an	26.658	24.203
Entre un et deux ans	26.445	23.379
Entre deux et trois ans	25.256	22.819
Entre trois et quatre ans	22.891	21.390
Entre quatre et cinq ans	22.446	19.196
Plus de cinq ans	215.093	84.581
Total	338.789	195.569

(b) Montants comptabilisés en compte de résultat

Les montants suivants concernent les immeubles de placement et ont été comptabilisés en compte de résultat. Les charges d'exploitation se rapportent principalement au coût de la maintenance.

Montants en milliers d'euros	2024	2023
Revenus de location des immeubles de placement	29.702	25.558
Frais d'exploitation directs qui ne génèrent pas de revenus de location	-	-65

35. Engagements

A. Engagements d'achat

Les engagements mentionnés ci-dessous renvoient à des contrats que les filiales de Viohalco ont conclus conformément à leurs programmes d'investissement, qui devraient s'achever d'ici trois ans.

Montants en milliers d'euros	2024	2023
Immobilisations corporelles	122.806	106.720
Immeubles de placement	16.062	25.913
Immobilisations incorporelles	65	53

B. Garanties

Montants en milliers d'euros	2024	2023
Passifs		
Garanties pour les engagements envers les fournisseurs	82.669	43.730
Garanties pour assurer la bonne exécution des contrats avec des clients	801,899	610.065
Garanties pour assurer la bonne exécution des contrats avec des fournisseurs	4.005	2.239

36. Passifs éventuels

A. Contentieux et examens administratifs

En ce qui concerne les exportations de tubes soudés de grand diamètre (LDWP) de Corinth Pipeworks vers les États-Unis pour les périodes du 1er mai 2021 au 30 avril 2022, du 1er mai 2022 au 30 avril 2023 et du 1er mai 2023 au 30 avril 2024, aucune provision n'a été enregistrée en ce qui concerne les droits antidumping, pour les raisons suivantes :

- Pour la période du 1er mai 2021 au 30 avril 2022, les résultats de l'examen administratif publié dans le Federal Register le 22 décembre 2023 ont imposé une marge de dumping de 0 %.
- Pour la période du 1er mai 2022 au 30 avril 2023, il n'y a eu aucune vente aux États-Unis assujettie à des droits antidumping ; par conséquent, aucune charge supplémentaire n'est prévue pour cette période.
- Pour la période du 1er mai 2023 au 30 avril 2024, il n'y a eu aucune vente aux États-Unis soumise aux droits antidumping ; par conséquent, aucune charge supplémentaire n'est prévue pour cette période.

B. Passifs d'impôt éventuel

Les déclarations d'impôts des filiales de Viohalco sont couramment sujettes à des contrôles fiscaux dans la plupart des juridictions dans lesquelles Viohalco et ses sociétés exercent leurs activités. Ces contrôles pourraient entraîner des impôts supplémentaires. Viohalco et ses filiales provisionnent les impôts qui pourraient être dus suite à ces contrôles, dans la mesure où la dette est probable et estimable.

Les sociétés de Viohalco estiment que leurs provisions pour passifs d'impôts sont adaptées pour tous les exercices fiscaux non contrôlés sur la base de leur évaluation des facteurs sous-jacents, notamment des interprétations du droit fiscal et de leur expérience antérieure.

37. Parties liées

A. Participations mise en équivalence et autres parties liées

Les transactions suivantes ont été conclues avec des participations mises en équivalence et d'autres parties liées.

Montants en milliers d'euros	2024	2023
Vente de biens/services		
Entreprises associées	166.234	115.850
Coentreprises	187.688	121.074
	353.922	236.924
Achats de biens/services		
Entreprises associées	12.549	9.639
Coentreprises	3.944	22.414
	16.493	32.052

Soldes de clôture qui découlent des achats/ventes de biens, de services, d'immobilisations, etc. :

Montants en milliers d'euros	2024	2023
Créances de parties liées		
Entreprises associées	31.180	33.280
Coentreprises	28.650	32.369
	59.830	65.649
Actifs sur contrat de parties liées		
Entreprises associées	55	49
Coentreprises	14	59
	69	108
Passifs envers des parties liées		
Entreprises associées	4.194	4.324
Coentreprises	95	268
	4.289	4.592
Passifs sur contrat de parties liées		
Entreprises associées	44	35
Coentreprises	8	48
	52	83

Les soldes de parties liées sont garantis et le règlement de ces soldes devrait se faire en espèces au cours de l'exercice suivant puisque ces soldes proviennent uniquement de créances et dettes à court terme.

Les créances des coentreprises s'élèvent à 4,5 millions d'euros (2023 : 4,5 millions d'euros) à titre de prêt à long terme à NedZink B.V.

Les services rendus à ou par des parties liées, ainsi que les opérations d'achat et de vente de biens sont réalisés en vertu des prix applicables aux parties non liées. Au cours de l'année 2024, des services d'un montant de 443 milliers d'euros (2023 : 249 milliers d'euros) ont été acquis auprès d'entités contrôlées par des membres du personnel principal de direction et des produits pour un montant de 153 milliers d'euros leur ont été vendus.

B. Rémunération des principaux dirigeants

Le tableau ci-dessous donne un aperçu des transactions avec les membres du conseil d'administration et la direction :

Montants en milliers d'euros	2024	2023
Rémunération des membres du conseil d'administration et des dirigeants	6.188	5.802

Les rémunérations versées aux administrateurs et aux principaux dirigeants, reprises dans le tableau ci-dessus, correspondent à des rémunérations fixes. Aucune rémunération variable, ni avantage postérieur à l'emploi ou avantage octroyé sous forme d'actions n'a été payée en 2024 ni en 2023.

38. Honoraires des commissaires

Le commissaire de la Société (PwC Reviseurs d'Entreprises SRL) et un certain nombre de sociétés membres du réseau du commissaire ont reçu des honoraires pour les services suivants :

Montants en milliers d'euros	Pour l'exercice clos le 31 décembre	
	2024	2023
Commissaire		
Audit	369	358
Autres services	764	35
	1.133	393
Réseau du commissaire		
Audit	1.002	1.159
Services liés à la fiscalité	383	213
Autres services	201	269
	1.586	1.641
Total	2.719	2.034

39. Événements postérieurs à la clôture

Le 6 mars 2025, le Conseil d'administration de Viohalco a décidé de proposer à l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra le 27 mai 2025, l'approbation d'un dividende brut de 0,16 euro par action.

Aucun autre événement postérieur à la clôture pour lequel des informations doivent être fournies dans les états financiers consolidés n'a eu lieu depuis le 31 décembre 2024.

Rapport du commissaire à l'assemblée générale des actionnaires

RAPPORT DU COMMISSAIRE A L'ASSEMBLEE GENERALE DES ACTIONNAIRES DE VIOHALCO SA SUR LES COMPTES CONSOLIDES POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024

Dans le cadre du contrôle légal des comptes consolidés de Viohalco SA (la « Société ») et de ses filiales (conjointement « le Groupe »), nous vous présentons notre rapport du commissaire. Celui-ci inclut notre rapport sur les comptes consolidés ainsi que les autres obligations légales et réglementaires. Ce tout constitue un ensemble et est inséparable.

Nous avons été nommés en tant que commissaire par l'assemblée générale du 31 mai 2022, conformément à la proposition du conseil d'administration émise sur recommandation du comité d'audit. Notre mandat de commissaire vient à échéance à la date de l'assemblée générale délibérant sur les comptes annuels de l'exercice clos au 31 décembre 2024. Nous avons exercé le contrôle légal des comptes consolidés du Groupe durant 6 exercices consécutifs.

Rapport sur les comptes consolidés

Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle légal des comptes consolidés du Groupe, comprenant l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2024, ainsi que le compte de résultat consolidé, l'état consolidé du résultat global, l'état consolidé de variations des capitaux propres et l'état consolidé des flux de trésorerie de l'exercice clos à cette date, ainsi que des notes reprenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives. Ces comptes consolidés font état d'un total de l'état consolidé de la situation financière qui s'élève à EUR 6.570.897 milliers et d'un compte de résultat consolidé qui se solde par un bénéfice de l'exercice, attribuable aux propriétaires de la société, de EUR 161.092 milliers.

À notre avis, ces comptes consolidés donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière consolidée du Groupe au 31 décembre 2024, ainsi que de ses résultats consolidés et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes internationales d'information financière (IFRS) telles qu'adoptées par l'Union Européenne et aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.

Fondement de l'opinion sans réserve

Nous avons effectué notre audit selon les Normes

internationales d'audit (ISA) telles qu'applicables en Belgique. Par ailleurs, nous avons appliqué les normes internationales d'audit approuvées par l'IAASB et applicables à la date de clôture et non encore approuvées au niveau national. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport. Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui s'appliquent à l'audit des comptes consolidés en Belgique, en ce compris celles concernant l'indépendance.

Nous avons obtenu du conseil d'administration et des préposés de la Société, les explications et informations requises pour notre audit.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Points clés de l'audit

Les points clés de l'audit sont les points qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants lors de l'audit des comptes consolidés de la période en cours. Ces points ont été traités dans le contexte de notre audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et lors de la formation de notre opinion sur ceux-ci. Nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces points.

Point clé de l'audit 1: Disponibilité des sources de financement et conformité aux covenants

Description du point clé de l'audit

Les filiales du Groupe ont des emprunts et dettes financières, courants et non courants, significatifs. Les termes et conditions des contrats de financement y relatifs incluent souvent des covenants qui doivent être respectés à chaque date de clôture. Tout manquement à de tels covenants pourrait résulter en la capacité pour les prêteurs d'exercer leur droit de réclamer un remboursement anticipé de certains des emprunts et dettes financières courants et/ou non courants. Pour ces raisons, nous avons considéré la disponibilité des sources de financement et l'incapacité à se conformer aux covenants comme étant des éléments significatifs à notre audit.

Nous faisons référence à la Note 5: Principales méthodes comptables – Instruments financiers et à la Note 26: Emprunts et dettes financières.

Nos procédures d'audit relatives au point clé de l'audit

Nos procédures ont intégré, entre autres, une compréhension des contrats de financement ainsi que des procédures et contrôles mis en place par le Groupe afin d'assurer sa conformité aux covenants et de comprendre les sources financières utilisées et celles qui ne le sont pas. Nous avons testé le calcul, préparé par la direction, des covenants relatifs aux contrats de financement les plus significatifs et évalué la conformité aux termes et conditions qui y sont stipulés. En outre, nous avons évalué la présentation des emprunts et dettes financières dans l'état consolidé de la situation financière et son adéquation avec les déclarations pertinentes dans les Notes aux états financiers consolidés.

Nous avons conclu que les covenants financiers testés ont été respectés et les notes des dettes financières étaient appropriées.

Point clé de l'audit 2: Perte de valeur des immobilisations corporelles*Description du point clé de l'audit*

Au 31 décembre 2024, la valeur comptable des immobilisations corporelles du groupe s'élevait à EUR 2.656.555 milliers.

Conformément aux normes internationales d'information financière adoptées par l'UE (IFRS), la société est tenue d'effectuer un test de perte de valeur des immobilisations corporelles lorsque des indices de perte de valeur sont identifiés. Nous estimons que ce point est de la plus haute importance pour notre audit, en raison de l'ampleur du montant et car la détermination de la nécessité ou non d'une perte de valeur de l'actif implique un degré de jugement important dans l'estimation des résultats futurs de l'entreprise.

Nous faisons référence à la Note 17: Immobilisations corporelles.

Nos procédures d'audit relatives au point clé de l'audit

Nous avons apprécié le caractère approprié des méthodes comptables du groupe et évalué le respect desdites méthodes conformément au référentiel IFRS. Nous avons par ailleurs évalué le test de perte de valeur effectué par la direction, en ce compris les indices de perte de valeur identifiés, et mis à l'épreuve les calculs de perte de valeur en appréciant les prévisions de flux de trésorerie futurs utilisées dans les modèles, ainsi que le processus par lequel elles ont été établies, notamment en les comparant aux derniers budgets fournis par la direction. Nous avons mis à l'épreuve les éléments suivants:

- les hypothèses retenues dans le budget et les prévisions internes du groupe, ainsi que les taux de croissance à long terme, en les comparant aux prévisions économiques;
- le taux d'actualisation, en évaluant le coût du capital et d'autres données, notamment par des comparaisons avec des organisations comparables;
- la précision historique des budgets par rapport aux résultats réels, afin de déterminer si les prévisions de

flux de trésorerie sont fiables au regard de l'expérience passée;

- le mécanisme des calculs sous-jacents.

Dans le cadre des travaux susvisés, nous avons fait appel à nos experts internes en évaluation pour une remise en question ainsi que pour fournir des informations externes issues des marchés afin d'apprécier le caractère raisonnable des hypothèses retenues par la direction.

Nous avons évalué l'analyse de sensibilité pour les facteurs clés des prévisions de flux de trésorerie afin de déterminer l'ampleur des changements au niveau de ces hypothèses, et avons en outre envisagé la probabilité de tels changements au niveau de ces hypothèses clés.

Tout en reconnaissant que les prévisions de flux de trésorerie, la modélisation de la perte de valeur et les évaluations nécessitent toutes par nature l'exercice du jugement, nous avons conclu que les hypothèses retenues par la direction se situaient dans une marge acceptable d'estimations raisonnables.

Responsabilités du conseil d'administration relatives à l'établissement des comptes consolidés

Le conseil d'administration est responsable de l'établissement des comptes consolidés donnant une image fidèle conformément aux normes internationales d'information financière (IFRS) telles qu'adoptées par l'Union Européenne et aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique, ainsi que du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe au conseil d'administration d'évaluer la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le conseil d'administration a l'intention de mettre le Groupe en liquidation ou de cesser ses activités, ou s'il ne peut envisager une solution alternative réaliste.

Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport du commissaire comprenant notre opinion. Une assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permette de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Lors de l'exécution de notre contrôle, nous respectons le

Rapport du commissaire à l'assemblée générale des actionnaires

cadre légal, réglementaire et normatif qui s'applique à l'audit des comptes consolidés en Belgique. L'étendue du contrôle légal des comptes ne comprend pas d'assurance quant à la viabilité future du Groupe ni quant à l'efficacité ou l'efficacite avec laquelle le conseil d'administration a mené ou mènera les affaires du Groupe. Nos responsabilités relatives à l'application par le conseil d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation sont décrites ci-après.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA et tout au long de celui-ci, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique. En outre:

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous planifions et réalisons l'audit du groupe afin d'obtenir des éléments probants suffisants et appropriés concernant les informations financières des entités ou des unités opérationnelles au sein du groupe, comme base pour former une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la revue des travaux d'audit effectués dans le cadre de l'audit du groupe. Nous demeurons seuls responsables de notre opinion d'audit.
- nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Groupe;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le conseil d'administration, de même que des informations les concernant fournies par ce dernier;
- nous concluons quant au caractère approprié de l'application par le conseil d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les

éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport. Cependant, des situations ou événements futurs pourraient conduire le Groupe à cesser son exploitation;

- nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des comptes consolidés et évaluons si ces derniers reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle;
- nous recueillons des éléments probants suffisants et appropriés concernant les informations financières des entités ou activités du Groupe pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit au niveau du Groupe. Nous assumons l'entière responsabilité de l'opinion d'audit.

Nous communiquons au comité d'audit notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus, ainsi que les constatations importantes découlant de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.

Nous fournissons également au comité d'audit une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles déontologiques pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons, le cas échéant, toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir une incidence sur notre indépendance ainsi que les éventuelles mesures de sauvegarde y relatives.

Parmi les points communiqués au comité d'audit, nous déterminons les points qui ont été les plus importants lors de l'audit des comptes consolidés de la période en cours, qui sont de ce fait les points clés de l'audit. Nous décrivons ces points dans notre rapport du commissaire, sauf si la loi ou la réglementation n'en interdit la publication.

Autres obligations légales et réglementaires

Responsabilités du conseil d'administration

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et du contenu du rapport de gestion sur les comptes consolidés, en ce compris l'information en matière de durabilité et des autres informations contenues dans le rapport annuel sur les comptes consolidés.

Responsabilités du commissaire

Dans le cadre de notre mission et conformément à la norme belge complémentaire aux normes internationales d'audit (ISA) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans leurs aspects significatifs, le rapport de gestion sur les comptes consolidés et les autres informations contenues dans le rapport annuel sur les comptes consolidés, ainsi que de faire rapport sur ces éléments.

Aspects relatifs au rapport de gestion sur les comptes consolidés et aux autres informations contenues dans le rapport annuel sur les comptes consolidés

Le rapport de gestion sur les comptes consolidés contient l'information consolidée en matière de durabilité qui fait l'objet de notre rapport distinct, contenant une 'Conclusion sans réserve', relative à l'assurance limitée de cette information en matière de durabilité. Cette section ne concerne pas l'assurance de l'information consolidée en matière de durabilité incluse dans le rapport de gestion.

A l'issue des vérifications spécifiques sur le rapport de gestion sur les comptes consolidés, nous sommes d'avis que celui-ci concorde avec les comptes consolidés pour le même exercice, et a été établi conformément à l'article 3:32 du Code des sociétés et des associations.

Dans le cadre de notre audit des comptes consolidés, nous devons également apprécier, en particulier sur la base de notre connaissance acquise lors de l'audit, si le rapport de gestion sur les comptes consolidés et les autres informations contenues dans le rapport annuel sur les comptes consolidés, à savoir les sections: A. Viohalco, B. Message du Président, J. Annexe - Autres Mesures de la Performance (AMP), L. Déclaration des personnes responsables, M. Etats financiers statutaires simplifiés N. Glossaire comportent une anomalie significative, à savoir une information incorrectement formulée ou autrement trompeuse. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'anomalie significative à vous communiquer.

Mentions relatives à l'indépendance

- Notre cabinet de révision et notre réseau n'ont pas effectué de missions incompatibles avec le contrôle légal des comptes consolidés et notre cabinet de révision est resté indépendant vis-à-vis du Groupe au cours de notre mandat.
- Les honoraires relatifs aux missions complémentaires compatibles avec le contrôle légal des comptes consolidés visées à l'article 3:65 du Code des sociétés et des associations ont correctement été valorisés et ventilés dans l'annexe des comptes consolidés.

Format électronique unique européen (ESEF)

Nous avons également procédé, conformément au projet de norme relative au contrôle de la conformité du rapport annuel avec le format électronique unique européen (ci-après « ESEF »), au contrôle du respect du format ESEF avec les normes techniques de réglementation définies par le Règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 (ci-après « Règlement délégué ») et avec l'arrêté royal du 14 novembre 2007 relatif aux obligations des émetteurs d'instruments financiers admis à la négociation sur un marché réglementé.

Le conseil d'administration est responsable de l'établissement, conformément aux exigences ESEF, d'un rapport annuel, reprenant des comptes consolidés sous forme de fichier électronique au format ESEF (ci-après comptes consolidés numériques).

Notre responsabilité est d'obtenir des éléments suffisants et appropriés afin de conclure sur le fait que le format et le balisage XBRL des comptes consolidés numériques respectent, dans tous leurs aspects significatifs, les exigences ESEF en vertu du Règlement délégué.

Sur la base de nos travaux, nous sommes d'avis que le format du rapport annuel et le balisage d'informations dans la version officielle des comptes consolidés numériques repris dans le rapport annuel de Viohalco SA au 31 décembre 2024, et qui seront disponibles au mécanisme officiel belge pour le stockage des informations réglementées (STORI) de la FSMA, sont, dans tous leurs aspects significatifs, établis en conformité avec les exigences ESEF en vertu du Règlement délégué et de l'arrêté royal du 14 novembre 2007.

Autres mentions

- Le présent rapport est conforme au contenu de notre rapport complémentaire destiné au comité d'audit visé à l'article 11 du règlement (UE) n° 537/2014.

Diegem, 15 avril 2025

Le commissaire

PwC Reviseurs d'Entreprises SRL
Représentée par

Alexis Van Bavel*
Réviseur d'Entreprises

*Agissant au nom de Alexis Van Bavel SRL

L. Déclaration des personnes responsables





Déclaration portant sur l'image fidèle donnée par les états financiers consolidés et du rapport de gestion.

Conformément à l'article 12, §2, 3° de l'arrêté royal du 14 novembre 2007, les membres de la Direction Exécutive (à savoir Ippokratis Ioannis Stassinopoulos, Xavier Bedoret, Jean-Charles Faulx, Efstratios Thomadakis,) déclarent au nom et pour le compte de la Société qu'à leur connaissance :

- a) les états financiers consolidés de l'exercice se terminant au 31 décembre 2024, qui ont été établis conformément aux normes internationales d'information financière adoptées par l'Union Européenne offrent une image fidèle des capitaux propres, de la position financière et des performances financières de la Société et des entités reprises dans la consolidation dans son ensemble,
- b) le rapport de gestion sur les états financiers consolidés comprend une image fidèle du développement et des performances de l'activité et de la position de la Société et des entités comprises dans la consolidation, ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquelles elles sont confrontées.

M. États financiers statutaires simplifiés

Conformément au CSA (articles 3:17 et 3:36), les comptes annuels de la Société sont présentés ci-après dans une version simplifiée, qui ne comprend pas toutes les notes requises par la loi ni le rapport du Commissaire. La version complète des comptes annuels de la Société qui sera déposée à la Banque

Nationale de Belgique, est disponible sur le site web de la Société et peut être obtenue gratuitement sur demande.

Le rapport du Commissaire sur les comptes annuels est sans réserve.

■ Bilan statutaire simplifié

Au 31 décembre

Montants en milliers d'euros	2024	2023
Actifs non courants	1.162.345	1.165.798
Immobilisations corporelles	18.658	18.356
Immobilisations financières	1.141.473	1.145.229
Créances à plus d'un an	2.214	2.214
Actifs courants	48.624	43.308
Créances à un an au plus	1.769	2.283
Placements de trésorerie	42.625	37.100
Valeurs disponibles	3.092	2.688
Comptes de régularisation	1.137	1.237
Total des actifs	1.210.968	1.209.106
Capitaux propres	1.167.007	1.175.551
Capital	141.894	141.894
Primes d'émission	528.113	528.113
Plus-values de réévaluation	21.054	21.054
Réserves	388.989	388.989
Bénéfice (Perte) reporté(e)	86.957	95.501
Passifs	43.962	33.555
Dettes à un an au plus	43.148	33.192
Comptes de régularisation	813	363
Total des capitaux propres et passifs	1.210.968	1.209.106

■ Compte de résultat statutaire simplifié

Pour l'exercice clos le 31 décembre

Montants en milliers d'euros	2024	2023
Ventes et prestations	457	508
Coût des ventes et des prestations	-8.077	-7.021
Services et biens divers	-4.714	-4.157
Rémunérations, charges sociales et pensions	-1.234	-1.269
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles	-136	-137
Autres charges d'exploitation	-1.992	-1.457
Bénéfice (Perte) opérationnelle	-7.620	-6.512
Produits financiers	41.558	37.428
Produits des immobilisations financières	39.584	36.281
Produits des actifs circulants	1.423	1.096
Produits financiers non récurrents	552	50
Charges financières	-1.011	-20.999
Charges des dettes	0	-20
Autres charges financières	-398	-403
Charges financières non récurrentes	-613	-20.575
Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôt	32.927	9.917
Impôt sur le résultat	-1	-2
Bénéfice (Perte) de l'exercice	32.926	9.915

N. Glossaire

Les explications suivantes visent à aider le public en général à comprendre certains termes employés dans le présent Rapport annuel. Les définitions exposées ci-dessous sont valables pour l'ensemble du Rapport annuel à moins que le contexte n'en impose autrement.

ASTM	American Society for Testing and Material (Société américaine de test et des matériaux)
CSA	Le Code belge des sociétés et associations
Conseil d'administration	Le Conseil d'administration de la Société est ponctuellement nommé conformément aux ou Conseil Statuts
BS	Normes britanniques
DIN	Deutsches Institut für Normung (Institut allemand de normalisation)
EN	Norme européenne
ISO 17025	Exigences générales pour la compétence des laboratoires de test et d'étalonnage
FSMA	Financial Services and Market Authority, qui a succédé à la Commission belge des banques, des finances et des assurances en tant qu'agence de réglementation financière pour la Belgique le 1er avril 2011
Rendement annuel brut	Le rendement annuel brut est calculé sur la base du cours de l'action auquel il est égal (variation du cours du 1er janvier au 31 décembre/cours de l'action en janvier)
CVC&R	Chauffage, ventilation, climatisation et réfrigération
IAS	International Accounting Standards (Normes comptables internationales)
IFRS	International financial and reporting standards, normes internationales de comptabilité et de reporting
JIS	Normes industrielles japonaises
LSAW	Laminoir longitudinal à soudure à arc submergé pour la production de tuyaux offshore et onshore haute résistance utilisés dans le transport d'hydrocarbures
OWF	Offshore Wind Farm (champ d'éoliennes offshore)
SD	Marque commerciale
THN	Profils d'exploitation minière
Loi sur la transparence	La loi du 2 mai 2007 relative à la divulgation de participations significatives dans des émetteurs dont les titres sont admis à la négociation sur un marché réglementé
HFW	unité de soudage par induction haute fréquence
HSAW	unité de soudage à l'arc hélicoïdal submergée
Application	Application de planification des
ERP	ressources d'entreprise
SBQ	Aciers spéciaux de qualité
REIC	Société d'investissement immobilier
PMO	Bureau de gestion de projet
Câbles d'alimentation LV, MV & HV	Câbles basse tension - moyenne tension - haute tension

Le rapport annuel, les versions intégrales des comptes annuels statutaires et consolidés, ainsi que les rapports d'audit relatifs auxdits comptes annuels sont disponibles sur le site web (www.viohalco.com).

DESIGN AND GRAPHICS

ACTION PUBLIC RELATIONS & PUBLICATIONS
www.actionprgroup.com



The paper used for the Report is produced from sustainable FSC-certified forests and plantations and contains 60% pulp from recycled paper.

Viohalco S.A.
30 Marnix Avenue,
1000 Brussels,
Belgium

Belgium tel:
(+32) 2 224 09 11

Viohalco S.A. – Greek Branch
16 Himaras Street,
151 25 Maroussi, Athens
Greece

Greece tel:
(+30) 210 6861 111

www.viohalco.com